
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06657367 0



D9B

Courtépée

DESCRIPTION HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE DU DUCHÉ DE BOURGOGNE.

TOME V.

COMPRENANT les Bourgs & Villages du Chalonnois ; ceux de la Bresse Chalonoise ; l'Histoire de Semur & des Villes de l'Auxois, Flavigni, Montbard, Noyers & Viteaux ; le Bailliage de Semur ; l'Histoire d'Avallon & de Montreal.

PAR M. COURTÉPÉE, Prêtre, Sous-Principal-Préfet du Collège de Dijon.



A DIJON,
Chez CAUSSE, Imprimeur du Parlement.
Et se vend,
A PARIS, chez DELALAIN, Libraire, rue & à côté la Comédie Françoise.
A AUTUN, chez DEJUSSIEU, Imprimeur-Libraire.
A CHALON, chez DELIVANY, Libraire.
A BEAUNE, chez BERNARD, Libraire.
A AUXERRE, chez FOURNIER, Imprimeur-Libraire.
A SEMUR en Auxois, chez DARCI, Libraire.

M. DCC. LXXX.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

ADDITIONS ET CORRECTIONS pour le IVe. volume.

PAGE 41, vins du Charolois, *lisez*, Chalonnois.

Pag. 76, à l'article des Fiefs, *ajoutez*, celui de la Perriere, situé à Digoin dans la partie du Brionnois, qui appartient depuis 1402 aux Faubert, & qui paroît être le berceau de cette famille.

Pag. 140, St.-Bonnet-de-Viellevigne, *ajoutez*, ainsi surnommé d'un Hameau de ce nom, composé de 4 Domaines.

Pag. 191, Baill^e. rural, *lisez*, royal.

Pag. 219, Mailly, *ajout.* Justice au Sg^r. du Palais.

Pag. 269, Pontoux, *ajoutez*, est le véritable *Pons-Dubis* de l'Itinéraire ; non *Navilly* comme le marque M. d'Anville dans sa carte des éclairciss. géogr. 1741.

Pag. 337, *ajoutez*, à M. de Thelis, qu'il a publié en 1779, 1°. un plan d'éducation nationale, en faveur des pauvres enfans de la campagne : Traité exécuté dans sa Terre. 2°. Moyens proposés pour le bonheur des peuples, pet. *in*-4°. 1778.

Pag. 340, Charmoy, *ajoutez*, aux Seigneurs de la *Tour du Bos*, les de Moroges, Léon de Chastellux, Franç. Louis de Bougnes, J. de Martigni, J. Durand de Chalas, Masson de Pressigni qui a vendu à Pierre Delglat, Trésorier de Fr. à Lyon.

Pag. 360, St.-Nizier, *ajoutez* ; Ant^e. Pelletier, Sg^r. en 1522, depuis aux Chavet, Grezoles-Buffardan, Masson de Pressigni qui a vendu à P. Delglat.

Pag. 364, St. Symphorien de Marm^e. *ajoutez*, aux Seigneurs de la Crôte, P. Pelletier 1520, Desbordes, le fameux Baron de Sirot.

Pag. 366, la Taniere, *ajoutez*, à Trelague, jadis aux Doyen, aux Bancherau.

Pag. 368, Uchon, le Prieuré est à la nominat. du Prieur de Val-Croissant, non à celle du Roi.

Pag. 419, Perrigni-ſur-Loire, *ajoutez*, aux 2 Ramilli cités, que les Seigneurs de ce nom ſont anciens en Bourgnᵉ. Gautier de Ramilli maria ſa fille Iſabelle à Remon de Breſcard en 1305; Albert épouſa en 1345 Beatrix d'Anlezy, dont Jean Sgʳ. de Charnai en 1381, pere de Jacques, Chevalier de St. Jean-de-Jéruſalem & Commandeur. Jean & Nicolas de Ramilli, Abbés de Septfonts. Louis épouſa Jeanne d'Ambly, & vivoit encore en 1610. Je dois cette note à M. l'Av. Lucan.

Pag. 440, Theodore de Biſſi, *liſez*, Heliodore.

Pag. 444, Chancellerie, *ajoutez*, le Chapitre l'acquit en 1574 par échange de N. Tiſſerand, Conſʳ. au Parlement.

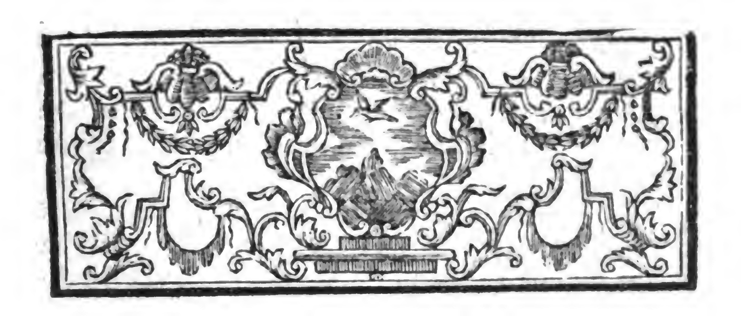
Pag. 465, lign. 27, 3 pauvres, *liſez*, 13 pauvres.

Pag. 495, Claude Bernard inhumé, non *aux incurables*, mais à la Charité, où il eſt repréſenté à genoux : ſa ſtatue, peinte de couleurs naturelles, fait preſque croire que c'eſt un Prêtre vivant.

Pag. 585, à Seurre, *ajoutez*, l'établiſſement d'une poſte de Dijon à Seurre par Ciſteaux.

Pag. 660, lign. 20, nord-oueſt, *liſez*, nord-eſt.

Pag. 665, lign. 13, 238 f. *liſez*, 233.

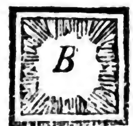


DESCRIPTION HISTORIQUE DU DUCHÉ DE BOURGOGNE.



BOURGS DU CHALONNOIS.

BRANCION.



RANCEDUNUM, *Brane-dunum*, Par. voc. St. Pierre, Archiprêtré, Patron[e]. de la Cathédrale de Chalon, qui lui fut confirmé par le Pape en 1180. Confrairie du St. Esprit en 1481.

350 Commun. compris le Hameau de Marſailli, où l'on a trouvé en 1771, dans un champ, de gros carreaux de marbre qu'on croit être les reſtes d'un Temple. Fief de Reclêne.

Ce Bourg a donné le nom à une des plus anciennes & des plus illuſtres Maiſons de la Province. Letbaud de Brancion, Evêque de Mâcon en 996, finit ſaintement ſes jours à Cluni, où il prit l'habit de Moine. Varulphe, frere de Gautier, Prévôt de Mâcon en 1027, fut pere de Gerard de Brancion, qui fonda le Prieuré ou Doyenné de Blanzi en 1051. (*V. Blanzi, tom. 4, pag. 330*).

On croit ces Seigneurs Fondateurs du Prieuré de Lancharre, & ils ſont bienfaicteurs des Abbayes de Cluni & de la Ferté. Landri céda le Village de Chiſſey à l'Egliſe de Mâcon en 1040. Bernard de Brancion ſe croiſa en 1116, s'unit à une fille de Guillaume, Comte de Chalon, & mourut en Orient.

Ces Brancion étoient trés-puiſſans. Jaloux du bien des Cluniſtes, ils firent ſouvent la guerre aux Moines dans le XIII[e]. ſ. Louis VII & Philippe-Auguſte furent obligés de venir en Bourgogne avec une armée, pour forcer les Sires de Brancion, de Beaujeu & le Comte de Chalon, à reſtituer ce qu'ils avoient enlevé.

Henri de Brancion, *dit le Gros*, fut pere

de Josserand III, le plus *preux* Chevalier de son temps, dont Joinville, son neveu, a célébré les hauts faits d'armes. Il périt à la funeste bataille de la Massoure en 1250, sous les yeux de son Souverain, après s'être trouvé à 36 combats. Le P. Lemoine, dans son Poëme de St. Louis, fait un pompeux éloge de Josserand.

Ce Seigneur, avant de partir pour la Terre St[e], se raccommoda avec l'Abbé de Cluni, en lui rendant le Château de Boutavant & le Village de Brey en franc-aleu. L'Abbé lui céda en échange sa maison de Beaumont, le Village de S. Didier, & lui paya 1500 marcs d'argent. « Ce Baron fut surnommé *le Gros*, » dit St. Julien, pag. 346, non du nom de » famille, mais à cause de l'abondance de » ses biens & seigneuries. « Son frere ou son cousin, Etienne de Brancion, fut le 21[e]. Abbé de Cluni en 1230.

Josserand eut de Marguerite de Salins Henri de Brancion, & Pierre Seign[r]. de Visargent en Bresse, qui a continué la branche & le nom; car l'aîné n'eut qu'une fille, Marguerite, qui épousa Renaud de Choiseul de Traves. La Seigneurie de Salins, cédée au Duc Hugues, fut échangée avec Jean de Chalon pour le Comté de Chalon en 1239 : l'acte est dans l'Histoire *des Sires de Salins*, p. 110, pr. Henri de Brancion vendit au même Duc Brancion, Uxelles, Beaumont, en 1259, pour

9000 livres, & ruina sa maison. Sa fille & son gendre aliénerent de même au Duc Robert, les Châteaux d'Aignai, de Sanvignes, de l'Eperviere, les Terres d'Etalentes, de Marcilli, Darcey, Jours, Pâques, Marcenai, en 1272. L'acte de vente est rapporté par D. Plancher, tom. 2, pag. 33, pr. & dans Perard pag. 496.

Pierre de Brancion continua la lignée, & fut le 10e. aïeul de Cl. de Brancion, Elu de la Noblesse aux Etats d'Auxone en 1615, le bisaïeul de Jacques de Brancion-Visargent, Chevalier d'Honneur au Parlement en 1756, mort en 1762 : il y avoit deux freres, l'un Chevalier de Malte, Brigadier; l'autre, Chevalier de St. Lazare, Capitaine de Grenadiers dans Vielle-Marine; tous deux morts depuis peu à Château-Chalon, ainsi que leur sœur Chanoinesse de ce Chapitre.

La derniere du nom est Magdeleine-Gasparde de Brancion, mariée en 1749 à Jean-Claude de Clermont-Mont-Saint-Jean, Baron de Flacieux & de la Balme en Bugey, veuve. M. des Fossés-Raguez-Brancion en descend par son aïeule; son bisaïeul fut reçu aux Etats en 1677; il est Alcade de la Noblesse, & Seigneur de Marmora en Charolois. Une tour du Logis des Ducs à Dijon s'appelloit de *Brancion*, où logeoient sans doute les Seigneurs de ce nom, quand les Ducs de la 1re. Race résidoient à Dijon. (*V. tom. 2, pag. 118.*)

Anc. château rebâti par Philippe le Bon, ſur une montagne fort élevée, dont il reſte deux vieilles tours. Le Colonel Alphonſe Ornano, avec 1700 hommes, s'empara du Bourg par le moyen des pétards, & fit venir des boulets de Mâcon pour aſſiéger le Château en 1592. Il en ſortit deux ans après, emportant une belle piéce de canon, dit Perri pag. 383. Sg^r. Engagiſte M. Proſt de Royer, Lieut. de Police à Lyon, qui a ſuccédé aux Montrevel.

Châtellenie royale dont relevent la Chapelle, Etrigni, Mancey, Boyer, pluſieurs Villages, & le Fief de Reclêne.

Pierre de Châteauneuf étoit Bailli du Duc à Montcenis & à Brancion en 1282; Pernot Salé en étoit Châtelain en 1372; Robert de Digoine en 1418, lorſque le Duc Jean y mit garniſon; Claude Hugoneaul en 1494. Anne d'Oyſelet, veuve d'Emart Bouton du Fay, fit alors ſon teſtament en la ſalle haute du Château, léguant à ſa petite-fille Marg^e. de Brancion, fille de Claude de Brancion, 200 livres, & ſes meubles à Cl. de Brancion ſon beau-fils.

Le nom celtique de *Branci-dunum* annonce aſſez l'antiquité & la ſituation élevée de ce Bourg : il fut ruiné par les guerres & la peſte du XVIe. ſiécle, n'ayant plus que 25 feux, non 113 comme le marque Expilli. Il y avoit jadis un Mépart, dont André Poupet ap-

prouva les Statuts en 1480. On a déterré en 1776 au Village de Boyé-Banzon, ſur les confins de la Châtellenie de Brancion, une pierre haute de 3 pieds, ornée des armes du Roi, ſervant de borne du territoire de Bourgogne avec le Mâconnois, plantée par des Commiſſaires Députés des deux Etats en 1579, ſuivant la date gravée ſur la pierre.

A 6 l. de Chalon, 2 de Tournus, 7 de Mâcon.

BUXI ou *BUSSI-LE-ROYAL*.

Buxum, *Buxiacum*, *Buſſiacum* en *Chaonois* ou *Chonois*, comme écrit St. Julien, c'eſt-à-dire en Chalonnois, pour le diſtinguer des 7 autres Buxi qui ſont en Bourgogne; Par. voc. St. Germain d'Auxerre, à la collat. de l'Evêque. La Cure fut unie au Chapitre de Saint Vincent, en 1295, par Guillaume de Bellevefvre, qui ſe réſerva le droit de préſentation & de viſite. Archipr. dit de *la Montagne*, auquel Berthold unit l'Egliſe de Buxi en 1337.

Anc. Mépart où il y a eu juſqu'à 8 & 10 Prêtres : les plus anciens titres n'en font mention qu'au XVe. ſ. La Cure y fut réunie en 1575 par l'Evêque Jacq. Fourré, afin de *faire un meilleur ſort* aux Mépartiſtes qui n'étoient plus que deux, dont l'un même étoit Chanoine de St. Vincent, & donner du ſe-

cours au Curé : elle fut désunie en 1675. Un seul Mépartiste en 1720 ; mainten. deux.

Le Presbytere, partie des titres & les ornemens de l'Eglise furent la proie des flammes au passage des Reitres commandés par le Prince Casimir, en 1576.

Léproserie située dans un champ à l'est, qui subsistoit encore en 1454, réunie depuis à l'Hôpital de Tournus, à condition de deux lits pour les pauvres de Buxi. Le *Temple* passa des Templiers, après leur suppression en 1311, aux Chevaliers de St. Jean-de-Jérusalem, & auj. Membre de la Commanderie de Chalon : il est à l'extrêmité du finage près des bois, Par^e^. de Jully.

Anc. Oratoire de St. Hilaire sur la hauteur, où l'on célébroit le Service divin durant la contagion, & près duquel on enterroit les pestiférés.

350 f. & 1050 Comm. avec les dépend. Daveney où est le beau *clos d'Ocle*, à M^r^. Henrion puîné, Chevalier de St. Louis : ce clos est appellé dans le terrier de 1447, *maison d'Ocle*, & *cloux d'Ocle* dans le traité passé en 1503 avec Guy de Torcy & le Curé de Buxi, au sujet de la dîme. Chenevelle avoit 32 f. en 1466, tandis qu'il n'en restoit que 15 à Buxi. Le Crai, dit jadis le *creux de Fachey* ou Crest Faché, Corphachey, & par contraction *le Crai*, où est la vaste maison du Seigneur, avec de beaux jardins. Les grands

Champs; Lavarandaine, autrefois Lavrandins; Barange; Marnai, ancienn. Hameau, réduit à un domaine; Chantraine, Hameau détruit; les Raveaux, dit *Chardennai* en 1467; & Merugues, dont la moitié appellée le Pré-Villier, est de Bissey-sous-Cruchaut.

Buxi fut au Xe. s. le chef-lieu du district du Vicomte de Chalon, qui y tenoit ses assises. Aussi voit-on dans un titre de 949, que Jully, *Juliacum*, est marqué *in Vicariâ Buxiacensi* : (*V. 1er. vol. pag. 299*). Les Prévôts ayant succédé aux Vicomtes, Buxi fut le siége de la Prévôté au XIIe. s. Le traité entre Beatrix de Chalon & les Chanoines de St. Vincent, en 1202, fait mention du Prévôt. Rodophe étoit Prévôt de Buxi en 1147, & signe une charte pour la Ferté : (V. Gal. Christ. t. 4, p. 241, pr.). Il avoit plusieurs *Siéges* & *Membres*, selon le terrier de 1466; savoir, le Siége de Buxi, qui comprenoit le Bourg & dix Villages, dont Briantperreau étoit Juge-Garde pour le Roi en 1525. Le 2d. Siége étoit à l'Abergement de Messey; le 3e. à St. Désere; le 4e. à Ste.-Heleine.

Cette Terre, qui apparrenoit aux Comtes de Chalon, vint à nos Ducs, lorsque Hugues IV acheta le Comté de Jean de Chalon en 1237. Hugues V fit hommage à Guy, Evêque de Chalon, de tout ce qu'il possédoit à Brancion, Verdun & dans la Prévôté de Buxi en 1262. (V. S. Julien de Bal. pag.

463). Robert II acquit la moitié des droits du marché & des bans de boucherie, en 1287, de Philiberte, fille de Raoul de Buxi, Chevalier, femme de Guill^e. de Meſſey, pour 120 livres : peu de temps après il acheta l'autre moitié d'Alix, veuve de Vincent du Devant, pour 100 liv. Il paroît que Buxi avoit donné le nom à d'anciens Seigneurs; car on voit Raoul & Hugues de Buxi, bienfaicteurs de l'Abbaye de la Ferté, en 1166 & 1180; Raimond & Rainald de Buxi, Doïens de Chalon, au XIIe. ſ.; Raimond de Buxi, Chevalier, s'accorde avec Cluni en 1207; & on vient de voir un Raoul de Buxi pere de Philiberte.

Des Ducs de la 1ere. Race Buxi paſſa à ceux de la ſeconde, & fut réuni à la Couronne par Louis XI en 1477. François Ier. l'engagea à François d'Orléans, Duc de Longueville, par échange de portion de la Terre de Montrichard en 1543. Le Roi, par Lettres patentes enrégiſtrées en la Chambre des Comptes le 14 Décembre, au fol. 128 du Réglement, reconnoît que les Terres de Chauſſin, Laperriere & Prévôté de Buxi, appartenoient au Duc de Longueville, en récompenſe & en contre-échange. « Veut » que leſd. Terres ſoient aucunement com» priſes dans la révocation & réunion gé» nérale ordonnées des Terres du Domaine, » levant les main-miſes & ſaiſiſſemens. »

Après la mort de ce Duc en 1551, Buxi passa à son cousin Léonor d'Orléans, fils de François, Marquis de Rothelin : ce Seign^r. céda ses droits sur Buxi (c'est-à-dire, une rente de 500 liv. affectée sur la Prévôté) à Franç^e. d'Orléans sa sœur, lorsqu'elle épousa Louis de Bourbon-Condé en 1565, d'où ces droits passerent aux Comtes de Soissons. Anne de Montafié, veuve de Charles de Bourbon, Comte de Soissons, les vendit au Marquis d'Uxelles en 1626 : aux d'Uxelles ont succédé les Beringhen; enfin, Henri Camille-Henrion, Chevalier de S. Louis. On voit un Jean-Bapt. Henrion en 1674, Commandant de Faucogney, dont la défense lui acquit l'estime de Turenne, qui donna ordre de ne point user contre lui des droits que donne au vainqueur toute Ville emportée d'assaut; il étoit petit-fils de Jean Henrion, Maire de Vesoul, en 1510.

Le Seigneur de Buxi jouit des droits utiles & honorofiques dépendans de la Justice de la Prévôté, par Arrêt du Conseil de 1769, & ce conformément aux Lettres patentes de 1626, par lesquelles le Roi veut que la Prévôté continue d'être exercée au nom & par les Officiers de S. M. Le Roi en a démembré Rosey & Bissey, échangés avec Ant. Clerguet qui en est Seigneur propriétaire. Les terriers de Buxi sont de 1466, 1524 & 1636.

Le Châtel de Buxi, presqu'au centre,

forme ce qu'on appelle *le Bourg de Buxi.* Ce Château qui de tout temps a contenu env. 40 maisons avec l'Eglise & le Presbytere, fut jadis environné de murs & de quelques tours avec fossés, construits par les Habitans pour se mettre à l'abri d'un coup de main. Il existe encore quelques vestiges de son enceinte. » Le Roi, suivant les terriers,
» a les fours bannaux avec une tour, & n'a
» notredit Sire autres maisons ni édifices au
» Chastel, & tout le demeurant d'icelui
» Chastel est & appartient aux Habitans de
» la Ville de Buxi. «

Aussi a-t-il été décidé en Août 1777, à la Chambre du Trésor, que les fonds qui environnent le Château, n'étoient point au Roi, mais aux particuliers qui les possédent.

La Comtesse Beatrix au XIIe. s. y avoit un Capitaine & un Prévôt : ces deux qualités ont été réunies, & les Châtelains ont pris & prennent encore la qualité de *Juge & Garde de la Prévôté, Capitaine des Ville & Château.*

Cette Comtesse de Chalon donna ses Lettres d'affranchissement de Buxi en 1204, rapportées par Perard, pag. 311. Entr'autres priviléges & franchises, elle accorde aux Habitans le droit d'usage dans sa forêt de Bragny, la remise de la moitié des amendes jusqu'à 65 sous, la faculté d'acheter à crédit, sous 8 jours de terme, les meubles &

effets qui se vendroient sous les halles par mandement de Justice ; elle voulut même qu'à l'avenir tout nouveau Seigneur jura avant tout, les franchises publiques sur les Sts. Evangiles, sous peine d'être déchu de tous ses droits. Elle fit elle-même avec Raoul de Buxi, le serment de maintenir ces franchises & Ordonnances, dont elle confia la garde à l'Archevêque de Lyon & à l'Evêque de Chalon ; elle reconnoît qu'un tiers des droits utiles & honorifiques, tant de Justice que de Fief, appartiennent à Raoul de Buxi.

Le Duc Hugues confirma ces priviléges en 1237, avec dix de ses Chevaliers ; Pierre de Paluau, Yve de Saudon, Hugues de Château-Morand, *&c.* Robert II en 1284, & Eudes en 1318. Ce dernier Prince fait mention dans ses Lettres, du *Forestier* des Habitans, du chemin public de Beaune à Saint-Gengoux, qui passoit au dessous de Buxi, & qu'il veut qu'on fasse passer par Buxi même pour l'utilité du lieu & des voyageurs.

Philippe le Bon en confirmant ces priviléges en 1422, « ordonne au Bailli de Chalon ou à son Lieutenant, qu'ils en fassent » jouir les Habitans pleinement & paisiblement, sans leur faire ni souffrir être fait » aucun détourbier ou empêchement au con» traire. (V. Per. pag. 314).

En 1466 il n'y avoit plus qu'*une tour au Chastel* de très-long-temps en ruine, selon

l'expreſſion de ce terrier & de celui de 1521. On y voyoit alors un grand four bannal, une chambre pour les priſonniers & les *ceps*. Cette fortereſſe ſervoit d'aſyle aux Habitans de Buxi, Colonges, le Til, les Filletieres, Rimon & autres de la Prévôté qui payoient des redevances pour raiſon de garde & de *chaſſipolerie*.

Outre ce Château démoli, on voit au nord du Bourg, les ruines d'un Château appellé la *Tour de Tenarre* ou *le vieux Château de Buxi*, reconſtruit, mais laiſſé imparfait ſur l'oppoſition des Habitans, par N. Damas, Baron de Marcilli. Il appartient avec un terrier à Mad^e^. de la Magdelaine de Ragni.

Dans le Bourg eſt la *Tour de Moroges* où ces Habitans & ceux de Jambles avoient droit de retrait.

Autrefois Buxi avoient un Maire & un Procureur du Roi Syndic. Ces deux places étoient en titre : après l'Edit de 1700, elles furent ſupprimées, & la finance rembourſée par la Province. Aujourd'hui ce Bourg a pour Officiers municipaux qui ont la police, un 1er. Echevin perpétuel, un 2^d^. Echevin Syndic, & un Secretaire, nommés par le Roi ſur le choix de trois ſujets faits par la Commune à chaque mutation, dans une aſſemblée publique. Leur taille eſt fixée à 5 l. ſur le pied des Officiers municipaux des Villes. Le Roi leur a accordé deux Sergens

de police pour les aider dans leurs fonctions.

Buxi fut pillé & brûlé à moitié par les Reîtres. Il essuya d'autres malheurs pendant les guerres de Religion. La peste de 1438 n'y laissa que 13 feux ; celle de 1628 emporta plus de 700 personnes. En 1630 le boisseau de bled valoit 4 l. 10 sous, & en Février 1663, 5 liv. 4 s.

Ce Bourg pierreux & boueux, est situé au pied de la montagne couverte de vignes.

Les Huguenots, nombreux à Buxi, y avoient un Prêche, auj. en jardin. Il s'y tint un Synode en 1671 sous la présidence de Salomon Rey, Avocat, Seign^r. de Morande, Commissaire du Roi. Galand en étoit Pasteur. Michel Dunoyer, Ministre en 1667, assista au Synode du Vaux près Avalon, dont le Curé de Buxi a les actes, ainsi que ceux du Synode de Charenton en 1645. Les Calvinistes ayant été expulsés, Riboudeault, Ministre de Salornay, se réunit à l'Eglise avec ses 2 fils & 20 autres, entre les mains de l'Evêque Henri Felix. On comptoit 126 nouveaux convertis en 1693. Depuis 1730 on ne connoît plus de Calvinistes en ce lieu. Les Etats en 1682 accorderent 300 l. pour être distribuées par l'Evêque de Chalon aux Missionnaires qui prêchoient la controverse à Buxi. Le Curé n'y perçoit aucun droit de casuel, mais seulement 15 s. de chaque chef de famille, par transaction de 1688, passée

en préſence de l'Evêque, qui engagea le Curé à renoncer à tous les droits odieux aux nouveaux convertis.

C'eſt la patrie de François Perrault, fils d'Abel, Miniſtre au pays de Vaux; il exerça le miniſtere à Mâcon & au pays de Gex pendant 52 ans. Il eut d'Anne Farcy un fils, habile Médecin, mort ſans être marié, en 1663. Le pere a donné un Traité aſſez ſingulier de *Démonologie* & des Sorciers. Conain, Miniſtre de Beaune, & Renaud de Mépillat, Miniſtre de Mâcon, nommés par le Synode examinateurs du livre, lui refuſerent leur approbation; mais Dupont, ami de l'Auteur, Miniſtre à Genève, l'y fit imprimer en 1653.

Les de Mucie qui ont donné des Magiſtrats diſtingués à Chalon & à Dijon, ſont originaires de Buxi où ils avoient fondé une Chapelle, ainſi que les Perrault, dont un Préſident à la Chambre des Comptes de Paris.

Commerce en vins rouge & blanc qui ont de la réputation; mais le climat eſt ſujet à la grêle; il paroît être un point de réunion où commencent à fondre les nuages & les orages qu'on a reconnu s'élever de l'étang de Long-Pendu. 4 foires dont deux de 1737. Marché en franchiſe les Jeudis, dont il eſt parlé dans un titre de 1204. Bons grains & pâturages. Carriere. Moulins à eau & à vent. Blanchiſſerie à toile. Bois commun. peu de

prés. Terre à froment, mais qui ne ſuffit pas pour nourrir la Paroiſſe. Depuis 12 ans on y parque les moutons, qui s'en portent mieux. On fit venir en 1762, pour la filature de coton, une Maîtreſſe, qui a produit de bonnes éléves, & qui fut encouragée par la Province. Le Seigneur a établi depuis 15 ans une plantation de mûriers pour des vers à ſoie.

Les eſſais de culture de peupliers blancs d'Italie ont bien réuſſi : ce ſeroit un ſecours utile dans un pays vignoble pour les échalas, ſi on élevoit des taillis de cette eſpèce de peupliers. Grand chemin de traverſe qui rejoint la grand'route du Charolois à Saint-Déſere, ordonné par les Etats de 1766 : ceux de 1778 ont accordé ſemblable traverſe au ſud juſqu'au chemin du Mâconnois. Bureau de Contrôle.

La meſure peſe 42 livres, 4 font le bichet. Il faut 180 pintes pour le tonneau. Prochain Bureau de la Poſte à Saint-Déſere ou à Saſſangi, à 1 lieue, 3 de Chalon, 2 de Givry, 15 de Dijon.

Lat. 46 d. 42' 35". L. 2 d. 22' 58".

CHAGNI, Bourg.

Cliniacum, *Chaigniacum*, *Chagneyacum*, *Chagneium*, dans les vieux titres Chagné, Chaigné, Chaigny ; Par. voc. St. Martin, Patron le Prieur,

le Prieur, Archipr. de Rully. Chapelles de St. François, de St. Sébaſtien & de St. Jean ou de l'Hermitage, à la nomin. du Seigneur, deſſervies par des Chapelains qui participent au Mépart & fondations. Chapelle de Saint Etienne, dont le Seigneur de Santenai eſt Patron. Autre de St. Michel du Patronage de la famille des Maizieres. 4 Mépartiſtes avec le Curé; jadis 8. Charles de la Boutiere, Baron de Chagni, rendit ces Bénéfices ſacerdotaux, en augmentant leur dotation, avec titre de Chanoines Honoraires, ayant été réunis aux Chan. Rég. de S. Ruf. Ce Seigneur fonda 4 Enfans de chœur pour 500 liv.

Dans la Chapelle de St. Martin, on lit ſur la pierre une fondation de Meſſes par Robert Fuzot, Chevalier, Seigneur de Chaudenai, en 1300; autre par Jean Pitois, Chevalier, Seigneur de Monthelon, Couchey & Chaudenai, en 1346.

Le PRIEURÉ de l'Ordre de S. Ruf doit ſon origine à la donation que l'Evêque Durand fit en 1220 de l'Egliſe de Chagni, avec les Chapelles de Bouzeron & de Remigni, & les dîmes dépendantes, à Falcon, Abbé Général de St. Ruf, ſous la charge d'envoyer à Chagni un Religieux ſous le titre de Curé, *unum de fratribus ad curam Eccleſiæ.* L'acte eſt dans Perri, pag. 159. Ainſi c'eſt ſur les débris de la Cure de Chagni que s'eſt formé &

élevé le Prieuré. On voit par les regiſtres que la Cure n'a été rendue à des Prêtres ſéculiers qu'en 1536. Marguerite de Vienne, Dame d'Argueil, de Cuiſeau & de Chagni, légue au Prieuré, en 1376, ſix charges de ſel, à condition d'une Meſſe, *de la Benoîte Vierge Marie*, par ſemaine.

Il y avoit un Prieur, un Sacriſtain, un Aumônier & un Infirmier. De tout temps le Prieur a donné le *viſa* aux Chapelains fondés en ſon Egliſe. Depuis la ſuppreſſion de l'Ordre de St. Ruf, le Prieur eſt de nomin. royale; il porte la Croix de l'Ordre de S. Lazare, dès 1769, par conceſſion du Dauphin, alors Grand-Maître. Jean-Franç. de Camaret, Titulaire actuel, a été reçu aux Etats en 1769; il eſt ſeul Décimateur à Chagni & Curé primitif. Et. Quarré d'Aligni, Chev^r^. de Malte, Prieur, inhumé en l'Egliſe en 1703, a fait don d'un riche oſtenſoir & de Vaſes ſacrés. Le cœur de l'illuſtre Préſident Jeannin y fut dépoſé en 1622. Le Prieuré a été quelque temps en commende.

HÔPITAL fondé en 1700 par Charles de la Boutiere pour les malades de Chagni, Chaſſagne, Corpeaux, Remigni, Bouzeron, & de la rue de Poiſeuil de Puligni. Le Baron de Chagni eſt le 1er. Directeur & Econome né. La Maiſon de douze lits eſt deſſervie par quatre Sœurs. Le Roi, par ſes Lettres pat. de 1700, « donne aux Adminiſtrateurs tout

» pouvoir de châtiment sur les pauvres; leur » permet de poser poteau & carcan, à la » charge que s'ils commettent crimes qui » méritassent plus grande peine que le carcan » & fouet, ils les remettront aux Officiers » de Justice. » Il n'y a ni poteau ni carcan.

L'ancien Hôpital sur les ponts de Chagni étoit une Léproserie, dont les bâtimens ont été démolis en 1777. Charles de la Boutiere transféra cette Léproserie au Fief de *Cromey*, rue du *Curtil*, où il fit construire une maison pour les malades. On a bâti une autre salle en 1776, pour y mettre douze autres lits. L'Evêque Franç. Madot y a laissé 35000 l.

Cette ancienne Baronnie appartenoit à nos Ducs. Hugues III donne en 1188 à l'Eglise de Chalon, 100 sols sur le péage, *in pedagio Chaneiacei* : (*Voy. le Gall. Christ.*, *tom. IV*, *pag. 950*). Elle fut cédée à Alexandre de Montaigu son fils, frere puîné du Duc Eudes III, qui légua les bois de la Mallraye & 60 sols sur son péage de Chagni, aux Moines de Maizieres. Eudes Ier. son fils, frere d'Alexandre de Montaigu, Evêque de Chalon, en jouissoit en 1245. C'est cet Eudes ou Odo qui accorda des priviléges à Chagni en 1224. Il eut d'Elisabeth de Courtenai, Philippe de Montaigu, Seigneur de Chagni, qui eut de Flore d'Antigni, Jeanne unie à Thierri de Montbeliard, d'où vint Richard, après la

mort duquel les Terres de Chagni & d'Antigni passerent en la Maison de St^{e}. Croix de Pagni. Huguette de St^{e}. Croix les porta à Philippe de Vienne, Seigneur de Pymont, son mari, vers 1350. Chagni vint ensuite au Marquis de Rothelin, au Duc de Nemours, de qui le Président Jeannin l'acheta; il fut depuis vendu au Président Perrault, d'où il passa à Jean-Bapt. de la Boutiere, à Michel son fils, à Charles son petit-fils, Maître des Requêtes, qui fit en 1710 son légataire universel, Jean-François-Antoine de Clermont-Montoison, pere de Louis-Claude, Sg^{r}. actuel.

Il vient de bâtir un beau Château dans le goût italien; on lit au dessus cette devise, *à la recousse Montoison*, écrite de même en lettres d'or contre le mur de la basse-cour de Montoison en Dauphiné : c'est le mot de Charles VIII à la bataille de Fornoue en 1495, quand il se vit fort pressé par les ennemis que Philibert de Clermont, Capitaine de 50 hommes d'armes, Chambellan du Roi, chargea alors avec la derniere vigueur. Ce brave Capitaine, mort Lieutenant Général des Armées de Louis XII en 1512, est inhumé dans l'Eglise de Montoison. Ce Bourg fait le titre d'une des branches de l'illustre Maison de *Clermont*, 1re. Baronnie du Dauphiné. Geoffroy de Clermont, fils d'Ainard, créé par le Dauphin Humbert en 1340, Connétable & Grand-Maître du Dauphiné, épousa

Isabelle, héritiere de Guill^e. de Montoison, desquels, par Claude leur petit-fils, sont descendus les Seigneurs de Montoison. Clermont, dans le Viennois, fut érigé en Comté en 1547, en faveur d'Antoine de Clermont, Lieutenant Général du Roi en Dauphiné, Grand-Maître des Eaux & Forêts de France.

Chagni fut affranchi en 1224 par Odo de Montaigu & Elisabeth de Courtenai sa femme, dont la charte est rapportée dans le 2^d. vol. de Duchesne, p. 134 & 135. Parmi les conditions insérées dans les Lettres, Odo déclare « que s'il est obligé d'aller à la guerre » pour ses affaires particulieres, ou pour la » défense du Duché de Bourgogne, ses Su» jets le serviront à leurs propres dépens, & » se défraieront eux-mêmes. » Les Lettres furent signées par Raoul de Marne, Renaud de Cresceil, Gerard des Prez, Guy Beaufils, Afferic de Seffié, Chevaliers de cette Châtellenie : (Voy. Perri, pag. 163). Elles furent approuvées par le même Seigneur en 1240, sous le sceau de Guillaume de Chavannes, Evêque de Chalon, confirmées depuis par le Duc Robert en 1281, & par le Roi Jean en 1361.

Les Seigneurs avoient un Prevôt, car on voit dans le tom. IV, *Ordonn. de nos Rois*, pag. 377, Bernard, Prévôt de Chagni, en 1324. Le Roi Jean, dans ses Lettres de 1362, dit que Chagni a été de toute ancienneté du

Bailliage de Chalon; mais que quelques Habitans ayant fait ensorte qu'il étoit devenu du ressort de Mâcon, il le réunissoit de nouveau à son ancien ressort, par Lettres données à Mâcon, 1362 : (Voy. Ordonn. de nos Rois, tom. 3, pag. 599).

Le Patronage des Prébendes de St. Georges, fondées en 1323 par Odard de Montaigu, fut transféré à la Baronnie de Chagni par le Duc de Nemours qui vendit la tour de Montaigu. Les Barons en ont joui jusqu'à Charles de la Boutiere, sous lequel Henri Felix, Evêque de Chalon, se fit adjuger ce Patronage. (*V. t. IV, pag. 477.*)

Le Connétable du Guesclin, touché des malheurs de la France, causés par les grandes compagnies d'*Ecorcheurs* & de *Tard-Venus*, vint les trouver à Chagni en 1366, & dit à leurs chefs : *nous avons assez fait de mal pour damner nos ames ; vous pouvez même vous vanter d'en avoir fait plus que moi : faisons honneur à Dieu, & le diable laissons.* Après ce début, il leur offrit 200000 liv. de la part de Charles V, les trésors du Roi de Castille, & des contributions sur les Terres du Pape dans le Comtat. Gagnés par ces puissans motifs, ils le suivirent jusqu'en Espagne contre Pierre le Cruel qu'ils détrônerent.

Le plus ancien titre qui fasse mention de Chagni, est une charte de l'Empereur Lothaire, datée de 840, *Caliniaco Villa Comi-*

tatûs Cabilonenſis. Il y a un Grenier à Sel ; 4 grand'routes y aboutiſſent, ce qui rend ce lieu le plus fréquenté du Royaume. Il ſe fait en ce Bourg un commerce conſidérable en vins des meilleures qualités de la Province : on en expédie pour le Nord & l'Amérique même. Jean-Bapt. Perrot le jeune vient d'établir à Paris, rue neuve des petits Champs, un dépôt où l'on trouve en bouteilles les vins les plus diſtingués de Bourgogne, à des prix fixés par des états imprimés qui ſe renouvellent ſuivant les ſaiſons, la rareté où l'abondance : établiſſement utile qui réuſſit bien à Paris.

Les rues ſont aſſez belles : celles qui ſervent au paſſage de la grand'route, ſont pavées aux frais de la Province.

Compagnie de l'Arquebuſe, compoſée de 16 Chevaliers, qui a paru en bel uniforme au grand Prix de Beaune, 22 Août 1778.

4 foires. Belle levée ſoutenue par 5 ponts ſur la Dheune, non *Dueſne* comme l'écrit la Martiniere, qui fait une Ville de ce Bourg. 1500 Comm. 1111 ſeulement en 1748.

Philippe de Maiziere, né à Chagni en 1630, Curé pendant 40 ans, acheta une Charge de Conſeiller-Clerc au Bailliage de Chalon, où il mourut en 1709. On a de lui des piéces de vers, des livres de piété, cités par l'Abbé Papillon, pag. 8, t. 2. A la tête de l'Ouvrage d'Antoine Thibaud, Curé de

Chagni, intitulé : *L'état autrefois varié, à présent ſtable, de la Paroiſſede Chagni*, 1657 ; on voit un ſonnet de Philippe de Maiziere, qui prend la qualité de Bénéficier de cette Egliſe.

François Leroux, né à Chagni en 1632, Provincial des Cordeliers, Viſiteur perpétuel des Clariſtes, mort à Moulins en 1696. Le P. Franç. Ruffier, Docteur de Sorbonne, prononça ſon oraiſon funèbre dans le Définitoire de la Province aſſemblée à Dijon en 1698 ; elle fut imprimée *in*-8°. la même année. Le P. Lachére, élève du P. Leroux, compoſa ſon éloge en latin, ſous le titre de *Laus funerea*. Son épitaphe finit ainſi :

Ordo Miniſterii lituum, Sorbona coronam
Doctrinæ dederat ; det diadema Deus.

L'Abbé Papillon, p. 218, cite ſix Ouvrages de piété compoſés par le P. Leroux.

Anciennes familles : les de Maiziere, Lafouge, Payel, Leroux, Mathey, Guillemot, &c.

A 3 l. de Chalon, 3 de Beaune, 10 de Dijon.

Lat. 45 d. 54' 45". L. 2 d. 26' 8".

G I V R I.

Gibrianum, *Givrium*, *Givriacum* ; Par. voc. S. Pierre, à la collat. de l'Evêq. de Chalon, Archipr. de la Montagne.

L'Evêque André Poupet réduisit en 1481 plusieurs Chapelles fondées, à une table commune, par l'établissement d'un Mépart de 10 Prêtres, *en y annexant la Cure pour les seuls enfans du lieu, & à la dévotion du peuple fort notable à Givri ;* ce qui fut approuvé par le Pape Innocent VIII en 1486.

Il y avoit 13 Prêtres en 1535, réduits à trois, qui au XVIIe. s. prenoient la qualité de *Concurés.* L'union de la Cure au Mépart a été déclarée abusive par Arrêt de 1771 ; & par un réglement, en forme de transaction, de 1774, la Paroisse est actuellement desservie par un seul Curé, un Vicaire, & 2 Mépartistes choisis par l'Evêque parmi les Prêtres natifs de Givri, pour aider le Curé dans toutes ses fonctions, & desservir Cortiamble sa Succursale. Il fut réglé que dans le cas où les Mépartistes mettroient l'Evêque *dans la nécessité* de leur retirer ses pouvoirs, ils seroient déchus de leurs places, & l'Evêque libre de choisir d'autres Prêtres enfans du lieu.

Chapelle au milieu du Bourg, V. St. Jean l'Evangéliste, dont le Président Danthès est Patron, comme Seigneur de Longepierre.

Chapelle rur^e^. de St. Pierre au dessus du clos Salomon, sans titre. Il paroît par des tombeaux de grès, que c'étoit l'ancien cimetiere. Chapelle de St. Germain démolie, dont les revenus sont affectés à la précepto-

riale des Enfans de chœur de la Cathédrale de Chalon.

Maiſon-Dieu connue autrefois ſous le nom de *Deus adjuva me*, que l'Evêque Gerbold donna en 881 à l'Abbaye de S. Pierre pour la ſépulture des Evêques, étoit alors un Village avec Egliſe : *Villa Deus adjuva me cum Eccleſiâ Sancti Vincentii.* Ce fut depuis une Léproſerie, enſuite un Hôpital gouverné par un Recteur, qui en 1290 jouiſſoit du quart des droits ſur les denrées vendues aux foires de Chalon. Il a été depuis réuni à celui de cette Ville, où les pauvres de Givri ont droit de 4 lits, 2 pour cette réunion, & 2 fondés par Abraham Quarré, Seigneur du lieu.

Philiberte Denon, veuve de Vivant Jolivot-Dupont, Maire de Givri, établit pour 12000 liv. en 1743, 2 ſœurs de la Charité (changées depuis en deux Sœurs noires de Chalon), pour ſervir les malades & inſtruire la jeuneſſe. Cette Dame fit auſſi don à l'Egliſe d'une lampe d'argent du poids de 55 marcs. Ancienne Confrairie du St. Eſprit, dont les revenus ſont partagés pour le Recteur d'Ecole, la décoration de l'Egliſe, & ſpécialement pour le ſoulagement des pauvres. Près de l'Egliſe eſt le *Temple* dont les biens ont paſſé des Templiers aux Chevaliers de St.-Jean-de-Jéruſalem : une vigne voiſine porte encore le nom de la *Commanderie.* L'ancien Presbytere s'appelloit le *Vatican.*

Le Temple des Huguenots étoit au fauxbourg & leur cimetiere dans l'emplacement occupé par les Sœurs noires. On a découvert près delà beaucoup de marbre travaillé, qu'on croit avoir servi d'ornement à leur Temple.

On présume qu'il y a eu des Religieuses dans la *rue des Dames* près la poterne à l'ouest.

EGLISE.

L'Eglise neuve commencée en 1770 & qui n'est pas finie, est une rotonde irréguliere sur un plan en croix grecque. Son intérieur est formé de 8 colonnes soutenant une coupole au dessus de laquelle sera une lanterne pour l'éclairer, à la hauteur de 84 pieds sous voûte, avec plate-bande d'une nouvelle forme.

Tribunes sous les colonnes dans tout le pourtour d'un ordre ionique dans la nef, & corinthien dans le chœur. Il y en aura 10 surmontées d'un chapiteau. La partie inférieure n'offre aucun contrefort, ce qui a surpris les gens de l'art. Le porche très-simple ne représente qu'un piedestal pour recevoir un obélisque de 157 pieds qui formera le clocher, percé de 4 grands vitraux à colonne, surmontés par 4 frontons circulaires. C'est un bâtiment d'un goût neuf, & digne de la curiosité des étrangers, fait sur les dessins d'Emilland Gauthey, sous-Ingénieur de la

Province, & qui coûtera plus de 100000 l. à la Paroiſſe.

Cet Architecte, dans un mémoire publié en 1774, fait voir que les colonnes de cette Egliſe ne portent que la moitié du poids pour les pierres tendres de Givri, par comparaiſon de celles de l'Egliſe de Touſſaint d'Angers, monument le plus hardi que nous ayons en ce genre. Celles-ci portent 60 milliers, & n'ont que 11 pouces de diametre & 24 pieds de hauteur; ainſi leur plan contient 95 pouces quarrés. Chaque pouce porte 631 livres, & le pied quarré porteroit 90947 livres; ce qui n'eſt cependant que le $\frac{3}{8}$ de ce que porteroit la pierre tendre de Givri, & moins d'un 7e. la pierre dure. On voit par ce ſeul exemple ſi la hardieſſe des édifices gothiques doit beaucoup nous étonner.

Dans l'Egliſe de Givri, jolie Chapelle d'un bon goût, dont la ſtatue de la Vierge & les décorations ſont dues au ciſeau de François Pourcher, âgé de 21 ans, élève de l'Académie de Deſſin de Dijon, où il a remporté deux premiers prix.

SEIGNEURS.

Givri appartenoit aux premiers Ducs de Bourgogne. On voit dans l'Hiſtoire de Tournus, pag. 102, que Conſtance, fille du Duc Robert Ier, veuve de Hugues II, Comte de Chalon, allant en Eſpagne pour épouſer Al-

phonse, Roi de Castille en 1078, s'arrêta à Tournus pour y recevoir la *bénédiction des reliques.* Elle gratifia les Moines de St. Philibert de plusieurs fonds situés à Givri, qu'elle tenoit du bien de son pere, & de l'Eglise même, selon Falcon le chroniqueur. Pour confirmer cette donation, elle tira l'anneau de son doigt, depuis placé sur le livre des Evangiles. Mais le Duc Eudes Ier, son neveu, retint les fonds de Givri, & l'Abbaye de Tournus n'y posséde plus rien.

Agnès de Seyverin, Dame de Givri, octroie aux Habitans de lever *les amendes de ceux qui seroient trouvés tranchans & pâturans dans les bois de Braniault.*

Guillaume de Mello, époux d'Isabelle de Bourbon, « leur permit en 1310 de clorre de » murailles leur petite Ville, d'y mettre un » Châtelain qui soit Gentilhomme, ou à dé- » faut un Bourgeois notable. »

Jean de Mello, Evêque de Chalon en 1354, étoit Seign^r^. de Givri. Il commença un beau bâtiment à Notre-Dame de Mello (Marloux) où étoient des Religieuses dépendantes de Remiremont. Il fonda en l'Eglise Cathédrale son anniversaire, pour lequel il assigna 26 l. de rente sur la Terre de Givri, & mourut Evêque de Clermont.

Guill^e^. Bourrelier, Sg^r^. de Givri, Proc. Gén. *des Pays de Bourgogne*, contribua, par son crédit, à l'établissement de l'Université

de Dole en 1440, & fonda la Chapelle de St. Denis en la Cathédrale de Chalon, où il fut inhumé en 1400.

A Louis de la Trimouille ſuccéda Jacques Pot de la Roche-Nolai, qui unit la Baronnie de Cortiamble à Givri, & en fit renouveller les terriers en 1460. Il avoit épouſé Marguerite de Cortiamble, derniere de ce nom. Givri échut à la Maiſon de Vienne en 1550. Jean de Vienne, Chevalier de l'Ordre, Baron de Givri, donne à cens le bois *Meſſire Jacques*, & celui de *Corcheroux* aux Habitans pour 8 liv. en 1570.

Cl. de Beaufremont, Baron de Senecey & Givri, s'unit à Marie de Brichanteau-Nangis, fille d'Antoine, Amiral de France en 1589, qui a fait pluſieurs baux à cens en qualité de Dame de Givri. Henri de Beaufremont, leur fils, laiſſa de Catherine de la Rochefoucault une fille, Marie Claire, qui porta les Terres de Givri & de Senecey dans la Maiſon de Foix-Candale : c'eſt Henri de Senecey qui, étant Elu de la Province, parla avec tant de fermeté à Henri IV en 1605, que ce bon Prince touché de ſes raiſons, ôta le droit de deux écus impoſés ſur le minot de ſel. *V. 1er. vol. pag. 465.*)

Henri-François de Foix, Duc de Candale, Pair de France, vendit cette Terre à Abraham Quarré, Conſeiller au Parlement de Dijon en 1695 : de ſon fils aîné Jean, auſſi Con-

ſeiller en 1731, mort ſans enfans, elle eſt venue à André Quarré de Ruſſilly puîné, Chevalier de S. Louis penſionné, qui a ſervi honorablement pendant 40 ans, & a fait pluſieurs campagnes avec le Capitaine Thurot. (*V. tom. 3, pag. 142*).

Givri dont le nom celtique annonce l'antiquité, eſt ſitué avantageuſement au bas d'une bonne côte couverte de vignes. Il eſt fermé de murs épais de huit pieds avec parapet crenelé, flanqués de 8 groſſes tours, avec foſſés profonds creuſés dans le roc, qu'on a mis en jardins, à l'exception d'une 8e. partie, où eſt un petit pavillon d'Arquebuſe. On y entre par 4 portes, dont une fort jolie, au deſſus de laquelle eſt une belle ſalle pour les aſſemblées de Communauté, ſurmontée d'une horloge faite à neuf en 1771.

Au centre du Bourg d'où l'on voit les 4 portes, eſt une fontaine publique jailliſſante, à 4 tuyaux, d'une eau légere & limpide qui vient du côteau par des tuyaux en fer & en plomb, poſés en 1776, de 1770 pieds de long; ornée de 4 dauphins, & couronnée d'un demi-obéliſque ſur lequel eſt une méridienne.

On peut dire que Givri eſt l'endroit de la Province le plus réguliérement percé par les rues. Les 4 portes répondent à peu près aux 4 points cardinaux de l'horiſon.

2 marchés par ſemaine, 2 foires. Halles. Le commerce eſt en bled & en vin ſur-tout, qui paſſe pour le meilleur du Chalonnois. Les climats fins ſont le clos Jus, le clos St. Pierre, le clos S. Paul, le clos Salomon, le Cellier aux Moines (de la Ferté), les Bois-Chevaux : Champ-Pourot pour le vin blanc.

Ces vins diſtingués par leur franchiſe & leur durée, faiſoient commiſſion en 1349. Une Ordonnance de Philippe de Valois porte » que le tonel de vin de Beaulne, de Saint » Jeangon (S. Gengoux) & de Givri, paiera » 6 ſ. d'entrée à Paris », tandis que le vin de la Loire ne payoit que 2 ſ. (V. Ordonn. du Louvre, tom. 2, p. 319). Il eſt dit dans les regiſtres des Avocats de Chalon au XVIe. ſiécle, qu'à une St^e^. Yves « le Bâtonnier avoit » régalé ſplendidement & opiparément avec » du vin généreux de Givri. » C'eſt une tradition que Henri IV en faiſoit ſon ordinaire, & l'exempta des droits d'entrée qu'on rétablit bientôt, parce qu'on en faiſoit plus entrer que Givri n'en pouvoit fournir.

On admire les caves ou magaſins de Vivant Millard, Négociant, nouvellement conſtruites à double voûte ſans charpente, contenant 2000 piéces de vin, avec 9 foudres de 20 à 60 tonneaux, placées dans des niches taillées dans le roc. Ce bel ouvrage eſt du deſſin de Jean-Nic. Bouvaux de Givri. Celle de Denis Milliard l'aîné, bâtie près de ſon

de son Fief dit le *Noble*, longue de 152 pieds sur 36 de large, n'a qu'une seule voûte. J'ai reçu à cette occasion, en Mars dernier, de Mr. Millard le jeune, une lettre qui mérite d'être ici placée par les vues utiles qu'elle contient, dont les Commerçans & les Propriétaires peuvent tirer avantage.

» Givri est presque le centre de tous les vignobles de la Province; les vins les plus éloignés peuvent y arriver à 3 l. par piéce de voiture, exempts de tous droits. Aucune Ville ne m'auroit fourni ces deux avantages, & encore moins celui d'y faire des constructions à la portée d'un grand commerce, vû la cherté des terreins & des bâtimens.

Il est important pour celui qui veut établir l'économie en grand, de réunir sous l'œil du maître & de son surveillant, toute la masse de ses marchandises, s'il est possible: combien de reliage, coulage, fausses-voitures, boissons, *&c.* sont épargnés? Le gouvernement des vins est mieux conduit. C'est pourquoi dans un espace de 125 pieds de long sur 45 de large, j'ai construit l'une sur l'autre, deux voûtes assez hardies; la premiere creusée dans le roc avec une base de fondation de 12 pieds d'épaisseur, laquelle est surmontée d'une seconde en vaisseau d'Eglise, pour y placer à mi-voûte un fort plancher qui fait 3e. cave; je loge aisément plus

de 1400 piéces de vin dans ce court espace, ce que peu de personnes ont peine à croire.

Dans l'épaisseur des murs de la premiere cave, j'ai fait pratiquer 9 caves assez profondes & larges pour y placer 9 foudres qui contiennent environ 300 piéces. Ils n'ôtent rien à la largeur de la cave, comme l'on voit. Cette économie des foudres devroit être suivie de tous les Commerçans & des Propriétaires, pour les vins que l'on ne veût pas vendre dans l'année. Les 300 piéces ne me coûtent pas une piéce par an de remplissage; & en petites futailles coûteroient plus de 12 piéces. On sent delà que, quoique les vaisseaux soient chers, l'avantage de l'épargne seule les aura bientôt payés.

Il y a encore plus à gagner sur l'amélioration des vins dans les foudres; les plus foibles comme les plus forts ne peuvent que s'y bonifier : j'ai éprouvé les uns & les autres. On évite l'évaporation, on conserve conséquemment les esprits qui seuls peuvent arrêter le bouquet dans la liqueur : ces esprits sont forcés de retourner vers le centre, d'y entretenir une douce fermentation avec le fruit même. On évite les mauvais remplissages, les déplacemens forcés, les soutirages inutiles, & la main dangereuse du Tonnelier.

Je me propose, si mes affaires m'en laissent le temps, de donner un Essai sur la théorie & le gouvernement de nos vins; on y verra

qu'il y avoit ou ignorance, ou mauvaiſe volonté dans ceux qui ont critiqué mon établiſſement; que les difficultés, ſoit pour les futailles lors des ventes, ſoit pour la conduite des foudres, & pour la fin à eſpérer de ces vins ſortis des foudres, ne demandent que des précautions ordinaires & faciles à tout le monde.

Deux belles cours ſervent à l'exploitation de ces vins, & d'une très-bonne fabrique de vinaigre, qualité d'Orléans, que j'ai montée avec ſuccès.

Je me propoſe d'y réunir un attelier de diſtillation pour les eaux-de-vie du pays, dans les principes que Mrs. Beaumé & de Morvaux nous ont dictés pour perfectionner ce travail. Le lieu eſt encore ſitué pour faire réuſſir cette branche de commerce, & je l'indique avec plaiſir.

Ce que M. Gagnerot a fait dans le même genre que moi, quoique pratiqué différemment & pour une eſpèce de vin moins difficiles à haſarder, réunit, quant à l'économie, les mêmes avantages. «

Bonnes carrieres de pierre rouge & blanche, qui fourniſſent Chalon & les environs. La rouge veinée, ſuſceptible du poli, reſſemble à du marbre. Selon le calcul de M. Gauthey, le pied cube peſe 165 livres, la tendre 145, celle de Tonnerre 120, la bri-

que 109, le grès tendre 174, le porphire 201, le marbre de Gênes 189. Le pied cube de pierre de Givri peut porter un poids (c'eſt le plus petit) de 456 192, poids moyen 663 552, le plus grand 870 911. La hauteur dont les pierres peuvent être chargées, va juſqu'à 670 toiſes. (V. Journal de Phyſiq. Nov. 1774.)

On a découvert au lieu dit *ſimple Cour*, des morceaux de corniches de marbre blanc ſculpté, qui pouvoient être les reſtes d'un anc. Temple de Payens ; & dans l'emplacement d'un anc. Château app. *Cour-Chevreuil*, des morceaux de terre cuite verniſſée. Il n'y a plus que les reſtes d'une cave voûtee. En bâtiſſant la porte de l'horloge, on trouva dans les fondations une arcade où paſſoit l'eau, & deſſous un éperon à longue molette, un étrier, des reſtes d'une ſelle, & un sabre, indice de la ſépulture d'un vieux Chevalier, ou d'un Gaulois diſtingué.

Au bois Moine (à la Ferté), on déterra en 1750 pluſieurs piéces de monnoie d'argent & de cuivre, dont quelques-unes portoient ces mots, *Karolus Dux Lothar.* On en voit au tréſor de la Ferté.

Givri fut pris & ſaccagé par les *Tard-Venus* en 1360, & par des partis de *Robeurs* en 1525. Caſimir avec ſes Reîtres, au ſortir de Nuys en 1576, dépouilla l'Egliſe, & mit le feu à la moitié du Bourg, qui ſouffrit d'autres dommages durant les guerres de Religion.

Il peut contenir 300 f. 1200 Comm. (800 en 1716). Les dépend. ſont Mortiere, Fief au Duc de Rohan par ſon épouſe Emilie d'Uſez. Moulin *Madame*, conſtruit par la Ducheſſe Marguerite, à M. de Roche, Archidiacre de Chalon. Le Fief de la Grange-Saulgeot, à M. Morel de Corberon. La Maiſon-Dieu, le Cellier aux Moines (de la Ferté) qu'ils firent défricher par Gauthier Arlebaud en 1232, en lui cédant à vie deux champs qu'il devoit convertir en vigne. Le Duc Eudes III leur donna 12 muids de vin de cens à Givri pour réparer les dommages cauſés par Gerard de Reon en 1181. Pierre, Abbé de la Ferté, avoit en 1310 une vigne au climat de *Rorlſigny*. Le *Cul de Jonchey*, dit Château-Renard, aux Goubart.

Cortiamble dont dépend Poncey, eſt l'Annexe de 351 Comm. & 144 enfans : le tout compoſe la Paroiſſe & la Communauté de Givri, compris Ruſſilly de 130 Commun. faiſant en tout 467 f. 2472 ames ; paie taille enſemble, & participe aux priviléges des bois communaux, carriere & champoyage.

Beaux bois communaux de 2008 arpens, où les Habitans ont droit de moyenne & baſſe Juſtice, à la forme des Arrêts de 1724, 1728, 1731 ; & en ſont les ſeuls propriétaires par Arrêt contradictoire rendu au Souverain de la Table de Marbre le 12 Juillet 1769, contre les Forains uſagers. 1 Cha-

moiſeur, 2 Tanneurs, 5 autrefois; 4 Chirurgiens, 3 Notaires. Bureau de Contrôle, Poſte aux lettres. Meſure de 42 l. Moulin ſur le ruiſſeau de Germoles. Grand'route de Chagny à Charolles, & de Givri à Chalon. 1 ſeule fontaine, mais abondante. 4 puits, 2 citernes : il y manque un lavoir & un abreuvoir, qui ont été mis en délivrance avec l'Egliſe.

Depuis 10 ans les jeunes filles s'occupent à la filature du coton : l'amour du travail contribue à diminuer la mendicité.

On voit dans l'état des Officiers de nos Ducs, Germain de Givri, Ecuyer, Huiſſier d'armes du Duc Jean, & Garde d'Artillerie en 1414.

De Givri ſont ſortis les Girards, dont 2 Conſeillers au Parlement. La fille de Girard de Chalivoye épouſa N. d'Henin-Lietard, Comte de Roche, dont un fils Archevêque d'Embrun : l'autre fille s'unit à N. de Théſut de Lans, dont le fils Abbé de St. Pierre en Vallée, de Moutier-St.-Jean, Conſ^r. d'Etat, fut chargé, ſous la Régence, de la Feuille des Bénéfices.

Jean Girard né à Givri, mort en 1453, habile dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique, a laiſſé en latin l'Hiſt. des Vies des SS. *in-fol.* mſſ.

2°. Les Mouton qui ont été ſi nombreux, qu'un ſeul aïeul de ceux établis actuellement

à Chalon, comptoit, à l'âge de 84 ans qu'il décéda, 80 descendans tous vivans; ce qui étoit écrit sur sa tombe en l'Eglise de Givri avant les nouvelles constructions. On voit un Guill^{e}. Mouton à qui Hugues de Vienne, Sire de Pagni, vendit en 1258 180 journaux de terre pour les tenir en fief de lui. Claude Mouton, Bourgeois, en 1451, auquel le Duc céda pour 21 liv. deux soitures au pré Butard en la Paroisse de St. Marcel.

3°. Les la Fouge dont le dernier, Vivant la Fouge, Bailli de Givri, homme de mérite, mort très-regretté, sans enfans, en 1778.

A 2 pet. l. de Chalon, 10 de Charolles, 3 de Chagni, 2 de Buxi, 13 de Dijon. Lat. 46^{d}. 47' 0". L. 2^{d}. 26' 9".

SENECEY.

Seneceium, *Senesceium*, *Senetiacum*, *Siniciacum*, gros Village ou Bourg, de la Par^{e}. de St. Julien, avec un vaste Château, dont les 2 tours au sud-ouest furent bâties par J. de Toulongeon, de la rançon du Comte de Boucan, Connétable d'Ecosse, pris à la bataille de Cravant en 1422.

8 Chapelains dont l'ancien est le Doyen, fondés en 1312, sous le titre d'*Orateurs de Mg^{r}. de Senecey*. Ils ont été unis en Corps par Nic. de Beaufremont en 1553, au nombre de 5. On y transféra la Chapelle de S. Nicolas

ſur le portail de Grône, quand elle fut tombée en ruine. 3 Chapelains de St. Julien furent unis à ceux du Chât. par Pontus de Thyard; Claire de Beaufremont réduiſit les Chapelains à 4 en 1654 : mais en 1673, Catherine de la Rochefoucault, veuve de Henri de Beaufremont, Lieutenanr de Roi en Mâconnois, fonda 4 nouveaux *Orateurs* en ſa Chapelle de Senecey. Elle fut conſacrée par le Cardinal de Tournon le 4 J^{er}. 1553 : elle a été rebâtie & *amplifiée d'un ſomptueux Oratoire*, par Nic. de Beaufremont, qui y choiſit ſa ſépulture & celle de ſa femme Deniſe Patarin. Les corps de Pierre de Beaufremont & de Charlotte d'Amboiſe ſes pere & mere, y furent transférés. Au caveau fut inhumée Cather^{e}. de Tenarre, veuve de Cl. Folquier, Sg^{r}. de Marigni, en 1581.

On y voit le tableau en bois de Nic. de Beaufr. & celui de ſa femme avec 8 filles. Sur une plaque d'airain eſt l'éloge de Pierre de Beaufr. mort en 1582 : ſa deviſe étoit, *in virtute & honore Seneſce.*

Senecey a donné le nom à une anc^{e}. & illuſtre famille. Richard de Senecey & Alard ſon frere, bienfaicteurs de l'Abbaye de la Ferté en 1164. Guy donne le libre paſſage ſur le pont de Grône, ſans péage, aux Freres de la Ferté, en 1206. Un autre Guy de Senecey, Evêque de Chalon en 1265. Henri, Abbé de Tournus en 1306. Hugues, Chantre

de Chalon en 1318. Guillaume & Marg^e^. de Frolois sa femme, traiterent avec l'Evêque de Chalon sur le patronage de la Chap^e^. de Grône en 1316. L'Hôpital ou Maison-Dieu de Grône, fut fondé par Guy de Senecey & Nicolas son fils. Leurs donations furent confirmées par leurs descendans Guyot & Ansier de Senecey en 1245. Guill^e^. de Senecey, Seign^r^. de Chaumont & de Traves, Chev^r^. fut un des Nobles invités en 1361 à se trouver en armes à Semur, & un des 15 Nobles cautions du Traité de Guillon, & ôtages en Angleterre.

Cette Maison fut fondue en celle de Toulongeon par le mariage de Marguerite de Senecey avec J. de Toulongeon en 1407, depuis Maréchal de Bourgogne, mort en 1427. Son fils Jean eut Philibert, époux de Clauda de St.-Amour, décédé sans enfans : sa sœur porta Senecey dans la Maison de Beaufremont. Cette Baronnie fut érigée en Marquisat en 1615 pour Henri de Beaufremont mort en 1622, dont j'ai rapporté un beau trait de patriotisme & de fermeté au 1er. vol. p. 465.

Marie-Claire de Beaufremont, héritiere de sa branche, épousa en 1637 Jean-B. Gaston de Foix, Comte de Fleix : Guill^e^. Alexandre Marquis de Vieuxpont & de Senecey en 1725 : Louis-Joseph d'Ailly, Vidame d'Amiens, mort en 1742, dont le fils Louis-Joseph d'Ailly a vendu à Magdeleine-Henriette

Olivier de Senozan en 1777, mariée en 1778.

De la branche de Beaufremont-Senecey ſortit un Rameau nommé Beaufremont de Cruzille, éteinte en Melchior, Comte de Cruzille. (*V. ce Village ci-après*).

Les dépend. du Marquiſat ſont Laive, Sermezé pour la haute-Juſtice, St.-Cyr, Marnai, Gigny, St.-Julien, *&c.* 3 foires. Commerce en bled. Quelques vignes. 5 étangs, dont 4 deſſéchés. Meſure de Tournus, 16 coupes pour le bichet. Gr. route de Chalon à Lyon, poſte aux lettres, aux chevaux. C'eſt le plus beau Village du Chalonnois, de 100 f. avec pluſ. maiſons bourgeoiſes.

Hôpital bâti en 1777 par Cl. Fr. Fevre, né à St.-Julien, Chanoine de S. Vincent de Mâcon. 8 lits. 4 Sœurs du S. Sacrement. On y a réuni la Maiſon de Charité fondée à S. Julien par Charles Ferotin, Curé, en 1690. (*V. St.-Julien le Château*).

A 3 l. de Chalon, 2 de Tournus.

Lat. 46 d. 38' 5". L. 2 d. 34' 20".

A B B A Y E S.

LA FERTÉ-SUR-GRONE.

Firmitas, Abbaye de N. Dame, 1re. Fille de Cîteaux, fondée ſous S. Etienne 3e. Abbé, le 18 Mai 1113, par Savaric de Vergy &

Guill^e^. de Thiers, Comtes de Chalon, dans la forêt de *Bragnes* (Bragny), Paroiſſe de St. Ambreuil.

Les principaux Bienfaicteurs ſont les Ducs de Bourgogne, ſur-tout Hugues III, pluſieurs Evêques de Chalon, Falcón de Réon, la Comteſſe Béatrix, Girard de Vienne, les Seign^rs^. de Sercy, de la Salle, de Brancion, Senecey, Lux, Biſſy, de St^e^.-Héléne & les Damas de Marcilly.

La 1re. ſituation de cette Maiſon auſſi triſte que ſauvage, étoit au milieu d'une vaſte forêt. Le Duc Jean la fit fortifier en 1415 par des ouvrages à corne du côté de la riviere, fermer d'une muraille fort épaiſſe en briques, & entourer d'un foſſé de 25 pieds de largeur & de profondeur. On n'entroit dans l'Abbaye que par un pont-levis flanqué de deux groſſes tours, enſorte qu'elle avoit plutôt l'air d'une priſon ou d'une fortereſſe, que d'un Monaſtere.

Autant cette poſition étoit diſgracieuſe, autant elle eſt aujourd'hui riante & agréable, ſoit par les défrichemens faits autour de la maiſon, ſoit par la deſtruction des fortifications inutiles, & le comblement des foſſés entrepris en 1680 : mais ſur-tout par trois beaux corps de logis conſtruits en 1682 par l'Abbé Claude Petit, qui n'a conſervé de tous les anc. bâtimens que l'Egliſe, la Sacriſtie, le Chapitre & la ſalle voiſine.

L'Eglise bien éclairée, un des plus beaux vaisseaux de la Province, bâtie en 1210, a 232 pieds de long sur 65 de large, & 60 de hauteur; la croisée a 188 pieds de long sur 31 de large, sans y comprendre les Chapelles de 8 pieds de profondeur. Elle n'étoit qu'au 1er. cordon, lorsque la Comtesse Béatrix en 1217 donna 1200 brebis & des fonds pour la finir.

Elle est superbement ornée. Le fameux Sculpteur Jean Dubois a déployé dans le chœur toute l'élégance, les richesses & la variété de son art. On voit d'un côté les bustes des Apôtres avec les attributs qui les caractérisent ; de l'autre, les Prophêtes avec les vertus morales & chrétiennes par maniere de *termes*. Rien de si délicat que les 16 petits anges qui sont au dessus des stalles supérieures. Ces stalles au nombre de 100, d'un grand goût, ont été modelées à Dijon en 1680.

Le sanctuaire de 45 pieds de long sur 28 de large, a quelque chose de majestueux, & ne le céde en rien au chœur pour la beauté & les ornemens. De chaque côté sont deux grands bas-reliefs de pierre de Givri, représentant les mysteres de la S^{te}. Vierge, & les 4 Docteurs de l'Eglise en médaillons. Au dessus de la corniche on voit des 2 côtés des bas-reliefs en bois sur la vie de J. C. accompagnés des 4 Evangélistes en figure

colossale de pierre. Le fond du sanctuaire offre la mort de la Ste. Vierge enlevée au Ciel par un grouppe d'anges. Tous ces ouvrages précieux, chefs-d'œuvre de goût, sont dus au ciseau de Dubois.

L'Abbé Petit embellit en 1705 son Eglise d'un buffet d'orgue, morceau exquis, placé sur une tribune qui étoit l'ancien vestibule. En homme de goût, il détruisit tous les vieux tombeaux mutilés qui déshonoroient le Temple du Seigneur. Il en a fait d'autres en marbre noir, qu'il a placés autour du sanctuaire dans des niches creusées sous le mur; ensorte qu'ils ne gênent pas le service, ni ne masquent point le local.

On y voit celui du bienheureux Pierre de Tarentaise, 3e. Abbé de la Ferté, & le 1er. de tout l'Ordre de Cîteaux qui ait été élevé à l'Episcopat. A côté de l'Epitre sont ceux de Durand de Couches, qui reçut les 13 Moines envoyés par St. Etienne, & de Thibaut, tous deux Evêques de Chalon: à côté de l'Evangile ceux de Ponce, Evêque de Mâcon, & de Hugues Anglois, Evêque de Carlile, Compagnon d'exil de Saint Thomas de Cantorbery, en 1213.

Dans le cloître est le tombeau de Béatrix, Comtesse de Chalon, morte en 1227, insigne Bienfaictrice, petite-fille de Guillaume de Thiers; & 2 mausolées de Guy & de Robert Damas de Marcilly.

Ce fut aussi le lieu de la sépulture de Jossemond, Archidiacre de Mâcon; de Guillaume de Chevanes, Doyen de Chalon, en 1218; de Sybille de Fussey, Dame de l'Abergement-Molleron, en 1300; des Seigneurs de Loysie au XIIIe. siécle, &c.

Dans le Chapitre sont les tombes des Abbés. Le 1er. fut St. Philibert, non Bertrand: St. Pierre de Tarentaise le 3e; le bienheureux Barthelemi le 4e.; on le croit frere de St. Bernard, mort en 1160. Il y a eu 47 Abbés, & le Gal. Chr. n'en compte que 33: les deux derniers ont été François Filzjean de Chemilly, mort à 84 ans en 1761; Cl. Gaspard Canabelin, décédé en 1777 à 73 ans, tous les 2 Dijonnois. L'actuel est Antoine-Louis Desvignes de la Cerve, né à Mâcon, élu le 16 Juin 1777.

Parmi les Abbés qui ont fait le plus de bien à la Maison, on doit distinguer Yves Sauvageot, qui siégea plus de 50 ans, & Claude Petit: celui-ci l'a fait rebâtir, construire le clocher à six cloches, enrichit la Sacristie d'une belle menuiserie, & employa, pendant plusieurs années, les talens de Dubois pour embellir l'Eglise. Il fit éclater sa charité durant la famine de 1696 & 1709. On doit à son zèle éclairé la riche bibliothéque, dont il acheta le fonds, de 6000 vol. 22500 livres, de Jean Fleutelot, Conseiller au Parlement, en 1695; M. Bocquilloit l'esti-

moit 20000 écus : il y avoit déjà 9000 vol. en 1710. Lazare Languet, Dijonnois, Prieur, a donné le projet du vaiſſeau long de 96 pieds, orné de 15 tableaux, dont 8 d'Abbés depuis Pierre Bouchu, ceux du Cardinal Mazarin, du Cardinal de Fleury, de Louis XV & de la Reine.

Le Cardinal de Fleury, Abbé de Tournus, a enrichi cette bibliothéque des grands ouvrages de l'édition du Louvre. D. Louis Perreney, Etienne Filzjean de Mimande & Jean Bouhier de Lantenay, tous les trois Dijonnois, l'ont beaucoup augmentée. Elle peut contenir 13000 volumes, & va être complétée par l'Abbé actuel, qui joint à l'eſprit de ſon état le goût des Lettres. Il y a quelques médailles & pluſieurs manuſcrits, entr'autres les ſermons de Saint Léon, ſes lettres, 4 gros volumes *in-folio* des Œuvres de Saint Auguſtin, 3 de Saint Grégoire ſur Job, copiés en 1134 par ordre de l'Abbé Guillaume; 2 d'Origene & d'Euſebe de Céſarée; la vie de Saint Bernard écrite en 1290 par Gerard, Religieux de Clairvaux, donnée à la Ferté en 1390 : *Vincentii ſpeculum hiſtoriarum*, très-beau.

D. Jean Brochillet a laiſſé en manuſcrit, *ſynopſis antiquitatum Monaſterii Firmitatis*, en 10 pages *in-folio*. Le Nécrologe a été compoſé par l'Abbé François de Chemilly, *in-folio*, 1743.

Durand, Evêque de Chalon, légua sa Bible à cette Abbaye en 1264. L'Abbé Claude d'Inteville, siégeant au Parlement de Beaune en 1474, donna une belle Bible manuscrite à Nicolas Cherley de Bar-sur-Seine, Conseiller du Duc, en reconnoissance de quelques services : c'étoit peut-être celle de Durand.

On voit à la Sacristie le tableau du massacre des Religieux, au passage de l'Amiral de Coligny, qui pilla & brûla la maison, le 20 Juin 1570.

La Ferté avoit une Maison dans la rue du Change à Chalon, où, en temps de guerre, on transportoit les titres & papiers, acensée depuis pour 50 livres, avec la réserve d'une chambre pour le même usage. L'Abbé avoit son Hôtel où est l'Abbaye de Saint Pierre, appellé *le grand & petit la Ferté.*

Nully sur la Paroisse de Montagny près Buxy, est la maison de campagne de l'Abbaye ; elle lui fut donnée en 1120 par Gautier, Evêque de Chalon : elle posséde six autres Terres, Chazeut, Avoise, Lalhene, Saint-Ambreuil, Villeneuve, la Grange de Maligny près d'Arnay. Le Seigneur de Thil près de Chenôve, lui prête foi & hommage pour des dîmes, comme étant un arriere-Fief de Nully.

On a été obligé d'aliéner pour les besoins de l'État la Grange d'Auvenet, la maison d'Yvry, la Seigneurie de Vincelles & la Baronnie de Ruffey.

L'Abbaye jouit du Prieuré de Fley, Diocèse de Chalon, depuis sa réunion consentie par l'Abbé de Fauverney en Comté, en 1356. L'Abbé est Patron de 13 Cures, & siége aux Etats de Bourgogne, le 1[er]. des Abbés, après celui de Cîteaux. Il officie en habits pontificaux, selon le privilége accordé par le Pape Eugene IV, en 1439; privilége commun à tous les Abbés de l'Ordre.

On comptoit autrefois 33 Maisons de la Filiation de la Ferté, tant en Lombardie qu'en Piémont : mais elles ont été réunies en Congrégation, & ne reconnoissent que le Chapitre général. La 1[re]. Fille fut le Tillet, le 1[er]. Couvent de l'Ordre en Lombardie, 1120; la 2[e]. Lodi, Diocèse de Verceilles, 1123; la 3[e]. Maizieres, 1132, la seule qui reste avec Sturtzelbrum au Comté de Biche, Diocèse de Metz, fondée en 1143 par Simon, Duc de Lorraine.

Cette Abbaye essuya un grand incendie en 1300, par des bandits qui, selon quelques Chroniqueurs, massacrerent l'Abbé & 50 Religieux : mais ce fait est incertain. Son désastre causé par les Calvinistes en 1570, est attesté par les Historiens, & par un tableau du temps déposé en la Sacristie.

C'est l'Abbé Pierre Bouchu qui fit percer dans les bois la grand'route de Chalon, qui auroit besoin d'être réparée, étant toute dégradée. Au fond de la vaste cour est une

Chapelle desservie par un Religieux, pour les gens de la maison, d'environ 60 Comm. Il y a 16 Religieux.

Les armes de l'Abbaye sont une tour adextrée d'une crosse tenue d'un dextrochere mouvant d'une fenêtre de la tour. M. Robert dans sa Géog^e. donne à cette Abbaye 100000 liv. de revenus; mais les Religieux prétendent qu'elle n'en a pas la moitié.

A 3 l. de Chalon.

MAIZIERES ou *MEZIERE*.

Abbatia nostræ Dominæ Maceriarum ou *de Maceriis*, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, 3e. Fille de la Ferté, & la 1re. en France, fondée en 1132 sur les ruines d'un hermitage, d'où son nom *Maceriæ*, Mazures, ou *Maiseriæ in territorio Scoteriense*. Elle reconnoît pour Fondateur Foulques de Reon (1), dont on voit le tombeau dans le cloître. Il céda un pré à Demigny avec un serf pour le garder. La charte de fondation est dans le Gal. Chr. t. IV, pag. 239.

(1) Non de *Rey* comme écrit D. Plancher, t. IV, p. 318. Le Village de Reon, dont il étoit Seigneur, subsiste encore : (V. *Demigny*). L'acte de donation des fonds est de 1125, étant signé de Jocerand, Evêque de Langres, qui se démit de son Siége cette même année.

Ce Foulques de Reon, de *Rooneis*, *Reone*, étoit un Seigneur illustre. Le Duc Hugues III fit en 1187, à Chalon & à Cluni, deux fondations considérables pour Girard de Reon : l'acte se voit dans Perry, pag. 55. Il étoit pere de Guichard de Reon, 28e. Abbé de Tournus en 1218. Il donna au Chapitre de Beaune, en 1124, *la Champagne*, Seigne. particuliere, qui comprenoit la grand'rue Dijonnoise. (*V. t.* 2, *p.* 591).

L'Eglise actuelle ne fut consacrée qu'en 1230 par l'Evêque de Chalon : le Maître-Autel & les Chapelles réparées furent dédiées par Henri Felix en 1689. L'Eglise est vaste & fort élevée, la nef un peu étroite, mais le chœur est fort beau : au collatéral gauche sont les mausolées de deux Evêques de Chalon, Alexandre de Montaigu & Olivier de Matreuil, avec le cœur de Jean Poupet mort en 1491. Epite. d'Heliodore de Bissi, Gouverneur de Verdun, Capitaine de 50 hommes d'armes, bon Royaliste, tué par les Ligueurs à l'âge de 33 ans, dans une recontre près des Chartreux de Beaune. (*V. t. IV*, *pag.* 607). La fleche du clocher, couverte d'ardoise, a 100 pieds de haut depuis la lanterne jusqu'à la croix.

Les Sires de Montaigu sont les insignes bienfaicteurs de cette Maison, & plusieurs y sont inhumés; mais on n'y voit plus leurs tombeaux depuis les réparations faites à

l'Eglise. Les autres Bienfaicteurs sont Guy de Vergy, qui donna Bully & les pâturages d'Echevrone en 1154. Le Duc Hugues III accorda la forêt de Planoise, autrement *Produn*, où une Verrerie fut établie en 1733 : une Sentence de 1476 maintient l'Abbé en la propriété & Justice à Produn. Girard, Comte de Mâcon, qui légua 20 mesures de sel à Lons-Saunier en 1177. Hugues de Palau, Guy de Verdun, Richard de Montbeliard, Sire d'Antigny & de Chagni; Hugues de Neublans; Robert, Comte de Tonnerre, frere du Duc de Bourgogne; Alexandre de Bourgogne qui légua le bois de la *Malleroye* & 60 s. sur le péage de Chagni, en 1205; Beatrix, Comtesse de Chalon, qui fournit l'argent pour acquérir la dîme de Puligny; Geofroy de Chagni; Vautier-sans-Terre, Seign^r^. de Givri; Robert Saudon, Seign^r^. de Savigny, en 1262; Jeanne de Navilly, en 1367, *&c.*

Eugene III exempte en 1147 cette Abbaye de la dîme pour ses biens acquis & à acquérir. Les Papes Luce, Urbain, Innocent III accordent plusieurs priviléges en 1249. Une Bulle de Nicolas V déclare excommunié Pierre de Fussey, pour avoir frappé D. Jean Bernard, Procureur de Maizieres.

Pie V permet à D. de Gillans de choisir tel Confesseur qu'il voudra. Le Cardinal Nicolas, Légat en France, accorde des indul-

gences à tous ceux qui visiteront l'Eglise de Maizieres, en 1432. Les Habitans de S. Loup furent excommuniés par un mandement apostolique, pour avoir frappé les Religieux opposans à ce qu'ils pêchassent dans la Dheune, en 1470; mais l'Evêque prit leur défense.

Le trésor étoit riche en reliquaires, qui furent pillés par les Huguenots, après qu'on les eût transférés à Beaune au petit Maizieres.

Le fonds de la bibliothéque a été acquis par D. Sutif, Prieur, sous la direction du savant Mabillon. D. Fleury l'a augmentée. Les chartes & titres ont été recueillis en 12 vol. *in-fol.* par D. Arambert en 1737.

Maizieres a droit au Collége des Bernardins à Paris, confirmé par le Chapitre général de Cisteaux en 1533, & le droit de *committimus* aux Requêtes du Palais de Dijon, par Arrêt du Conseil en 1684.

Parmi les Abbés on distingue Louis de Baissey qui devint Abbé de Cisteaux en 1559; Sylvestre de Saluces, dernier Abbé régulier; depuis six Commendataires : les trois derniers sont, Henri Felix, Evêque de Chalon; Michel-André Hernequin d'Ecquevilly; & depuis 1755, Ange de Romilli, Chanoine Archidiacre de Rennes, qui donne tous les ans 1200 l. aux pauvres des Paroisses où il a du bien. 9 Relig. de l'étroite observance.

La Terre de Blagni près de Meurſault fut donnée par l'Evêque & le Chapitre de Langres en 1184. Le Chapitre ayant aſſigné ſur Blagni 4 ſetiers d'huile aux Chartreux de Lugny, Maizieres fut condamné à les payer par Sentence du Parlement de Beaune en 1197. Guy de St.-Sernin céda la moitié des dîmes de Blagni & de Puligny en 1200. Hugues de Corabeuf, en 1278, ſe déſiſta de ſes droits ſur le bois de Blagni. La Terre de Repan fut léguée par Geoffroy le Blanc au XII[e]. ſiécle.

La Maiſon du *petit Maizieres* à Beaune avec des vignes, eſt un don de Conſtantin, Prêtre de Beligni, vers 1200. Un Arrêt de 1391 adjuge à Maizieres l'entrée franche de ſes vins à Beaune, à condition de céder à la Ville une tour & une ſalle chargées de 10 liv. de rente envers l'Abbaye : on y a mis l'horloge. Cette entrée franche a été confirmée par un traité avec les Echevins en 1405, & par Sentence de l'Intendant en 1699.

4 moulins dépendent de cette Abbaye, une tuilerie; il y avoit une forge, car on voit encore le moulin *de la Forge :* beaucoup de bois. On arrive en cette Maiſon, du côté de Beaune, par cinq ponts trop bas; ce qui fait qu'en hiver la Dheune quelquefois paſſe pardeſſus, & couvre d'eau les environs.

Maizieres, ſur la Paroiſſe de S. Loup, eſt à 2 l. de Beaune, 2 ½ de Verdun, 4 de Chalon, & du Diocèſe.

BOURGS

DE LA BRESSE CHALONNOISE.

BELLEVÊVRE.

Bella-Vavra, Par. voc. la Vierge (8 7re.) Dioc. de Besanç. Doy. de Neublan, Patr. le Prieur de Moutier en Bresse : la Cure de Torpes fut unie à celle-ci en 1645, depuis séparée. Le Curé seul Décim. Eglise de 100 pieds de long sur 36 de large, rebâtie en 1379. Plus. tombes, de Jean de Terrans au XVe. s.; de J. Perrot, 1520; de Cl. Violet, ancien Curé de Charette, 1500; de Marie Beaune-Bernard de Montessus, Baron de Bellevêvre, Gouverneur de Beaune, 1686, & de Jeanne de Bonneval sa femme, 1672.

Anc^{e}. Familiarité de 19 Prêtres en 1389, de 6 en 1506, réduite par les guerres & la perte des biens à un seul, à la nomination des Habitans.

Jadis 5 Chapelles fondées, dont les biens sont perdus, excepté celle de S. Pierre, dite des Fourneret, réunie à la Familiarité. La Chap^{e}. seign^{e}. s'appelloit autrefois des *Maranches*, Sg^{rs}. du lieu en partie.

Hôpital brûlé par les Comtois en 1637, & en ruine. Léproserie détruite, située au bout du pont près la riviere, dans le champ la

Maladiere, auj. *Champ-Maillard :* on y inhumoit les peſtiférés.

Baronnie au fils de Charles-Bernard de Monteſſus de Rully qui en reprit en 1741. Ses ancêtres la poſſédent depuis 1640; elle leur vint par N. Pinſonat, mere de Louis de Monteſſus. Théode Pinſonat, Préſident à la Chambre des Comptes, l'acquit en 1630 d'Ant^e^. Damas de Marcilli.

Ce Bourg a donné le nom à une ancienne famille éteinte, qui a fondé au XIe. ſ. le Prieuré de Moutier. Marg^e^. épouſa Henri d'Antigni en 1230, & fut mere de Huguette de St^e^. Croix, femme d'Etienne de St.-Dizier. Guill^e^. de Bellevêvre, Evêque de Chalon en 1294, inhumé à S. Jean de la Grotte d'Autun, près de ſon oncle Anſelme, Evêque d'Autun, & de Henri de Montbeliard ſon frere. Béatrix de Bellevêvre, Abbeſſe de Lons-Saunier en 1336. Jean, Chevalier, vivant en 1362. Marguerite, épouſe de Gaucher de Châteauvilain. Jean de Montaigu, Baron de Couches, étoit Sg^r^. de Bellevêvre au XIVe. ſ. Jacq. de Vienne, Sire de Pagni, Sg^r^. en 1372.

Ce lieu autref. conſidér. avoit 6 Echevins ou Gouverneurs en 1372, lorſque le clocher fut fait. Il étoit entouré de murs & d'un double foſſé, avec 3 portes, ayant une Léproſerie, un Hôpital, & une Familiarité de 19 Prêtres. Les principaux Habitans & le

Curé ſe retirerent à Verdun en 1592 durant les troubles de la ligue. Le 28 Janv. 1637, les Comtois prirent ce Bourg, y mirent le feu, & emporterent les cloches avec l'horloge à Bletterans. Il n'y reſta que 16 Habitans. Il n'y a plus qu'une rue fort longue. 70 f. 270 Comm. 5 foires. La Bourgn[e]. finit au territoire de ce Bourg, à la Chapelle-Volant, dont 3 Hameaux appellés Planois, Conſenne, le Defent, dépendent de cette Province.

L'anc. Chât. étoit au milieu de la prairie au nord, ſur une motte entourée de foſſés, dont il ne ſubſiſte plus rien, non plus que du Châtelet, *Caſtellum*, ſur une hauteur à 600 pas de Bellevêvre, qui ſervoit à ſa défenſe du côté de la Comté.

Moulin d'Or à cauſe du Ham. d'Or, & quelques Métairies, dépendent de la Par[e]. Patrie de Jacq. Pinſonat, Profeſſeur Royal en langue hébraïque, Curé de S. Sauveur, Cenſeur Royal des livres, mort à Paris en 1723, âgé de 70 ans, ayant légué ſa Bibliothéque aux Doctrinaires.

La voie rom. de Verdun par Toutenant, St.-Bonnet, Pierre, deſcendoit à Bellevêvre; on en voit des reſtes : delà ſon nom Vêvre, *vaura*, *via lata*. La grand'route de Pierre y paſſe tendant à Bletterans : on eſpere que les Comtois voudront bien ouvrir juſqu'à Bletterans le chemin de communication.

Recette d'Auxone, Subdél. de Seurre.

2 p. l. de Pierre, 1 de la Chapelle-Volant en Comté, 3 de Chauffin, 9 de Chalon.

Lat. 46 d. 51' 23". L. 3 d. 3' 2".

BRANGES.

Brengiæ, Par. fur la Seille, voc. St. Maurice, Patr. l'Abbé de St. Pierre, Archipr. Dioc. de Chalon. Familiarité dès 1265, de 10 Prêtres : un article de leurs Statuts renvoie à ceux de Cuifeaux : elle eft vacante. 6 Chapelles fondées, dont il n'en fubfifte plus que 2 ; celle de N. D. de Pitié, & celle de S. Jean-Bapt. fondée en 1533 par Magdel^e. Badel, femme de J. de la Haye, Châtelain de Branges. Hôpital ou Léproferie, voc. S. Thomas d'Aquin, détruite ; le revenu a été réuni en 1736 à l'Hôpital de Tournus, à condition d'un lit pour un malade. Dans le Chât. ruiné étoit une Chapelle. Lit à l'Hôpital de Louans fondé pour 1000 écus par Jean Clerguet, Curé de Branges en 1725, & une place à la Charité pour un orphelin.

Cette Baronnie, érigée en Marquifat en 1655, comprend Branges, Monteret, Juif & Savigni-fur-Seille. Cette Terre fe divife en deux parties, l'une appellée *la Franchife de Branges*, renferme le chef-lieu & les 4 fauxbourgs avec Beaumont & Arci : l'autre eft connue fous le nom de *Terreplaine*, & com-

prend les Forains. Ceux de la franchise jouissent de toute liberté, selon la force du nom, ayant reçu leurs priviléges de Ponce de Branges en 1256. Ceux de la plaine sont encore sujets à des tailles, corvées & autres redevances : par Arrêt du Parlement, « ils » furent maintenus aux droits de se succéder » les uns aux autres, au regard des biens- » meubles seulement, & au droit qu'il n'é- » toit loisible au Seigneur de leur indire » tailles à sa volonté, fors en la maniere » accoutumée. » Cet Arrêt est cité par Bouvot, tom. 2, pag. 598. Les Fiefs de la Michaudiere & de Thielley sont exceptés des droits du Seign^{r}. sur Savigni.

Anc. Sgn^{rs}. Ponce de Cuiseau en 1202; J. & Antoine de St.-Trivier en 1414; Jean de Lugny, 1533; Cl. de la Chambre, Chev^{r}. de l'Ordre, 1579; René d'Amoncourt de Montigni, 1616; Ant. Barillon de Morangy, Cons^{r}. d'Etat, 1654; Paul Barillon, Ambassadeur en Angleterre, mort en 1691; Ant^{e}. 1706; Ant. Lecamus, 1736; depuis au Comte d'Ailli par sa femme Franç^{e}. Anne le Camus.

800 Comm. 600 en 1669 & 120 f. Dép. Beaumont, Mogni, Beauvoir, la Goberge, les Bolard, *&c.* Anc. familles, les Chatelet, Bouveret, Guillain, Cuchot.

Par un titre de 1543 & le terrier de 1602, » les Habitans *Bourgeois* ont droit de pêche » dans la Seille à tous engins, à pied, sans

» batteau & avec tous filets, pourvû qu'ils
» n'excédent pas 3 toises, chasser à cors &
» à cris de chiens, sans filets, à toutes sortes
» de bêtes non prohibées par les Ordon-
» nances Royaux. Si quelque ribaud ou ri-
» baude, ruffin ou ruffienne, G. publique
« diffament de paroles un homme ou femme
» de bien, celui qui les frappera pour les
» châtier, ne sera tenu à nulle peine envers
» le Seigneur. »

Les Habitans ont droit de vaine pâture ès bois de Chize, de Leschot & la Chaux jusqu'à la St. Martin d'hiver.

Le Curé a celui de parcours pour sa jument & son *suivant* dans la vaste prairie de Branges. L'Eglise seule sur la hauteur près du grand chemin : le Presbytere étoit auprès; ayant eté brûlé, ainsi que partie du Village, on l'a bâti proche la riviere où est le Bourg.

2 foires. Beau moulin sur la Seille, où une écluse seroit bien nécessaire. On pense à exécuter le projet si utile d'un canal de communication de Louans à Branges, Loisy, Cuisery jusqu'à la Saone. (*V. Louans, t. IV, p. 646*).

A 6 l. $\frac{1}{2}$ de Chalon, $\frac{3}{4}$ de Louans.

Lat. 46 d. 39' 3". L. 2 d. 5' 40".

MERVANS.

Ancienn[t]. Marvant du mot *mare*, lieu bas

aquatique; Par. voc. S. Maurice, Collateur l'Evêq. de Chalon, Archip. du Dioc. Vaste Eglise propre, beau chœur bien boisé; Chapelle de la Vierge; autre de St. Clément, fondée par Jean Clume, Curé, mort en 1400. Bel ostensoir en argent doré, don de Claude Desbois, anc. Echevin de Dijon, 1753.

Le clocher très-élevé, est surmonté d'une fleche de 100 pieds en charpente, couverte de tuiles plombées.

Ancienne Léproserie réunie à l'Hôpital de Tournus, à condition de 2 lits. Le nouvel Hôpital a été érigé en 1754 pour 8 lits à 1500 liv. par Cl. Philib. Fyot de la Marche pere, 1er. Président, dont on voit le buste en cire. Il est dommage qu'il n'ait pas fini cet établissement si utile, dont on espere l'accomplissement du Sgr. actuel, son neveu.

Ance. Confrairie des *treize*, parce que 13 familles seulement furent conservées de la terrible peste de 1347, comme à Verdun. (*V. t. IV, p. 593*). Elle a subsisté jusqu'en 1680.

Ce Bourg autrefois fermé de murs & de fossés, est une ancienne Baronnie, aux de Vienne pendant 400 ans. Henri de Vienne reconnoît, en 1260, tenir en fief du Duc, Mervans, Longepierre & Seurre : (V. Per. pag. 515). Nic. Rolin, Chancr. de Bourgne. Seignr. en 1450; son fils Rolin d'Emery, en 1490; ensuite aux d'Hocberg, Longueville,

d'Orléans, Anne de Montafié, Comteſſe de Soiſſons, 1643; au Comte de Soiſſons, au Prince de Carignan, auquel le Prince Eugene abandonna ſes droits, & qui vendit à Cl. Fyot, Abbé de St. Etienne, en 1700; depuis à ſa famille; auj. à Jean Fyot de la Marche, Comte de Dracy.

L'ancien Chât. app. *la Motte*, entouré de larges foſſés, eſt entiérement détruit.

Mervans fait partie du Marquiſat de la Marche. 1100 Comm. avec les dépend. Le Burteau, Fief à M. Colmont de Vaugrenant; Soutenant, Charmoy, le Vernoy, Nuzeret, Gouge, la Charmotte, Buſſi, Beure, Lavivre, *&c.*

Le pays, jadis couvert de bois, a été eſſerté, cultivé, aſſaini, & la population eſt augmentée depuis ce temps, ſur-tout depuis les grand'routes percées en 1750. On ne comptoit que 600 Comm. en 1700, 81 f. en 1750, & 75 en 1490 : alors 2 foires & un marché; maint. 4 foires, dont celle du 1[er]. Mai eſt renommée pour les chevaux, & dure 8 jours.

La Guyotte, qui tombe dans le Doubs à Navilli après un cours de 6 lieues, paſſe à Mervans ſous deux ponts; elle pourroit être rendue navigable; ce qui produiroit une amélioration conſid[e]. à un pays qui ſera très-fertile, dès que la cendre qui en eſt l'engrais le plus excellent, & qu'on va chercher

à 10 ou 12 l. au loin, pourra parvenir par des bateaux au retour des denrées qui en feront parties.

4 gr. chemins à Chalon, à Dijon, à Lons-Saunier & à Louans, ouverts depuis 37 ans. J'ai vu dans un mſſ. du Curé Verſerey, que la Saone fut ſi débordée en 1602, que le 26 Septembre elle entra d'un pied au Presbytere & en l'Egliſe juſqu'au Maître-Autel, *ce qui fit une merveilleuſe perte aux Laboureurs.*

On lit dans l'Hiſtoire de Tournus par Juenin, pag. 118, qu'un lunatique de Mervans fut guéri en touchant les reliques de Saint Ardain, Abbé, en 1140.

Les Habitans furent affranchis par les de Vienne pour une redevance ann. de 17 liv. 10 ſ. Selon le terrier renouvellé par la Ducheſſe de Longueville en 1533, ils peuvent ſe dire *francs Bourgeois de Mervans*, comme les *francs Bourgeois de St. Laurent.*

La Paroiſſe ſe félicite d'avoir pour Paſteur très-charitable, N. Berthelot, qui vient de refuſer, par attachement pour ſon troupeau, la plus riche Cure du Diocèſe (St. Leger-ſur-Dheune).

5 l. de Chalon, 3 $\frac{1}{4}$ de Louans.

Lat. 46 ^{d}. 48' 36". L. 2 ^{d}. 52' 51".

S A G I.

Sagiacum, Bourg de la 2de. Breſſe Cha-

lonnoise sur la Valliere, Par. voc. S. Pierre, Dioc. de Bes. Doyenné de Lons-Saunier, Pat. le Prévôt de S. Pierre de Mâcon. Belle Eglise. Gruerie de la Maîtrise de Chalon, Rec. de St.-Laurent.

Les franchises & priviléges ont été accordés en 1266 par Amé de Savoie, & Sybille de Bagé, à laquelle appartenoit Sagy (l'acte est dans Perard p. 509); confirmés par les Ducs de Bourg^e^. en 1280 & 1347.

On y voit que les Seigneurs se réservent les langues de bœuf & 4 den. par toise de maisons. Ils n'obligent leurs vassaux à les suivre à la guerre que pendant 3 jours. Ils imposent l'amende de 3 s. pour un coup de poing, 5 s. pour un soufflet, & 60 s. pour un coup de pierre, ou un coup de bâton, autant pour un adultere; ou si les coupables veulent éviter l'amende, ils iront tout nus par la Ville, *trotabuntur nudi per Villam.*

Les Habitans de Prissey près Mâcon étoient assujettis à la même peine, mais ils pouvoient en composer avec 60 s. & 1 denier, suivant l'art. 11 de leurs priviléges, confirmés en 1362 par le Roi Jean. Ceux de Castelnaudary sont encore mieux traités, puisque dans cette Ville la peine de l'adultere est fixée à 5 sols, selon des prérogatives reconnues par Charles V. Ceux de Vienne portent que les coupables auront le choix ou de payer, les riches 25 florins, les pauvres 10, ou de courir

courir tout nus par la Ville, la femme ayant une chemise *usque ad mamellas, ne appareant naturalia*. A Montfaucon, ainsi qu'à Sagy, l'on n'avoit pas les mêmes égards pour la pudeur des femmes; car les statuts exigeoient en 1396 qu'elles courussent absolument nues, ou payassent 60 s. Ces différentes dispositions sont aujourd'hui tombées en désuétude, & lorsque les Seignrs. auxquels elles étoient avantageuses, ont voulu les faire valoir, ils n'y ont pas réussi.

Les Bouton du Fay, auxquels cette Terre avoit appartenu, en furent Châtelains au XVe. s. (*V. t. 2, p. 497 sur l'Office de Châtelain*). Selon le terrier de 1504, 48 tant Paroisses que Hameaux & Fiefs dép. de cette Châtellenie. Tous les Mercredis se tenoit *la Cour & Siége de Sagy* en la halle, détruite depuis. Le Château & le donjon étoient déjà en ruine: les tours de Sagy étoient fameuses; on a profité de leurs ruines pour paver en partie le grand chemin de Louans à Cuisery. L'Abbaye du Miroir devoit au Duc, Seignr. de Sagy, 10 livres de cire pour droit de garde, ainsi que celle de Gigni.

Philippe le Hardi reconnoît par Lettres de 1391 que les Habitans de *Sagey* sont en bonne possession de vaine pâture pour leurs bestiaux en tous ses bois, & d'y couper bois pour chauffage, pour les ponts, *&c.* sans payer amende: il excepte le bois Chamo-

ton. Il leur accorde en 1396 le droit de pêche à filets & autres engins ; ce qui fut approuvé par son petit-fils en 1440. Comme ce Bourg étoit brûlé & détruit par les guerres, Louis XII en 1504 leur permit de prendre dans ses forêts le bois pour se rétablir & refaire 5 ponts.

Le Curé avoit le droit d'aller à la chasse, l'oiseau sur le poing, avec son Vicaire, & d'exiger, en allant ou en revenant de la chasse, un repas pour lui, sa suite & son chien, le lendemain des fêtes de Noël : la rente étoit affectée sur le meix *Drusot*. Comme il y eut contestation sur ce droit singulier, en 1660, un Arrêt régla qu'au lieu d'un dîné, on paieroit désormais au Curé 9 l. 1 s. par an. Il y avoit une Familiarité au XVe. s. supprimée.

Sagy souffrit beaucoup durant les guerres du Duc Charles & de Louis XI, puisqu'il étoit ruiné en 1500 ; & durant celles des Comtois sous Louis XIII. On alloit baptiser les enfans au Fay. Lacuson, redoutable partisan Comtois, précipitoit du haut des tours ceux qui ne payoient pas leur rançon.

220 f. 87 en 1490, 1300 Comm. dép. S. Martin-de-Mont, l'Annexe, jadis mere Eglise ; Chantemerle, la Bernux, la Forêt, Viage, Aujou, *&c.*

3 moulins. Le Roi posséde dans cette Châtellenie 6495 arpens de bois, affectés à la Saline de Montmorot.

A Viage ſur le bord de la Valliere eſt un *motte* de 600 pieds de circonférence, où l'on a trouvé beaucoup de carreaux, reſtes peut-être d'un ancien *Caſtel.*

Les Jehannin, dont un Notaire en 1480, enſuite un Châtelain, les Durand dont 5 Châtelains, ſortent de Sagy.

2 l. de Louans, 8 de Chalon.

Lat. 46 ^{d}. 36' 12". L. 3 ^{d}. 0' 19".

SAVIGNI EN REVERMONT SUR LA VALIERE

Ancien^{t}. Sapigni, *à Sapinis*, *Savigniacum de Monte Reverſo ;* Par. voc. S. Vivant, Dioc. de Beſanç. Doyenné de Lons-Saunier, Patr. l'Abbé de Baume. Anc^{e}. Familiarité de 13 Prêtres en 1400, ſupprimée. 5 Chapelles fondées ; celle de N. D. de Pitié le fut par Philippe Bouton en 1358, & par ſon fils Emart Bouton ; on y voit ſa deviſe, *ailleurs jamais.* 3 Bouton du Fay y ſont inhumés. Celle des *Grivel* eſt à la nomin. de la famille de ce nom. Officialité d'Auxone. Rec. de St.-Laurent, Bureau de Traites-Foraines.

Jean de St^{e}.-Croix fit conſtruire le beau clocher dans le goût de celui de Ciel. (*V. Ciel ci-après*). Il obtint en 1394 du Duc un marché le Mercredi & 2 foires par an, confirmées en 1680 avec création de 2 autres, rétablies en 1776. Le Roi accorda la permiſſion aux Habitans d'uſer du ſel de Salins

par Lettres de 1616, enrégiſtrées la même année : leurs priviléges furent confirmés par Arrêt du Conſeil d'État & Lettres patentes en 1731, 1732 & 1734.

Terre erigée en Comté en 1596, à Marie-Eléonor-Alexandre de St.-Mauris, Prince de Montbarey, Miniſtre de la Guerre. La Baronnie de Chatenoi en Franche-Comté a été érigée en Marquiſat par Lettres de 1705, ſous le nom *de St.-Mauris.* On voit un Jean de St.-Mauris en 1251.

Réné d'Amoncour, Seign^r. de Savigni en 1618 par ſa femme Edmée de la Chambre, qui en avoit hérité de ſon pere Jean de la Chambre.

Fief de la Tournelle à Humbert de Bonnal en 1525, auj. avec celui des Bais, à M^rs. Gauthier & Leſchenault; celui-ci a encore le Fief de Rupt. Fief de St. Pierre aux Familiers de Louans. 3 moulins ſur la Valiere, qui ſort de Conliége, Bailliage de Lons-Saunier, & va tomber à Louans dans la Seille. Pluſ. étangs, dont le plus conſidérable eſt celui de Villeron.

1300 Commun. dépend. Vernois, Ville-Vaudrey, les Gobard, Beauvernois, Veria, les Chavanes, Boloz, Magnien, Villeron, *&c.* avec pluſieurs Domaines, ſont du Duché; l'autre partie en Franche-Comté, où eſt Bonau & Condamine, Annexe V. la Vierge, 130 Comm. Un Arrêt du Conſeil de 1731,

enrégiſtré au Parlement, confirme les priviléges des Habitans, qui ſont maintenus dans l'uſage de tirer les fruits du crû de leurs fonds en Comté, ſans payer aucun droit de traites-foraines, ſuivant les traités de 1559 & 1612.

L'art. 2 du procès-verbal des Commiſſaires pour les limites du Duché & Comté, en 1612, porte « que le Château, Bourg, faux-» bourg, vielle-Ville, Egliſe, halles de Sa-» vigni, avec le finage de Vernoy & leurs » territoires, demeureront à la ſouveraineté » du Roi de France, à cauſe du Comté d'Au-» xone, ainſi que les Villages de Veria, » Maignins & autres cités ci-deſſus; Con-» damine, Milly reſtent à la Comté. « On voit Philib. de Condamine, bienfaicteur de la Familiarité, en 1529. A l'eſt, dans la prairie dite *ſous Bonnot*, eſt le bief du Roi, entretenu par des ſources : il forme la limite du Duché. La borne commence à Mallerey, où étoit l'anc^e^. Léproſerie : autre plantée entre Vernoys & la Condamine, au nord de la Paroiſſe, & qui tire au Hameau de la Chaugnia.

Savigny étoit autrefois conſidérable, habité par des Nobles & bons Bourgeois aux XV & XVIe. ſiécles; tels que Simon Robard, Pierre du Palais, Jean de Porlans, Claude Bontauptol, Charles de la Chambre, Jean Saubiez, Pierre Sayne, Humbert de Bonal :

on voit les Grivel, Dunand, Tamiſier en 1450.

Le Château au bas de l'Egliſe, dans un emplacement app. le vieux Savigni ou *Viez-Ville* en 1458, fut pris & ſaccagé, ainſi que le Bourg, par les Ligueurs Thianges, Lux & Uxelles en 1591, & par les Comtois en 1637. J'ai vu dans les regiſtres du Curé du Fay qu'il enterroit & baptiſoit ceux de Savigni en 1637, parce que leur Egliſe *étoit pollue* par les Comtois. Le Bourg reſta déſert quelque temps.

Dans un pré appellé *Préau*, il ſe faiſoit une aſſemblée d'hommes pendant la nuit, au ſon d'un cornet du Vacher. Le dernier marié étoit obligé de porter au bout d'une perche une tête de bœuf avec ſes cornes, appellée la *Banniere;* des Comtois, Breſſans, Bourguignons s'y rendoient avec des lanternes ſourdes, la veille de la S. Jean. Depuis cent ans cette fête des *Cornards* eſt tombée.

Savigni ſur la hauteur dans une belle ſituation; mais le chemin de tous côtés pour y parvenir, eſt déteſtable, ſur-tout depuis la grand'route de Cuiſeaux à Lons-Saunier. Si le canal de la Seille en la Saone réuſſit, on pourroit en faire un autre par la Valiere juſqu'à Savigni en Revermont; ce qui formeroit un point de réunion de commerce pour le Duché & le Comté. Vaſte & belle prairie.

3 l. de Louans, 3 $\frac{1}{4}$ de Cuiſeau, 2 de Lons-Saunier, 9 de Chalon.

LE MIROIR, ABBAYE.

Miratorium, Abb^e^. de l'Ordre de Cîteaux, jadis Diocèse de Lyon, auj. de St. Claude, prés de Cuiseaux, fondée en 1131 par Humbert de Coligni, qui donna le lieu & la forêt *Bileium* (Billi), des fonds à *Gisinum* (Gisia), Hameau de la Paroisse du Châtel, Annexe de Dinia (en Comté) où les freres planterent une vigne. On voit à l'Eglise le tombeau du Fondateur & de plusieurs de ses descendans, & ceux des anc. Sg^rs^. du Fay.

St. Julien de Baleure dit » que les Sires de » l'Aubespin en Comté, dont Guill^e^. ayant » épousé Claudine du Vaux de Chizeul, » Dame de Sigi & de Layé, vint demeurer » en Mâconnois, n'ont pas la moindre part » à la fondation de cette Abbaye que ceux » de Coligni. »

En effet, le cartulaire met au nombre des bienfaicteurs, Ant^e^. de l'Aubespin, Chev^r^, Seign^r^. de Lisle de l'Aigle, & Guy de l'Aubespin, ainsi que Jacques de Vienne, Guyot d'Autresec, inhumé dans l'Eglise; Guy de la Baume, Etienne de Bressey, Guy de Champagna; Etienne Perrot, Coseign^r^. de Gizia, Jean de Harlai, Seign^r^. d'Augeat; Philippe d'Hosberg, *&c.*

Pierre le Vénérable, Abbé de Cluni, de la Maison de Montboissier, écrit que ses

freres & ſes neveux ont fort aimé *le Miroir*. Scholaſtique de Champagne, femme de Guillaume de Vienne, Comte de Mâcon, choiſit ſa ſépulture au Miroir, & légue 20 liv. de rente en 1218. Tombe de Nic. de l'Aubeſpin, *Moine* & *Portier*, 1360.

Robert en fut le premier Abbé; Pierre eſt dit Abbé *del Mirour*, en 1264; Jean de Lirey fut le dernier Abbé régulier en 1557; & Jean de S. Mauris le dern^r. Abbé Commendataire, Nicolas Boucherat ayant obtenu du Roi, en 1610, la réunion de cette Abbaye à ſa menſe de Ciſteaux.

Ces Abbés avoient leur Hôtel à Dijon, app. dans les vieux titres du *Mireur* ou *Mireux*, vendu aux Chartreux, il y a 300 ans. (*V. le tom. 2, p. 148*).

La garde de cette Abbaye appartient au Roi, à cauſe de ſa Châtellenie de Sagi, & il lui eſt dû par l'Abbé dix livres de cire, ſuivant la reconnoiſſance faite par l'Abbé Cl. de Frangey le 20 Octobre 1504, & une tranſaction du 21 Mai 1665, paſſée entre les Moines & Claude Damas d'Antigny, Seig^r. du Breuil, Comte de Ruffey.

Par un accord fait en 1424, les propriétaires de 12 ſoitures de prés ſitués à Branges en Nuſilly, doivent deux livres de cire à l'Abbé, confirmé par Arrêt de 1749. L'Abbatiale ſert de Maiſon conventuelle, trois Religieux, dont l'un eſt Curé & un Prieur.

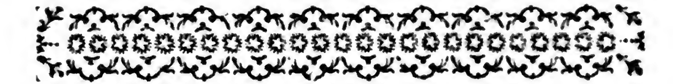
L'Eglise vaste, retranchée d'un tiers, mais humide & nue, frappée deux fois du tonnere depuis deux ans. Sur le vitrail sont des peintures dignes de Calot. Un diable en jeune femme tient un fouet à la main pour donner la discipline à un Moine : un autre déguisé en renard, leve la queue, & lâche un vent pour éteindre la lampe d'un bon Moine qui prie Dieu.

Vaste prairie devant & derriere la maison, avec bois à l'ouest, sur la Cousance qui sort de Gizia en Comté : elle se jette dans le Solnant à Frontenaux. Il est étonnant qu'on n'ait pas exécuté le projet de continuer la route depuis les montagnes de Comté par les prairies du Miroir dans le Mâconnois, étant tracée depuis Cousance jusqu'au grand chemin de Cuiseaux à Louans, devant passer au sud du Miroir. Elle seroit encore plus courte & plus praticable en la faisant passer de Cuiseaux sur le territoire de Domartin, de Varenne & de St.-Nizier, pour arriver à St.-Trivier où elle prendroit la grand'route jusqu'à Pontdevaux, qui continue jusqu'à Mâcon : c'est le vœu du Seigneur & des Habitans de Cuiseaux; les points de vue en ont été pris du clocher de cette Ville & celui de St.-Trivier; ce qui rendroit plus vivant ce pays assez sauvage, peu peuplé & sans commerce. Un moulin sur la riviere, 8 étangs. Bonnes vignes à Montferrand en Comté, en blanc sur-tout.

La Communauté du Miroir, composée de plus. Hameaux en Bourgogne, dont partie sur la Par^{e}. de Cusance & Cuisiat en Comté ; l'autre forme la Paroisse du Miroir d'environ 140 Commun. desservie par un Religieux. Le Fief de Balerne à Cuiseaux, jadis à l'Abbaye de Balerne, a été échangé avec celle du Miroir, & lui appartient.

A 1 l. de Cousance, 1 de Cuiseaux & 3 de Louans.





BAILLIAGE
DE CHALON.

Pour mettre plus d'ordre dans la Deſcription de ce grand Bailliage, qui renferme plus de 200 Paroiſſes, je les partagerai en deux parties : 1°. Celles du Chalonnois propre ; 2°. celles de la Breſſe Chalonnoiſe.

1°. *VILLAGES DU CHALONNOIS.*

LES Paroiſſes qu'on va décrire, ſont du Diocèſe, Archiprêtré, Subdélégation, Recette, Grenier à Sel de Chalon : on indiquera celles d'un autre Diocèſe.

ABERGEMENT DE MESSEY.

Beau Village du Chalonnois, Paroiſſe de Meſſey en Mâconnois, de 150 f. 560 Com. avec les dépend. la Grangerie de S. Nicolas à la Ferté, les Valottes, le bois de Meſſey. Ce Village près de la Grône, de la Prévôté

de Buxi-le-Royal, doit ſon origine à une maiſon de chaſſe des Comtes de Chalon, enſuite des Ducs de Bourgogne. Poterie au Bois de Meſſey, tuilerie aux Valottes. Foire le 9 Septembre. (V. *Meſſey ci-après*).

ALEREY.

Alerium, *Aleracum*, Par. voc. la Vierge (8 7b^{re}.) à la collat. de l'Evêque de Chalon : jolie Egliſe, mais petite, rebâtie aux frais du Curé Jean Lebault en 1716, ornée de bonnes peintures par Cl. Lebault ſon frere, avec un dôme. Elle fut conſacrée en 1724 par François Madot. Sacriſtie riche en argenterie. Belle ſonnerie. Hôpital élevé par le même Curé pour 40000 livres, mais reſté imparfait par la mort de ce digne Paſteur, très-regretté en 1754. Il y a des fonds pour le ſoulagement des pauvres.

L'Evêque Guillaume de Bellevêvre réunit l'Egliſe de Saint Martin en Gatinois à celle d'Alerey, avec le petit Chapitre que Pierre de Paleau y avoit fondé, & y ajouta quatre Chanoines en 1309; ce qui faiſoit ſept avec le Doyen-Curé, les obligeant d'y réſider vingt jours, avec permiſſion de mettre à leur place des Vicaires. L'acte eſt dans le tom. IV, du Gal. Chr. pag. 254. Les guerres, ſur-tout celle des Anglois en 1359, ont ruiné ce Chapitre. Geoffroi de Mailli, Chanoine de Cha-

lon, Pierre de Paleau & sa fille Elizabeth y furent inhumés.

Ce beau Village fut affranchi par Pierre d'Alerey en 1252; ce qui fut approuvé par Robert, Evêque de Chalon, & Jean de Mailli, Coseigneurs en 1312, par Hugues de Mailli son fils en 1318, & Béatrix son épouse, fille de Pierre d'Alerey. Cette charte fut collationnée sur l'original en 1543 & 1565 dans un procès. Les Habitans furent affranchis, moyennant 40 liv. payables tous les ans, & à charge *de ne porter leurs héritages qu'à ceux résidant dans le lieu.*

Jacques de Lugni en étoit Seign^r. en 1444; Jean de Lugni en 1526; N. de Gadagne d'Hostun, Comte de Verdun, duquel Humbert Trocut, Maître aux Comptes, l'acquit. Denis Languet, Procureur Général, Seign^r. en 1654; auj. à Louis-Auguste-Zacharie Espiard-Humbert, anc. Cons^r. au Parlement, dont le pere a bâti le beau château d'où l'on jouit de la vue la plus agréable & la plus variée. Il étoit appellé au XIIIe. s. *la motte* ou *forteresse d'Alerey.*

La voie rom^e. de Verdun au port Chauvort passoit dans les bois d'Alerey; on l'appelle *chemin ferré.*

Le Comte de Tavannes y défit un parti de Ligueurs, & leur fit plusieurs Gentilshommes prisonniers, en 1591. Alerey fut brûlé par Forkak en 1636.

La Paroiſſe eſt de 192 f. dont 93 au chef-lieu, 51 au port Chauvort, 33 aux Puſſey, 15 à Baignant, avec Chapelle fondée par le Curé J. Lebault, réunie depuis peu à la Cure. Le Chapelain la deſſert en l'Egliſe paroiſſiale, & y fait les fonctions de Vicaire.

Le Fief de Chateau-Renaut, dont on voit pour Sgr. Jean de Chateau-Renaut en 1444, eſt dans la Paroiſſe & mouvance de la Terre. (V. *ci-après Chauvort*).

Bon bled. Pays vignoble, dont le vin blanc eſt aſſez eſtimé. Pluſieurs étangs. Bois.

A ½ de Verdun, 3 de Chalon, 3 de Beaune & de Seurre, 10 de Dijon.

ALERIOT.

Alciatum, *Alereyum*, *Alerictum ;* Par. voc. St. Martin, Archipr. Patron le Chapitre de Chalon, Sgr. & Décim. depuis S. Loup, qui à ce qu'on croit, lui donna cette Terre : c'étoit une de ſes huit Vidamies.

Dans un procès entre le Chapitre & Guy de Vauvry, Guy, Evêque d'Autun, par accord paſſé à Beaune en 1226, condamna le Seignr. à relâcher tous ſes droits prétendus ſur Damerey, Bey & Aleriot. (V. Gal. Chr. t. IV, pag. 901).

3 Seigneuries, 1°. Aleriot, 2°. Montagni au Marquis de Moiriat, avec anc. chât. fort, détruit, & un moulin ; 3°. Prondevaux au

Commandeur du Temple. Plusieurs étangs.

320 Comm. 60 f. 38 en 1490. Port commode sur la Saone, où l'on dépose les bois, charbon, fagots, foin, *&c.* provenant des fonds de 3 à 4 l. la ronde, & destinés à l'approvisionnement de Lyon. Bac pour Sassenai.

Le bled est le plus réputé du Chalonnois. On y trouve abondamment la tulipe sauvage on fruytillaire, fort recherchée par les Botanistes. Mine de fer éprouvée, non exploitée.

Ce Village est fort ancien. Il en est fait mention dans la charte de Gontran, fondateur de l'Abbaye de St. Marcel en 577. On a trouvé dans une cheneviere près de la Saone, un pot rempli de médailles du haut Empire : j'en ai vu deux d'Antonin & de Marc-Aurele, au Presbytere.

On lit au 2[d]. vol. des Epitres d'Innocent III, pag. 130, édit. de Baluze, que la donation faite à l'Abbaye de la Bussiere par un Curé fou, Archiprêtre d'Aleriot, étoit nulle. Avant de prendre l'habit de Moine, on lui demanda, voulez-vous être Religieux, » il répondit, je le veux. Interrogé par un autre, *vis ne esse asinus ?* Il répondit de même, *volo.*

A Montagni qui appartenoit aux Damas, aux Lantin dans le 16[e]. f. 9 maisons, 7 étangs, 900 arpens de bois. La plus ancienne famille est celle de Panier.

A 1 l. $\frac{1}{2}$ de Chalon.

ALUZE.

Alusia, Par. voc. S. Martin, Annexe de Mercurey, il y a 150 ans; Patr. le Prieur de S. Marcel. Cette Eglise lui fut donnée par le Comte Hugues, de l'agrément de l'Evêque Roclene en 1077. Hugues & Aimard de la Marche, freres, y cédent des fonds à ce Monastere en 1107. Par traité de 1258, la haute & basse Justice étoit à Guillaume de Montaigu, excepté au pourpris de l'Hôpital de Bellecroix. Anc^e^. Léproserie réunie à l'Hôpital de Chalon.

Seign^r^. Jean-B. de la Mare, Grand Bailli de la Noblesse du Dijonnois. Château sur l'éminence. Vignoble. 55 f. tous réunis. 250 Commun. Dépend. la Grange d'Aubigni, où jadis étoit une Celle dépend. de Maizieres. La h. Just. avec toutes les amendes du territoire au dessous de 65 sols, fut donnée à l'Abbé par Henri de Montaigu en 1347.

Moulin de *l'Entonnoir*, parce que le ruisseau de Charcey, qui le fait tourner, se précipite en terre sous la roue même du moulin, & perçant sous la montagne de ½ lieue d'étendue, sort sous un petit pont, app. le Pont-Latin, *Altus Tumulus*, de construction romaine, à la tête du pré du Seigneur de Mercurey, arrose ses jardins par des canaux, forme

forme une cascade au moulin & en fait moudre 4 autres.

A 1 l. $\frac{3}{4}$ de Givry, $\frac{1}{4}$ de Chalon.

BALEURE.

Village & Château de la Paroisse d'Etrigny : (V. *ce Village*).

BEAUMONT-SUR-GRONE.

Bellusmons, *Bellomons*, Par. voc. la Vierge (15 Août), Patron l'Abbé de Cluni. Emilie d'Uzès, Duchesse de Rohan-Chabot, Dame. Eglise très-propre. Tombes de Catherine de Tavannes, 1527; de Philibert Bonamour, Capitaine dans *Saintonge*, 1729.

Cette Châtellenie & Prévôté étoit en 1699 à Nicolas de Neuville, Duc de Villeroi, par sa femme Marguerite Le Tellier de Louvois. Terrier de 1442, autre de 1574, à la Chambre des Comptes.

52 feux en 1757, maint. 84; 290 Com. 460 têtes; 27 baptêmes par année. Dép. le moulin de Grône; Breuil-Grizon à Anne Lévêque, veuve de P. Martin du Moulin, à la charge de présenter chacun an un épervier pour la fauconnerie du Roi. Charles du Ryer, Maître des Requêtes de la Reine, Sgr. du Breuil-Grizon en 1655.

La Communauté a droit de pâturage dans

la forêt *la Vesvre* au Roi : bois taillis com. où passoit la voie rom. de Tournus à Chalon : on en voit encore des vestiges.

Beaumont sur une petite élévation. La Grône arrose le territoire & les prés excellens : terre à froment. 3 anc. Chât. en ruine. Le Bailli de Dijon confirme à la Ferté, en 1286, l'usage dans les bois de Vêvre, *Vaura*, pour réparer le moulin Renaut, jadis Papeterie.

La Dame du lieu, afin d'empêcher la mendicité, se propose d'établir un Bureau de Charité, dont l'usage seroit pour les femmes en couche, les malades & les orphelins. Mesure de Tournus.

A 2 l. $\frac{1}{2}$ de Senecey, 2 $\frac{1}{2}$ de Chalon.

BELLECROIX.

Petit Village de 15 f. 50 Comm. desservi par le Curé de Chagni. Commanderie de Malte, du gr. Prieuré de Champagne, ainsi app. d'un reliquaire où est enchâssé un morceau de la vraie Croix, apporté des Croisades. Il en est fait mention dans un titre de 1202, où Robert, Evêque de Chalon, s'accorde avec le maître de l'Hôpital de Bellecroix pour les Eglises de ce lieu & de Chagni. L'Evêque s'en réserve l'institution, & laisse la présentation au *maître*. (V. Gal. Chr. t. IV, p. 898).

Guillaume de Montaigu fit un accord avec Girard d'Ardre, Bailli de Bellecroix, touchant la Justice d'Aluze en 1257. (V. *Aluze*).

A $\frac{1}{4}$ de l. de Chagni.

BEY.

Anct. *Bæs*, *Bœz*, *Bez*, *Baes*, *Bacciæ* en 1070, Par. voc. S. Pierre ès Liens, Archipr. d'Aleriot, Patron le Prieur Commende. de Saint Marcel, Sgr. du clocher & Décimateur. Les Chartreux de Dijon, Seigneurs de la Terre. Fief d'Aurain aux mêmes, avec Chât. brûlé en 1777; autre Chât. avec fossés & Chape. domestique.

Cette Terre étoit un Membre de l'ancienne Châtellenie de Verdun, vendue en 1365 par Eudes de Verdun. Philippe le Hardi la donna aux Chartreux en 1384.

300 Comm. Huilerie, moulin, 3 étangs, bon froment. 300 arpens de bois commun. Bons prés, quelques vignes.

Entre Aleriot & Damerey, sur la gr. route de Dole & de Verdun. A $\frac{1}{4}$ de l. de la Saone, 2 de Chalon.

BISSEY-SOUS-CRUCHAUT.

Bizeium, Par. voc. S. Jean-Bapt., à la coll. de l'Evêq. Dioc. Archipr. de la Montagne; Seignr. Ant. Clerguet de Loisey. Fonds de

4000 liv. donné pour les pauvres par Phil. Bonamour, Curé en 1733.

60 f. 230 Comm. Dépend. Rougeon avec anc. Caſtel ruiné, Combe, Meruge en partie, l'autre de Buxi, la Rue, Hermitage de St. Benoît, la maiſon des Buis, la tour de Biſſey à M. Souceylier de la Charmée. Vign. réputé pour ſes vins blancs.

A 2 l. ¾ de Chalon, 1 ½ de Givry.

BOURGNEUF.

Vicus-Novus, Village bien bâti, de 260 Comm. Par^e^. de Touches, du Comté de Chamilli, ſéparé de Mercurey par un ruiſſeau qui ſort d'Aluze. Gr. route d'Autun à Chalon : nouvelle poſte aux chevaux. Reſtes de la voie rom^e^. Bons vins, de même qualité que ceux de Mercurey. Chap^e^. rur. dans le beau domaine de M. l'Avocat Oudin, Bailli du Comté de Chamilli, qui tient les Mercredis ſes audiences dans une ſalle où ſe rend la Juſtice du Marquiſat de St. Léger, de la Baronnie de Nantoux, de celle de Dennevie, du Comté de Chamilli, des Seigneuries de S. Berain & de Charecey, appart. au Duc de Charot.

A 2 l. ½ de Chalon.

BOUZERON.

Boſerontis Villa, Ann. de Chagni, voc. S.

Marcel, jadis Chapelle unie à Saint Ruf de Chagni par l'Evêque Durand en 1220. Anc^{e}. *Celle* dépend. de S. Marcel dont on voit les restes de l'Eglise au bas du Village, encore app. *l'enclos des Moines*. Ce Village leur fut donné par Charles le Chauve en 872; Charles le Gros leur y céda 12 meix en 885. (V. Perri, pag. 33, pr.). Chapelle de S. Anne, fondée par Cl. Clément en 1520, à la nomination de ses héritiers. 115 Comm.

Ruisseau app. Nanti, qui vient de Nantoux. Bon vin blanc renommé, dont les meilleurs climats sont la *Fortune*, la *Provence*, la *Digoine*.

Ce Vill^{e}. de la Baronnie de Chagni en est à $\frac{3}{4}$ de l. 3 l. de Chalon.

BRANCION.

(*Voy. ci-devant dans l'article des Bourgs du Chalonnois, pag.* 1ere.).

BRESSE-SUR-GRONE.

Bressia, de *Bressiis*, Par. voc. S. Pancrace, Patron^{e}. du Seign^{r}. jadis du Chapitre de St. Vincent par Bulle d'Alexandre III en 1180, Archipr. de Brancion. Seign^{e}. adjugée par Arrêt de 1739 à Charles-Henri Palatin de Dyo, contre l'Abbé de la Ferté qui l'avoit acquise en 1717 : auj. à M. Chiquier.

Henri de Montagu donne à Robert Damas, Sg^r. de Marcilli ſon beau-frere, le Château de Breſſe, avec moulin & cours d'eau, en 1330. Guill^e. de Breſſe & ſa femme Alix, fondateurs de la Chapelle en 1383, compoſent ſur ce qu'ils poſſédent à la Chapelle de Bragni, avec Rufin, Abbé de la Ferté, en 1385.

260 Com. dépend. Champagni en partie. 2 tuileries. 3 fontaines à Breſſe ſitué au bas d'une montagne entre la Grône & le Grizon. Côteau de vignes.

A 3 l. de Tournus & de Sennecey, 1 de St. Gengoux, 4 de Chalon.

BUXI-LE-ROYAL.

(*V. ci-dev. parmi les Bourgs du Chalonn. p. 6*).

CERSOT.

Par. voc. la Vierge (15 Août), Arch. de la Montagne, à la coll. de l'Evêque Dioc. Chap^e. de St^e. Barbe à la nomin. de P. Petit de Buxi.

Seign^r. du clocher & de partie de la Par^e. Pierre Damas de Saſſangi; l'Abbé de la Ferté pour une partie du Vill^e. à cauſe de Neuilli; une autre partie reconnoît la Juſt^e. de l'Abbé de Cluni à cauſe du Prieuré de Maizenet, & fait avec Montot une Communauté de la

Recette de Mâcon : ce qui dépend de Marcilli eſt du Bailliage de Montcenis. Le Procureur Perrault peut bâtir ſur celui de Charoles, du côté de Saviange : Cerſot feroit alors de 4 Bailliages.

Ainſi ſont de différens Bailliages les Villages voiſins, Moroges, St.-Deſére, Roſey, Cruchaut, qui ont des maiſons en Mâconnois ; ce qui occaſionne journellement des procès, & ruine pluſieurs familles. Il ſeroit à deſirer qu'il ſe fît des échanges de ces parties entre le Bailliage de Chalon & celui de Mâcon.

Louis Ducret en étoit Sgr. en 1640 : ſon fils François Ducret en 1655. Le Procureur Perrault a trouvé, en bâtiſſant un colombier, 8 tombeaux de grès, dont un exiſte en ſon jardin.

A 1 l. de Buxi, 4 de Chalon, ſur la route du Charolois.

CHAGNI : (*Voy. ci-devant les Bourgs du Chalonnois*, *p. 16*).

CHAMILLI.

Chamiliacum, Par. voc. St. Pierre, Collr. l'Evêque Dioc. Arch. de Rulli, Comté au Duc de Charot, qui comprend Chamilli, Charecey, Chaſſey, Denevi, S. Berain-ſur-Dheune, St. Leger, St. Marc-de-Vaux & Touche, les Villages de Bourgneuf, Bre-

cuilly, Corchanu, la Couhée, Nantoux, Petit-Toisy & partie de Chamirey.

Hugues de Chamilli portoit la banniere de Girard de Thurey, Maréchal de Bourgogne, dans la montre de 1358.

Chamilli entra dans la Maison de Bouton par le mariage de Claudine de Moroges, fille d'Erard, avec Jacques Bouton, en 1543, inhumé à Chamilli en 1561, & sa femme en 1589. Théode Bouton leur fils aîné fit la branche de la Tournelle, éteinte : Philippe puîné servit glorieusement les Rois Charles IX & ses deux successeurs, épousa Magdeleine de Montmorillon en 1595, & mourut sans enfans. Henri son frere eut d'Anne Brulard 7 fils, dont Nicolas Bouton, grand Guerrier, qui acquit les Baronnies de Montaigu & de Nantoux; il les joignit à Chamilli, érigé en Comté en 1644; fut Elu de la Noblesse l'année suivante, défendit Stenai pendant 43 jours, & fut inhumé à Chamilli en 1663, âgé de 61 ans.

Son fils aîné Erard fut Elu de la Noblesse en 1662; le puîné Noël Bouton, Marquis de Chamilli, né en ce Village en 1636, Chevalier des Ordres, Gouverneur de Strasbourg, Maréchal de France en 1703, mort à Paris en 1715 sans postérité. Louis XIV fit de lui une mention honorable, en disant: *J'ai 4 hommes que les ennemis respecteront, Montal, Chamilli, Dufay & Calvo.* (Trois étoient Bourguignons, le 4e. Catalan).

Chamilli, Commandant à Grave, place démantelée, assiégée par le Prince d'Orange, s'y soutint pendant 93 jours, fit périr 16000 hommes aux ennemis, & ne capitula qu'après des ordres réitérés du Roi. Louis, charmé de sa valeur, lui permit de demander une grace. Sire, répondit-il, je vous supplie de m'accorder celle de mon Colonel, qui est à la Bastille. Eh ! qui peut être votre Colonel, reprit le Roi avec surprise? ...... « C'est » M. de Briquemaut (Sg[r]. de Ruere près » Rouvrai) : j'ai servi autrefois dans son Ré- » giment (1), il a pris soin de m'instruire & » de former ma jeunesse, afin que mes ser- » vices pussent être agréables à V. M. « Le Monarque avec ses Courtisans admira la grandeur de Chamilli, & fit sortir Briquemaut de la Bastille, où il seroit mort par la dureté de Louvois. Ce Ministre avoit refusé à ce vieux Officier, qui avoit bien servi, une récompense, en le *rabrouant* durement : celui-ci ayant jeté sa commission dans son carrosse, fut mis à la Bastille.

Le dernier mâle de l'illustre Maison de Bouton fut François, frere du Maréchal, Ambassadeur en Dannemark en 1698, Lieut. Gén. en 1704, mort en 1722. Pierre Palliot

(1) Il avoit été Capitaine au Régiment de Cavalerie de Briquemaut en 1664.

a expofé la généalogie de la Maifon de Bouton, *in-fol.* 1671. Leur devife étoit *le Bouton vaut la Rofe.*

260 Comm. à Chamilli. A 3 l. ½ de Chalon, 1 ½ de Chagni.

CHAMPFORGEUX ou *FORJEUIL.*

Campus Ferreoli, Par. voc. St. Vincent, à la collat. de l'Evêque, Sgr. du lieu. La Juftice reffortit à fon Bailli temporel. L'union de la Cure, faite par Cyrus de Thyard à fon Evêché en 1616, a été déclarée abufive par Arrêt du Parlement en 1777. 60 f. 200 Com. Pays plat arrofé par la Talie qu'on paffe fur un beau pont. Reftes de l'anc. Chât. Olivier de Matreuil y fit fon teftament en 1404. Il déclare que ce Château, celui de la Salle, de Fontaines & de Ste. Helene, avoient été détruits par les Anglois; qu'il a réparé la tour de la Salle & celle de Champforgeuil. Jean Germain y tefta de même en 1460.

Le Ligueur Lartufie, haïffant Pontus de Thyard, prit ce Château, dont il enleva tous les meubles, en 1593. Les Carabins du Maréchal de Biron l'efcaladerent en 1595 : peu après le Duc de Mayenne le fit démanteler.

Ce Village fut ravagé par Guillaume de Mailli, Seigneur d'Ecuelles en 1360. Jean de Vienne, Archevêque de Befançon, par traité le condamna à mille florins d'or, pour réparation des dégâts. (V. Perry, p. 244).

Cl. Poiceot, Curé du lieu, fut Principal du Collége de Bourgogne à Paris, en 1537.

Terre à froment, quelques cantons de vignes, moulin, étangs.

A $\frac{3}{4}$ de l. de Chalon ſur la gr. route, 2 $\frac{1}{2}$ de Chagni.

CHAMPLIEU qu'on prononce *CHANLIEU.*

Campus loci, Par. voc. St. Martin, Patron l'Abbé de Cluni, à cauſe d'un anc. Prieuré de S. Giraud, détruit depuis 24 ans. Le Curé ſeul Décimateur.

L'Egliſe & le Presbytere furent incendiés par l'Amiral de Coligni, au ſortir de Cluni; en 1570. Joſeph Vincent, héritier du Curé Guill^e^. de Roz, Savoyard, avoit laiſſé ſes biens aux pauvres en 1771 : par accord il leur reſte 6000 liv.

Louis Mercier, Seign^r^. en 1655, enſuite Franç. de la Guiche-Sevignon (il y a encore 2 clos du nom *de la Guiche*) : auj. François-Emmanuël Naturel de Baleure.

27 f. 100 Comm. 2 Ham. Barbiere Fief, & Muloz. Moulin ſur le Grizon. Pays de bled. Quelques vignes.

A $\frac{1}{4}$ de l. d'Etrigni, 4 de Chalon.

CHAPAIZE.

Par. voc. S. Martin, Diocèſe de Mâcon,

Archipr. de Chiſſey, Marquiſat d'Uxelles, *Oſſellæ*, *Oxella*, dont le Château dans cette Paroiſſe, au ſommet de la montagne, eſt fort ancien. Il a donné le nom aux illuſtres du Blé, *de oblato*. Ils prétendent, dit S. Julien, pag. 330, que la tour du Blé, à l'Abb. de Cluni, étoit de leur ancien patrimoine.

Petrarque du Blé, deſcendant de Geoffroi, Sire de Cormatin en 1235, épouſa Cather^e^. de Villers-Sercy, Dame d'Uxelles, dont il eut Antoine, Baron d'Uxelles, mort en 1616, laiſſant de Cath^e^. de Beaufremont-Senecey, Jacques, Lieut. Gén. de la Province, Conſ^r^. d'Etat, tué au ſiége de Privas en 1629. Il avoit fait ériger en 1618 Uxelles, réuni à Cormatin, en Marquiſat. Il fut pere de Louis, Marquis d'Uxelles, Lieut. de Roi en Bourgogne, dont le fils Nicolas, Maréchal de France, Gouverneur d'Alſace, eut, avant la mort de ſon aîné Louis Chalon, l'Abbaye de la Buſſiere.

Ce brave Officier défendit Mayence aſſiégée par toutes les forces de l'Empire, & ne la rendit que par ordre exprès du Roi, après 56 jours de tranchée ouverte, en 1689. Le Duc de Lorraine lui fit l'honneur de le laiſſer maître de la capitulation. Nommé Plénipotentiaire, il conclut la paix d'Utrecht en 1713, & mourut en 1730, le dernier de ſa Maiſon, laiſſant pour héritier Henri Camille, Marquis de Beringhen, qui avoit pour

aïeule Anne du Blé, tante du Maréchal. (V. *ſur les tombeaux des d'Uxelles l'article des Minimes de Chalon*, *tom*. 4, *pag*. 494).

Guill^e^. du Blé fut Evêque de Chalon en 1273. Uxelles, anc^e^. Baronnie aux Sires de Brancion, fut vendu au Duc de Bourg^e^. en 1259 par Henri de Brancion. 80 f. 300 Com.

Les anc. Bénédictins de S. Pierre de Chalon avoient leur noviciat à Chapaize. L'Egliſe conſtruite par les Moines, a 110 pieds de long, 42 de large. Clocher quarré de 104 pieds d'élévation. Il ne reſte du Monaſtere que des écuries & des maſures. Ils avoient une Grangerie au bas du Village, près d'une fontaine abondante : une futaie eſt encore app. *le Buiſſon St. Pierre*. Au ſud eſt *le pont Joyeux*, ſur lequel paſſoit un anc. chemin des Romains, qui fait la limite de la Bourg^e^. & du Mâconnois. A l'eſt eſt une autre voie rom. croiſant la 1re. tirant de Chalon à Cluni & Mâcon. Elle a conſervé le nom de *Caremela*, peut-être de *Caracalla*, né à Lyon, qui aura pu faire ce chemin.

A $\frac{1}{2}$ l. de l'Egliſe eſt le Mont d'Ougy, *Mons Jovis*, où l'on trouve des veſtiges d'anciens édifices publics & de Temple. A mi-côte eſt un champ nommé *Mont Thalie*.

A 3 l. de Cluni, 2 de St.-Gengoux, 5 de Chalon, 3 de Tournus.

LA CHAPELLE-SOUS-BRANCION.

Par. voc. la Vierge (15 Août), Patr. de la Cathédrale de Chalon. On voit encore près de l'Eglise l'anc^{e}. Chapelle qui a donné le nom à ce Village, de la Châtellenie de Brancion.

350 Comm. Dép. Nogent, Colonge, Noble, Pierre-Levée où se trouve une espèce de pierre pyramidale, brute, qui vraisemblablement couvre le corps d'un Gaulois distingué, & a donné le nom au Hameau.

A Noble Chât. anc. avec 2 tours rondes, à Nic. de Pise de Crusilles en 1558, auj. à Cl. de la Baume de Montrevel. Un Seigneur Huguenot a fondé une aumône de 120 écus par an pour les orphelins de Noble, de Pierre-Levée, l'Eschelette & Fragne. Cette fondation devoit être vérifiée tous les ans au Bureau de l'Hôpital de Chalon.

Pays vign. Froment. 3 moulins. Belle fontaine d'*Eguiere* qui tombe dans le Grizon.

A 2 l. de Tournus, 5 de Chalon.

CHARECEY qu'on prononce *CHARCEY.*

Par. voc. St. Maurice, à la collation de l'Evêque, du Comté de Chamilli, au Duc de Charot; autref. Succursale de St. Leger, érigée en Cure en 1689. N. de Montessus,

Dame de Rully, céda ſa dîme inféodée pour la portion congrue, s'en réſervant le quart. Le Comte de Chamilli, Sgr. de St. Leger, céda ſon tiers. Jean Fevre fut le 1er. Curé.

Env. 230 Comm. Au Domaine de la Maiſon-Rouge eſt attaché un quart de la dîme. Carriere de plâtre qui s'exploite près de ce Domaine.

A 3 l. $\frac{1}{4}$ de Chalon, 3 de Chagni.

CHARUBLE.

Village de la Paroiſſe de Biſſi-la-Mâconnoiſe, Baillᵉ. & Rec. de Chalon, de la Châtellenie de Brancion. Les navets en ſont renommés. (*V. Biſſi-la-Mâconn. au VIᵉ. vol.*)

LA CHARMÉE.

Carmeia, Par. voc. S. Odilon, Archip. de la Montagne, Patrᵉ. de Cluni. Sgr. du cloc. N. Souceylier : Charles de Sirving l'étoit en 1680; ſon pere Franç. par ſa femme Jeanne Doyen, en 1655.

Ce lieu, app. le *petit Cluni*, fut échangé avec la Cathéd. de Chalon par le Card. de Lorraine, Abbé de Cluni : c'étoit une dépendance du Prieuré de Jully. Vers 1500 il n'y avoit que 5 ou 6 maiſons : autref. Ann. de Sienne. Le Comte Guillaume & Hugues fils du Duc, donnerent en 1147 à l'Abb. de

la Ferté, la métairie de Batray, app. alors *Exarbertrat*, ensuite *Bertray*.

210 Comm. avec les dép. Champrondot, Batray, Château-Gaillard : entre S. Germain & Sienne, dans les bois.

A 1 l. ½ de Chalon, 2 de Buxi.

CHASSEY.

Casseium, *Chasseium*, ancient. *Chasse*, Par. voc. S. Vincent, à la coll. de l'Evêq. Dioc. du Comté de Chamilli.

L'Eglise & le Presbytere furent ruinés par les Huguenots & les Reîtres, qui passerent dans ce lieu en 1567, 1570, 1576. La Paroisse étant dépourvue de Curé, présenta à l'Evêque Bernard Quinet, de Nantua, pour Pasteur, en 1576.

Ce Ville. de 70 f. 250 Comm. est composé de 7 Hameaux. La Valotte, p. Seigne. à M. de Grosbois, 1er. Prés. du Parlem. de Besançon, relevant de la Baronnie de Chagni; ce territoire est fertile en bled & vin. La Couhée, Brecuilly, les moulins Marinot, Nantoux avec Chape. ruinée, anc. Barone. où étoit un marché le Mardi : le vin blanc est assez bon. 2 Fiefs fort anciens, la Marche, possédé par Charles Fyot, Ecuyer, en 1480; auj. pour la moitié à M. Galoche, Chevr. de St. Louis; pour un quart à M. de Thésut des Aumont, aussi Chevalier de St. Louis,

Louis; & pour l'autre quart à M. Peruchot, Ecuyer, Seig^{r}. de la Buſſiere, qui eſt le 2^{d}. Fief, exempt de dîmes, ainſi que le 1er. M. Perruchot a fait à Chalon une aſſez bonne collection d'hiſtoire naturelle, recueillie en partie ſur la montagne de Chaſſey, où l'on trouve des pétrifications, du ſpat, cryſtal de roche blanc & jaune. Le territoire de Valotte abonde en mine de fer dont on ne fait aucun uſage.

Nantoux devoit être conſidér^{e}. à en juger par les ruines : il y avoit même jadis un Grenier à Sel. Les deux Fiefs nommés ci-deſſus relevent de cette Baronnie.

Ce Village entre 2 mont. a de bons Cultivateurs, paiſibles & de bonnes mœurs, conſervées par le zèle & la piété des anciens Curés & de l'actuel, qui y perpétue le bien fait par ſes prédéceſſeurs.

Au deſſus eſt une motte app. le Chât. ou *Plein-Mont*, où étoit une forteresse. Pays vign. Bon froment. Grenier à Sel de Chagni. Prochain Bureau de la Poſte, à 1 l. $\frac{1}{4}$ de Chalon.

CHATENOI-LE-ROYAL.

Caſtanetum, Par. voc. S. Martin; Patr. les Bénédictins de St. Pierre de Chalon, dont l'*Aumônier* étoit Curé primitif en 1283. La Cure fut unie à l'Aumônerie en 1505 : les

Moines l'ont desservie jusqu'en 1660. Le Curé, Cl. de Rymon, a légué en 1740, 100 liv. aux pauvres, 60 l. pour une mission, & 150 l. pour l'agrandissement de l'Eglise. Les défrichemens de plus de 200 journaux ont augmenté la Paroisse d'un tiers. 263 Comm. en 1760; maintenant 340. 100 f. avec les dépendances :

Corcassey, Fief avec Chap^e. fondée par Cl. de Pontoux en 1620; Cruzille avec Chât. & Chap^e. très-propre, à N. Theria; Vassey à N. Loiseau, anc. Cons^r. au Baill^e.; Charé-Conduit, jadis aux Théсut, auxquels Louis XII accorda la moy^e. & b. Justice en 1512; les Calvinistes y ont tenu leur prêche : Château-Mouton à N. Denon; Maupas, Fief à M. de Foudras; depuis 1614, à Jacques de Thésut-Ragi par sa femme, Marie de Pontoux, en 1595; Corcelles; la Brosse, Mét^e.

Beau pont sur la Talie. 2 moulins. Belle fontaine au milieu du Village : autre chaude, app. *Fontaine-Bout*, qui fait aller un moulin. Bois. Vignes. Froment.

On y bâtit sans chaux par le moyen d'une terre blanche, grasse, ténue & difficile à tirer, qui se durcit à l'air : la pierre très-rare. On voit par une transaction entre les Habitans & le Curé, de 1497, que celui-ci avoit pour la bénédiction nuptiale 3 f. tirés de la bourse de l'épousée, & 13 den. Les femmes conservent l'usage de porter la bourse où

ſont 13 den. que le Curé bénit. Il avoit 2 petits blancs pour ſépulture d'enfans.

A $\frac{1}{4}$ de l. de Chalon, 1 de Givry.

CHAUDENAY-SUR-DHEUNE.

Caldenaium, *Caldiniacum*, *Caldenacum*, Par. voc. St. Veran, Evêq. de Cavaillon, Arch. de Demigny, Collat^r. l'Evêque de Chalon. L'Egliſe, une des plus belles du Diocèſe, bâtie vers 1310, étoit deſſervie par des Chanoines Rég. de S. Symphorien d'Autun, dès le 10e. ſ. Le Duc Henri leur fit reſtituer la Chapelle de S. Veran en 980. (V. Gal. Chr. t. IV, p. 439). Ce ne fut qu'au milieu du XIIIe. ſ. qu'on y établit un Curé ſéculier. On voit, par une tranſaction de 1315, que les Moines étoient co-Décimateurs avec J. de Fuſſey, Sg^r. de Chagni & de Chaudenai. Ils échangerent leur dîme en 1605 pour des rentes à Auxey.

Les ancêtres de M. de Foudras ont acquis cette Terre d'Antoine de Rouvrai, qui la tenoit des Pitois, ſucceſſeurs des Fuſſey. Tombe de Maximilien de Rouvrai, Curé & Sg^r. de Mimande & de Chaudenai en partie, Prieur de Saint Martin de Chagni, mort en 1682. Le frere de ce Curé étoit Seign^r. de Chaudenai. Geoffroi de Germoles tenoit en fief de Guill^e. de Montaigu, *Chandenai-ſur-Deune*, en 1272: (V. Perard, pag. 521). Il

paroît ainsi que ce Village dépendoit jadis des Sires de Montaigu.

Chapelle de St. Claude, fondée par N. Beuverand, mort en 1466, & inhumé en ce lieu, possédée par le Doyen de Chalon, un de ses descendans.

Vign. bon bled. La Dheune passe au nord-ouest. Excellente & vaste prairie : foin estimé. Moulin dont l'écluse est fort étendue. Huilerie. Vignes. Un Vigneron, depuis six ans, a trouvé plusieurs vases & urnes cinéraires de verre, avec cendres, ossemens & quelques médailles en cuivre; ce qui prouve l'antiquité du lieu.

350 Comm. Dép. Vaublan, pet. Terre en toute Justice, à Charles Viennot, Brigadier des Armées du Roi. (*V. tom. 2, p. 615*).

Mimande, Seig^{e}. au même. Ces 2 Terres ont long-temps appartenu aux Malain de Lux, ensuite aux Brulart, Bouton de Chamilli, Filzjan & Bourée. Chap^{e}. de la Vierge attenante au Chât. de Mimande, où le Curé doit la Messe les Dimanches.

Mimande est du Baill^{e}. de Beaune, ainsi que Tigni, Creteuil, Esbaty, jadis Ann. de Chaudenai, érigée en Cure en 1774. (*Voy. Esbaty ci-après*).

A ½ l. de Chagni, 2 ½ de Beaune, 3 de Chalon.

CHAUVORT (port).

Cavotum, *Chanortum*, *Cavoturſum*, gros Vill^e. de la Paroiſſe d'Allerey, très-ancien. La voie rom. d'Autun à Beſanç. y paſſoit. Ant^e. de Véres, Evêque de Chalon, acquit de Girard de Longchamp la moitié du port de *Chavoils* en 1374; l'autre partie fut vendue par Phil. d'Hocbert à Philippe Bouton en 1488.

Le Prince de Condé chaſſa Forkak de Chauvort en 1636, & y campa. Mais l'ennemi l'obligea bientôt de s'éloigner. Alors Forkak brûla entiérement Bragni & Chauvort, & ſe retira dans Verdun dont il s'étoit emparé. (*V. Verdun*, *tom. IV*, *p. 609*).

Claude Micard, Marchand à Chauvort, ayant appris en 1771 le beſoin de bled pour Chalon, offrit d'en fournir au deſſous du prix des marchés; ce qu'il exécuta. Le nom de cet ami de l'humanité mérite d'être conſigné dans les faſtes de l'Hiſtoire, pour l'exemple de ſes ſemblables.

La Saone baigne les murs du Boulevart du port : la Dheune a ſon embouchure dans la Saone à ce port.

Env. 50 f. Entre Allerey & Verdun.

CHENOVE.

Canabæ, *Canapæ*, voc. S. Blaiſe, Archipr. de St. Gengoux, Patr. l'Abbé de S. Martin

d'Autun, & Sgr. Cette Terre lui fut donnée par le Roi Raoul en 923, avec Granges. L'Eglise a été long-temps desservie par les Bénédictins. Le Curé actuel n'est que le ve. 210 Comm. avec les dépend. Le Thil, château de plaisance bâti par N. de Roche, entouré d'une terrasse à trois faces, d'où l'on jouit d'une belle vue. Très-vaste cave voûtée. Chape. fort propre. Le Thil à M. Perrin de Cypierre, Intendant d'Orléans, releve de la Ferté, étant arriere-fief de Nully. Cl. de Montjournal, d'une illustre famille de Chalon, Sgr. du Thil, assista aux Etats de Blois en 1588. Il fit imprimer un Discours sur l'heureux avénement de Henri, Roi de Pologne, au trône de France : Lyon, 1574. Au bas du Château, sur le chemin de Thil à S. Boil, entre 2 prés est la borne qui fait limite de la Bourgogne & du Mâconnois, fixée par les 2 Etats.

20 f. au Thil, autant à Chenôve : la Boutiere, les Valottes, avec tuilerie, en dépendent. Bon vignoble. Situation charmante.

Ce Village très-ancien étoit du domaine de Gontran, qui obligea les Habitans, avec ceux de Mercurey, à construire le portail & les galleries (*Lobiam*) de l'Abbaye de St. Marcel en 577. (Voy. Perry, pag. 22, pr.).

Derniere Paroisse du Baille. au sud-ouest.

A 1 l. de Buxi, 1 ½ de St. Gengoux, 4 de Chalon.

CHERIZET.

Annexe de Salornai-ſur-Guye, voc. St. Martin, Dioc. de Mâcon, Arch. du Rouſſet, de la Seigneurie de Sigi-le-Châtel; Baill^e^. & Recette de Chalon, avec partie de Sailli.

90 Communians, 500 à Salornai.

7 l. de Chalon.

CIEL ou SCIEL.

Ancien^t^. *Sciez*, *Syez*, *Siez*, *Scier* (1), Patronage de l'Abbé de St. Pierre, cédé par l'Evêque de Chalon en 1297. L'Egliſe eſt belle, vaſte, à deux collatéraux, longue de 106 pieds ſur 56 de large. Le clocher en brique de 150 pieds de haut, fut enveloppé dans la chûte de la voûte de l'Egliſe en 1719, réparé en 1734. Par Arrêt de 1735, l'Abbé de St. Pierre, comme Décimateur, fut condamné à payer 6500 livres. Belle ſonnerie. La plus anc. cloche eſt de 1469. Au deſſus de chacun des 4 angles ſont des tourelles en forme de petits clochers. Cette Egliſe & le clocher furent bâtis vers 1300 par Guill^e^. de Verdun, à peu près dans le

(1) Scié, coupé en deux, diviſé en cantons environnés de bois, dont l'un étoit Sciel, & l'autre Marley, auj. Merley.

même goût que ceux de Savigni en Revermont & de St. Chriſtophe dont il étoit Seigneur. On y voit le mauſolée de ſa femme, en pierre, fort défiguré.

135 feux, compris Merley de 17 feux; Vauvri 2; Chezault, le petit Belle-Croix, Gouſſaut, Meix-Guillon & la Coſne; de la Recette d'Auxone.

Ce beau Village de 100 feux, regardé ancien[t]. comme Bourg, ſitué dans une plaine fort riante, fut affranchi en 1440 par les Seigneurs de Verdun, & n'eſt ſujet qu'à un cens en argent, très-modique.

Jadis foire célèbre qui duroit huit jours, & n'en dure plus que deux. Grandes halles bâties en 1580 pour les Marchands de drap, en laine, étoffe de ſoie, détruites en 1770. Depuis ce temps les Marchands ſe tiennent ſous des *cadoles* ou barraques. Poterie qui a beaucoup de débit, établie depuis 20 ans.

Ce territoire fertile étoit autrefois couvert de bois en grande partie, eſſarté depuis 100 ans. Pluſieurs cantons ont encore conſervé le nom de bois de la *Gruerie*, de la *Platte*, des *Hayes*.

Ciel ſouffrit beaucoup dans les guerres de 1478, durant celles de la Ligue, & ſur-tout de l'invaſion des Impériaux, en 1636. Les Habitans qui ſe défendirent courageuſement au clocher, furent tous maſſacrés par Forkak, & leurs maiſons brûlées. Ils n'ont pu depuis

ſe rétablir entiérement. (*Voy. Verdun*, *tom. IV*, *pag. 608*).

Merley, Seigneurie acquiſe par le Chapitre d'Autun en 1514, revendue en 1640 à N. Gadagne d'Hoſtun, qui la réunit à la Baronnie de Verdun. Ce Vill. conſidérable, autrefois brûlé durant les guerres, eſt réduit à 20 feux. Il y en avoit 50 en 1579, avec un marché tous les lundis.

La Coſne, Fief à M. Macau; petit Belle-Croix au Commandeur; Chezault & Vauvri, dont le Château eſt dans la Paroiſſe de Saint Didier en Breſſe (*Voy. ce Village*). 1 moulin.

A $\frac{1}{4}$ de l. de Verdun & de la Juſtice.

COLOMBIER-SOUS-UXELLES.

Columbarium, voc. St. Vincent, Patr. le Chapitre de Chalon, du Marquiſat d'Uxelles. Sa poſition, ſur une petite éminence, eſt très-agréable. On y jouit d'une vue fort variée. Dans un vallon d'une lieue de large, coule la Grône qui ſort de la montagne d'Avenât.

Le Village eſt diviſé en grand & petit Colombier. Au 1er. eſt l'Egliſe & le Preſbytere, avec 4 feux. Il y en avoit jadis davantage : mais les guerres, ou plutôt la diſette d'eau, auront forcé les Habitans à deſcendre plus bas, où s'eſt formé le petit Co-

lombier de 16 feux. A l'eſt, Village de Champagni, bien bâti, de 54 feux. 140 Commun. dont partie eſt de cette Paroiſſe; l'autre de celle de Breſſe. Un ruiſſeau fait les limites des 2 Paroiſſes. Chap^{e}. de St^{e}. Anne, fondée en 1735 par Cl. Belin, attachée à la Cure, qui doit 13 Meſſes.

Moulin ſur l'étang *Gouſſeau*, que St. Julien appelle *Groſſoult* : il appartenoit aux Sires de Nanton en 1340; d'où aux la Guiche, aux Digoine, aux de Sercy, aujourd. au Seigneur de Cormatin. Bois de haute-futaie, & taillis à la Communauté, mais fort dégradés.

Le Curé a encore, à titre de Deſſerte ſeulement, le Village de St. Forgeux en Mâconnois, ſur la Grône, de la Seigneurie de Lanchare. Chap^{e}. aſſez vaſte avec cimetiere. On croit que l'Aumônier du Prieuré de Lanchare deſſervoit autrefois ce Village. Depuis la tranſlation des Religieuſes à Chalon en 1726, il a été tantôt de Breſſe, tantôt de Lanchare, enfin de Colombier, ſur-tout depuis 1728 que les Habitans traiterent avec le Curé, faiſant leurs réſerves & proteſtations contre l'Abbeſſe, comme Décimatrice dans leur finage, obligée, ſelon les Ordonnances, à payer la Deſſerte. Saint Forgeux a 22 feux & 80 Commun.

Près delà, le 16 Juin, jour de la Fête Patronale, ſe fait un Apport fameux, où ſe

tient *une foire de domestiques.* La jeunesse des 2 sexes s'y rend de 4 à 5 lieues la ronde pour s'*affermer.* Les maîtres & maîtresses y viennent pour la même fin. On y vend toutes sortes de denrées, d'étoffes, *&c.* . . . . Les Fermiers des Seigneurs amodient à un haut prix le droit de faire jouer de la musette, de tenir des danses, vendre du vin, & d'avoir plusieurs espèces de jeux. Delà les dépenses excessives, vives disputes, batteries fréquentes, excès & désordres incroyables. C'est une vraie bachanale qui fait gémir les Curés zèlés, & qui mériteroit l'attention de la Police, la religion, les mœurs & le bien public y étant intéressés.

Pays franc, sur la gr. route de Tournus à S. Gengoux; on en ouvre une autre de Cluni à Chalon, qui croisera la 1re. à Colombier. Beau pont sur la Grône, qui passe sur le finage, entre Colombier & Lanchare : vestiges de la voie romaine, qui de Mâcon tendoit à Autun, par les bois de Chapaize. Pierre blanche sur le haut de la montagne, rouge & très-bonne au pied; mesure de Tournus de 25 livres.

A 3 l. ½ de S. Gengoux, 5 de Chalon.

Colomne : (Voy. *Gigny* ci-après).

✱

CORMATIN.

Beau Château à la moderne, bâti par Henri-Camille de Beringhen, héritier du Maréchal d'Uxelles; aujourd'hui à M. Verne; dans la Par^e^. d'Ameugny en Mâconnois; mais Cormatin eſt du Chalonnois : (*voy. Ameugny au VIe. vol.*). Il fut érigé en Marquiſat ſous le nom d'Uxelles en 1618, & a été long-temps poſſédé par les du Blé. Geoffroi du Blé en étoit Sg^r^. en 1255 : (*Voy. ci-devant Chapaize*).

CORTEVAIX ou *COURTEVAUX.*

Enclave du Mâconnois, Annexe de Confrançon, ſur la Guye, voc. Saint Georges, Dioc. de Mâcon, Baill^e^. & Recette de Chalon. Châtellenie au Duc de Rohan, Engagiſte ; elle fut échangée par Philippe de Rouen en 1357 pour Vadans & Sorans en Comté, avec Marguerite de Poitiers, Dame de Perreux. Le terrier eſt de 1460; alors 86 feux.

C'eſt entre Angoin & Cortevaix que fut fixée, dès le temps de St. Louis, la limite du Mâconnois & de la Bourgogne, qui diſtingue le Droit Ecrit du Pays Coutumier. Le Roi Philippe céde au Duc Robert les Fiefs de *Maulain*, *Cortenais* & la Maiſon-Forte de

Cernale, en 1285. L'acte est dans Perard, pag. 558. 20 feux.

600 Commun. tant à Confrançon, qu'à Cortevaix & Mons.

A 2 pet. l. de Cluni, 7 de Chalon.

CORTIAMBLE.

Voc. St. Martin, Annexe de Givry, 380 Commun. Il n'y en avoit que 300 en 1748. Dépend. Sauges, Poncey, Mortieres, Fief qui releve de la Baronnie de S. Loup, jadis aux Souvré, Louvois, d'Uzès, aujourd'hui au Duc de Rohan.

La grosse Maison étoit le Chât. des anciens Seigneurs du nom de Cortiamble, distingués dans nos annales. Gautier de *Corteamble* remet plusieurs familles de serfs de Condemêne à l'Evêque Guy, en 1265. Josserand de Cortiamble, en 1275; Jean, Chevalier, s'oblige au Traité des Moutons d'or avec les Anglois, en 1359. Jacques, Sire de Comarin, Chev. Chambellan du Duc en 1372, accompagna le Comte de Nevers en Hongrie, où il périt. Son fils du même nom, Consr. du Duc Jean, Chambellan du Roi, fut envoyé par Charles VII en Bretagne, *pour moyenner la paix* en 1418. Le Duc lui donna 2000 francs d'or pour avoir porté la banniere à la journée des Liégeois. Il reçut ordre de rétablir la Motte de Pouilly en Auxois, fut Capitaine Général

du Charolois, Bailli d'Auxois, & envoyé en différentes ambaſſades. Ce puiſſant Seig^r. ne laiſſa qu'une fille Agnez de Cortiamble, qui porta Comarin à Jean de Jaucour d'Inteville. (*Voy. Comarin, Bailliage d'Arnai*).

Cortiamble eſt de la Communauté & Juſtice de Givry (*V. Givry, pag.* 24).

CRISSEY.

Creciacum, *Creſſeyum*, voc. S. Symphorien, Patr. & Seig^r. le Chap. de Chalon. Le Pape lui confirma ſes fonds à Criſſey en 1180. 220 Com. dont 40 à Perrey, au Seign^r. de Saſſenai.

Près du Village étoit la forêt de Vêvre, coupée, eſſartée il y a 400 ans, & miſe en prairie. « Elle étoit, dit S. Julien, pag. 402, » en la totale Juſtice & omnimode Seigneu- » rie du Doyen de S. Vincent, ſauf que » chaque ſoiture doit 5 ſ. de cens au Célérier » de lad. Egliſe ». Autre bois dit la Velle, aujourd'hui en pâquier, où par tranſaction & conſéquent Arrêt de 1577, les Habitans de Virey obtinrent de ceux de Criſſey, droit de parcours dans partie de ce bois, appellé pâquier de la Confrairie ; les 1ers. ayant accordé aux autres le droit de champoyage & chauffage dans les leurs.

La voie rom. y paſſoit.

Fromages renommés, à cauſe des bons

pâturages ſur la Saone. Fontaine abondante au bas du côteau.

A $\frac{3}{4}$ de l. de Chalon.

CRUCHAUT.

Voc. S. Leger, anciennt. S. Georges, Arch. Prévôté de Buxi, à la coll. de l'Evêque dioc. La Chapelle de S. Georges fondée en 1405, n'exiſte plus. L'Egliſe eſt ſeule avec le Preſbytere ſur le grand chemin de Chalon à Charoles. Le Village à l'eſt d'env. 20 f. Ham. Montet & Berthod, du Mâconnois; mais le premier eſt de la Juſtice du Commandeur de Chalon, à cauſe de Ste. Catherine de Montbelet.

Vignes. Bled excellent ſur la mont. Bragni. A 200 pas de la Cure on a découvert en 1776, une urne remplie de cendres, des chenets & autres ferrailles. Au nord-oueſt à mi-côte, ruines d'anc. édifices.

1 Maiſon à Combe, Ham. de 5 f. de la Par. de Biſſey. 2 Moulins ſur la Guye, 2 à vent dans le voiſinage. 6 domaines. Abreuvoir fait aux dépens de la Province, ſur le grand chemin près de l'Egliſe.

A $\frac{1}{2}$ l. de Buxy, 1 $\frac{1}{2}$ de Givry, 3 de Chalon.

CRUSILLE-LA-MACONNOISE.

Crusilliæ, Dioc. de Mâcon, Arch. de Verizet, érigé en Comté en 1582, pour Georges de Beaufremont, 2d. fils de Nicolas de Senecey & de Denise Patarin. Marie-Claude de Beaufremont le porta à son époux Marie-Jean-Baptiste Gaston de Foix, Comte de Fleix; depuis aux la Baume de Montrevel.

Il comprend Crusille, Noble, Ousi, Greuilli & Sagy. Subdél. de Tournus. Cruzille, dit S. Julien, est du ban & arriere-ban du Mâconnois; mais la Maison-Forte est du Chalonnois.

Elle fut assiégée par les Ligueurs de Mâcon, qui après 2 assauts la prirent, & massacrerent le Capitaine Prion & 50 Soldats, en 1588. Le Marquis de Treffort reprit ce Château l'année suivante. Il fut encore emporté par les Ligueurs en 1592. Les Huguenots y avoient un Prêche en 1568 & 1582.

Ousi & Fragne sont altern. avec Praye & Crusille. Fragne est de la Châtellenie de Brancion.

Hugues de Crusille étoit Bailli de Mâcon en 1262.

A $\frac{3}{4}$ de l. de Brancion, autant de Lugny, 6 de Chalon.

DAMEREY.

DAMEREY.

Dalmatiacum, voc. S. Georges, Patr. le Chap. de Saint Vincent, Sgr. & Décimr. Le Pape Alexandre III met en 1180, au nombre des Cures dépend. de la Cathédrale de Chalon, celle de Damerey. L'Evêque Guy, par traité avec Guy de Vauvri & ses Chanoines, leur accorde tous les droits prétendus par ce Seigneur sur les Villages de *Dalmare*, *Bœs* & *Aleriot*, en 1226, & absout Guy de ses exactions sur ces Terres.

La branche du gr. chemin d'Autun à Besançon, après avoir traversé la Saone à Chalon, conduisoit par Damerey & St. Maurice à Verdun, où l'on passoit le Doubs. (Hist. de Poligni, tom. 1er. pag. XLIII).

320 Commun. 80 feux, 39 en 1490. Dép. Planche, Fief, de 10 feux, à M. Lantin de Montcoy; Cadot au même. 1 moulin. Froment. Excellens prés.

$\frac{1}{4}$ de l. de la Saone, 2 $\frac{1}{2}$ de Chalon, 1 de Verdun.

DEMIGNI.

Demeniacum, *Duminiacum*, *Deminiacum*; voc. Saint Martial, à la collat. de l'Evêque Dioc. Archiprêtré; belle Eglise voûtée, à 2 collatéraux, bâtie au XIIIe. siécle; clocher en stuc; pyramide octogone fort éle-

vée ; plus. Chapelles ; jadis 6 Chapelains ; 4 encore en 1526.

Dans la Chapelle de Ste. Anne est un tableau donné par Jeanne Regnard en mémoire du vœu fait en 1628, pour obtenir la cessation de la peste, qui fit pourtant encore de gr. ravages à Demigny jusqu'en 1736. Tombes de Guy, Chevr. Seignr. de *Valcherois*, 1281 ; de Phile. d'Ugny, Coseigr. de Demigni & de Vacheret, 1551 ; de sa femme Marge. de Barbezieres, 1536 ; de Phillippe d'Ugny, né à Demigni, Doyen de S. Georges, Evêque d'Autun, mort en 1577. Il abolit en 1556 la superstition de ceux qui ne vouloient pas travailler le Samedi après midi. Portrait de Philippe Bernardon de S. Micaut, Procureur du Roi à Chalon, 1588, sur un tableau en bois & sur un vitrail : il laissa 6 enfans d'Antoinette Pareau, dont Etienne fut Consr. au Parlem. en 1598.

800 Com. 280 f. plus de 300 en 1690 ; 9 Ham. Jasupre ou Jasoupe, Fribourg, Tirechat, anciennement Trechat, Vacheret où est le Château, Saloup, jadis le Ribourg ; Bois-Bouton, Breuil à Maizieres ; Cretaines, dont la Chapelle au Commandr. de Bellecroix ; S. Jacques, & plus. Métairies.

Rion ou Reon, qui a donné le nom à d'anc. Seigneurs Fondateurs de l'Abbaye de Maizieres. On les voit à la Cour des Comtes de Chalon dès 1015, ensuite à celle des 1ers.

Ducs de Bourg^e^. Gerard de Reon, bienf^r^. du Chapitre de Montréal, en 1189. (*Voy. Maizieres, Abb. ci-devant pag. 50*).

L'Abbé Guillaume, Historien *des Sires de Salins*, confond les *Reon* mal-à-propos avec les Seigneurs de *Raon* en Franche-Comté.

Finage de 4 l. de tour & 1 de long. Cette belle Terre entra dans la Maison de Foudras en 1637, par le mariage de Jean de Foudras avec Anne d'Andelot. Leur fils Louis fut Elu de la Noblesse en 1703. La Maison de Foudras est une des plus illustres de Bourg^e^. par son ancienneté & par ses alliances. (*Voy. tom. 4, pag. 292.*)

La Seigneurie de Demigni, autref. connue sous le nom de *Valcherois* (Vacheret), étoit à des Seigneurs de ce nom en 1300. Elle passa aux Malain en 1460, aux d'Ugny, *de Agniaco*, dont une fille la porta à Jacques de Foissy; & Jeanne de Foissy à Phil^e^. d'Andelot. Jean-Bapt. son fils étoit Baron de Pierre & Seign^r^. de Demigni en 1621. Anne sa fille épousa Jean de Foudras, comme on l'a dit.

Halles. 2 foires établies en 1626, renouvellées en 1772. Marché le Vendredi. 2 moulins. La Dheune y passe. Vaste prairie où se tint un camp en 1686. La forêt de Beauregard s'étend au sortir du Village à près de 2 lieues, mal-à-propos redoutée des voyageurs, le chemin étant sûr & abrégeant d'une lieue. Les Habitans avoient droit d'abreuver

leur bétail dans la Saone. Il reste des vestiges du chemin qui y conduisoit, appellé *vie de Rachet.*

Grand chemin de Chalon à Beaune, où passoient jadis les voitures publiques, & la poste sur une levée soutenue par 9 ponts, faite en 1431, & souvent réparée depuis. Dans un champ app. *les Chazot*, ruines & décombres d'un anc. Village.

A 2 l. de Beaune & du Grenier à Sel, 1 ½ de Chagni, 3 de Chalon.

DENEVY, ou *DENNEVIE-SUR-DHEUNE.*

Via Vetus, *via super Duenam*, *Deveniacum*, voc. S. André, Pat. de l'Abbé de Flavigni, à cause du Prieuré de Couches, disputé par l'Evêque de Chalon, du Comté de Chamilli. Jean de S. Même en étoit Seigneur en 1461.

50 f. 400 Com. avec les dépend. Nion altern. avec S. Sernin-Duplain; S. Gilles avec Chap^e^. rur^e^. Fief de Millery à N. de Moncrif. Carrieres à S. Gilles & en Vauxvienne, de pierre bize, très-dure, veinée & qui se polit très-bien. J'en ai vu plusieurs cheminées. Moulin sur la Dheune. Ruisseau ou torrent ap. *Vauxvienne* qui sort de Chamilli, passe sous la montagne, & coule rapidement dans la Dheune.

Vestiges de la voie rom. d'Autun à Chalon,

entre Nion & Dennevy. Route nouvelle d'Autun à Chagni par Couches. Restes d'un vieux Château nommé *le petit Rully*, jadis aux Seigneurs de ce nom qui n'ont plus rien à Dennevy. Vin commun de bonne garde.

Les Prieurs de Couches, & les Jésuites qui leur ont succédé, exigeoient autrefois du Curé, pour droit de Patronage, 1 petit blanc ou 4 den. 13 bouts de chandelles allumées, par titre de 1462; auquel ils ajouterent en 1535, par mandement du Bailli de Mâcon, un dîner au Prieur, à ses gens, chevaux, chiens & oiseaux de chasse. Ces dernieres redevances ont été proscrites par Arrêt de 1737, & le Curé est obligé pour le tout à un cens de 3 liv.

A 1 l. de Couches, 3 $\frac{1}{2}$ de Chalon, 5 de Beaune, 5 d'Autun.

DRACI-LE-FORT.

Draccium, *Draciacum*, voc. S. Benigne, à la coll. de l'Evêque Dioc. Eglise embellie par le Curé actuel.

Terre jadis aux de Vienne, & qui a donné le nom à d'anc. Seigneurs. Robert de Draci signe la charte de fondation de l'Abbaye de Maizieres en 1131. Guill^{e}. fait hommage à l'Evêque en 1317. Jeanne de Draci, Dame de Germoles, épousa Guill^{e}. de Montaigu, Sire de Marigny, en 1362. Antoine de Traves,

Seigneur en 1400. Jeanne de Vichy porta Draci en 1440 à ſon mari Guill^e. de Tenarre, Seigneur de Souterrain. La Comteſſe de Fleix, Dame en 1650, les Quarré, dont le dernier inhumé à Draci en 1736. Jacques-Philippe Fyot de Neuilly fit ériger Draci en Comté en 1754; ſon fils l'a vendu à N. Leclerc d'Amberieu, en 1776.

Ancien Château-Fort avec tours : à l'eſt Motte, reſtes d'un vieux donjon, dont on voit les caves.

300 Commun. Dép. le Péage, Vilnos, Buet à Maizieres. Belles carrieres où l'on tire les pavés, blocs & autres pierres à bâtir. Fours à chaux. Ruiſſeau qui tombe dans la Saone. 4 moulins. Bois. Vignes. Froment. Prés.

A 1 l. ½ de Chalon, ½ de Givry.

ESBATI ou *EBATY*, ancien. *LES BASTIS*.

Voc. la Vierge, à la collat. de l'Evêque Dioc. 15 feux, 70 Commun. C'étoit ci-devant un Village de la Par^e. de Chaudenai, érigé en Cure en 1774 par les ſoins & les libéralités de Suzanne, Claudine, Anne & Jeanne Maſſon, & Claude Gillot, mari de cette derniere, Bourgeois du lieu : elles avoient élevé en 1760 une Chapelle très-propre qui a été augmentée. Les Fondateurs n'ont rien négligé pour l'embellir, ſoit par

les ouvrages en plâtre, en ſculpture, ſoit en riches ornemens & Vaſes ſacrés.

Sg^r. N. Perreney de Baleure, jadis à N. de Monge, Maître aux Comptes. Excellent bled. Vin commun.

$\frac{3}{4}$ de l. de Chagni, 2 $\frac{1}{2}$ de Beaune & du Bailliage.

EPERVIERE : (*Voy.* GIGNI-SUR-SAONE *ci-après*).

ETRIGNY ou *ETREIGNY*.

Dit *Etreigne* en un titre de 1220, *Strigniacum*, *Etrigneium*; voc. St. Jean-Baptiſte, à la collat. de l'Evêque Dioc., par Arrêt de 1705 contre l'Abbé de Cluni. Le ſavant P. de St. Julien de Baleure en a été Curé, ainſi qu'Ant. de Thyard, en 1521, & en même temps de St. Gengoux. L'anc. Egliſe fut incendiée par les Ecorcheurs en 1362. Egliſe neuve, bâtie en 1772, une des plus belles & des mieux décorées du Diocèſe, dans le goût de celle de Saint Pierre de Chalon : elle a 98 pieds de long ſur 60 de large dans la croiſée, le chœur 27.

Le clocher a une fleche en pierre de taille de 53 pieds de hauteur. Huit Enfans de chœur formés pour la décence du Service. Sur une belle Croix, élevée au cimetiere en 1773, on lit que les Sg^rs. de Baleure

avoient leurs tombes en l'ancienne Eglise. Chap^e. rur^e. de St. Aubin, où l'on dit quatre Messes par an.

Cette Paroisse, de la Châtellenie de Brancion, de 169 feux, 880 ames, 650 Comm. (400 en 1754) est composée de 4 Villages, Etrigny chef-lieu, Veneuse, Baleure & Talant; le Château & Fief de la Saugerée, la métairie de Chatenai, & 2 moulins.

1°. La partie supérieure d'Etrigny de 24 maisons, s'appelloit jadis le Meix de la Franchise, *Mansum Francorum*, les Sg^rs. l'ayant exemptée de péages, corvées, droits de Messerie & autres servitudes. Jean d'Etrigny fit don en 1150 à l'Eglise de ses droits sur le Meix de la Franchise, d'un terrier sur le finage de Talant, & d'un canton de dîme; ce terrier fut reconnu au profit de l'Eglise en 1211 : il y eut Lettres Royaux en 1457 pour la rénovation. Mais il est tombé en non valeur par la négligence des Curés.

Josserand Gros fut Sg^r. d'Etrigny, comme dépendant de sa Baronnie de Brancion, qui fut vendue par ses enfans en 1259 au Duc Hugues IV. (*Voy. Brancion*). Des Ducs cette Châtellenie vint à nos Rois, qui l'engagerent successivement aux Beaufremont, Tavannes, la Baume-Montrevel, & depuis 1708 à Antoine Prost de Royer, Lieutenant Général de Police à Lyon.

Du Presbytere neuf & propre on jouit de la vue la plus agréable & la plus variée.

2°. Talant, de 66 feux, dans une heureuse situation, à mi-côteau, sur un terroir fertile, & dont les vins sont les meilleurs de cette chaîne de montagnes. Chap^{e}. rur^{e}., voc. St. Roch, bénite en 1658. Depuis 4 siéc. & demi cette Terre est démembrée & possédée par 2 Seigneurs. On voit par un acte de 1345, que Jean de Tramelay tua de la fenêtre de son Château Hugues de St. Georges, qui lui disputoit la succession de J. de Verdun, dit de Talant, leur oncle, & de Mathieule de Talant leur aïeule.

La veuve eut recours au Duc de Bourg^{e}. Alors Tramelay fit accord avec elle. Sg^{rs}. Cl. de Thiard, inhumé à St. Gengoux, 1440; Jean de Charmois; Jean de Chavanes, 1491; Jean de Bessac, 1565; Franç. de Montjouvant, 1620; Charles Rogier de Levis, 1646; Ch. Franç. de Levy-Chateau-Morand, aïeul maternel de la Dame de Mandelot. A Hugues de St. Georges, Coseigneur, succéderent J. de Loisey, J. de Myncié; Ph. son fils, Sg^{r}. de St. Mauris des Prés, lequel donna son nom au Fief portionnel de S. Mauris, 1448; Louis, Philippe & Philibert Chevriers.

3°. Baleure, de 56 feux, jouit de 404 arpens de bois commun. qui relevent, non de la directe du Seigneur, qui n'y a pas plus

de droit qu'un simple Habitant, ainsi qu'il a été décidé par Arrêt contradictoire de 1752; mais du Roi, à cause de Brancion.

On voit un Phil. de Baleure en 1315; Guill. de Baleure, Capitaine du Château d'Argilly, qu'il sauva des Ecorcheurs en 1363. Sa fille Marie porta cette Terre aux Rabutin d'Epiry. Cl. Rab., tué à la bataille de Marignan, 1515, fut pere d'Antoine, qui échangea Baleure en 1531 avec Claude de St. Julien, déjà possesseur d'une partie par sa femme Jeanne de Rabutin. Louis de St. Julien, Sgr. de Simandre, en 1350; Claude, fils d'André, fut fait Chevr. de l'Ordre du Porc-Epic par le Duc d'Orléans au Tournois de Chalon, en 1440. C'étoit le bisaïeul de Pierre l'Historien, né au Château de Baleure, & Curé d'Etrigny: (*Voy. son éloge, tom. IV, pag. 557*).

Cette Terre vint aux Naturel par le mariage d'Isabeau de St. Julien, fille de Guy, avec Charles Naturel, en 1613. (*Voy. l'éloge de P. Naturel, tom. IV, pag. 473 & 558*); aujourd'hui à François-Emmanuel Naturel, Sgr. de Chanlieu, Nanton & Dulphey, qui n'a point d'enfans de Marie-Françe. de Ganai de Bellefond.

4°. La Saugerée, Fief & Chât. possédé par Guill. de Salignons, en 1288, par Huguette de Courcelles, qui les transmit à Jean

de Thyard en 1370. Amblard, un des descendans de Jean de Thyard, les céda en 1519 à Germaine Découſu ſa couſine, qui les laiſſa à ſon neveu Phil. de Chevriers, déjà Sgr. du Fief de St. Mauris & de Talant. Philibert ſon fils fit bâtir le Château de la Saugerée, tel qu'il eſt encore. Sa fille Marie le porta en dot à Cl. Dangeville, dont le dernier eſt mort ſans enfans, en 1746, aujourd'hui aux mineurs de Jean-Franç. de Molan, Chevr. Baron de Saint Marcel en Savoie, mort en 1767. Le Fief de Saint-Mauris eſt réuni à celui de la Saugerée.

Entre Etrigny & Talant exiſtoit un Village appellé *la Varenne*, totalement ruiné depuis la peſte de 1586; autre entre Etrigny & Baleure, qui ſubſiſtoit encore en 1671, nommé *Morot*, détruit de même.

Etrigny eſt fort ancien. Le Curé (Philib. Genetet) a trouvé ſur le côteau à l'eſt, 4 bancs de pierre de taille, & au deſſous, à 15 pieds de profondeur, des tuiles larges, épaiſſes, & d'autres débris d'habitations incendiées, du bois de charpente brûlé de différente groſſeur. Si le ſol s'eſt pétrifié depuis l'incendie des maiſons, que de ſiécles n'ont pas dû s'écouler pour la formation de cette carriere!

Au pied de la Roche d'Aujoux, *Altum Jugum*, une des plus hautes montagnes du Chalonnois, furent trouvés en 1759 les oſ-

femens d'un Gaulois, qui devoit avoir 6 pieds de haut; chaque bras étoit chargé de 4 bracelets de cuivre fondu & cifelé : le Curé m'en a montré deux qu'il a confervés.

On découvrit en 1760 dans une perriere un Chrift de bois de 9 pouces, & la Croix de 15, totalement incruftés dans une pierre en relief, & pétrifiés. Ce morceau fut remis au Comte de Caylus par le Commandeur de l'Aumuffe en Mâconnois.

Bon terrein en froment. Les collines font couvertes de vignes, & le fommet des montagnes de futaies & taillis, effence de chêne & de bonne venue.

A 4 l. fud de Chalon, 2 oueft de Tournus, 2 eft de St. Gengoux, 1 nord de Brancion.

LA FERTÉ, Abbaye : (*V. ci-devant parmi les Bourgs, pag. 42*).

FONTAINES.

Fontanæ, Fontes, Par. voc. St. Juft. Arch de Rully; l'Evêque Seigneur; la Juftice reffortit à fon Baill^e. temp. de Chalon. Le vaiffeau de l'Eglife eft grand & bien bâti, avec nef & collatéraux.

Sept ou huit Chapelles fondées, dont une de Saint Sébaftien, où les jeunes gens qui s'exercent à tirer de l'arc les Dimanches en

été, font dire la Messe & les Vêpres le jour de leur Patron. Chap^e^. rur^c^. de St. Nicolas, spacieuse, en mauvais état, aux Minimes de Chalon. On prétend qu'elle leur a été donnée, tant pour la Desserte, que pour l'entretien d'un Religieux, chargé d'instruire les enfans.

Prieuré de St. Hilaire, jadis dép. de Bar-le-Régulier, sur la montagne, détruit. On n'y voit plus que le Maître-Autel & une citerne. Par Sentence arbitrale entre l'Evêque de Chalon & celui d'Autun en 1288, ce Prieuré devoit rester au premier.

Ce beau Vill^e^. aquatique, partie en montagne, partie en plaine, a 210 feux, 700 Commun. La Montagne donne du bon *pinot* & de la pierre en abondance. La plaine fort étendue, qui comprend différens quartiers assez éloignés les uns des autres, fournit du *gamai* & toutes sortes de grains. Riviere de Talie, qui tombe dans la Saone à St. Remi. Nouvelle branche de chemin depuis le pont Gauchat à la route de Chagni & de Givry, mais seulement ébauchée; il seroit à souhaiter qu'elle fût achevée. On disoit autref. à Chalon en proverbe : *N'est pas de bonne maison qui n'a pas un domaine à Fontaines.*

On voit un Guy de Fontaines qui reconnoît tenir sa maison en Fief de l'Evêque Durand, en 1229. Guill^e^. de Fontaines étant mort en prison, le Bailli de Mâcon confisqua

ſa Terre au profit du Roi, qui la rendit à l'Evêque Guill[e]. du Blé, en 1275; Seguin de Fontaines, en 1284; Hugues de Fontaines, d'abord Chanoine & Chantre de St. Vincent, qui donna partie de la dîme à ſon Chapitre, fut Evêque de Mâcon en 1284.

Les Habitans étoient obligés de fournir à l'Evêque les frais qu'il faiſoit en allant à Rome, & de lui donner tous les ans 15 liv. pour aller ſaluer le Roi (le marc valoit 3 liv. 5 ſols) : ils reconnurent ce droit à Guill. de Chavanes en 1244.

L'Evêque Robert de Decize, par ſon teſtament de 1315, légue 120 liv. pour marier 40 filles choiſies, tant à la Ville qu'à Fontaines, Farge, Champforgeux & Saint-Loup; (le marc étoit à 5 liv.). (Voy. Perry, pag. 221).

L'Annexe eſt Farge. 2 foires établies en 1489, dont une ſeule ſubſiſte le 13 Janvier. Grandes halles.

A 2 pet. l. de Chalon.

FRAGNE.

Fraxinum, Par. voc. la Vierge, Pat. l'Abbé de Cluni, Sg[r]. N. Beuverand de la Loyere; 28 feux; 110 Commun. Pays franc, en plaine. Vignes. Terres fertiles en froment. Les Habitans furent condamnés en 1459 à faire guet & garde à la forteresse de St. Pierre de Cha-

lon, où les Moines venoient d'élever trois tours munies d'artillerie. La Talie coule près du Village. La voie rom. paſſoit à l'eſt. C'eſt dans ce finage qu'on a trouvé en 1763 les Laraires dont j'ai parlé à l'article de Chalon (*tom. IV, pag. 537*). Bois Davaux, com. act. en pâquier. Les Juſtices de Fragne & de Criſſey ſont ſéparées par la *Vie Ferrée*. Terrier de 1724.

A 1 l. de Chalon.

GERMOLES. (*Voy. ci-après* MELLECEY).

GERGY.

Gergeiacum, *Gergeium*, Par. voc. S. Germain, Arch. de Verdun, Pat. du Prieur titulaire de S. Marcel. Il lui fut aſſuré par Charles le Chauve en 873, & par Charles le Gros en 885. Les Habitans avoient aidé à bâtir le Monaſtere par ordre de Gontran en 577.

Egliſe vaſte, voûtée & fort élevée, avec des ſtalles au chœur. 4 Chap. fondées, dont celle de N. Dame eſt du Patron^e^. du Fief de Meix-Bertaud.

Ce Village a donné le nom à d'anc. Seigneurs. Falco *de Gergey*, fils de Falcon de Reon, Bienfaicteur de Maizieres en 1135. Robert de Gergy reprend de Fief de ſa Maiſon forte en 1317. Philippe de Montaigu étoit Sire de Chagni & de Gergy, avec Flore

d'Antigni sa femme, en 1271. Hugues IV veut dans son testament que le Fief de Gergy soit gardé par son fils Robert. Le Duc donne à Jean de Frolois, en 1317, ses Fiefs, que Marguerite de *Gergey*, femme d'Erard d'Aniez, tient de lui à Gergy.

Cette Terre fut partagée en 1377, entre Henri du Quart & Jean de Ste. Salaix, Sieur de Marcilli & de Rosemont, par sa femme, N. de Thiange : en 1438 Nicolas Rolin, & Oudard de S. Hugues, Seigneurs : en 1468 & 1475, Jean Lebault, l'aîné de Gergy, avoit la partie de Pierre de Marcilli, & fonda la Chapelle de S. Jean-Bap. en 1449. Antoine Rolin & Philibert de S. Leger possédoient le reste.

Roger de Bellegarde acquit le tout en 1617. Augustin Languet, Aumônier du Roi, Chanoine de Chalon, l'acquit en 1655. Denis Languet, Procureur Général, échangea les cens qu'avoit Louis Quarré, Lieut. Gén. de la Chancellerie de Chalon, en 1674. Le Curé de S. Sulpice, Joseph Languet, Seignr. de Gergy : enfin Louis Cardevac, Marquis d'Avrincour, par sa femme Antoinette Languet, niéce de ce célèbre Curé.

L'anc. Chateau étoit sur une éminence fort rapide. On voit les vestiges des fossés & des vieux bâtimens.

Meix-Bertaud, Fief à Jean Lebault, en 1438, appellé Meix de feu Pernot Berthod.

La

La noblesse fut confirmée à J. Lebault, par Philippe le Bon, en 1462, lorsqu'il fit hommage de son Fief au Duc. Ce Fief passa à Philibert de la Verderie, à Charles du Chazel de la Verderie, 1587; à Nic. Grand, 1623; à Louis Quarré, 1640; à Dominique Parent, Chev^r. de S. Louis, par Suzanne Quarré sa femme, qui en fit donnation à Louis-Etienne Lorenchet, Conf^r. au Parlement, son neveu, en 1765, possesseur actuel. Il est Patron de 2 Chapelles, l'une de la Vierge en l'Eglise de Gergy, l'autre de S. Louis, fondée en 1668 par Louis Quarré, en sa Maison seigneuriale du Fief.

2 Fiefs à Raconnay au même Seign^r. qui les a acquis en 1771 de Charles-Marie de Fontette de Somery : l'un releve du Roi, l'autre de la Terre de Gergy. 300 f. dont 120 à Gergy; 60 à Bougerot, 31 aux Villeneuves, autant à Raconnay, où est un port sur la Saone; 33 à Osney, 20 à Monchanut; en tout 1200 Com.

Le moulin la Folie. 2 Tuileries en réputation. Foire pour le bétail.

Situation charmante sur une élévation, dont le pied est baigné par la Saone. Froment, vignes, bois, prés excellens, mais en petite quantité. Partie du territoire en franc-aleu. Le Pays est commerçant, peuplé de Bourgeois, Marchands, Fermiers, bons Laboureurs. On y vit dans la plus agréable société.

Les anc. familles ſont les Farion, Colas, Simonot, Munier.

Ce beau Village confine au nord par ſes Hameaux à celui d'Allerey, & au ſud à Saſſenai. Sur le finage de Bougerot, *motte* près de la Saone, qui paroît avoir ſervi de limitation entre Gergy & Saſſenai, ou peut-être de ſépulture à des Gaulois; comme la motte de Pouilly-ſur-Saone, où l'on a trouvé des tombeaux, oſſemens, figures, *&c.* (*V. Pouilli, tom. 3, pag. 386.*)

A 2 grandes l. de Chalon. 1 de Verdun.

GIGNI.

Ginniacum, Par. voc. St. Pancrace, à la collat. de l'Evêq. Dioc. Archip. de Tournus. Les Moines de Tournus ſe plaignirent en 1183, au Pape Luce III, de ce que les Chanoines de Chalon leur avoient enlevé les Egliſes de Gigni & de Molaize. (V. Juenin, pag. 137).

Jean de la Boutiere acquit Gigni & l'Eperviere de Réné d'Amoncour & Pernette la Chambre ſa femme, en 1619.

500 Commun. avec les dépend. le Goix, Lampagni, & l'Eperviere Hameau de 8 f. & Chât. dit autref. Poyvriere, *Piperia*, *Eparviacum*, jadis conſidér. On y voit beaucoup de ruines. Il avoit donné le nom à d'anciens Seign[rs]. Amédée *de Piperia* en 1212. Henri

de Brancion épousa Fauque de la *Préviere*, fille de Guillaume, & eut d'elle Marguerite, femme de Renard de Choiseul-Traves, en 1270. Hugenin de Charnos, Sgr. en 1484, dont la fille Felice épousa Thibaut de Cossé, 1er. Panetier de François Ier., & aïeule de Charles & Artus de Cossé-Brissac, Maréchaux de France, & de Philippe, Evêque de Coutance, grand Aumônier de France. Auj. M. de Clugny de Thenissey.

La Colomne avec port sur la Saone & un bac pour la passer, relai des chevaux de Diligences par eau : c'est un endroit fort ancien, où étoit placée une *colonne* milliaire sur la voie rom. de Tournus à Chalon : il étoit jadis considérable, à en juger par les ruines; c'étoit même une Châtelle. Re. dont le terrier est de 1442. Hugues, Comte de Chalon & Evêque d'Auxerre, fit don à l'Abbaye de Tournus du Village de la Colomne & du droit de pêche en la Saone, en 1019. L'Abbé ne jouit plus de ce bienfait.

Par priviléges des Ducs, *les hommes* de l'Evêque de Chalon étoient francs du droit de péage à l'Eperviere & à Colomne.

Les Habitans de Gigni ont droit dans plusieurs cantons de bois d'en couper pour leur chauffage, clôture de leurs héritages, par Jugement rendu en la Gruerie de Chalon en 1400, & par Sentence du Baille. en 1570.

Clément-Cyriaque Mangin, reçu *gratis* Médecin à Bologne en 1600, Professeur de Mathématiques à Paris, & un des grands Mathématiciens de son temps, né à Gigni, mourut à Paris au Collége de Bourg^e^. en 1642: (V. son éloge dans Perry, p. 475). Jacques Guijon l'appelle *Apollo Trilinguis.*

A 3 l. de Chalon, 2 de Tournus.

GIVRI : (*V. ci-devant parmi les Bourgs du Chalonnois, pag. 24*).

GRANGES.

Graniæ, *Grangeium*, *Grangiæ*, Par. voc. S. Martin, Patr. le Chap. de St. Vincent. Cette Terre fut donnée par la Reine Brunehaut à l'Ab. de S. Martin d'Autun, & lui fut confirmée par le Roi Raoul en 923, avec Chenove. Elle fut aliénée par l'Abbé en 1570, en faveur de Nic. de Pontoux, Avocat à Chalon, dont les descendans l'ont possédée jusqu'en 1769, que Marie de la Vigne l'a portée en dot à Louis Bernigaud, Lieuten. Gén. du Bailliage. Elle releve de S. Martin. On voit les restes de l'anc. Monastere près de l'Eglise, où est le domaine du Seign^r^. Pays vign.

150 Com. Ham. les Curles. Anc. maison seigneuriale bâtie par les Pontoux en 1579.

A 2 l. de Chalon.

GROSBOIS-LES-TICHEY : (*Voy.* TICHEY, *tom. 3, pag. 372*).

Annexe de Lante, Dioc. de Besançon, Recette d'Auxonne. Seign^r. N. Valon de Montmain en 1700, auj. à M. de Moyria; ressort par appel au Bailli de la Baronnie de Pourlans.

A 2 l. de Seure.

JAMBLE.

Jamblia, Par. voc. S. Benigne, Pat. l'Abbé de S. Pierre, Seign^r. en partie; M. Cortois de Quincey de l'autre partie & de Charnailles. C'étoit une des *Vidamies* du Chapitre de S. Vincent.

140 f. 480 Com. compris Charnailles avec Château, Lacroix, Lamotte Fief, & celui de Balore, dont M. l'Evêque d'Alais porte le nom, situé dans un fond formé par 3 montagnes, dont le mont *Avril* est l'une des plus élevées du Chalonnois. Cette montagne est des Paroisses de Jambles, Moroges & S. Desere.

Carrieres de pierre mureuse. Entre les bans quantité de coquillages séparés les uns des autres. Crystallisations communes : on y voit des taches blanches & grises qui font un bel effet.

Fontaine app. *Depra*, formant un ruiſſeau ſur lequel ſont 7 moulins, & qui va tomber à Granges. Vign. abondant. Vin commun. Fondation de Charité par différens Particuliers, pour le ſoulagement des pauvres, adminiſtrée par un Receveur & quatre Dames.

A 2 l. de Chalon, ¼ de Givry.

JUILLY.

Anciennement Juley, Juille, *Juliacum*, *Juilleium*, Par. voc. S. Martin, Patr. de Cluni, Arch. de la Montagne, Prévôté de Buxi.

Hugues de Juilly, fils de Raoul de Buxi, tranſige avec Odon, Abbé de la Ferté, ſur les tâches de S. Nicolas, en 1203. Cette Terre avoit été donnée à Cluni en 949, par Manaſſez, Archev. d'Arles : mais par tranſaction entre l'Abbé & Robert II en 1288, la Haute Juſtice fut adjugée au Duc, & la baſſe aux Moines. Il eſt dit « que les hommes de la » Ville de Juille nommeront les Blayers & » Vigniers, les préſenteront au *Doyen de* » *Juille*, lequel les préſentera au Duc ou à » ſon Prévôt, devant lequel ils jureront » de garder ſon droit, & de faire loyalement » leurs Offices. La Juſtice grande & petite eſt » conſervée à Cluni dedans le *Moſtier* (leur » Monaſtere & Egliſe de Juilly) leur pour- » pris & manoir » : ce qui prouve qu'ils avoient là un Prieuré. Cet accord a été con-

firmé par Arrêt du Grand-Confeil, en 1687, qui maintient le Seign[r]. de Buxi en la jouiffance de la Juftice de Juilly, & autres dépendances de la Prévôté de Buxi.

On voit un Gerard de Juilly en 1231; Guyot de Mailli reconnoît tenir en Fief de l'Evêque de Chalon fes fonds à Juilly, en 1281; Jean de Juilly, Doyen de Chalon, fut retenu 3 ans en prifon par l'impitoyable Craon, en 1477; Jacques Maiftret, Carme, Evêque de Damas & Suffragant de Lyon, Auteur d'*Homélies latines fur l'Ecclés[e]. fur Ifaïe*, mort en 1615, étoit né à Juilly. (*Voy. Bibloth. des Auteurs de Bourgogne, tom. 2, pag. 8*).

430 Commun. avec les dépend. Poncau, Fief du Domaine du Roi avec la Coudre, dont l'Engagifte eft M. Filzjan de Sainte-Colombe, avec Caftel & Chap[e]. rur[e]. L'exercice de la Juftice ordinaire à Poncau & à la Coudre, eft attaché à l'Office de Maître-Particulier des Eaux & Forêts de Chalon. L'appel a refforti quelquefois à la Table de Marbre; mais par Arrêt il a été décidé qu'il doit être porté au Bailliage de Chalon, enfuite au Parlement.

La Guiche-Joncey, Fief à M. Monginot; le Temple de Buxi avec Chap[e]. au Command[r]. de Chalon. Le moulin Taprey, autrefois Village, *Tapariacum*, dont les Habitans furent chargés par Gontran avec 2 au-

tres Villages, de la moitié du portail de St. Marcel, en 577. Deux fourneaux à chaux. Tuilerie.

Juilly ſur l'éminence eſt à ½ l. de Buxi, 3 de Chalon.

LAIVE.

Mons S. Martini de Laviâ, Par. voc. Saint Martin, Archipr. de Tournus, Patr. l'Abbé de St. Pierre de Chalon, Baronnie du Marquiſat de Senecey.

Quatre Chapelles rurales. Le St. Sacrement repoſe en celle de Lenoux, parce que l'Egliſe Par^e^. ſituée ſur la montagne, eſt fort éloignée du Village. On jouit ſur le mont de la vue la plus variée & la plus étendue. La Chapelle de N. D. de Lenoux a été fondée par Jean Geliot, Curé de Touches, en 1485; il étoit de Laive; le Patronage à ſa famille, & en cas d'extinction, aux Echevins & Fabriciens; & s'ils négligent de nommer dans la quinzaine, au Curé.

L'Egliſe Par^e^. voûtée a 3 nefs. Chœur très-propre. Belle ſonnerie. Tombe de Jean de la Grange, Conſ^r^. du Duc au XVe. ſiécle. C'étoit autrefois l'Egliſe du Prieuré, dont il ne ſubſiſte plus rien : le Presbytere étoit jadis ſur la montagne, ainſi que le Village, que le défaut d'eau a fait bâtir dans le bas.

A Lenoux, Chapelle rur. de St. Thibaut,

reste d'une *celle* dépend^e. de la Ferté. La porte d'entrée est appellée la porte de la *Donne*, à cause d'une aumône faite par les Moines. A Pâques on offre du vin aux Communians par fondation. Franç^e. Colas, veuve de Blaise Quarré, Sg^r. du Meix-Bertaud, a laissé, par testament en 1764, aux pauvres de Laive & de Sermezey, 50 écus par an.

900 Commun. avec les dépend. Viel-Moulin où est une belle fontaine ; Monceau, Ragni, Lenoux & le Pasquier. 2 moulins. Carriere abondante en pierre de taille blanche & rougeâtre : la Ferté en est bâti, ainsi que Senecey ; autre à Monceau de pierre noire qui prend le poli, mais abandonnée.

Monceau & Ragni au Duc de Biron. Fief de Sermezey à Charles d'Ally, Maréchal de Camp. Château anc. rétabli à la moderne, avec très-jolie Chapelle, ornée de tableaux de bon goût, sur-tout d'un Crucifiement en bois, d'une Magdeleine du Guide, de 2 bas reliefs de la Visitation & Présentation au Temple, par Dubois, *&c.* Le Sg^r. éclairé a une bonne collection de livres, un médailler complet, & 2 des Laraires trouvés à Fragne.

Le Grizon sépare la Seigneurie de Laive de celle de la Ferté. La grand'route de Chalon à Tournus passe à Viel-Moulin.

Phil^e. de Maiziere, Curé de Laive, Conseiller-Clerc à Chalon, a fondé un lit à l'Hôpital, ainsi que Léonard Bataille, Prieur-

Curé du lieu, Tréſorier de St. Benigne de Dijon, en 1549.

Les Tapin qui ont donné des Officiers au Bailliage de Chalon & au Parlement de Dijon, ſont originaires de Laive.

Trois maiſons à Ragni & celle du Paſquier ſont du Mâconnois.

A $\frac{1}{4}$ de l. de Senecey. Bureau de la Poſte, 2 de Tournus, 3 $\frac{1}{4}$ de Chalon.

LALEUE ou LALHEUE.

Annexe de Nanton, voc. la Magdeleine. 127 feux, 480 Comm. (350 en 1740), avec le Ham. de Buiſſon-Roncein. Bons prés. Froment. Entre la Grône & le Grizon. Sgr. l'Abbé de la Ferté. Ce Ville. fut affranchi par l'Abbé Claude d'Inteville, en 1479. Etienne de la Cheze en renouvella le terrier en 1426. On voit un Pierre de Laleüe, Moine à la Ferté, en 1209. Alix, fille de Guille. de Pierre-Champ, fait hommage de ſa Terre de Laleüe en 1282. Fameuſe foire pour les chevaux ſur-tout & les bêtes à corne, le 23 Juillet.

A $\frac{1}{2}$ l. de la Ferté, 3 de Tournus, 3 $\frac{1}{2}$ de Chalon.

LANCHARRE.

Locus Carus, Par. V. la Vierge (15 Août)

Patr^e^. l'Abbesse, Archipr. de Brancion. Le Curé seul Décimateur.

En l'Eglise plusieurs tombes figurées de Geoffroi de Germoles, Chevalier 1297; de sa femme *Izebeth* de Vauvri, 1295; de Marguerite de Germoles, Prieure, 1302; de Louise de Digoine, Aumôniere, 1555; d'une Busseul, 2 du Blé; & autres tombes cassées, des Mailli, Damas, *&c.*

Ce lieu étoit l'Archiprieuré des Bénédictines transférées à Chalon en 1626, & dont l'Eglise subsiste. (*Voy. Chalon, Abbaye de Lancharre, tom. IV, pag. 482*).

18 feux, 70 Commun. 2 tuileries. Moulin sur le ruisseau formé par la fontaine de Chapaize. Restes de la voie rom. au sud.

Sur la gr. route de S. Gengoux à Tournus, percée en 1760. Coupe de Tournus, pinte de St. Laurent.

A 1 l. de Brancion, 1 d'Uxelles, 2 $\frac{1}{2}$ de Tournus, 6 de Chalon.

LESSARD LE ROYAL ou *AU ROYAUME.*

Par. voc. St. Pancrace, Coll^r^. l'Ev. Dioc. desservie jusqu'en 1628 par les Religieux de Maizieres, & avoit pour voc. la Vierge. Sg^r^. M. de Tessé, Grand d'Espagne, Ecuyer de la Reine. Cl. Bouchu, Intendant de Bourg^e^. en 1656, par Clémence de Montholon son aïeule. Jean Lebault de Gergy, Seigneur,

en 1475. Anc. Chât. dont il ne reſte qu'une tour. 25 feux. 100 Commun. Dép. les Quatre-Œufs, métairie de Beauregard. Beaucoup de bois. Vignes. Trois petits étangs. Brique rouge, bonne pour les fours & les cheminées.

On voit un Guichard de Leſſard, Auguſtin, Docteur de Sorbonne, Evêque d'Hierapolis, Suffragant de Lyon, en 1506.

Deux petites lieues de Chalon.

LA LOYERE.

Ancient. Louhiere, Loëre, *Loeria*, *Lupane*, *Luparia ;* Par. voc. St. Vincent ; Patr. de la Cathe. de Chalon. Pierre de Reez fait hommage à l'Evêque de ſes fonds à Draci & *Loreria* en 1273.

Chât. anc. avec 2 tours, aux Beuverand depuis plus de 200 ans. Perry (p. 384) fait l'éloge de N. Beuverand de la Loyere, Lieut. Gén. du Baill. de Chalon, dont le fils Louis fut Conſeiller au Parlement en 1654.

150 Com. dép. Condemênes à l'Evêque. Moulin. Quelques vignes. Pays en plaine, près de la gr. route de Chalon. Sur la Talie.

1 l. ½ de Chalon.

LUX.

Lucus, ou *à Luce*, ſelon les PP. Perry & Thomaſſin, qui prétendent que c'eſt en cet

endroit qu'apparut à Conſtantin le ſigne lumineux de la Croix; Par. voc. S. Pierre, à la coll. de l'Evêque. Seign^r. le Duc de Rohan-Chabot. Michel le Tellier de Louvois l'étoit par ſa femme Anne de Souvré, en 1663.

180 Com. Dép. le port Guillot, où ſe paſſa la ſcene d'une vieille femme, quand Louis XIII y aborda. (*Voy. Chalon, tom. IV, p. 442.*) Partie de Deroux, le petit Lux ou l'Hôpital, la tour de Lux. Anc. Chapelle de S. Jacques, détruite. Le Chapitre de S. Georges décim^r. Le grand chemin de Chalon à Lyon paſſe ſur le finage.

$\frac{3}{4}$ de l. de Chalon, près de la Saone.

MAIZIERES OU MEZIERES.

Abbaye Royale de Bernardins. (*Voy. ci-devant p. 50*).

MANCEY.

Manciacum, Patr. l'Abbé de Tournus & de l'Arch. Chatell^e. de Brancion. Partie eſt de la Recette & Bailliage de Mâcon, de la Juſtice du Chapitre de Tournus, qui jouit auſſi d'une portion de Dulphey, dont l'autre partie eſt en Mâconnois, de la Juſtice de Noble.

Les Chevaliers d'Armes de ces cantons du Chalonnois, avoient à Mancey une Con-

frairie de S. Georges dans le xve. s. semblable à celle de Seure. (*Voy. Seure, tom. IV, p. 588*). Pays vign. Car. à Dulphey, avec anc. Chât. bâti par Pierre de Vergy, époux de Cl. d'Andelot, vers 1529. Leur fils Antoine le vendit à Philibert Naturel Deplaine. Auj. à M. de Baleure. 2 cloches furent enlevées par les Soldats du Comte de Cruzilles qui étoit en garnison au Chât. de Dulphey, en 1592. . . . . 500 Com.

A 1 l. de Tournus, 5 de Chalon.

MARLOU. (*Voy. ci-après* MELLECEY).

MARNAI.

Marnaium, *Marniacum*, *Marnæium*, Par. voc. S. Jean-Bap. Patr. le Chapitre de S. Vincent, Baronnie du Marquisat de Senecey. Les Chartreux de Dijon ont partie de cette Terre.

Robert de Marnai signe une charte de Falcon de Vergy en faveur de Maizieres, en 1135. Clemence de Marnai, fille de Raoul, donne le tiers de la dîme de Mellecey à la Ferté, en 1227. Raolin de Marnai y legue aussi une vigne ap. *le clos Roman* en 1300. Hugues de Marnai, autre bienfaiteur en 1286.

Guill^e. de Bernaut, Seign^r. de Marnai, Vitry, Charmoilles, époux d'Anne Bouton,

fille de Charles Bouton du Fay, en 1535.

85 f. 360 Com. Pays de bled, près de la Saone & de la Grône. N. Berthelier, Ecuyer, demeurant à Marnai, avoit commencé l'hiſtoire de Chalon, reſtée mſſ^e. mort vers 1758. Bon Pays, belle ſituation. L'anc. route de Lyon paſſoit autrefois au-deſſus du Village.

A 2 l. $\frac{1}{2}$ de Chalon, 1 $\frac{1}{2}$ de Senecey.

MELLECEY.

Meliacum, *Melyceyum*, Par. voc. S. Pierre, Patr. l'Abbeſſe de Remiremont, à cauſe de la Chapelle de Marlou, unie depuis à la Cure. Cette Egliſe fut donnée aux Chanoines de Marlou, en 1244. Chapelle de S. Martin interdite, au Chapitre de S. Martin de Tours. Le Chanoine qui poſſéde cette Prébende eſt appellé Prévôt de Mellecey, & en cette qualité un des 1^rs. Dignitaires du Chapitre.

Au Hameau de Villars Chap^e. à M. Leſchenaut. Ruines d'une anc. Chap^e. de S. Sulpice, dont le lieu où elle eſt ſituée porte le nom.

Fief & anc. Chât. appellé la *Maiſon-Forte*, à M. Bataillard, Chev^r. de St. Louis, Maréchal-des-Logis des Gardes du Roi, relevant de la Châtellenie de Germoles.

527 Com. (400 en 1750) dont 260 à Mellecey. Dép. Etaule de 127, Germoles 108, Marlou 12, Villars 20. Petit vignoble. Pêches & ceriſes eſtimées. 2 bonnes fontaines inta-

riſſables. Le ruiſſeau d'Orbize fait aller 2 moulins. Carriere de pierre de taille à Germoles, & 2 fourneaux à chaux cuite au charbon de Montcenis, conſtruits par Ant[e]. Rey, Marchand à Chalon. Pierre tégulaire à Mellecey.

MARLOU, *Merlotum*, *Mollotum*, dit de *Mello*, d'abord Hôpital au XII[e]. ſ. auquel Marie, Abbeſſe de Remiremont, donna des fonds en 1217, & 15 liv. de penſion (le marc à 50 ſ.) enſuite Chapitre de 13 Chanoines, établi par l'Evêque Guill[e]. de Chavannes, en 1243, s'y réſervant le droit d'hoſpitalité: il y unit les Egliſes de Mellecey & de Dracile-Fort. (Voy. Gal. Chr. tom. IV, pag. 248, pr.)

On croit que l'illuſtre Maiſon de *Merlo* ou *Mello*, ſi connue en Picardie, a pris ſon nom de ce lieu. Elle a donné 2 Connétables de France, un Evêque d'Auxerre au XIII[e]. ſ. un de Chalon en 1354. Ces Seigneurs ont poſſédé les Terres de Givry, d'Epoiſſes, de S. Bri, *&c*..... Le dernier de la branche d'Epoiſſes a fini ſans poſtérité en 1419.

Il n'y a plus à Marlou que 2 maiſons & une Chapelle de la Ste. Vierge en gr. devotion, unie à la Cure. Les Dames de Remiremont donnerent les pierres de l'anc. Egliſe aux Capucins de Chalon, pour bâtir la leur en 1604. Terrier du Roi par moitié, & indivis

avec

avec les Dames, à cause de cet Hôpital, de 1449, en 221 feuil. à la Ch. des Comptes.

GERMOLES n'étoit qu'une Grange ou Fief au XIIe. f. même encore au XIVe. dépend. de Draci-le-Fort, & avoit donné le nom à d'anc. Seigneurs. Guill^{e}. de Germoles donne à la Ferté la dîme des vignes à Mellecey, en 1147. Marguerite de Germoles, Prieure de Lancharre, en 1248. Guichard de Germoles, que S. Julien écrit *Jarmole*, fut Evêque de Mâcon en 1264. Geoffroi reconnoît tenir Chaudenai de Guill^{e}. de Montaigu, en 1272. (Voy. Per. p. 421). Ce Geoffroi, Bienfaiteur de Lancharre, a sa tombe en l'Eglise du Prieuré. (*Voy. Lancharre ci-devant*). Guy de Germ. céde à Jean, Abbé de la Ferté, son Fief à S. Ambreuil, avec la Justice, & en reçoit 17 liv. en 1266.

Perrault de Corcelles donna à Guill^{e}. de Germoles, les forteresse, cens & vignes à Rozier, en 1322. On voit un Guillaume de Germoles, Prieur de S. Pierre de Mâcon, en 1450. Jeanne de Draci, Dame de la Grange de Germoles, épousa Guill^{e}. de Montagu en 1362. Guillaume de Germoles vendit cette Terre, en 1380, à Philibert Paillard, qui la remit à la Duchesse, avec Mellecey, en 1383. Philippe Damas céda ses droits à la Princesse sur Germoles, mouvant du Fief de Montaigu, en 1404.

Philippe le Hardi y reçut magnifiquement

le Roi Charles VI, qui y séjourna en 1389.

Les Ducs & Duchesses qui en aimoient beaucoup le séjour, y firent bâtir un vaste Château qui subsiste en partie. Agnès & Anne de Bourgogne y demeurerent 2 ans, en 1412.

Philippe le Bon le céda *par maniere de provision*, en 1425, à sa tante Catherine de Bourgogne, Duchesse d'Autriche, avec les revenus de Montaigu, pour y faire sa résidence.

François I fit don à Julien de S. Severin des revenus de Germoles, sa vie durant. Les Habitans, ceux de Montaigu, Mellecey, S. Martin, furent déclarés par ce Prince, en 1517, exempts de tous péages à 2 lieues la ronde, & ne devoir rien au Seigneur. Le terrier est de 1437, en 386 feuil. à la Ch. des Comptes.

Le Château fut offert aux Moines de S. Pierre, après la destruction de leur Abbaye, dont on avoit fait une citadelle en 1563. Le Bailliage de Chalon y tint ses séances pendant la peste de 1564, & durant les troubles de la Ligue.

Germoles est la Patrie de Pierre de Germigny, aimé du Roi Henri III, son Ambassadeur à la Porte; plein de probité, de science & de vertus, inhumé à S. Vincent de Chalon en 1581. (*Voy. son éloge, tom. IV, pag. 555*).

Mellecey eſt très-ancien. L'Auteur de *l'illuſtre Orbandale*, donne la deſcription d'un Temple Gaulois, ou plutôt Romain, qui ſubſiſtoit encore de ſon temps, & dont il ne reſte plus qu'une niche en arc, haute de 14 pieds, profonde de 10. D. Martin obſerve que ſa figure tenoit le milieu entre le rond & le quarré. Dans une niche de pierre qui ſert à une porte de jardin, eſt la ſtatue d'un jeune homme ſans barbe, avec un viſage fort gai, ayant des aîles aux talons, un caducée à la main, à ſes pieds un coq & une tête de bouc.

Ce canton eſt apppellé *Ager Miliacenſis in pago Cabilonenſi*, dans le teſtament de S. Didier, Evêque d'Auxerre en 631. Ce Prélat y donne à ſon Egliſe des vignes.

Le xe. vol. de l'Encyclopédie dit que ce Village eſt proche *Chatton*; c'eſt Chalon.

A 2 l. ½ de Givry.

MERCUREY.

A Mercurio, d'un Temple de Mercure; ſelon la tradition, appellé *de Mercureis* en 577, *Mercuriacum* dans une charte de Charles le Gros, en 885, pour S. Marcel, dont le Prieur eſt Patron du Bénéfice. Par. voc. la Vierge (15 Août), Chapelle de S. J.-Bapt. du Patr. de la famille Mequin. Les Habitans, avec ceux de Chenove, furent chargés par

Gontran, de travailler au portique ou gallerie de l'Abbaye de S. Marcel, en 577. Seign^{r}. Thomas Pesseau de la Mayollette, héritier de N. Berthaud, qui avoit acquis du Consr. Quarré. Jeanne de Marney, épouse de Robert de Gillans, Chevr. Dame de Mercurey & d'Estrées, en 1421. Jean de Digoine, en 1545 : son fils en 1595 ; Adrien de Montrichard, 1682. Humbert, Prévôt de Mercurey en 1167.

90 f. 370 Com. dépend. Jamproye, 3 maisons de Bourbassot, & quelques-unes de Chamrose.

Pet. riviere. Vins renommés, des meilleurs du Chalonnois. Voie romaine d'Autun à Chalon, où l'on a trouvé une belle urne de terre, déposée au jardin de Baume-la-Roche, où je l'ai vue en 1774.

A 2 l. $\frac{1}{2}$ de Chalon, 1 $\frac{1}{4}$ de Givry.

MESSEY.

Par. voc. S. Georges. L'Eglise en Mâconnois avec la Cure, le Château & 30 maisons en Bourgogne. 180 f. 600 Com. à la coll. de l'Evêque de Chalon. S. Julien dit, p. 464, que l'Evêque Bertould unit Messey à l'Archiprêtré de Tournus, en 1320. Seignr. N. Bataille de Mandelot, du chef de sa femme, N. Clermont de Montoison : anciennement à la Maison de Levis. Vieux Chât. bâti en briques, à

4 tours. Guillaume de Meſſey, époux de Philiberte, fille de Raoul de Buxi, en 1280. Edouard de Meſſey, Abbé de l'Iſle-Barbe, en 1458. Françoiſe de Meſſey épouſa Guill^e^. de Clugni en 1477. Elle étoit fille de Guill^e^. de Meſſey, Seign^r^. de Rains près de Joncy, niéce du Chancelier Hugonet. Claude de Meſſey, Seign^r^. de Saſſangi en 1511, dont la fille épouſa Jean de Torcy, en 1555.

Fondation pour les pauvres, de 50 écus par an, faite par L. Levis-Montbrun, ſœur du Maréchal de France, inhumée en cette Egliſe en 1739. Charles Eugene de Levis, Baron de Mont-Jouvant, reprit en 1699.

Les dépend. ſont l'Abergement en Bourg^e^. (*Voy. ce Village ci-devant, p. 75*). Le bois de Meſſey. Le ruiſſeau la Gouteuſe tombe dans la Grône. Poterie renommée. 1 foire ſur la partie chalonnoiſe.

Meſſey, ſitué dans une vallée au milieu d'une prairie immenſe, eſt à 3 l. ½ de Chalon, 8 de Mâcon.

MONTAGNI près *BUXY-LE-ROYAL.*

Par. voc. St. Vincent, Patr^e^. du Chanoine de St. Vincent en tour qui préſente au Chapitre, Sg^r^. ayant la haute Juſtice par prévention avec le Roi, & pour le tout la haute, moyenne & baſſe, ſelon le terrier du Roi de 1521.

260 Commun. Dép. la Tour-Bandin, Fief-ſous-Latte, relevant du Roi, à Pierre-Marie Naturel de Valetine, Chevr. de St. Louis, qui a repris en 1732. (*Voy. ſur les Naturel, tom. IV, pag. 266*); à Philibert Damas, en 1320; aux Lamenue, Rey de Morande, Faſſion, Joly de Bevy, en 1685; Montorge, le Château de la Saule à la Cathédrale de Chalon; Neully ou Nully, *Nulliacum*, Seigneurie en toute Juſtice à l'Abbé de la Ferté, donnée par l'Evêque Gautier en 1120. C'eſt l'agréable maiſon de campagne des Abbés, avec un joli pavillon.

Le Curé devoit autref. au terrier d'Uxelles 13 coudées de cire, réduites à 13 ſols, enſuite à 3 liv., & à 6 liv. par Jugement d'expédient en 1774.

Du haut de ce Village, bâti en amphithéatre, on jouit d'une belle vue, & l'on a l'avantage de bonnes eaux. Fontaine ſous le rocher près l'Egliſe. Trois moulins. Pays vigne. Bon vin. Le blanc eſt renommé. Peu de prés.

A ½ l. de Buxi, 3 ½ de Chalon.

MONTAIGU ou *MONTAGU*.

Monte-Cutum, *Mons Acutus*, dans la Pare. de Touches ſur la croupe d'une montagne. Châte. & Seigneurie dont la moitié dépend de la Châtellenie de Germoles, l'autre du Comté de Chamilli.

C'étoit une forteresse à double enceinte de murs, avec 12 tours. Chemin couvert & souterrein, qui avoit donné le nom à une anc. famille, puisqu'on voit Savaric & Lambert de Montaigu, en 1015. Ce fut le séjour des illustres Seigneurs de ce nom, puînés de la Maison de Bourgogne, descendans du Duc Hugues III. Alexandre de Bourg^e^. mort en 1205, en est la souche. Son fils Eudes épousa Elisabeth de Courtenai, fille de l'Empereur de Constantinople. Son frere Alexandre fut Evêque de Chalon en 1245. Eudes affranchit Chagni en 1224 : ce qui fut confirmé par son fils Phil^e^. en 1253. Alexandre de Montaigu, Conf^r^. du Duc, Elu de la Province, en 1388, comme Abbé de St. Benigne, où il fut inhumé en 1413.

Les descendans de Guillaume formerent les branches de *Sombernon* & de *Couches*, qui finirent, après avoir subsisté pendant 278 ans, en Claude de Montaigu de Couches, tué au combat de Bussy en 1470. (*Voyez Couches, tom. III, pag. 565*). La plupart des Sires de Montaigu ont été inhumés à Maizieres, dont ils étoient insignes bienfaicteurs: (*Voy. Maizieres ci-devant, pag. 50*).

Ce Château *jurable & rendable* au Duc, 1228, étoit au Duc & à Philibert Damas par indivis. Ce dernier relâcha sa partie pour la Terre de St. Romain, en 1388. Il fut assiégé & pris par le Duc de Nemours, à la priere

K iv

des Chalonnois, que la garniſon incommodoit, en Juillet 1591, & depuis démantelé par ordre de Henri IV. Antoine d'Aumont en étoit Sgr. en 1630; il paſſa de ſa veuve Louiſe d'Angennes, aux Bouton de Chamilli. Nicolas Bouton fit ériger en 1644 cette Baronnie avec celle de Nantoux & Chamilli en Comté. Le terrier eſt de 1437; autre de 1449 en 443 feuilles.

A 2 l. ½ de Chalon.

MOROGES.

Morogiæ, *Morgenſis Villa*, *Mons Ruber*, Parᵉ. voc. St. Martin, Patr. l'Abbé de St. Pierre de Chalon, Archipr. de la Montagne; Sgr. Louis de Théſut du Parc, Chevr. de Saint Louis, ayant acquis en 1744 de N. de Mucie, Conſr. au Parlement.

Ce Village a donné le nom à d'anc. Seigneurs; Jean, 1215; Charles, 1410; Erard, Sgr. de Chamilli, obtint une ſauve-garde, en 1477; ſa fille, Claudine de Moroges, porta Chamilli à Jacq. Bouton ſon mari, en 1543; Bernardine de Moroges, Abbeſſe du Lieu-Dieu, en 1537; Charles de Moroges, Sgr. de la Tour du Boz, en 1580; François ſon fils, 1610; Melchior de Moroges vendit en 1633 Cuſſi-la-Colonne à Philippe Bataille.

Pluſieurs de ces Seigneurs ſont inhumés aux Jacobins de Beaune. Ils avoient dans

la rue des Tonneliers de cette Ville un Hôtel, app. *la Tour de Moroges*, vendu à Paul Dumai par Philibert Bernardon, Proc. du Roi, en 1577. Champier de Champvigi, Seigneur de Moroges, en 1699; ensuite les de Mucie.

St. Arige, Evêque de Gap sous le Roi Gontran, avoit été 14 ans Curé de Moroges: il mourut en 604. (*Voy. tom. IV, article de Chalon, pag. 551*).

M. le Beuf dit qu'il fut Curé de *Morge* au Diocèse de Chalon : c'est Moroges.

Chapelle des Sgrs., dite de Saint Louis, où Antoinette-Louise de Rabutin, Comtesse de Chigi, relicte de Philippe-Charles de Champier, Bailli du Mâconnois, fonda en 1681 six Messes pour l'ame de Philippe de Moroges sa mere. Chapelle de Saint Paul, fondée par Pierre Ducret, Notaire, en 1440, & par Pierre de Mortieres. Chapelle Saint Jean, fondée par Guille. de Mortieres, en 1525.

550 Commun. avec les dépend. Fissey, Cercot, démembrement de la Terre de Moroges. Chât. & Chape. fondée par le Sgr. Jacq. de Mucie, Conseiller au Parlement, en 1559; à Marguerite de Mucie, veuve du Marquis d'Anlezi, Patrone de la Chapelle. Gauzonne, Vingeles en Mâconnois, Mortieres d'où sort une belle fontaine. Fief de Chamilli près de l'Eglise, avec terrier. De 150 feux, un tiers compose la Justice de

Moroges en Bourgogne; un autre tiers celle de Vingeles, & partie de Fissey & Gauzonne en Mâconnois, & le dernier tiers celle de Cercot.

Au bas du mont Avril, petit canton de vigne, app. *Butte-Seche*, assez bon, avec la *plante de Dijon.*

A 3 l. de Chalon, 1 ½ de Givry, 1 de Buxi, qui a une tour app. de Moroges, où les Habitans avoient droit de retrait.

NANTON.

Nantogilum, *Nantolium*, *Nanjo Castrum*, du mot celtique *Nan*, source, ruisseau. Par^e^. voc. St. Laurent, Patr. l'Archid. de Tournus au Chapitre de Saint Vincent.

Anc. Seig^rs^. du nom. Guill^e^. de Nanton, Chevalier, auquel l'Abbé de Tournus payoit 30 sols par an pour le droit de garde du Prieuré de *Champagne*, & que l'Abbé Jean de Montbelet racheta pour 30 liv. en 1280: (Voy. Juenin, pag. 167). Jean de Nanton signe le testament de Duc Hugues V, en 1314; sa fille Isabeau épouse Guill^e^. de la Guiche, en 1340; Jean de Nanton s'allie à Marg^e^. Damas de Marcilly, dont Guill^e^. de Nanton vivant en 1397; François, Bailli de la Montagne, en 1409; Huguette, Pr^e^. de Lancharre, en 1404; Jean Abbé de Saint Germain d'Auxerre, 1409; Jeanne de Nanton

épousa Jacques de Lugny, Sgr. de Giffey-le-Vieux, dont le fils Hervé de Lugny fut le successeur de Jean de Nanton en l'Abbaye de St. Germain, en 1414, mort en 1453. Humbert de la Guiche-Sevignon vendit cette Terre à Charles Naturel de Baleure, en 1663, dont le petit-fils est Sgr. du clocher & de la moitié de Nanton, l'autre au Duc de Biron, Sgr. en totalité de Sully, Vinceles & Chabot.

850 Commun. avec les dép. Corley, Servelle & les 3 Hameaux qu'on vient de nommer. 3 moulins sur le Grizon. Lalheüe est l'Annexe de Nanton.

Ce Village sur le côteau a son Eglise au bas près le vieux Château. L'anc. Village de Loysie est détruit. Les Sgrs. *de Loasyâ* sont inhumés à la Ferté; Guy, en 1266; un autre Guy, 1339: Jean de Loysie accompagna en 1396 le Comte de Nevers en Hongrie.

Nanton a un lit pour les pauvres à l'Hôpital de Chalon. La fontaine la *Balande* se trouble, lorsque la Saone est louche: elle en est à 2 lieues, 4 de Chalon, 2 de Tournus.

PERREY.

Petite & anc. Pare. voc. la Vierge, Patr. l'Abbé de Saint Pierre; Seigneurie à M. de Sassenai.

5 feux, 2 ayant été brûlés n'ont pu se

relever ; 30 Commun. Bonne fontaine. L'anc. chemin passe au dessus du Village, tendant à Gergy. Belle prairie.

$\frac{1}{4}$ de l. de la Saone, 1 $\frac{1}{4}$ de Chalon.

REMIGNI.

Reminiacum, *Remigneyum*, voc. S. Antoine. L'Eglise, dite *Chapelle* en 1220, fut réunie en ce temps à St. Ruf de Chagni, par l'Evêque Durand, de la Baronnie de Chagni.

60 feux, 240 Commun. Ce Vill^e. étoit considérable. La peste de 1571 le dépeupla. Il n'y resta que la famille des Lyon, du Paquier, Barley & Giboulot.

La fontaine de Cologne, autref. Village, vigne aujourd'hui : l'eau, analysée du temps de la Duchesse du Maine, fut trouvée très-légere, ne gele point & ne se trouble jamais en temps de pluie.

Morgeot, anc. Village détruit. On y a trouvé des médailles, des ferrailles & tuiles rom. Ruines de l'anc. Léproserie vers la fontaine de Melonde.

Mesure de Chagni 42 livres, & Grenier à Sel. à $\frac{1}{2}$.

4 de Chalon, 3 de Beaune.

ROSEY.

Rosarium, *à Rosis*, *Rosiacum* en 885, étoit

alors à Saint Marcel, ſelon la charte de Louis le Gros, citée par Perry, pag. 33, pr. voc. St. Pierre, Patr^{e}. de la Voute, de l'Abbaye de Saint Pierre. Les Religieux en étoient encore Curés il y a 150 ans. L'actuel eſt le 5e. ſéculier.

Egliſe très-propre. Maiſon de Providence établie par le Sg^{r}. en 1772, gouvernée par 3 Sœurs-Griſes, pour les malades & l'inſtruction de la jeuneſſe, avec apothicairerie.

N. Terret, Curé pendant 54 ans, a laiſſé aux pauvres une rente de 15 livres.

Sg^{r}. Ant^{e}. Clerguet de Loiſey, Lieuten. des Maréchaux de France, Capit. Chef de la grande Fauconnerie, fils d'un Préſident du Parlement de Dombes. Il a fait bâtir un magnifique Chât. à l'italienne avec terraſſe en 1767: on lit au deſſus pour deviſe, *ne nodum in ſcirpo*, ne cherche pas un nœud dans un jonc. On voit dans ſa bibliothéque de 7000 vol. Les portraits de ſes ancêtres originaires de Chalon. (*V. tom. IV, pag. 441 & 552*).

64 f. 250 Comm. Dépend. la Chaume, les Marguerons, le Maulgny, Fief réuni à la Seigneurie avec Loiſey dont il ne ſubſiſte plus rien. 2 moulins. Carriere de moëlon. 3 fontaines. Halles. 3 foires. 1 marché par ſem^{e}. 6 Domaines. Belle maiſon à M. Juillet, Lieutenant Gén. à la Table de Marbre.

Cet endroit eſt délicieux par le vin, le bled, l'air ſalubre, les eaux pures & vives,

dans une ſituation riante. On y voit pluſieurs vieillards de 80 à 90 ans. On vient d'y découvrir un tombeau avec de vieilles armes.

A 2 l. ½ de Chalon par les bois, 3 par Givry, & à 1 l. de ce Bourg.

Ruilly ou Rulli.

Rulliacum, *Ruilleyum*, *Rubiliacum*, *Romiliacum*, groſſe Par. voc. S. Laurent, à la coll. de l'Evêque Dioc. Arch. de Demigni. S. Julien de Bal. dit (pag. 469) que l'Evêque Barthelemi de la Chapelle unit à cet Archiprêtré l'Egliſe de Rulli, en 1361.

Dans la nef belle & vaſte, eſt une pierre quarrée qui indique la date de la conſécration de l'Egliſe, le 3 Novembre 1403. Elle a été réparée en 1770. Pluſieurs Chapelles fondées. Celle de S. Laurent a un Chapelain réſidant. Patrons le Seign^r. comme Prieur de la Confrairie, les Bâtonniers & Echevins en exercice. Celle de N. D. de Pitié a été fondée par Philibert Guillemardet, Notaire à Rulli, & Jeanne Girard ſa femme, en 1443, deſtinée à ceux de cette famille. Celle de la Vierge, dotée par Hugues Bigot, en 1463, du Patronage de ſes deſcendans. Celle de S. Michel, en 1424 & 1482, par Philibert Rapin, réunie ſous un ſeul titre par l'Evêque en 1759. Patr. M. Janthial, ainſi que de celle *des Oiſeaux*, réunie à ſa Cha-

pelle domeſtique, au bas du Village, & de celle de S. Martin, érigée en l'Egliſe Paroiſſiale.

Celle des Mortieres à la nomination de cette famille. Celle des Belin à celle de la famille Belin. Une autre de la coll. de l'Evêque. Le Vicariat a été fondé par Hypolite Julliot, & Marie Perrault, par des fonds de 300 liv. en 1744. Marie Giollet, veuve de Cl. Rouſſin, a donné, tant pour ornemens que pour les pauvres, plus de 6000 l.

Léproſerie, dont les revenus ont été réunis à l'Hôpital de Chalon, à condition que Rulli y auroit 2 lits pour ſes malades.

Sur le clocher en pierre de taille, au lieu de coq eſt une girouette, en ſigne de franchiſe.

240 f. 850 Com. compris le Ham. d'Agneux. Robert d'Aluze légue, au XIe. ſ. à S. Marcel, des fonds ſitués à Rulli, avec des ſerfs pour les cultiver. Il paroît que cette Terre, autr. conſidérable, fut donnée par nos Ducs à 3 Officiers, en reconnoiſſance de leurs ſervices dans les Croiſades du XIIIe. ſ. Il y avoit 3 Châteaux. Dans celui *d'en bas* ſont les reſtes d'une vieille tour quarrée. Dans celui *d'en haut* où réſide le Seign^r. eſt un fort à l'antique, dont les Habitans ſont retrayans.

Rulli érigé en Baronnie, actuellement à M. Bernard de Monteſſus-Rulli, dont 2

freres Comtes de Lyon. Antoinette de Tintry, héritiere de la Maison de S. Leger, porta cette Terre, en 1600, à Nic. de Montessus son mari. (*Voy. sur les Montessus, le tom. IV, pag. 66 & 325*). Hugues de Rulli donne à l'Abbé de Maizieres, en 1194, sa Terre de Montolon, & la moitié du Breuil de S. Leger. Charles de S. Leger, Baron du Rulli, Capitaine de Chalon, fut tué par les Ligueurs en 1593.

Ce Village qui prêta 50 l. au Duc en 1436, étoit jadis situé sur le nombril de la montagne. On trouve souvent dans les vignes des voûtes, pavés, charbon, cendres, ossemens, & beaucoup de médailles. Un Vigneron en a déterré un pot plein, dont une de *Faustine*; & des tombeaux de grès bien taillés, avec ossemens qui tomberent en poussiere.

La peste de 1347 n'épargna qu'une partie de 12 familles, qui se vouerent à S. Roch & S. Sebastien. La proximité de la belle source d'*Arlin*, fit descendre ces infortunés qui se bâtirent autour de la fontaine, à présent au milieu du Village. Autre source en forme de puits, d'où sort la Talie, *Talicta*, appellée *Italie*; Par. St Julien. La peste de 1521 fit encore de grands ravages.

Au côteau fort élevé & coupé, est un passage pour gagner l'arriere-côte, appellé *Barre*, ou *gorge d'Agneux*, parce qu'elle communique

munique à ce Hameau. Des 2 côtés ſont des cavités, dont une eſt appellée *la Grange*. Caverne dans le bois *de Montpolet*. Caves de *Varot*, au fond deſquelles eſt un bloc de roche en forme d'Autel. Les eaux qui filtrent du ſommet, y forment des ſtallatites & différentes cryſtalliſations.

Bon vignoble. Les vins blancs des climats de *Greſigni* & de *Varot* ont de la réputation. Les Chalonnois offrirent à Louis XIII, en 1629, 22 feuillettes *de vin clairet très-exquis*, pris dans la cave du Baron de Rulli.

2 foires établies en 1771. Meſ. de Chagni, 42 l. Pinte de S. Laurent.

A 3 l. de Chalon, 3 ½ de Beaune, 1 de Chagni, du Grenier à ſel & Bureau de Poſte.

RUSSILY.

Ruxiliacum, voc. S. Martin, Patr. jadis le Prieur de S. Laurent, maint. l'Evêque de Chalon. L'anc. Egliſe des Moines détruite en 1767. L'Egliſe Par^e^. neuve (en 1768) & propre. Le clocher & le Village ſont de la Juſtice & Communauté de Givry. (*Voy. Givry, pag. 37*).

120 Com. 30 f. Dépend. le Chât. de Charnaille, Fief à M. Cortois de Quincey, Conſ^r^. au Parlement. Le Village fait partie de la Paroiſſe de Jamble & Ruſſily. Belle vue,

Fontaine unique ; point de puits. Vignoble. 2 moulins à vent.

$\frac{1}{2}$ l. de Givry, 2 de Chalon.

SAILLY.

Voc. S. Laurent, Dioc. de Mâcon, l'Evêque Collateur. Seign^r. M. de la Guiche. 60 f. 200 Com. Dépend. le Monceau, les Jeandeaux. Le clocher & la plus gr. partie de cette Paroiffe, font de la Juftice de Sigy-le-Châtel, & du Bailliage de Chalon ; le refte de celui de Mâcon, même le Chât. de Sailly. Vin. Bled. Seigle.

A 6 l. de Chalon, 7 $\frac{1}{2}$ de Mâcon.

SAINT-AMBREUIL.

Voc. S. Ambroife, Patr. l'Abbé de la Ferté qui la fit deffervir par un Religieux jufqu'en 1740. Cette Terre lui fut cédée en 1166, par les Chanoines Rég. de S. Pierre de Mâcon, fous la réferve de 40 liv. tournois. Richard de Senecey & Alard fon fils, donnerent la dime, cédée depuis au Curé.

L'Eglife fut brûlée par les Huguenots fous l'Amiral de Coligni. Un fonds s'appelle le *Château-Grignon*, près le cimetiere.

240 Com. S. Eloy, jadis *Chaval*, avec Chapelle. Riche domaine à la Ferté, dont l'Abbaye eft fur cette Paroiffe. 3 Métairies.

1 étang. Moulin ſur la Grône, autref. papeterie.

Je n'ai point vu de Village où les chemins ſoient meilleurs & ſi bien entretenus. Les Paroiſſiens ont eux-mêmes élevé des chauſſées en pierre d'un pied cube de profondeur en 6 ou 7 chemins finérots, dont une branche aboutit à la grand'route; une autre tend à la Ferté. Bled. Pet. côteau de vignes app. *Brulefin*. Mauvais prés, faute d'eau.

Ce Village affranchi en 1446, reçoit 3 fois par an une aumône en bled de l'Abbaye de la Ferté.

A 2 l. de Chalon, 1 de la Saone, 3 de Tournus.

SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE.

(*Voy. ce Village au Bailliage de Montcenis, tom. IV, p. 351.*)

SAINT-CÔME.

Par. & Prieuré qui exiſtoit avant 929. Le Comte Hugues & le Roi Robert l'unirent à Cluni ſous S. Odilon, en 1017. Il eſt appellé dans l'acte d'union, *Abbatiola*. (Voy. Ann. Bénéd. tom. II, pag. 252.)

L'Egliſe & le Couvent des Moines étoient dans l'emplacement du jardin de la Cure, où eſt encore leur puits. Tout fut brûlé &

détruit par les Huguenots en 1562. La Terre fut vendue par Cl. de Lorraine, Abbé de Cluni, 6000 liv. à l'Avocat Languet, pour la rançon de François I. Elle a été revendue par M. Rigoley d'Ogny à la Ville de Chalon; qui jouit des droits honorifiques, & l'Hôpital des utiles.

Eglise rebâtie à neuf en 1777; Patr. l'Abbé de Cluni. Le Curé Décim[r]. La peste & la guerre avoient tellement ravagé ce Village, qu'il n'y avoit plus en 1570 que 6 maisons & 15 Com. (200 en 1758) à présent 360 & 80 f. compris le Hameau app. la *porte de la Ville*, près de la Saone, où l'on bâtit tous les jours.

Très-belle vue depuis le Presbytere. Quelques vignes sur le côteau. Excellente prairie arrosée par la Talie, sur laquelle sont 2 ponts. S. Côme fut accordé aux Huguenots en 1600, pour y tenir leur Prêche; & Abraham Quarré, Conf[r]. au Parlement, céda son jardin dans les vieux fossés pour leur cimetiere.

A 800 pas ouest de Chalon.

SAINT-CYR.

Patron l'Abbé de S. Pierre, du Marquisat de Senecey. 350 Com. avec les dép. Chazeaux, le grand Neuilly, 1 moulin sur la Grône. 2 vieux Chât. autref. dont il n'existe

plus de vestiges. Pays bas. Froment. Bons prés. 2 étangs, desséchés & cultivés.

A $\frac{3}{4}$ de l. de la Saone, 1 de Senecey, 2 $\frac{1}{2}$ de Chalon.

SAINT-DENIS-DE-VAUX.

S. Dyonisius in Valle, à la coll. de l'Evêque d'Autun, qui a encore une Maison seign[e]. ap. *l'Evêché*. On voit par le cartulaire, que l'Evêque Girard acquit presque tous les fonds de cette Seigneurie au XIII[e]. s. L'Evêque Guy donne en 1249, aux Habitans de Givry, Cortiambles & Russily, des terres au dessus de S. Denis, pour y planter des vignes à certaines conditions. Il y avoit jadis un Prieuré de Bénédictins, uni à la mense épiscopale d'Autun. Un meix de vigne s'appelle encore *la Moinerie*, dép. du Prieuré d'Uchon.

60 f. 250 Com. Dép. le Pasquier, Chassault, la Vêvre, Fief à N. Girard, Officier d'Artillerie. Vin très-commun. 2 fontaines. Un lavoir en porcherange. (*Voyez Issy-l'Evêque, tom. 3, pag. 587*, sur un droit de l'Evêque pour le transport de ses vins de S. Denis).

1 l. de Givry, 3 de Chalon, 8 d'Autun.

S. DESERE, OU S. DESERT.

Voc. S. Isidore, Arch. de la Montagne,

Patron & Seignr. le Chapitre de S. Vincent, qui a la haute, moyenne & baſſe Juſtice, par prévention avec le Roi. 3 Chapelles fondées, dont l'une ap. *Clerguet*, eſt du Patre. du Seignr. de Roſey.

600 Com. 120 f. Dép. Montbogre, Village à mi-côte de 30 f. renommé par ſon vin, dur la 1re. année, très-bon à la 4e. feuille. Chapelle rur. de S. Germain, fondée par les Bontems. M. Galand a trouvé ſur cette montagne d'anc. tombeaux de grès, en 1769. Belle fontaine, dont l'eau eſt très-vive & donne des gouêtres. Ce lieu eſt dominé par le mont *Avril*, le plus haut du Chalonnois après *Montabon*, près de Touche. Le Treuil près de Roſey en Mâconnois, à M. Lantin de Moncoy, Chevr. de S. Louis; Baſſeville, la Saule, Coclois de 10 f. avec 2 moulins ſur le ruiſſeau de Jamble.

Le Duc d'Epernon, ſur le privilége accordé par le Maréchal Thibaut de Neuchâtel, en 1462, permit aux Habitans, en 1654, la conſtruction de quelques bâtimens pour la ſûreté de leurs biens & familles. Ces murs ſubſiſtent encore avec 3 tourelles autour de l'Egliſe. Ce privilége leur avoit été confirmé par Roger de Bellegarde, en 1615, par Henri de Bourbon, en 1636. Les Lettres de 1462 portent « que de ſi long-temps » qu'il n'eſt mémoire du contraire, l'Egliſe » de *S. Serre* a été fortifiée pour ſervir de

» retraite aux Manans pendant les guerres » & éminens périls, durant lesquels on voit » qu'ils déserterent l'endroit ». Toutes ces Lettres sont en original au Presbytere où je les ai vues. L'Eglise fut forcée & pillée par les Ligueurs de Chalon, en 1591. 3 foires dès 1500, renouvellées en 1777.

½ l. de Givry, sur la gr. route du Charolois, 2 de Chalon, par les bois, 14 de Dijon.

S. EURUGE-SUR-GUYE.

Voc. S. Eusebe, Dioc. de Mâcon, à la coll. de l'Evêque Dioc. Arch. du Rousset. Chap^e. de N. D. de Pitié. Patron le Seign^r. Le Chapelain est obligé d'enseigner à lire aux enfans, faire le Catéchisme l'Avent & le Carême.

80 f. 260 Com. La Par^e. est en *Grangeries* séparées. Ce Village est en partie du Chalonnois & Grenier à Sel du Mont-Saint-Vincent, & partie en Mâconnois, du Grenier à Sel de S. Gengoux. Baronnie à M. de la Fage-Perrone : sonpere Victor Amédée, reprit en 1722; anc^t. aux Laubespin, depuis aux d'Ornaison. Dép. Vallerot, Bellevesle; S. Martin-sur-Guye, dit de la Patrouille, en est l'Annexe, qu'on croit avoir été la mere Eglise. Vignoble.

A 2 l. de S. Gengoux, 6 de Chalon.

S. FORGEUX EN MACONNOIS : (*Voy. ci-devant* COLOMBIER).

S. GERMAIN-DES-BOIS près BUXI.

S. Germanus de Bosco, dans un titre de 1252; voc. S. Germain, Prêtre Irlandois, qu'on dit martyrisé sur les lieux. Arch. de la Montagne, Patr. l'Abbé de S. Pierre. Seign^{r}. M. Royer de S. Micault.

60 f. 250 Com. Dép. la Coudre, le Peage, la Loge, dans les bois du Roi. On y voit les restes du bain des Comtesses de Chalon. C'étoit un rendez-vous de chasse ap. jadis *l'Abergement de Moleron*, ou M. C. . . . La maison est au Roi, qui en laisse le revenu au Garde-Marteau de la Maîtrise pour ses gages. 1 moulin. Beaucoup de bois. Prairie.

2 pet. l. de Chalon, 1 de Buxi.

S. GERVAIS EN VALIERE.

S. Gervasius in Valle, Patron l'Abbé de S. Pierre. Ce lieu est fort ancien. Il en est fait mention au VIe. s. Gervais du Mans ayant été martyrisé au IIIe. s. dans une forêt app. *Corinna*, l'Evêque S. Loup bâtit une Eglise sur le lieu de sa sépulture, & l'unit à l'Ab. de S. Pierre. La fontaine de S. Gervais est fameuse. Près delà étoit jadis une Léproserie.

Un champ voiſin s'appelle encore la *Maladiere.*

Sg^r. Marie-Claude de Châtillon de Jalamonde, auparavant aux Eſpiard d'Allerey.

115 f. (30 en 1490). 500 Comm. Dépend. Cerſy où le Sg^r. a un joli Château; l'Abbeſſe de Molaize a le quart de cette Seig^e. Chaublan à l'Evêque de Chalon, ainſi que Fondebois & Hauterive, dont partie fut donnée à Maizieres par Hugues Néelle en 1188. Champſeuil & Lochere au Collége de Dijon; Chap^e. ou Oratoire; anc^e. motte forte entourée de foſſés. Belle prairie app. *Prêle;* partie de Neuvelle.

Vignoble. Beaucoup de bois. Prés de bon rapport, ſur-tout à Cerſy, arroſés par la Dheune. Tuilerie. 2 étangs.

1 l. ½ de Verdun, 4 de Chalon, ½ de la Salle.

SAINTE-HELENE.

Voc. St. Symphorien, à la coll. de l'Evêque de Chalon. Guillaume de Bellevêvre donna cette Egliſe aux Chanoines de S. Vincent, en 1296. Villeneuve en eſt l'Annexe.

Anc. Seign^rs. du nom; Guy de St^e. Helene en 1187. Philibert reprit de Fief de S. Prix à Georges Damas de Marcilli, en 1423. Edouard Marton vendit cette Terre à Hugenin de S. Antoſt, en 1493, d'où elle paſſa à

Maret Gentil, 1513; à Philibert du Rousset, 1591; à François Thibaut, 1655; à Charles-Henri de Martigni, 1740; à M. de Boulogne, Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres, depuis 1760.

110 f. 430 Com. Dép. Sermaize, Valleras, la Crouse & Chazeuil. A Sermaize 11 maisons en Mâconnois; il n'y en avoit jadis que 3 dép. de S. Gengoux. Chazeuil, *Caseolum*, en toute Justice à l'Ab. de la Ferté. Les Fiefs de Valleras & Maison-Rouge relevent du Roi.

Château anc. près duquel est une belle fontaine formant la source de la Guye, qui tombe dans la Grône. Carriere de pierre grise, dure, coquilleuse.

4 l. de Chalon, 1 ½ de Buxi.

S. JEAN-DE-VAUX.

S. Joannes in Valle, Par. voc. S. Jean-Bap. à la coll. de l'Evêque de Chalon. Seign^r. l'Evêque d'Autun, à cause du Prieuré de S. Denis uni à l'Evêché. Chapelle S. Jean, fondée par Noël Petit, ancien Curé, il y a 300 ans.

530 Com. Dép. Thurey & Barizy. Le Curé a obtenu un décret d'érection homologué au Parlement en 1775, pour faire ériger en Cure ces 2 Villages de 150 Com. Pays vign. Ruisseau d'Orbize qui vient du côté de Villeneuve, & va tomber en Saone. 6 moulins.

Fontaine qui fait aller un moulin à sa source.
A 1 l. de Givry, 3 de Chalon.

S. JEAN-DES-VIGNES.

Par. voc. S. Jean l'Evang^e^. Prieuré-Cure, jadis sous le voc. de Sainte-Croix, Patr^e^. de S. Pierre de Mâcon. Le Prieur autrefois, & ceux de S. Côme, S. Laurent & Ste. Marie tenoient les 4 coins de l'Autel de la Cathédrale, les 5 gr. Fêtes de l'année, en habits sacerdotaux, & assistoient à Vêpres dans les stalles des Chanoines. (*Voy. Chalon, tom. IV, p. 464*).

A 300 pas de la porte de Chalon.

S. ITHAIRE ou *YTAIRE.*

S. Hilarius, Dioc. de Mâcon, dont partie du Bailliage de Chalon, Justice de Sigi-le-Châtel; Sgrs. M. de la Guiche & le Roi pour la partie Mâconnoise, à la collat. de l'Evêque Diocésain. Charles le Chauve rend en 862 aux Chan. de Mâcon l'Eglise *S. Iterii*: (Voy. Gall. Christ. tom. IV, pag. 208). La *franchise* de Saint Ithaire est de la Châtellenie de S. Gengoux.

500 Com. 4 Ham. 2 foires établies en 1493, par P. & Cl. de Trezette, Sgrs. de Sigi-le-Châtel & de S. Ytaire. Vin & bled.

6 l. de Chalon, 7 de Mâcon, 3 de Cluni.

SAINT JULIEN-LE-CHATEAU OU *DE SENECEY.*

Voc. S. Julien, Martyr de Brioude, Patr. le Prieur de St. Marcel, du Marquiſat de Senecey. Charles le Gros, dans ſa charte confirmative des priviléges de Saint Marcel, rappelle en 885 les Egliſes d'Azé, Saint Euſebe & *S. Juliani in Siniciaco.* Chapelle de Ruffey, fondée en 1427 par Claude de Lugni, Chevalier, Seigneur de Ruffey; Chapelle de Broard, fondée par Jean Broard en 1489, du Patronage des Charpey de Chagni.

35 feux au chef-lieu, 1050 Communians (820 en 1742). Dépend. Senecey qui a eu un article particulier parmi les Bourgs, (*pag.* 39). Ruffey, Baron^{e}. avec vieux Chât. bâti ſur le roc, au Duc de Biron, Maréchal de France; autrefois du Marquiſat de Senecey. Sens ou Sans en Bourgogne où eſt un Fief à N. Burgat de Taiſé; ce lieu eſt fort ancien; on y a découvert des médailles, des figures en bronze, tombeaux, urnes, qui annoncent ſon antiquité. Pierre-Laurent Niepce, Procureur du Roi à la Maîtriſe, a trouvé, en fouillant dans ſon domaine, une urne de cuivre, avec cendres, oſſemens, une médaille d'Auguſte, & un anneau uni, qu'il conſerve. Une levée rom. tendoit delà au port de Colomne. Sens fait limite du Cha-

lonnois au ſud. Le biez *Merderix* fait la ſéparation du Chalonnois avec le Mâconnois. Il paſſoit ſous un vieux pont romain, attenant aux 2 levées de Boyer, & tombe dans la Saone. A Sens Chapelle de St. Médard, fort profonde. On s'y cachoit du temps des guerres, & on y célébroit les Sts. Myſteres, dans les premiers temps du Chriſtianiſme. A côté eſt un anc. tombeau.

La Farge gr. & petite; la Tour de Vert, Fief relevant de Sens, à M. la Tour-Servile de Beſanceuil.

Hermitage à mi-côte de Saint Martin de Laive. 2 moulins. Commerce en bled. Quelques vignes. Meſure de Tournus. Poſte aux lettres & aux chevaux à Senecey.

3 l. de Chalon, 2 de Tournus.

S. LÉGER-SUR-DHEUNE.

A la collat. de l'Evêque de Chalon, du Comté de Chamilli. Vieux Chât. Beau clocher en pyramide. Une des meilleures Cures du Diocèſe.

600 Commun. 170 feux. Dép. Tronchapt, Reulet, pluſ. mét. Moulin à la Gruere ſur le ruiſſeau de Chalancey. 1 fourneau à fonte. A la pet. Motte 3 maiſons de Saint-Léger, 2 de Dennevy. Canton appellé *la Savoie* ou *Corps de Garde;* un autre *l'Eſpagne.* Au Reulet, Fief Rabyot, à M. de Macmahon.

On lit dans les regiſtres de la Cure, qu'une famille de St.-Jean-de-Trezy s'étoit retirée à St.-Léger durant la Ligue, à cauſe de l'armée de Longueville qui campoit à St. Jean.

Veſtiges de voie rom. entre St.-Léger & Dennevy, ſur la gr. route d'Autun à Chalon & à Chagni. Fontaine de la *Tannerie*, où étoit autrefois un Tanneur. Tuilerie. Froment. Vignes. Carriere de plâtre de bonne qualité ſur la montagne au finage de Tronchapt, app. *Anconaux* ou *Encos*, à M. Bouſſard de la Chapelle.

A 3 l. de Chalon, 1 de Couches, 6 de Beaune, 4 de Montcenis. Quelques maiſons de Reulet ſont de ce dernier Bailliage.

SAINT-LOUP-DE-LA-SALLE ou *SOUS-MAIZIERES.*

Voc. St. Loup, Evêque de Troyes, à la collat. de l'Ev. de Chalon, de la Baronnie de la Salle. Egliſe voûtée avec collatéraux. Chap^e^. de St. Blaiſe, fondée en 1485 par Jean de Poupet, dont le cœur eſt ſous une tombe. 2 autres Chap^es^. de Saint Jean-Bapt. & de St. Claude, fondées.

Ce lieu étoit autrefois un rendez-vous de chaſſe des Ducs qui y rendoient la juſtice à leurs ſujets, dit Perry, pag. 181. Il appartenoit aux Montaigu, lorſqu'il fut uni à l'Evêché de Chalon par Alexandre de Montaigu.

Le Duc Hugues prétendit qu'étant de son Fief, l'Evêque n'avoit pu en disposer sans son agrément. Mais par accord avec l'Ev. Guy, il céda ses droits, se retenant seulement la garde & 60 sols de rente, en 1266. L'acte est dans Perard, pag. 508, & fut approuvé par Louis IX. 2 Fiefs, le 1[er]. dit de Boissia, à M. d'Allerey. Sur la petite porte d'entrée, on lit cette inscription : *in fondulo, sed avito*. Il appartenoit aux Saumaize. Le 2[d]. est le Fief *Drouhot*.

200 feux, 650 Commun. Dép. la Salle, Baronnie. Belle maison de campagne à l'Ev. de Chalon. Quelques-uns de ses prédécesseurs y ont fini leurs jours; tels qu'Olivier de Matreuil, Jean Germain, les 2 Jean de Poupet. Sous Henri Felix, les jardins furent plantés par le Nôtre. Fr. Madot a fait rétablir le Chât. où étoit une tour très-élevée, embelli par l'Evêque actuel. 2 foires établies en 1485. Gr. route de Beaune à Verdun.

Le Ham. de Géanges, *Villa de Geangio*, est de la Paroisse, quoique situé au delà de la Dheune : c'étoit une maison de campagne des Sires de Montaigu, qui a passé aux Sg[rs]. de la Borde au Chateau. La Grange au Bailli où est une tuilerie, les Goutieres, les Bruyeres métairies, enfin Maizieres où est l'Abb. (*Voy. ci-devant, pag. 50*). Vign[e]. assez considérable. 2 moulins. Pont de pierre sur la Dheune.

2 l. de Beaune, 4 de Chalon, ½ de Maizieres.

S. LOUP-DE-VARENNES.

A la collat. de l'Evêque Dioc. Sg[r]. le Duc de Rohan-Chabot. Eglise neuve, très-propre. 400 Commun. La Tour-du-Bois, brûlée en 1771, étoit un rendez-vous de chasse des Comtes de Chalon, dans les bois à l'ouest. Pays boueux. Bon froment.

La voie rom. de Tournus à Chalon passoit dans le Village même à l'ouest de l'Eglise. On a découvert dans un endroit, appellé *la Fosse aux Romains*, plusieurs médailles & un tombeau en marbre blanc, long de 7 pieds 7 pouces, large de 4 pieds, qui est en la cour du Château, & le couvercle à la porte. On y lit cette inscription en beaux caracteres, qui a embarrassé bien des curieux, à cause des abréviations & de la fin qui est à moitié effacée.

D. M.
ÆTERNÆ MEMORIÆ
PISONIUS ACCLEPIODOTUS
UNGENIARIUS | IIII | AUG.
COL. LUG. VIVUS SIBI
POSUIT ET SEVERIÆ SEVERÆ
CONJUGI CARISSIMÆ CUM
QUA VIXIT ANNIS XXXV
SINE ULLA ANIMI LÆSIONE
VICTURIS QUANDIU DEUS DEDERIT
PONENDUM CURAVIT ET
SUB ASCIA DEDICAVIT.

Les 3 & 4e. lignes marquent les qualités de ce Pisonius, qui étoit Sextumvir Augustal de la Colonie de Lyon, c'est-à-dire, un des six Prêtres qui présidoient au Temple d'Auguste à Lyon. J'ai parlé de cette dignité *au tom. 3, pag 482, art. d'Autun*, où l'on voit aussi un Sextumvir Augustal, & écrit de même |IIII|. Fief de Baleure.

1 l. de Chalon, sur la gr. route de Lyon, ¼ de la Saone.

SAINT-MARC-DE-VAUX.

Voc. St. Médard, à la collat. de l'Evêque Dioc. Sgr. le Duc de Charost, Comte de Chamilli. Le Curé seul Décimateur, moyennant une réfusion de 60 liv. envers le Sgr. de St.-Denis-de-Vaux. 76 f. 230 Commun.

3 l. de Chalon.

SAINT-MARCEL-LÈS-CHALON.

Parº. qui a son Autel dans l'Eglise des Bénédictins; Patr. le Prieur; Chape. conside. & propre dans le Hameau d'Epervans.

Environ 340 feux (160 en 1490) 1400 Commun. 2000 ames, avec les dépend. 12 Ham. Olon, Chatenoy, Lans, *&c.* La Motte & les Maisons-Rouges, 2 Fiefs. Plus. Métairies. Les Forains ont presque toutes les terres. Les Paroissiens ne sont pas Proprié-

taires d'un quart. Terrein léger & ſablonneux. Peu de vignes. Pays franc, en plaine. Belle levée de Chalon à S. Marcel, due à Henri Félix durant ſon élection. 3 tuileries. 2 étangs. Un lac à Epervans. Bois & prairies.

Le Cardinal de Viviers, Prieur de Saint Marcel, repréſenta au Duc Jean, en 1412, que cette Paroiſſe jadis de 1400 familles, chargées chacune de pluſieurs droits, tant envers les Ducs qu'envers l'Abbé de Cluni, avoit toujours été exempte des impôts publics, ſelon ſes priviléges maintenus par Lettres-patentes & même une Sentence. Cependant qu'on venoit d'impoſer cette Paroiſſe, réduite à 240 feux, la plupart pauvres & miſérables, à 100 liv. contre l'uſage & leur privilége, ſuppliant le Duc de les y maintenir; ce Prince écrivit de Paris aux Gens de ſes Comptes à Dijon de ſurſéoir au paiement de cette ſomme, juſqu'à ce qu'il en eût autrement ordonné : (Dom Plancher, tom. 3, pag. 343).

Par Arrêt du Conſeil en 1740, le Curé plaidant contre les Moines, les Parties furent renvoyées en 1re. inſtance au Bailliage de Chalon, & par appel au Parlement, pour y procéder ſur le droit des novales dans l'étendue de la Paroiſſe; le tout conformément à la Déclaration de 1686; & ce nonobſtant les Lettres-Patentes de 1718, portant évocation générale au Grand-Conſeil pour les

affaires de l'Ordre de Cluni. Le Curé eut gain de caufe.

M. Levrat, Curé, poffède 2 manufcrits fur vélin, rares & précieux ; l'un en petit vol. *in-folio*, peint & compofé par Réné d'Anjou, Roi de Sicile, contient le tableau & tout le cérémonial des Tournois ; l'autre *in-4°.* fort épais, de 550 pages, renferme les poéfies de Gautier de Coinfy, Poëte François, à la fin du XIIe. fiécle. La collection de fes piéces dont parlent D. Luc d'Achery & l'Abbé le Beuf, eft confervée à la bibliothéque de N. D. de Soiffons. Ce font les plus anciennes chanfons que nous ayions du temps de Philippe-Augufte & de Louis VIII.

Le même poffède les fermons de Menot, 1519; Martial avec les notes de Celedrinus, Milan 1483.

SAINT MARCEL, l'Apôtre du Chalonnois, fut martyrifé à la fin du IIe. fiécle, au delà de la Saone à l'eft de Chalon, dans un lieu appellé en celtique *Hubiliacum*, depuis *Agger*, *Argenteomagenfis*, du nom d'une fortereffe. Ce lieu, felon Aimoin, Moine de Fleuri, étoit *in Suburbio Civitatis Cabiloni*, *fed in territorio Segonum*, *in faltu Brixienfi*, du territoire de la Séquanie dans les forêts de la Breffe. Frédegaire dit de même en parlant de l'Eglife de St. Marcel : *in fuburbano*

Cabilonensi, sed quidem sequanum territorium.

On a deux especes d'actes de St. Marcel au tom. 3 de l'Histoire littér^{e}. de la France, & celle que les Continuateurs de Bollandus ont publiée au 4 Septembre, pag. 187.

Tillemont en parle & D. Rivet après lui. Ils paroissent sinceres. L'Auteur écrivoit avant le regne de Gontran, qui commença en 561. Mais D. Rivet le qualifie mal-à-propos de l'Evêque de Chalon, puisque Grégoire de Tours ni aucun des anciens Auteurs ne lui donnent ce titre. Chalon étoit encore de la Cité d'Autun : & nous avons fait voir *au tom. IV, pag 454*, que cette Ville n'eut d'Evêques qu'au Ve. siécle.

Le pieux Roi Gontran, dans l'acte de fondation de l'Abbaye de St. Marcel en 577, commence ainsi : « Gontran, par la divine » Providence, Roi sous le regne de Dieu, » Serviteur des Serviteurs du Seigneur, à » tous les enfans de notre Mere la Sainte » Eglise. »

Il ordonne à plusieurs Villages de son domaine, tels que Fleurey, Chenove, Mercurey, Aleryot, Rosey, Fragne, Bey, ... de travailler à ces bâtimens. La charte de fondation est rapportée par S. Julien, pag. 382.

Il y établit la Psalmodie perpétuelle, selon l'usage de St. Maurice d'Agaune, où Sigismond l'avoit introduite. Il y assembla peu

après un Concile de seize Evêques, fit confirmer sa fondation par le Concile de Mâcon, de 40 Evêques, en 585, & reçut la sépulture à St. Marcel en 594. Le Cardinal Rolin lui avoit élevé un beau mausolée qui fut détruit par les Calvinistes en 1562, & les cendres du Roi furent jetées au vent. Sa tête seule fut sauvée de leur fureur. Les Moines l'ont canonisé ; mais sa Fête ne se trouve point dans le nouveau Breviaire du Diocèse de 1765.

On y conserve les Reliques de S. Marcel & de S. Agricole, Evêque de Chalon. Plusieurs de ses successeurs y ont reçu la sépulture, tels que S. Desiré & S. Sylvestre, canonisés par le Pape Jean VIII, qui honora cette Abbaye de sa présence en 879. On doit placer en cette Eglise un grand tableau du martyre de Saint Marcel, d'une très-belle composition, par M. de Vosge, Directeur de l'Ecole de Dessin à Dijon.

Il s'y est tenu plusieurs Conciles provinciaux, un en 875, un autre en 887, un dernier en 915.

Les anciens Comtes de Chalon jouissoient de cette Abbaye, selon l'abus de ces temps d'ignorance : tels que Guerin, en 835 ; Ermengarde & Gislebert son fils, en 950; Robert, en 961. Geoffroi la réunit à Cluni en y ajoutant les lacs d'Orlans : ce qui fut ap-

prouvé par le Comte Hugues, & enfin par le Comte Thibaut, en 1050. L'acte est cité par St. Julien, pag. 418. Depuis ce temps ce ne fut plus qu'un Prieuré dépendant de Cluni.

On voit parmi les Prieurs, Hugues qui devint Evêque de Vic, Archevêque de Lyon, Cardinal, Légat du St. Siége. Il mourut en allant au Concile de Guastalle, convoqué par Pascal III en 1106, à Suze aux pieds des Alpes. Yves de Vergy, devenu Abbé de Cluni, en 1257; Pierre de Beaufort son successeur; Raoul de la Guiche, en 1329; Guillaume de Souhé, 1385; Jean, Cardinal de Viviers, 1er. Abbé Commendataire dont j'ai parlé ci-devant; le Cardinal Jean Rolin; Pétrarque du Blé; Jean & Henri du Blé; Alex. Nagu de Varenne; N. Foudras de Chateau-Thiers, Commandeur de Malte, 1681.

Pierre le Vénérable envoya de Cluni Abaillard, pour se rétablir à S. Marcel. Ce Savant y mourut en 1142, à l'âge de 63 ans. L'Abbé de Cluni fit son épitaphe qui commence ainsi :

Gallorum Socrates, Plato maximus Hesperiarum, noster Aristhoteles. . . . . .

Il lui envoya même l'absolution pour être attachée sur son cercueil. Son corps fut déposé dans la Chapelle de l'infirmerie. Ayant été détruite, pour ne pas laisser périr l'ancien

monument d'Abaillard, repréſenté avec ſon habit monacal, on l'a transféré dans l'Egliſe. Mais ce n'eſt plus qu'un cénotaphe ; car ſon corps fut envoyé à Heloïſe, Abeſſe du Paraclet, où il fut inhumé. La vie de l'un & l'autre a été publiée en 1720 par D. Gervaiſe, 2 vol. *in*-12. Les Ouvrages d'Abaillard furent recueillis en un gros vol. *in*-4°. Paris 1616. On y trouve de l'imagination, de l'eſprit & du ſavoir ; mais on y voit encore plus d'idées ſingulieres, de vaines ſubtilités, d'expreſſions barbares.

L'Egliſe de S. Laurent fut adjugée aux Chanoines de S. Marcel, par le Concile tenu au même lieu en 877, à la requête de l'Eutherius, Prévôt aſſocié de l'Abbaye. Les Prieurés de Fleurey reſtitué en 1075, de Monſtranton, de Ruffey, de Dampierre en Comté, de Pontoux, *&c.* dépendent de S. Marcel.

Jean Rolin fit conſtruire la groſſe tour en 1434, & fit fermer de murs le Monaſtere. Mais il ne reſte plus des anciens bâtimens que l'Egliſe ſeule. Le dortoir, cloître, infirmerie, caves, écuries & autres bâtimens, ont tous été renouvellés par les ſoins des Religieux Réformés de Cluni, qui en ont fait une des plus agréables, des plus commodes, & des plus belles Maiſons de leur Congrégation. Elle ne ſe reſſent plus des ravages des Sar-

rafins en 731, des Hongres en 963, & furtout des Huguenots en 1562, qui enleverent tout ce qu'il y avoit de plus précieux. Un Arrêt du Parlement de 1580, adjuge au Prieur la totale Juftice au Bourg & Prieuré de Saint Marcel.

Il devoit y avoir, felon la bibliothéque de Cluni, imprimée en 1616, 25 Moines, 3 Grand'Meffes le Dimanche, une aumône générale en Avent & Carême, & tous les jours aux paffans. Maintenant 9 Religieux.

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

Petite Par^e^. de 20 feux, 80 Communians; Patr. l'Abbé de St. Pierre. Le Curé Décim^r^. Eglife très-propre. Peu de vignes. Beauc. de jardins. Vafte terrein, appellé jadis le *bois de Ménufe*, de 206 arpens, aux Communautés de Saint-Martin & de Saint-Jean-des-Vignes, fous la directe de M. Lantin de Montcoy. Il eft terminé au nord par le chemin Ferré, reftes de la voie rom. d'Autun. Quantité de tombeaux de grès. On a trouvé dans un une médaille de Trajan, avec des offemens qui annonçoient la taille la plus avantageufe. Sur un autre étoit cette infcription : *Herminius conjux ponendum curavit, fub afciaque dedic.*

A ½ l. de Chalon.

S. Martin-de-Vaux ou *sous-Montaigu.*

A la collat. de l'Evêque de Chalon, de la Prévôté de Montaigu. Le clocher de 1015 a été réparé en 1555. Chapelle de la Vierge fondée par P. Agron, Chanoine-Archidiac. de Chalon, en 1578, du Patr^e. de l'aîné des Agron.

300 Commun. (200 en 1718). Dépend Chazeau ou Susiau, Fief & moulin, restes du Châtelet ou Château-Beau sur la montagne. Bon vignoble. J'ai célébré dans une feuille de Freron, n°. 30, pag. 244, ann. 1775, la bienfaisance du Curé, respectable vieillard, dans la disette de 1770. 500 arpens de bois, où la Communauté avec celle de Saint-Jean-de-Vaux, ont leurs usages.

Saint-Martin en Gatinois.

S. Martinus in Vastinio (*voyez au 1er. vol. pag. 360, l'explication de ce mot*); à la coll. de l'Evêque Diocésain. La Justice releve du Bailliage temporel de l'Evêché. Ce n'étoit en 1270 qu'une Chapelle ou Annexe d'Alerey, érigée par l'Evêque en Cure, avec 3 Chanoines & un Doyen-Curé, fondés par Pierre de Paleau en 1271. Guill^e. de Bellevesvre transféra ces Chanoines en l'Eglise d'Alerey, & en institua quatre autres en 1300: (*Voy. Alerey ci-devant, pag. 76*).

110 feux, 380 Commun. Dép. Champ, Fief relevant de la Salle, avec Castel détruit, jadis à nos Ducs, maintenant au fils de Bernard Loppin du Chatelain, Capitaine de la Compagnie de l'Arquebuse de Beaune, où il a fait ses honneurs au dernier Prix d'une maniere noble & généreuse. (*Voy. la relation de ce Prix* par l'Auteur de cet Ouvrage, broch. *in*-8°. 1778). Champ est sur la Dheune, où le Seig^{r}. a droit de pêche.

Corcelles, partie de Neuvelle qui est de la Justice d'Alerey, séparé de St. Gervais *par la vie Ferrée.* Terrein bas & marécageux. Prés excellens, arrosés par la Dheune.

1 l. de Verdun, 4 de Chalon, 3 de Beaune.

SAINT-MARTIN-SUR-GUYE.

Annexe de S. Euruge, Dioc. de Mâcon. La plus grande partie est du Bailliage de Chalon, de la Justice & Communauté de S. Euruge, en ce qui est du Chalonnois : le reste dépend du Bailliage : & Recette de Charolles dans les Justices de Joncy & de Saint Euruge.

6 l. de Chalon.

SAINT-MAURICE EN RIVIERE.

A la collat. de l'Evêque de Chalon, Archipr. d'Aleriot. Des titres font mention de cette Cure en 1172 & 1300.

120 feux, 400 Commun. compris Chevrey, Ville. conside. mieux bâti que Saint-Maurice; Chanley; la Cosne à M. Macaut, de la Baronnie de Vauvri, dont Chevrey & St. Maurice sont membres. (*Voy. Vauvry, Parc. de St. Didier en Bresse pour les Seigneurs*).

Bon terrein. Les Habitans laborieux sont assez aisés. Le grand chemin de Seurre à Chalon passe contre Saint Maurice. Moulin à vent à Chevrey. Bois.

1 petite lieue de Verdun.

SAINT-REMI.

A la collat. de l'Evêque Diocésain; Sgr. le Duc de Rohan-Chabot. 120 feux, 460 Commun. (300 en 1754). Dép. Cortelin, Eseles avec Chape. de St. Pantaleon. Varin donne à Tournus une vigne à Eseles en 983: (Voy. Juenin, pag. 84). Taisey, *Tasiacum*, à N. Burgat, avec Chât. bâti par N. Magnien, à la fin du dernier siécle. C'est-là que fut conclu le Traité qui mit fin aux troubles de la Ligue, en 1595, entre Henri IV & le Duc de Mayenne.

Le Duc de Bourgogne commet Jean de Monsauleon pour garder, au nom du Roi, le Château de Taisey, en 1361; Antoine de Bressey, Seigr. de Taisey, 1535; Pantaleon de St. Clément, époux de Blaisette du Blé, en 1560.

3 moulins ſur le ruiſſean de Germoles : la Talie coule le long de la Saone, ſur le grand chemin de Tournus. Agréable ſituation. Belle vue du jardin du Curé.

$\frac{1}{4}$ de l. de Chalon.

SAINT-VALERIN.

Voc. St. Valerien, Martyr à Tournus, Patron le Chap. de St. Vincent de Chalon, Archip. de la Montagne, de la Prévôté de Buxi. Guyot de Mailly reprend de Fief à l'Evêque Guill^e^. du Blé, de ſes fonds à St. Valerin & à Juilly, en 1281.

Chap^e^. de N. D. fondée en 1477 par Philippe Deſlive, Curé de St. Laurent d'Andenay, aujourd. du Patronage des Fabriciens.

350 Commun. Dép. Colonge de 25 feux, qui fait Communauté pour les bois & pâturages avec Montorge, ainſi que pour ſes affaires économiques. Jolie maiſon de campagne dans une ſituation charmante, à M. Leſchenaut. On y a trouvé pluſieurs tombeaux maçonnés, quantité de médailles romaines du IIIe. ſiécle; ce qui prouve l'antiquité du lieu. Fontaine *Chintre*, minérale. La Tour avec Chap^e^. de Sainte Marguerite, fondée en 1679 par Marguerite Viteaux. La Boutiere, la Planchette & les Cour-Perrault. Rymon paie taille & tire à la milice à Saint-Valerin. Saule & Chenove dépend. jadis de

cette Paroiſſe. La peſte de 1530 la ravagea tellement, qu'il fut permis au premier venu d'occuper les fonds.

1 l. de Buxi, 2 de la Ferté, 4 de Chalon.

SASSANGI.

Dans un titre de 1218 Chaiſſangi, *Chaſſengeia* en 1198 : Par. voc. St. Fiacre, à la collat. de l'Evêque Dioc. Sg^r^. Jean-Pierre Damas d'Anlezy de Thianges, Maréchal de Camp, dernier mâle, avec un frere Chev^r^. de Malte, de la branche de Thianges. Beau Chât. à la moderne, bâti par ſon oncle Grand-Prieur de Champagne, Commandeur de Marbotte & de Montmorot, inhumé à Saſſangi en 1757. Le Sg^r^. actuel y a fait beaucoup d'embéliſſemens. Boſquets. Vaſte jardin à l'angloiſe.

Le Duc Robert, dans ſon Traité avec Robert de Clermont, Comte de Charolois, ſe réſerve les Fiefs de *Chaſſengy*, Sigi & d'Uxelles, 1279. (Voy. Perard, pag. 446).

Cl. de la Haye, femme de Cl. de Meſſey, Sg^r^. de Saſſangi, 1511 ; Philippe leur fils s'unit à Jeanne de Torci, qui lui porta Ocle & Torci : leur héritiere Cather^e^. de Meſſey, épouſe de Jean Damas de Marçilly eut en dot Saſſangi & Ocle. Louis Damas en reprit de Fief en 1626. Ant. François Damas, Marquis de Thianges, mort ſans enfans, en 1747.

60 feux, 220 Commun. Dépend. Lys. 2 Métairies. Peu de vignes. La Guye coule au ſud du Village. 3 Moulins à vent. L'Egliſe ſur la hauteur. Montagne couverte de bois. Gr. route de Chagni en Charolois. Bureau de poſte aux lettres.

A 1 l. de Buxi, 4 de Chalon.

SASSENAI.

Voc. S. Senoch, dont on croit conſerver le tombeau dans la Sacriſtie, à la collat. de l'Evêque Dioc. Confrairie du St. Eſprit, de 1457. Chap^e^. de S. Jean-Bapt. fondée en 1468. Patr. le Sg^r^. François-Marie Bernard, Vicomte de Chalon, anc. Préſident au Parlement. Chât. à la moderne, avec un parc de 100 journaux. Belles avenues.

Henri de Montaigu, Sg^r^. en 1260. Girard de *Saiſſenai*, Damoiſeau, 1326. Philippe Damas de Marcilli, en échangeant avec le Duc la moitié du Château de Montaigu, ſe réſerve la moitié des Fiefs à Saſſenai, en 1387. Marguerite Damas de Thianges, Dame en partie de Saſſenai, en 1450, femme d'Etienne de Salins de Corabeuf. Edme Regnier, Chevalier d'Honneur à la Chambre des Comptes, Lieutenant-Colonel du Régiment de Tavannes, tué au Siége de Roze, en 1645; Sg^r^. Pierre Tiſſerand, Maître aux Comptes, en 1640. Eleonore de Montholon,

veuve de Jean Bouchu, 1er. Préſident du Parlement, Dame du lieu, en 1685.

Claude Enoch Virey, né à Saſſenai, 1566, fut 5 fois Maire de Chalon, où il mourut en 1636 (*Voy. ſon éloge, tom. IV, pag. 563*).

600 Commun. (27 feux en 1450). Dép. Chemenot, anc. Fief réuni à la Terre, avec Chât. en ruine. 1 moul. à vent dans la prairie. Tuilerie ſur le bord de la Saone. Huilerie. Reſtes d'une voie rom. à Chemenot, app. *chemin Ferré*, de Chalon à Gergy. Foire établie en 1658. Pays en plaine. Belle prairie, ſujette aux inondations de la Saone. Peu de vin. Chanvre fort eſtimé. Bois.

Deux Sœurs du St. Sacrement, fondées par les Seigneurs, s'occupent à inſtruire les petites filles & à ſoulager les malades.

A 1 l. de Chalon.

SANS ou SENS, Ville. de la Pare. de St.-Julien-le-Château : (*Voy. ce lieu ci-devant, pag. 172, lig. 20*).

SENECEY : (*Voy. ci-devant parmi les Bourgs, pag. 39*).

SERMESSE ou *SARMESSE*.

Anciènn. *Sarmace*, voc. S. Vincent, à la collat. de l'Evêque Dioc. Archip. & Comté de Verdun; Recette d'Auxone.

L'Eglise ayant été brûlée durant les guerres de Comté, les Habitans se réunirent à Toutenant. Il y eut un Curé en 1682. N. David, 1er. Curé, fit bâtir à ses frais le Presbytere, auquel il unit des fonds. L'Eglise a été reconstruite en 1760.

51 feux (16 en 1490) 150 Commun. (120 en 1666). Méte. Chapot, donnée aux Chapelains de Verdun par Eudes de Verdun, en 1379, & sur laquelle ils n'ont plus qu'une rente de 12 liv.

Prévôté particuliere dépend. du Comté de Verdun, au Marquis de Pons, qui a la haute-Justice & droit de gite à Sermesse, pour lequel on lui donne 3 liv. 1 s. 8 den. Cette Terre fut acquise de Gerard de Thoirey par Eudes de Verdun, en 1372. Louis-Robert de Graville a repris en 1745. Dans un terrein proche l'Eglise, app. *le bois de l'Huze*, sont les vestiges de l'anc. Château.

Prieuré de Saint Pierre dépend. jadis de l'Abbaye de Baume, uni aux Bénéd. de St. Jérôme de Dôle, en 1513, par Léon X. Ce n'est plus qu'une Chapelle rebâtie en 1737, dont le Chapelain est obligé de résider & de dire la Messe à Sauniere.

Ce Village franc, sur une élévation, a une vue fort agréable sur la Saone & le Doubz qui coule au pied. Le Pays esserté depuis peu d'années, produit du bled de bonne qualité. Droit d'usage dans les bois seigneuriaux de Sermesse,

Sermesse, concédé par les anc. Seign^rs^. de Verdun, confirmé par plus. Arrêts. Habitans pauvres. 2 étangs. Moulins sur le Doubs. Grand chemin de Seurre à Chalon, & anc. route app. *la vie Gravée.*

A 1 l. de Verdun.

SEVREY.

Voc. S. Martin, Patron le Doyen de la Collég^e^. de S. Georges. Seign^r^. le Duc de Rohan-Chabot, qui étant venu en ses Terres de Bourgogne en 1770, distribua du riz à ses vassaux; & remet 200 liv. par an à un Chirurgien pour traiter les pauvres *gratis.* L'Abbé de la Ferté donne 12 coupes de bled.

130 f. 500 Com. Dép. Méplier, partie de Deroux à Mad^e^. de Blaisy; la Loge. Proche est le Chât. de Saudon, en ruine, occupé par les anc. Seign^rs^. de ce nom, qui dépend actuellement de la Terre de Varenne. (*Voy. sur les Saudon, tome IV, pag. 544, & tom. 5, pag. 52*).

Hirley, Terre acquise par le Chapitre de Saint Vincent en 1512, qui s'étend dans les bois où étoit un anc. Chât. dans la Paroisse de Sevrey; en celle de Varenne, le Ham. de Laisy, où 12 f. sont app. la franchise d'Hirley; un moulin en celle de Sienne. Hirley est un démembrement de la Terre de Lux, jadis aux Malain.

Le Commandeur du Temple de Chalon doit au Seigneur ou à ses Officiers, un fromage qu'ils vont chercher avec fanfare & musette le jour de l'Ascension, au lieu dit *la Commanderie du Temple*, proche Sevrey, contre le bois ; & on danse tout le jour.

A 1 l. de Chalon.

SIENNE.

De *Siennis*, voc. S. Vincent, Patr. le Chapitre de Chalon ; Seign^r. N. Bonnat de Pereix, jadis les d'Uxelles ; Sibert, aïeul des Bargat de Taisé. Sur une cloche on lit : Charles Bataille, Baron de Taisé & Sienne, parrain, & Marg^e. du Blé, marraine, 1650. Maison seigneuriale à la moderne. Alix de Sienne, mere de Robert de Decize, Evêque de Chalon, épouse d'Odet du Blé, en 1300.

Ce Village étoit considérable avant l'incendie de 1687. Moulin d'Hirley, où le Chapitre tient ses Jours. (*Voy. Sevrey*). 180 Com. Quelques vignes & bois. Etang de la Colonge ; 3 autres en terres & prés.

Entre S. Remi & Buxi, sur la route de Buxi à Chalon ; à 1 l. $\frac{1}{2}$ de cette Ville.

SIGI-LE-CHATEL, ou *LE DUC*, ou *LE PETIT SIGI.*

Voc. S. Symphorien, Dioc. de Mâcon ;

l'Evêque Collateur. A MM. de la Guiche & de S. Euruge. Le Duc Robert, dans sa transaction avec Robert de Clermont, Comte de Charolois, en 1279, se réserve le Fief de Segy. (Voy. Perard, pag. 546.) Humbert de Trezette, Seign^{r}. en 1373; Hugon son fils, 1393; Guillaume, 1490; P. de la Guiche, en 1520.

Les dép. sont Biere, Cheriset, partie de Sailli, de S. Ithaire & de Besanceuil. 90 f. 300 Com. avec Corcelles & Lautrecour. Prieuré de S. Nicolas, fondé par les Seign^{rs}. au XIIe. s. uni à celui de Perrecy. Il y eut procès en 1272, entre Sibile, Dame de Sigi, & le Prieur de Perrecy, pour la h. Justice, qui fut adjugée à la Dame de Nuys, épouse de J. de Dio.

Grenier à Sel du Mont S. Vincent, à 2 l. $\frac{1}{2}$, 2 de S. Gengoux, 3 de Cluni, 6 de Chalon, 7 de Mâcon.

TOUCHE.

Voc. S. Symphorien, Patr. le Chapitre de Chalon, Arch. de la Montagne, du Comté de Chamilli.

180 f. 650 Com. avec les dép. Bourgneuf de 260 Com. Chamirey, Estroyes, & 1 maison près du Chât. de Montaigu. 3 Chapelles fondées, dont celle de S. Michel est du Patr^{e}. de l'Evêque.

A Eſtroyes Chât. avec Chapelle fondée. Terre à la veuve de Philibert Durand d'Auſſi, Grand-Maître. 2 Fiefs.

Chap^e. à Chamirey, au Fief de M. Eſmonin pere. Autre Fief à la veuve de N. Boiſſerand. Au Bourgneuf Chapelle de S. Pierre, à M. l'Avocat Oudin. (*Voy. Bourgneuf ci-devant pag. 84*).

Pays vignoble. Vin renommé. Peu de champs, excepté à Eſtroyes. Ces Villages forment un petit baſſin très-agréable, bien vivant, fort peuplé, où l'on trouve Marchands, Artiſans en tout genre.

Près de Mercurey, à 2 l. ½ de Chalon.

VARENNES-LES-GRANDES.

Varennæ, voc. S. Germain d'Auxerre; Patr. le Chapitre de Chalon. Seign^r. Dominique, Duc de Rohan - Chabot. François-Michel le Tellier, Marquis de Louvois, par ſon épouſe Anne de Souvré, en 1663. Les Drée ont eu cette Terre, auparavant poſſédée par des Seign^rs. du nom de Varennes. Hugues de Varennes & Joſſerand, au XIIIe. ſ. Artaud de Varennes, Doyen de Chalon, en 1230.

Elle comprend le Chât. de Saudon. (*Voy. ci-devant Sevrey*). Ce long Village a 800 Com. Dép. Mirande, les Carouge, Loiſy, dont pluſ. feux dépendent d'Hirley, ſous le titre

de *Franchise d'Hirley*. (*Voy. Sevrey*). Lamotte, Fief à la Cathédrale de Chalon, autref. Chât. dont un terrier de 1428, avec droit de pêche dans la Grône. 3 huileries. Terrein fertile en toutes sortes de grains. Bons prés. Commerce en chevaux entiers. La voie rom. passoit au-dessus de Mirande, delà vers S. Loup, où l'on en voit des vestiges. La gr. route de Chalon à Lyon passe à l'ouest sur le territoire. Les Habitans touchés du malheur de S. Laurent-lès-Chalon, incendié le 7 Janvier 1779, ont envoyé aux pauvres 300 liv.

1 l. $\frac{1}{2}$ de Senecey & de Chalon, $\frac{1}{2}$ l. de la Saone.

VERJUX, ou *MONT-DE-VERJUX*.

Anciennement Vergeuil, voc. S. Pierre, Patr. l'Abbé de S. Pierre de Chalon, Seign^r. & Décim^r. Chapelle de S. Benoît, fondée en 1690 par Benoît Richard, Procureur d'Office.

90 feux, 380 Commun. Ancienne Prévôté dépend. de la Châtellenie de Verdun, réunie à cette Terre en 1593, lorsqu'elle fut érigée en Comté. Gras terrein, en plaine, mais sujet aux inondations de la Saone. Digues pour s'en garantir, construites jadis aux frais des Habitans & des Forains propriétaires.

Philippe le Hardi, en 1371, leur donna le droit de condamner par leurs Echevins les méſuſans dans les bleds, prés, communaux & ſur les levées, à l'amende de 35 ſ. 6 den. (le marc étoit à 5 liv.), *applicables aux réparations & à l'entretenement de leurs chauſſées, & de faire appeller à cors & cri public par-tout le Village, pour venir travailler à ces levées dans le cas néceſſaire.*

Les mêmes Lettres les maintiennent au droit de pêcher dans les marais, roies, creux dépendans de leur contrée, & dans la franchiſe de paſſer au bac de Verjux, ſans rien payer. Tous ces droits ont été confirmés par Arrêt du 7 Mars 1566, & par un traité fait avec le Sgr. de Verdun en 1637, lorſqu'ils lui céderent une partie de leurs communaux pour ſon droit de triage, lequel ne s'eſt réſervé ſur leurs biens comm. que la Haute-Juſtice.

Le Général Lamboy, avant le Siége de Verdun, ſaccagea Verjux & Chauvort, en 1636.

Entre Verdun, Alerey & Gergy.

VILLENEUVE EN MONTAGNE.

Annexe de Ste. Helene, voc. la Vierge. 28 feux, 115 Commun.

Trois Hameaux ou Domaines en dépend. Belle expoſition, ſur une éminence. Terrein

sablonneux en seigle. Ce Village fait la communication du Charolois à la Bourgogne, à peu de distance de la nouvelle route. Dép. de la Prévôté Royale de Buxi.

A 4 l. de Chalon, 2 de Couches & de Givry.

VIREY.

Viriacum, *Vireium*, voc. St. Pierre-ès-Liens, à la collat. de l'Evêque Dioc. L'Eglise jadis au Commandr. de Belle-Croix. Robert de Decize, par son testament de 1313, légue des héritages à la Chapelle de N. D. fondée à Virey, où étoient inhumés son frere Guy, Chevalier, & autres parens, pour y dire 4 Messes par semaine (Perry, pag. 222). Hugues de Virey fait des dons à St. Marcel, en 1060.

60 feux, 250 Commun. La Pare. est partagée en 3 Ham. Le grand Virey, le Petit, le Défend. Sgr. M. Bernard de Sassenai. Anc. Chât. avec une tour séparée.

Patrie de Pierre de Virey, qui de Moine de Maiziere devint, par son mérite & sa science, Abbé de Clairvaux, mort en 1497. le P. Jacob lui attribue la vie de St. Guillaume, Abbé de Charlieu, depuis Archev. de Bourges.

A 1 l. $\frac{1}{2}$ de Chalon.

Fin du Chalonnois.

DESCRIPTION

DE LA

BRESSE CHALONOISE,

IIe. partie du Bailliage de Chalon.

CETTE partie à l'eſt de Chalon, au delà de la Saone, eſt dans 4 Diocèſes; 42 Paroiſſes de celui de Beſançon; Doyenné de Neublanc pour 29, & 13 de celui de Lons-Saunier, 9 du Dioc. de Lyon, 11 de Saint-Claude, le reſte de celui de Chalon. Comme preſque toute la Breſſe Chalonoiſe eſt de la Recette de St. Laurent, on n'indiquera que les Villages qui ſont de celle d'Auxonne.

L'ABERGEMENT DE Ste. COLOMBE.

Albergamentum, Par. voc. St. Martin, Archipr. d'Orme, Dioc. de Chalon, Patron & Sgr. le Chapitre de Tours, auquel il fut donné par Philippe le Bon, quand il y fut reçu Chanoine.

90 feux (37 en 1490), 350 Com. Dép.

4 Ham. Froichot, Leſſés, *&c.* Bel étang ſur la route de Leſſard à Chalon.

A 2 lieues ½.

ABERGEMENT-LES-CUISERY.

Annexe de Preſty & de Loiſy, érigée en Cure en 1777, Patr^e. altern. des Abbés de Tournus & de Cluni, de la Châtellenie de Cuiſery.

130 feux (59 en 1490), 550 Commun. Dép. la Marre, la Froidiere, Breuil, *&c.* Belle fontaine qui fait aller un moulin, & nourrit de très-petits poiſſons plats, d'un pouce de long.

A ¾ de Cuiſery, 1 l. de la Saone, 19 de Dijon.

L'Abergement de Verdun, de la Juſtice de Serrigni. 18 f. Par^e. de St. Didier en Breſſe. (*Voy. ce Village*).

AUTUME.

Altus Tumulus, Paroiſſe, voc. la Vierge (8 Septembre) Dioc. de Beſançon; Recette & Vicomté d'Auxonne; Subdél. de Seurre; Patr^e. de Moutier en Breſſe. Egliſe rebâtie en 1686.

Jean de Vienne, Sire de Mirebeau, céda la *Maiſon-Forte & Ville d'Autume* au Duc

Robert, en 1302, pour une rente de 400 l. affectée sur les foires de Chalon. (L'acte est dans D. Plancher, tom. 2, n°. CLXII). Philippe le Bon l'aliéna, puisque Nic. Rolin possédoit cette Baronnie en 1422; Antoinette de Salins, Dame de Fay & de Corberon, femme de Jacques Bouton, fit son testament à Autume en 1467 : sa sœur, dite d'*Autume*, Guigone de Salins, épousa N. Rolin.

Ce Chancelier augmenta le Château dont il ne reste plus que la moitié d'une tour & des traces de l'enceinte de la *Ville*, qui avoit 2 portes. On voit sous la Ligue, tantôt les Royalistes, tantôt les Ligueurs, s'emparer du Château; de même du temps de nos guerres avec les Comtois.

Le Baron de Vatteville le prit le 24 Janvier 1637. François Chanteret, Commandant à Pierre, le reprit & força la Garnison à se rendre. Il reçut, en Février 1638, l'ordre de démolir les fortifications de ce Fort. Sanci conduisant au Roi 300000 livres en Juin 1595, s'arrêta au Château d'Autume, dont le Sg^r^. étoit Royaliste.

Philippote Rolin, fille du Chancelier, eut Autume, dont hérita Anne d'Oiselet, qui le porta à Emart Bouton du Fay; Charles Bouton remit sa portion de Seigneurie à Philippe Chabot, Amiral de France, en 1534; Catherine de Neuville, Comtesse d'Armagnac, en 1666.

Anc. Familiarité éteinte. On voit encore *le Champ aux Clercs.* Léproserie détruite. le Champ s'appelle *Malatiere.*

Ce Village a été brûlé & détruit par les Comtois, en 1637. 90 f. (25 en 1490) 400 Commun. Dep. Ramouille & le bois d'Autume. C'est la derniere Paroisse de Bourgogne, confinant à la Comté.

A ½ l. de Pierre, 7 ½ de Chalon.

BANTANGE.

Ancienn. Bautange, voc. Saint Vincent, Patr. le Prévôt de Mâcon, Dioc. de Lyon, Archip. de Bagé; Subdéleg. & Grenier à Sel de Louans.

Terre jadis aux d'Uxelles, à Gabriël-Clément de Taisé, en 1630; à Philibert de Bretenieres, 1662; à Phil. Potet, Maître des Requêtes, qui la fit ériger en Marquisat, en 1676; à Franç. Guyet, Baron de St. Germain-du-Plain, Intendant de Lyon, en 1701; à sa fille Thérese de Chamillard, aujourd. à J. Antoine Gagne de Perrigni. Quelques étangs.

80 feux (33 en 1490), 300 Commun. Dép. Gisonge, de la Châtell^e^. de Cuisery, le Villaret & plusieurs domaines.

Partie est de la Baronnie de Montpont; Gravaux, la Croue, de la Par^e^. de Sornai, mais de la Communauté de Bantange pour

la taille. 1 moulin. 1 tuilerie. Petit bac pour passer la Seille à Savigni.

Belle situation sur la hauteur. Le grand chemin de Louans à Cuisery traverse le finage. Le Château, bâti par Franç. Guyet, est à ½ l. du clocher. Droit de pêche aux Habitans. Ancienn. familles : les Michel, Loisy, Doudet.

A 2 l. de Louans, 6 de Chalon.

BAUDRIERES.

Balderiæ, Par^e^. voc. St. Pierre, Archipr. d'Orme, à la collat. de l'Evêque. Gautier donna cette Eglise à l'Abbé de Tournus, en 1081. Seig^e^. à M. Truchis de Tarans.

700 Commun. avec les dép. Champ-St-Pierre, Donand, les Chevrieres, le Saugy, Rossene, Chivanis, Boulay, le Moulin du Bois, Tenarre avec Chât. Baronnie à une anc. maison de ce nom, depuis aux d'Uxelles-Beringhen; maint. au Marquis de Vergennes, Ambassadeur à Venise. Le ruisseau Tenarre tombe dans la Saone. Plusieurs étangs. 300 arpens de bois.

A 3 l. ½ de Chalon, 4 de Louans, 1 de Vergennes.

BEAUREPAIRE.

Anciennement *Bel-repaire*, Dioc. de Besan-

çon, Doyenné de Lons-Saunier, Subdél. de Louans. Baronnie à un Seig^r^. du même nom dep. IV ſ. : jadis à la Maiſon de Vienne. Henri d'Antigni, Seign^r^. de St^e^. Croix, affranchit en 1275 ce Vill^e^. & exempta les Habitans du droit *d'indire*. Hugues de Vienne, Sire de Lonvy reconnoît, en 1299, tenir en Fief du Duc, *les maiſons fors de Savigney & de Bealrepaire en Broiſſe*. (L'acte eſt dans Perard, pag. 585.) Guillaume de Beaurepaire, Châtelain en 1398, pour Marguerite de Vienne, Dame du lieu, épouſe de N. Bouton. Franç. de Beaurepaire épouſa Jeanne de Brancion, en 1580. Philippe de Beaurepaire, Elu de la Nobleſſe aux Etats d'Auxonne, en 1636. Beau Chât. Jardins délicieux. Piéce d'eau. Ce Château fut aſſiégé ſous Charles IX. Jean du Peyrat, célèbre Lyonnois, promis à Clémence de Bourgogne, la Sapho du XVIe. ſiécle, périt à ce ſiége. Clémence conçut une ſi vive douleur de ſa mort, qu'elle ne put lui ſurvivre.

120 f. (18 en 1476), 700 Comm.

A 2 l. $\frac{1}{2}$ de Louans, 8 $\frac{1}{2}$ de Chalon.

BELLEFOND, franc-aleu noble. (*Voy. ci-après S. Martin en Breſſe*).

BELLEVESVRE. (*Voy. ci-devant parmi les Bourgs, page 55*).

BOSJAN.

Boscus Joannis, app. dans les vieux titres, Boz-Jouhan, Bois-Jovan, Bos-Jean, Par. voc. S. Andoche, Dioc. de Besançon, Doyenné de Lons-Saunier, Patr. l'Abbé de Baume; Officialité d'Auxonne. Fief à la Maison de Vienne, en 1250. Marie de Villers-la-Faye, Dame de Bosjan en 1386, femme de Theode Bouton. Charles Bouton du Fay, acquit *Boz-Jouhan* de Henri de Neuchatel, en 1517, avec le droit de nommer à la Chapelle fondée par ses prédécesseurs. Erigé en Comté en 1634 pour Leonor de S. Mauris de Montbarey, Gentilhomme du Roi, frere de Jean-Bapt. Chevalier de Malte, auquel l'Empereur Ferdinand II accorda, pour lui, son frere & ses neveux, en 1621, la faculté de porter un écusson à un aigle d'or éployé, & pour limier une couronne royale, en récompense de ses services à la bataille de Prague. Leur ancêtre Jean de S. Mauris, Ambassadeur d'Espagne en France, Président du Conseil-Privé, mourut en 1555. C'est le VIe. aïeul d'Alexandre-Marie-Eléonor, Prince de Montbarey, Ministre actuel de la Guerre.

Bosjan fut de nouveau érigé en Comté, pour Claude Fyot de la Marche, Abbé de S. Etienne de Dijon, en 1680, d'où il a

paſſé à Philibert & Jean Fyot, Premiers Préſidens au Parlement ; aujourd. à Madᵉ. de Courteille.

Ce Comté comprend Bosjan, Sans, Condc, Plancy & Gomerans. Le Tartre eſt Annexe de Bosjan. (*Voy. ce Village ci-après*). 112 f. (62 en 1474.) 16 Ham. ou Mét. 800 Com.

5 l. $\frac{1}{2}$ de Chalon, 2 $\frac{1}{4}$ de Mervans, 3 $\frac{1}{2}$ de Louans.

BOUHANS.

App. *Boens* en 1114, voc. S. Martin, Patrᵉ. du Prieur de S. Marcel, auquel il fut donné au XIIᵉ. ſ. par l'Evêque Gauthier. (L'acte eſt dans Perry, p. 49, pr.). Cette Egliſe dépendoit alors de la Cathédrale de Chalon. Arch. de Mervans. Subd. de Louans, du Marquiſat de Scorailles, érigé en 1713 pour François de Scorailles, Seignʳ. de la Balme, mort en 1724, parent de Madᵉ. de Fontange, & de la même Maiſon. Marie-Etienne de Scorailles, Lieut. Gén. Elu de la Nobleſſe en 1754, pere du Seignʳ. actuel, dont le Chât. bâti par ſon aïeul, eſt à la Balme, avec Chapelle fondée. Une Bibliothéque choiſie.

Bouhans leur eſt venu par le mariage de François de Scorailles avec Jeanne de la Balme, Dame de Saubertier & de Bouhans, en 1658. Clairiandus de Coligni, Baron de Bouhans & de Beaufort en 1609.

Le Château de Scorailles est en Auvergne, à 5 l. d'Aurillac, pris par Pepin en 767. On voit un Begon de Scorailles en 1036. Louis étoit Sénéchal du Limousin en 1399.

Le nom de *Saubertier* a été changé en celui de *Scorailles*, en 1710. Louis de la Balme de la Forêt, l'acquit d'Etienne Bernardon, Consr. au Parlement, en 1639. Claude de Saubertier, Pitancier de Tournus, étoit Prieur & Doyen de Louans en 1428. Denise de Luysieux, Dame de *Saubertier*, en 1558.

Les dépend. du Marquisat sont Bouhans, St. Germain-du-Bois & partie de Serley. Une partie de ce Marquisat ressortit à Louans, comme auparavant, & le surplus qui étoit mouvant de la Baronnie de Mervans, l'est encore. L'Isle, Fief en toute Justice, au même Seignr. jadis aux de Gréen.

75 f. (31 en 1440), 300 Com. avec les dép. les Crepilles, Villeneuve, la Balme où est une foire renommée, le 26 Août, mais troublée depuis 3 ans par les Préposés de la Ferme, sous prétexte qu'on ne peut sortir dans l'étendue de 4 l. des frontieres du Comté de Bourgogne, *sans acquit à caution*, pour toutes sortes de marchandises, & pour les chevaux même, pris au Bureau de Bellevêvre, de Navilli, de Clemencey, ou de Beaurepaire. Ces acquits nouveaux, contre les priviléges de la Province, contre l'Arrêt de 1635, cité à l'art. de Cuiseaux (*tom. IV, pag. 665*) font gémir

gémir les Commerçans & les Agriculteurs, & méritent l'attention des Elus Généraux.

2 l. de Mervans, 7 de Chalon.

BRANGES. (*Voy. ci-devant parmi les Bourgs, page 58.*)

BRIENNE.

Par. voc. Ste. Magdeleine, Dioc. de Lyon, Arch. de Bagé, de la Châtellenie de Cuisery, sur la route de Cuisery à Bourg, & de Louans à Cuisery.

Les Moines de Tournus y avoient jadis un Prieuré. Une motte & la maison transférée à côté, s'app. encore *la Maison du Doyenné.* Pierre Morlet, 1er. Curé, en 1365, après l'abandon qu'en firent les Bénédictins, à cause de la pauvreté & de la caducité de leur Monastere à Brienne. Sous le 3e. Curé l'Eglise fut consacrée par Richard, Evêque de Philipon, Vic. Gén. d'Amedée de Talanc, Archev. de Lyon, le 3 Nov. 1443. Jacques Cranier, ancien Curé, mort Chanoine de Cuisery en 1770, a laissé aux pauvres de la Paroisse les 2 tiers de son mobilier, & l'autre tiers à ceux de Cuisery.

250 Com. Dép. les Teppes. Jouvanson est l'Annexe, qui ensemble forment 400 Com. Les anc. familles sont les Bievre, Pousailli, Boulier.

A ½ l. de Cuisery, séparé par la Seille; 5 ½ de Chalon.

BRUAILLES.

Voc. la Vierge, Dioc. de St. Claude, au Duc de Levis, & à M. de Thoisy, Seigr. du clocher, qui a son Chât. sur la Valiere : la Justice ressortit à celle de Louans.

600 Commun. Dép. Culay avec tuilerie; Palran, le Portail, la Farge, Aiserey, Chardenoux, avec vieux Château, à M. du Pujet; Marcilli, anc. Château, à M. de Thoisy; Courcelles, Chât. à M. de Thoisy.

1 l. de Louans, 7 de Chalon.

CHAMPAGNIAT.

Annexe de Cuiseaux, & de la Baronnie; Diocèse de S. Claude; voc. la Vierge; jadis mere Eglise. Annexe depuis 1426. 500 Com.

On l'appelloit autrefois le *petit Cuiseaux*. Derriere l'Eglise sont les vestiges de l'anc. Presbytere, que le Chapitre, Curé primitif, est obligé de reconstruire, par la transaction faite avec les Habitans, en 1572. Un Vicaire résidant par décret de l'Ordinaire, en 1753, confirmé par Arrêt de 1759.

Du portail de l'Eglise, on a le plus beau point de vue & le plus étendu.

Les Hameaux dép. sont partie de Marie

avec Chapelle rurale; le grand & petit Vaux; Arbuans, altern. avec Joude. 4 moulins. Tuilerie. Les Habitans de Champagniat, ceux de Cuiseaux, Dommartin, Joude, jouissent de l'exemption du droit d'*indire*. Le Baron de Cuiseaux avoit droit de garde à Vaux & Arbuans, qu'il vendit en 1560 à P. Auchemont, à la charge de faire exercer la garde par deux Sergens.

A l'est, dans la combe *Brenot*, sont quatre mottes, de 70 pas de circonférence, regardées comme les limites du Duché & du Comté de Bourgogne. Plus loin est une place triangulaire, appellée la *place du Foyard Ferré*, parce qu'on y attachoit autrefois avec des cloux, les copies d'ajournement sur la frontiere; ce qui a été aboli par l'Ordonnance de 1667. Le puits *Hotentot* est aussi estimé comme limite, selon le procès verbal dressé vers la fin du XVIe. siécle, par Antoine de la Grange, Conseiller-Commissaire. A l'angle du territoire au sud, est un pilier en pierre de taille, ayant 4 niches, une à chaque face, dans chacune desquelles est l'Image de la Vierge & les armes de N. de la Baume, Comte de St. Amour: ce pilier fut élevé vers 1750. $\frac{1}{4}$ de l. de Cuiseaux.

LA CHAPELLE-NAUDE.

Voc. la Vierge, Dioc. de Lyon, Archip.

de Saint-Trivier; Patron jadis le gr. Chambrier de Gigni; maint. l'Archev. de Lyon: Subdél. de Louans & Grenier à Sel; partie de la Baronnie de Montpont; partie de celle de St^{e}. Croix, & portion de la Seigneurie Chardenoux. Le Curé prétend être Seigneur du clocher.

Chapelle rur^{e}. à Promby, à M. Arnoux. 100 feux, 450 Commun. Maisons dispersées. Froment. Bois. Prés. La riviere des Fuisses partage presque la Paroisse, & tombe dans la Seille, sous le nom de *Sane*. Le Solnant la sépare de Bruailles. Moulin. Tuilerie à Chantisi.

1 l. de Louans, 6 $\frac{1}{2}$ de Chalon.

LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR.

Par^{e}. voc. la Trinité, Dioc. de Besançon, Doyenné de Neublanc; Patr. le Prébendier de Saligney, Chanoine de la Métropole; Recette d'Auxonne, Baill^{e}. de Chalon, non d'Auxonne, comme le marque Expilli.

L'anc. Eglise Par^{e}. étoit entre Masse & Espernand, sous le voc. de Saint Nicolas: ayant été brûlée par les Comtois en 1637, elle fut transférée en la Chapelle de Saint-Sauveur, cédée par les Moines de S. Pierre. La Cure a été brûlée deux fois avec les titres.

Sg^{r}. du clocher le Marquis de Bissi.

300 feux (61 en 1490), 286 Hab. tailla-

bles, en 1763; 1100 Comm. avec les dép. 19 Ham. la Reure, Chavennes, Chavenote, Bourgneuf, Masse, avec restes d'un vieux Chât. la Ranche, Bourgeon, Epernard, Eprame, Boybe, franc-aleu; la Motte où étoit un Castel dont on voit les fossés. Aloise, Fief relevant de Bellevesvre, au Sg^{r}. de Dampierre. Au bois d'Aloise étoit un vieux Château. Il y a encore *la rue des Dames*. Le bois d'Amange, Fief relevant de la Baronnie d'Autume, au même. Entre Masse & le Bourgeon, restes d'un anc. pont & d'une voie romaine, qui, de Bletterans, tendoit à Verdun. Plus. étangs. Pays de bois, marécageux.

4 l. de Verdun, 1 de Pierre, 2 de Mervans.

LA CHAPELLE-TECLE.

Voc. St^{e}. Thecle, Dioc. de Lyon, Arch. de Bagé. L'Eglise & une partie de la Paroisse sont du Baill^{e}. de Chalon; Baronnie de Montpont; Subdél. de Louans; le reste dépend du Baill^{e}. de Bourg & du Mandement de St. Trivier. Moulin sur la Sane. 650 Commun. avec les dép. Matorent, Marcillac, les Robin, la Mardondon, *&c.*

1 l. $\frac{1}{2}$ de Cuisery, 2 de Louans, 1 $\frac{1}{2}$ de Romenai.

LA CHAUX.

Calcea, voc. St. Paul, Dioc. de Besançon;

Doy. de Neublanc; Patron le Préb. de Mont-lez-Salins ; Sg^r. M. Bataille de Mandelot, avec Chât. anc. Jean Bat. l'étoit en 1547.

L'Eglise fort propre a de riches Vases sacrés. Plusieurs tombes des Bataille, Seig^rs. On y lit, *Bataille pour Dieu, ex bello pax.*

Montjay qui comprend Moissenans, est l'Annexe.

90 feux (19 en 1490) 400 Comm. Dép. les Bacheley, au Bois-Brulé, Rabus, &c. 3 moulins. Plus. étangs.

1 l. $\frac{1}{2}$ de Mervans, 5 de Louans, 6 de Chalon, 14 de Besançon.

CHARETTE.

Voc. Saint Remy, Diocèse de Besançon; Doyenné de Neublanc; Patr^e. du Prébendier de Chemaudin, *ex veteri Curiâ*, au Chapitre Métropolitain. Recette d'Auxonne; Subd. & Gren. à Sel de Seurre; mouvance de Longepierre. A M. de Grosbois, 1er. Président du Parlement de Besançon, héritier de Louis Quarré de Quintin, Procureur Général. Terrans & Varennes sur le Doubs sont Succursales de Charette. Quintin & Longbois dépendent de la Par^e. En tout, 650 Commun.

31 feux à Charette en 1490. Pierre Chabot-Brion en étoit alors Sg^r. depuis aux Nagu de Varenne, Bouquinet de Lante, aïeul maternel de L. Quarré de Quintin.

2 l. $\frac{1}{2}$ de Verdun, sur le Doubs, 6 de Chal.

CHARNAY ou *CHARNEY*.

Charneium, Par. voc. S. Grégoire; Dioc. de Besançon; Doyenné de Neublanc; Patr. du Chap. Métrop. de Besançon, dont le Prébendier de Serre-lès-Mouillieres nomme. Recette d'Auxonne.

Sgr. M. de Bissi; Cl. de Bissi affranchit ce Village en 1710; Claude de Vautravers, Seigneur, en 1511; N. de Bouton; Valentin de Brancion, en 1566. Motte dans une vigne, où l'on voit les restes de fossé de l'ancien Castel, & où l'on a trouvé plus. piéces de monnoie. J'ai vu des Lettres de Garde, accordées en 1533 à Fr. de Rupt, Seigneur, en y plaçant les panonceaux du Roi. Robert le Blanc, Chanoine de Beaune, étoit alors Curé de Charney. A la Sacristie est une pierre sur laquelle on lit une fondation du Curé Pierre Verot, en 1472. Dans les registres de l'anc. Confrairie de S. Sébastien, rétablie en 1535, on voit 5 Prêtres qui annoncent les anc. familles du lieu; savoir, 2 Verot, Bouteiller, J. Pyot, J. Chapuis. L'Eglise étoit jadis fortifiée. Ce Village fut brûlé par Forkak : il n'y resta que 4 maisons en 1636.

Claude de Bissi a fondé en 1694 un métier pour un pauvre garçon, de 87 liv. 10 sols,

prélevant auparavant 10 liv. pour un Service à 3 Prêtres. *Donne* par le même de 13 mesures de bled pour 13 veuves.

Près de Charney est un lieu appellé le *Châtelet*, *Castellum*, qui servoit à sa défense. Dans les anc. titres, ce Village est appellé *Charny-lez-Seurre*, depuis *Charnay*.

1 l. ½ de Seurre, 1 ¼ de Verdun, 4 ½ de Chalon.

CHATEAU-RENAUD.

Castrum Renaldi ou *Reginaldi*, Par^e. voc. St. Laurent, Dioc. de Besançon, Archipr. de Lons-le-Saunier; Patron le Prévôt de St. Pierre de Mâcon. Il paroît, par une Bulle de Luce II, en 1181, que l'anc. nom de ce Village étoit Centaure, *Ecclesia S. Laurentii de Centauro*. On voit des Sg^rs. du nom de Chateau-Renaud dès le XIe. siécle; Rainaud, en 1197; Ponsard de Chateau-Renaud, en 1350; Hugues son fils & Odet. Cette Terre passa à Guill^e. de la Marche, Bailli de Chalon; à son fils Antoine, Chambellan du Duc Jean, inhumé dans l'Eglise, en 1438; à Olivier de la Marche, Poëte, Historien, dont je fais l'éloge à l'article de Villegaudin. Sa sœur Jeanne porta cette Terre à son mari Jean le Mairet, Grand-Gruyer du Chalonnois, qui la vendit à Nic. Rolin. Elle revint à Jean Mairet, dont la fille l'eut en dot en épousant Guillaume de Thrulliere, dit Mont-

joie, 1498; tous les deux inhumés dans l'Eglise. Ensuite elle fut possédée par les de Moisy, de la Borderye, Bouton, Guillaume Mailly, Antoine son fils, Président en la Chambre des Comptes de Dole, qui, en 1752, la fit ériger en Marquisat; aujourd. à son fils, qui a épousé Claudine Damas d'Audour.

Droit singulier d'un gâteau qu'on présente au Sg^{r}. avec pompe & instrumens, à la foire de Saint-Laurent, depuis 400 ans. Anc. Léproserie, aujourd. champ de *la Malatiere*, où il reste un puits & de vieux aqueducs. Il paroît qu'il y avoit auparavant une poterie, dont on trouve quantité de débris.

500 Commun. Dép. Seugni, Fief uni au Marquisat, possédé jadis par les Montconis, Borderye & Vaudrey. On y voit les vestiges de 2 Châteaux fortifiés; la Maconniere au Marquis de Bourbonne. Jean le Maconnier qui en jouissoit au XVe. siécle, lui a laissé son nom. Breney, *Bronacum*, où Guillaume de Vienne, Comte de Mâcon, avoit un port au XIe. siécle, Fief depuis longtemps dans la famille de M. Mailly. Blenne ou Blaine, Fey ou Fez, à M. de Beaurepaire; Beaulieu, la Troche, Lécotet. Deux foires.

Des vestiges de temples, d'édifices publics, de vastes ruines, restes de colonnes, pavés en mosaïque, canaux de fontaines, 20

meules à bras, plusieurs rues pavées, 2 figures de Cupidon, &c. donnent lieu de croire que ce lieu a été autrefois considérable, qu'il a pu être un camp pour une Légion, ou au moins une castramétation romaine. On juge que cette Ville aura été renversée & incendiée par les Barbares, en voyant le verre & le plomb fondus, le fer calciné, les médailles brûlées qu'on y a trouvées, avec des fragmens d'urnes, de pateres, jattes, soucoupes de toutes formes, dessins, couleurs, dont quelques-unes portent des inscriptions latines. Le Seig^r. qui unit le goût à l'érudition, a fait dessiner en 80 planches ces piéces remarquables par la correction du dessin, & par l'élégance & la variété des contours. Tous ces vases étant brisés, on n'a pu qu'avec un travail pénible, venir à bout d'en réunir les parties différentes. Ce Seigneur curieux a rassemblé dans son cabinet des médailles du haut Empire, des styles de bronze, agraphes, fibules, anneaux, outils, haches, coûteaux, poinçons, ciseaux, chauderons, fleches, fers de piques & autres antiquités.

Il y conserve un petit taureau de bronze à 3 cornes, ferré d'argent; il a fait le sujet d'une Dissertation du savant Bullet, qui prétendoit que c'étoit l'ancien Dieu *Bison* : il est gravé dans les antiquités de Caylus.

Les principaux champs ont presque con-

ſervé les anciennes dénominations romaines. Foret, *Forum ;* Buſt, *Buſtum*, où l'on brûloit les morts ; Pomerey, *Pomarium ;* des Favieres, *Fabaria*, où l'on ſemoit les fèves, *&c.*

Le Village eſt dans une heureuſe ſituation, ſur une eſplanade au deſſus de Louans, d'où l'on jouit d'une vue étendue & variée. Les Habitans laborieux, pacifiques & bienfaiſans. Ceux qui ont des charrues labourent, ſans intérêt, les champs de ceux qui n'en ont pas. Nul mendiant. Les vieux & infirmes trouvent un aſyle aſſuré, & ſont traités comme des perſonnes de la famille. Les petits batards abandonnés retrouvent des peres compâtiſſans qui les adoptent, & les élevent comme leurs propres enfans. Cl. Paſquelier & Anne Gueſnetot ſa femme ont fondé une place à la Charité de Louans pour une orpheline de Chateau-Renaud.

Manufacture de faïance. 2 tuileries. Pluſ. fabriques de toile ouvragée, linges de table, toiles de coton. La braſſerie allemande, où l'on fait d'excellente bierre, occupe bon nombre d'Ouvriers. Pierre Perſon, habile Artiſte, a formé un attelier de ſculpture en terre cuite, dont les ouvrages font l'ornement des plus beaux jardins de la Bourgogne & de la Franche-Comté. Je puis certifier, comme témoin oculaire, la vérité de tous ces faits.

A 300 pas de Louans.

CLEMENCEY EN BRESSE.

Village de 55 f. de la Par^e. de Frangy, à Jean Fyot de la Marche. La Justice comprend les Hameaux du Monceau, la Corbiere, Prost des Vernes & le Peroy.

Clemencey a long-temps appartenu à la Maison de Vienne, de la branche de St^e. Croix. Claude de St^e. Croix, Seigneur, épouse Anne du Fay en 1511. Jacques de Brancion, Seign^r. de Clemencey, par sa femme Anne Bouton, en 1541. Voy. (*tom. IV, art. de Cuiseaux, pag. 659*), un don fait au Chapitre par un Seign^r. de Clemencey.

CONDAL.

Condate, Par. voc. S. Laurent, Dioc. de S. Claude, à la coll. de l'Evêque, Doyenné de S. Amour.

Seign^r. en toute Justice, Pierre de Chaignon, Ministre du Roi à Sion en Valais depuis 36 ans. Cette Terre possédée long-temps par l'Abbé de Gigni jusqu'en 1693, releve de la Baronnie de Cuiseaux.

80 f. 300 Com. 4 Ham. Montgardon, Villars; Chapel, Fief à Mad^e. de Montessus; petit Condal, le Moulard, avec tuilerie. Un moulin à Condal sur la Besançon, qui se jette dans le Solnan. Pays bas, marécageux,

à cause de 2 rivieres qui causent beaucoup de dommages par leurs débordemens. Bois. Bons prés. Froment. Turquis.

Ce Village à l'entrée de la Bourg^{e}. confine à la Comté & à la Bresse.

1 l. ½ de S. Amour, 2 pet. de Cuiseaux, 6 de Cuisery, 6 de Bourg, 11 de Chalon.

CONDE.

Annexe de Sens, Dioc. de Bes. voc. S. Georges, du Comté de Bosjan. Ce mot vient du celtique *Condate*, confluent. En effet la Braine y tombe dans la Seille. (*Voy. Sens*).

DAMPIERRE EN BRESSE.

Par. voc. S. Pierre-ès-Liens, à la coll. de l'Evêque de Chalon; Archipr. de Mervans; Recette d'Auxonne; à M. Esmonin. M. de Bissi, Seign^{r}. du clocher seulement, avec le Ham. de Champagne & la Chize. Château en pavillon à 2 aîles, bâti par N. Bataille, dont les ancêtres ont possédé long-temps cette Terre, avec la Chaux. La Guyotte limite cette Par^{e}. avec S. Bonnet & la Racineuse.

80 f. (19 en 1490), 350 Com. Depuis 1750 jusqu'à la fin de 1778, il est né dans cette Par^{e}. 587 enfans, & il y a eu 404 morts. Elle a augmenté depuis 1750, de 178 têtes. Dép. Champagne, la Chize, les Vaux, les

Ivolot, en Haut, *&c.* 1 tuilerie. 2 moulins. Pluſ. étangs. Beaucoup de bois.

½ l. de Mervans, 4 de Louans, 5 ½ de Chalon.

DEVEROUSE.

Annexe de Diconne, voc. S. Martin. Egliſe anc. en bois; du Marquiſat de la Marche. Terre acquiſe par l'Abbé Cl. Fyot, de M. de Scorailles, en 1679.

600 Com. Dép. Romphan, Seigneurie à M. Arnoux de Louans, avec Chât. à la moderne; les 2 Diombes, avec anc. Chât. & moulin; le Bouchat, les 2 Margot, la Chaſſagne, la Barier, Champ de Lux, *&c.* Pays couvert. Bois. Pluſieurs étangs. Moulin-Mercier ſur la riviere de Montbruant qui tombe dans la Guyotte.

A ½ l. de Diconne, 5 de Chalon.

DICONNE.

Par. voc. S. Pierre, Patron l'Archidiacre de Breſſe, Dioc. de Chalon, du Marquiſat de la Marche: vieux Chât. Léonarde de Beaumont qui épouſa Jean Bataille, Seigneur de la Chaume, en 1530, étoit Dame de Diconne: Jeanne de Malain légue en 1579 à Jérôme de Biollet ſon neveu, une portion de la Seigneurie de Diconne, acquiſe en

1660 par Philippe Fyot d'Arbois. 2 foires nouvelles : Deverouſe eſt ſon Annexe.

100 f.(18 en 1490), 400 Com. Dép. le pet. Bourdillon, les Gautey, la Villeneuve, les Peltrat, *&c.*

4 l. $\frac{1}{2}$ de Chalon, 3 $\frac{1}{4}$ de Louans.

DOMARTIN-LÈS-CUISEAUX.

Voc. S. Barthelemi, Dioc. de S. Claude, Subd. de Louans, de la Baron. de Cuiſeaux.

800 Com. 46 f. en 1476. Dép. Chavanes, Fief à Cl. Puvis Delachaux; Chevalot, les Tillieres, Varignole, *&c.* Moulin des Reſſes. Le Solnan arroſe la prairie ſéparant les Juſtices de Varenne & de Cuiſeaux. Terrein ſablonneux, aquatique & mal ſain. On y voit peu de vieillards.

1 l. de Cuiſeaux, 3 de Louans, 11 de S. Claude.

DURETAL, Terre & Chât. en Breſſe. (*Voy.* MONTPONT).

FAY ou *LE FAY.*

A Fago Faya. Voc. S. Chriſtophe, Dioc. de Beſ. Doyenné de Lons-le-Saunier, Patron l'Abbé de Baume, Subd. de Louans, Seigneurie au Prince de Montbarey, Miniſtre de la Guerre. (*Voy. ci-devant Bosjan.*)

Petite partie à M. de Beaurepaire, qui reſſortit au Bailli de Louans.

Cette Terre entra dans la maiſon de Bouton par le mariage de Marguerite du Fay, fille unique de Jean, avec Philippe Bouton, en 1358. On voit leur écu avec la deviſe, *ailleurs jamais*, en l'Egliſe de Savigni en Revermont, dont la Chapelle fut achevée par Emart Bouton.

Jean Bouton renta la Chapelle du Fay, & y fut inhumé en 1436. Jean du Fay ſon aïeul maternel, & Aloyſe du Fay ſa biſaïeule, furent enterrés à l'Abbaye du Miroir. Anne d'Oiſelet, femme d'Emart Bouton, gît en l'Egliſe du Fay en 1494, & Charlotte de Rochefort, fille de Guillaume Chancelier de Fr. épouſe de Charles Bouton, 1499, & Charles en 1536. Jean Bouton, 1581.

Celui-ci fonda une donne d'une *miche* de froment à chaque pauvre le jour des Cendres, inſérée dans le terrier du Fay. » Ce qui n'em-» pêche pas, dit Palliot en la Maiſon de Bou-» ton, pag. 178, qu'elle ne ſoit négligée, » ou plutôt abandonnée par le poſſeſſeur de » la Terre, qui le rend débiteur envers Dieu » & les pauvres. » C'eſt le Chapelain à qui le Seigneur a donné un terrier pour la charge de cette donne, qui doit l'acquitter, tirant d'ailleurs plus de 600 liv. de cette Chapelle.

Léonor de St. Mauris & Claudine de la Chambre

Chambre ſa femme ont leur tombe au Fay, 1635 : Pierre Mouchet, Commandant du Château en 1639.

Ce Château, ſéjour des Bouton & autres grands Sgrs, étoit très-fort, ayant 11 tours : il eſt actuellem. en ruine. On y mettoit les priſonniers faits ſur les Comtois : ceux-ci depuis 1635 à 1642 ont ſouvent ravagé le Pays. On voit par les regiſtres qu'on venoit de trois lieues ſe marier & baptiſer les enfans au Fay, à cauſe des incurſions de l'ennemi, & ſouvent le Curé faiſoit les fonctions au Château.

Ratte eſt l'Annexe, voc. la Vierge. 250 Com. jadis aux Labaume, aux Bouton. 850 Com. au Fay, 250 enfans. Dép. Monceau, Molambief ou Molembez, à M. de Beaurepaire. Le Chât. d'Iguieres ou Maître-Camp, le Montbertiere, *&c.* avec pluſ. Dom. Bel étang des Clayes dont la chauſſée eſt de la Pare. Quand on le deſſécha en 1760, on trouva les veſtiges d'un chemin pavé à la romaine, dont la direction paroiſſoit être de Château-Renaud à Savigni pour Montmorot. Quatre moulins. Pays couvert : beauc. de bois.

1 l. ½ de Savigni, autant de Louans.

FLACEY.

Flagiacum, *Flaciacum*, voc. St. Martin, Patron l'Aumônier de l'Abbaye de Gigni,

Dioc. de Bes. Doyenné de Lons-le-Saunier. Seign[r]. J. Marie Laurencin de Beaufort, Chevalier de St. Louis. Letbalde, frere de Humbert, Archev. de Bes. donne à Cluni un Domaine situé à *Flagey*, & l'Eglise du lieu, en 951. Jean de Flacey, Châtelain de St. Laurent en 1410. Autrefois deux Seigneurs N. de Rouvrai & Denise de Luyrieux, en 1558; Clairiardus de Coligni, en 1609. Par traité en 1610 le Seigneur céde aux Habitans *tout le bois mort & gissant par terre* en ses forêts pour leur usage, & ceux-ci lui remettent *le gland & paisson* ès bois de Flacey depuis la St. André à Noël. Ils avoient droit de retrait à *la maison-forte*, & d'y faire garde.

» Toutes les fois que les malfaicteurs se-
» ront conduits au supplice, les Paysans,
» *fournis de bâtons armés*, accompagneront
» les Officiers de Justice.

» Tous étoient tenus d'aller battre leur
» *millot* & *chenevet* à l'étang *du Batteur*, à
» peine de 60 s. d'amende. Le Seigneur seul
» avoit droit de recueillir les *courmelles*
» croissant sur l'eau de l'étang.

Les terriers sont de 1538, 1609, 1724.

Motte près de l'Eglise. Castel ancien au Villars. 35 f. en 1490 (40 en 1740); auj. plus de 70, env. 600 Com. avec les Dép. Grange de Ruffey, le Bouchot, le Villars, le Châtel, &c.

3 l. de Louans, 9 de Chalon.

FLÉE & le grand TAPEREY, Hameaux de St. Bonnet, de la Juftice du Perroux; Rec. d'Auxonne. (*Voy. S. BONNET*).

FRANGY.

Frangiacum, felon un titre de 1065, voc. St. Denis, Patr. l'Abbé de Baume, Dioc. de Befançon, Doy. de Lons-le-Saunier; Subd. de Louans. Seigneurie à Mad^e^. de Courteille, refforti ffante par appel au Bailli du Comté de Bosjan.

Guyot de Frangy, Ecuyer, fut condamné à 120 francs d'amende en 1383, pour avoir fait la guerre au Prieur de Saint Marcel, & avoir ravagé les Terrès qui étoient dans la fauve-garde du Duc.

Odo de *Frangey*, fils de Marguerite du Fay, reconnoît, en 1396, tenir à foi & hommage fon bien, de Jean Bouton, à caufe de fa maifon-forte du Fay; Emart Bouton, Sgr. en 1498; Chriftophe Bouton, en 1511; Cl. Bouton fait hommage des Terres de Frangy & de Beauvoir au Duc de Nemours, Sgr. de St.-Georges-lès-Seurre, en 1575.

Plus de 300 feux (240 en 1736, 87 en 1490), 1300 Commun. Dépend Charnay, à M. de la Rodde, dont le pere Claude de la Rodde, d'une anc. Nobleffe d'Auvergne, s'établit en Bourgogne, par fon mariage avec Charlotte du Chatel, qui lui porta les Terres

de Charnay & de Conde, mort Lieutenant Colonel du Régiment de Liſtenois, Beauvoir, Clemencey : (*Voy. ci-devant, p.220*).
Tronchay 8 feux, *&c.*
A 2 l. ½ de Louans, 7 de Chalon.

LA FRETTE EN BRESSE.

Voc. St. Paul; Archipr. d'Orme; Patron le Prévôt de St. Pierre de Mâcon. Seig^r. le Marquis de Bourbonne : jadis aux Tenarre.
En la Chap^e. de la Vierge, tombe figurée de Ponce de Tenarre, en 1312; autre en la nef, ſur laquelle ſont 2 épées à l'écu de Tenarre, ſans inſcription : Humbert de Tenarre, Seigneur, en 1580.
60 feux, 200 Commun. Dépend. Caſiniere ou Creniere, Reboſt-Fleby, Laverne, Lagrelet, *&c.*
3 l. de Louans, 4 ½ de Chalon.

FRETTERANS ou *FRETRANS.*

Ancienn. *Fratrans*, voc. la Vierge; Dioc. de Beſançon; Patr. le Prieur de Moutier en Breſſe; Doyenné de Neublanc; Recette d'Auxonne. Belle ſonnerie. Egliſe voûtée.
Anne-Claude de Thiard, Lieutenant Général, reprit en 1744. Son pere l'avoit acquis de N. d'Harcourt, à la fin du dernier ſiécle. Guy de Neublanc, » pour les dons &

« ſervices à lui rendus par les Habitans de
» Fretterans, leur accorde, en 1433, licence
» & faculté de chaſſer à toutes bêtes & oi-
» ſeaux fauves, en tout le territoire, tant
» en riviere qu'autre part, même dans les
» bois de Neublanc, à tous filets & engins,
» en payant au Seigr. la 4e. partie de la ve-
» naiſon. «

Fretterans eſt franc-aleu, ne devant ni corvée ni cens, reconnu dès le temps de la Ducheſſe d'Elbeuf, Dame du lieu, en 1608, & du Comte de Charni ſon pere. Par Sentence de Chalon de 1676, les Terres de Fretterans ſont déclarées exemptes de la dîme de navette.

Ce Village a été détruit & brûlé pluſieurs fois par les Comtois, & les titres ont été perdus. Dernier endroit de Bourgogne à l'eſt-nord du côté de Neublanc & du Petit-Noir en Comté. C'eſt ſur ſon territoire qu'en 1612 ont été plantées les bornes; une dans la cour des maiſons de la Crote, Berceau de Ryard de Chalon; l'autre près des Saulces à la Reynette; la 3e. dans les Frâches, dont 2 ſubſiſtent.

Qu'il me ſoit permis, à l'occaſion de ce Village ſur le Doubs, de remarquer que cette riviere cauſe, par ſes débordemens fréquens & par ſon cours incertain, app. *gironement* en 1608, les plus grands dommages, en enlevant les récoltes & le terrein même

qui ſe convertit en gravier d'une lieue au loin. Fretterans eſt menacé, ainſi que Lays, d'une ruine totale par cette redoutable riviere, dont le lit eſt trop plein : ce qui mériteroit bien l'attention du Gouvernement & des peres de la Patrie.

96 feux (47 en 1490). Seigneur alors N. Longvy de Givry. 500 Commun. (300 en 1746). 3 maiſons au Paſquier au delà du Doubs. Les Rodier, dont un Secretaire du Roi; les Bonguelet, dont un Maître des Comptes à Dijon, ſortent de Fretterans. On voit à l'Egliſe la tombe figurée de Denis Quenot, Notaire Royal, 1525, & de ſa famille.

1 l. de Pierre, 4 de Verdun, 7 d'Auxonne, 12 de Beſançon.

FRONTENAI ou *FRONTENARD SUR LE DOUBS.*

Voc. St. Martin, à la collat. de l'Evêque de Chalon; Archip. de Mervans; Recette d'Auxonne; Subd. & Gren. à Sel de Seurre.

Châtellenie Royale dont Fr. de Truchis eſt Sg^r^. Engagiſte. Il poſſéde en toute Juſtice le Fief de la Motte où eſt ſa maiſon. Edme Vadot, Seig^r^, en 1649; Henri de Fourcy, Maître des Requêtes, par ſa femme Jeanne de Villers, 1692, qui ont vendu à M. de Truchis. Le terrier porte que les Habitans battront les foſſés durant les couches de la Dame. Ils

furent forcés par Lambry, & presque tous massacrés le 16 Août 1636. Une seule maison échappa à l'incendie.

Beau Village, bien bâti sur la hauteur. 4 gr. routes; une à Pierre, à Bellevêvre, l'autre à Louans par Mervans, une autre à Verdun pour Chalon, la 4e. à Seurre pour Dijon. 80 f. 350 Comm. Dép. Mervins, l'Abergement, la Ceuilliere, Fief à Mde. Florin. 2 moulins sur la Guyotte, qui passe aux Montots. Vignes. Froment.

A 1 l. ½ de Pierre, 2 de Verdun, 5 ½ de Chalon, & 2 ½ de Mervans.

FRONTENAUT ou *FRONTENAI* près *SAINTE-CROIX*.

Voc. St. Etienne, Dioc. de St. Claude, Archipr. de St. Amour, de la Baronnie de Se. Croix; la partie à l'est dépend du Miroir. Recette de S. Laurent; Subd. de Louans. Les Fosses de 3 domaines, membre de Varenne-St.-Sauveur, à M. de Cessia; Lessars, au Miroir; Saffres, à M. Vitte de Louans; le Venay; le reste en domaines, composant 450 Commun. & 100 feux (34 en 1490). 2 moulins. 1 tuilerie. Le Solnan sépare cette Paroisse de Se. Croix. La Cousance tombe dans le Solnan au bas de Saffres: elle sort des rochers de Zisia, Pare. du Châtel en Comté.

A 2 l. de Louans, 8 de Chalon.

LA GENESTE.

Genestum, voc. la Vierge; Dioc. de Lyon, Archipr. de Bagé, Patr. l'Abbé de Tournus; Recette de S. Laurent; Subd. & Grenier à Sel de Louans. Barthelemi de la Geneste, Chevalier, Bienfaiteur de la Ferté en 1203. Sgr. du clocher & de la Villeneuve, Antoine-Louis Deschamps, anc. Officier. La petite riviere de Sane, *Sagona*, partage la Paroisse, & confine avec celle de Brienne.

400 Commun. Dépend. Pirey, Varenne, la Villeneuve avec Chapelle, qu'on croit avoir été l'Eglise Par^e. Vieux Château, autrefois Baronnie à M. Deschamps; en 1450 à Cl. Lachambre, depuis aux Seyssel, Valois, le Goulz, d'Orgemont, Bretagne. 3 foires par an. 1 marché par semaine. Moulin sur la Sane. Bel étang de Jouge. Moulin sur le ruiss. app. *Bief-Narfou*, qui sépare le Dioc. de Mâcon de celui de Lyon, & la Généralité de Bourgogne de celle du Lyonnois.

1 pet. l. de Cuisery, 3 de Louans.

GUIERFANS.

Par. voc. S. Michel, à la collat. de l'Ev. Dioc. Archipr. d'Aleriot: elle étoit Cure en 1340 & en 1500. Mais depuis 1600 à 1728, par la modicité du revenu, fut réunie à

celle de Bey; ensuite Montcoi, Annexe de Bey, devint Cure en 1728. Anc. Sgrs. les Sires de Verdun. Eudes de Verdun vendit la moitié de cette Terre au Duc, en 1365: Sgrs. les Tapin dès 1540; maint. N. Bretagne, Baron de Grignon, depuis 1764. On voit la place de l'anc. Chât. sur l'éminence, avec des fossés profonds. 19 feux (7 en 1490), 90 Commun. Pays couvert de bois. Recette d'Auxonne.

A 2 l. ½ de Chalon, autant de Verdun.

HUILLY-SUR-SEILLE.

Jadis Hully, *Anguiliacus*, *Huilliacum*, *Huilleium*, voc. St. Georges, Arch. d'Orme, Patron l'Abbé de Tournus : cette Eglise, alors sous le voc. de St. Jean, lui fut donnée en 981 par Henri, à condition qu'il en auroit l'usufruit pendant sa vie. L'Abbé Eude lui céda de son côté la Chapelle de Saint Maurice de Jouvanson, avec la *Terre de S. Valerien*, située dans ce Village, dépend. de son Abbaye. L'acte est dans les preuves de l'Histoire de Tournus, par Juenin, pag 119.

De la Baronnie de Loisy; Recette de St. Laurent, Subdél. de Louans.

Situation avantageuse sur la hauteur. Egl. bien réparée.

80 feux, 300 Commun. Dép. Chavannu, Chardenet, Tiffaille, Romaine, port de

Chevreux-ſur-Seille, à M. de Ranci. Cette Paroiſſe eſt du Droit Ecrit.

1 l. $\frac{1}{2}$ de Cuiſery, 5 de Chalon.

JOUDDE.

Voc. S. Didier, Dioc. de S. Claude; Rec. de S. Laurent, Subdél. & Grenier à Sel de Louans. Le clocher & partie de la Paroiſſe ſont de la Juſtice de Cuiſeaux, l'autre partie à M. de Thoiſy. P. Thorel de Barneaut acquit en 1635 cette Terre de Nic. Gagne.

400 Commun. Dépend. Marciat, Roſiere en partie, Arbuant altern. avec Champagnat, Balanot en Comté altern. avec St. Amour, ſur la gr. route de St. Amour.

$\frac{1}{2}$ l. de Cuiſeaux, 4 $\frac{1}{2}$ de Louans, 11 de Chalon.

JOUVANSON.

Gevencionnum, Annexe de Brienne, voc. St. Maurice; Châtellᵉ. de Cuiſery; partie dépend néanmoins des Juſtices de la Villeneuve & de Loiſy. Recette de St. Laurent. Il en eſt parlé dans une charte de Tournus, en 981, ſous le nom de Chapᵉ. St. Maurice: (*Voy. Huilly ci-devant*). Cette Chapelle dépendoit du Doyenné de Brienne, & fut échangée avec le Sgʳ. d'Huilly, à qui elle ſervoit de Chapᵉ. pour ſon Château de la Motte, ſitué de l'autre côté de la Seille. Ce

Chât. ayant été annexé à celui de Loisy, & ses bâtimens détruits, les Sgrs. de Loisy abandonnerent la Chapelle, dont les Habitans de Jouvanson s'emparerent, & en 1451 ils obtinrent la Messe Fêtes & Dimanches. Desservant résident depuis 1721. Layé en dépend.

Les anc. familles sont, les Vialet, dont Benoît V a fondé la Chapelle en 1580; Perret, Protet, *&c.*

A 2 l. ½ de Louans, 5 de Chalon.

J U I F.

Voc. St. Barthelemi, à la collat. de l'Ev. de Chalon ; Archipr. & du Marquisat de Branges; Recette de St. Laurent, Subd. & Grenier à Sel de Louans. Pays couvert. Pré du Charmoy à l'Hôpital de Louans. 350 Com. Dépendances : les Seurres, les Moutrats, le Bessard...... Chape. rure. à la Royere élevée anciENN. par les Royer de Louans, rebâtie à neuf par N. Royer, Chanoine Familier de Louans.

A 2 l. de cette Ville, 5 de Chalon.

LAYS, ou *LAYES*, ou *LAYE.*

Lasiacum, voc. St. Pierre, Dioc. de Besançon, Doyenné de Neublanc; à la nomination du Prébendier de Mercey-le-Grand,

Chanoine de la Métropole. Rec. d'Auxonne, Subdél. de Seurre.

Hugues de Laye, Maréchal de Bourgogne ſous le Duc Eudes III, vers 1200. Marie, Dame de Laye & de Villers, reconnoît tenir en Fief du Duc la *Maiſon* & *Ville* de Laye, avec la Juſtice, telle qu'elle a été réglée par le traité paſſé entre Jean de Cicon ſon mari, & Jean d'Arc, en 1315. Olivier de Laye, Gouverneur du Duché durant la Régence du Roi Jean, avoit ſous lui à la bataille, 2 Chevaliers Bannerets, 5 Bacheliers, 392 Ecuyers, & 18 Archers. Girard de Laye, Chevalier Banneret, en 1408; Euſtache, Conſ^r. du Duc, en 1417; Franç. Deſroches, Sg^r. en 1488.

Phil^r. de Coligni, en 1583; Pierre de Truchis acquit Laye de Clairiardus de Coligni, vers 1636, & le tranſmit à ſes deſcendans; aujourd. à Charles-Etienne de Truchis, Capitaine de Cavalerie, qui a une bibliothéque choiſie, avec un petit cabinet d'hiſtoire naturelle, orné de bons tableaux, & quelques médailles rares; petit, mais joli Chât. neuf : l'ancien fut brûlé en 1594 par les Dolois.

Samuël de Truchis quitta Centale au Marquiſat de Saluces, ſous Henri IV, vint s'établir au Baill^e. de Chalon, avec 300 livres de penſion du Roi pour ſes ſervices : Pierre ſon petit-fils entra aux Etats en 1662. On

voit par le terrier, que le Seig^r. amodioit en 1525 le droit de tirer de l'or dans les sables du Doubs.

Cette riviere ayant ruiné l'Eglise, on l'a reportée plus d'$\frac{1}{4}$ de l. en deçà du côté de Pierre, ainsi que partie du Village. Le Doubs y a formé 9 isles dans l'espace de 2500 arpens, dont jouit la Commune depuis plus de 250 ans. Elle acheta en 1488 du Sg^r. le droit de passer la riviere dans un bateau plat, pour arriver au pâquier du Thaut & à celui de Lessard.

Lays étoit autref. un Bourg consid^e. détruit en partie par le Doubs : il y a encore la *rue des Juifs*, celle de *Bieure*, des *Cocus*, & la *vie des Allemands.* Il avoit un anc. port.

100 feux, 400 Commun. (jadis 500); Pomeret 1 feu; le Moule, *Campus Mollis*, 2 feux, de l'autre côté du Doubs, Seigneurie à François-Louis de Truchis de la branche aînée : c'est un démembrement de la Terre de Lays. Le bac & les 2 moulins sont du Moule. Près delà est *la roie de Bourgogne*, faisant limite entre le Duché & le Comté, tirée par les Commissaires des 2 Provinces en *1612* : elle est très-visible du sud au nord, & se perd dans le lit du vieux Doubs à l'ouest. Moule & son territoire qui confine à celui du Grand-Noir, & à la morte du Moule au bas de Pourlans, est en Bourgogne, quoiqu'au delà du Doubs. On y pêche de

bons brochets. Le petit bécaſſin y tombe en été, & en hiver le rougeot, des oiſeaux ſauvages, quelquefois des cygnes, & ſouvent des cigognes, pluviers dorés & vanneaux. On trouve des cailloux qu'on caſſe pour en tirer des paillettes d'or & d'argent. La Sablone tombe dans le Doubs près du Moule.

Graviers ou Gravieres, où étoit l'Egliſe en 1600, a été totalement emporté par le Doubs, qui a formé de ce Village pluſieurs petites iſles en gravier. Il eſt à craindre, ſi l'on y rémédie par des digues, qu'il ne ruine Lays de même. En nétoyant ſon lit, on garantiroit à peu de frais ces beaux cantons ravagés par les eaux. (*Voy. Fretterans*).

L'air eſt pur à Lays & à Fretterans, à cauſe de la rapidité du Doubs, qui roule ſur un ſable très-net. Les graviers qu'il forme, ont la propriété ſinguliere de faire croître très-promptement les ſaules nains & en quantité.

4 foires établies ſous Louis XIII, & un marché.

1 l. de Pierre, 3 ½ de Verdun, 7 de Chalon.

LANTES ou *LENTE*.

Voc. St. Eloy, Dioc. de Beſançon, Doy. de Neublanc; Patron le Préb. de Tallenai, Chan^e^. de la Métropole. Subd. de Seurre; Recette d'Auxonne. Seig^r^. M. de Grosbois.

150 Commun. (6 feux en 1490). Dép. le Meix & Grosbois-lès-Tichey. Pays de bois.

1 l. de Seurre.

LESSARD EN BRESSE.

Voc. la Vierge, Archipr. de Branges, Patr. le Prieur de St. Marcel. Vieille Eglise en bois qu'on se propose de rebâtir. Recette de St. Laurent; Subdél. de Louans.

Baronnie anc. qui, des Ducs Montagu, Nanton en 1400, Haute-Corps, Lugny en 1490, a passé aux Saulx-Tavannes, est entrée dans la Maison de Montrevel par le mariage de Franç^e^. de Saulx, Marquise de S. Martin. Dép. de la Baronnie, Thurey, Champfrecault, Trouchy, le Verger & partie de St. Christophe. Bailli, Lieutenant, Procureur Fiscal, auxquels les causes de la Justice de Verissey ressortissent par appel, & le Seig^r^. de Verissey reprend de Fief au Chât. de Lessard. Le terrier est de 1490.

Anc. Château fort avec tours, creneaux & fossés. Nouvelle route de Chalon à Lons-le-Saunier, percée en 1777. 2 foires réputées:

80 feux, 350 Commun. avec les dép. le Villerot, la Varenne pour 2 maisons, le reste de St. Christophe; la Chanée; Verger de 12 feux, *&c.* Pays bas, aquatique. Quelques étangs. 1 moulin. 2 foires établies en 1581. Tronchi est l'Annexe, voc. St. Jean-Bapt. 60 feux, 240 Commun.

2 l. de Mervans, 3 $\frac{1}{2}$ de Chalon, autant de Louans.

LOISY.

Losiacum, selon un titre de 981; voc. S. Martin, Archipr. d'Orme, Dioc. de Chalon, Patron l'Abbé de Cluni; Rec. de St. Laurent, Subdél. de Louans. Chapelle fondée & Chapelain résident.

Beau Chât. sur l'éminence, dont la situation sur la Seille à l'ouest, est remarquable par l'agrément d'une vue variée; l'anc. avoit été bâti en 1150 par Hugues de Brancion, fils d'Ulric, Sgr. de Montpont. Renaud de Loisy ratifie les dons de son frere Joubert de Loisy, Chanoine de St. Vincent, faits à son Eglise en 1268. Cette Maison de Loisy, des plus nobles du Chalonnois, dit Perry, pag. 1115, est éteinte.

Pierre Bretagne, 1er. Président du Parlement de Metz, Sgr. de cette Baronnie, en 1650; Claude Bouchu, Intendant, l'eut par décret en 1679, & la vendit à N. de la Michaudiere, d'où elle a passé au Marquis de Bourbonne.

120 feux (46 en 1490), 700 Commun. Dép. la Grange de Loisy, Niorde; Plain-Champ, la Fay, le Rond-Pas, la Grelay, Votanrency: ces 5 derniers sont de la Châtellenie de Cuisery.

A 1 lieue, 3 de Louans, 5 de Chalon.

LONGEPIERRE.

LONGE-PIERRE SUR LE DOUBS.

Par. voc. S. Etienne ; Dioc. de Besançon ; Doyenné de Neublanc ; Patron le Prébendier de Mont-lès-Salins, Chanoine de la Métropole ; Subdél. & Grenier à Sel de Seurre ; Recette d'Auxonne ; Baronnie à M. le Président d'Anthèz ; jadis à nos Ducs, qui l'acquirent des de Vienne en 1291.

Philippe de Longvi, Seigneur, en 1500 ; Guille. Lallemand, 1510. Il y a eu plusieurs Sgrs. aux XVI & XVIIe. siécles. Nic. Pouffier de Taniot étoit Baron de Longe-Pierre en 1544.

Hilaire-Bernard de Requeleyne, Dijonnois, l'étoit en 1680. Il s'est fait un nom dans le genre dramatique par 3 Tragédies. M. Titon du Tillet l'a placé dans son *Parnasse François*, pag. 579. Nous avons de lui des traductions en prose rimée d'Anacréon, Sapho & Théocrite. M. Baillet l'a mis dans ses *Enfans célèbres.* Cet Auteur est mort à Paris en 1721. (*Voy. tom. II, pag. 89*).

Anc. Chât. fort. Baillet de Vaugrenant s'en empara en 1592. Le Capit. la Fortune, qui tranchoit du Souverain à Seurre durant la Ligue, le surprit & le pilla en 1594.

500 Comm. 120 f. (83 en 1490). Fief de Champbegore au Seigr.

A 1 l. de Seurre, 1 ½ de Pierre.

LA MARCHE, Marquiſat. (*Voyez* VILLEGAUDIN *ci-après*).

MÈNETREUIL.

Voc. St. Pierre; Dioc. de Lyon; Archipr. de Bagé; Patron le Prévôt de Mâcon, Baronnie de Montpont; Rec. de St. Laurent.

450 Commun. Pluſieurs domaines diſperſés. Etangs. 1 moulin. Pays en plaine, abondant en bled, ſur la Sane ou Sône-Morte. Château de Montjay. (*Voy. ci-après Montjay*).

A 2 l. de Louans.

MERVANS. (*Voy. ci-devant parmi les Bourgs, pag. 60*).

LE MIROIR, Abbaye. (*Voy. ci-devant après les Bourgs, pag. 71*).

MOISENANS.

Annexe de Montjey, jadis de la Chaux; voc. St. Pierre; ancienn. aux Bouton; maint. à Marie du Raquet de Lorme. M. de Scorailles a la moitié de la Juſtice, moins un 8e. (*Voy. Montjay*). 200 Commun.

7 l. de Chalon, 3 ½ de Louans.

MOLAISE.

Molezia, voc. St. Laurent, Pat. le Seign^{r}. Archipr. de Branges, de la Seign^{e}. & Communauté de Ranci pour les impositions. Elisabeth Berbis reprit en 1722.

Ce Village fut brûlé par la Tour-Serville en 1653. (*Voy. Ranci*). 6 feux (15 en 1490), 40 Commun. La Folie, la Grange-du-Pin & Romaine en dépendent. Mauvais air; les Curés en sortent presque tous ayant la fièvre. Pays de bois à l'ouest, la Seille à l'est. Bel étang où est le moulin de la Folie.

3 l. de Louans, 5 de Chalon.

MONTAGNI près LOUANS.

Par. voc. St. Etienne; Patron le Prévôt de St. Pierre de Mâcon; Dioc. de Besançon; Recette de St. Laurent; Subd. de Louans.

65 feux (12 en 1490), 260 Commun. Dép. Putacrot, le Villars, la Ferriere. Sg^{r}. M. de Thoisy, altern. avec M. de Beaurepaire.

A 1 l. de Louans, 7 de Chalon.

MONTAGNI.

Par. voc. St. Vincent, Dioc. de Besançon;

Recette d'Auxonne; Subdél. de Seurre; Annexe de Franceaux; jadis de Tichey.

Ce lieu autrefois considérable & Paroisse, puisqu'on voit la tombe de Michaut, Curé en 1400, avec une Familiarité, est réduit à 40 feux, 120 Commun. Métairie d'Edme-Rougeot, dont partie est de Franceaux.

La Justice est indivise entre le Baron de Pagni & la Dame de Corcelles : leurs Officiers l'exercent par prévention.

A 9 l. de Chalon, 1 $\frac{1}{2}$ de Seurre.

MONTCONIS.

Mons Siconis, voc. St. Bernard, Dioc. de Besançon; Patr. le Prévôt de St. Pierre de Mâcon, & le Sg^r^. Archipr. de Lons-le-Saunier; Rec. de S. Laurent; Subd. de Louans. A Charles-Louis Charney de la Rodde, descendant de Bertrand, Sg^r^. du Château de la Rodde en Gévaudan au XIIIe. siécle. (*Voy. ci-devant Frangy*).

Ce Village a donné le nom à une ancienne Noblesse, dont Charles, Baron de Montconis, fut le dernier de sa famille qui a porté, dit Perry, tant de vaillans & généreux Gentilshommes. Son pere fut Capitaine de la Citadelle de Chalon, en 1563. Renaud reprit de Fief de Hugues de Vienne pour les Terres de Sane, S^e^. Croix & Chatenai, en 1372; Guillaume, Chevalier, Chambellan

du Duc, en 1433; Renaud, Chatelain de Sagi, fonda une Chapelle en 1480; Jean eut en 1540 de Colette de Lugny, Philibert de Montconis, Chevalier de l'Ordre, Gouverneur de Chalon.

Anc. Château à 4 tours, avec une vaste salle. 2 foires. 350 Commun. Dép. Buguet, Romain, le Bois-Plain.

A 2 l. de Louans, 1 du Fay, 7 de Chalon.

MONTEREST.

Ancienn^t. Monteray, voc. Saint Pierre, Patr. l'Abbé de St. Pierre; Rec. de S. Laurent, du Marquisat & Archipr. de Branges. Environ 100 feux (39 en 1490), 500 Comm. Dép. Viennette, le Bordeau, Charmoissy, le Fahy, les Trygot, Guyon, &c. Seigneur en 1650 Antoine Barillon de Morangis, Conseiller d'Etat. Les anciennes familles sont: les Constantin, origin^{es}. de Branges; Girard, Comaret, Dubois, Gyon. Pays couvert.

2 l. de Louans, 4 de Chalon.

MONTJAY ou MONGEY.

Annexe de la Chaux, érigée en titre en 1768; voc. St. Pierre; Dioc. de Besançon: Sg^r. Marie du Raquet de Lorme, par sa mere Jeanne de Gréen: il appartenoit aux de Gréen depuis 1587. On sait que le brave Chevalier Louis-Alexandre de Gréen de S.

Marſault, eſt mort le 27 Juin 1778, en combattant ſur la *Belle-Poule* contre les Anglois, & la récompenſe honorable accordée à ſa ſœur. Anc. Chât. dont il ne ſubſiſte plus qu'une tour quarrée, bâtie par les Vaudrey.

140 feux, 500 Commun. 12 étangs. 2 moulins. Ce Village eſt ſur la Brenne qui tombe dans la Seille. (*V. Moiſenans ſon Ann.*)

3 l. de Louans, 7 de Chalon.

MONTJAY.

Seigneurie à Jean Fyot de la Marche, dans la Par^e. de Menetreuil; Chât. aſſez beau, s'il étoit fini : il eſt ſitué dans une iſle qui a la forme d'un bateau. 1 moulin.

$\frac{1}{4}$ de l. de Menetreuil. (*Voy. ce Village*).

MONT-LÈS-SEURRE.

Près du Doubs, ſur la hauteur ; voc. St. Martin, Dioc. de Beſançon; Patr. l'Abbeſſe de Baume-les-Dames; Doyenné de Neublanc : Recette & Vicomté d'Auxonne, du Marquiſat de Seurre.

Hugues de Vienne, Sire de Pagni, reconnoît en 1268 tenir en Fief du Duc *la Ville de Monz & ſes appartenances.* (Voy. Perard, pag. 515).

En l'Egliſe tombe figurée de Guyotte, femme de Guillaume de Vienne, 1357.

45 feux, 200 Commun. Dép. Melchin; Chazelle, Terre à l'Hôpital de Chalon, avec Chapelle fondée en 1612 par Claude de Fuſſey, voc. les 3 Maries, en très-mauvais état, quoique l'Hôpital retire de Chazelle plus de 13000 livres : elle eſt chargée de 30 Meſſes.

Il n'y avoit que 22 feux en 1490; Seignr. alors le Marquis de Rothelin. Petit vignoble. Quelques maiſons bourgeoiſes. Anciennes familles : les Guillier.

1 l. de Seurre, 6 de Chalon.

MONTPONT.

S. Julien écrit *Montpaon*, voc. S. Euphroſin, Dioc. de Lyon, Archipr. de Bagé, Rec. de S. Laurent. Beau clocher. Baronnie à Jean Fyot de la Marche, acquiſe en 1658 de Ch. Fr. de la Baume-Montrevel. Elle comprend Montpont, Menetreuil, la Chapelle-Tecle, partie de la Chapelle-Naude.

La charte de Thibaut, Comte de Chalon, pour la réunion de St. Marcel à Cluni, en 1050, eſt ſignée par Hugues de *Montpaon*; Ulric de Montpont en 1150. 2 foires aſſez conſidérables; un marché le Jeudi. Poterie. 2 moulins.

280. f. 1400 Commun. Dépend. Duretal, Seige. à N. du Crozet, héritier d'Alexandre Peryeux de Duretal, Prêtre de l'Oratoire,

mort nonagénaire en la Maison de Dijon, à laquelle il a laissé une bonne bibliothéque: (*V. tom.* 2, *pag.* 243). Anc. Chât. & Chap^e. Beau puits taillé dans le roc, qu'on est obligé de retailler de temps à autre à cause de la croissance du roc.

Reure, Fief à N. Lorain.

A 2 l. de Louans, 8 de Chalon.

MOUTIER EN BRESSE.

Monasterium, Par. voc. St. Vit, Martyr, Dioc. de Besançon, Patr. du Prieur, Sg^r. de la censive & de la main-morte; du clocher le Sg^r. de Bellevêvre. Rec. d'Auxonne.

Prieuré de l'Ordre de Cluni, dépend. de l'Abb. de Baume-les-Messieurs, réuni à ce Chapitre sécularisé en 1759, voc. S. Oyan. Ce Prieuré valant 5000 l. fut fondé par les Seig^rs. de Bellevêvre vers 1050. Les Prieurs depuis 1500 sont, Jean de la Magdeleine, 3 Folin, Guyet, Donadieu, Gagne de Perrigny, Dumarais, dernier Titulaire. Par Arrêt de 1540, le Prieur avoit droit de mettre 13 porcs pour la glandée dans la forêt d'Evan, dont 50 arpens lui ont été laissés pour son droit. 10 Cures de son patronage.

Les Paroissiens payoient jadis au Prieur-Curé des droits multipliés de *quarterons*, *mesures de feu*, *de paroissiage*, *grabadis*, *dîmes*, *gerbe de la Clergerie*; ce qui leur a paru si oné-

reux & ſi inſolite, qu'ils ſont en inſtance pour ſe délivrer de toutes ces redevances accablantes, à l'exception de la dime, d'autant plus que le pays eſt pauvre, ſans débouché, ni chemins publics, & qu'ils gémiſſent même ſous le coup de la main-morte, dont le Chapitre noble de Baume, plus humain que les Moines anciens de Moutier, penſe à les délivrer, en les affranchiſſant.

Belle levée ſur la Braine, faite par Jacq. Folin, réparée par les Elus ſous M. Donadieu, Prieur & Alcade, & par l'Abbé de Perrigny. 3 ponts ſur cette riviere.

La Paroiſſe de 400 f. dont 329 en Bourg^e. & 1400 Communians, eſt partagée par la Braine qui ſort de Miery à 1 l. de Poligni, & va tomber dans la Seille à Viſargent.

Les Vill^es. & Ham. ſont Diſſey, Beauvernois le plus conſid^e. avec moulin & tuilerie, Seig^e. à M. Ryard de Chalon ; la Verne, la Ronce, le Rond, Hiége ; les Vents, Fief à Mad^e. de Villevielle, de Dole ; le Tilleret ; Chêne-Sec, à la même ; la Motte, Fief ; Ratte, Choulieres, la Cour aux Dames, Chalange & Etaignevaux, de la Juſtice de Chauſſin ; & pluſ. Domaines. Rye, la Chaſſagne, Sergenon dépendoient encore de la Par^e. de Moutier en 1526. Rye eſt la Succurſale avec Egliſe, ſéparée du Moutier vers 1640.

Pierre *de St. Vit* qui déshonore l'Egliſe &

la vérité : on la ſuppoſe avoir été tranſportée de Lucanie au Royaume de Naples (à 300 l.) où le Saint fut martyriſé ſous Domitien. On y porte les enfans malades, auxquels quelquefois le froid de la pierre ôte la vie. Léproſerie ruinée, dans la prairie qui retient le nom de *la Meleſtiere* ou *Malêtre.* Ancienne Familiarité qui ſubſiſtoit en 1526, pour les enfans du lieu. On ne ſait ce que ſont devenus les fonds donnés par les pieux Paroiſſiens.

Plus de 30 étangs dans l'étendue de cette vaſte Paroiſſe de 7 l. de tour. Ce pays, mort & ſans commerce, ſeroit vivifié, ſi l'on creuſoit un canal de communication ſur la Braine, depuis Seilleres en Comté juſqu'à Louans.

$\frac{1}{2}$ l. de Bellevêvre, 2 $\frac{1}{2}$ de Chauſſin, 9 de Chalon.

NAVILLI-LA-VILLE ET LE CHATEAU.

Navilliacum, Annexé de Pontoux, voc. la Vierge, Dioc. de Beſanç. Rec. d'Auxonne. L'Egliſe Par^e^. en titre, voc. St. Leger, eſt ſeule ſur la hauteur, aſſez éloignée, & en ruine. On enterre encore au cimetiere. Le Village auprès ayant été ſaccagé par Forkak en 1636, le reſte des Habitans ſe donna à Pontoux.

L'anc. Chât. étoit ſur une motte près du

Doubs, auj. démoli : la Chapelle castrale a été cédée aux Habitans, avec le terrein suffisant pour former un cimetiere en 1778.

Navilli-la-Ville est à M. Butard des Montots, Consr. au Parlt. Navilli-le-Château, au Sgr. de Seurre.

Ansedeus de Navilli signe une charte du Comte Thibaut en 1030. Nœa & Marguerite, filles de Gautier de Navilli, donnent des fonds à Villeneuve-lès-Seurre, & le droit de pêche à l'Abbé de la Ferté en 1158. Huguenin de *Navillé* tenoit du Duc le Fief de *Monz* en 1266, & Hugues de Vienne reconnoît tenir du même Prince *Naville*, possédé par le Sire de *Neblans*. (Per. p. 514). Marge. de Navilli, Abbesse de Molaize en 1333. Jeanne de Navilli, Bienfaictrice de l'Abbaye de la Ferté, 1367. Les deux Navilli furent affranchis par Isabelle de Portugal, Duchesse de Bourge., en 1434. Jean Constain, Sommelier du Duc, Seigr. en 1461. Terrier de 1485 fait sous Phile. d'Hocberg, Seigr. de *Navilley-le-Châtel*.

61 f. à Navilli-le-Château, 9 à Navilli-la-Ville (48 dans les 2 en 1490), Seigr. alors le Marquis de Rothelin. 300 Com. augmenté depuis 20 ans de 200 Comm. tant à Navilli qu'à Pontoux. Vign. considére. Bureau de Traites-Foraines.

Bac sur le Doubs, passage dangereux dans les grandes eaux. Grand'route de Chalon à

Dole par Seurre. A 1 l. ½ de Verdun, 5 de Chalon.

OLON.

Olongensis, *Olonis Villa*, *Olun*, où le Duc Robert donne des fonds à Saint Marcel en 1039; Ville. de la Paroisse de St. Marcel-lès-Chalon. (*Voy. ci-devant cette Parc. pag. 177*).

ORMES *près de la Saone*, maint. *VERGENNES*.

Ulmus, Par. voc. S. Martin, à la coll. de l'Evêq. de Chalon, Archip. sous le nom de *Bresse*, d'env. 15 Pares. Rec. de S. Laurent; jadis de la Bare. de Tenarre. Sur une motte élevée étoit l'anc. Chât. La place labourée s'appelle *le Châtelet*, où l'on a trouvé des débris d'anc. bâtimens, des tuiles rom. C'étoit l'emplacement d'une cohorte pour garder le passage de la Saone.

Le nouveau Château, bâti à la moderne, est orné de charmille, belle avenue, & l'on a des salles la vue la plus étendue & la plus variée. Cette Terre acquise de N. de Truchis de Terrans en 1771, vient d'être érigée (1778) en Marquisat sous le nom de *Vergennes*, en faveur de Jean Gravier de Vergennes, Ambassadeur du Roi à Venise, cidevant en Suisse, où il a eu l'honneur de renouveller le Traité de la France avec le Corps Helvétique; frere de l'illustre Ministre

des affaires étrangeres, dont les projets & les succès éterniseront l'administration, & dont les talens, si rares dans un homme en place, sont joints à des vertus civiles, plus rares encore chez les Gens de Cour.

Les dépendances du Marquisat sont, Vanoise, Rimbots, Tenarre avec anc. Chât. jadis à une famille distinguée de ce nom. (*V. ci-après Tenarre*).

84 f. (36 en 1490), 460 Comm. Dép. la Serrée, de la Communauté de Simandre, au Roi, de la Châtellenie de Cuisery, par confiscation sur un Seigneur violent & rebelle, dont la figure gothique est à la porte de l'Eglise; Vanoise; Noiry avec anc. Chât. Fief au Marquis de Bourbonne. Belle fontaine qui fait aller un moulin. Branche du grand chemin de Chalon au port d'Ormes, assez fréquenté. Dans une cave sur ce port, on a trouvé un sable blanc très-fin, dont on séche l'écriture. Mines de mica avec parties cuivreuses, sur le chemin de Tenarre au port. Tuilerie à Vergennes.

1 l. $\frac{1}{4}$ de Senecey, 1 $\frac{1}{2}$ de Tournus, 4 de Chalon.

OUROUX.

Oratorium, Par. voc. la Vierge, Patron le Prieur Commende. de St. Marcel, Archipr. d'Ormes, de la Baronnie de St. Germain-du-Plain, Rec. de St. Laurent.

Chapelle de l'Annonciation, fondée par Jean Rabutin. Chap^e. de St. Claude sur le gr. chemin, fondée par Philibert Lemaire, Chanoine de St. Georges. Celle de S. Jean-Bapt. de Servigni, transférée dans l'Eglise.

200 f. (60 en 1490), 700 Comm. Dép. Colombey de 40 f. Crillard de 45, le grand & petit Servigny altern. avec S. Christophe, *&c.*

Beau port sur la Saone où les marchandises sont à l'abri des grandes crues d'eau, avec 2 ponts de pierre sur des biefs. Sg^r. le Comte de Perrigni.

Sur la grand'route de Chalon à Louans, 2 l. de Chalon.

PAGNI.

Paniacum, *Payniacum*, ou, selon l'Historien de Poligni, *Novus Passus*, anciennement *Paigny*, *Paingné*; voc. St. Léger, Dioc. de Besançon, Doyenné de Neublanc; Patron le Prébendier de la Métropole, appellé de Serre les Moulins *de Camera*. Ce Village, fort ancien fut cédé par Adalsinde, Abbesse de Batan, au Patrice Valdalene, vers 662, selon Jurain, pag. 83. Il est partagé en 3 parties; Pagni-l'Eglise ou la Ville, le Château & ses dépendances, autrefois nommé le *Brulé*; le Châtelet avec Chap^e. de St. Jean & la Bruere, de 46 feux, avec Chap^e. de

St. Sébaſtien. En tout, 1000 Comm. compris les Rentes du Château, de Toutenant, Chamberne & Champenâtre.

Toutenant, riche domaine, jadis à Ciſteaux, réuni à la Seigneurie de Pagni : le terrier eſt de 1400. Les Habitans de Pagni, par tranſaction avec l'Abbé en 1528, ont droit de vaine pâture au finage de Toutenant, moyennant une preſtation de 18 liv. de cire. Le pâquier de *Chourre*, diſputé entre les communaux de Franceaux & de Pagni, fut adjugé par Arrêt de 1748 à celle-ci.

Cette ancienne Baronnie a été long-temps dans la puiſſante Maiſon de Vienne. Hugues d'Antigni, Sire de Pagni, & ſon frere Henri, fils de Béatrix de Vienne, morte en 1229, partagerent la ſucceſſion de leur oncle maternel. Hugues prit en 1257 le nom de Vienne, Seign^r^. de Pagni. Il échangea en 1266 avec le Duc Hugues IV, la Perriere, Saint-Seine en Bache, Foucherans pour les Fiefs de Longepierre, Navilly, Mont, Clux, & prit en Fief de ce Prince la Ville de Seurre qu'il poſſédoit auparavant en franc-aleu. Il s'engagea en 1268 à ſuivre, dans le voyage d'outre-Mer, Saint Louis, de qui il reçut 2000 livres, & mourut en 1277, laiſſant 5 enfans mâles d'Alix de Villars, Dame de Pouilli-ſur-Saone, qui fit des legs aux Egl. de Pagni, de Pourlans & de Pouilli, en 1285.

Philippe de Vienne son fils aîné, Sgr. de Pagni, prit en 1294 du Duc en Fief-lige, Pagni, Pourlans, & le reste de *l'isle de Pagni*, excepté Grosbois, Terres qu'il possédoit en franc-aleu : l'accord est dans Perard, page 572. Louans même étoit un Fief relevant de Pagni. Ce Sgr. fonde en 1297 une Chapelle vis-à-vis le Château, voulant qu'on donne au Chapelain une robe par an, outre les revenus assignés. L'acte de fondation est rapporté par Perard, pag. 585. Le Chapelain devoit assembler les Jeudis des Quatre-Temps 30 Prêtres avec leurs Clercs, pour y dire la Messe & donner 30 den. à chacun. Ce Sgr. fut inhumé à Cisteaux en 1303, sous un tombeau élevé, avec sa femme Jeanne de Genève. Jean de Vienne, Seignr. de Pagni, continua la branche aînée, & sa postérité a conservé Pagni jusqu'au XVe. siécle.

Cette Baronnie passa aux Longvi, à l'Amiral Philippe Chabot-Charni, par son mariage avec Françoise de Longvi, fille aînée de Jean de Longvi, en 1526; à Léonor Chabot son fils, Grand-Ecuyer de France, Lieutenant de Roi en Bourgogne, mort en 1597; sa fille Marguer. Comtesse de Charni, mariée à Charles de Lorraine, Duc d'Elbeuf, lui porta Pagni, & mourut en 1625, âgée de 87 ans. Leur 2d. fils Henri de Lorraine, Comte d'Harcourt, Sénéchal de Bourgogne & Chef de la branche d'Armagnac, naquit

naquit au Château de Pagni en 1601, le 7 Mars. Ce fut le Héros de son siécle; on le surnommoit *le Cadet la Perle*, à cause d'un gros diamant qu'il portoit à l'oreille. Ayant pris Turin en 1640, on le nomma *la Perle des Cadets*. Il habitoit souvent le Château de Pagni; il y fut même relégué en 1658, & mourut à Royaumont en 1666. Louis de Lorraine, Comte d'Armagnac & de Charni, son fils, vendit la Baronnie de Pagni à Louis XIV 700000 livres, pour en faire l'apanage du Duc de Vermandois, donnée depuis par le Roi à la Princesse Douairiere de Conti, qui l'a déléguée par son testament au Duc de la Valiere, Grand-Fauconnier de France, Seigneur actuel.

Le Château, appellé *Maison-Forte* en 1294, étoit l'un des plus forts & des mieux bâtis de la Province. Il existoit dès le xe. siécle, fut reconstruit en 1546, & détruit en 1768. Il n'y reste plus que *la tour de Vienne*, dont on a abattu 80 pieds de murs, & la tour du *Colombier*. On tira en 1409 du Château de Pagni, pour le siége de Valescon, forteresse en Franche-Comté, une bombarde qui lançoit des pierres de 800 livres. Charles IX y passa 2 jours en Mai 1564, & fut delà coucher à Seurre. Le Vicomte de Tavannes, Ligueur, arrêté par les Auxonnois, y fut enfermé 6 mois. Le Duc de Mayenne y surprit en 1588 Chabot-Charni, son Lieutenant,

malade & goutteux, & l'amena prisonnier à Dijon; d'où il lui permit de retourner à Pagni, où il mourut 9 ans après.

La Garnison de Dole étant venue assiéger le Château, fut chargée par 200 chevaux sous la conduite du Comte de la Roche-Bariteau, & entiérement défaite en Mai 1639.

Les grandes sommes exigées par Mazarin, l'interdit du Parlement, avoient irrité le peuple. La Noblesse & les Officiers se rendoient souvent à Pagni auprès du Duc d'Harcourt qui y étoit relégué, & qui n'aimoit pas le Gouverneur d'Epernon. Aussi l'Avocat Général Millotet écrivit au Cardinal Ministre, que *le Pays étoit peu fertile depuis Auxerre jusqu'à Dijon, mais seulement de Dijon à Bellegarde.*

Ce Château fut horriblement dévasté par le Comte de Boutteville, Commandant à Seurre, en 1653. On y voyoit le Cabinet du Roi, celui de la Reine en sculpture dorée, plusieurs statues de marbre.

Le parc, de 400 journaux, étoit environné de murs presque tout détruits, & le bois de haute-futaie tout coupé. On y a trouvé, en labourant, un bracelet d'or d'un ancien Chevalier, vendu 3 louis à Seurre en 1774.

La magnifique Chapelle près du Château, est un chef-d'œuvre d'architecture; elle se ressent du renouvellement des Arts sous Fran-

çois Ier : la Sculpture & la Peinture y ont déployé toutes leurs richesses. Fondée en 1297, elle fut rebâtie en 1536 par Claude de Longvy, Cardinal de Givry, Evêque de Langres : on y voit ses armes en vingt endroits, ainsi que celles de Vienne, de Chabot. Il donna 4 grands candelabres de cuivre dans le goût de ceux d'Autun, faits par le Cardinal Rolin.

La Chapelle voûtée, sans collatéraux, fort humide, est ornée de quantité de figures d'un bon goût; entr'autres, une vierge d'albâtre est digne de l'admiration des curieux, ainsi que le portail. Plusieurs Anglois qui l'ont vu, ont dit *qu'il ne manquoit qu'un étui pour un si beau bijou.* Le rétable en bas-relief représente tous les Mysteres du Sauveur, en bois doré, artistement travaillé en plus de 300 figures. Un Anglois desiroit l'avoir en son Château pour 500 louis.

On y voit 2 mausolées; l'un en pierre, de Jean de Vienne, surnommé la Longue-Barbe, mort en 1435, ayant la couronne de Baron en tête, & à ses pieds un singe qui lui tourne le dos. En raccommodant le mur, on a trouvé ses os, son sabre & son armure. L'autre à deux figures d'albâtre, dont l'une est de Jean de Longvy, Chevalier, Seigneur de Givry & Pagni, mort en 1462; la 2de. de Jeanne de Vienne, Dame des mêmes lieux, femme de Jean de Longvy, décédée

en 1472. Les Carmes, Aumôniers du Château, ont été fondés pour desservir la Chapelle, par la Duchesse d'Elbœuf, en 1625. Elle étoit jadis desservie par des Chanoines, ensuite par des Minimes, à présent par des Carmes : ils étoient 7 lors de la fondation, ils ne sont plus que 3.

Ancienne Familiarité fondée en l'Eglise de Pagni au XVe. siécle pour 7 Chapelains, réduits, depuis les ravages des guerres civiles, à un seul, à la nomination des Habitans : ils étoient 9 en 1557, 3 en 1575.

2 foires. Marché le Jeudi, établi en 1775. 2 moulins. Tuilerie. Huilerie. Terrein sablonneux. Pays-bas. Belle maison près de la Saone, à M. de la Feuille. La gr. route de St-Jean-de-Losne à Seurre passe à Pagni-le-Château.

On trouve dans le catalogue des livres de Davy de la Fautriere, Conseiller au Parlement de Paris, impr. en 1756, l'ouvrage intitulé, *Registre des Dépêches & Mémoires concernant la Terre de Pagni avec les plans, in-fol. mss.* Expilli qui ne donne que 5 lignes à Pagni, le dit du Bailliage d'Auxonne; il est seulement de la Recette de cette Ville.

A 8 l. de Chalon, 6 de Dijon, 4 d'Auxonne, 1 $\frac{1}{2}$ de Seurre & de Saint-Jean-de-Losne, près de la Saone, avec un port & un bac.

Lat. 47^{d}. 2' 24". L. 2^{d}. 51' 8".

PERRIGNY.

Patriciacum, Village de la Paroiſſe de St. Martin en Breſſe, Terre par moitié au Roi, & à N. Bretagne de Grignon; jadis aux Tapin: elle fut vendue au Duc par Eudes de Verdun, au XIVe. ſiécle. Moulin. Bois. Etangs. 30 feux. Henri de Condé ayant fait démolir le Temple des Huguenots à Chalon en 1638, leur permit d'établir un Prêche à Perrigny: mais le trouvant trop éloigné, ils obtinrent de le transférer à Charé-Conduit, Par^{e}. de Chatenoy.

A 2 l. de Verdun.

LEPERROUX, Comté. (*Voy.* TOUTENANT *ci-après*).

PIERRE.

Petra, voc. St. Marcel, jadis St. Antoine, Dioc. de Beſançon, Doyenné de Neublanc; Patr. l'Abbé de St. Pierre de Chalon, qui avoit en ce lieu une *celle* près de l'Egliſe, & en étoit Sg^{r}. en partie; Rec. d'Auxonne, mais non du Bailliage, comme le marque Expilli. Subdél. de Seurre.

En l'Egliſe, monument & buſte de Claude de Thyard de Biſſi, mort en 1701, fait par Dubois; de Jacques ſon fils, mort en 1744, à 96 ans; d'Anne-Claude, décédé à l'âgé de 83 ans, en 1765. Tombe de Dorothée de Poitiers, Chanoineſſe de Mons, morte en 1382.

Il y avoit une Familiarité dont il eſt parlé dans des titres de 1523, 1566 & même 1625. Chapelle de la Vierge, fondée en 1385 par Jean Bouchard, Famille noble du Pays, éteinte, qui a donné ſon nom à la *Boucharde*, bois voiſin, à l'oueſt du côté d'Aloyſe, où l'on voit les ruines d'un anc. Caſtel.

Cette Terre, qui a le titre de Baronnie depuis les Bouton, a été poſſédée au XIIIe. ſiécle par les de Vienne : Jean de Mypont, Chevr. Seignr. de Corberon, en avoit une partie en 1380; ſa veuve Jeanne de Villers, à qui il en avoit fait donation, la porta à Jean Bouton du Fay, en 1399.

Emart Bouton leur fils, Sgr, en 1460 : Charles Bouton, par le partage de cette Terre, *eut la Maiſon-forte d'illec*, en 1496; Adrien, en 1539; Chriſtophe ſon fils, ſous lequel fut vendue pour 3000 liv. la portion de l'Abbé de St. Pierre, vers 1563; Claude, en 1601. Il ſe retira en 1623 de Pierre, qu'il laiſſa à Pontus de Thyard, fils d'Héliodore, marié en 1608 à Jeanne Bouton, ſœur de Pierre Bouton, Baron de Vauvry. Pontus teſta en 1630, laiſſant 2 fils, Henri & Claude, & à ce dernier la Baronnie de Pierre, lui ordonnant de porter le nom & les armes de Bouton. Claude Bouton teſta en 1638 en faveur de Claude de Thyard, ſon neveu & filleul. Celui-ci fut Elu de la Noble. en 1669, Chevr. de l'Ordre en 1688, mort à Metz

en 1701, & inhumé à Pierre; Jacques ſon fils, auſſi Lieutenant Général, décéda en 1744.

Anne-Claude, Lieutenant Général des Armées, Ambaſſadeur à Naples en 1732, Elu de la Nobleſſe en 1745; perdit ſon fils unique Anne-Louis de Thyard, Meſtre de Camp Général de la Cavalerie, tué au Siége de Maëſtricht en 1748, à l'âge de 33 ans. Anne-Claude mourut à Pierre en 1765, laiſſant pour héritier ſon neveu à la mode de Bretagne, Claude de Thyard de Biſſi, Lieut. Général des Armées, Lieutenant de Roi en Languedoc, Gouverneur d'Auxonne, de l'Académie Françoiſe, Seigneur actuel, qui n'a qu'un fils.

Le Château a été magnifiquement rebâti en 1680. Le frontiſpice eſt orné de ſculpture de la main de Dubois. Au cordon qui regne ſur la façade d'entrée, on lit ce diſtique:

Qui Lotharos rexit, Cæſis Turcis & Iberis,
Biſſius hanc ſtruxit, Marte ſilente, domum.

Ces vers indiquent les belles actions & les qualités de Claude de Biſſi, Commandant en Chef dans les 3 Evêchés, qui ſe trouva à la bataille de St. Godard en Hongrie, où il ſe diſtingua à la tête de la Cavalerie Françoiſe au paſſage du Rhaab contre les Turcs. Il reçut de Louis XIV ſur cette victoire une

R iv

lettre flatteuſe, qu'on conſerve dans les archives du Château, où l'on voit un grand tableau de cette bataille; il avoit de même commandé en Catalogne ſous le Maréchal de Schomberg, en 1675. Jacques orna ſa maiſon d'un parc, de vaſtes jardins, & le Seign^{r}. actuel d'une belle orangerie de 130 pieds de long ſur 35 de large.

Ce Château, durant les guerres de la Comté, fut pluſieurs fois attaqué. Le 6 Janvier 1637, le Baron de Vatteville, Maître de Chauſſin, après des courſes de Partiſan à Fretterans, Lays, Charette, s'approcha de Pierre avec 200 chevaux, & ſomma François de Chanteret, Commandant pour le Roi au Château, de ſe rendre.

Mais celui-ci fit ſi bonne contenance avec ſes Mouſquetaires, que l'ennemi ſe retira, & s'empara du Château d'Authume le 27 Janvier. Le courageux Chanteret, aſſiſté de Mrs. de la Balme & de l'Etang, avec 400 hommes, força le lendemain la Garniſon d'Authume à ſe rendre.

Le 30 Septembre, les Comtois, au nombre de 2000 hommes de pied & de 500 chevaux, conduits par le Marquis de St. Martin, attaquerent bruſquement le Chât. de Pierre, & gagnerent juſqu'à la demi-lune qui défendoit la porte. Mais l'intrépide Chanteret fit une ſi vigoureuſe réſiſtance, & leur tua tant de ſoldats à coups de *chevrette*, qu'ils

furent forcés d'abandonner la place. Furieux d'avoir manqué leur coup, ils mirent le feu à toutes les maiſons depuis le Château à l'Egliſe, à l'exception de 3. La Garniſon, à la vue des flammes, courut ſur ces incendiaires, & jeta les priſonniers qu'elle fit dans le feu qu'ils avoient allumé.

Le 29 Août 1642, Ducham, Capitaine à Dole, en ſortit avec échelles, cordes, grenades, pétards, ſuivi de 300 Mouſquetaires & 100 chevaux, pour aſſiéger le Château de Pierre, où étoient détenus 14 ſoldats de ſa Compagnie. A l'aide de ſes pétards & de ſa mouſqueterie, il s'empara de la demi-lune & du pont-levis, malgré les efforts du brave Chanteret qui fut renverſé de deux coups de mouſquet au fort de l'attaque. Mais ſes gens réſiſterent avec tant de courage, que l'ennemi fut forcé de fuir en laiſſant 15 morts & 60 bleſſés, avec leurs échelles, munitions & attirails de guerre. Pour ſe venger, ils brûlerent les maiſons voiſines & celles de Grandmont. Ces faits ſont tirés d'un manuſcrit du temps, compoſé par Pontus Pyot, Curé de Pierre, & conſervé dans les papiers de M. Rodier.

On voit par ce détail combien ce Bourg a ſouffert durant les guerres des Comtois. Ajoutons que 800 Habitans, avec ceux des Villages voiſins, retirés au Château en 1636, pour ſe mettre à l'abri des courſes enne-

mies, y apporterent la peste, & qu'il en mourut 200 pendant 3 mois. Le Château de Neublanc ayant été pris par les Carabiniers du Roi en Mars 1637, fut rançonné de 3500 livres, & les Habitans conduits prisonniers au Château de Pierre.

Maison de Charité établie en 1732 par Henri Cardinal de Bissi, né en ce lieu en 1659. 3 Sœurs Grises ont soin des pauvres & de l'instruction de la jeunesse. Claude de Bissi a fondé, pour 13 veuves, une *donne* de 13 bichets de seigle, qui se fait 4 fois l'an. Il a légué aussi par testament de 1688, 7000 liv. pour 2 métiers à Pierre, de 75 liv. chacun, 1 à Vauvry, 1 à Bissi, 1 à Charney.

Anc. Léproserie détruite, au nord, près des prés & d'une fontaine, dont un champ s'appelle encore la *Malatiere*. Bel étang où l'on prend les canards sauvages au filet, par le moyen d'un canard privé. Quelques vignes au nord & à l'ouest. 2 foires & un marché établis en 1654. Le droit de banvin a été supprimé par Arrêt du 12 Décembre 1774.

Beau Village bien situé, d'environ 1000 Comm. avec les dépend. la Villeneuve, le bout d'Amont, Grandmont, jadis Seign^e^. réunie à celle de Pierre par Ant^e^. Bouton, qui l'acquit en 1499 de Louis Rolin d'Autume; elle avoit été donnée en mariage à Jeanne de Corberon, fille de Jean Bouton du Fay, épouse de Philibert de la Marche, en 1421.

(*V. Maiſon de Bouton*, *pag.* 21, & 71 *pr.*). Belle fontaine app. la *Sigrée* à Grandmont; elle donne par jour 50 queues d'eau.

La Communauté de Pierre & de Grandmont a droit de parcours réciproque ſur tout le territoire de Lays, par Sentence de 1583, confirmée par Arrêt de 1586 & par un autre de 1758.

Pierre a pluſieurs maiſons bourgeoiſes, dont la mieux ſituée eſt celle de M. Rodier, Secretaire du Roi, app. jadis le *Champ de la Cour*, & le terrein qui la touche, la *rue du Terte* : c'eſt-là où ce propriétaire curieux en réparant le chemin, a trouvé des médailles romaines.

Ce lieu eſt très-ancien. Son nom *Petra* lui vient d'un monument celtique ou au moins romain, élevé ſur la hauteur à l'oueſt, dans un endroit encore nommé *la Perriere*, à cauſe de la quantité de pierres enlevées, provenant de la démolition du monument ſemblable à la pierre de *Couhard.*

J'ai remarqué qu'en Bourgogne pluſieurs endroits ont pris le nom de *Pierre-Pointe*, *Pierre-Ecrite*, *Pierre-Levée*, *Pierre-Fite*, &c. d'une pierre brute, élevée ſur un tombeau gaulois. Le mot *petra* chez les anciens ſignifioit *monument ſépulchral ſur la hauteur.* La quantité de médailles du haut Empire, comme de Veſpaſien, Nerva, Antonin, Fauſtine, dont pluſieurs en argent & en bronze ſont

conservées dans le cabinet de M. Rodier, des tombeaux antiques, des tuiles romaines, les ruines du Châtelet, *Castellum*, au nord, qui étoit une castramétation romaine où l'on plaçoit une cohorte sur les frontieres des Eduens, & où l'on a trouvé plus de mille médailles que le vieux Derey, Serrurier, m'a dit avoir employées & fondues en ouvrage de son métier; des voitures de larges pierres tirées de ce lieu; une chaussée bien marquée dans les prés, qui du Châtelet tiroit à Neublans & au grand Noir, *Annona;* une autre en la prairie de Terrans à Lays; de vieilles armes déterrées à Grandmont; tout annonce l'antiquité de Pierre.

Il étoit considérable au moyen âge & au XVe. s., puisqu'il y avoit un Prieuré de Bénédictins, une Familiarité, une Léproserie, une forteresse, & plusieurs rues. Les guerres du temps de Louis XI, sur-tout celles des Comtois dont on a parlé, les pestes, dont une rue avoit le nom *de rue des pestiférés*, ont ruiné ce lieu, qui s'est peu à peu relevé. Les anc. familles sont les Bouchard, dont Jean Bouchard, Ecuyer, vivant en 1450; les Ducs qui ont donné le nom à la rue *de la Duchie*, les Chanitte, originaires de Grandmont, les Pujault, Putin, Gagneret, dont il y a eu des Familiers au XV & XVIe. s.

Gr. chemin de Verdun à Bellevêvre; une branche tend à Frontenard où se trouvent

3 gr. routes à Chalon, à Louans & à Seurre. 1 poterie. 1 tuilerie. Marché le Lundi. Deux foires. Bois commun. de 140 arpens aux Habitans de temps immémorial. Ils payerent au Roi 76 liv. en 1634.

A 3 l. de Seurre, 4 de Verdun, 6 de Louans, 2 de Mervans, 7 ½ de Chalon.

Lat. 46 d. 53' 51". L. 2 d. 50' 39".

PONTOUX.

Pons-Dubis, *Pontodium*, d'un ancien pont romain ſur le Doubs, dont les vieillards ont encore vu les pilles qui portoient ſur l'iſle couverte par les alluvies. Il eſt parlé de ce lieu dans la Table théodoſienne ſur la voie de Chalon à Beſançon. Voc. St. Laurent, Dioc. de Beſ. Pat. le Prieur de St. Marcel. Les Cluniſtes y avoient un Prieuré de St. Pierre, où étoit un Prieur & 2 Moines. Ils y ont encore une Maiſon. Etienne de Neublans, partant pour la croiſade, donna ce Village à St. Marcel en 1116. Les Moines ont la moy^e^. & b. Juſtice. M. le Comte de Perrigny eſt Sg^r^. Haut-Juſticier.

En bâtiſſant la nouvelle Egliſe en 1773, on a trouvé des caveaux avec oſſemens & des épées rouillées.

100 feux. 400 Commun. avec Couronne, Miſſiſipi, les Montot à M. Butard, Conſ^r^. au Parlem. avec Chât. à la moderne. Navilli eſt l'Annexe.

1 tuilerie. 1 moulin ſur le Doubs.

A 1 l. $\frac{1}{2}$ de Seurre, 1 l. $\frac{1}{4}$ de Verdun.

POURLANS.

Anciennt. Pollans, Porlans, ſelon Bullet d'un vieux mot *Vavra*, ou *Via lata;* voc. S. Jean-B. Dioc. de Beſ. Doy. de Neublanc, à la coll. de l'Evêque de Dijon, comme Abbé de St. Benigne.

Cette Baronnie ancient. aux de Vienne, Sires de Pagni. Philippe de Vienne vendit au Duc Robert 4900 liv. en 1291, *la Maiſon-forte de Pollans* avec ſes dépendances. L'acte eſt dans Perard, p. 572.

Elle fut ſans doute aliénée; car Jeanne de Rigni, femme d'Ante. de Vergy, en étoit Dame en 1410. Elle paſſa aux Courcelle, Sires d'Auvillars, vers 1450. Jacq. de Courc. en étoit Baron en 1612 : c'étoit le pere de la pieuſe Jeanne de Courcelle-Pourlans, Abbeſſe du Tart, qui réforma ſon Abbaye, & la transféra à Dijon en 1623. (*V. tom. 2, pag. 259*). Elle étoit née en ce Château. Les Seigneurs avoient à Dijon l'Hôtel de Pourlans, aujour. le Logis de l'*Arbre d'Or*, ſur la Pare. de S. Nicolas. (*V. t. 2, p. 127*).

Les Jéſuites acquirent en 1650 cette Terre, qui eſt reſtée au Collége. Elle avoit donné le nom à des Seigneurs : on voit un Hugues de *Pollans* ſous la banniere de Jean de Vau-

grenant à la montre des Nobles à Avallon, 1358.

Vaste Château, rétabli par les Jésuites, avec pont-levis, fossés, belle cour, abreuvoir au milieu, 6 granges.

Pays en plaine, belles prairies. Vignes. Les pois d'une espèce de panis, sont gros & excellens. Le Fermier industrieux, en creusant des fossés, a assaini un terrein inculte qui rapporte de bon grain. Le froment, égal en bonté à celui de l'Auxois, est fort recherché des Lyonnois.

Christ. Girard, Curé, fit en 1712 l'Hôpital de Seurre son héritier. (*Voy. tom IV, pag. 568*).

90 feux, 320 Commun. Dép. la Crotte de 3 feux, la métairie de Carcabeau sur le bord du Doubs. Depuis cet endroit, levée jusqu'à Longepierre pour se garantir des eaux de cette riviere. 1 moulin sur la Sablone qui sépare le Duché de la Comté. Près le moulin à l'est à $\frac{1}{4}$ de l. est la borne des 2 Provinces.

Les franchises furent accordées en 1337 par Jean de Vienne pour 3000 liv. *de bons petits tournois d'argent à l'O rond.* Cet O rond fut frappé sous Charles le Bel, valant 12 s. ensuite 15 & 20 en 1328.

A 1 l. $\frac{1}{2}$ de Seurre, 7 de Chalon, 12 de Besançon.

LA RACINEUSE.

De Racinoſo, Deſſerte qui va être érigée en Cure, autrefois Annexe de Mervans; voc. St. Jean-Baptiſte; Rec. d'Auxonne; Seign^e^. au Commandeur de Belle-Croix, dont la Juſtice ſe rend à Verdun, par emprunt de territoire.

Ce Village ſur la Guyotte a 56 feux (12 en 1490), 240 Comm. Dép. Vaugrenant à N. Colmont, à Guy de Verdun au XIIe. ſiécle, & aux Baillet au XVIe. Flée à M. Chiquet; Fief des Cours à M. de Scorailles, jadis aux de Gréen de Saint-Marſault. Pays de bois. Pluſ. étangs. La gr. route de Seurre à Mervans, paſſe à Flée.

1 l. de Mervans, 4 $\frac{1}{2}$ de Chalon.

RANCI.

Voc. St. Juſt, Dioc. de Lyon, Archipr. de Bagé, à la coll. de l'Evêque de Chalon, jadis du Prieur de St. Laurent.

Seign^e^. avec Molaize à M. Berbis de Longecourt, héritier de Benigne Berbis de Ranci, mort en 1774.

37 feux (24 en 1490), 130 Comm. avec les Villaret.

Ce Village fut entiérement brûlé avec le Presbytere, le 26 Fév^r^. 1653, par Jean-Bapt. Priſque

Prisque de la Tour-Servile & Pouffier de Longepierre, rebelles au Roi à Seurre, accompagnés de 500 hommes Vallons, Allemands, François. Le Sg^r^. Charles de Thoisy perdit plus de 50 mille écus, pour mille qu'il devoit à son neveu la Tour-Servile. Molaize essuya le même sort, ainsi que Cuisery. (*Voy. tom. IV, pag. 676*). Le Curé de Ranci a consigné ce trait sur une feuille d'un vieux Missel où je l'ai copié, en ajoutant que le désastre avoit été si grand, *qu'il n'avoit rien sauvé de son petit fait.*

2 l. de Louans, 1 ½ de Cuisery, 5 ½ de Chalon.

RATTE.

Annexe du Fay, Dioc. de Besançon, Justice de Vincelle; Recette de St. Laurent. N. la Baume de Montrevel, Seigneur, en 1504. 130 Commun. 4 moulins. Bois. Pays boueux.

1 l. ½ de Louans, 7 de Chalon.

RATENELLE-SUR-SEILLE.

Voc. la Vierge, Patr. le Prieur, Archipr. d'Orme; Châtellenie de Cuisery: le Duc de Biron, Seigneur Engagiste. Prieuré de l'Ordre de Saint Benoît, uni au Collége de Chalon en 1727, désuni par Arrêt de 1770, & rendu au Patron^e^. de l'Abbé d'Ambournay.

Le Duc acquit le port de Ratenelle & la *nef* pour 18 livres, en 1314.

100 feux, 400 Commun. 2 feux à Pontfeille, Hameau; le refte de Prêty.

Cette Paroiffe confine au Dioc. de Lyon & de Mâcon.

1 l. $\frac{1}{2}$ de Tournus, $\frac{3}{4}$ de Cuifery, 4 de Louans.

SAGY. (*Voy. parmi les Bourgs ci-devant, pag. 63*).

SAILLENARD ou *S. LÉONARD.*

Voc. St. Pierre, Dioc. de Befançon, Doy. de Lons-le-Saunier, Patr^e. l'Abbeffe de Chateau-Chalon, Baronnie de Beaurepaire pour la plus grande partie. Beaurepaire étoit fon Annexe avant 1700.

Jean Magnin, Curé, donna au Collége de Louans 6000 livres pour l'inftruction gratuite de 4 enfans de Saillenard, de Beaurepaire & de Savigni en Revermont. (*Voyez tom. IV, p. 632*).

900 Commun. Pluf. Ham. & Domaines. 2 petits moulins fur étangs. Pays de bois.

3 l. de Louans, 9 de Chalon.

S. ANDRÉ.

Par^e. Patron l'Abbé de Tournus, Archipr.

de Branges ; Seignr. le Marquis de Bourbonne, avec Château. Jean Saudon l'étoit en 1490, depuis les Tenarre de Montmain, les Clugni. 160 Comm. Dép. Thien, Montangelin. Partie de la Paroisse dépend de la Commanderie de Chalon, mouvance du Marquisat de Branges. Bois. Etang. Pays couvert sur le ruisseau la Serrée, qui sépare le Droit Ecrit du Droit Coutumier.

4 l. $\frac{1}{2}$ de Chalon, 2 $\frac{1}{2}$ de Louans & de Cuisery.

S. BONNET.

Jadis St. Bonnost, voc. Se. Magdeleine & St. Bonnet, Collatr. l'Evêque de Chalon, releve de la Baronnie de Mervans pour une partie; Recette d'Auxonne, Subd. de Seurre.

Chapelle de St. Bonnet qui, quoique détruite, attire un grand apport. Terre à M. le Gouz de S. Seine, 1er. Président; & à M. de Parabere; jadis aux Bouton, aux Saubiez : Jean Saubiez fit renouveller le terrier en 1535; Jean son pere, inhumé en l'Eglise, 1478; aux Gontier, *&c.*

Milon de Sennecey, Chevalier, donne en 1270 à St. Pierre de Chalon, la dime de la *forêt* de St. Bonnet, cédée depuis au Curé par les Moines.

Tout droit de péage a été supprimé en cette Paroisse, par Arrêt du Conseil 14 Février 1770. Le pont sur la Guyotte qui par-

tage la Paroiſſe, étoit jadis le gr. paſſage de Verdun en Comté : il eſt en très-mauvais état. La *Vie gravée*, reſte de la voie rom. de Verdun, à Toutenant, à Gontier, traverſoit la Guyotte à St. Bonnet, tiroit à Miribel, au petit Taperey, à la Chaux & à Bellevêvre.

186 feux (30 en 1490), 700 Commun. Dép. les Donzeaux, les Flays, grand & pet. Taperey, Mirebel, Toutifaut, le Ham. Gontier où le Curé eſt ſeul Décimateur; la Crochere, la Recule, la Varenne, *&c.* 1 moulin. Anc. Chât. dont on voit les reſtes, dans une belle ſituation au ſud.

Le grand Taperey & les Flays paient taille ſéparément, & ont leurs Echevins différens. Point de communaux.

2 foires. Halles. Anc. familles : les Cretin, Myconnet, Richard, Guinard.

1 l. $\frac{1}{4}$ de Mervans, 5 $\frac{1}{4}$ de Chalon.

S. CHRISTOPHE.

Par. Dioc. de Chalon, Patr. le Prieur de St. Marcel. Anc. & belle Egliſe, jadis aux Bénéd. de St. Marcel, qui avoient en ce lieu un Prieuré. Sg^{r}. M. de Truchis.

650 Commun. Dép. l'Abbaye des Barres, aux Dames de Molaize; Servile, Villargeault, avec Chât. & forêt conſidérable, à M. de la Rodde, jadis aux de Montot; Servigni, altern. avec Ourroux, *&c.*

2 moulins. Pluſ. étangs.
A 2 l. de Chalon.

SAINTE CROIX SUR LE SOLNAN.

Dioc. de St. Claude, à la coll. de l'Evêque, jadis de Gigni. Ancienne Baronnie à une branche de la Maiſon de Vienne. Philippe de Vienne en fit hommage au Duc Robert en 1279. (V. Perard, pag. 547). Huguette de Sainte-Croix porta Chagni & Antigni à Philippe de Vienne, Seigneur de Pymont ſon mari, vers 1350. Philippe de Ste. Croix, Evêque de Mâcon, en 1380. Charles Buatz de Caſtel-More d'Artagnan acquit en 1660 cette Terre, vendue par Louis d'Artagnan en 1742 à Jean-Franç. de Venan d'Iverni, en faveur duquel elle a été érigée en Marquiſat en 1744; aujourd. aux héritiers de M. de Fleury, anc. Grand-Maître. Ce n'eſt plus qu'un Fief, après avoir été en toute ſouveraineté en Baronnie, en Marquiſat. Le terrier eſt de 1577.

Château à la moderne, où l'on a conſervé une tour antique.

On a trouvé une ancienne bague d'or, ſur laquelle on liſoit : *j'aime ma Croix.* Fief de la Vie, dépend. de Chardenoux, aux du Puget. 600 Commun. Dép. Chatenai, Tagiſey. 3 moulins.

8 l. de Chalon, 1 ½ de Louans.

S. DIDIER EN BRESSE.

Archipr. d'Aleriot, Patron l'Abbé de St. Pierre, le Chapitre de Saint Vincent en 1130. Eglise donnée à Cluni par Hugues, Archev. de Lyon, en 1094. Le Curé seul Décim^r. Seign^r. M. de Bissi.

60 feux (19 en 1490), 250 Commun. Dép. l'Abergement de Verdun au Marquis de la Valette, Justice de Serrigni; le Borget du Marquisat de Sennecey, la Villeneuve; le Chât. de Vauvry à M. de Bissi, dont 17 feux de la Par. de Ciel : c'étoit un Fief de Verdun dès 1344, érigé en Baronnie pour Heliodore de Bissi; Henri *de Vauvreio* en 1284; Franç. de Rupt, Chambellan de l'Empereur, vend à Ant. Bouton, Seign^r. de Pierre, la Terre & *Maison-fort* de Vauvry pour 6000 l. en 1532. Le terrier fut fait en 1576 par Christophe Bouton de Pierre. Anc. Château fort avec une grosse tour quarrée fort élevée, brûlé en partie par Galas en 1636.

1 l. $\frac{1}{4}$ de Verdun, 3 $\frac{1}{2}$ de Chalon, 10 de Dijon.

S. ETIENNE EN BRESSE.

Archipr. de Branges, Patr. l'Abbé de St. Pierre; à M. de Perrigni, jadis aux Chatenai de St. Vincent, Damas de Sassangi, Mont-

conis de Bellefond, en 1640; ſur la Tenarre. 2 foires. 2 moulins. 600 Commun. Dép. le Viley, le Taloy, les Eſſots, les Moiſſons, Narbonne, Rouſſot, les Bouchat, &c.

Anciennes familles : les Mathey, les Bazin.

Sur la route de Chalon à 3 lieues, 3 de Louans.

S. EURUGE, USUGE ou *EUSEBE-SUR-SEILLE.*

App. jadis S. Yſeuge ou Uſeuge ou Uſaige, *S. Euſebius.* Groſſe Par. de 7 l. de tour, Dioc. de Beſançon, Doyenné de Lons-le-Saunier; Patron le Prévôt de Saint Pierre de Mâcon, du Comté de Louans.

Egliſe nouvellement agrandie, avec un beau dôme. Le Curé réſide dans l'ancien Caſtel cédé par les Dames de Nemours pour le Presbytere, avec un petit terrier qui lui donne droit de pêche. Joſeph Micaut, Curé, mort en 1761, a fondé un Maître d'école avec ſon logement.

Tombe de Jean de Montconis du XVe. ſiéc. dans la Chap^e^. de ce nom, où il y avoit alors 2 Chapelains. Les revenus ont été donnés pour doter l'Egliſe de Montconis, démembrée de celle de St. Euruge vers 1710. Cette Chapelle fut fondée en 1280 par Renault de Montconis.

Vincelles, Chapelle ſuccurſale fondée en 1455 par Jean de Salins. Il demeuroit dans

un Château situé sur la Seille, aujourd'hui à M. de Beaurepaire.

Environ 1550 Commun. dont 100 au chef-lieu, 127 à Champgeroux, où l'on voit les vestiges d'un anc. Château, & ceux d'une voie rom. d'Auxonne à Chateau-Renaud. La Tuxelle 66, les Petiot des Granges de Rupt 38, où l'on voit une motte, place d'un Castel, & 1 moulin sur étang; les Martin du Bas 81, les Monceaux 89, Longle-Bief 82, la Tramailliere 54, Breuves 48, Bouaire 49; les Varennes, Barand, la Ferriere de 145 Com. sont séparés par la Seille, qui laisse le reste de la Par. à l'ouest, en coulant du nord au sud. Le bled de ces Hameaux est réputé d'une qualité supérieure. Les Cultivateurs laborieux vont jusqu'à 10 lieues chercher des cendres pour leurs terres froides & humides; & plusieurs autres Hameaux.

Les Pageault, dont plus. Notaires au XV. & XVIe. s., des Curés & Religieux, sortent de Clugny où on les voit dès 1350. Nic. Pageault, Fermier Gén. Secretaire du Roi au grand Sceau, mort en 1755, étoit originaire de ce Hameau. Autres anc^es. familles à St.-Euruge, les Boivin, les Lonjaret. 2 foires. 1 tuilerie.

M. Grivel, Curé, homme de mérite, m'a instruit de deux usages singuliers pour les mariages. 1°. La mere donne à sa fille une piéce de toile qui doit servir à l'ensevelir,

& qu'elle conſerve ordinairement, à moins que le beſoin preſſant ne l'oblige à un autre uſage. 2°. Les jeunes gens de la noce ornent une branche d'épine ou de houx, de rubans, de fruits, *&c.* Ils préſentent, à la fin du repas, aux époux ce bouquet dépouillé de ſes ornemens qui cachent les épines, en chantant une chanſon analogue à la cérémonie, à la fin de laquelle on laiſſe l'épine aux mariés, & l'on ſe retire : cet uſage ſe pratique encore à Mervans & ailleurs.

Cette Paroiſſe eſt du Droit Ecrit.

A 1 l. $\frac{1}{4}$ de Louans, 7 de Chalon.

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS EN BRESSE.

Archipr. de Mervans, Patr. le Prévôt de St. Pierre de Mâcon, Subd. & Grenier à Sel de Louans. Vaſte Egliſe bien ornée.

Sg^e^. à M. de Scorailles, reſſortiſſant au Bailli de Louans. Auditoire neuf à St.-Germain où ſe rend la Juſtice tous les 15 jours. Guill^e^. de Mailly reprend de fief de la *Ville & Maiſon-Forte* de St.-Germain en 1253; Sg^r^. Geoffroi de Frolois, 1320; ſon gendre Geoff. de Berzé, le dernier de l'ancienne Maiſon de Berzé en Mâconnois; enſuite les Beaufremont, la Baume, le Duc de Foix duquel l'acheta l'aïeul de M. de Scorailles vers 1670.

Ce beau Village, ſur le grand chemin de Chalon à Lons-le-Saunier, a 1000 Comm.

(500 en 1730) avec les dépend. le Villet, la Borduelle, le Pros des Vernes, les Forêts, la Commune, la Faye avec tuilerie & anc. Chât. à M. de l'Aubespin, la Corbiere, Pannissiere; Layer avec Chât. à M. de Scorailles, & à Susanne Chappon, v^{e}. Galeton.

Anc. familles, les Courdier, les Bruchon.

La Guyotte prend sa source dans les bois de cette Paroisse, & va tomber dans le Doubs à Navilli.

4 l. de Louans, 6 de Chalon.

SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN.

De Plano, Archipr. d'Orme, Patr. l'Abbé de S. Pierre : Eglise neuve à 2 rangs de colonnes.

2 Chapelles fondées en 1421 par Marie de Frolois, Dame du lieu & de Château-Morand, fille de Marguerite de Vienne : son aïeule, Jeanne de Vienne fut inhumée en cette Eglise.

Baronnie à Jean Baillet, 1er. Président du Parlement en 1551, inhumé à l'Hôpital de Chalon : (*V. t. 4, p. 501*); à Jean Gontier, Conseiller au Parlement, 1620; à Philibert Potet, 1670; à Franç. Guyet, Intendant de Lyon, 1695; auj. à M. Gagne de Perrigny; après sa mort, à M. le Comte de Parabert.

200 f. 800 Comm. (400 en 1740). Dép. les Liman, Porcheran, Courlordon, Thorey,

Chirey, les Cochon, les Oufdot, Lemaroffe, &c. Bel étang. 1 moulin. Tuilerie fur la Saone. 1 foire. Bon pâturage.

A ½ l. d'Ouroux & de la Saone, 2 ¼ de Chalon, grand'route de cette Ville à Louans où fe réunit celle de Cuifery.

SAINT-MARTIN EN BRESSE.

Eglife réunie à l'Abbaye de S. Pierre par l'Evêque Guillaume de Bellevêvre en 1296, Arch. d'Aleriot, du Marquifat de la Marche.

150 f. (61 en 1490). 800 Comm. Dép. Perrigny (*Voy. ce Village ci-devant*), Collenand, les Ofnard, Cremelon, Chaffagne, &c. Bellefond, Bar^e. dans les vieux titres, avec anc. forterefle & Chapelle bâtie par Robert de Dammartin, qui y fut inhumé en 1400: aux Dammartin fuccéderent les Poupet, Chauvirey, 3 Montconis, Réné de Franay, 3 Bernard de Monteffus, 2 de Ganay. Charles-Louis de la Rodde de Montconis, époux de Nicole de Ganay, Sg^r. actuel.

Bellefond a été reconnu franc-aleu noble par Sentence du Baill^e. de Chalon en 1546, confirmée par Arrêt de la Ch. des Comptes, 13 Juillet 1688. Les fujets de cette Terre font exempts de tous droits de péage & paffage, lorfqu'ils vont vendre ou acheter des denrées aux foires & aux ports qui fe trouvent entre la Saone & la Seille. Bellefond,

fort ancien, a été détruit par les guerres & les pestes. On croit que la Chapelle de la Magdeleine étoit l'Eglise Paroissiale, & qu'il y avoit jadis un Monastere de Bénédictines dépend. du Prieuré de St. Christophe.

Guillaume de la Marche vend en 1376 la Terre de St. Martin à Jacques Goussay; N. Bataille céde à N. de la Baume, Seign^{r}. de Ratte, sa portion de St. Martin en 1581: les Moines de S. Pierre vendent l'autre portion en 1603 à N. Galoche, qui acquit les deux autres parts de M^{rs}. de Fussey & Bataille. Le P. Fyot d'Arbois, Coseigneur en 1667 avec N. de Fussey, dont l'Abbé Fyot acquit la portion en 1677. Le Chât. d'Outre-Cone dépend de St. Martin & du Marquisat de la Marche. 3 moulins, plus. étangs. Gr. route de Chalon à Mervans.

A 2 l. de Mervans, 3 de Chalon.

SAINT-SULPICE ou *SUPLIX*.

Voc. St. Antoine, Arch. de St. Amour, Dioc. de St. Claude, à la collat. de l'Ev. Dioc. Seig^{e}. qui releve de Cuiseaux, à N. Gaillard d'Avanche; jadis aux la Baume-Montrevel. Le Curé N. Gaillard a fondé en 1736 un lit pour les pauvres de sa Par^{e}. à l'Hôpital de St.-Amour.

Pernot de *St.-Sulpis*, Chev^{r}., fit le voyage de la Terre-Sainte avec Berard, Evêque de

Mâcon, en 1120. Tour d'un vieux Château. 25 f. 80 Comm. Pluſ. Métairies diſperſées. Derniere Par^e^. de la Bourg^e^. du côté de la Comté à l'eſt.

1 p. l. de St.-Amour, 1 ½ de Cuiſeaux, 11 de Chalon.

SAINT-VINCENT EN BRESSE.

Archipr. d'Ormes, Collat^r^. l'Evêque de Chalon, à M. de Chatenai, dont le pere reprit en 1746. Cette Terre leur appartient depuis 200 ans. Joachim de Chatenai, Baron de St.-Vincent, étoit en 1589 Gouverneur de Chalon ſous le Duc de Mayenne. Anc. Chât. Env. 300 Comm. Dép. Putigni, Vignon, la Chize, le Nuzeret, *&c.* 2 moulins. Pays couvert.

3 l. de Louans, 3 de Chalon.

SAVIGNI EN REVERMONT : (V. ci-devant parmi les Bourgs, pag. 67).

SAVIGNI-SUR-SEILLE.

Saviniacum, voc. la Vierge, patron^e^. du Prieur de St. Marcel depuis 960 qu'il lui fut donné par l'Evêque de Chalon; Archipr. de Branges.

Hugues de Vienne, Sire de Longvy en 1299, *entre en la foi & chaſement* du Duc,

dont il reçut 500 livres, pour le donjon de Longvy, *de Savigney & de Bealrepaire en Broiſſe.* (Perard, p. 585). Droit de pêche accordé aux Habitans, moyennant 10 ſ. par an au Roi. La Seille qui arroſe une belle prairie, ſépare le Diocèſe de Chalon de celui de Lyon. Ce Village ſur la hauteur, a 7 f. & 120 dans la Par^e^. (47 en 1490), 540 Com. compris 13 Granges & quelques Hameaux. La Michodiere & le Thielay, Fiefs au Marquis de Bourbonne. Le Thielay pendant 100 ans aux Lacurne, de la même famille que ceux de St^e^.-Palaye. Copin, la Renardiere, du Marquiſat de Branges; le Raupoy, Londons; Arbain, dont le moulin des Chezaux eſt au Curé de Branges; les Chevanes, Fief; Port-ſur-Seille. 3 moulins. 4 étangs. Beauc. de bois. Belle prairie. Pays de Droit Ecrit.

Anciennes familles: les Barbier, Platret, Rebillard.

A 2 l. de Louans & de Cuiſery, 5 de Chalon.

SAUNIERE.

Ancienn^t^. *Soners*, *Sonieres*, voc. la Vierge, Patr. les Bénéd. de Dole, Doyenné de Neublans, Dioc. de Beſançon; Rec. d'Auxonne. Châtell. R^e^. érigée au XIVe. ſ. par le Duc, anc^t^. dépendante de celle de Verdun avant 1365. La Juſtice s'exerce à Verdun. Port avec

bac pour les paſſans, franc de paſſage pour les Habitans. Egliſe ébranlée par le Doubs.

Le Village de 52 f. 200 Comm. fut affranchi par le Duc Jean en 1408. Cette Châtellenie fut engagée par le Roi à Gaſpard-Joſeph Devoyo, mort en 1772. Cl. François Panier, Maire de Verdun, & Cl. Philibert Vaſſelon, ſes héritiers, Seig^rs^. Engag. Bon terroir. Prés excellens. Habitans laborieux, économes, aſſez aiſés.

La Barre de 8 f. dép. de la Paroiſſe.

Entre le Doubs & la Saone. 1 pet. l. de Verdun, 2 $\frac{1}{4}$ de Seurre.

SENS ou *SENSE-SUR-SEILLE.*

Jadis Sains, voc. S. Remy, Dioc. de Beſ. Doy. de Lons-le-Saunier; Patr. l'Abbé de Baume; du Comté de Bôjan. Conde ſon Annexe, voc. St. Roch.

Env. 900 Comm. Dép. Viſargent, Chât. moderne avec Chapelle, au confluent de la Seille & de la Braine, depuis 400 ans à l'illuſtre Maiſon de Brancion, dont le dernier rejetton mâle eſt mort en 1762: (*Voy. ci-devant Brancion, p. 4*). Seign^e^. à Magdeleine-Gaſparde de Brancion, relicte de Jean-Cl. de Clermont-Mont-St.-Jean, Marquis de Flacieux.

Beau moulin ſur la Seille avec Foulon.

A 2 l. de Mervans, 7 de Chalon.

SERLEY.

Voc. St. Vincent, Patr. le Chapitre de Chalon, Archipr. de Mervans, Subdél. de Louans, de la Justice de Lisle en Bresse. Le clocher au Seign^r^. de Montjay.

Env. 180 f. 800 Com. Dépend. la Chize, Chavanes, les Ostelin, Chivieres, Perisanti, le Noyer, le Cret, *&c.* Plus. Fiefs : Lisle & Vorne, à M. de Scorailles; la Faye, à M. de l'Aubespin; Foret, à M. de la Marche; la Vernotte, à M. Beuverand; la Charmotte, à M. de Montrevel, comme Sg^r^. de Lessard, & à M. Esmonin de Dampierre.

Sur la Guyotte. Plus. étangs. Pays entouré de bois.

A $\frac{1}{2}$ l. de Mervans, 6 de Chalon.

SERRIGNI EN BRESSE.

Anc^t^. Sarigney, *Sarigniacum*, *Sarineium*, érigé en Paroisse en 1685, démembrement de Saint Martin. Voc. St. François d'Assise; Patr. le Seig^r^. N. de Thomas de la Valette, dont le pere avoit acquis en 1762 des Fussey, qui possédoient cette Terre depuis plus de 300 ans. Le Juge ressortit au Bailli de Mervans, de l'Arch.

51 f. 200 Comm. Dép. le Bouchat, Velars, les Morin, la Cotiere, la Pire pour

1 f,

1 f. l'autre eſt de S. Martin. Veſtiges à l'eſt de la voie rom^e^. qui paſſe ſur le finage de la Marche, de Serrigni & de la Racineuſe, allant à Seurre, venant de Cuiſery. Lieu aquatique. Cimetiere orné d'arbres taillés.

2 l. de Verdun, 5 de Louans, 4 de Chal.

SIMANDRE.

Voc. S. Jean-B. jadis Ann. d'Ormes, Cure depuis 1709; Collat. l'Evêque de Chalon; Archipr. de Breſſe. Le clocher & partie de la Par^e^. ſont de la Châtellenie de Cuiſery; partie dépend de la Juſtice d'Ormes, avec le Village de Rimboſt; la Vanoiſe, à M. de Perrigny; Treſſoire, au Sg^r^. de Loiſy.

220 f. (85 en 1490). 1000 Comm. Dép. Chatenai, Rimboſt, la Lateniere, les Bordes, Treſſoire, le Moulard, l'Etrée, *via ſtrata*, où paſſoit l'anc. chemin rom. de Chalon à Cuiſery & Louans; la Vanoiſe, vulgairem^t^. *Cour Potet*, à cauſe de Jean Potet, Sg^r^. en 1688, dont l'Intendant Guyet épouſa la fille. La Serrée, de la Paroiſſe d'Ormes, eſt de la Communauté de Simandre pour la taille: on voit les foſſés & la motte de l'anc. Chât. ruiné.

Le bief de Loire qui forme l'étang des Bordes, dont la ſource eſt près du Moulard, ſépare le Droit Ecrit du Droit Coutumier;

Treſſoire eſt du Droit Ecrit, étant au delà.

A 1 l. ½ de Cuiſery, 4 de Louans, 4 de Chalon.

SYMARD.

Voc. St. Pierre, Collateur l'Evêque de Chalon, Archipr. de Branges; jugé de Droit Ecrit par Arrêt de 1767 : ſur la gr. route de Mervans à Louans, qui partage le Village par le milieu.

Beau ſanctuaire très-orné, riches Vaſes ſacrés : le Curé, N. Mouroux, mort en 1779, a dépenſé plus de 12000 liv. en ſon Egliſe & au Presbytere. Les titres de la Cure ſont en bon ordre. N. de Théſut, veuve de Bernard Gagne, Préſid. au Parlement, a fondé un lit pour les pauvres de Symard à l'Hôpital de Louans, en 1764, & a été bienfaictrice de l'Egliſe de Symard.

Seig^r. le C. de Perrigny. Chât. tombant en ruine, à Charles de Théſut-Ragi, Doyen du Parl^t. en 1650. Jean de Rupt, 1er. Chevalier au Parlem. de Dole en 1532, inhumé en cette Egliſe, 1551. 2 Chapelles fondées par Cl. Perrault en 1722, l'autre par Gabriël Petiot en 1744.

180 f. 900 Com. depuis 40 ans augmentés de moitié. Dépend. Beſſandrey où étoit le Chât. en ruine, à des Sg^rs. de ce nom, inhumés en l'Egliſe où ils ont fait des fondations conſidérables, perdues : les Comaret,

les Cerifiers, les Princes, les Bons-Amis, les Biard, Prombey, les Putigni, Marnoir, *&c.* 1 tuilerie. Anc. familles : les Rebillart qui ont élevé la Croix du cimetiere en 1500, Perreault, Michelin. M. de Montholon remarque que de Symard fortent deux ruiffeaux, dont l'un fe rend dans le Doubs par la Guyotte, & l'autre dans la Saone par la Seille.

1 l. $\frac{1}{4}$ de Mervans, 2 $\frac{1}{4}$ de Louans, 5 de Chalon.

S O R N A I.

Voc. S. Remy; Dioc. de Lyon; du Comté de Louans; Sg[r]. M. de Perrigny. 700 Com. Dép. Granaut, Fief, à M. Gueret de Chalon, qui a bâti un joli château; ci-devant au N. Burignot; la Croix de Sane ou Saone, à M. de la Marche; Lufigny, Rery. Anc[es]. familles : du Tronchet, Tielland. 2 foires. Sur la Seille.

$\frac{1}{2}$ l. de Louans.

L E T A R T R E.

Annexe de Bôjan, voc. S. Michel, Dioc. de Befanç. Seig[r]. N. Bern. de S. Aubin. La Juftice reffortit au Bailli du Comté de Bôjan. Guy du Tartre, 22[e]. Abbé du Miroir en 1361; Louis du Tartre, Seig[r]. de Toutenant en 1500.

150 Comm. 2 Ham. en Comté.

1 l. de Bôjan, 8 de Chalon.

TENARRE.

Village de la Paroiſſe de Baudriere, Baronnie qui a donné le nom à une ancienne nobleſſe éteinte. Marie-Suſanne de Tenarre-Montmain, épouſe de Louis de Beaufremont en 1735, eſt la derniere. Hugenin de Tenarre fait, en 1272, hommage au Comte de Savoie, Sire de Bagé, ſauf la fidélité au Duc de Bourg^e^. & à Henri Sire de Pagni. Ponce de Ten. inhumé à la Ferté en 1312. Guill^e^. de Tenarre, Seigneur de Souterain, épouſa Jeanne de Vichy, Dame de Draci-le-Fort, 1440; Philibert, Sg^r^. de Janly & Montmain, 1474; 2 Prieures de Lancharre au XVe. ſ.; Jacq. vendit ſon Chât. au Marquis d'Uxelles en 1642. M. de Vergennes, Ambaſſadeur de Veniſe, a réuni cette Baron^e^. qui fait partie du Marquiſat d'Ormes ſous le nom de *Vergennes.* (V. *Ormes* ou *Vergennes*).

4 terriers; le 1er. de 1501, le dernier de 1748. Selon celui de 1501, Tenarre étoit une Baronnie avec Château-fort, dont il ne reſte plus que des ruines. 8 étangs. 3 moul.

La pet. riviere de Tenarre, qu'on paſſe au grand chemin ſur un pont, fait aller 4 moulins, & tombe dans la Saone.

Entre Ormes & Ouroux, à 3 l. ½ de Chalon.

TERRANT ou *TERRANS.*

Annexe de Charette; Seig^e^. à Guillaume de Truchis-Serville, Chev^r^. de St. Louis, Lieut. pour le Roi des Ville & Citadelle de Chalon. Il a bâti un beau château en 1765, orné de ſtatues & de vaſes.

Jean de Terrans, Conſ^r^. du Duc, Maître des Requêtes, fut anobli en 1427. Cl. de Mavilli en étoit Dame en partie lorſqu'elle épouſa Perceval de Nance en 1464. La partie de *Nereſſard* étoit diviſée en pluſieurs portions lors du terrier fait en 1523. Jacq. de Chamilli en poſſédoit le tiers; Henri Bouton un 9e; Ant. de Chanteret un tiers, *&c.* Les deſcendans de celui-ci ont acquis les différentes portions qui ont paſſé à Cather^e^. de Chanteret, épouſe de François de Truchis, mere du Sg^r^. actuel. Le brave Fr. de Chanteret, Commandant pour le Roi au Château de Pierre, périt glorieuſement en ſauvant cette place attaquée par les Comtois, en 1642 : (*V. Pierre*). Mathey de Chanteret, Ecuyer, Capitaine de Bellefond vers 1490, épouſa Guiotte de Chaſſipote : il a ſa tombe à l'Egliſe.

A Terrans, qui releve de Longe-Pierre, entre Charette & Pierre, 150 Comm. Gr. étang avec un beau moulin.

3 l. $\frac{1}{2}$ de Verdun, 7 de Chalon.

TORPES.

Par. S. Verant, Patr. le Prieur de Moutier en Bresse; Dioc. de Bes. Doy. de Neublanc; de la Just. de Bellevêvre; Rec. d'Auxonne, Subdél. de Seurre. Jean, Sire de *Torpes* en 1402; Philippe Pot, Seign^r^., affranchit le Village au XVe. s. Alexandre de Saulx, fils de Henri de Vantoux, Seig^r^. en 1554.

150 f. 600 Commun. Dép. Creté, Utre, le Mortier, les Monnot, Laurencey, le Portail en partie de Franche-Comté, *&c.*

Ce Village sur la hauteur, a la Braine au bas.

$\frac{1}{4}$ de l. de Bellevêvre, 5 de Louans, 9 de Chalon.

TOUTENANT.

Tolenancum, Par. voc. la Vierge, Arch. de Verdun, Collat. l'Evêq. de Chalon; le Curé seul Décim^r^. Guy de Verdun avoit cédé les dîmes à l'Abbé de S. Pierre en 1200.

Sg^rs^. M. Legouz de St.-Seine, 1er. Prés. & M. de Parabert: Louis du Tartre en 1500; les Galois d'Auvillars, les Gontier avec le Perroux, en 1678. 90 f. 350 Comm. Dép. le Perroux, avec titre de Comté, érigé en 1644 pour L. Gallois, Baron d'Auvillars; Chât. & tuilerie: la Creuchere, la Troche, Malplaquet de 6 f. Sennecey, Seign^e^. à M.

Desbarres, achetée par son aïeul N. Dyo de Montperroux; P. Duperrier, Sgr. en 1460; Ant. de Vienne en 1500 : vieux Château & Chapelle. Mde. Desbarres, fille du Marquis de Berlincour & niéce du Mar. de France, quoique résidant à Rans près Paris, a grand soin des pauvres Habitans de sa Terre. 30 f. avec la Troche, & 3 au meix Guillot.

Pays en plaine, couvert en partie de bois. 1 l. $\frac{1}{4}$ de Verdun, 2 de Mervans où se rend la Justice.

THUREY ou *TUREY*.

Tureyum, voc. St. Denis, Archiprêtré de Branges, Patr. le Chapitre de St. Vincent; à M. de Montrevel : la Justice ressortit au Bailli de Mervans. 120 f. 500 Comm. compris les Hameaux de Champfrecault, Champaumey, la Boullandiere 4 f. Quain 2 f. Fief réuni à la Sge. de Symard, le Villey, &c. A Champfrecault étoit un Château, détruit, possédé en 1405 par Louis de Nance, par Jean son fils en 1554. Franç. Alixant le vendit à Charles de Saulx-Tavannes en 1608, qui le revendit à J. Gilbert, Sgr. de Champaumey, où étoit aussi un vieux Chât. démoli : ces deux Terres ont été réunies à la Baronnie de Lessard par N. de Tavannes en 1644. Le terrier renouvellé en 1697.

Thurey a donné le nom à d'illustres Sei-

gneurs. Girard de Turey, Chev^{r}. Chambellan du Duc, depuis Maréchal de Bourg^{e}, fonda en 1348 à Cuisery une Chapelle qui fut le berceau du Chapitre : Guillaume son frere, Doyen de Lyon, y établit 4 Chapelains ; ce Guillaume, Evêque d'Autun en 1351, devint Archev. de Lyon en 1358. Raynaud, son frere, fut Précenteur & Doyen de la même Eglise. Philippe leur neveu, Archev. de Lyon en 1389. Pierre de Turey, Abbé de l'Isle-Barbe, Ev. de Maillezais, Cardinal & Légat en France en 1385 ; il avoit été Chanoine d'Autun & Abbé de St. Etienne ; il agit fortement au Concile de Pise, pour mettre fin au schisme qui désoloit l'Eglise, & mourut en 1412. Huguette de Thurey, Abbesse de St. Pierre de Lyon en 1370.

A 3 l. de Mervans, 3 de Louans, 4 de Chalon, 1 de Symard.

TRONCHY.

Annexe de Lessard, voc. S. Jean-B. 60 f. 250 Comm. de la Baronnie de Lessard. Dép. les Cottins, alt. avec l'Abergement de St^{e}.-Colombe, Layer, Meix-Martin, la Coudre & Bois-Velain; ces 3 derniers Hameaux dépendent, pour les cens & Justice de Saint-Etienne en Bresse, au Marquis de Perrigny: partie de la Coudre & de Layer dépend de Bellefond à M. de la Rodde. La dime de

Bois-Velain de 45 gerbes 1, à M. Petiot, Proc. du Roi au Baill^e. de Chalon. A 3 l. $\frac{1}{4}$ de cette Ville, autant de Louans.

VARENNE-SAINT-SAUVEUR.

Voc. S. J. B. décolé, Dioc. de S. Claude. Chapelle du Rosaire fondée ; autre de St. Antoine ; Patron le Sg^r. de Montjouvand, où est le caveau de sépulture.

Le clocher & partie de la Par^e. dép. du Baill. de Chalon ; depuis 1771 à M. Desgland de Cessiat, Chev^r. de S. Louis, Lieutenant Colonel : une autre partie est du Baill. de Bourg.

Quoique Varenne ait appartenu long-tems au même Sg^r. de Cuiseaux, cette Terre étoit distincte, & avoit un terrier à part.

On voit dans un Arrêt du Parl. en 1527, sur le droit de guet & garde à Cuiseaux, que les Habitans de Varenne soutenoient être plus près de Sainte-Croix, dont le chemin étoit meilleur, & n'ayant à passer que la p. riviere de Sevron. Pour aller à Cuiseaux, il falloit traverser le Solnan & la Dorlande ; ils désignoient alors 17 Ham. composant la Paroisse. Il y avoit autref. un fort Chât. à Varenne, dont il n'en restoit plus que la place ; mais le Seign^r. de Cuiseaux soutenoit qu'ils étoient du *basti* & *marcheage* de cette Ville, garnie de 19 tours avec 2 ponts-levis & mu-

railles hautes *hors d'échelles*, environnées de fossés, & qu'ainsi ils y devoient garde.

Plus de 1000 Comm. avec les dép. Cervillat, la Forêt, Jaffonay, les Gravieres & Tageat qui dépend de la Terre de Sainte-Croix, sont en Bourgogne : Montjouvand, avec Chât. anc. & Chap^{e}., à M^{r}. Balans, de Lyon, ci-devant aux Seig^{rs}. du nom, aux Lévis, au Marquis de Castries, Lieut. Gén. des Armées, qui la vendit en 1722 : Montlèchy, Marlesses, Bois-Demonde, Chardonniere, le Bouchat avec petit Chât. à M. de St.-Mauris, anc. Lieut. Col. de Cavalerie ; & autres Ham. & Dom. qui forment la Communauté de *Buisseroles*, sont dans la Bresse Savoyarde, séparée de la Bourg^{e}. par la riviere morte de Séveron.

Le Seig^{r}. de Varenne demeure à *Château-Rial*, au Ham. de la Forêt.

Guy Bouton, Sg^{r}, fonda la Chapelle du Rosaire à Cuiseaux pour 2 Chapelains en 1410. Par Sentence du Baill^{e}. de Chalon en 1521, les Habitans de Varenne sont déchargés du droit d'indire envers le Prince d'Orange, alors Sg^{r}. du lieu & de Cuiseaux.

4 foires. 2 moulins. Pays de bois.

2 l. $\frac{1}{4}$ de Cuiseaux, 3 $\frac{1}{2}$ de Louans, 10 $\frac{1}{2}$ de Chalon.

VARENNE SUR LE DOUBS.

Annexe de Charette, Dioc. de Bes. à M.

de Truchis de Frontenai. 25 f. 80 Commun. Tour anc. restes du Chât. 1 moulin sur le Doubs, établi en 1518 par Jean Godefroi de Lugny, Sgr. On voit par les terriers de 1504 & 1577, que le Seigneur avoit droit d'amodier les graviers du Doubs pour en tirer de *l'or dorable*. M. Froissard, Marquis de Broissia, Sgr. de Neublanc, Chevr. d'Honn. au Parlem. en 1740, avoit une bague d'or faite des paillettes tirées du Doubs.

2 l. de Seurre, 6 de Chalon.

VAUVRY.

Chât. & Baronnie, Paroisse de St. Didier en Bresse : (*V. ce Village*).

VERGENNES : (*V. ci-dev.* ORMES, *p. 252*).

VERISEY ou *VERISSEY.*

Voc. St. Eloy, Patr. le Chapitre de St. Vincent, Arch. de Branges; Seigr. relevant de Lessard, à M. Venot de Noisy. Jacques Venot, Sgr. de Verisey, fut anobli pour ses services en 1673.

Pays couvert. Bois. Etangs. 4 moulins. 220 Comm. Dép. les Gerbaut, Fief avec Chape. la Vernotte, Fief; les Antêtés, dont quelques maisons sont de Tarrey & de Tronchy.

2 l. de Louans, 5 de Chalon.

VILLEGAUDIN.

Villa Guichardei, voc. la Vierge; Patron l'Abbé de S. Pierre de Chalon, Archipr. de Mervans. Le Curé ſeul Décimateur.

Près de l'Egliſe, ſur le cimetiere, eſt la Chapelle de *la Marche* ou des 4 *Seigneurs*, fondée en 1399. On y voit le tombeau de Guillaume de la Marche, Maître des foires de Chalon, pere d'Olivier, Poëte & Hiſtorien.

45 f. 200 Comm. avec les dép. la Forêt, le petit Outre-Cône, le petit Villars, & la Marche érigé en Marquiſat en 1736, en faveur de Claude Fyot, Comte de Bôjan, 1er. Préſid. du Parlem. de Bourge.

Château à la moderne, bien décoré, avec un beau ſallon peint à freſque par *Nanini*, où eſt repréſenté le feſtin des Dieux. Jolie Chapelle caſtrale fondée en 1317 par Renaude de la Marche en ſa *maiſon-forte* pour 3 Meſſes par ſemaine, renouvellée en 1669 pour 2 Chapelains à 400 livres, réduits à un en 1677, & bénite par Cl. Fyot, Abbé de St. Etienne. Beau tableau en grand de la femme péchereſſe.

Au Chât. tableaux d'Olivier de la Marche, de Jean Fyot, précepteur d'un fils de Charles VII, de la continence de Scipion, de l'embarquement de Charles II à Anvers pour retourner à Londres.

Vaste nape d'eau devant le Château. 5 grandes avenues pour y arriver, celle du côté de Mervans a $\frac{3}{4}$ de l. de long.

Ce Chât. dont le donjon est en franc-aleu noble, a donné le nom à une anc^e. Maison éteinte, dont étoit Olivier de la Marche, né en ce lieu, non en Franche-Comté, en 1422, Maître-d'Hôtel & Capitaine des Gardes du Duc Charles, fait Chevalier à la bataille de Montlhery en 1465, mort en 1501 à Bruxelles. Il est dit dans son épit^e.

Qu'il fut sage & discret, léal & magnifique;
Et qu'il fit maints beaux dits en belle rhétorique.

Jean de Vienne de St^e.-Croix acquit en 1376 partie des revenus de la Marche sur Alix de la Marche, Dame de Château-Renault, & Oudot son fils.

Cette Terre fut partagée en 1470 entre Anne, fille d'Antoine de la Marche, épouse de J. de Saulx du Meix, & Françoise de Moroges, relicte d'Antoine de la Marche; mais Olivier en touchoit les revenus, qui passerent à Philipote de la Marche sa fille, femme de Philippe de Lenoncourt, en 1501. Charles de la Marche céda ses droits sur cette Terre à Olivier de Lenoncourt, Bailli de Langres, son neveu, en 1517. Olivier la vendit à Hugues de Mâlain, Sg^r. de Dicone, lequel la rétrocéda à Lenoncourt en 1574. Réné de

Lenoncourt laissa veuve Marguerite Fyot en 1620. Leur fille & N. Reynette son mari la vendirent en 1636 au Président Fyot d'Arbois leur oncle, d'où elle passa à J. Fyot son fils aîné, Baron de Montpont, & à ses descendans; aujour. à Jean Fyot, Comte de Dracy.

Le droit de patronage de la Chapelle *des 4 Seigneurs* fut confirmé à celui de la Marche par Arrêt du Parlement de Rennes en 1667. Le Marquis de la Marche est Patron de 2 Chapelles à Seurre.

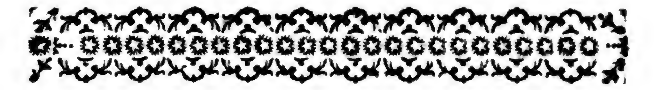
Ce Marquisat est composé des Paroisses de Mervans, Villegaudin, St.-Martin, Dicone & Deverouse.

Le grand chemin de Chalon à Mervans passe sur la Paroisse. Pays de bois.

4 l. de Chalon, 1 de Mervans, 4 de Louans.

VILLENEUVE-LÈS-SEURRE : (*V. Vill. du Chalonnois, pag. 106*).

Fin de la Bresse Chalonoise.



DESCRIPTION
DES VILLES
DE L'AUXOIS.

SEMUR.

SEMURIUM, *Senemurium*, *Semmunis*, *Samuriense Castrum*, *Sinemurum*, Ville capitale de l'Auxois sur l'Armanson. Il n'est presque point de Villes qui n'aient leur histoire fabuleuse; mais il en est peu qui prétendent à une aussi haute antiquité (1). Selon Chasseneuz, elle a été fondée par Hercule à son retour d'Espagne dans les Gaules, 1238 ans avant J. C.

Cette brillante origine, à laquelle il ne manque que des titres historiques pour se soutenir, n'a pas laissé de faire fortune pendant plusieurs siécles.

(1) Si ce n'est Metz que Philippe Vigneul assure avoir été fondée par trois fils de Sem avec leur tante *Azita*, & Langres que l'Abbé Mangin dit bâtie seize ans après le déluge.

S. Julien de Baleure paroît peut-être plus vraiſemblable, quand il rapporte les commencemens de Semur après la deſtruction d'Alize par Céſar. Le Poëte Ladone dit que les reſtes des Mandubiens, échappés du ſac d'Alize, bâtirent Semur à 3 lieues de leur ancienne demeure, ſous la protection des Eduens. Le P. Monnet dans ſa *Géographie de l'ancienne Gaule*, l'appelle, *clarum & vetus oppidum, Mandubiorum hodiè Metropolis*. Duchêne s'exprime de même dans ſes antiquités des Villes de France. Mais ces Auteurs n'apportent pas plus de preuves que Chaſſeneuz.

Il eſt certain que Semur, ſoit par l'avantage de ſa ſituation, ſoit par le nombre de ſes Habitans & la force de ſes murailles, devint durant les guerres l'aſyle des peuples voiſins, le chef-lieu d'un canton (*pagus Aleſenſis*), & la réſidence d'un Comte dès le VIIIe. ſiécle. L'antiquité de ſes fortifications prouve aſſez celle de la place. Il reſte encore une vieille tour qui ſert d'épaulement aux remparts du Château, appellée *Tour d'Hercule*, qu'on croit bâtie après la ruine d'Alize.

Un critique a prétendu que le Château ne tenant ſa force que de la nature & de l'aſſiette du lieu, étant ſans murailles, fut appellé *ſine muro*. Un fort ſans murs ſeroit tel qu'une Ville ſans porte, ou qu'un vaiſſeau ſans gouvernail. *Murus* dans quelques Auteurs

ſignifie

ſignifie un lieu fortifié, & Semur vient plutôt de *ſenemurium*, vieilles murailles. Ce mot, ſelon Bullet, veut dire en celtique, *Ville bâtie ſur le roc rouge*; ou, ſelon l'Auteur de l'*Origine des Sociétés*, *in-8°.* 1770, *ſem-ur* marque une Ville à demi-brûlée, de *ur*, feu, *urere*, brûler.

L'Hiſtorien de l'Abbaye de Moutier-St.-Jean rapporte que Jean de Reome, ſon Fondateur, au ve. ſ. ſe retiroit quelquefois dans l'Egliſe de S. Maurice au château de Semur, pour y vaquer à la priere. Le corps même de ce St. Abbé y fut mis en dépôt comme en un lieu fortifié, durant les ravages des Normands. Gorbert, Gouverneur du pays, recouvra la ſanté en priant auprès des reliques de ce Saint, en 890.

Sigiſmond ayant fondé ou plutôt rétabli le Monaſtere d'Agaune en Valais, lui fit don de quelques biens ſitués à Semur & aux environs, notamment de l'emplacement du Prieuré de S. Jean, où les Moines d'Agaune envoyerent bientôt après une colonie au VIe. ſiécle.

Vidrade ou Varré, Fondateur de l'Abbaye de Flavigny, fit ſon teſtament à Semur vers 668 ou 722; la premiere année du regne de Thierri. Il déclare à la fin que cet acte a été paſſé par le Notaire *Aldofretus*, & muni du Sceau Royal qui étoit en la puiſſance d'Almaſinde ſon exécuteur teſtamentaire. Il

fut confirmé par plusieurs Nobles & Bourgeois, & par très-noble Geoffroy, *défenseur* (avoué (1) des Eglises).

Bozon, Roi d'Arles, voulant mettre dans ses intérêts Adalgaire, Evêque d'Autun, donna, par Lettres datées de Lyon en 879, à son Eglise de S. Nazaire celle de S. Maurice avec la *montagne* de Semur & deux moulins.

Ce don fut fait par Bozon, dans le temps que les Rois Louis & Carloman étoient occupés à repousser les Normands. Revenus victorieux, les deux Princes rentrerent dans les Etats usurpés par Bozon, ainsi que dans tous leurs droits sur les Villes de Bourgogne.

Semur est qualifié de *montagne*, parce qu'il en a véritablement la forme, étant composé de trois parties environnées de vallées profondes, & n'étant au niveau des terres que du côté de l'orient. L'Eglise dont parle Bozon étoit paroissiale & desservie par les Chanoines Réguliers de St. Augustin. On voit dans le cartulaire de Flavigny, un Gérard

(1) Avoué, *Advocatus*, patron, protecteur d'une Eglise ou Abbaye : il veilloit au bien public, & *défendoit* les causes & les intérêts des Monasteres. On en rapporte l'origine à l'an 423. Charlemagne se disoit l'Avoué de St. Pierre, le Roi Hugues de St. Riquier, St. Gengoux de Beze, le Duc Robert II de Fontenai. Cet usage s'est perpétué sous d'autres noms, tels que ceux de *Vidame*, de *Proviseur*, & depuis avec moins d'autorité, de *Fabricien*, *Marguiller*.

Arlebaud, Archidiacre de Semur, en 992. Si ces titres & ces faits n'avoient pas été ignorés du docte Abbé de Longuerue, auroit-il avancé que Semur étoit inconnu avant le XIe. siécle ?

Le Prieuré de Notre-Dame fut doté en 1050 par Robert, chef de la premiere Race royale de nos Ducs, qui voulut y être inhumé en 1075. D. Mabillon le marque déjà établi en 1010 par Amédée, Abbé de Flavigny.

L'Auteur du *Traité de l'Abus*, Charles Fevret, Semurien, a dit dans un mémoire, « que la bonne vie des Religieux ayant at» tiré la fréquence du peuple en ces quar» tiers environnés de bois, l'on commença » à s'y établir petit à petit, & plusieurs » étrangers s'y retirerent. « Ces nouveaux Habitans étoient presque tous serfs du Prince ou du Prieur. Ce ne fut qu'en 1276 qu'ils formerent un Corps de Communauté, par Lettres d'affranchissement & de *Commune* accordées par le Duc Robert II. (Voyez l'acte dans Perard, pag. 259). Dès 1262 le Prieur Hervier avoit aussi affranchi ses serfs, se réservant la Justice sur eux, & une taxe légére sur chacun. Les titres prouvent qu'il avoit 69 main-mortables, dont les uns furent affranchis pour 5 sous, d'autres pour une livre de cire ou de poivre; un autre pour treize paires de chausses. Le marc étoit alors à 53 f.

Le pouvoir & les droits des Comtes d'Auxois furent absorbés par les Ducs de Bourgogne de la premiere Race. Ceux-ci exercerent à Semur l'autorité souveraine, en accordant des priviléges, en faisant des fondations, ou en confirmant celles qui étoient déjà faites. Les Ducs avoient une maison de chasse hors du château à l'est, sur un roc escarpé. L'espace entre les maisons du haut & du bas, s'appelle la *Cinguenier*, comme ayant été destiné à élever des *cicognes*, & peut-être occupé par le *Cicognier* ou Garde des *cicognes*.

Semur fut choisi pour l'assemblée des Barons convoqués par Etienne de Bagé, Evêque d'Autun, en 1113, afin d'appaiser un grand différend entre les Moines de Flavigny, & des Gentilshommes du voisinage qui les vexoient. Parmi les Nobles convoqués étoient, Savaric de Vergy, Aderan de la Roche, Homont de Frolois, Geoffroy de Grignon, Hugues de Montreal, Hugues de Thil, Gisslebert de Gresigny. Le Fief disputé fut rendu à l'Abbé Gerard, & les Moines donnerent mille sous à Hugues de *Marigny* avec un palefroi. (V. Maison de Vergy, p. 112, pr.).

Semur fut le rendez-vous de la Noblesse qui devoit s'opposer à l'entrée des Anglois en la Province, sous le commandement de Guillaume de Vienne, Sire de Sainte-Croix. Philibert de l'Epinasse s'y trouva avec plusieurs Chevaliers. André de Morey, Capi-

taine de Semur, y fut reçu avec sa Compagnie de quarante Nobles, par le Maréchal de Thurey. La Noblesse montra au combat de Brion-sur-Ourse près de Châtillon, ce que peut la valeur; mais elle succomba sous des forces trop supérieures. Milles de Noyers fait prisonnier, paya 7000 mailles d'or pour sa rançon.

Pour ne pas s'exposer aux ravages des Anglois presque maîtres de la France, après la bataille de Brion, Semur fut obligé de se fermer de murs, & de détruire la maison des Carmes, qu'on rebâtit dans la place accordée par le Seigneur de Montille. Le voisinage de ces ennemis du Royaume, qui s'étoient fixés à Flavigny, fut très-nuisible à l'Auxois : les environs de Semur, Saulieu même, furent saccagés; on ne se délivra de ces hôtes dangereux que par une somme de plus de 2 millions accordés au Roi Edouard par le traité de Guillon, le 10 Mars 1359. Les Députés de Semur pour ratifier le traité, étoient, Perrenot de Sauvigni, Renaut-Sauccon, Jean Ternal, & Guiot Lemulier. Parmi les sept Bourgeois notables qui furent cautions envers les Anglois, paroissent Guyot Fournier de Semur, Hugues de Clugny d'Autun, & Philibert Paillart de Beaune : Philippe de Rouvre rappelle leurs noms dans son testament.

Ce fut encore à Semur que Guy de Pon-

tallier, Maréchal de Bourgogne, rassembla la Noblesse pour faire le siége de Vilaines-les-Prévôtés, dont Arnaud de Cervolles, Chef *des grandes Compagnies*, s'étoit emparé, & d'où il rançonnoit l'Auxois. Ces brigands ne se rendirent qu'après six semaines de siége, le 6 Mai 1365. Parmi les Nobles on voit Jacques de Vienne, Pierre de Chevigni, Jean de Digoine, Philippe de Jaucourt, qui avoit trois Chevaliers Bacheliers, trente Ecuyers & deux Archers.

Dans le besoin les Ducs trouverent toujours des secours chez les Notables de Semur, qui de tout temps ont passé pour riches. En 1405 le Prieur prêta au Duc Jean cent francs d'or, & la Ville douze cents. Deux ans après, Pierre Gastelier, Receveur du Bailliage; Jean Brandin, Grenetier de Semur, & Jacquot Espiard, Grenetier d'Arnay-le-Duc, s'engagerent pour le paiement des sommes que le Duc avoit empruntées de divers Marchands de Paris. Les Echevins avancerent pour le service du Roi pendant les guerres de la Ligue, 9731 écus, selon un compte de 1594, & l'état des dettes du pays présenté au Président Jeannin en 1600. Il est flatteur de retracer à des Citoyens les belles actions de leurs ancêtres en faveur de la patrie.

En 1411, dans le temps malheureux de la faction d'Orléans & de Bourgogne, il y

eut à Semur un rendez-vous général des gens d'armes du Duc, pour s'oppoſer aux entrepriſes de Jean de Chalon, Comte de Tonnerre, qui s'étoit rangé du côté des Armagnacs, & faiſoit le dégât dans l'Auxois. Il avoit déjà pris Rougemont & quelques autres places; mais le Comte de Nevers, frere du Duc Jean, à la tête de la Nobleſſe, le força d'abandonner les places conquiſes, & même à quitter le plat pays.

Les Etats du Bailliage d'Auxois furent convoqués à Semur en 1417. La Ducheſſe de Bourgogne leur demanda quelques contributions extraordinaires pour le Comte de Charolois ſon fils, auxquels ils accorderent 2000 livres, les Etats du Dijonnois 3000 livres, & ceux de Chalon 1200 liv. Les Elus nommés par les Semuriens pour lever cette ſomme, furent, Eudes de Rouſſillon, Prieur de N. D. Renaud-Gaſtelier & Jean Brandin par les trois Ordres. Voilà les premiers Etats particuliers aſſemblés par Bailliages.

En 1433 furent convoqués à Semur les Barons & les Nobles, pour délibérer ſur la paix générale du Royaume, troublée depuis 1419 par les diſſentions du Duc uni aux Anglois, avec le Roi Charles VII. On réſolut d'envoyer une ambaſſade de la part du Duc à Auxerre, où devoit ſe traiter cette grande affaire, ſous la médiation du Cardinal de Ste.-Croix, Légat d'Eugene IV. Il s'y trou-

va, entr'autres, Charles de Poitiers, Evêque de Langres; Jean de Blaisy, Abbé de St. Seine; le Chancelier Rolin; Antoine de Toulongeon, Maréchal de Bourgogne; Claude Beauvoir de Chastelux; Pierre de St. Fale, *&c.* On peut voir les suites de cette célèbre conférence d'Auxerre qui aboutit à la paix d'Arras en 1435, *au 1er. vol. pag. 207.*

La mort du dernier Duc Charles, tué à Nancy, plongea la Bourgogne dans le deuil & la confusion. Plusieurs Villes, inviolablement attachées au sang de leurs Maîtres qui les avoient toujours bien traitées, prirent le parti de Marie de Bourgogne, indignées d'ailleurs des vexations & des pilleries du Gouverneur Georges de Craon. Semur qui étoit du nombre, fut cruellement traité, ainsi que Saulieu, Montcenis, Verdun, Chalon, Beaune, à cause de leur attachement à cette Princesse. On peut voir *au tom. IV, p. 434 & 606*, les horreurs exercées à Chalon & à Verdun par Craon & Charles d'Amboise son successeur, & on jugera de la désolation qu'éprouva la Capitale de l'Auxois, qui fut presque réduite en cendres, Juin 1478. Elle se releva bientôt de ses ruines par le zèle de ses Habitans, puisqu'en 1493 les Etats de la Province y furent convoqués : ils s'assembloient aux Carmes comme le marquent leurs registres.

Depuis cette époque jusqu'aux guerres

civiles du XVIe. ſiécle, il n'arriva rien de remarquable. Mais dans le temps de la Ligue, Semur fit éclater hautement ſa fidélité pour ſes Rois. Mayenne qui voyoit à regret cette place importante échapper à ſes filets, y avoit pratiqué, par le Duc de Nemours ſon frere, des intelligences ſecrettes, & s'étoit emparé du Château qu'il avoit confié au Maire Blanot. Guillaume de Tavannes, Chef du parti royaliſte, vint auſſi-tôt avec 100 chevaux & 700 Arquebuſiers, préſenter l'eſcalade au donjon, & attacher le pétard à la porte du côté des Vaux (1). Les ſoldats ligueurs effrayés,ſans en attendre l'effet, ſe rendirent. Le donjon où commandoit le Capitaine Laplume, ſe ſoumit le lendemain. La Ville & les Fauxbourgs, toujours attachés au ſervice du Roi, ſeconderent utilement le Lieutenant Général de la Province qui leur laiſſa pour Gouverneur le brave Marcilly de Cypierre, Seigneur de Thoiſi, avec une bonne garniſon. Depuis ce temps Semur fut le centre commun où ſe raſſembloient tous les bons ſerviteurs du Roi, pour réſoudre ce qui étoit convenable à ſon ſervice. Ils étoient appuyés par l'affection ac-

---

(1) Actuellement mûrée, & à demi-maſquée par les décombres à l'extérieur, & tout-à-fait dans l'intérieur.

tive des Officiers municipaux & de ceux du Bailliage, & par les ſecours d'argent fournis par les Bourgeois. Ceux-ci recevoient les Royaliſtes des différentes Villes. Une inſcription ſur un marbre dans l'Egliſe Collégiale, nous apprend que J. de Bourg-Dieu & Marie Soirot ſa femme, tous deux de race noble, âgés & perſécutés par les Ligueurs de Dijon, ſe réfugierent à Semur; l'un y mourut en 1598, l'autre l'année ſuivante.

Dans la convocation des Etats à Dijon en 1589, le Duc de Mayenne n'appella point la Ville de Semur, perſuadé qu'elle n'étoit point dans ſes intérêts. Mais elle fut dédommagée de cette omiſſion par l'avantage de recevoir, l'année ſuivante, l'aſſemblée des vrais Etats dans ſes murs, ſur les lettres du Roi. Le Conſeiller Jean Fyot d'Arbois fut Elu du Tiers-Etat, comme repréſentant le Maire de Dijon; il eut même l'honneur d'aller complimenter le Roi au Camp de Paris, & le chagrin d'être pris à ſon retour par les Ligueurs : il en coûta ſix cents écus pour ſa rançon. Les Etats dont l'Avocat Jacques Fevret fut nommé Conſeil, ſe tinrent encore à Semur en 1592.

Le ſiége même du Parlement y fut tranſféré de Flavigny en Avril de la même année, ainſi que celui de la Chambre des Comptes, & le Bureau des Finances compoſé alors de deux Préſidens, huit Tréſo-

riers & deux Greffiers. (*Voy tom. 1er, pag. 569*).

Le Maire Claude Bretagne, Pierre Fourmier Echevin, Hugues Mallerot Procureur-Syndic, eurent ordre de réparer les fortifications, & de pourvoir à la ſûreté publique. Valon & Quarré, Conſeillers Commiſſaires du Parlement, furent chargés de veiller à la réparation des murailles.

Pendant le ſéjour du Parlement, un violent incendie conſuma une partie de la Ville: une inſcription gravée ſur une table de marbre en lettres d'or, & attachée à l'un des piliers de l'Egliſe Collégiale, porte que deux cents cinquante maiſons furent la proie des flammes, & qu'elles furent promptement rétablies par le zèle des Magiſtrats. Les Semuriens ayant appris la reddition des Villes de Rouën, Havre-de-Grace, Pont-Audemer, firent des feux de joie. » En dériſion » de la Ligue, dit un regiſtre du temps, ils » traînerent ſur une charrette, une femme » laide, toute décrépite, qui s'en alloit mou- » rir, ayant au derriere un panier tout ber- » neux, diſant que la Ligue ſeroit morte » avant Pâques. «

Henri IV informa, par Lettres du 26 Juillet 1593, le Parlement de ſa converſion, dont on rendit à Dieu de ſolemnelles actions de grace. Cette abjuration, déciſive pour le parti royaliſte, lui ouvrit bientôt les portes

de Paris, & fut ſuivie d'une treve générale en 1594.

La victoire de Fontaine-Françoiſe où notre nouvel Hercule écraſa l'hydre de la Ligue, procura la paix générale, & mit fin aux troubles. Henri IV rappella ſon Parlement en la Capitale qu'il venoit de ſoumettre. Ces illuſtres Magiſtrats, qui les premiers reconnurent le plus chéri & le plus grand de nos Rois, quitterent Semur le 18 Juin 1595, accompagnés de MM. de Cypierre, Rochefort, Lacroiſette, Chantal, *&c.* Leur marche fut un triomphe continuel. Le peuple & les Nobles accouroient de toute part pour voir & admirer ces généreux exilés. Ils rencontrerent aux Chartreux le Maréchal de Biron avec MM. de Brion, Thorigny, Ragny & autres Officiers du Roi, que ce bon Prince envoyoit au devant d'eux, & firent leur entrée dans Dijon par la porte de St. Pierre. Henri IV leur fit l'accueil le plus diſtingué. Il les nomma les peres de la patrie & les victimes honorables de la fidélité. On peut voir le nom de ces Magiſtrats, dont la mémoire eſt précieuſe, *au 1er. vol. pag. 492.*

La ſéance du Parlement à Semur, époque glorieuſe pour cette Ville, vient d'être célébrée par M. de Chaligny de Plaine, Chanoine de Verdun, dans un poëme latin de deux cent trente-ſix vers, inſcrits ſur un tableau à l'Hôtel de Ville en 1779. Le Poëte,

en félicitant Semur sur sa fidélité, dit qu'elle s'est acquise une gloire immortelle :

Sin-murum, quamvis conscriptum limite parvo,
Ecce coronatum tollit ad astra caput.

Cette Ville fut encore l'asyle du Parlement disgracié en 1637. Henri de Condé, Gouverneur, ayant apporté treize Edits bursaux, les Magistrats se leverent, refusant de les enrégistrer. Pierre de Xaintonge, Avocat Général, frappé de tant d'Edits nuisibles à la Province, dit *que cette nouveauté l'étonnoit; que depuis douze cents ans que la France subsistoit, telle chose ne s'étoit vue :* cependant, forcé par le Prince, il conclut à l'enrégistrement. Le Parlement dont plusieurs Membres furent exilés, fut envoyé pour rendre la Justice à Semur, où il resta cinq mois.

Casimir V, exemple singulier des bizarreries de la fortune & de celles de l'esprit humain, après avoir abdiqué la Couronne de Pologne en 1668, devint Abbé de Saint-Germain-des-Prés. On le vit à Semur en allant prendre les eaux de Sainte-Reine en 1672; il logea à l'*Arbre Verd* dans la grand-rue, où les *cimaises* lui furent portées. Après avoir pris les eaux pendant un mois, il revint à Semur où il fut complimenté par les Magistrats dans la même auberge. Le Comte de Bussi, dans ses lettres, parle beaucoup du

séjour de Casimir à Ste.-Reine. Une femme du peuple à Evreux, où il avoit l'Abbaye de St. Thaurin, l'ayant appellé mon *Révérend Pere*, chacun se prit à rire. « Elle a raison, » répondit gravement Casimir; j'ai été Jésuite à Rome, & par conséquent *R. Pere;* » j'ai été Cardinal, & les Cardinaux sont les » *Peres* de l'Eglise; j'ai été Roi, ainsi pere » de mon peuple; je suis Abbé de S. Paul, » ne dit-il pas *Abba Pater?* »

Voilà en deux mots l'histoire de ce Prince aussi foible que vertueux. (V. Mél. de Litt. par Vigneul de M. t. 2, pag. 468).

COMTES D'AUXOIS.

Le canton, *Pagus Alesiensis*, tire son nom de l'ancienne Alize, dont la prise couronna les exploits de César dans les Gaules, l'an de Rome 701. Il renfermoit au commencement l'Avalonois & le Duêmois, qui par la suite formerent des districts séparés. Fortunat, dans la vie de St. Germain de Paris, à la fin du VIe. s., fait mention du *Pagus Alesiensis.*

Ce Comté d'Auxois fut donné avec l'Avalonois & les Villes qui en dépendoient, par Charlemagne en 806, à son fils aîné Louis, qui le céda en apanage à Pepin son fils, en 817.

Le plus ancien Comte que nous ayons pu

découvrir, eſt Manaſſès de Vergy en 880, qui étoit en même temps Comte d'Autun, de Dijon & de Beaune : on en a parlé amplement *au tom. 2, pag. 43 & 566; au t. IV, pag. 448.*

Manaſſès II lui ſuccéda; à celui-ci Raoul ſon fils aîné, enſuite Valon, & Hugues de Vergy. Aimon de la même famille ſe qualifie, *Adminiſtrateur de la choſe publique dans les Comtés d'Auxois & Duêmois*, dans un acte de 1004, par lequel il donne à l'Abbaye de Flavigny un Oratoire élevé par ſon pere en l'honneur de St. Germain près Chanceaux. Valon eut la même qualité en 1055 : (*Voy. tom. 1er. pag. 335*). Après la mort du Comte l'Etalde, Eudes Ier. réunit ce Comté à ſon Duché, à défaut d'hoirs mâles, en 1082. Il paroît même par la ſépulture de Robert Ier. à Semur, que dès-lors cette Ville lui appartenoit, l'ayant eu en apanage du Roi Robert en 1027.

EGLISE COLLÉGIALE, auparav. *PRIORALE.*

Le Prieuré de Notre-Dame ne fut d'abord qu'une ſimple *celle* ou *obédience*, occupé par cinq ou ſix Moines de Flavigny vers 1020 : enſorte que, pendant deux ſiécles, tout ce qui intéreſſoit cette Colonie monaſtique, ſe traitoit avec l'Abbé de Flavigny, de qui elle dépendoit. Le Duc Robert Ier. dota ri-

chement ce Prieuré en 1065, & fit construire la belle Eglise telle qu'on la voit. On croit qu'il fit cette fondation pour expier l'assassinat de Dalmace de Semur en Brionnois, son beau-pere, commis de sa propre main; car alors on ne connoissoit guere d'autres bonnes œuvres que celles de bâtir des Eglises : le bonheur des peuples, l'amour de la justice, l'éloignement pour les vices grossiers, étoient presque comptés pour rien. Un Prince croyoit avoir tout fait pour Dieu & réparé ses injustices, en fondant un Monastere.

La structure de cette Basilique répond à la dignité & à la magnificence du Fondateur. Elle a plus de deux cents pieds de longueur; mais la nef trop étroite, n'ayant pas vingt pieds de largeur, la rend irréguliere. Ainsi le coup d'œil se porte d'abord à cent quarante-trois pieds de profondeur sans être interrompu par aucun objet. On présume que le Duc Robert fut inhumé en 1075, au nord sous le petit portail qui conduit à la *porte des Bleds*, ainsi appellée, parce qu'avant la construction de cette partie de la Ville, ce n'étoit qu'une campagne cultivée.

Le principal portail, dans un beau goût gothique, est composé de trois portiques surmontés de deux tours quarrées, séparées dans le haut par une gallerie. Les portiques sont ornés de statues & de bas-reliefs qui représentent

repréſentent différens ſujets de l'ancien & du nouveau Teſtament.

Le petit portail à gauche eſt auſſi décoré de pluſieurs figures; on y voit la ſtatue du Duc & d'Hélie de Semur ſon épouſe : quatre bas-reliefs au deſſus de la porte déſignent le meurtre de Dalmace de Semur dans un feſtin, l'expiation du crime, & la mort de Robert, qui, auſſi bien que Dagobert à Saint Denis, paſſe la barque de Caron, accompagné d'un Moine.

On croit que la Paroiſſe fut fixée au Prieuré, par une Bulle d'Anaſtaſe, en 1154, ou par l'acte de 1180 entre les Abbés d'Agaune & de Flavigny. Des Lettres d'indulgence accordées à cette Egliſe paroiſſiale le 12 Avril 1403 par trois Cardinaux, le Siége vacant; d'autres données par le Cardinal Rolin en 1450, pour les réparations de cette Egliſe, ſemblent prouver qu'elle menaçoit ruine. Le cimetiere fut béni par l'Evêque d'Autun en 1486. Il y a une chaire antique attachée au mur, qu'on croit plus ancienne que l'Egliſe, ou faite du temps de la contagion pour prêcher les peſtiférés & les lépreux. Le cimetiere a été transféré hors de la Ville, avec Chapelle, en 1779.

Les Fonts baptiſmaux ne ſont que de l'an 1595, comme il paroît par le milliaire gravé ſur la cuvette de pierre de taille faite en cul de lampe. On y remarque auſſi un ancien

obélisque ou pyramide de quinze pieds de haut, d'une seule pierre, destinée pour les saintes Huiles, comme on en voit encore un en la Métropole de Rheims. La pierre est plus fine & plus blanche que celle de l'Eglise, d'un travail & d'une délicatesse plus recherchée. Un tableau du Sauveur, peint sur bois, porte la date de 1299. Les connoisseurs regrettent la perte des anciens vitraux peints, qui furent cassés presque tous par accident en 1729. On voit dans deux Chapelles des bas-reliefs de bon goût.

On ne croiroit pas jusqu'à quel point les Moines poussoient alors l'avarice & la dureté envers les Semuriens, si des Lettres de Charles VI, à qui ces derniers se plaignirent, ne l'attestoient. Ces Lettres datées de Paris, 7 Janvier 1408, nous apprennent que les Habitans payoient pour être enterrés à l'Eglise, trois marcs d'argent (le marc valant alors 6 ou 7 liv.) & un lit garni de la valeur de 30 à 40 liv. Pour avoir la sépulture au cloître du Prieuré, on donnoit un marc & demi d'argent & un lit garni en valeur de 20 livres, & au verger 6 liv. outre un droit de poêle, de pittance & autres.

Par Lettres du Roi Charles VII à l'Evêque d'Autun, & par Sentence arbitrale, il fut décidé que pour un *chief d'ostel* (pere de famille) inhumé à l'Eglise, on payoit 12 l. au cloître, 8 l. au verger ou en la place du

portail, 2 liv. en la loge, & à l'entour de l'Eglise 10 s.; ce qui fut réglé en présence de Guy Boucher, Abbé de Flavigny; de Jean Gauthier, Archidiacre de Chassey; d'André & de Jean Dralle, Notaires, & de l'Official d'Autun, Etienne de Clugny; approuvé de l'Evêque Jean Rolin en 1440. Mais depuis 250 ans, par traités particuliers, on ne payoit plus rien au Prieur, mais à la Fabrique.

« Anciennement en France, dit Fevret au » Traité de l'*Abus*, pag. 377, les Ecclésiastiques ne vouloient enterrer les morts, si » on ne leur mettoit le testament en main; » ou si faute de testament, on obtenoit un » Mandement spécial de l'Evêque : mais ces » priviléges, ou plutôt *praviléges*, ont été » à bon droit abolis; car la sépulture, appellée par un Poëte Grec la *légitime des* » *morts*, doit être libre & non *questuaire* ni » mercenaire, selon la disposition des Canons. »

L'Abbé le Bœuf, dans son 1er. volume de l'Histoire d'Auxerre, pag. 675, dit que, selon la coutume commune dans les campagnes, les peres de famille laissoient à l'Eglise, en mourant, leur meilleur lit; ce qui se pratiquoit aussi à la Ville quelques siécles auparavant, comme on le voit par les testamens du XVe. s.

On connoît par une inscription qui est à côté de l'Autel paroissial, que les Moines ne

desservoient plus la Paroisse, & qu'il y avoit un Curé en titre en 1366, puisque Gérarde de Genay lui donne une maison pour son logement. Cette inscription posée par Guy Baimart, *Curé & Citoyen* de Semur, marque que Gérarde repose en cette Eglise avec Me. Alexandre, jadis *Curé*. On voit même un Vicaire perpétuel, Jean de Sainte-Colombe, Diacre, nommé par Gilles Prieur en 1215; Denis de Clugny étoit Curé en 1522, Charles Legoux de la Berchere en 1674.

Hugues, Evêque de Chalon en 1318, conféra les Ordres sacrés, pour l'Evêque d'Autun, en l'Eglise N. D. la veille de la Pentecôte. Le Prieur l'y reçut, & lui fournit les choses nécessaires pour l'ordination, en protestant que cela ne pouvoit nuire à son Eglise ni à ses successeurs.

Le Duc Hugues Ier. en 1181 fit don de la moitié du droit d'éminage (1), à l'Abbé de Flavigny qui le céda au Prieur, & du droit de Justice les jours de foires. L'acte est signé Renaud de Vernoy; Boimes, Prévôt de Châtillon; & Arrard, Prévôt de Semur. L'année suivante, le même Duc céde au Prieuré 50 s. de cens sur les vignes de Semur, & remet

(1) L'éminage qui n'alloit pas pour le Chapitre à 24 liv. en 1775, a été supprimé & éteint par Arrêt du Conseil, 26 Février 1777.

treize écus que cette Eglise lui devoit annuellement. Miles de Lantilli, Chevalier, donna la moitié des droits de vente & de salage dont il jouissoit à Semur, en 1213. Alix, Duchesse de Bourgogne, approuva le don d'une femme de *serve* condition, fait à cette Eglise par Guillaume de Mont-Saint-Jean, en 1218. Le Prieur & les Religieux furent maintenus par Arrêt de 1675, dans la Justice civile & criminelle en l'enclos du Prieuré, à la réserve de l'homicide, à la forme du titre de 1181. Le Chapitre qui remplace les Moines, a la Justice & Police dans la Ville & Banlieue, depuis les deux heures & demie du Mercredi avant l'Assomption jusqu'au Jeudi à la même heure.

Il paroît par un compte de dépenses en 1486, qu'il se faisoit tous les ans au Prieuré une aumône pour feu Gerard Leriche, à treize pauvres, d'une chopine de vin & d'un pain blanc à chacun, le 1er. Mars. Cette aumône a été depuis fixée à 3 l. pour douze pauvres veuves. On lavoit alors les os de Gerard Leriche qui étoient dans le cloître; ils ont été depuis portés au cimetiere par le Prieur Maurel.

Les Prieurs, quoique des meilleures maisons de la Province, ne prenoient point de titres fastueux, si communs de nos jours, inconnus dans les beaux siécles de l'Eglise. Ils signoient ainsi *Frere* ou *humble Prieur*; Guy,

de Giſſey, humble Prieur, en 1339; Frere Guy Gutin, 1362; Eudes de Rouſſillon en 1399; Philippe de Torcenay, 1447; Antoine de Choiſeul, 1486; Jacq. de Corbari, 1540; le docte Genebrard, fameux par ſon érudition & ſon zèle fanatique pour la Ligue, mourut en ſon Prieuré en 1597; Anne de la Plume, Jean Orient qui fut condamné par Arrêt de 1628 à payer au Curé 120 l. pour ſa portion congrue; Iſaac Bretagne; Philibert Donet, Docteur en Théologie, Aumônier du Roi, ſe fit déclarer par Arrêt de 1667, Curé primitif avec les droits honorifiques, contre Edme Pouſſi, Vicaire perpétuel; Philibert de Badier; Nicolas Maurel, Provençal, qui de Capucin Profès paſſa en 1704 dans l'Ordre des Bénédictins, & obtint en 1708 le Prieuré de N. D. Il ne put le faire ériger en Chapitre, après bien des procès & des difficultés, qu'en 1739. Il fut alors lui-même le premier Doyen de cette nouvelle Collégiale, qui lui doit ſon exiſtence & ſon luſtre : il fut aidé du crédit de M. Chartraire de Bierre qui s'intéreſſoit à la gloire de ſa patrie.

Cette Egliſe Collégiale & Paroiſſiale eſt compoſée d'un Doyen nommé par l'Abbé de Flavigny : en qualité de premier Chanoine, il fait ſa ſemaine comme les autres, n'ayant ſur eux aucune juriſdiction, mais ſeulement la voix prépondérante, & étant juſticiable

du Chapitre ; un Chantre, un Théologal, & neuf Chanoines, dont trois, ainsi que le Chantre, sont à la nomination du Roi ; des six autres un fixe à celle du Doyen, le Curé-Chanoine à celle de l'Evêque d'Autun, quatre alternativement à celle de l'Evêque & du Doyen (l'actuel est Benjamin de Badier, de Saulieu, ci-devant Professeur de Sorbonne, ancien Professeur de Théologie à Navarre, & Prieur de Vausse). Trois de ces quatre Prébendes sont affectées spécialement aux enfans de la Ville, suivant le décret de fulmination : le Théologal est nommé par le Chapitre.

Le Prieuré de Bar-le-Régulier fut donné par le Roi en 1725, pour former avec celui de Semur la dotation du futur Chapitre qui nomme à douze Cures. Le Doyen présente pour celles de Guillon & de Lucenay-le-Duc.

Le Curé, qui est aussi Chanoine, occupe la troisiéme place, & dessert la Paroisse avec deux Vicaires. C'est un Archiprêtré composé de vingt-une Paroisses. Semur peut contenir 5000 ames, 4000 Communians avec les dépendances. Quatre Seigneuries : Saumaise & Vulsin (où l'on comptoit autrefois quinze maisons au Chapitre) ; Montille, à Mrs. Bizouard, dont un Conseiller-Clerc au Parlement ; & Dardelon, aux Génovéfains depuis leur établissement : deux Rentes, Champelon & Carry. Saumaise, Fief en toute

Justice, sur l'Armançon, appartenoit à l'Abbé de Ste. Marguerite, qui l'échangea avec le Prieur de N. D. en 1216; il n'y a plus qu'une maison pour le Fermier, un moulin & une papeterie, dont le papier ne peut qu'être grossier à cause du limon qu'entraîne la riviere; une Chapelle assez grande, & un journal de terre appellé *le cimetiere*, où l'on trouve des ossemens pour peu qu'on y fouille.

Montille avoit pour Seigneurs Eudes de Semur, Chevalier en 1317; Jean de Montille, 1381; Pierre de Cussigni en 1397 par son épouse Jeanne de Montille; Jacques de Cussigni, 1453; Jean de Janley, Conseiller au Parlement, 1486; Antoine de la Grange, aussi Conseiller, 1576. Anne de la Grange porta cette Terre à Jacques de Sommievre, Grand Bailli d'Auxois en 1626, & la vendit en 1640 à Artus Viard, Gentilhomme ordinaire du Roi; enfin, depuis 1716 à Lazare Bizouard, Conseiller au Parlement de Metz. Viard a fait rebâtir le Château, auprès duquel est une fontaine limpide & agréable; Chapelle castrale, vocable S. Abdon, avec apport.

Six Chapelles fondées, presque toutes à la nomination des Officiers municipaux; celle de la *Plotte* est de 1394; celle de la Magdeleine par Guy Guillier en 1403, & de la Trinité, du patronage de Mrs. Fleutelot, Conseillers au Parlement; celle de St. La-

zare fut dotée par Nicolas Daubenton en 1517; celle de la Conception en 1529 par Henriette Daubenton, femme de Jean Daubenton; celle de S. Médard sous le portail, transférée en celle de Ste. Barbe, fondée en 1526 par Alexandre Boulet & Isabeau Chantepinot sa femme.

Le Mépart fut érigé en 1540; la rétribution fut fixée à 1800 l. par an pour douze Prêtres nés à Semur; ils ont été incorporés au Chapitre. La conventualité fut supprimée par l'Evêque d'Autun en 1701. L'Autel paroissial fut transféré en même temps au delà de la croisée où il aboutissoit auparavant.

Par un usage singulier on posoit autrefois au milieu de la nef une table garnie d'une nape & de bouteilles de vin, pour ceux qui après la Communion pascale auroient eu besoin de se fortifier contre le jeûne. La Fabrique tiroit d'une vigne donnée par fondation le vin pour cet usage, auquel les Vignerons étoient fort attachés. Il fallut un Arrêt en 1729 pour faire placer la table avec les verres & les bouteilles sous le portail de l'Eglise.

Le Chapitre fait une procession solemnelle le jour des Trépassés dans les rues qui sont à l'entour de l'Eglise, les aspersant d'eau bénite, en mémoire de la peste de 1586 ou de 1636, qui enleva beaucoup d'Habitans qu'on enterroit indistinctement dans les rues & les

maiſons : des anciens croient par tradition que c'eſt en mémoire du ſac de Semur en 1478, où des milliers de Citoyens maſſacrés furent enterrés dans les rues.

La cloche *Barbe*, du poids d'onze milliers, dont le ſon eſt très-harmonieux, a été refondue juſqu'à ſept fois des deniers des Habitans : la fonte de celle d'*Antoine* eſt de 1507. Le carillon de douze cloches fut commencé en 1654. Celle de l'horloge a été élevée à leurs frais en 1515.

PRIEURÉ DE St. JEAN.

Ce Prieuré dans l'enceinte du Château eſt très-ancien ; c'étoit une obédience de l'Abbaye d'Agaune en Valais (1), dont on croit que les fonds ont été donnés par le Roi Sigiſmond. On a vu que S. Jean de Réome y venoit ſouvent faire ſa priere au ve. ſ. Une Bulle d'Adrien ſous Charles le Chauve en fait mention, ainſi qu'une autre d'Alexandre III en 1178. La premiere accorde au Prieuré la dîme de Chevigny & de Cenſey, *Kaviniaco & Cenſeo*, dont jouit encore le Prieuré. Cenſey eſt entre Flée & Courcelles : ce n'eſt plus qu'un bois & des étangs.

---

(1) Diocèſe de Sion, non de *Lyon*, comme l'écrit D. Plancher, tom. 1, pag. 387.

On rapporte au IXe. ſ. la conſtruction de l'Egliſe ſous le vocable de S. Maurice, dont elle garda le nom juſqu'au XIIe. ſ. qu'elle fut rebâtie & dédiée ſous celui de St. Jean l'Evangéliſte : le Duc Eudes III l'appelloit *ſa Chapelle.* Il donne le nom de *Bénéfice de ſa Chapelle* à tous les revenus du Château, qu'il céde aux Chanoines Réguliers de St. Maurice, à la charge d'une Meſſe pour lui & les autres Princes ſes prédéceſſeurs : cet acte de 1193 fut fait en préſence des Abbés de Fontenay & Moutier-S.-Jean, de Guy de Thil, Joubert d'Avallon, Aimo d'Orgeux. Le même Prince ratifie les priviléges du Prieuré, & lui accorde les droits de banvin, de four & d'uſage dans ſes bois, enfin le droit de Juſtice en ſon enceinte : cet acte de 1198 a pour témoins Gauthier de Thil, Raoul de Pomard, Chevaliers; Thibault, Prévôt de Montbard. Jean de Chalon, ſurnommé le Sage, donna au Prieuré ſix charges de ſel ſur ſon puits de Salins pour un anniverſaire, en 1267, réduits à quatre minots. Le Duc Robert, par ſon teſtament paſſé à Brazey en 1297, légue aux Chanoines de St. Jean cinquante ſoudées de terre, & quarante livres à l'œuvre de N. D.

Les Religieux pour reconnoître leur dépendance d'Agaune, étoient obligés de porter à cette Abbaye chaque année, par forme de penſion, cinq marcs de bon argent, le jour

de St. Remy; ce qu'ils ont obſervé juſqu'en 1332, que ce tribut onéreux fut racheté pour une ſomme d'argent par le Prieur Jacques d'Ylens.

Ils portoient autrefois, comme enfans d'Agaune & Chapelains du Duc, le camail rouge ſur le rocher. Cet uſage a continué juſqu'à l'introduction des Chanoines Réguliers réformés de la Congrégation de France, en 1675. Depuis ce temps le Prieur ſeul a retenu l'ancien uſage du camail rouge, dans lequel il a été confirmé par Arrêt du Grand-Conſeil, rendu le 22 Mars 1730.

Il paroît par les vieux titres que cette Egliſe a été la premiere Paroiſſe de Semur pendant ſix cents ans, c'eſt même la plus ancienne. Les Génovéfains aux proceſſions générales ſiégent à gauche dans les hautes ſtalles de la Collégiale, & tiennent le même rang dans la marche; droit dans lequel ils ont été maintenus par Arrêt d'abord de 1716, ſur tranſaction avec le Curé & les Mépartiſtes, & par une autre de 1740. Un Arrêt du Grand-Conſeil de 1735 maintient le Prieur de N. D. dans le droit de ſe faire précéder par un bedeau portant la maſſe dans l'Egliſe de N. D. & aux proceſſions publiques, contre la prétention des Chanoines Réguliers de S. Jean. Dans l'Egliſe ſont les caveaux de Mrs. Bourgeois de Creſpy & de Florent du Châtelet, 1773.

Le Cardinal Rolin accorda 140 jours d'indulgence à tous ceux qui iroient entendre chanter l'Hymne *Inviolata*, *integra*, &c. par Lettres du 14 Janvier 1456, dont j'ai vu l'original aux archives.

CARMES.

Ces Religieux furent établis en 1352 dans la Ville, & transférés sept ans après à cause des fortifications nécessaires pour se garantir des incursions angloises, dans un emplacement appellé *le Maillard;* il leur fut donné par le Seigneur de Montille, se réservant le droit d'être inhumé dans l'Eglise, dont jouissent encore les Seigneurs actuels; ce qui fut confirmé par le Roi Jean en 1361, & par le Duc Philippe en 1381, qui permit de continuer leur bâtiment, achevé en 1400. Leur Eglise fut dédiée en 1449 par le Cardinal Rolin, qui reçut *deux saluts d'or pour ses peines.* Semur s'étant déclaré pour Marie de Bourgogne, à l'instigation de Hugues de Thoisy, Bailli de l'Auxois, les Gendarmes d'Amboise emporterent la Ville d'assaut, brûlerent les archives, pillerent le Couvent des Carmes, & déchirerent leurs papiers.

La Ville les chargea du Collége en 1652, & d'enseigner les Lettres *grecques & romaines* depuis les premiers principes jusqu'à la Rhétorique, pour 800 liv. d'honoraires & les

mois des Ecoliers (5 ſous), avec droit de *mortuaire & d'eau bénite* pour chaque pere de famille qui y ſeroit inhumé. Par un nouveau traité en 1770, ils doivent entretenir quatre Profeſſeurs, moyennant 1200 livres par an. L'ancien Collége étoit ſitué au Bourg-Voiſin : on voit que le Maire Miles Bourgeois en fit la viſite en 1556. Nicolas Frolois, Mépartiſte & zèlé Citoyen, fonda deux Régens pour la Grammaire, & un pour la Rhétorique, en 1573. Les Magiſtrats arrêterent en 1580 à ſa mort, que chaque année un Ecolier feroit une déclamation à la louange du Fondateur. Un Rhétoricien prononce encore un diſcours latin; mais au lieu de l'oraiſon funèbre de M. Frolois, il fait le panégyrique de Saint Nicolas, où l'on inſére quelque choſe du Fondateur. Charles Fevret a fait ſes études en ce Collége.

Les Carmes ont eu à Semur pluſieurs Docteurs diſtingués; entr'autres, Bernard Viardot, de Semur, Prieur Provincial, Prédicateur ſi fameux, qu'on le comparoit à Saint Vincent Ferriere, mort en 1468; Jacques Maitres, Evêque de Damas en 1574, décédé en 1615; ſon neveu & ſon ſucceſſeur Robert Berthelot, Suffragant de Lyon, mort en 1630; l'un né à Rouvray, l'autre à Jully en Chalonnois : Antoine Buiſſon, Evêque de Bethléem, Profès du Couvent de Semur, Suffragant du Cardinal Rolin, mort en 1492.

Les PP. Matherot, Esprit, Bretagne & Tarcou, furent des Docteurs zèlés qui conserverent Semur dans la pureté de la Foi, en combattant fortement les héréſies de Luther & de Calvin dans leur naiſſance, & empêcherent par leurs ſoins que la Ville n'en fût infectée.

Le St. Sépulchre, à figures de grandeur naturelle, fut fait par Jacobin Ogier, Bourgeois, & Pernette ſa femme, en 1490.

Les Minimes, établis en 1604, patentés en 1605, confirmés par Louis XV en 1734. La Ville leur donna la Chapelle de l'ancien Hôpital de St. Jacques, & 100 liv. en 1632 pour le plafond de l'Egliſe où ſont ſes armes. La Nobleſſe des environs contribua à cet établiſſement. Tous les vieux bâtimens du petit Hôpital furent vendus aux Minimes 300 liv. en 1679. La Maiſon doit ſa bâtiſſe au Pere Petaſſe, qui a de même conſtruit celle d'Avalon & celle de Tonnerre. Jacques Venot, Conſeiller au Bailliage, dont les Minimes conſervent le portrait, fut un de leurs bienfaicteurs en 1668.

Les Capucins en 1634. Leur principale bienfaictrice eſt Marie David, Dame de Maſſene, qui leur a laiſſé une Bibliothéque aſſez conſidérable. Leur Couvent, un des plus beaux de la Province, a été rebâti à

neuf en 1758 par les ſoins du Pere Ignace Bougot de Dijon.

JACOBINES, en 1518, Colonie de celles de Dijon; 33 Religieuſes qui ont toujours conſervé l'eſprit primitif de régularité.

URSULINES, en 1631, fondées par celles d'Autun. Elles avoient cinquante Sœurs, & neuf Converſes en 1698 : aujourd'hui elles ſont 29.

LES VISITANDINES, en 1633; elles envoyerent en 1640 à Avalon une Colonie, dont Marie-Helene de Chaſtellux fut la premiere Supérieure : elles ſont 26.

L'HOPITAL, qui étoit autrefois aux Vaux, & avoit été transféré au Fauxbourg des Bordes, a été enfin fixé dans l'enceinte du Château, en l'ancien Hôtel du Marquis de Tréchateau, acquit de Mrs. du Chatelet en 1736. La Chapelle & les ſalles bâties en 1749. Il eſt très-propre & deſſervi par ſept Filles du même Inſtitut que celles de Beaune. 27 lits. Le bâtiment très-vaſte & commode, en bon air, à l'extrêmité de la Ville, comme devroient être tous les Hôpitaux, eſt dû au zèle du Maire Jean-Baptiſte Voiſenet.

La Ducheſſe Agnès, fille de Saint Louis, légue 50 ſ., en 1333, à la Maiſon-Dieu de Semur.

Semur. Les principaux Bienfaicteurs sont, François Guyot, de Corombes pour deux lits, un autre par M. de St. Phalle, Chevalier de St. Louis, pour Munois & Darcey, en 1771 ; un autre par Fre. Henri, veuve de Philibert Henri, Lieutenant Genéral.

La Léproserie à laquelle le Duc Eudes III fit des aumônes en 1192, étoit à l'ouest sur la chaume *St. Ladre ;* elle a été unie à l'Hôpital en 1696 : on y a conservé la Chapelle où l'on célébre la Messe une fois par semaine.

BAILLIAGE.

Ce Bailliage, fort ancien, est le quatriéme principal ressortissant au Parlement. Il a dix lieues de long du nord au sud, depuis *Fontaine-les-Séches* jusqu'à *St. Beurri*, & neuf de largeur, de Saint-Hélier à Vieuxchâteau. Il comprend 4 Villes, 3 Bourgs, 91 Paroisses ou Annexes, 74 Hameaux, 3 Marquisats, 3 Comtés, 5 Baronnies, dans trois Evêchés, Autun, Langres & Dijon.

Il est arrosé par l'Armançon, le Serain, la Braine, l'Oze & l'Ozerain, qui tous vont porter le tribut de leurs eaux dans la Seine par l'Yonne. J'ajouterai seulement ici une remarque sur l'Armançon, *Hormensio*. Il coule sur une argille qui change de couleur à mesure qu'on s'éloigne de sa source (près de Thoisy-le-Désert). Elle est rouge à Eguilly;

à Normier elle prend une couleur jaunâtre; à Montigny cette argille eſt tout-à-fait rouge, & conſerve cette nuance juſqu'à Buffon; elle eſt bleue depuis Rougemont à Creq, mais mêlée de ſable plat : à meſure enfin que l'Armançon avance vers l'Yonne, cette matiere ſe mêle avec un ſable ſemblable à celui que charrie la Braine qui ſe réunit au deſſous de Buffon. C'eſt aux Naturaliſtes à jûger ſi les différentes couleurs n'annoncent pas des mines de charbon de terre ou quelques autres tréſors de cachés. Il ſera parlé du canal de l'Armançon à l'article de *Pouilli*, Bailliage d'Arnay-le-Duc; je dirai ſeulement ici qu'il y eut délibération aux Etats de 1581, pour faire viſiter le cours de cette riviere, & prendre les moyens de la rendre navigable, & qu'en 1669 les Officiers municipaux de Semur s'occuperent du même projet. Le P. Claude, Carme, bon Géometre, prit les niveaux, & reçut 200 liv.

L'Auxois eſt renommé par l'excellence de ſes bleds, ſur-tout dans les trois vallées d'Epoiſſes, St.-Thibault & des Lomes, auſſi eſt-il appellé par le Docteur Leauté dans ſes antiquités d'Autun, *altera Pariſiorum mamma*. Un côteau depuis Semur, les environs de Flavigny & de Montbard, produiſent beaucoup de vin. J. Macer, dans ſon *Eloge* latin des *Mandubiens*, imprimé en 1555, vante les vins de Genay, Viſerny, Piſy & Monfôte.

On croiroit, ajoute-t-il en parlant de l'Auxois, que Bacchus & Cérès s'y sont mariés, *conjugales iniisse amplexus.* Il prétend que l'Ozerain vient d'*Osiris*, pere d'Hercule; Vulsin, de *Velleris signum;* Montille, de *Mons Isiii*, ou *Mons Hylæ* selon Ladone. Les prairies abondantes nourrissent un nombreux bétail. On trouve de belles carrieres de taille à Anstrude, Pisy & Pouillenay; du marbre à Montbard, Sainte-Reine, Vitteaux; des eaux très-saines & légeres à Sainte-Reine, une fontaine sallée à Pouillenay; des arbres & arbrisseaux curieux & étrangers, qui ont de l'agrément, soit par leurs fleurs, soit par la beauté de leurs feuillages, ou par leur singularité à Montbard. Une mine de charbon de terre à Vassi, nouvellement découverte, & que des personnes habiles se proposent d'exploiter. La laine des moutons d'Auxois est recherchée par les Rémois.

Le Bailliage, auquel le Présidial a été annexé en 1696, est composé d'un Bailli d'épée, de deux Présidens, un Lieutenant Général, un Lieutenant Général Criminel, un Lieutenant Particulier Civil, deux Conseillers, un Procureur & un Avocat du Roi, un Greffier, *&c.*

On peut voir au 1er. vol. (*pag. 513*) l'institution, les fonctions, l'autorité des Baillis sous nos Ducs; s'ils étoient de Robe courte ou d'Epée, on les qualifioit de *Messires*, *Che-*

valiers ou *Ecuyers*, ſelon les degrés de Nobleſſe : ceux de Robe longue étoient appellés *Maîtres*, *Licentiés ès Loix*, *Saiges en Droit*.

Le plus ancien Bailli eſt Pierre d'Oſtun en 1284, qui fut témoin de l'hommage rendu à l'Evêque d'Autun par l'Abbé de Flavigny.

Hugues de Sauvement qui ſomma Etienne de Mont-St.-Jean de remettre au Duc Robert le Château de Salmaize en 1305.

Guillaume de Chaudenai en 1318.

Guillaume Lefort, d'Oſtun, tint ſes aſſiſes à Avallon en 1326.

Jean Mouharz, de Semur, 1347.

Jacques Paris de la Jaiſſé en 1354.

Philibert Paillart, depuis Chancelier de Bourgogne.

Guillaume de Jully & P. de Courcelles ſous Philippe de Rouvre.

Guillaume de Clugny devint Bailli de Dijon, où il mourut en 1387.

Jean de Foiſſi ; Guillaume Candeal, de Guillon ; Jean Mongin, Dijonnois, Licencié ès Loix ſous Philippe le Hardi, ainſi que Jean de Rochefort, Ecuyer.

Guy de Bar, Seigneur de Preſles, Chambellan du Duc Jean, fut au ſiége de Château-Chinon avec 4 Chevaliers, 8 Bacheliers, 48 Ecuyers, une Trompette & deux Ménétriers. La Ducheſſe, après la mort de Jean ſans Peur, le nomma ſon Ambaſſadeur auprès du Roi, pour demander vengeance de

l'assassinat du Duc à Montreau ; enfin, ce Bailli surnommé le *Beau de Bar*, devint Prévôt de Paris où il mourut en 1437.

Jean de Cussigny en 1418 ; Jean de Digoine, Chambellan du Duc, en 1424 ; Guillaume Dubois, Seigneur de Posanges, Maître d'Hôtel du Duc, jusqu'en 1453.

Geoffroy de Thoisy, Seignr. de Mimeure, Chevalier, Chambellan du Duc, son Ambassadeur à Rome en 1455, fut Amiral avec 300 liv. de pension, pour avoir combattu vaillamment avec trois *galées contre les Turcs & Mécréans* au siége de Rhodes.

Hugues de Thoisy, Chambellan des deux derniers Ducs, s'étant déclaré pour Marie de Bourgogne, vit ses Châteaux de Lamotte & de Mimeure démantelés par ordre de Louis XI en 1478. Bertrand Fortier, Chevalier, Seigneur de Chatellenaut, Chambellan du Roi, Bailli en 1493. J. de Rochefort.

Girard de la Magdelaine, Chevr., époux de Claude Damas, héritiere de Ragny, mort en 1546.

Imbert de la Platiere de Bourdillon, Chevalier de l'Ordre, Conseiller d'Etat, mort en 1567.

François de la Magdelaine, Marquis de Ragny, Chevalier des Ordres, Lieutenant Général du Nivernois, inhumé à Savigny en terre plaine en 1626, avec le Brevet de Maréchal de France.

Jacques de Sommievre, Seigneur de Jully & d'Argilly.

Louis d'Anſſienville, Marquis d'Epoiſſes, 1630.

Antoine de la Grange d'Arquieu, Marquis d'Epoiſſes par ſon mariage avec Anne d'Anſſienville, héritiere de Louis ſon pere.

Achilles de la Grange d'Arquieu n'eut qu'une fille mariée à Guillaume de Pecheyperoux, Comte de Guitaut, qui remit ſa Charge en 1671 à

Evrard du Chatelet, Marquis de Tréchateau, qui laiſſa ſon frere pour héritier en 1685.

Florent du Chatelet, Comte de Lomont, Lieutenant Général, Grand-Croix de Saint Louis, mort en 1732.

Florent-Claude ſon fils, Lieutenant Général des Armées, mort en 1767.

Florent-Louis, Duc du Chatelet, Chevalier des Ordres, Maréchal de Camp & Colonel du Régiment du Roi, Grand Bailli, vient de céder cette Charge à M. le Marquis de Damas d'Antigny ſon beau-frere.

Parmi les Lieutenans du Bailli, on voit Huguenin Fouchier en 1403; Jean Mangeart, J. Giraud, Jean Brandin, J. Pierrot, Claude Claireault; Guillaume Labbé, qui en 1473 étant auſſi Receveur de l'Auxois & Conſeiller du Duc, alla porter à Châtillon, pris & brûlé par les François en Juillet 1475, les inſtruc-

tions néceſſaires pour conclure une trêve avec les Officiers du Roi : ce n'eſt qu'en 1488 qu'on voit ces Lieutenans ſe qualifier de *Généraux ;* Charles-Bernard, Seigneur de Flée, occupoit alors cette place, Bienfaicteur des Carmes, où il fut inhumé; Gauthier Brocard, d'un mérite diſtingué, fut ſon ſucceſſeur; enſuite Edme Julien, Seigneur de Clamerey; Hugues Caſard, mort en 1566; François Bretagne; ſon fils Claude, Seigneur de Nanſouthil, d'Orain & de Laborde, très-attaché au parti du Roi, fut Lieutenant Général depuis 1578 juſqu'à ſa mort en 1616; deux Lemulier, & c'eſt un de leurs deſcendans qui l'eſt encore aujourd'hui, ayant ſuccédé à Philippe-Henri de Chaſſey.

Jean Coutier de Flavigny, Avocat du Duc à 25 liv. de gages, en 1387; Guy Milletot, Avocat du Roi, fut anobli en 1615, fils de Joſeph, Lieutenant de la Chancellerie, mort en 1581.

Guillaume Candeal, Procureur du Duc; Guillaume Bazin le remplaça en 1365; enſuite André d'Aizerey; Simon Lebreton; Jean de Ganay en 1377; Jacot de Lyon, 1399; Perrenot Ancelot, 1405 ; Nic. Suchon; J. Juliot, dont J. de Guijon fait l'éloge, l'étoit ſous Henri IV; auj. M. Petit, & M. Reuillon Avocat du Roi. 16 Avocats, 11 Procureurs, 8 Notaires.

Le regiſtre de délibérations des Avocats eſt fort en ordre depuis 1564.

Parmi les Gruyers d'Auxois, on trouve Geoffroi de Blaiſy, 1354; Laurent de Thoiſi, 1415; Jean de Mazilles; Cl. de Toulongeon, Chambellan du Duc, 1467; Michaut de Chaugi de Chiſſey, premier Maître d'Hôtel.

On remarque qu'il y avoit en ce Bailliage, ſous Philippe le Hardi, 45 Sergens, & que le Chancelier retiroit de Semur autant que de Dijon, 30 liv. par an, 16 de Beaune, 8 d'Autun; ce qui prouve l'étendue du Bailliage au XIVe. ſ. Les Siéges d'Avallon, Arnay-le-Duc & Saulieu reſſortiſſent, au premier chef de l'Edit, au Préſidial de Semur. Les Paroiſſes du Bailliage ſeigneurial de Noyers le reconnoiſſent de même encore pour les cas royaux; celles d'Etivey, Nuis-ſur-Armançon & Villers-les-Hauts ſont neutres: les plaideurs peuvent porter leurs affaires à Semur ou à Avallon, au choix de l'appellant ou demandeur. Il y en a encore trois Villages de litigieux, Vaſſy, Piſy & Santigni.

MAIRIE.

On voit dans un accord paſſé en 1251, avec Hugues IV & le Prieur de S. Jean, un *Almiſers*, Maire de Semur; mais l'établiſſement de la *Commune* ne fut accordé,

à la forme de celle de Dijon, qu'en 1276, par Robert II, avec droit d'élire à la S. Jean six Echevins, *salvis suis bonis usibus.* Le Maire, dont le Duc se réserve la nomination, étoit tenu de jurer en leur présence qu'il ne souffriroit rien de contraire à la Commune, qu'il seroit fidele à en conserver les droits & ceux du Duc, qui ne pourroit mettre son Prévôt Maire, ni le Maire Prévôt.

Le plus ancien que j'ai pu découvrir, est Guerin Buflé en 1330, qui avoit pour Echevins Jeanot, Lemulier, & Auxonne Laloge. Guillaume de Sauvigny en 1336; Renaut Regnard en 1408; Pierre Chasseau, Echevin, fut élu aux Etats de 1474; Jean Lemulier en 1475; Miles Bourgeois, à qui la Ville fit présent, en 1560, de 6 pintes d'hypocras coûtant 3 liv. 12 sols, rétablit la course de la bague, *pour méliorer la Ville, & attirer le bétail & les denrées en marché.* Ses funérailles en 1569, portent les registres, *ne furent d'or ni de richesses, mais louanges à son honneur, pleurs & regrets*; ce qui vaut mieux qu'une oraison funèbre. Deux de cette famille ont été Présidens au Parlement, & 2 Gouverneurs de Semur. Ils sont tous les quatre inhumés au Prieuré de S. Jean, dans une Chapelle à présent à MM. du Châtelet.

Jean Jacob qui acheta la Mairie 36 liv.

Sébaſtien Champregnaut, en 1572, fit déſarmer les Proteſtans, & porter leurs armes à l'Hôtel de Ville. Il n'y en avoit plus qu'un nommé Jacques Clabard en 1600. Jean Lemulier, Enquêteur; Guy David, 1576; Charles Blanot, qui acheta la Mairie à vie 2000 liv. C'eſt ce Ligueur qui, pour avoir livré le Château au Duc de Nemours, en 1589, fut deſtitué par les Habitans, & aſſiſta aux Etats de la Ligue à Paris. Il fut remplacé par N. de la Plume, Capitaine du Donjon. N. Berniquet en 1602; P. Juliot, juſqu'en 1609; Hugues Bourſaut, dont un Conſeiller de cette famille en 1576; Charles Eſpiard, Elu du Tiers-Etat en 1611; Jean Manin; Claude Bretagne, Lieutenant Général en 1616: Jean Caillet, juſqu'en 1624; François David; N. Vallon; Jacques Lemulier; N. Robelin; Pierre Cœurderoy, 1629 & 1645; Edme Lemulier; Dureau; David; Jacob, dont la famille a ſa ſépulture aux Carmes, avec effigie dans un tableau qui repréſente la viſion du Patriarche Jacob: Jacques Boucard; Cl. Lemulier, Elu en 1669; N. Pouſſi; Fr. Bretagne, Elu en 1674; Guy Chartraire; Jacques & Pierre Lemulier; celui-ci fut Elu du Tiers-Etat en 1688: N. Manin; Michel Potot, Maire perpétuel en 1693, homme de mérite; Claude Lemulier, mort Conſeiller au Parlement, fut Elu du Tiers-Etat en 1706: N. Fortau; Fr. Nic.

Voiſenet, depuis 1722 à 1741, ayant pour ſucceſſeur ſon neveu Jean-Bap. Voiſenet, Elu en 1745 : Fr. Demanche, mort en 1763 : François Gueneau, Ecuyer, Seigneur de Muſſy, Maire actuel.

Semur eſt la ſeptiéme Ville qui députe aux Etats, & la ſixiéme qui nomme l'Elu, ſuivant le rang proviſionnel qui lui a été donné; car elle prétend avoir le droit de ſiéger & de nommer l'Elu après Chalon. Pierre Lemulier compoſa en 1688, ſur ce ſujet, un Mémoire, où il fait voir que les Députés de Semur aux Etats généraux du Royaume, ont eu rang après ceux de Chalon. Jacob Lemulïer, Lieut. part. Aſſeſſeur criminel, fut Elu du Tiers-Etat en 1642.

Grenier à Sel établi dès 1370; Entrepôt de tabac; Sub. Rec. particuliere; Lieutenance des Maréchaux de France; Gouvernement particulier depuis un ſiécle, dans la maiſon du Châtelet.

SITUATION. PONT. COMMERCE. COURSE DE BAGUE.

Cette Ville ſur l'Armançon, formant une preſqu'iſle, eſt diviſée en trois parties, qui ſont le Bourg, le Donjon & le Château. *Le Bourg*, qui eſt le plus bel endroit & le plus peuplé, renferme la Collégiale, le Siége du Préſidial; *le Donjon* conſiſte en quatre tours

d'une groſſeur & d'une hauteur peu communes; l'une eſt fameuſe dans le Pays ſous le nom de *tour Lourdaut*, appellée jadis *tour à l'ourle d'or*, à cauſe des creneaux revêtus de lames de plomb doré, ou peut-être à cauſe de ſa maſſe énorme. On la croit bâtie au XIVe. ſ. Elle a 5 étages, dont 2 voûtés; la charpente du deſſus en bois de châtaignier, eſt remarquée des connoiſſeurs. Le *Donjon* étoit autrefois fermé du côté de la Ville & de celui du Château, par deux courtines démolies en 1603. Dans cette partie ſont les priſons, le Grenier à Sel & l'Hôtel de Ville, avec un puits profond de 112 pieds.

Le *Château* en forme ronde ſur un roc eſcarpé, eſt fermé de petites tours aſſez près les unes des autres. On a fait ſur ſes remparts une promenade très-agréable, qui a vue ſur les Vaux, ſur la riviere & ſur les routes d'Epoiſſes & de Montbard. Miles Ancelot étoit Châtelain de Semur en 1353: Louis Guinand, Chev^er^. Capitaine du Château, avoit 600 florins d'appointement, avec ſix hommes d'armes & ſix Sergens à pied; André Dumorey en 1360. On lit ſur une porte de la Ville : *Henr. IIII. Beneficio aucta eſt populi libertas, arcis exudio, & propagatum urbis pomœrium an. M. DC III. menſ. Sept.*

4 Fauxbourgs environnent la Ville, dont les trois premiers ſont ſur la hauteur, & le 4e. dans le vallon. Au premier eſt la mai-

ſon des Carmes ; un beau cours planté d'arbres à deux rangs en 1687 ; le pavillon de l'Arquebuſe & les Urſulines. Au Fauxbourg des Bordes ſont les Capucins ; au Bourg voiſin les Jacobines ; au Vaux les Minimes. Les bords de l'Armançon ſont revêtus de quais garnis de maiſons. L'inondation de 1522 détruiſit le pont *Pinard* & celui de Chevigni, ſous le Maire Edme Bourgeois, qui les fit réparer. Le 17 Juillet 1613, la riviere s'éleva de dix pieds, renverſa le pont avec cinquante maiſons ; pareille inondation le 3 Mai 1765 ; elle emporta un petit cabinet conſtruit ſur un rocher ; une groſſe piéce de bois le frappa & l'entraîna : on le vit flotter comme un vaiſſeau pendant longtemps, & venir faire naufrage ſur l'écluſe d'un moulin.

Semur eſt ſitué ſur une langue de terre environnée de trois côtés par un vallon profond ſous des pentes eſcarpées, dans lequel coule l'Armançon : cette poſition en rend l'abord impraticable, à l'exception du ſeul côté des Carmes : une voiture arrivée par ce côté, éprouve dans la traverſée du vallon des difficultés preſqu'inſurmontables. On n'oſe même tenter ce paſſage avec de groſſes voitures : enſorte que cette Ville, placée au centre de ſix routes qui conduiſent à Flavigny, Dijon, Beaune, Saulieu, Avallon & Montbard, ne profite point des avanta-

ges qu'elle peut en retirer, & que ces routes même se trouvent impraticables pour le commerce dans le point le plus intéressant.

Il étoit donc avantageux pour le public & pour Semur, de construire un nouveau chemin sous des pentes assez douces, qui auront 422 toises de longueur, & un pont dans le vallon, qui desserviront en même temps les six routes.

Le pont d'une seule arche, dont la premiere pierre a été posée sur le granit au niveau de la riviere, le 13 Septembre 1779, par M. Florent Joly, zèlé patriote, aura 72 pieds d'ouverture à plein ceintre; sur les faces du parapet sera cette inscription en relief :

Comitia Burgundiæ ædif. an. 1781.

Les Etats ayant donné 57000 liv. pour cet ouvrage.

Cette Ville n'étant pas de grand passage, & se trouvant éloignée des rivieres navigables, n'a pas un commerce fort vif. Il est en laine, chanvre, bleds, vins. On y fabrique des draps qui ont du débit, & dont on habilloit jadis les Troupes. En 1700 on comptoit 50 métiers : à peine auj. y en a-t-il 10. On y file très-bien la laine. Le terroir des environs est gras & produit beaucoup de grains : les côteaux voisins sont chargés de vignes qui donnent du vin commun. On y cultive avec succès l'ognon,

que Sidoine Apollinaire dit avoir fait avec l'ail, les délices de nos vieux Bourguignons. 6 foires. Il eſt fait mention de foires & marchés dans des titres de 1181 & 1182. La meſure peſe 25 livres. La pierre matrice du boiſſeau, ſur laquelle on étalonne tous les boiſſeaux de la Ville, eſt ſur les voûtes de l'Egliſe de Notre-Dame.

L'Exercice de l'Arquebuſe fut autoriſé par Henri IV en 1609. Ce bon Roi termine ſes Lettres patentes par ces mots remarquables : « A ces cauſes, ſavoir, faiſons, » que nous mettant en conſidération les bons » & agréables ſervices que nous ont rendu » les Habitans de Semur pendant les trou- » bles, ſans s'être jamais départis de leur » devoir, avoir toujours fait preuves de » leur fidélité & valeur, laquelle reſſentons » plus vivement par leur ſupplication (pour » l'établiſſement de l'Arquebuſe) que nous » eſtimons comme louable. »

Cette Compagnie qui par N. Demanche avoit gagné le Prix d'Autun en 1640, le rendit avec appareil l'année ſuivante; elle s'eſt trouvée à tous les prix de Province, excepté à celui de Tournus en 1753. 20 Chevaliers. (*V. Relation du Prix de Beaune*, in-8°. *1779*, *p. 71*).

La Courſe de la Bague, célèbre à Semur, qui ſe fait un jour de foire, le Jeudi après

la Pentecôte, attire un concours prodigieux. Elle étoit autrefois annoncée par le ſon de la cloche *Barbe ;* mais un Arrêt de 1729 défendit de la ſonner pour cet objet. Les Cavaliers qui prétendent au prix, partent en même temps, & les premiers revenus au but reçoivent le prix de la main du Maire; c'eſt une bague d'or, une écharpe de taffetas blanc, & des gants garnis de franges d'or. Les vainqueurs ſont conduits en triomphe à l'Hôtel de Ville, où ils trouvent une collation préparée. Les prix conſiſtoient jadis en une *paire de chauſſes* pour le premier coureur, une ceinture pour le ſecond, & des gants pour le troiſiéme. On ne fit cette courſe que près des murs en 1568, à cauſe de la peſte & des troubles de la guerre civile, de même en 1586 pour pareille cauſe.

Le Maire, Miles Bourgeois, en 1560 ne fit que donner plus d'éclat à cet exercice qui remonte au regne de Charles V. Ce bon Prince, par une Ordonnance publiée en 1370, renouvellée par Charles VI en 1393, ſubſtitua aux jeux de hazard les jeux oû il entroit de l'adreſſe & de la force, comme l'arc, l'arbalête & la courſe. Tous ces exercices étoient propres à dénouer & à fortifier le corps des jeunes gens : celui de la courſe étoit en vigueur du temps de Macer (en 1530) qui loue l'agilité des gens de Charni, Sauvigny, la Roche en Breni, Piſy ſur le

ır le Monfôte, où il femble, dit-il, que les ɔureurs foient devenus des oifeaux: *tam ce-riter ruere, ut volucres eos non currere credas.* On couroit à pied, ainfi qu'à Semur. Mais come e trajet d'une demi-lieue, dans le temps des ılus grandes chaleurs, faifoit quelquefois ıérir les Citoyens auxquels feuls il étoit ıermis de difputer le prix, il fut reglé qu'on ourroit à cheval, & que la carriere feroit ıuverte aux étrangers.

Ainfi à Nifmes fut établie une courfe à pied e jour de St. Louis, en 1399, dont le prix étoit une *came* de drap donnée par les Con-fuls.

On voit à Semur un cabinet d'hiftoire naturelle très-bien compofé par le Docteur Leclerc; celui du Docteur Remond mérite auffi l'attention des curieux, ainfi que celui de M. Gueneau de Montbéliard pour la phyfique. On remarque que cette Ville a prefque toujours eu des Médecins diftingués; elle envoya en 1403 à la Ducheffe de Bourgogne, dangereufement malade à Dijon, le *Phyficien* Boniface qui, avec Jean de Palme de Beaune & Jean Joliette de Dijon, réuffit à guérir cette Princeffe. M. le Docteur Barbuot s'eft fait une réputation méritée dans tout l'Auxois & le Nivernois. M. Leclerc de Rufey fait une collection de médailles; M. Leftre, Secretaire du Roi, en a déjà une confidérable.

Les meilleures bibliothéques sont celles de M. Guenean de Mussy, Maire; celle de M. l'Avocat Varenne, & celle de M. le Marquis de Thyard, neveu du Cardinal de Bissi, & arriere-petit-neveu des deux Evêques de Chalon, dont on a parlé avec éloge *au tom. IV, pag. 561.* Il a composé la vie de Pontus de Thyard, que le public attend: je dois à ce Savant, très-obligeant, plusieurs bonnes notes sur Semur & sur l'Auxois.

ILLUSTRES SEMURIENS.

Malgré l'obscurité où les Auteurs ont laissé notre Auxois, j'y rencontre des Compatriotes distingués qui lui ont fait honneur. Tous les regards se tournent vers la Capitale, soit à cause des ressources, soit à cause de l'abondance de la matiere. C'est le théatre ordinaire des grands événemens, c'est l'asyle des arts, le séjour du mérite éminent; & les petites Villes sont oubliées, quoique souvent elles aient contribué à l'embellissement de la Capitale. La plupart des Dictionnaires ne disent pas un mot de nos savans, Fevret, de la Mare, Varenne, Bannelier, Melenet, *&c.*

Mais, me dira-t-on, vous citez quelquefois des Auteurs à peine connus hors de l'enceinte de la Ville qui leur a donné le jour. Je prie de remarquer que j'écris sur-tout

pour ces Villes où je voudrois laisser un sujet d'émulation, & que je desire par-là honorer la Patrie de ces gens vertueux, de ces Savans estimés de leurs contemporains. Plus le temps & l'ingratitude de leurs concitoyens les ont fait oublier, plus je me fais gloire de les montrer une seconde fois à la Patrie, pour se faire des enfans dignes d'elle. Il m'a paru jusqu'ici que cette partie de mon ouvrage n'avoit pas été la moins goûtée ; je la regarde comme la semence des grands Hommes. Je continuerai donc pour Semur & les Villes de l'Auxois, ce que j'ai commencé sur cet objet dans les trois derniers volumes.

CHARLES FEVRET, né en 1584 de Jacques Fevret, Conseiller au Parlement, fait pour y remplir les places les plus éminentes, se borna à la Profession d'Avocat où il excella. Il fut quarante ans l'arbitre général de la Province, & l'oracle de tous ceux qui avoient des doutes & des affaires : *perpetuusque in limine Prætor.*

Il déploya son éloquence victorieuse devant Louis XIII, en lui demandant grace pour la sédition du *Lanturelu* à Dijon. Le Roi ne put retenir ses larmes, ni refuser le pardon : il voulut même que l'Orateur lui donnât son discours, qu'il fit imprimer à Lyon. (*V. tom. 1, pag. 286; tom. 2, pag. 73*). Son Traité de *l'Abus*, entrepris à la priere du

Prince de Condé, & ſouvent imprimé, portera le nom de ce célèbre Juriſconſulte à la poſtérité la plus reculée. Il étoit d'une droiture ſi grande & ſi éclairée, que ſemblable à Caton, perſonne n'oſoit le ſolliciter pour une injuſtice, *à quo rem improbam petere nemo audet.* Pline, Préf. Hiſt. nat.

Le ſavant Avocat de Chevannes avoit compoſé la vie de Charles Fevret, inhumé à S. Jean de Dijon en 1661. M. de la Monnoye fit ſon épitaphe, dont je citerai trois vers.

Qui fecit uſum cùm de abuſu ſcriberet,
Moreſque pingens aureos, pinxit ſuos,
Vir ut peritus, ac diſertus, ſic probus,
Piuſque . . . .

J'ai fait mention (*tom. 2, pag. 84*), de l'Abbé Pierre Fevret qui légua ſa bibliothéque au Collége, & de Charles-Marie Fevret de Fontette, Auteur de la nouvelle *Bibliothéque des Hiſtoriens de France*, en 5 vol. *in-fol.* mort en 1771.

On remarque trois choſes ſur les Fevret qui deſcendent de Charles Fevret, Licencié ès Loix, vivant en 1383 : 1°. ils ont preſque tous cultivé les belles Lettres : 2°. tous ont eu des femmes vertueuſes : 3°. aucun d'eux ne s'eſt marié deux fois, quoique pluſieurs ſoient reſtés veufs, & encore jeunes, tant ils aimoient leurs enfans.

Benigne Saumaise, fils d'Etienne, Lieut. Part. en la Chancellerie de Semur, petit-fils de François, Seigneur de Chazans, Maître aux Comptes, fut nommé Conſeiller au Parlement par Henri IV, en récompenſe de ſa fidélité durant la Ligue. Il mourut à Dijon, Doyen de la Cour, en 1640, âgé de 80 ans. Son mérite, ſes lumieres, ſon érudition l'ont fait regarder comme un des grands Magiſtrats. L'Avocat Guillaume l'appelle, *Senatorem probitate & juris adeoque totius litterariæ inſtructiſſimum.* Mais ſa plus grande gloire eſt d'avoir été le pere de Claude Saumaiſe, né à Semur en 1588, la même année que cette Ville fut brûlée, & que les deux Guiſes furent tués à Blois; ce qu'il exprimoit par ce vers de Tibulle à Philibert de la Mare, qui lui demandoit le temps de ſa naiſſance.

Cùm cecidit fato Conſul uterque pari.

Son pere fut ſon unique Maître dans l'étude des langues grecque & latine. Tout le monde connoît les talens extraordinaires pour les ſciences, l'étendue & l'éclat de la réputation du docte Saumaiſe, mort Proteſtant aux eaux de Spa en 1635.

Philibert de la Mare a compoſé en latin la vie de ce laborieux Ecrivain, conſervée mſſ. dans la bibliothéque de M. de Bourbonne & de M. Morin. Gronovius l'appel-

loit le *Varron de son siécle*; & Sciopius, *le Prince des Lettres.*

Le plus honnête & le plus sociable des hommes avoit pour femme une autre Xantippe : elle le maîtrisoit entiérement, en se glorifiant d'avoir épousé *le plus savant de tous les Nobles, & le plus noble des Savans.* Témoin de sa fierté & de la patience de son mari, la Reine Christine de Suede dit qu'elle admiroit plus Saumaise pour sa douceur, que pour tout son savoir. Le Cardinal de Richelieu lui offrit une pension de 12000 liv. pour le fixer en France ; mais Saumaise ayant su que c'étoit à condition de travailler à l'histoire de ce Ministre, répondit qu'il n'étoit pas homme à sacrifier sa plume à la flatterie.

PIERRE LEMULIER, Avocat & Maire, de la plus ancienne famille de Semur, soutint par un bon Mémoire la préséance & le rang de sa Patrie aux Etats de Bourgogne, en 1688. Son frere Valentin, Carme, fit imprimer l'oraison funèbre d'Erard du Châtelet, Gouverneur de Semur en 1685.

FRANÇOIS BRETAGNE, Lieut. Gén. du Bailliage, harangua Louis XIV à son passage à Montbard, en 1650. Sa harangue fut publiée dans le *Théatre de l'éloquence françoise.* Son discours intitulé le *Roi mineur*, lui valut un brevet de Conseiller d'Etat.

D. CLAUDE BRETAGNE son parent, mort

en 1694, eſt Auteur de pluſieurs Ouvrages cités par l'Abbé Papillon. Nicole, ſon ami, lui adreſſa une lettre fort curieuſe, ſur un ſermon compoſé par ce ſavant Théologien, prêché par le Bénédictin, & très-peu goûté des Auditeurs.

GABRIELLE SUCHON, quelque temps Jacobine, réclama contre ſes vœux, & eut le courage d'aller à Rome, où elle obtint du Pape un Reſcrit favorable. Elle paſſa le reſte de ſes jours à Dijon, où elle mourut en 1709, âgée de 70 ans. Le Préſident Couſin, dans le Journal des Savans de 1694, fait l'éloge de *ſon Traité de morale & de politique*; & Bernard, de *ſon Traité du Célibat volontaire*, dans les *Nouvelles* de la République des Lettres de 1700. La famille Suchon, très-ancienne à Semur, eſt éteinte.

CLAUDE VARENNE, un des plus célèbres Avocats du Parlement de Dijon, où il mourut en 1734, revêtu d'une Charge de Secretaire du Roi. Ses *factums* & plaidoyers ſont des modeles de perfection par l'arrangement des faits, par la ſolidité des preuves, par la force & les agrémens du ſtyle. Ses talens décidés pour le Barreau, & ſes ſuccès lui ont mérité le titre de *grand Varenne*. La Monnoye lui envoya la Bibliothéque alphabétique des Auteurs du Droit, avec ce ſixain qu'il mit au commencement :

Souffrez qu'en ce livre où Thémis
Vous juge digne d'être admis,
On vous offre une place honnête ;
Au défaut de l'Auteur peu fin,
Qui par l'ordre du nom vous eût mis à la fin;
Par l'ordre du mérite on vous mette à la tête.

GABRIEL-LOUIS PEREAU, Prieur de Sorbonne, Auteur des vies des *Hommes illustres* depuis le 13e. vol., étoit originaire de Semur, de parens honnêtes qui faisoient toute leur richesse de la vertu, & toute leur ambition de voir ce fils répondre à leurs desirs.

Le jeune Pereau surpassa leurs espérances; il dut sa fortune à la Maison de Tavannes & à son mérite; il devint aveugle quelque temps avant sa mort, & n'avoit jamais songé à rien amasser. Des Libraires qui connoissoient ses talens & son désintéressement, firent entre eux une société pour lui donner une pension de 1200 l. Mais le Magistrat qui présidoit à la Librairie, obtint du Contrôleur Général que le bienfait des Libraires fût acquitté par le Roi. Cet Auteur estimable mourut à Paris en 1767 : son éloge est dans le Nécrologe des Hommes illustres.

ANICET MELOT, Garde des manuscrits de la Bibliothéque du Roi, Savant modeste, de l'Académie des Inscriptions, né à Dijon, mort à Paris en 1760, étoit aussi originaire

de Semur où eſt ſa famille. Le grec lui devint auſſi familier que ſa langue maternelle, & la lecture de l'Ecriture ſainte auſſi facile dans l'hébreu que dans la vulgate. Pour aider ſon pere avancé en âge, & ruiné par le ſyſtême de 1720, il ſe fit Avocat en 1732. Il fut reçu Garde des manuſcrits en 1741, à la ſollicitation de l'Abbé Sallier ſon ami.

CLAUDE-FRANÇOIS SIMON DE CALVY, né en 1722, ſe fit connoitre à Paris par la comédie des *Confidences réciproques*, jouée en 1747. A ſon retour de Portugal où il paſſa ſix ans, il fit imprimer un Poëme en quatre chants ſur l'*éducation*, 1757; mort en 1761, laiſſant dans ſon porte-feuille *Aſtarbé*, Tragédie tirée de Télémaque, & *Cyrus*, tirée d'Hérodote.

JACQUES SAVARI, Docteur en Médecine, employé en cette qualité dans la Marine royale à Breſt où il eſt mort en 1769, a été un des Coopérateurs de la *Collection Académique* : il a fait imprimer en 1760 la traduction de *l'Eſſai ſur l'Hydropiſie* de Mouro.

NICOLAS CREUSOT, né en 1698 d'un pere Avocat du Roi au Bailliage, élève de N. Durieux, devint Supérieur du Collége de Ste. Barbe à Paris, & depuis Curé de Saint Loup à Auxerre, où il termina ſa carriere en 1761, devenu par ſon zèle & ſon déſintéreſſement, le modèle des bons Paſteurs. On a imprimé ſa vie en 1 vol. *in-12.* 1764.

FRANÇOIS-FIACRE POTOT DE MONTBEILLARD, Lieutenant Colonel d'Artillerie, mort en 1778, Auteur de plusieurs articles sur l'Artillerie, imprimés dans le *Supplément* à l'Encyclopédie, auxquels il a desiré que son nom ne fût pas mis.

Quoique GILBERT GENEBRARD soit de Riom, comme il étoit Prieur de Semur où il a vécu assez long-temps, & où il est mort, il convient d'associer ce Savant aux illustres Semuriens. *Hic Ricomagi natus, moriens apud nos, jus civitatis adeptus est*, dit Philibert de la Mare. St. François de Sales se glorifioit d'avoir été son disciple à Paris. Son zèle fanatique pour la Ligue lui fit perdre l'Archevêché d'Aix que Mayenne lui avoit procuré; il vint finir ses jours agités dans son Prieuré en 1597, & fut inhumé dans l'Eglise N. D. où on lisoit cette fastueuse épitaphe : *urna capit cineres, nomen non orbe tenetur*. Il est étonnant que les Prieurs & les Magistrats aient laissé subsister si long-temps une pareille épitaphe d'un rebelle. Le Chapitre posséde encore 150 volumes de la bibliothéque de Genebrard : ses manuscrits ont été dissipés. M. de Thou dit que sa maniere d'écrire ne répondoit point à la douceur de ses mœurs.

GABRIEL PASQUIER DE RÉPE, né en 1679, entra dans la Compagnie des Cadets à Besançon en 1691, parvint par des actions éclatantes de valeur au Grade de Capitaine des

Grenadiers dans le Régiment d'Auvergne à l'âge de 27 ans, & à la Croix de St. Louis qui lui fut donnée par Louis XIV même, pour avoir enlevé, le 10 Juillet 1705, le fort des quatorze Navilles en Espagne. Ce poste étoit si important, qu'il reçut des éloges publics du Duc de Vendôme. Criblé de blessures en trois batailles, ce brave Officier fut emporté d'un coup de feu en 1711, à la tête des Grenadiers du Régiment, à Castel-Fouillette en Catalogne. M. de Clermont-Galerande, Colonel d'Auvergne, tué à Prague, dit au Fort-Louis au frere de M. de Répe, » le nom de Pasquier est écrit sur nos dra-» peaux; c'est un bon plant, il faut que vous » nous en donniez. » Ce frere nommé Bernard Pasquier, est mort Capitaine d'Infanterie au Fort-Louis en 1743.

Le goût des Lettres s'est perpétué à Semur, la petite Athènes de Bourgogne : elles y sont cultivées avec succès, par MM. Benigne Lemulier, ancien Président du Présidial, petit-fils de Pierre dont on a parlé : par Bernard Bonnard, Capitaine au Régiment des Dragons de Chartres, sous-Gouverneur des enfans du Duc de Chartres. L'Almanach des Muses & les Journaux ont rapporté plusieurs de ses piéces de Poësie, auxquelles le public s'est empressé d'applaudir : par N. Remond, Médecin, un des Auteurs de la Collection académique : par le Marquis de

THYARD, cité ci-devant : D. Zacharie MERLE, né en cette Ville, continuateur de D. Plancher : enfin par Philibert GUENEAU de Montbelliard, connu par différens Ouvrages, tel que l'éloquent discours préliminaire du premier volume de *la Collection académique*, les avertissemens des tomes 4, 5, 6; plusieurs articles au Dictionnaire encyclopédique, dont celui d'*étendue* suffiroit seul pour établir sa réputation. Il travaille actuellement à l'Histoire Naturelle des oiseaux, continuateur & émule de Buffon : l'article du *Paon* & celui du *Rossignol* sont des chefs-d'œuvre de style & d'éloquence. Il est aidé dans ses traductions des Ouvrages latins & en langues étrangeres, par son épouse Elisabeth-Benigne POTOT, digne un jour d'augmenter le nombre des Femmes illustres.

N. REGNIER, Mécanicien & Arquebusier à Semur, se distingue dans son Art par des inventions utiles, par des serrures d'un genre nouveau, par une lunette sur les fusils, pour la commodité de ceux qui ont la vue courte, annoncées dans les Journaux.

Outre les Fevret, Saumaise, Lemulier, qui ont donné des Officiers au Parlement, on peut ajouter les David, Bazin, Bourgeois, Brocard, Chartraire, Cœurderoi, dont une branche étoit établie à Semur. Pierre Boursault, Avocat Général du Par-

lement en 1577, dont un parent Hugues Bourſault, Lieutenant Particulier à Semur, a laiſſé quelques Ouvrages.

PIERRE DAVID, Lieutenant criminel, fut un excellent Juriſconſulte, qui avoit été Profeſſeur à l'Univerſité d'Avignon.

Les armes de la Ville ſont une tour crenelée, chargée de l'écu de Bourgogne ancienne au milieu.

A 13 lieues de Dijon, 14 d'Autun & du Diocèſe, 7 d'Avallon, 5 de Saulieu, 3 de Montbard & de Flavigny, 55 de Paris.

Lat. 47 d. 29' 8". L. (mér. de Paris) 1 d. 58' 33".

FLAVIGNI.

FLAVINIACUM *Æduorum*, pour le diſtinguer des autres Flavigni (7 en France), tire ſon nom de *Flavinus*, ſelon Adrien de Valois Not. Gal. pag. 169. Voc. St. Genet, Martyr, Patre. de l'Abbé auquel il fut donné par l'Evêque Valteire en 997, confirmé en 1192.

Il y avoit dès 1450 un Corps de Chapelains établis par les Habitans, auxquels l'Evêque d'Autun donna des Statuts avec droit d'élire un Receveur, & recevoir des legs. Ils devoient aſſiſter aux Offices en ſurplis &

en capuchon fourré de peaux d'agneaux; ſous peine d'être privés de leurs rétributions : ces Statuts furent approuvés par Calixte III en 1457.

Quentin Menard, Archevêque de Beſançon, pour décorer ſa patrie où il avoit bâti & fondé la Chapelle de Saint Quentin dès 1435, voyant la modicité des revenus du Curé & Habitués, qu'il appelle *Collége des Sociétaires*, obtint du Pape la réunion du Prieuré de Nailly, de la Maiſon-Dieu, & Léproſerie de Flavigni, en 1457, à l'Egliſe Paroiſſiale; ce qui ſe fit du conſentement du Cardinal Rolin, moyennant une redevance de 12 liv. à ſon Siége, & fut confirmé par Lettres patentes du Duc en 1461, & par celles de Henri III en 1587.

Ces places étoient deſtinées aux Prêtres originaires & baptiſés à Flavigni; mais, par Arrêt de 1681, il a été admis un Sociétaire baptiſé en cette Ville, dont le pere ni la mere n'y étoient point nés : ainſi l'*oriundus* n'eſt plus requis. Bientôt le nombre des Habitués fut ſi grand, que les revenus n'étant plus ſuffiſans, pluſieurs ſe retirerent en d'autres Egliſes, & que l'Evêque Huraut fut obligé, en 1507, de les fixer à 16, réduits à 12 par M. d'Attichi en 1656. Par Arrêt de 1567, une portion a été adjugée au Recteur des Ecoles. Le Préſident Moreau de Souhey, par une fondation de 1532, aſſujettit

les Sociétaires à réciter l'Office canonial : ils prirent quatre ans après une partie de l'habit de Chanoine, semblable à celui d'Autun, de l'agrément de l'Evêque Jacques Huraut, donné à Flavigni en 1540. Claude de la Magdelaine leur permit de le porter complet en 1651. Mais un Arrêt de 1744 les borne à la qualité *de Chapelains ou Sociétaires*, non à celle de Chanoines. Le même Arrêt déclare l'Eglise paroissiale dans toutes ses dépendances, notamment *le Chœur & la Sacristie :* il maintient aussi les Maire & Echevins dans le droit de présenter aux places vacantes du Mépart. Le Curé qui est le premier, *& à toujours*, dit le titre, étant à portion congrue, reçoit de l'Abbaye 2 queues de vin, du pain, du bois, de la braise, & 180 l. en argent. Il fut défendu, par Arrêt de 1683, à André Baudenet, Curé, de porter l'étole, sinon dans les fonctions de son ministere, & non aux Offices où il assistera comme Sociétaire.

Cette Eglise fut consacrée le 6 Mars 1434, par Laurent Pinon, Evêque d'Auxerre, ainsi que l'autel de St. Michel. On conserve à la Sacristie la chasuble de Q. Menard ; elle est de velours cramoisi, glacée en or : on ne s'en sert que deux fois l'année, les jours de St. Genet & de St. Quentin. On voit aussi son mausolée où il est représenté en habits pontificaux avec un lion à ses pieds, fait de

ſon vivant : mais il fut inhumé à Beſançon en 1462. Les bienfaicteurs de cette Egliſe ſont, les Coutier, dont Quentin Coutier fut Curé en 1530, & y fonda l'Office des *trois Maries :* Jean Quarré, Chanoine de Beſançon en 1470; Guy Moreau, Grand-Archidiacre de Beſançon; Jean Moreau & Guy ſon fils, Seigneur de Souhey; Robert, Curé en 1553; André Baudenet, Curé & Prieur de Salmaiſe, mort à Dijon pendant la tenue des Etats dont il étoit Alcade en 1724, laiſſant ſa Chapelle à St. Genet.

On y lit l'épitaphe de Guy Milletot, fondateur de la Chapelle de S. Guy; de Claude Bourgeois de Molleron, Conſeiller au Parlement depuis 33 ans, qui avoit ſacrifié ſes biens & ſa liberté pour le parti du Roi durant la Ligue, mort le 25 Janv^{r}. 1592, avec ces mots, *Muſis es Burgundiæ lucis olor;* Jean Chalopin, Curé, mort en ſervant les malades pendant la peſte de 1636.

Les Capucins de Semur rendirent alors de grands ſervices à la Paroiſſe, & y perdirent pluſieurs Religieux, victimes de la charité; c'eſt en reconnoiſſance qu'on leur permit d'y faire la quête de vin.

Au mois d'Août 1744 le tonnerre tombé ſur le clocher, conſuma les deux lanternes couvertes en plomb, & caſſa la cloche de l'horloge.

ABBAYE.

ABBAYE.

Fondée par Varé, fils de Corbon, Seig^{r}. de Flavigni vers 723, ſous le regne de Thierri III, non en 601 comme le remarque Hugues le Chroniqueur, puiſqu'elle fut miſe ſous le vocable de S. Préjet ou Prix, qui ne fut martyriſé à Volvie près de Clermont qu'en 678. Varé prend le titre d'Abbé de S^{e}. Reine, de S. Andoche de Saulieu & de S. Ferreol, quoique laïc; titre qu'il ne put avoir que ſous Charles Martel, qui le premier donna des Abbayes aux Seigneurs qui l'avoient ſervi dans les guerres contre les Sarraſins. Par ſon teſtament paſſé à Semur, où il fut ſcellé du ſceau royal par Amalſindus, il partage ſes dix-huit Terres, ſes héritages, meubles, argent, livres & ornemens, en cinq portions inégales, dont la quatriéme, la plus conſidérable, eſt donnée à l'Abbaye de Flavigni. Quelques-uns préſument qu'il y avoit dès le VIe. ſ. un Monaſtere de St. Pierre, qui fut réparé & uni par Varé à celui de S. Prix.

La pſalmodie perpétuelle y fut établie comme à Luxeul & Agaune : elle s'y obſervoit avec tant de ferveur, que Charlemagne en félicita par lettres l'Abbé Manaſſès; ce qui ſuppoſe qu'il y avoit alors au moins 300 Moines (encore 50 en 1275). Leur vie édifiante attiroit des ſujets & des fondations.

Bayo donne en 748 la Terre de Pouillenay avec l'Eglise ; Cylimie ajoute à cette aumône les Terres de Poiseul, de Marigny & Clirey. Wandalgaire, autre Seigneur Bourguignon, dans l'acte de donation de Marcilly en Auxois, fait en 768, prend la qualité de *dernier de tous les baptisés*. Hildebrand, pressé par la crainte de l'enfer, fait don à S. Pierre, *Portier du Paradis*, Patron de l'Abbaye, de tous ses fonds & esclaves à Myard près Vitteaux, en 870. Pierre de Vitteaux y choisit sa sépulture, & légue sa Terre de Myard en 1120.

Maurenge offre à S. Pierre & S. Prix son domaine de Saffres, Prégaland & Magny en Auxois, à la fin du VIIIe. s. Ardrardus, sous le regne de Charles le Simple, légue les Terres de Saiserey, Missery, Villiers & Hauteroche, se réservant, sa vie durant, cinquante muids de grains avec dix porcs, & obligeant les Moines à bâtir une Eglise. Asilin leur transporte sa maison seigneuriale & ses biens de Hauteroche. Eudes de Frolois, Connétable de Bourgogue, voulut que sa Terre de Munois relevât en fief de l'Abbaye. Enfin, les Seigneurs de Vitteaux, Lucenay, Venarey, Uncey, Charni, Saigni, Grignon, Gresigny & autres, ont fait du bien à cette Abbaye.

Elle compte aussi parmi ses bienfaicteurs les Rois de France, les Ducs de Bourgogne.

Pepin lui donna Glanon, & une pêcherie ſur la Saone, en 747. Charlemagne l'exempta de tous tributs & péage par toutes les terres, mers & rivieres de ſes Etats, à condition que les émolumens qui devoient revenir de ce droit à ſon domaine, feroient employés au luminaire de l'Egliſe & à l'entretien des pauvres. Ce Prince permit à l'Abbé Manaſſès de bâtir un Monaſtere à Corbigni, jadis du patrimoine de Corbon, pere de Varé, & lui fit préſent d'une châſſe d'argent. Louis le Débonnaire prit l'Abbaye & ſes biens ſous ſa protection, ce que fit de même Charles le Chauve en 850. Il établit Abbé Egile, depuis Archevêque de Sens. Mais il fit unir enſuite l'Abbaye à l'Evêché d'Autun, à la priere d'Aldager ſon Aumônier; union confirmée par le Pape Jean VIII en 817, & qui fut cauſe du relâchement de la diſcipline & de la perte des biens. Robert le Pieux gratifie l'Abbé Amedée de la Chapelle de S. Jean d'Autun, pour ſervir d'hoſpice à ſes Moines en 1018, & approuve l'union du Monaſtere de Couches à celui de Flavigni. Charles V renouvelle les Lettres de ſauve-garde & protection royale à l'Abbé Alexandre de Montaigu, en 1369, & Charles VI en 1485.

Le Duc Hugues III donne la moitié de l'éminage de Semur en 1181; ſon fils Eudes III ſe charge, en 1214, d'acquitter l'Ab-

baye d'une somme de 40000 liv. dont elle étoit redevable. Hugues IV se rend caution pour l'Abbé Miles de Frolois envers les Clunistes, légue le fief d'Athée, prête mille écus à l'Abbé, & fait d'autres dons qui engagent les Moines à lui accorder, durant sa vie, 60 muids de vin pur sur le cellier de *Fontenay* près Alise, en 1246. Philippe de Rouvre décharge le Monastere du droit de gîte, & légue 100 s. de rente pour son *obit*.

Les Papes se déclarerent souvent les protecteurs de cette Abbaye. Jean VIII lui confirma la possession de tous ses biens; Sylvestre II excommunia Valon, depuis Evêque d'Autun, & autres Seigneurs Bourguignons qui s'étoient emparés de plusieurs terres du Monastere, en 896; Innocent III lui donna une Bulle favorable en 1211; Grégoire IX défendit d'obliger les Moines à plaider plus loin que deux journées au delà de leur territoire, pour les biens contenus dans les mêmes limites; Eugene IV permit en 1444 à l'Abbé Bernard de Bourbon & à ses successeurs, de porter la mître, l'anneau & autres marques pontificales, de donner la bénédiction solemnelle à l'issue des Messes, Vêpres, Matines, *pourvû ce ne soit en présence d'un Evêque & de quelque Légat apostolique*. L'Abbé de St. Germain d'Auxerre étoit nommé par les Papes, conservateur des priviléges de Flavigni. Mais en reconnoissance

les Abbés étoient obligés de visiter le Saint Siége à leur nouvelle promotion, & de rendre quelques services à la Chambre apostolique, en payant un cens annuel. On voit par une quittance de 1384, que l'Abbé Eudes de Doubs avoit donné au Camerier du Pape 93 florins.

L'Eglise, appellée dans les anciens titres *sainte Basilique*, fut bâtie, selon la tradition, sur les ruines d'un temple de Payens, par l'Abbé Manassès en 758; elle fut consacrée par le Pape Jean VIII, aidé de dix-huit Cardinaux & Prélats, le 28 Octobre 878, sous le vocable de S. Pierre & S. Paul; sept autels furent dédiés le même jour. Cette Basilique fut renouvellée vers 1200, mais avec tant de dépenses que l'Abbaye s'endetta de 40000 liv. Elle a 149 pieds de longueur sur 55 de largeur. L'Evêque Valo y tint un grand Synode en 899.

CHAPELLES.

Belle Chapelle de N. D. dite des *Piliers* à cause de 40 colonnes d'une seule pierre, qui soutiennent la voûte, avec un pavé à la mosaïque à moitié conservé. Ardain Chambrier y fonda une lampe en 1334. Sur la premiere porte de la tour en entrant sous le portail, est une antique image de la Vierge ayant à sa droite un Seigneur à genoux, & à gauche

un vieillard décrépit, qu'on croit être *Varé* & *Corbon* son pere.

La Chapelle de Ste. Reine fut fondée en 1380 par Robert de Baigneux, Médecin du Duc; celle de la Conception de N. D. ou du Rosaire, dotée par J. Coutier en 1391, avec obligation d'une Messe quotidienne (réduite à deux par semaine en 1680) & de résidence par le Chapelain. François Coutier, Baron de Souhey, renouvella en 1647 cette fondation de son 9e. aïeul, & l'augmenta, laissant, à l'extinction de ses descendans, le patronage aux Maire & Echevins.

La Chapelle de S. Jean sert de sacristie; celle de St. Simon fut consacrée au XVe. s. par Quentin Menard, ainsi que celle de St. Prix; celle de St. Sébastien, appellée jadis des *Poinceot*, Barons de Thenissey, depuis de *Millotet* à cause de Fr. André Millotet qui l'a rebâtie; celle de N. D. de Lorette fut bénite en 1533 par Philippe de Beaujeu, Evêque de Bethléem; celle de St. Denis fondée par l'Abbé Bernard de Barbeu en 1456; celle de St. Martin par Renaud d'Inteville en 1277, augmentée par l'Abbé Guy, 1329, appellée aujourd'hui N. D. de Pitié.

RELIQUES.

En l'Eglise abbatiale reposent les reliques de Ste. Reine, transférées à Flavigni sous

Charles le Chauve & l'Evêque Jonas, en 864; de St. Prix ou Prejet, Evêque de Clermont, transférées en 755, & déposées dans une châsse d'argent doré par l'Abbé Regnal en 1083, & depuis dans une autre de même matiere en 1481 par Jean Robilley, Evêque d'Avennes, Suffragant du Cardinal Rolin, en présence d'Artus de Vaudrey, N. de Crissey, Seigneur de Venarey, de Guyot Damas de Villiers, d'Etienne de Saint-Mauris, Abbé d'Ogny, *&c.* .... On conserve au trésor plusieurs autres reliques dont l'inventaire fut fait en 1409, 1481, 1544. Le chef de Ste.-Reine est dans un reliquaire d'argent séparé, garni de bandes d'or & de pierreries, orné des Ecussons de France, de Castille, de Bourgogne, & de l'Abbé Eudes avec la date 1270, sous St. Louis. Deux ossemens de ses bras dans deux bras d'argent, donnés par Jean Boucher de Flogny, Prieur de N. D. de Noyers, 1655.

SÉPULTURES.

Les personnes distinguées qui ont leur sépulture en cette Eglise, sont le vénérable Varé, Fondateur; Salocone, Moine à Flavigni, depuis Evêque de Dol en Bretagne, ensuite Suffragant de Jonas, Evêque d'Autun; c'est lui qui transféra les reliques de Ste. Reine à Flavigni : 200 ans après sa mort

on trouva ſon corps ſans corruption. Aimo, Comte d'Auxois, en 1003; Miles de Thil ſix ans après; P. de Vitteaux au XIIe. ſ.; deux Creſſy, Seigneurs de Venarey; J. de Menneſaire; Huguenin Coutier, 1396; J. Coutier de Souhey, 1411, & autres de la même famille; Matthieu Croiſier, 1450; Alexandre ſon frere, Etienne ſon fils, 1512; Jean de Neuville, Chambellan du Duc, 1434; Ponce de S. Julien, Seigneur de Darcey; 9 Abbés, 3 grands Prieurs, 2 Doyens, Jean de Billi, 1340, & Georges de Vingles, 1541; les Millotet avoient leur caveau dans la Chapelle de St. Sébaſtien; les Sires de Frolois avoient auſſi droit de ſépulture en cette Egliſe.

ABBÉS.

On compte depuis Magoaldus, 1er. Abbé, juſqu'à l'actuel 79 Abbés; parmi leſquels on diſtingue Adrebaldus, un des Commiſſaires royaux de Louis le Débonnaire pour viſiter les Provinces, en 837; Manaſſès dit le grand, mort en 788; St. Egile, qui devint Archevêque de Sens, en 871; Rainal de Bourgogne, frere du Duc, en 1089; Hugues de Flavigni, petit-fils de l'Empereur Otton III, Auteur d'une chronique eſtimée, depuis J. C. à l'an 1102; Geylo & Thibault élus Evêques de Langres, Milon & Guy de Frolois au XIIIe. ſ. Guy permit l'uſage de la chair

deux fois par ſemaine, diſpenſant de l'abſtinence obſervée juſques-là : Alexandre de Montaigu, auquel le Roi Jean remit le droit de gîte prétendu par les Ducs; Simon de l'Aubeſpin, 1407; Bernard de Bourbon en 1442; le Cardinal J. Rolin qui ſe démit en 1470 en faveur de Ferri de Clugny, depuis Evêque de Tournai & Cardinal; Geoffroy de Crecy qui ne retiroit de ſon Abbaye, par un bail de 1503, que 800 livres; Réné de Breſche promu à l'Evêché de Coutance; Philippe d'Ugny, depuis Evêque d'Autun; le Cardinal Hypolite d'Eſt, 1551; le Cardinal Réné de Birague, Chancelier de France, 1574, né à Milan en 1506, mort à Paris en 1583, inhumé dans l'Egliſe du Val-des-Ecoliers, où ſon bon ami le Chancelier de Chiverny lui fit élever un magnifique tombeau : il mourut aſſez pauvre, quoique chargé de Bénéfices. Il répondit à quelqu'un étonné de ce qu'il laiſſoit peu de biens : « je n'en avois » pas apporté de mon pays, il ſeroit hon- » teux que j'en euſſe acquis dans les places » que j'ai poſſédées; elles n'étoient pas de » finance. «

François de Mailly, depuis Archevêque de Rheims & Cardinal, mort en 1731; Michel-Celſe de Rabutin, fils du fameux Roger, Comte de Buſſi, Evêque de Luçon; Jean de Pioleur; on ſe ſouviendra long-temps à Flavigni de la générosité que cet Abbé, fort

érudit, exerça en 1756 envers les Habitans réduits à la misere par une grêle affreuse qui perdit entiérement la récolte : N. Fremont, Grand-Vicaire d'Autun, Secretaire de la Feuille des Bénéfices, Abbé depuis 1778. L'Abbé donnoit autrefois le premier sa voix pour l'élection de l'Evêque d'Autun.

Parmi les grands Prieurs on voit Thibault, Evêque de Langres, en 1147 ; Hugues de Grancey, 1149 ; J. de Vendôme, 1330 ; Guillaume de Vichi, 1420 ; J. de Clugni, 1520 ; Benigne Daubenton de Montbard, 1648. Il y avoit autrefois seize Offices appellés anciennement *administration* & *obédience*.

EGLISES, PRIEURÉS dépendans de l'Abbaye.

Remarquons qu'Adalgaire, Evêque d'Autun, obtint de Charles le Chauve, en 877, l'union de cette Abbaye à son Siége, confirmée par le Pape Jean VIII & le Concile de Ravenne ; ses successeurs en ont joui jusqu'en 990, que Vautier se démit de sa qualité d'Abbé en faveur d'Alderic, Moine de Clugny, pour y mettre la réforme : celui-ci obtint de l'Evêque, dans un synode d'Autun, la réunion à son Abbaye de 19 Eglises ou Chapelles qu'il prétendoit lui appartenir en 992, avec le droit de présentation & les dîmes ; ce qui lui fut confirmé par l'Evêque Henri en 1149. Les Eglises sont celles de

Flavigni, Hauteroche, Villy, Pouillenay, Chanceau, St.-Germain-la-Feuille, Poiſeul, Liſle, Fontaine-Françoiſe, Venarey, Maſſingy, Marcilly, Ceſſey, Fain, Saint-Beurry, Darcey, Vitteaux, Auxey, Couches. Dans un Chapitre tenu en 1273, le droit de préſentation aux Cures fut cédé à l'Abbé ſeul par les Moines, qui ſe réſerverent les quatre Cures de Flavigni, Vitteaux, Fontaine & Venarey; mais elles ſont maintenant du patronage de l'Abbé, & ils nomment ſeulement à celles de Darcey, Juilly, Maſſingi-lès-Semur & Grignon, à cauſe du Prieuré qui eſt régulier; à celle de Clichy près Chablis, conjointement avec l'Abbé, à la nomination duquel eſt le Doyenné de N. D. de Semur, la Chapelle des Granges-ſous-Grignon, 16 Cures nommées ci-deſſus, & celle de Precy-ſous-Thil à laquelle a été réuni le Prieuré.

Les Prieurés dépendans de cette Abbaye étoient, 1°. Corbigni à préſent Abbaye projetée en 776 par Manaſſès, & fondée en 864 par Egile, Abbé de Flavigni, dont elle fut ſéparée en 1107. 2°. Le Prieuré de Ste. Reine au bas d'Aliſe, annexé à l'Evêché d'Autun depuis 878. 3°. De S. Georges de Couches, fondé en Abbaye en 755, revenu à Flavigni en 995 ſous le Roi Robert, & uni au Collége d'Autun en 1621. 4°. Le Prieuré de Percy-ſous-Thil, annexé à Flavigni en 1005 par Miles de Thil, & depuis réuni à la Cure.

5°. De N. D. de Beaulieu en Duemois; de St. Martin de Clichey en Tonnerois, fondé en 995; de Ste. Colombe de Rimaucourt, Diocèse de Langres; il en est fait mention en 1085, & dans la Chronique de l'Abbé Hugues. Les quatre Prieurés de S. Germain-la-Feuille, de Chanceau, de Fontaine-Françoise, de Grignon, & même celui de Saint Georges, sont claustraux & tenus par des Religieux : il en sera parlé à l'article de ces Villages.

La garde de cette Abbaye fut donnée en 1198 par Philippe-Auguste au Duc Eudes en augmentation de son fief, *in augmentum feodi sui :* (V. Perard, pag. 270). Les Ducs eurent souvent de vives disputes avec les Abbés, & sur-tout les Evêques d'Autun qui prétendoient être Seignrs. de Flavigni. Pour les terminer, Philippe de Rouvre acquit de l'Evêque tous ses droits sur cette Ville, en lui cédant Lucenay, Glaine & Touillon, en 1360; mais à la mort de ce Prince, l'Abbé rentra dans ses droits de Seigneur, du consentement du Roi Jean.

La réforme de St. Maur fut introduite à Flavigni en 1644 par les soins de D. Espiard, Visiteur de la Province. La maison a été rebâtie à neuf en 1685 & en 1748. Le Prieur D. Nic. de la Salle a composé en 1678 une Chronique qui est un abrégé des titres de cette Abbaye depuis sa fondation jusqu'à son

union à la Congrégation de St. Maur. Dom Georges Violle a fait imprimer plusieurs piéces sur Ste. Reine, & a laissé des mémoires mss. pour servir à l'histoire de l'Abbaye & de la Ville. Il y a plusieurs mss. dans les archives, entr'autres, le cartulaire qui a plus de 700 ans, & un martyrologe fort ancien.

L'HOPITAL est très-ancien, il fut rétabli par l'Abbé Guillaume Dufossé en 1268, à l'extrêmité de la Ville, près la porte de *Barme*, sous la direction de l'Aumônier, d'où la rue s'appelloit rue de l'*Aumône*. Il y avoit en 1293 un Recteur, des Freres, des Sœurs qui avoient soin des pauvres. Ils présenterent requête à l'Abbé pour transférer leur four dans l'enclos de la maison; ce qu'il permit, à condition qu'ils ne cuiroient du pain que pour leur usage. Cet Hôpital & ses revenus furent unis aux Sociétaires par Quentin Menard en 1457, avec la Léproserie de St. Jacques pour les ladres, au fauxbourg; celle de Nailly, appellée Maison-Dieu & Prieuré, fut fondée par les Seigneurs de Mont-Saint-Jean & autres du voisinage à Nailly, *Nalliacum*, à $\frac{1}{2}$ l. de la Ville. Crusin en étoit Recteur en 1228, Alberic en 1257. Elle avoit un sceau particulier pour les actes en 1275, autour duquel on lisoit, *sigillum domûs Dei de Nalleio*. Les Prêtres qui la desservoient, prennent en 1365 la qualité de

Chanoines; Colinet de Hauteroche & Thibault de Siſſey étoient alors *Donnés* de cette Maiſon. On penſe que les Chanoines & *Donnés* étoient de l'Ordre de St. Auguſtin, puiſqu'on voit en 1300 l'Abbé d'Ogni, Recteur de cet Hôpital, réuni de même au Mépart en 1457. De ce Prieuré dépendoient jadis l'Hôpital de Mont-St.-Jean (cédé aux Habitans en 1527), l'hermitage de S. Jean de Bonnevaux, le four bannal de Boux, & des hermitages à Salmaiſe. Tous ces derniers droits furent cédés à Françoiſe d'Orléans, Dame de Salmaiſe, pour un cens de 40 liv. dû par l'Abbé à cette Dame, en 1577. Le Chapitre eſt tenu à deux Meſſes par ſemaine en la Chapelle de Nailly, & une Meſſe haute le jour de St. Nicolas qui en eſt le Patron, & le 9 Mai, fête de la Tranſlation.

URSULINES, établies en 1632, Colonie de celles de Langres, par Lettres patentes en 1633, confirmées par Louis XIV, qui leur accorda le franc ſalé en 1654, à charge de chanter le *Te Deum* & l'*Exaudiat* le jour de Saint Louis. Elles jouiſſent de Château-Bornai & d'un petit Fief qui releve de l'Abbaye.

Traits hiſtoriques ſur la Ville.

Cette Ville fort ancienne, précéde de loin

l'établiſſement de l'Abbaye. On en peut juger par les figures du paganiſme qui reſtent; entr'autres, un Hercule gaulois, quelques fragmens d'un arc triomphal en l'honneur des Empereurs, avec des figures de Gladiateurs qui ſe provoquent au combat; une louve qui tient entre ſes pattes ſon nourriſſon Romulus, qu'elle ſemble préſenter au peuple pour l'adorer; on la voit encore au frontiſpice de l'Egliſe entre les quatre fenêtres, attachée à la tour du clocher. Sur deux pilaſtres dans l'Egliſe, détruits il y a trente-ſix ans, étoient pluſieurs divinités du paganiſme, comme Mercure, Pan, *&c.* . . . qui ont été jetées dans les fondations du nouveau bâtiment; ce qui a fait croire que l'ancienne Egliſe avoit pris la place d'un temple; une voie romaine ſortie d'Aliſe, formoit deux branches, dont l'une alloit au mont Peuvencle, & dans le bois d'Eugny, de Theniſſey; . . . . l'autre, paſſant à Flavigni, tendoit à Vitteaux, à Mont-Saint-Jean, *&c.* Tous ces indices annoncent une place qui ſubſiſtoit du temps des Romains, j'oſerois même dire ſous les Gaulois, fondée dans le voiſinage d'Aliſe, ſur le mont *Druot* près de Flavigni, habité par les Druïdes qui aimoient le ſéjour des bois & des lieux élevés, ſur les noms celtiques de pluſieurs endroits voiſins, tels que Bornai, *Bornacum*, qui ſans doute étoit conſidérable, puiſque

Varé place son Monastere dans le territoire de Bornai, *in agro Bornaensi ;* Athye, *Atteium, Attegium ;* Epernaille, *Sparnacum ;* Pregny, *Pregniacum ; Poliniacum*, Pouillenay ; *Darciacum*, Darcey, *&c.*

Quoi qu'il en soit, Flavigni étoit déjà un *castrum* ou château-fort du temps de Varé. Le *castrum* renfermoit seulement le circuit où est l'Eglise, l'Hôtel de Ville & les maisons qui l'avoisinent. Le Bourg du côté de Semur est la partie la plus éminente, appellée le *Val dessus* ou *Preigny* & le *Val dessous*, furent unies à la Ville dans la suite.

Cette Ville fut honorée de la présence du Pape Jean VII en 878 ; elle fut augmentée par le grand nombre de Moines pleins de ferveur ; fut prise & pillée par les Normands qui y resterent depuis le 11 Janvier jusqu'au 25 en 877 ; ils tuerent dans l'Abbaye 150 personnes, tant Religieux que Domestiques, le reste prit la fuite.

Le Duc Eudes permit en 1157 à l'Abbé Renaud & aux Habitans, de clorre la Ville de murailles. L'Abbé Guillaume remit en 1260 les clefs des tours, de la forteresse & des portes de la Ville, au Duc Hugues IV, qui les garda. L'Evêque Girard, que l'Abbé avoit reconnu pour son Seigneur, lui promit de les redemander au Duc pour les lui rendre, & d'en porter ses plaintes au Roi. Elle tomba en 1359, après une vigoureuse résistance,

résistance, au pouvoir des Anglois, qui en firent leur place de sûreté, d'où ils rançonnoient tout l'Auxois, brûlerent Saulieu, & porterent le fer & le feu jusqu'aux portes d'Auxerre, d'Autun & de Dijon qu'ils firent trembler; ils n'en sortirent qu'au bout de six semaines par le traité de Guillon en Mars 1359.

Flavigni étoit regardé comme une place si importante, que le Duc Philippe de Rouvre en 1360 acquit tous les droits de l'Evêque d'Autun sur cette Ville, en lui cédant en échange Lucenay-le-Duc, Grône, Touillon & Magni-Lambert.

Sur l'avis des Commissaires députés par Philippe le Hardi pour visiter les forteresses de l'Auxois, celle de Flavigni fut retrécie d'un tiers du côté de l'ouest, & réduite en l'état où on la voit à présent. Pour faciliter la construction des nouvelles murailles, tours & bastions qu'il convenoit de faire, afin de mettre la Ville hors d'insulte de la part des ennemis, Philippe le Hardi accorda un octroi aux Habitans en 1367. L'Abbé qui percevoit 60 florins sur le droit de courte-pinte, se chargea de la clôture des murs du côté de l'Abbaye : ces réparations n'étoient pas encore finies en 1386.

Les Habitans éprouverent, comme ceux de Semur, Saulieu, Beaune, Chalon & Verdun, la force des armes de Louis XI, contre

lequel ils s'étoient déclarés en faveur de l'héritiere du dernier Duc ; mais étant bientôt rentrés dans le devoir, ils obtinrent du Gouverneur Charles d'Amboise des Lettres d'abolition, datées du camp devant Semur, 3 Juin 1478, par lesquelles il leur remit & à l'Abbé toutes les amendes encourues envers le Roi, pour avoir résisté à ses troupes. Malgré ces Lettres, il leur en coûta 5500 florins dont l'Abbé en paya mille.

Depuis ce temps cette Ville, fidelle au Roi, se déclara la premiere en Bourgogne pour Henri III, ouvrit ses portes au Comte de Tavannes, à la sollicitation du Capitaine Claude Valon, & mérita d'être choisie par le Parlement Royaliste pour y tenir ses séances depuis Mai 1589 jusqu'en Avril 1592, qu'il se retira à Semur où les logemens étoient plus commodes. Après l'affaire assez chaude d'Issurtille où Tavannes défit Fervaques & le Baron de Vitteaux en 1587, les Ligueurs de Dijon écrivirent à N. Brigandet, Seigneur d'Origny, Capitaine de Flavigni, de rendre cette place où il n'y avoit que 100 hommes de garnison, autrement qu'ils feroient couper la tête à son fils détenu prisonnier. Mais il répondit généreusement, » qu'il avoit plus » en recommendation son honneur, son de- » voir envers le Roi & la Patrie, que la vie » de son fils ; qu'une telle perfidie étoit in- » digne d'un homme de bien comme lui. «

Ce beau trait nous a été conſervé dans les Mémoires de Tavannes, *in-fol.* pag. 50. Son pere Nic. Brigandet, auſſi Capitaine de Flavigni, Seigneur de Quemigny, avoit été aſſaſſiné au ſervice du Roi.

Cl. Valon de Barain, Commandant à Flavigni, ſe diſtingua de même par ſa valeur & ſa fidélité; ce qui lui attira trois lettres très-flatteuſes de Henri IV, dont j'ai copie. Ce bon Prince l'aſſure « que ſes ſervices lui » ſont très-agréables, & qu'ils ne ſeront » point infructueux pour lui, l'engageant » toujours à contenir les Habitans dans l'u- » nion, pour la conſervation de Flavigni » ſous ſon obéiſſance. «

Le Maréchal d'Aumont, brouillé avec Tavannes, y mit une garniſon à ſes ordres, commandée par le Capitaine Argoulet. Mais Tavannes piqué, revint à Flavigni, chaſſa cet intrus, & rétablit Cherizi & Barain en 1592 : il n'en fut pas long-temps maître; le Marquis de Mirebeau & Baillet de Vaugrenant, partiſans du Maréchal, eſcaladerent la place pendant la nuit, & tuerent le Gouverneur Cherizi qui avoit voulu ſe défendre.

L'état des dettes du pays, préſenté au Miniſtre Pierre Jeannin en 1600, fournit des preuves du zèle généreux des Habitans de Flavigni pendant les troubles. Denis Girard, dit le Capitaine *Laquinte*, avoit prêté aux

Elus 2127 écus pour les frais de l'armée du Maréchal d'Aumont. Noël Richard, Hôte de la Croix d'Or, avoit avancé 600 écus par ordre du Comte de Tavannes. Claude Granit, Aubergiſte du Lyon d'Or, donna 344 écus pour la nourriture des troupes du Roi en 1589 & 1590. Il étoit dû à Claudine Oudin, veuve de J. Petitot, 250 écus pour le même objet; à Richard Nodin, Boucher, ſept vingt onze écus un tiers pour nourriture de bœufs & moutons aux ſoldats en garniſon à Flavigni.

Dans une grande ſéchereſſe, les Religieux & les Habitans firent une proceſſion ſolemnelle à N. D. de Dijon en 1601; on y porta les reliques de Ste. Reine : cette proceſſion fut inſérée dans les regiſtres du Parlement & de l'Hôtel-de-Ville.

Les Habitans étoient jadis tous mortaillables de l'Abbé qui les avoit chargé de droits très-onéreux; leurs veuves ne pouvoient ſe remarier ſans ſa permiſſion. Ils étoient obligés de contribuer au voyage de Rome, quand il lui plaiſoit d'y aller. La *bien-venue* de chaque Abbé étoit taxée à cent marcs d'argent. Outre ces redevances, ils devoient encore des droits de lot, de petit alot, de cens, de minage, d'étalage, de hallage, de boucherie, d'alignement, de guet & garde, *&c.* Ainſi les Moines traitoient leurs vaſſaux, qui ſouvent dans leur accablement ſe révol-

terent contre eux, & porterent leurs plaintes au pied du trône.

L'Abbé Nicolas, plein d'humanité, fit remise de presque tous ces droits, & affranchit les Habitans pour 4000 liv. en 1246. Croiroit-on que Milon, Prieur de N. D. de Semur, mécontent de cet accord, s'opposa à son exécution, en appella devant le Cardinal de St.-Marcel, Légat? Mais enfin par la médiation du Duc, il se relâcha de son appel, & consentit au traité qui fut ratifié par le Prince & l'Abbé Jean, successeur de Nicolas en 1247.

Les Habitans devoient encore, le jour de Saint Genet, laisser les portes ouvertes de leurs maisons, enclos, jardins, afin que le *Chambrier* du Monastere pût entrer pour les toiser, & faire payer un denier par chaque toise : s'ils refusoient de payer sur l'heure, les Commissaires de l'Abbaye pouvoient prendre *le meilleur gage* qu'ils trouvoient en chaque maison. Après bien des contestations, ce droit de *toisé* fut réduit pour la Ville à 7 liv. payables au Chambrier, vers 1414, à condition que les Religieux seroient exempts du curage des fossés & de la forteresse.

Il y avoit au XIIIe. s. une Draperie sur laquelle l'Abbé avoit 6 liv. de rente, que l'Abbé Guy de Mont-St.-Jean céda en 1320 pour augmenter le service divin le jour de la Fête-Dieu.

On voit encore plusieurs maisons à l'antique, avec portes cintrées & ornées de figures gothiques bien travaillées. La plus spacieuse, en forme de palais, a sur la porte une double rose : la tradition veut qu'elle ait été bâtie par les Anglois durant leur séjour à Flavigni; mais elle est plus ancienne: elle étoit occupée en 1362 par Guillaume de Clugny, Bailli d'Auxois.

Les Seigneurs de Venarey, Gresigny, Souhey, Thenissey, Munois, Darcey, Frolois & autres du voisinage, avoient leurs maisons à Flavigny, soit pour s'y retirer en tems de guerre, soit pour y rendre aux Abbés les services auxquels ils étoient obligés à raison des fiefs qu'ils tenoient de son Abbaye. Aussi, de temps immémorial, les Habitans & les Nobles jouissoient du droit de chasse à chiens, à cors & à cris, avec armes tant offensives que défensives, par tout le territoire de Flavigni, sous certaine modification portée dans une transaction avec l'Abbé en 1389; mais ils ont perdu ce privilége par Arrêt d'expédient rendu en 1731, entre eux & l'Abbé de Rabutin, Evêque de Luçon.

Flavigni, situé sur une pointe de montagne très-élevée & escarpée de trois côtés, n'a plus que 800 pas de longueur, 500 de largeur & 2300 de circonférence, avec trois

portes & quelques tours. Il a dans ſon circuit & au bas des roches, quantité de vignes, & un vallon avec prairie arroſée par l'Ozerain. Le commerce eſt en vin, le meilleur de l'Auxois quand il eſt gardé. Les anis ſont renommés dans la Province, & même dans la France. 3 tanneries. 2 foires. Marché les Vendredis. La dîme de grains conſiſte en une gerbe par piéce de terre : celle de vin eſt très-rude, tant par la quantité (de onze ânées une) que par la perception, puiſqu'on doit rendre le raiſin dans les cuves des Bénédictins. Four bannal. Bois, la plupart à l'Abbé.

La Seigneurie de l'Abbé comprend Flavigni, Jailly, Pouillenay, & les Hameaux de Celier, Ecorſain & Preaux. Il eſt encore Seigneur de Chanceaux, de St. Germain & de Bleſſy en partie.

Gouvernement particulier dans la Lieutenance générale de l'Autunois, Auxois & Auxerrois, à M. Bataille, Seigneur de Venarey; il occupe la belle maiſon élevée par Claude Coutier, Marquis de Souhey, ornée de vaſtes jardins ſoutenus par pluſieurs terraſſes bâties en 1709 ſur le roc, qui forment un coup d'œil très-agréable, & font l'admiration des étrangers. La Charge de Gouverneur a été créée héréditaire par Edit de 1698. Subdélégation, Recette & Grenier à Sel de Semur. 16e. Ville qui députe aux

Etats. Mairie pour les affaires économiques. On voit pour Maires, depuis l'Edit de leur création, Mrs. Debadier, Béguin, Jean & Guy le Clerc pere & fils, J. B. Bernard Gautherin, Maire actuel.

Environ 250 Hab. & 800 Commun. avec les dépendances, l'Epernailles, le Berthier de trois Métairies, le Colombier, Val-de-Preigny, Ste.-Marguerite, jadis Hermitage, maintenant Métairie; Bussi, Nailly, autrefois Village avec Prieuré ou Maison-Dieu & Chapelle. Six moulins; celui dit *Moulin rouge* n'est plus qu'une Métairie. Huilerie. Au fauxbourg S. Clement, jadis considérable, Chapelle St. Jacques, qui étoit la Léproserie, avec trois Métairies, & le Jeu de l'Arc, & ensuite de l'Arquebuse où fut rendu le prix de Bailliage en 1655, & qui a cessé l'Exercice. Nouvelles routes de Semur, Montbard, Dijon à Flavigni. Boisseau de 23 à 24 livres. La pinte contient 25 verres. On trouve sur le finage des cornes d'Ammon, astroites, nautilles, conques de Vénus & autres pétrifications.

Les armes de la Ville sont d'azur à une F capitale couronnée d'or, & celles de l'Abbaye d'azur à trois tours d'argent.

HOMMES ILLUSTRES.

ETIENNE DE FLAVIGNI fut un des preux

Chevaliers Français qui ſuivirent Godefroi de Bouillon à la conquête de la Terre Stᵉ. en 1196.

NICOLAS DE FLAVIGNI, célèbre par le talent de la Chaire, étoit Doyen d'Autun lorſque le Pape l'éleva ſur le Siége de Beſançon en 1277. Il mourut en revenant de la diette de Mayence, 20 ans après, & fut inhumé à Bellevaux. On conſerve à Ciſteaux un manuſcrit de ce Prélat, intitulé : *Concordia Evangeliorum Nicolai Chryſopolitani.*

JEAN DE FLAVIGNI, ſurnommé le Borgne, Lieutenant-de-Roi à Beaucaire, fut choiſi par Philippe le Bel en 1296, avec Simon Lemoine, Gouverneur de Montreuil, pour aller ajourner Guy, Comte de Flandres.

GUILLAUME DE FLAVIGNI, dit le Borgne, noble Citoyen de cette Ville, fit hommage à l'Abbé en 1329, & fut pere de Jacquette, épouſe de Huguenin Coutier, en 1320; d'où vint Huguenin Coutier, Seigneur de Mauvilly, mari de Jeanne de Grignon, & pere de Jean Coutier, Conſeiller de Philippe le Hardi, duquel deſcendoit Philippe Coutier, Seigneur de Château-Renaud, & Charles, Seigneur de Souhey.

BERTAUT D'UNCEY, Juriſconſulte, Grand-Vicaire de l'Abbé de Flavigni en 1351, Conſeiller de Philippe de Rouvre en 1360, & Chancelier de Bourgogne en 1368.

QUENTIN MENARD, ſavant & irrepro-

chable dans ſes mœurs, Précepteur de Philippe le Bon, d'abord Chanoine de la Ste. Chapelle, Prévôt de St. Omer, enſuite Evêque d'Arras, trois fois Ambaſſadeur à Rome, enfin Archevêque de Beſançon en 1438, mort en 1462, inſigne bienfaicteur, & regardé comme Fondateur du Collége des Sociétaires en ſa patrie, comme il a été dit ci-devant. Il inſtitua pour ſon héritier en partie, Guyot Coutier qui avoit épouſé Jeanne de Chappe ſa niéce, fille de Marguerite Menard & de Jacques de Chappe, Seigneur de Romancey, dont l'aïeul, Jean de Chappe, étoit Grand Gruyer en 1411. On voit la tombe de Quentin Menard au chœur de la Métropole de Beſançon.

GUY MOREAU, Seigneur de Souhey, Villenotte, Chaſſey, Magny & St.-Euphrone, fut d'abord Avocat du Roi à Autun, Charge qu'il remit à Chaſſeneux ſon Subſtitut, enſuite Lieutenant Général du Bailliage de Dijon en 1521, & 2d. Préſident en 1526. Il fut inhumé au chœur de S. Genet avec ſa femme N. Charnot; il laiſſa un fils & deux filles qui épouſerent deux Conſeillers au Parlement, Antoine de St. Anthoſt & Chrétien de Macheco. Les titres de l'Abbaye font connoître un Gilbert Moreau, Sergent du Roi en 1377, Office noble en ce temps; Guyot Moreau en 1414, & J. Moreau en 1464, pere ou aïeul du Préſident, & Guy Moreau, Chanoine en

trois Eglises, Curé de Bresse dans le Chalonnois, Prieur de Glanot & de Grignon, mort en 1504.

CHARLES COUTHIER ou COUTIER, Seigneur de Juilly & de Souhey, composa l'Histoire abrégée de nos Rois, *in*-8°. 1592, estimée par l'Abbé Legendre : ce critique assure qu'elle instruit & divertit en même temps, & que l'esprit de l'Auteur étoit cultivé. Il adressa une lettre de consolation en 65 feuillets à Saint-Anthost, prisonnier de guerre à la bataille de Coutras. . . . . . François son fils, Chevalier d'Honneur de la Chambre des Comptes, Conseiller d'Etat, mourut en 1661 : sa fille épousa Louis Daron en 1670. Claude Couthier, Marquis de Souhey, Gouverneur de Flavigni, mort en 1739, est le dernier de cette famille noble & ancienne. Pour sauver de la famine les pauvres en 1709, il les fit travailler à grands frais aux belles terrasses de ses jardins.

GUY MILLETOT, Ecuyer, Fondateur de la Chapelle de St. Guy en la Paroisse, bon Royaliste, blessé à la cuisse d'un coup de feu à l'action d'Is-sur-Tille, sacrifia son bien pour soutenir le parti du Roi, & mourut à 64 ans en 1620.

BENIGNE MILLETOT son frere, Conseiller au Parlement en 1595, Conseiller d'Etat en 1602, fut, dit Paillot, pag. 246, homme de grande doctrine qui a été connue par le fa-

vant livre du Traité *du Délit commun & cas privilégié*, inféré dans les Traités des Libertés de l'Eglife Gallicane, tom. 2. Il fut commis par le Roi pour faire exécuter l'Edit de Nantes dans le Bailliage de Gex, & y rétablir l'exercice de la Religion catholique. Il gît à St. Michel de Dijon, dans la Chapelle des *Cirey*, ayant époufé Claudine de Cirey. Son fils, Guy-Anne Milletot de Villy, lui fuccéda en fa Charge de Confeiller en 1619.

JEAN BARBUOT, Docteur en Médecine, mort en 1665, à l'âge de 35 ans, fit imprimer en 1661 une brochure latine fur les vertus de l'eau de Ste. Reine. Le DOCTEUR BARBUOT, de Semur, qui jouit d'une réputation méritée, en defcend, étant originaire de Flavigni ainfi que Mrs. Barbuot, Confeillers au Parlement.

HUBERT MAILLARD, Bénédictin, né en 1660, Profès de St. Faron de Meaux, Vifiteur de la Province de Bourge. & homme de mérite, mourut à Flavigni en 1710. Il a donné l'oraifon funèbre de Benigne Joly, Chanoine de St. Etienne, *in*-4°. 1695.

A 3 l. de Semur, 3 de Vitteaux, 4 de Montbard, 8 de Châtillon, $\frac{3}{4}$ d'Alife, 10 de Dijon.

Lat. 47 d. 28' 6". L. 2 d. 10' 37".

MONTBAR ou *MONTBARD.*

MONS-BARDUS, *Mons-Barri*, Par. voc. S. Urſe, autref. St. Jean-Baptiſte, Dioc. de Langres, Doyenné de Moutier-St.-Jean, à la collat. de l'Evêque Diocéſain, comme Abbé de Moutier-St.-Jean, dépendance du Prieuré de Courtangy, jadis la mere-Egliſe; celle de Montbard n'étoit que la Chapelle caſtrale; elle n'a été ſuccurſale qu'au XIe. ſ. Le plus ancien titre qui en faſſe mention, eſt de 1126. Pluſieurs Papes ont confirmé à Moutier-St.-Jean les Cures de Courtangy & de Montbard, tels qu'Eugene III, Alexandre III, Innocent III. Dans tous les actes celle de Montbard n'eſt qualifiée que de Chapelle, *Capella Montis-Barri Eccleſiæ Curtiniaci ſubjecta.* Cette Cure fut attachée à la manſe du *Doyen* de l'Abbaye, qui tenoit le 3e. rang après l'Abbé & le Prévôt. Auſſi voit-on pluſieurs chartes en faveur de ce Monaſtere aux XII & XIIIe. ſ. approuvées par le *Doyen de Montbard.*

Jacques étoit Curé & Chapelain du Duc Robert en 1305. La relique de Saint Urſe, Prêtre Ecoſſois, Chanoine d'Aoſt en Savoie, mort au VIIIe. ſiécle, fut donnée en 1273 à Montbard par le Cardinal *Anchetus*, qui de

Rome vint au Concile de Lyon : elle fut transférée dans une châſſe d'argent en 1485 par Jean, Evêque d'Avennes.

Confrairie du Saint Sacrement dès 1259, confirmée par les Evêques de Langres en 1371, 1454 & 1497. Les anciens Statuts furent augmentés en 1531. Dans la croix du clocher, renverſé par l'orage vers 1750, on trouva une petite boîte qui renfermoit de la vraie Croix & autres reliques poſées en 1533, ſuivant le certificat inſéré.

Courtangy, *Curtiniacum*, ancien Prieuré de St. Etienne aux Moines de Moutier-St.-Jean : c'étoit l'Egliſe par^{e}. deſſervie par les Bénédictins, & le cimetiere public de Montbard (juſqu'en 1702). La Juſtice leur fut donnée par le Duc Eudes III en 1197. C'étoit alors un Village réduit à une maiſon priorale & à un oratoire, l'Egliſe ayant été depuis peu tranſportée à Crêpan. Les Moines ſont Décimateurs. La vigne du Seigneur, appellée le *Cloux* (clos), celle de *Corbeton* & la *Vigne-Dieu*, ſont exemptes de dîme : mais les propriétaires de cette derniere ſont tenus de fournir, à la porte de l'Egliſe, une certaine quantité de vin, le jour de Pâques, en faveur ſans doute des Habitans des Hameaux qui peuvent ſe trouver dans le beſoin. J'ai déjà remarqué le même uſage à Semur, à Verdun & ailleurs : c'eſt un reſte des agapes anciennes.

Mépart établi en 1542 par Charles Godran, Chanoine de la Ste. Chapelle & Curé de Montbard, pour 12 Prêtres, auquel les enfans du lieu ont ſeuls droit. Les Statuts furent approuvés par le Cardinal Claude de Givry en 1545.

Chapelles : une à la nomination du Roi, au Château, voc. St. Louis, détruite, mais ayant toujours un Titulaire. Anne de Bourgogne y fut mariée avac le Duc de Betfort en 1423 par Jean de Laigues, Abbé de Fontenet.

Dans la Ville, Chapelle de St. Jean-B. à 2 Chapelains, fondée en 1398 par J. Marie, Bourgeois; du patronage des Maire & Echevins. 8 Cardinaux accorderent en 1484 des indulgences à ceux qui viſiteroient cette Chapelle. Cette fondation fut augmentée en 1484 d'une autre Chapelle ſous le vocable de la Vierge & de St. Nicolas, par Guille. Daubenton, Licencié ès Loix, Conſeiller du Duc, Sgr. de Grimaut, de Marſilli, de Viſerny & de Crêpan, qui y fut inhumé. Le patronage a paſſé des Daubenton aux Leviſton, parce que Barbe Daubenton avoit épouſé vers 1560 Guille. Leviſton, Ecuyer, Archer de la Garde Ecoſſoiſe du Corps du Roi, Capitaine du Château de Monfort.

Sur la porte d'une vaſte Chapelle, près des Urſulines, on lit ces mots : *D. opt. M. Dei paræ Matri, B. Thomæ Mart. Hugo Dux*

Burg. Comes Albonis, consecravit & Camerarium S. Joannis Reom. Priorem instituit. An. 1189. Cette Chapelle de St. Thomas a le titre de Prieuré, attribué au Chambrier de Moutier-Saint-Jean. On y tient les assemblées pour l'élection des Echevins.

URSULINES, établies en 1647, Colonie de celles de Noyers, patentées en 1670. Par leur contrat « elles sont tenues de recevoir » les filles de la Ville pour 1600 liv. seulement, & de ne faire provision de bled & » de vin que pour deux ans. » Elles sont 26 Religieuses (45 en 1720). Une de leurs bienfaictrices fut Marie-Anne de Simiane de Montchat, Comtesse de Remiremont, qui prit l'habit en 1677, morte en 1731.

HOPITAL qui subsistoit avant 1270 sous le nom de *Maison-Dieu*, auquel on a réuni la Maladrerie, & un hospice pour les Pélerins, fondé par les Ducs de la 1re. Race, patenté en 1738, ayant six lits. Les principaux bienfaicteurs sont Christophe Duplessis, Baron de Montbard en 1661; Edmée Vaussin; Guillaume Remon; Marguerite Normand, veuve de Louis Vaussin; Jean & Edme Doublot; J. Nadault, Maire; & Edme Babelin qui a construit la salle des malades & l'Autel pour 4200 liv. en 1774.

La Léproserie étoit dans un vallon entre la

la montagne de Corcelotte & celle de Montbard. La Chapelle subsistoit encore en 1725.

HERMITAGE de St^e^. Barbe dans la forêt de Chaumour près de St. Remi, avec Chapelle, bâtimens, vaste enclos, vergers & 11 ouvrées de vignes. Là est mort en odeur de sainteté, en 1711, Jacques Chevreteau, connu sous le nom de P. Jerôme de St. Joseph, Solitaire depuis 26 ans : il étoit né à Pisy en Auxois.

ANCIENS SEIGNEURS.

Cette Ville avoit, dès 880, des Seigneurs particuliers riches & puissans. Dans un acte en faveur de Robert, fondateur de Molême, passé à Châtillon en 1078, on voit parmi les témoins notables, *Bernard de Montbar*, & Gerard de Grancey.

Alethe de Montbard, mere de S. Bernard, étoit fille du Seig^r^. du lieu, & d'Humberge issue des Comtes de Tonnerre; elle épousa Tesselin de Châtillon, Sg^r^. de Fontaines, & mourut saintement en 1105. Milon de Montbard, son frere, se fit Moine à Cisteaux en 1113; Rainard, son aîné, continua la branche de ces Seigneurs. On le regarde, avec Gaudry de Touillon son frere, comme le Fondateur de l'Abbaye de Fontenet, à laquelle il donna la Terre d'Eringe. Son fils

Gilbert en fut bienfaicteur, ainsi qu'André, petit-fils de Rainard.

Bernard de Montbard, Sgr. d'Epoisses en 1210, étoit un des hauts Barons qui avoient droit de porter banniere du temps de Philippe-Auguste, précédant les plus qualifiés Barons de Bourgogne, tels que les Vergy, Mont-Saint-Jean, Sombernon, Saulx, Digoine, les Comtes de Chalon, Mâcon & Forez : ce qui montre que la Maison de Montbard fut en ce temps très-distinguée, puisque celui qui en étoit le chef, avoit un rang si considérable dans les armées, n'étant précédé que par les Ducs de Bourgogne, & par Ponce de Grancey.

Cette famille ancienne contracta plusieurs alliances avec les Maisons de Saffres, d'Epoisses, de Tonnerre, de Montaigu, de Chatillon & de Saulx, comme l'a prouvé le P. Chifflet dans le *Genus illustre S. Bernardi*, *in-4°*. 1660.

Après la mort de Radulphe qui ne laissa point d'enfans, Montbard passa aux Ducs de Bourgogne ; mais on trouve encore des Seigneurs de ce nom au XIIIe. s., tels que Bernard, Jean, Hugues : Guill^e. de Montbard étoit Abbé de Fontenet en 1353.

Il paroît que cette Baronnie étoit possédée par les Ducs au milieu du XIIe. siécle, puisqu'on voit par des chartes que Hugues III en jouissoit en 1189. Son fils Eudes III

à qui Milon, Comte de Bar-sur-Seine, céda la mouvance de son Fief situé à Montbard, affranchit les Habitans de la main-morte en 1201, & leur remit le droit de banvin en 1209. (V. Perard, p. 422).

Hugues IV fait hommage à l'Evêque de Langres, dont il s'avoue l'homme lige, pour le Château de Montbard & les dépendances, excepté la maison (derriere le château) qu'il tient en fief de l'Abbé de Moutier-St.-Jean, en 1228. (Per. p. 411).

Ce Prince accorde aux Habitans les droits & priviléges de Commune en 1230, aux mêmes charges & conditions qu'elle avoit été établie à Dijon, *sauf leurs bons usages*, sous la redevance de 50 marcs d'argent (le marc étoit alors à 50 s.) « Il se réserve 15 » jours de crédit sur le pain, le vin & au- » tres provisions de table, passé lequel tems » on ne lui remettra plus rien, jusqu'à ce » qu'il ait payé sa dette. « La charte est rapportée par Perard, p. 421.

Ces franchises furent confirmées par Philippe le Hardi en 1376. Le Duc par ses Lettres donne la Justice aux Maire & Echevins (1) dans la Ville, territoire, sur les fonds

(1) C'est en vertu de ce titre qu'étant Hauts-Justiciers, ils refuserent au Marquis de Thermes, leur Seigneur, le droit d'*indire*, lorsque Louis XIII le fit Chevalier de ses Ordres. Ils ont acquis ce titre à droit onéreux, ayant payé à leurs Souverains plus de 400000 l.

même du Prince, & *la belle* de ſon Chaſtel (place d'armes), moyennant 500 marcs d'or & 70 d'argent. Selon cette charte, « le Châ-
» telain n'a de juriſdiction que dans le don-
» jon du Château, ſur les Officiers & Com-
» menſaux du Prince, qui ne ſeroient ni
» Bourgeois ni Habitans « : ce qui fut ratifié par le Duc Jean en 1404. Ces priviléges ont été encore confirmés par François Ier. en 1517, Henri II en 1547, enfin par Louis XIV & Louis XV.

Hugues IV par ſon teſtament donne, à titre d'inſtitution, à Huguenin, le ſeul fils de ſon ſecond mariage, les Châtellenies d'Avallon & de Montbard. Huguenin n'ayant eu de Marguerite de Chalon qu'une fille, Béatrix, décédée ſans hoirs en 1291, le Duc Robert, ſon oncle paternel, réunit la ſucceſſion.

Ce Prince, dans ſon codicille de 1303, charge le Bailli d'Auxois d'examiner s'il a eu droit de nommer le Maire de Montbard : il veut que la poſſeſſion où il a été de le faire ne puiſſe préjudicier à la Commune, s'il paroît par la charte d'établiſſement, que la Ville a droit de le choiſir : elle l'avoit effectivement par ſon titre.

Elle fut déclarée exempte du droit de gîte par une charte d'Eudes IV en 1348. Blanche, ſœur de ce Duc, fut mariée à Montbard avec Edouard, Comte de Savoie, &

eut en dot le château de Duême en 1367.

Montbard fut depuis regardé comme une place que les Souverains devoient le plus conserver. Philippe le Hardi qui y résidoit quelquefois, en donna le commandement en 1365 à Huguenin de Sully, avec le titre de *Capitaine*. Il en fit partir plusieurs Chevaliers & Ecuyers pour aller chercher Marguerite de Flandres son épouse, qu'il reçut à Montbard, où s'étoient rendus les Barons & les Dames de la Province pour lui faire la cour, en 1369. Jean, Comte de Nevers, y venoit assez souvent pendant que son pere étoit à Paris. La Duchesse y accoucha en 1373, 1°. de Marguerite mariée depuis à Guillaume, Comte de Hainaut; 2°. de Catherine qui eut pour époux Léopold d'Autriche.

Le Duc y assembla deux fois les Etats, qui lui accorderent 120000 liv. en 1376, & 60000 l. en 1381. Il rendit à Montbard, en 1388, l'Ordonnance qui régloit les poids égaux en la Province, à 16 onces. Sous le regne du Duc Jean, cette Ville fut souvent le point du ralliement des troupes. Ce Prince y fit conduire en 1412 les enfans du Duc de Bourbon prisonniers, & les mit sous la garde de la Duchesse qui y demeuroit.

Marguerite de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon, épouse d'Artus, Duc de Bretagne, Connétable de France en 1422, eut

en dot Montbard où elle résidoit : étant morte sans enfans en 1441, Philippe le Bon fut son héritier, & céda Montbard à sa 3e. épouse, Isabelle de Portugal, qui donna les provisions de l'Office de Sergent-Forestier à J. Branchet en 1442.

Après la mort du dernier Duc, cette Baronnie vint à Louis XI. Ce Prince, pour attirer dans son parti Philippe de Hocberg, Marquis de Rothelin, qui avoit été fort attaché à Charles le Guerrier, le fit Maréchal de Bourgogne, & lui donna les Terres de Montbard, Salmaize, Savoisy & Chaussin, pour le dédommager de la perte de ses Seigneuries confisquées par Marie de Bourge. en 1478; ce qui fut confirmé par Charles VIII en 1484. Ce Seigneur voyant la Ville moins peuplée & le commerce presque ruiné, réduisit la charge exorbitante de 50 marcs imposés par le Duc Hugues, à une somme annuelle de 370 l. que les Habitans paient encore au Roi sous le nom de *taille des marcs.* Jeanne d'Hocberg, sa fille unique, s'allia en 1504 avec Louis d'Orléans, Duc de Longueville, petit-fils du Comte de Dunois.

De la Maison de Longueville, Montbard entra dans celle de Nemours en 1554. Le Baron de Thermes l'eut en échange en 1616 avec le Duc de Bellegarde; ensuite Christophe Duplessis, dont le légataire universel

fut Philippe Aubery, en 1671. Celui-ci eut un grand procès qu'il perdit, & Montbard fut déclaré domanial par Arrêt du Conseil de 1682 : il avoit été saisi par le Procureur Général en 1533 & 1560. On trouve le factum d'Aubery, au sujet de Montbard, à la fin des Œuvres de Cl. Duplessis qui en est l'Auteur, *in-fol.* 1709.

Le Seigneur engagiste actuel est Georges Louis Leclerc, Comte de Buffon.

CHATEAU.

Ce Château bâti depuis plus de 900 ans, (1) existoit avant les Ducs de la 1re. race; sa solidité, sa grandeur, sa simplicité annoncent le goût & l'opulence des Seigneurs qui l'ont fait élever sur le sommet d'une monticule isolée. Les bâtimens sont tombés en ruine, à l'exception des murs & de quelques tours dont la solide construction promet une longue durée. L'une, entr'autres, située au nord, appellée la *tour de l'Aubespin*, (2) s'éleve à plus de 120 pieds sur la cime d'un rocher.

---

(1) On a trouvé, en démolissant un vieux mur, une bourse de Maçon qui renfermoit des monnoies de Louis le Débonnaire ; ce qui semble marquer le temps de la construction du château, au milieu du IXe. s.

(2) Je crois qu'elle tire son nom de son répara-

Cette tour, de forme demi-octogone, est composée de quatre voûtes l'une sur l'autre. L'escalier, placé dans l'épaisseur du mur, conduit à une terrasse qui la termine, couronnée par de grands creneaux. C'est près de cette tour que M. de Buffon a fait sur le vent réflêchi, plus violent que le vent direct, l'observation dont il est parlé dans le tom. X, p. 15, 1778, du *Supplément* de son Histoire naturelle. Dans le même volume, p. 169, ce Savant rapporte l'éboulement & le déplacement d'un terrein. « Le tertre sur le-
» quel est situé le vieux château, est élevé
» de 140 pieds au dessus de la riviere : il est
» couronné de rochers calcaires, dont les
» bans pris ensemble ont 54 pieds d'épais-
» seur; par-tout ils portent sur un massif de
» glaise qui a jusqu'à la Braine 86 pieds d'é-
» paisseur. Le jardin environné de plusieurs
» terrasses est sur le sommet de ce tertre;
» une partie du mur, longue de 25 toises,
» de la derniere terrasse du côté du nord où
» la pente est la plus rapide, a glissé tout
» d'une piéce en faisant refouler le terrein

---

teur Hugues de l'Aubespin, Chevalier, dont la Compagnie fut envoyée par le Duc Jean, en 1414, pour garder & défendre Montbard. Il avoit sous lui 2 Chevaliers & 52 Ecuyers; mais comme elle portoit déjà ce nom en 1376, il faut qu'il y ait eu un autre l'*Aubespin*, peut-être le pere de Hugues qui en avoit été le Capitaine.

» inférieur : il feroit defcendu jufqu'au ni-
» veau du terrein voifin de la riviere, fi l'on
» n'eût pas prévenu fon mouvement pro-
» greffif en le démoliffant. Ce mur avoit 7
» pieds d'épaiffeur, & il étoit fondé fur la
» glaife. Je reconnus évidemment que ce
» mouvement, qui fe fit très-lentement,
» n'étoit occafionné que par le fuintement
» des eaux qui fe raffemblent fur le maffif
» d'argille auquel aboutiffent les fentes per-
» pendiculaires de ces rochers. «

Cette fortereffe, réparée & embellie par les Ducs, fut fouvent honorée de leur préfence. Philippe le Hardi y mit pour Châtelain Guillaume d'Eftrabonne en 1365, enfuite Huguenin de Sully, Jacquot de Grantfon, Guyot de Savigni, Jean de Rye, Jean Daubenton en 1397; le Duc lui permit, à caufe de fon âge & de fes fervices, de remettre fa Charge à Gautier Brocard fon gendre, en 1402. Depuis Guyot Daubenton en 1418, il y a eu 14 Châtelains de ce nom jufqu'au Maire actuel, Georges-Louis Daubenton; car la Châtellenie, créée par Louis XIV en 1692, a été unie à la Mairie en 1749. Les Ducs avoient au XIIIe. f. en cette Ville un Gruyer & un Foreftier.

M. de Buffon a fu répandre le goût & l'agrément dans les maffes ruineufes de ce vafte emplacement, tout irrégulier qu'il eft. Les jardins, fur-tout, autant par leur ordon-

nance que par leur variété, méritent l'attention des curieux. On y voit des bosquets d'arbres étrangers, de grandes allées de platanes, des avenues & des terrasses plantées d'épiceas, de cyprès, cèdres, sicomores, érables, peupliers d'Italie, de la caroline à grandes feuilles dont ils se dépouillent fort tard. Au sud-ouest du château sont les jardins potagers à 7 tetrasses. Ce terrein étoit brut & en rocher, semblable à celui qui lui fait face au delà des champs : le Seigneur a su en faire un endroit délicieux.

MAIRIE depuis 1230. 8e. Ville qui députe aux Etats, la 7e. qui nomme l'Elu. Les Elus depuis Charles IX, sont, Jacques Daubenton en 1557; Jean Vaussin en 1614; Louis Vaussin, 1645; Jean Nadault, 1677; Henri de la Forêt, 1714; Edme Doublot, 1748 : le Maire sera élu en 1789.

Les Députés de Montbard pour le traité de Guillon en 1359, furent, Nic. Chifflot, Jean Toscan, Dumarché Maire, Renaudot de Duême, Guillaume Chifflot & J. Marie étant Echevins.

Les anciens Maires que j'ai pu découvrir, sont, Guillaume Brancion, 1335; Guillaume Chifflot, 1359; 7 Daubenton depuis 1522 à 1658; Quentin Bouchu, 1599; Louis Vaussin, 1645; J. Nadault, 1676; Henri Leclerc, 1694; Pierre & Georges Daubenton les deux derniers.

Philippe le Bon reconnoît en 1442 » le » droit de haute-Justice, de chasse, de pêche, appartenir aux Habitans dans la Ville » & le territoire. « Même droit de chasse dans les Villages de St. Remy & de Blaisy, par Lettres datées de Montbard en 1450. Un Mandement de ce Prince les maintient dans la possession d'un bois contesté par l'Abbé de Fontenet, & de la haute-Justice; ce qui fut confirmé par Sentence du Bailli d'Auxois en 1488.

Tous ces titres sont tirés du cartulaire de la Ville, en 2 vol. *in-fol.* recueillis par feu Jean Nadault, zèlé Citoyen. Ils méritent d'être conservés avec d'autant plus de soin, qu'on ne les retrouve plus à la Chambre des Comptes de Dijon, d'où ils furent tirés par ordre de Louis XIV, dans le temps du grand procès de Philippe Aubery avec le Fermier pour la domanialité, en 1680.

SUBDÉLÉGATION qui comprend 54 Paroisses ou Hameaux des Bailliages de Semur & de Châtillon.

GRENIER A SEL, établi par le Duc Jean en 1404, supprimé en 1418, & depuis rétabli. Il a dans son ressort 77 Paroisses, Villages ou Hameaux. Bureau de poste aux lettres & de contrôle. Direction des droits réunis. Recette de Semur. Maréchaussée composée d'un Brigadier & de trois Cavaliers.

Route de la Diligence de Dijon à Tonnerre. Poste aux chevaux depuis 1774. 2 routes pour Châtillon & Semur.

L'ARQUEBUSE, établie en 1623, succéda au Jeu de l'Arbalête, auquel Henri IV confirma les priviléges accordés par les Ducs. La Ville céda aux Chevaliers le pré de *Lislote* entre les deux rivieres, pour y faire leur Exercice en 1623, & 50 l. pour l'entretien de l'Arquebuse en 1663, par Arrêt du Conseil, Jean Vauffin étant alors Capitaine : Jacques Daubenton l'étoit en 1686, ensuite son fils, Edme Doublot en 1729, Pierre Daubenton en 1756, & son fils en 1777. Les Chevaliers rendirent en 1666 le prix de Bailliage remporté par les Semuriens. 23 Chevaliers exerçans.

Il y avoit jadis un Jeu de l'Arc, dont Georges Godin étoit Roi en 1561.

ANTIQUITÉ : SIÉGE : SITUATION : COMMERCE.

Le nom celtique de Montbard, *mons Bardorum*, séjour des anciens *Bardes*, Poëtes & Musiciens Gaulois, annonce assez son antiquité. Aussi Guy le Fevre, en sa *Galerie*, l'appelle le *Parnasse des Poëtes français*. Ladonne ne doute point de cette étymologie. Le temps destructeur & les ravages des guerres nous ont privé des monumens qui pour-

roient conſtater l'aſſertion de ces Auteurs. D'autres tirent ſon nom de *barre*, *barage*, mont qui barre.

Dès le IXᵉ. ſ. c'étoit une Ville aſſez conſidérable, qualifiée *Caſtrum*, peuplée & commerçante. Elle avoit des Seigneurs diſtingués qui ont ſubſiſté avec éclat juſqu'au XIIᵉ. ſ. Elle paſſa alors aux Ducs de Bourgogne, qui l'affranchirent, lui accorderent de beaux priviléges, & y firent un long ſéjour; ce qui contribua à ſon agrandiſſement & à ſa population.

Mais la terrible peſte de 1347 la déſola tellement, qu'il n'y reſta pas aſſez d'Habitans pour la culture des terres. Les montagnes, auparavant en nature de labourage, étoient déjà couvertes de bois à la fin du XIVᵉ. ſ., comme le repréſenterent les Habitans au Duc Philippe qui ordonna la plantation des bornes entre les nouveaux bois & les ſiens. Voilà l'origine des bois communaux aliénés en 1665. Le Village de *Seloché* dans le voiſinage, dont le Prince avoit acquis les droits de Juſtice en 1303, étoit abandonné; Philippe le Bon l'affranchit en 1446, *afin*, dit la charte, *de rappeller les Habitans de Saloichey, déſert depuis 40 ans, à cauſe des guerres & mortalités.* Il n'exiſte plus rien de ce Village. L'Abbé de Fontenet aliéna cette Terre en 1354 pour 80 florins à l'*écu réal.*

Sous ſes derniers Seigneurs, qui étoient abſens, Montbard diminua ſenſiblement. Les ſiéges ſoutenus pendant les guerres civiles, le pillage des partis, les garniſons reçues, les dettes contractées en ces occaſions, le ruinerent abſolument. Les contraintes, les empriſonnemens faiſoient tous les jours déſerter les meilleures familles. La Ville ne ſe ſeroit jamais rétablie, ſi le Roi n'avoit pourvu à l'acquittement de ſes dettes; elles ſe trouverent monter à plus de 300000 liv. & furent acquittées en partie par la vente des bois communaux en 1665, par un octroi qui dura 17 ans, & par une ſomme de 2000 liv. chaque année pendant ce terme, ſur les octrois de Tournus & de Chalon, obtenue par le crédit de Mrs. Bouchu.

Eſt-il étonnant, après tant de malheurs, que cette place, diminuée des trois quarts de ce qu'elle étoit du temps des Ducs, ne ſoit plus compoſée que de 400 Habitans, & 1700 Communians! Les dépendances de la Paroiſſe ſont, la Mairie, Hameau de 10 feux, du Comté de Buffon; l'hermitage de Ste. Barbe, pluſieurs cabanes dans les bois, & le Hameau d'Arran. Milon d'Arran vendit en 1298 au Duc Robert ſa terre & maiſon d'Arran, avec les bois, pour 500 liv. Hugues de Montbard lui céda pour 300 l. ſa part des bois en 1299.

Selon les regiſtres, il eſt né en 1778, 33

garçons & 39 filles; 14 mariages, 16 hommes morts & 22 femmes.

Cette Ville a soutenu plusieurs siéges, dont le dernier mérite de trouver place dans l'histoire. Comme elle s'étoit déclarée pour la Ligue, ayant alors pour Seigneur le Duc de Nemours, frere de Mayenne, le Comte de Tavannes aidé d'Inteville, Gouverneur de Champagne, de Ragni & de Cypierre, en forma le siége en 1590 avec 10000 hommes. Après s'être emparé des fauxbourgs, quoique fortifiés, il battit la place avec deux piéces de canon. Mais le manque de poudre, la retraite d'Inteville rappellé par le Roi, la vive résistance des Habitans & de la garnison du Château où commandoit la Colombiere, obligerent Tavannes de se retirer après 15 jours de siége. Les Ligueurs firent une relation de ce siége, imprimée à Lyon chez Pillechote, en 1590, sous le titre de *Discours véritable du siége de Montbard par M. de Tavannes associé des Reîtres du Béarnois.*

Le Duc de Mayenne déchargea cette Ville, pendant trois ans, de toutes impositions, *en récompense de sa fidélité à la Sainte-Union.* Mais le Parlement, séant à Semur, ordonna aux gens de guerre en garnison à Montbard & à Montfort, d'en sortir, à peine de crime de lèze-Majesté, le 3 Mai 1590. Cette garnison incommodoit fort les Royalistes, & faisoit des courses aux environs de

Flavigni jusqu'au Château de Blaisy. Pour s'opposer à ces brigandages, Tavannes fut obligé de placer des soldats aux Châteaux de Grignon, de Munois, de Duême, de Tisy dont il s'étoit emparé.

Louis XIII allant à Dijon passa par Montbard le 24 Mars 1631, & fut reçu par le Maire Chrétien Guilleminot. Le Roi y repassa en 1639; le Prince de Condé en 1633. La Reine Christine de Suéde y fut reçue avec beaucoup d'honneur en 1659. Louis XIV y coucha le 3 Novembre 1658, le 26 Avril 1674, & le 21 Juin de la même année, au retour de la conquête de la Franche-Comté. Il honora encore cette Ville de sa présence, avec le Dauphin & toute sa Cour, en 1683.

Montbard est sur le penchant d'une petite montagne, élevée de 140 pieds, entre un vallon assez spacieux : une partie, séparée par la Braine, s'étend sur la plaine, ayant communication avec la partie supérieure par un pont fait en 1712 aux frais de la Province, pour 13000 l. L'ancien, à 5 arches, fut emporté par la grande inondation de Novembre 1710. Les montagnes qui bordent le vallon des deux côtés au nord & au sud, ont plus de 350 pieds de hauteur.

De 4 portes anciennes il ne subsiste plus que celle de *la Boucherie*, sur laquelle l'horloge a été placée. La cloche, qui pese onze cents,

cents, a été fondue en 1430 ſous Philippe le Bon. Devant cette porte étoit un pont-levis qui a donné le nom à la rue d'*entre les deux ponts*. Une 1re. porte joignant le pont, fut abattue en 1701, pour prévenir ſa chûte & rendre la rue plus dégagée. Entre les deux portes étoit l'Hôtel de Ville qui ſubſiſtoit en 1548, & fut brûlé quelque temps après, avec une partie des titres & papiers. On l'a transféré, depuis 20 ans, en la maiſon des *Bouchu*. Le grand fauxbourg avoit 6 portes, qui ont été démolies.

LE COLLÉGE fut bâti en 1548 ſous les murs, parce que la Ville haute étoit alors le quartier le plus peuplé & le plus marchand; & c'eſt aujourd'hui le plus déſert. Au bas du Collége étoient les halles où ſe tenoient les foires & marchés juſqu'en 1550: il n'en reſte plus de veſtiges.

Commerce en laine, chanvre, fil, pain-d'épice : pluſieurs tanneries & métiers à lacets. On y fabriquoit, le ſiécle dernier, des gants de peau de chien, & on y comptoit juſqu'à 50 Drapiers fabricans, & grand nombre de Teinturiers, Fileurs de laine, Tondeurs & Fouleurs. Tout ce commerce eſt tombé. Six foires : celle de la St. Martin étoit jadis très-fréquentée. On voit dans un titre de 1325, que les Drapiers étaloient leurs draps près du Prieuré de S. Thomas : il y eſt parlé de Changeurs, Epiciers, Pel-

letiers, Orfèvres, Merciers, Tanneurs, *Saraliers*, Cloutiers, Serruriers, Frippiers qui devoient 2 den. à cette foire, la *Bonnerie* 1, la toile de Troies 2. De ces six foires, deux ont été établies en 1609 par Henri IV, avec franchises & priviléges. Louis XIV, en 1654, permit quatre autres foires qui n'ont pas été suivies.

Vignoble, sujet aux gelées de printemps, à cause du voisinage de la riviere. Les grives de Montbard sont renommées ; le chevreuil y est excellent. Moulins, foulon à draps, battoir d'écorce. La mesure de bled pese 30 livres, le seigle 25, l'orge 22, & l'avoine 20.

HISTOIRE NATURELLE.

Au Couhar sous le Château, on trouve de l'argille dont on fait de la poterie commune. Carriere *des Bordes*, dont la pierre résiste à l'eau & à la gelée, mais qui éclate au feu : celle de la *Louere*, abondante, a des lits de 20 pouces d'épaisseur & 20 pieds de longueur. Le Château en est bâti. On y a tiré du marbre. C'est la premiere découverte en ce genre, faite dans la Bourgogne. M. de Buffon envoya, dès 1733, un échantillon de ce marbre à Chantilli. Jean Nadault, en 1740, fit polir une grande piéce qui se trouva aussi belle que les marbres de Flandres. Aussi-

tôt la carriere fut exploitée, & on en a fait de beaux ouvrages en la Chapelle de l'Archevêché de Sens, dans l'Eglise de Moutier-St.-Jean, dans celle des Minimes d'Avallon, aux châteaux de Montigny, de Saffres, de Thoste, de Prêle, *&c.* On a cessé de l'exploiter depuis 20 ans.

La carriere de St. Michel au nord fournit des échantillons d'une sorte de faux porphyre, composé de pointes d'oursin, d'entrogues brisées, d'astroïtes, & d'autres détrimens de coquillages. Remarquons ici qu'on s'est trompé dans le 1er. vol. en indiquant une carriere de gypse qui n'a jamais existé.

Fontaine du *Corbier*, diurétique dont l'eau pese 5 grains de moins par pinte que l'eau commune; celle de Sainte Barbe près d'une once par pinte de moins, saine & abondante.

Pepiniere de la Province, établie en 1736, agrandie en 1741, supprimée en 1777. Autre pepiniere d'arbres & arbrisseaux étrangers, formée en 1760 par feu Pierre Daubenton, Maire, & continuée par son fils, Maire & Subdélégué, à laquelle celui-ci a ajouté une collection de toutes sortes d'arbres étrangers, forestiers & fruitiers. Dans les bois des environs on trouve le mezereon ou bois gentil, l'aureole, l'alisier, l'érable-plane, le bois de Ste. Lucie, *&c.*

M. Daubenton, de l'Académie Royale des Sciences, a établi près de Montbard une ber-

gerie où il a raſſemblé des moutons des meilleures races de la France & des pays étrangers. Il les a mis à diverſes épreuves pour rechercher les moyens de rendre les laines plus abondantes, & de perfectionner leurs qualités. Les moutons reſtent toujours en plein air dans cette bergerie; il y a ſeulement quelques petites étables pour des expériences particulieres. Les beliers & les brebis ſont numérotés, afin que l'on puiſſe connoître la ſuite des générations, & les effets que produiſent les alliances de différéntes races. Ce nouveau columelle eſt parvenu à changer des laines groſſieres & jarreuſes en laines ſuperfines au plus haut degré.

Il fait auſſi des épreuves ſur la culture des prairies artificielles & ſur les herbes des pâturages dans des enclos qui ſont autour de ſa bergerie. Il a déjà publié des réſultats de ſes expériences dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société Royale de Médecine. Il va donner inceſſamment une inſtruction pour les Bergers.

On voit chez M. Nadault, Conſeiller au Parlement, une collection de toutes les curioſités naturelles que le pays produit, & de preſque tous les marbres étrangers & nationaux, raſſemblée par ſon pere, Savant laborieux, Correſpondant de l'Académie des Sciences.

On trouve dans la maiſon de M. de Buffon une bibliothéque choiſie, des inſtrumens & des machines. Les étrangers & les Savans paſſent exprès à Montbard pour jouir de ſa converſation; ſemblables à cet Habitant de la Bétique qui ſe rendit exprès à Rome pour voir Tite-Live.

HOMMES ILLUSTRES.

Montbard ſe glorifie d'avoir donné naiſſance à des Savans diſtingués en différens genres.

L'Auteur du *Tableau des Gens de Lettres* dans ſon v^e^. vol. pag. 89, dit qu'ALIX, mere de St. Bernard, fut une des héroïnes littéraires dont s'honore le XIIe. ſ.

JEAN GODIN, né en 1595, Jacobin, Docteur de Sorbonne, Commiſſaire général de ſon Ordre, a laiſſé quelques ouvrages oubliés.

JEAN GUILLEMINOT, né en 1614, a donné des livres de piété, de philoſophie & de théologie, auſſi peu connus : il eſt mort en 1680.

JEAN-B. TAPHINON, Avocat, Docteur agrégé à l'Univerſité de Dijon, mort en 1746, eſt l'Auteur de l'Epître dédicatoire de l'*Hiſtoire de Bourgogne* par D. Plancher : les productions de ſa jeuneſſe lui mériteroient une place parmi les *Enfans célèbres* de Baillet.

PIERRE DAUBENTON, Maire & Subdélégué, des Académies de Lyon, de Dijon, des Sociétés d'Auxerre & de Rouen, Honoraire de la Société Œconomique de Berne, encore plus estimable par les qualités du cœur que par les talens de l'esprit, est mort regretté en 1776. Il a travaillé à la *Collection académique*, & a traité tout ce qui a rapport aux arbres, arbrisseaux & arbustes dans l'*Encyclopédie*. Il avoit rassemblé & multiplié grand nombre d'arbres étrangers sur-tout de platanes.

JEAN NADAULT, des Académies de Dijon & d'Auxerre, Avocat Général Honoraire de la Chambre des Comptes, a eu part à la *Collection* académique. Il a publié en 1749 un *Mémoire sur le sel de chaux*, qui le fit recevoir Correspondant de l'Académie des Sciences de Paris. Ce bon Citoyen, mort en 1779, a laissé plusieurs manuscrits sur l'histoire naturelle, sur les marbres, le gypse, & des *mémoires* intéressans sur sa patrie, qui pourront paroître au jour dans quelque temps.

LOUIS-JEAN-MARIE DAUBENTON, né en 1716, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale de Médecine, Lecteur & Professeur d'Histoire naturelle au Collége Royal de France, Garde & Démonstrateur du Cabinet d'Histoire naturelle du Jardin du Roi, de la Société Royale de Londres, des Académies de Berlin, de Pe-

tersbourg, de Vergara, de Dijon & de Nancy. Ses ouvrages ſont dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, dans l'Hiſtoire naturelle, générale & particuliere, avec la deſcription du cabinet du Roi, dans le Dictionnaire univerſel des Arts & des Sciences pour la partie de l'hiſtoire naturelle, & dans les Mémoires de la Société Royale de Médecine.

GEORGES-LOUIS LE CLERC, Comte de Buffon, Intendant du Jardin royal des plantes, de l'Académie Françoiſe, de celle des Sciences, & de preſque toutes celles de l'Europe, né à Montbard le 7 Septembre 1707, eſt l'un des Hommes par qui nous reconnoiſſons que le regne de Louis XV peut balancer la gloire de l'autre ſiécle : il eſt autant ſupérieur à Pline que la ſaine philoſophie de nos jours l'emporte ſur les erreurs de l'ancienne phyſique. Son *Hiſtoire naturelle* eſt un monument d'éloquence & de génie que toute l'Europe nous envie. Non-ſeulement il eſt admirable dans les plus petits détails ; mais lorſqu'on lit la premiere & la ſeconde *vues* de cet Homme ſublime, on croiroit que participant à l'Intelligence ſuprême, il a ſurpris les ſecrets du Créateur, pour lever le plan de la nature.

M. de Buffon, dit un de nos illuſtres Compatriotes, a la gloire d'avoir créé parmi nous la ſcience de l'hiſtoire naturelle. Cette ſcience eſt ſortie de ſes mains, comme Minerve ſortit de la tête de Jupiter. Il a ſu tout à la fois la faire connoître & la faire aimer. Jamais on n'a fait un plus bel emploi de l'éloquence; c'eſt Demoſthene qui écrit les obſervations d'Ariſtote.

Employant le langage de la poſtérité, je peux lui appliquer juſtement ce vers de l'Anti-Lucrece :

Naturæ Genium, patriæ decus, ac decus ævi.

Familles anciennes. Les Bouchu qui ſe ſont élevés dans le dernier ſiécle aux premieres dignités de la Province, ſortent de J. Bouchu, Grenetier à Montbard en 1520, mort à Semur en 1547, & inhumé au Prieuré de Courtangy, dans la Chapelle de ſa famille, où l'on voit ſon épitaphe. Quentin ſon fils, Maire, fut Elu du Tiers-Etat en 1599. Sa veuve, Marguerite Dubled, fonda en 1612 un métier de Couturiere pour une pauvre fille, à la nomination de ſes héritiers, & à leur défaut, à celle des Echevins. On voit aux Carmes de Dijon, les mauſo-

lées de Claude Bouchu, Intendant, 1683; de Jean Bouchu, 1er. Préſident, 1715. Cette famille a fini en Elizabeth Bouchu, fille d'Etienne, Intendant du Dauphiné, mariée à Réné de Froulay, Comte de Teſſé, fils du Maréchal de France.

Les Daubenton, connus dès 1360, ont donné des Officiers à nos Ducs, 14 Châtelains de Montbard depuis 1391, & 9 Maires: Guillaume Daubenton fut anobli par le Duc Charles en 1472.

Les Chifflot remontent à Nicolas Chifflot, Gendarme de Philippe de Rouvre en 1358. Nic. Chifflot étoit Conſeiller de Philippe le Hardi en 1374. Ses deſcendans, Seigneurs de Vergoncey, ont été Maîtres aux Comptes.

Les Vauſſin ont donné des Officiers au Roi, un Abbé de Ciſteaux, un Doyen d'Autun. Les Depoiſſes ſont anciens.

Les armoiries de la Ville ſont coupées à mi-parti : au 1er. quartier d'azur à une fleur de lys d'or; au 2e. bandé d'or & d'azur de ſix piéces à la bordure de gueules, qui eſt Bourgogne ancien; & au 3e. d'azur à deux bars ou barbeaux d'argent, qui eſt de la Ville. Le ſceau de la Commune fut accordé par Lettres patentes de Philippe le Hardi en 1376.

A 3 l. de Semur, 3 de Sainte-Reine, 6 de Noyers, 6 de Vitteaux, 7 de Châtillon,

8 de Tonnerre, 14 de Dijon, 50 de Paris.
Lat. 47 d. 37' 41". L. 1 d. 58' 16".

NOYERS.

NUCERIÆ, *Nucetum*, *de Noëriis*, ancient. *Noers*; Ville de l'Auxois ſur le Serain; Par. voc. Notre-Dame, Dioc. de Langres, Doyenné de Tonnerre, Patron l'Abbé de Molême. L'ancien Prieuré, de l'Ordre de S. Benoît, dans le fauxbourg, étoit la mere Egliſe, bâtie par l'Evêque Hugues de Noyers en 1195, tranſportée dans la Ville en 1489: elle a 120 pieds de long ſur 52 de large, avec une tour de 100 pieds de haut, guérite & lanterne; mais elle eſt déshonorée par quantité de figures gothiques & ridicules, à peine tolérables dans un Village. On s'occupe à la mieux décorer. On y conſervoit le prétendu cornet de S. Georges, orné de figures d'oiſeaux, tiré de la Chapelle du Château en 1569, & dont on ſe ſervoit pour mettre dans l'oreille des ſourds. Ce ridicule abus fut ſupprimé par M. d'Antin en 1728.

Chapelle de St. Michel fondée en 1501, du patronage des Cromot d'Avallon. Chape. ſeigneuriale de St. Nicolas-le-Vieux, qui a ſervi aux Urſulines, fondée par Miles de Noyers, qui y fut inhumé en 1369. On y lit ſon épitaphe en vieilles rimes.

Sous cette tombe gît içi
Un Chevalier preux & hardi ;
Et sa femme Isabeau de Passi.... ;

Son fils & son petit-fils reposent sous le même tombeau. François, Marquis de Rothelin, Seigneur de Noyers, y fut enterré en 1548. Joachim de Beaulieu, Evêque de Bethléem fit son oraison funèbre. Son épitaphe marque,

Qu'il mérita loz & bruit & renom.

Hermitage ou Chapelle de St. Adrien qui n'existe plus.

URSULINES, Colonie de celles de Châtillon, établies en 1632, supprimées en 1750 au grand regret des Citoyens dont elles instruisoient les enfans. Elles étoient 50 en 1770, & 17 quand elles furent dispersées. On leur substitua 3 Sœurs noires de l'instruction (aujourd'hui 4). Dans la Chapelle beau tableau de la Présentation de la Ste. Vierge au Temple.

COLLÉGE, tenu par les Doctrinaires depuis 1633, auquel Anne de Montafié & Louis Comte de Soissons son fils, unirent 3 Chapelles. François de Selles a donné plus de 50000 livres, & les Habitans 300 l. par an, pour les deux basses classes, augmentées de

100 liv. en 1724. Les Etats de la Province ſe ſont tenus en cette maiſon en 1659. La famille de Selles fonda dans le Collége 80 liv. de rente (réduite à 44 liv. en 1710), pour être diſtribuées par le Recteur, de concert avec le Maire, le 1er. jour de l'an, moitié à un pauvre marié dans l'année, & moitié à une jeune femme.

Deux HOSPICES de pauvres, réunis en un ſeul Hôpital par Lettres patentes de 1752, qui n'ont pas eu d'effet. Le 1er. eſt très-ancien; le 2d. a été fondé par Pierre de Selles, Prêtre, en 1649. P. Piault y fit du bien : Françoiſe-Claudine Piault, veuve Tardif, ſon héritiere, a rétabli le bâtiment en 1779. Ces hoſpices ont 15 lits tant pour hommes que pour femmes, & ſont, de tout temps, ſous la direction des Maire & Echevins.

Il y avoit une LÉPROSERIE à laquelle Guy de Noyers légua 10 ſ. de rente ſur la cenſe de Joux, en 1220. Miles octroie au Maître & aux Freres de *la Maladiere*, une *boſchie* pour pêcher, & une *naiſſe* au pourpris de leur maiſon; & veut que leur *preſſeur* ſoit franc, en 1266. Brecars de Noyers leur céde pour ſon anniverſaire, deux piéces de vigne à la côte des *Fourches*, en 1256. La Chapelle a été détruite depuis peu. Il reſte encore un côteau appellé *la Maladiere*, au nord de la Ville.

ANCIENS SEIGNEURS.

Gaſpard Marin, dans ſa *Chronique & Généalogie de la noble Maiſon de Noyers*, compoſeé en 1561, fait remonter ces Seigneurs au temps du déluge. Il prétend que » Galatus, deſcendant de Samothus, fonda le » *Châtel* de Noyers, & que Gorgon de Lucida, converti par Ste. Magdeleine venue » de Marſeille, fut nommé par le Duc de » Bourgogne *Miles*, parce que mille Chevaliers furent baptiſés en même temps, & » qu'il fut Ecuyer de la Reine Clothilde. » Qu'on juge par ces rêveries, du goût de l'Auteur pour le romaneſque, & de ſon ignorance en fait de chronologie.

On ſait ſeulement que les Seigneurs de ce nom étoient anciens & puiſſans Barons de Bourgogne; que leur Terre originairement en franc-aleu noble, relevoit du Roi. Le 1er. qu'on ait pu découvrir, eſt Guy de Noyers, qui, avec Anſeric d'Avallon, donne en 1104 les premiers fonds à deux Hermites de Fontême, qui depuis jeterent les fondemens de l'Abbaye de Rigny en 1134.

Miles Ier. ou Milon de Noyers vivoit en 1140. Miles II, frere de Guy, Archevêque de Sens, en 1176. Clerembaut de Noyers, Chevalier, ſuivit Philippe-Auguſte à la croiſade de 1191. Hugues, Evêque d'Auxerre,

oncle & tuteur de Miles III, fils de Clerembaut, rebâtit le Château de Noyers, l'embellit d'une Chapelle magnifique, & le mit en état de défenſe contre les ennemis; de maniere que les Ducs de Bourgogne ni les Seigneurs du voiſinage ne purent le prendre.

Sous Miles IV, Bure de Prey, ſon vaſſal, fonda l'Abbaye de Marcilli, dont la 1re. Abbeſſe fut Beatrix de Noyers. On trouva en 1743, dans l'ancienne Egliſe, la tombe d'Alizan d'Etampes ſon épouſe, morte en 1273: c'étoit la mere de Miles V, allié à Marie de Crecy, Dame de Châtillon. La Charge de grand Bouteiller de Bourgogne fut attachée aux Sires de Noyers par le Duc Hugues IV en 1229, & ils en reprirent de fief en 1296 & 1355. Le grand Echanſon de France prétendoit lever 5 ſ. ſur chaque cabaret de Bourgogne, mais les Ducs s'y ſont toujours oppoſés. Miles VI, recherché par le Duc Robert pour l'engager à s'avouer ſon vaſſal, ſoumit en 1295, avec la permiſſion du Roi, ſa Seigneurie qu'il tenoit en francaleu, à la mouvance du Duc & au cours de ſa monnoie, moyennant 7000 livres. Ce Seigneur fait Maréchal de France & grand Bouteiller, qui avoit été exécuteur teſtamentaire de Louis Hutin en 1316, mourut fort âgé. Il laiſſa dans la groſſe tour beaucoup de joyaux, dont l'inventaire eſt à la

Chambre des Comptes de Dijon, layette Noyers, liasse 2, cote 61.

Miles VII, son fils aîné, continua la branche, & Jean son cadet fut chef de celle de Joigni : celui-ci, Gouverneur de Bourgogne en 1355, commandant les Bourguignons à la bataille de Brion-sur-Ource, fut pris par les Anglois en 1359 : sa rançon fut de 7000 mailles d'or, pour lesquelles il engagea toutes ses Terres, excepté le Château de Noyers. Le Duc, pour le dédommager de ses pertes, ordonna qu'il auroit six Gentilshommes en son Château, avec des gens de guerre pour la défense de la place, entretenus aux frais du pays.

Miles VIII, & son fils Milot mort jeune, sont inhumés en la Chapelle seigneuriale de Noyers. Sa sœur Jeanne, mariée à N. d'Ogimont, recueillit sa succession, qu'elle laissa, faute d'hoirs mâles, à la branche de Noyers-Joigni, qui en a joui jusqu'en 1419. Agnès & Isabeau de Noyers, héritieres de leur frere Regnaut, dernier mâle du nom, vendirent à Marguerite de Baviere, veuve du Duc Jean, les deux tiers de cette Terre en 1419; l'autre tiers fut acquis de Mahaud de Noyers, Dame de Grancey, & de Perrin de Montdore, le tout pour 18000 écus d'or, provenans de la confiscation des biens de Philippe Josquin, traître à son maître Jean sans Peur. (*Voy. tom. 1, pag. 123*). Cette

Princeſſe laiſſa cette Terre à Philippe le Bon ſon fils, qui la tranſmit au Duc Charles. A ſa mort Louis XI s'en ſaiſit, & la rendit en 1482 aux héritiers de Marie de Bourgogne. Elle leur fut confirmée par le traité de Senlis en 1493, ſauf les droits royaux. La Ducheſſe Marguerite d'Autriche en reprit de fief le 15 Mars 1508.

Jeanne d'Hocberg, Princeſſe de Neuchatel, épouſe de Louis, Duc de Longueville, l'obtint en vertu de Lettres de repréſailles le 16 Octobre 1508, pour lui tenir lieu de la Terre de Joux (1) en Comté, envahie par Charles V, & lui demeura par le Traité de Cambray en 1508, & par celui de Nice en 1538. Elle entra dans la Maiſon de Bourbon-Soiſſons par le mariage de Françoiſe d'Orléans avec Louis de Bourbon 1er. Prince de Condé en 1565 : cette Françoiſe étoit fille de Jacqueline de Rohan & de François

(1) Philippe le Bon acheta cette place forte, frontiere de ſes Etats, par une groſſe ſomme levée ſur ſes ſujets, & l'unit à ſon Domaine en 1434. Le Duc Charles en jouit, ainſi que Marie ſa fille qui en établit Gouverneur N. Darban : celui-ci ſe laiſſant corrompre par Louis XI, lui vendit la place pour 14000 écus. Le Roi en fit don à Philippe d'Hocberg, qui avoit quitté le parti de Marie de Bourgogne. Il étoit fils de Rodolphe d'Hocberg & de Marguerite de Vienne, de laquelle venoient ces Terres de Comté : ſavoir, Joux, Chatenoi, Goant, Mortaux, *&c.*

d'Orléans,

d'Orléans, Marquis de Rothelin & Comte de Noyers, bon Prince, digne des éloges de l'hiſtoire.

Louis-Henri de Bourbon, fils légitimé du dernier Comte de Soiſſons tué à la Marſée en 1641, eut Noyers pour apanage, laiſſant d'Angélique de Montmorency une fille unique Louiſe-Léontine de Bourbon, mariée en 1710 à Charles d'Albert, Duc de Luynes. Depuis ce temps le Comté de Noyers eſt reſté dans la Maiſon de Luynes : il a été pluſieurs fois réuni au Domaine par Charles VIII en 1483, par François Ier. en 1516, Charles IX en 1566; mais les Seigneurs puiſſans à la Cour, en ont toujours obtenu main-levée par différens Arrêts du Conſeil.

La ſépulture des anciens Sires de Noyers eſt en l'Abbaye de Marcilli-lès-Avallon, en celle de Vezelay, en celle de Fontenet-lès-Montbard dont ils ſont inſignes bienfaiteurs, à Noyers, & à Joigni où Jeanne de Noyers a fondé l'Hôpital. Ils poſſédoient les Terres de Chablis, Marcilly, Joux, Prehy, Arci-ſur-Cure, Sermizelles, Tanlai, Yroir, Serrigni, Chemilly, & autres qui relevent encore du Château de Noyers.

Il paroît, par des titres & des épitaphes que j'ai lues en l'Abbaye de Marcilly avant qu'on eût réparé le pavé de l'Egliſe, que les Davout, qui depuis 500 ans poſſédent des Fiefs dans le Bailliage d'Avallon, deſ-

cendent d'Itier de Noyers, puîné de cette Maiſon, qui eut en partage la Terre de Prey dont il porta le nom. Il fut l'aïeul de Bure de Prey, Fondateur de Marcilly. Jeanne d'Etaules, Dame de Marcilly, fille d'Oudard & de Beatrix Davout, épouſa au XIVe. ſ. Jacques Davout, fils de Jean, dont vinrent Itier & Jean Davout, tiges de cette Maiſon encore exiſtante à Vigne & Annoux. (*Voy. l'art. de l'Abbaye de Marcilly, Bailliage d'Avallon, & Vigne*).

LE CHATEAU.

Noyers étoit de la Cité des Lingons & du canton de Tonnerre, qui avoit ſes Comtes dès le VIIIe. ſ. (*V. t. 1er. pag. 370*). Louis II fut le dernier ſur lequel Philippe le Bon le confiſqua pour félonie en 1422, & le réunit au Duché dont il avoit fait autrefois partie, ainſi que du Royaume de Bourgogne.

Les Seigneurs de Noyers n'étoient que des Châtelains inférieurs aux Comtes de Tonnerre qui plaçoient ces Officiers amovibles. Ceux-ci, ſoit comme parens des Comtes, ſoit par uſurpation dans des temps de trouble au IXe. ſiécle, de Gouverneurs ſe rendirent Seigneurs & maîtres de la place qui leur étoit confiée. Les incurſions des Normands les engagerent à fortifier leur *Chaſtel* vers 860 : tombant en ruine, il fut rétabli

par l'Evêque Hugues de Noyers en 1195.

Ce Château ſitué ſur la cime de la montagne, étoit très-fort par ſon aſſiette, ſes tours & ſes murailles. Au milieu s'élevoit un donjon avec une haute tour quarrée dont dépendoient autrefois 80 Fiefs & arriere-fiefs, avec de grands édifices à l'antique, verger, jardins, citernes, & deux Chapelles fondées. Un pont-levis fermoit la cour.

Cette forterеſſe étoit défendue par un triple foſſé & par ſix forts qu'il falloit emporter avant de parvenir au corps de la place, qui n'étoit acceſſible que d'un côté. Le Prince de Condé y demeuroit, lorſqu'en pleine paix Catherine de Medicis ordonna à Gaſpard de Tavannes de l'aller enlever avec l'Amiral de Coligni & d'Andelot ſon frere, Seigneur de Tanlai, qui s'étoient retirés au Château de Noyers, où l'on faiſoit profeſſion ouverte de la Religion P. réformée; mais Tavannes voulant ménager Condé, envoya un de ſes gens déguiſé, qui fut ſurpris, avec une lettre portant, *le cerf eſt aux toiles, les chaſſeurs approchent.* Le Prince profitant de l'avis, s'enfuit précipitamment avec ſa famille juſqu'à Sancerre en Berry, laiſſant ſa maiſon à la diſcrétion de Tavannes, qui pilla les meubles en 1568. Ce Maréchal appelle, dans ſes Mémoires, *cette entrepriſe mal-adreſſée de quenouille & de plume par la Reine, les Lorrains & le Chancelier Birague,*

& qui fut funeste (elle occasiona la 2e. guerre civile); *car la Reine s'étoit embarquée sans biscuit.*

L'année suivante, Sansac & la Rochefoucault prirent Noyers par composition, qui fut mal observée. Les Soldats furent menés à Troyes, & plus de 60 abandonnés à la fureur du peuple. Le Château fut démoli, la Ville pillée & ses titres perdus, suivant la déclaration de Pierre de Selles, Maire en 1607. Comme Noyers tenoit pour le Roi du temps de la Ligue, le Vicomte de Tavannes vint l'assiéger en 1592. François de la Magdelaine, Seigneur de Ragni, Bailli d'Auxois, s'y étant jeté avec plusieurs Nobles, le contraignit de lever le siége, après avoir vainement tenté un assaut.

Jean de Vaux-Busin, Bailli de Noyers, en gardoit le Château avec des Arbalêtriers en 1444. On voit un Prévôt de *Noers*, Thibaut de Sanci, en 1189. Cette Terre qualifiée de Baronnie dans l'Edit de création du Parlement en Mars 1477, est appellée *Comté* depuis certain temps, & seulement Châtellenie en 1295, & depuis sous nos Ducs. Les terriers sont de 1344, 1485, à la Chambre des Comptes.

ANTIQUITÉ : TRAITS HISTORIQUES.

Noyers paroît devoir, selon l'Historien

d'Auxerre, t. 1, p. 321, ſon établiſſement ou au moins ſon luſtre & ſon augmentation, à Hugues, Evêque d'Auxerre, vers la fin du XIIe. ſ.; mais je le crois plus ancien. Nic. Marchand, Laboureur, trouva, le 14 Avril 1632, dans ſa grange, un pot de terre couvert d'une tuile, plein de médailles des Empereurs du 2^d. ſ. & 3 bagues d'or ; ce qui prouve que ce lieu étoit habité du temps des Romains.

La partie la plus ancienne & la 1re. bâtie, étoit au-delà du Serain, où fut conſtruite l'Egliſe, devenue Prieuré au XIIe. ſ. L'abord du côté du Château étoit ſouvent impraticable par défaut de pont, & le terrein couvert de bois. Ils furent inſenſiblement abattus & remplacés par des maiſons qu'éleverent des particuliers attachés aux Seigneurs, & des Marchands attirés par l'intérêt, & ſur-tout par la néceſſité de ſe mettre ſous la protection de la forterеſſe à couvert des incurſions de toute eſpèce : dans cette partie, une rue eſt appellée *franche*, parce que les Seigneurs accorderent des exemptions pour la peupler.

L'Evêque Hugues de Noyers, qui rétablit à neuf le Château avec un bel Oratoire, fit bâtir l'Egliſe paroiſſiale dans le fauxbourg, voulant qu'il n'y eût dans le haut où étoit le Château, que la ſeule Chapelle ſeigneuriale. Bientôt après la Ville fut fermée de

murailles épaisses, avec 18 tours, de profonds & larges fossés remplis, tant de l'eau de trois fontaines qui sont aux trois portes, que de la riviere du Serain qui environne la place, & en forme une presqu'isle : elle a 600 pas de long sur 300 de largeur, & a été repavée à neuf en 1778. On y compte 3 places publiques triangulaires. La promenade dite le *Pré de l'Eehelle*, le long du cours du Serain à l'ouest, fut plantée de six rangs d'arbres en 1709, par les soins de Jacques de Guijon.

Edouard, Roi d'Angleterre, ayant levé le siége de Rheims, pénétra dans la Bourgogne en 1359, s'empara de Noyers, & campa dans les environs, *où il continuoit*, dit un titre, *de leur mener très-dure guerre.* Il vint ensuite à Montreal & à Guillon où se fit le traité des *moutons d'or.*

Le Duc Philippe reçut à Noyers, en 1366, les Ambassadeurs du Roi, qui de Paris se rendoient à la Cour d'Avignon.

Aimé de Choiseul, époux d'Agnès de Noyers, fut mis par ordre du Duc, avec neuf autres Gentilshommes, en garnison dans cette place, pour la défendre contre les Gendarmes du Château de Tonnerre, en 1414.

Cette Ville souffrit beaucoup de dommages pendant les guerres de Religion. Comme elle appartenoit au Prince de Condé, chef

des Proteſtans, elle fut pluſieurs fois aſſiégée & pillée, ainſi qu'on vient de le voir.

Louis XIV l'honora de ſa préſence le 2 Novembre 1658 & le 25 Avril 1674. Les Etats de la Province s'y tinrent en 1659. Le Chevalier Quarré d'Aligni de Château-Renaut y parla avec la franchiſe d'un Bourguignon & le zèle d'un bon patriote : j'ai ſon diſcours en 30 pages,qui eût mérité l'impreſſion. Il fut appuyé par Mrs. d'Agencour, le Vicomte de la Riviere, Thoiſy, Perraut, la Serre, Vichy, Tenarre de Montmain, les deux Saumaiſe, & Jean de Ste.-Sabine. Mais par la foibleſſe des Elus (1) & le crédit du Duc d'Epernon, Gouverneur, le don gratuit fut doublé. Louis Dony d'Attichi, Evêque d'Autun, Préſident, & fort attaché aux intérêts de la Province, obtint ſeulement le rappel du Parlement exilé.

Il y eut à Noyers, le 22 Janvier 1665, une ſédition occaſionée par des droits ſur le vin, dont le Parlement prit connoiſſance, & rendit Arrêt en la Grand'Chambre.

MAIRIE : PRIVILÉGES.

La Ville avoit autrefois quatre Echevins, réduits enſuite à trois (auj. 2), dont les

---

(1) Cl. Vauſſin, Doyen d'Autun, N. de la Tournelle, N. Thiroux, Vierg d'Autun.

fonctions duroient trois ans : elle céda au Seigneur, par transaction de 1668, son droit de nommer le Maire. Mais depuis l'Edit des Maires, il est choisi par les Elus. Il régle le ban de vendange avec le Procureur Fiscal. Les Maires ont été Pierre Neission, P. de Selles, Julien Bertrand, André Boyer, Edme Boyer son fils depuis 1763. C'est la 16e. Ville qui députe aux Etats, & la 2e. de la petite roue, avec protestations contre Arnay-le-Duc. On voit sur la façade de l'Hôtel de Ville, rebâtie en 1765, le buste de Louis XIV, avec la date, 1697.

Les libertés & franchises furent accordées par Miles de Noyers en 1232. Elles furent renouvellées & augmentées pour 20 l. par Philippe le Bon en 1441, en faveur de Noyers, Cours, Jouancy, Annai, Perrigni, Arton, Molay, Frêne; » ces quatre derniers Villages » étant, dit la charte, en telle pauvreté, » qu'ils n'ont de quoi faire profit au Duc « pour telle grace, s'obligent par an perpé» tuellement de faire célébrer à Molay, le » 3 Novembre, par quatre Prêtres, Vigiles » & grand'Messes à note pour les Trépassés, » & trois Messes basses pour le Duc & ses » successeurs, & avertiront ses Officiers. » En effet, ces Villages, auparavant de 500 feux, étoient alors presque *dépopulés*.

Les Habitans de Noyers s'étant plaints qu'on vouloit les assujettir à des droits inu-

ſités en Bourgogne, la Ducheſſe Iſabelle, leur Dame, ſe pourvut devant le Roi Charles VII, qui, par Lettres patentes de 1448, défendit à tous Officiers de lever les droits d'aydes & de gabelle dans l'étendue de la Seigneurie de Noyers : ces Lettres furent enrégiſtrées en la Chambre des Comptes de Dijon.

Par Arrêt du Conſeil d'Etat, 22 Novembre 1606, rendu entre Charles de Bourbon, le Maire & les Echevins d'une part, & les Officiers du Bailliage d'Auxois d'autre part, défenſes ſont faites à ces Officiers de comprendre la Ville & Bailliage de Noyers en la contribution pour la réparation des ponts & pontaux de l'Auxois, à la charge par les Habitans de réparer ceux de leur Bailliage.

Ils avoient droit de chaſſe la veille & le jour de St. Hubert ſur toute la terre, & de pêche d'un moulin à l'autre. Le poiſſon pris devoit être préſenté au Seigneur en ſon château ou à ſon principal Officier, pour l'acheter : il ne pouvoit être porté hors de ſa terre, mais devant les halles, à peine de 60 ſous d'amende.

BAILLIAGE.

La Châtellenie de Noyers reſſortiſſoit anciennement du Bailli de Sens, ſiége de Villeneuve-le-Roi. Miles VI, dans ſon traité

avec Robert II dont il ſe rendoit le vaſſal, veut *que tous ſes fiefs en franc-aleu ſoient par la ſuite de la Baronnie, ſouveraineté & reſſort de Mgr. le Duc.* Celui-ci, par Lettres patentes de 1295, déclare que cette Châtellenie ſeroit de la monnoie & reſſort du Duc, & reſſortiroit dorénavant pardevant le Bailli de Semur.

Celui de Sens forma oppoſition aux Lettres de Philippe le Bel qui autoriſoient ce changement, & uſa de ſes droits anciens de reſſort en quelques occaſions. Ces difficultés durerent juſqu'en 1477, que le Parlement ayant été définitivement établi à Dijon, le reſſort de Noyers y fut décidément fixé, comme étant membre du Duché, & a été en conſéquence régi par la Coutume de Bourgogne. Le Roi, par Arrêt contradictoire de ſon Conſeil, 15 Septembre 1667, a jugé qu'en matiere féodale, Noyers eſt aſſujetti à cette Coutume, ſuivant laquelle les Fiefs ſont d'honneur & de danger, non de profit, & nullement ſujets au droit de quint, requint & relief, qui ſont inconnus dans cette Province, & contre ſes priviléges. Le Procureur Général Pariſot diſoit en 1693, « que » ces ſortes de ſervitudes inouies ſont diſ» tinctement contraires à l'uſage conſtant & » immuable en Bourgogne, dont tous les » Fiefs ne doivent que *la bouche & les mains*, » ſont de danger & nullement de profit. »

(*Voy. au tom. IV, p. 354*, la chose décidée par le Roi contre les prétentions du Duc de Nevers, semblables à celles des Comtes de Noyers).

Le Bailliage seigneurial de Noyers, établi au XVe. s. dont la Justice releve nuement à la Cour, suivant l'Arrêt du Conseil Privé du Roi, 22 Novembre 1606, fut confirmé par Louis XI, lors de l'érection du Parlement. Il a dans son ressort 17 Villages & Hameaux. Le Seigneur nomme le Bailli, son Lieutenant, le Procureur Fiscal, un Substitut, & même un Gruyer. Pierre Perceval fut choisi Gruyer par le Roi des Romains, en 1494. François Ier, par Lettres patentes datées de Grenoble, 18 Janvier 1532, donne commission au Bailli de Noyers de faire assembler le ban & arriere-ban de son ressort. Joseph Garnier conduisit en cette qualité celui de son ressort, sous Louis XIV, dans la derniere convocation. Le Bailli, qui prête serment à la Grand'Chambre du Parlement, tient ses assises deux fois l'année. En vertu de la Déclaration de 1736, le Bailli de Semur lui a enlevé en 1774 le droit de dépôt des registres des Paroisses.

Jean de Vaux-Busin étoit Bailli de Noyers en 1425; Denis de Frangy en 1480, inhumé au Prieuré en 1504; N. Vaussin, P. Chantepinot en 1557; J. de Selles, Joseph & Jean Garnier, Chamond de Chesimont, Jean-Charles Chamond l'actuel.

Parmi les Lieutenans Civils, on distingue Jean Guenyot, enterré aux Cordeliers de Lisle en 1538; Germain Sotyveau, Franç. Millot, J. Rhoard, Pierre Duret, Magistrat aussi intégre que désintéressé; P. Duret son fils, vivant.

GRENIER A SEL pour 33 Paroisses & Hameaux. Subdélégation, Recette d'Avallon. Entrepôt de Tabac, qui se fournit à celui d'Auxerre, de la Direction de Dijon. Les lettres se tirent de Luci-le-Bois à 4 l., tandis qu'en 1680 Avallon les tiroit de Noyers. Route de Dijon à Paris par Auxerre, abandonnée en 1770: autre à Semur par Chatel-Girard, à laquelle on travaille.

L'Exercice de l'Arquebuse a cessé en 1771, N. Lebascle de Moulins, Maréchal de Camp, étant Capitaine; Louis de Guijon, Seigneur de Frêne, Lieutenant: Pierre Tournier a été le dernier Empereur.

Cette Ville, située dans un vallon, est entourée de côteaux qui produisent d'assez bons vins. Terroir médiocre. Commerce languissant. 8 foires, dont celle du 1er. Août étoit établie en 1278. Carrieres communes.

Les grandes sécheresses y sont dangereuses: l'eau de la riviere, qui est fort tranquille, devient alors croupissante, & corrompt l'air. On en fit une triste expérience en 1763. La moitié des Habitans fut atta-

quée d'une maladie épidémique, ſemblable au *ſudor anglicus* ou à la *ſuette picarde*. Il périt 80 grandes perſonnes de moyen âge en 3 mois, juſqu'à une pluie abondante qui rendit la ſanté à tous les malades les plus déſeſpérés. M. Chauſſier, Médecin de Dijon, envoyé par l'Intendant, donna en cette occaſion des preuves de ſon zèle & de ſon habileté, comme vient de le faire encore en Octobre dernier M. le Docteur Maret, pendant la dyſſenterie qui avoit répandu l'alarme dans la Ville & les Villages voiſins.

On comptoit 500 Habitans en 1690; à peine y en a-t-il maintenant 390, & 1400 Commun. avec les dépendances, Puy-de-Bon-Raiſin où eſt une Chapelle de S. Fiacre, fondée, à la collation de l'Evêque diocéſain; 4 Métairies de Vaux-Charme, & 12 autres Métairies.

HOMMES ILLUSTRES.

JACQUES GUIJON, de la même famille que les quatre freres illuſtres que j'ai célébrés, art. d'Autun (*tom. 3, p. 535*). Il naquit en 1663 d'André Guijon, Ecuyer, & de Jeanne le Tellier : étant Précepteur du Comte de Clermont-Prince, il fit pour lui les *apopthegmes* ou belles paroles des Saints : mort en 1739.

BENIGNE GRENAN, pendant 20 ans habile

Professeur au Collége d'Harcourt, mort en 1723, a laissé diverses poésies latines qu'on trouve dans le *Recueil* de l'Université. Son *Ode* sur le vin de Bourgogne excita la verve de Charles Coffin, qui par une Ode excellente releva le vin de Champagne, déprimé à ses yeux par le Poëte Bourguignon. L'Ecole de Salerne décida le procès en faveur de Grenan, & le Parnasse en faveur de Coffin.

PIERRE GRENAN, frere du précédent, Doctrinaire & Provincial, donna en 1710 une satyre ingénieuse sous le titre d'*Apologie de l'équivoque*. Il finit ses jours en 1722. Camusat & l'Abbé Goujet disent que c'étoit un homme de beaucoup d'esprit & de capacité, qui auroit égalé au moins la réputation de son frere, si son foible tempérament lui eût permis de se livrer aussi fortement au travail. Mais Camusat, dans ses *Mémoires* hist. & crit. 19 Mars 1722, se trompe en le disant natif d'Avallon.

Le 3e. frere, JACQUES GRENAN, étoit Curé de Molay, mort en 1748.

SIMON-MICHEL TREUVÉ, fils d'un Procureur, entra chez les Doctrinaires en 1668, & professa les Humanités avec succès à Vitri-le-François. Les divisions excitées dans la Congrégation le firent sortir en 1673. Retiré chez N. Leroi, Abbé de Haute-Fontaine, il fit, à l'âge de 24 ans, l'*Instruction sur la Pénitence*, dédiée à la Duchesse de Longue-

ville, & ſouvent réimprimée. Sur la réputation de cet Ouvrage, Felix Vialart, digne Evêque de Chalons-ſur-Marne, l'ordonna Prêtre. Le Comte de Guitaut, dont il avoit été Précepteur, le nomma Chanoine d'Epoiſſes : quelque temps après il devint Vicaire de St. André-des-Arts ; enfin, placé Théologal à Meaux par le grand Boſſuet. Il mourut en 1730, à l'âge de 77 ans, après avoir publié la vie de N. Duhamel, Curé de S. Merry. Il avoit eu un oncle, Pierre Treuvé, Provincial des Doctrinaires.

JEAN VAUVILLIERS, Profeſſeur émérite du Collége de Beauvais, Profeſſeur en Langue grecque, & Cenſeur Royal, mort à Paris en 1767, âgé de 68 ans. Nous lui devons la bonne édition du *Schrevelii Lexicon*, une *lettre* ſur Horace, & quelques diſcours latins. Son fils aîné eſt Profeſſeur en Langue grecque au Collége Royal.

PIERRE BOLENAT, Miniſtre de la Religion P. R. au Vaux près d'Avallon, fit imprimer en 1645, à Saumur, un Catéchiſme. Il fut Député de la Province de Bourgogne au Synode de Charenton en 1649. J'ai encore vu chez le Curé du Vaux des livres de ce Miniſtre.

Les anciennes familles ſont les de Selles, Citoyens généreux & charitables, dont les deſcendans ſont Conſeillers au Parlement de

Paris; les Moreau, Gautherin, Jodot, Sotyveau dont 2 Officiers à Auxerre, Rhoard, Morel, Boyer; Mignot, dont descendoit J. André Mignot, Grand-Chantre de l'Eglise d'Auxerre, qui a eu la principale part à l'excellent Martyrologe d'Auxerre, *in*-4°. 1751, mort en 1770.

Les armoiries de la Ville sont une Vierge placée au milieu de branches de noyer.

A 7 l. de Semur, 6 de Montbard, 7 d'Auxerre, 20 de Dijon, 22 de Langres, 4 de Tonnerre.

Lat. 47 d. 41' 52". L. 1 d. 37' 23".

VITEAUX.

VIETELLUM, *Vitellum*, *ad celeres aquas*; petite Ville de l'Auxois sur la Braine; Par. voc. S. Germain, dont on montre une portion de côte dans un reliquaire d'argent. L'Abbé le Beuf conjecture qu'elle vient de Mathilde, épouse de Guy, Comte d'Auxerre, fille d'Agnès de Montpensier, Dame de Viteaux au XIIe. s. (V. Hist. d'Auxerre, t. 1, p. 91). L'Eglise fut dédiée le 3 Juin 1399, & réparée en 1486.

Patronage de l'Abbé de Flavigni, auquel il fut donné par Henri, Evêque d'Autun, en 1149; Archiprêtré de Flavigni. Mépart établi en 1538;

en 1538, par transaction entre Philippe Berbis, Trésorier, Chanoine de la Ste. Chapelle, Curé de Viteaux, & les Prêtres de cette Ville, sous l'autorité du Pape Paul III & de l'Evêque d'Autun. Cette Société est composée de 5 Prêtres, devant l'être de 10, dont le Curé est le Chef ayant deux places.

Plusieurs Chapelles fondées : celle de Ste. Magdeleine en 1329 par N. Raymonde, Bourgeoise du Duc Eudes à Viteaux ; celle de St. Jacques, dotée en 1361 par André & Jean Claudi, dont les biens furent amortis par le Roi Jean ; celle de St. Jean-Baptiste pour deux Chapelains, par Jean le Borgne de Fleurey, en 1417, dont les Patrons sont les Languet ; celle de Sainte Catherine en 1421, dont les fonds furent amortis par Guillaume Monnot, Ecuyer, Châtelain de Viteaux, qui fonda la Chapelle de Se. Anne en 1434.

Celle de St. Michel en 1454, par Humbert le Boiteux, *aliàs* Rolin, Conseiller du Duc, en exécution de la volonté de J. Boiteux son pere. Les fonds de cette Chapelle furent affranchis par les Commissaires Begat & Popon en 1555. Le Fondateur laissa deux filles, Huguette mariée à Guillaume Languet, & Germaine à J. Guyotat de Saulieu, co-Patrons.

Celle de St. Martin, par N. de Croizier de Ste.-Segros en 1473 ; celle du S. Esprit,

par Cl. Languet en 1664; de tous les Saints, par M. Ferrand.

Chapelle de la Trinité dans le fauxbourg.

On voit en l'Eglise l'épitaphe d'Isabeau, femme de J. le Boiteux, en 1370; de Humbert le Boiteux en 1472; de J. de Croizier, Seigneur de Dampierre en Morvan, 1500: il a fondé les *Vêpres fériales;* de Guillaume Monnot, Capitaine-Châtelain, 1434; de Pernette Monnot, mere d'Augustin Languet, 1491.

MINIMES, établis en 1651 par Jacques Languet, Receveur au Grenier à Sel.

URSULINES, en 1633, Colonie de celles d'Arnay-le-Duc. 30 Religieuses.

HOPITAL, bâti en 1751 par les soins du Maire Claude Baudenet : l'ancien fut brûlé du temps de la Ligue. 12 lits, 2 Sœurs. On y a réuni l'Hôpital de Saffres. Il étoit jadis gouverné par des Chanoines Réguliers de St. Symphorien d'Autun. Bienfaicteurs : N. Taupin dont on voit le portrait, 1621; Zacharie Piget, Tréforier de France, a fondé 2 lits; Jean-B. Bordot, 2 autres en 1779.

SEIGNEURS.

Viteaux a donné le nom à d'anciens Sei-

gneurs. On voit dans le cartulaire de Flavigny un Pierre de Viteaux fils de Hugues, parent de Ponce de Grignon & de Leger de Giſſey, en 1100.

Mathilde, Comteſſe de Nevers, confirme la donation de 40 ſ. donnés à Ciſteaux ſur les *coutumes de Viteaux*, par Agnès de Montpenſier ſa mere, en 1174.

Cette Terre paſſa aux Ducs de la 1re. Race. Hugues IV acquit en 1243, d'Alin de Vavrin, Chevalier, Sénéchal de Flandres, tout ce qu'il poſſédoit à Viteaux, Poſſanges, Vizerni, *&c.* pour 6500 l. Ce Prince accorda des priviléges & le droit de Commune en 1250, pour 40 liv. payables en 2 termes.

Jean de Chalon, Sire d'Arlai, échangea la Seigneurie de Montreal avec le Duc Robert II, contre celle de Viteaux, en 1299 : il eut de Marguerite de Bourgogne Hugues de Chalon, qui teſta en 1332, laiſſant pour héritier de Marguerite de la Tour, Jean d'Arlai, Baron de Viteaux, qui épouſa en 1346 Marguerite de Mello, & en ſecondes noces Marie de Genève. Jean ſon fils, d'où ſort la branche de Joigni, s'allia en 1389 à Marie de Baux, fille unique de Raimond V, dernier Prince d'Orange, dont vint Louis II, Prince d'Orange.

Le Procureur du Duc Philippe ayant ſaiſi la Terre de Viteaux, Marguerite de Vienne qui en étoit Dame, ſe pourvut au Parlement

de Paris pour avoir main-levée en 1394; ce que le Duc lui accorda par accommodement confirmé par Arrêt. Le Duc Jean assigna en 1410 à Renaud le Grand, Sergent d'armes, une pension de 40 l. sur le tabellionage de Viteaux, en considération de ses services.

Cette Terre entra dans la Maison de Chalon-Joigni. Charles, Comte de Joigni, Baron de Viteaux, fit renouveller le terrier en 1475; son fils en 1500; Charlotte sa fille porta cette Baronnie en mariage à François d'Alegre, Vicomte de Beaumont, mort en 1527; Anne d'Alegre leur fille fut mariée à Antoine Duprat de Nantouillet, Prévôt de Paris, fils du Chancelier, mort en 1554. Son 4e. fils, François Duprat, eut d'Anne Seguier Guillaume Duprat, si fameux par son zèle fanatique pour la Ligue & par ses duels; il reçut garnison en son Château de Viteaux, d'où il rançonnoit tout l'Auxois. Il avoit placé des détachemens dans les Châteaux de Juilly & des Dauvrées qui empêchoient les provisions d'arriver à Semur; mais le Comte de Tavannes emporta ces Châteaux & chassa ces bandits.

» Duprat pouvoit mettre en campagne, » dit un manuscrit du temps, 120 maîtres » à cheval, 200 argolets, & 1800 hommes » de pied avec du canon. « Le Pt. Fremiot tâcha de le gagner au parti du Roi par l'entremise de Guillaume Drouas de la Plante

ſon parent, Commandant au Château de Viteaux, & de Lyonois, Capitaine de celui de Noyers. Il ſe rendit même à Viteaux pour traiter; mais le Baron & ſes Capitaines, au lieu de ſe ſoumettre, opinerent d'arrêter le Préſident. La Plante & Lyonois, qui avoient donné leur parole, le ſauverent avec peine de ce péril, & l'eſcorterent juſqu'à Flavigni.

Ce Guillaume Drouas, dès les premiers troubles de la Ligue, fut établi Gouverneur des Ville & Château de Viteaux & Noyers par Duprat, & Capitaine de 600 Ligueurs qui firent beaucoup de mal aux Royaliſtes. L'art. 2 du traité du Baron avec Henri IV, 11 Juillet 1595, eſt en faveur de Drouas-la-Plante, qui mourut en 1598. Par un autre article, le Baron demandoit que le Grenier à Sel de Pouilly fût transféré à Viteaux; ce qui lui fut refuſé; mais le Roi lui accorda le droit de *courte pinte* établi depuis trois ans.

On eſt indigné, en liſant le traité en 16 articles du Baron de Viteaux, de le voir capituler en Souverain avec Henri IV ſon maître, & des demandes que le ſujet rebelle oſe faire à ſon Roi. Ce bon Prince, forcé d'acheter la paix, eut la facilité de lui accorder la garde des Châteaux de Viteaux & de Noyers pendant deux ans, l'entretien de ſa Compagnie de cent Arquebuſiers à che-

val, un Régiment de dix Compagnies, & 20000 écus, dont 12000 comptans.

Le Roi ordonna en 1602 la démolition de la forteresse de Viteaux, si fatale à la Bourgogne. Mais le crédit du Baron suspendit l'effet des Lettres patentes. Louis XIII, à la requisition des Etats, commit Charles de Vienne, Comte de Comarin, pour la démolir en Mars 1631. Par le procès-verbal, que j'ai sous les yeux, on apprend qu'il y avoit tours, bastions, éperons, cavaliers, casemates, chemin couvert, fossés à fond de cuve; tout fut renversé, excepté la tour *du Crot* dont on voit les restes, comme étant nécessaire pour la défense de la Ville. Le parapet de la courtine étoit le long *du Jeu de Paume*. André Piget est cité dans cet acte comme Procureur-Syndic de Viteaux.

Ce Château avoit été élevé par les Comtes de Chalon, dont on voit encore les armes en différens endroits. Les piéces de canon furent conduites à Dijon, & placées sur la tour de St. Nicolas.

Cette Baronnie a toujours été possédée depuis par les Duprat. Le Seigneur actuel est Louis Duprat, Marquis de Barbançon. Les dépendances sont Viteaux, Boussey & Massingy.

C'est la 11e. Ville de la petite Roue, & non la 25e. comme l'écrit Garreau; le Maire

paſſe à ſon tour à l'Alcadat (1), & peut prétendre aux places de Rapporteur des Requêtes & d'Orateur dans la Chambre du Tiers-Etat.

Le Corps municipal fut créé par Edit de 1692. 1er. Maire Antoine de Repas, ſon fils lui ſuccéda, enſuite Cl. Baudenet; Nicolas-François Gibier, Maire depuis 1763, & Subdélégué de l'Intendant.

Girard étoit Prévôt de cette Ville en 1355, & Aimo Maire en 1252. Elle fut preſque ſubmergée par la Braine & des torrens en 1666, & pluſieurs perſonnes furent noyées: grande inondation en 1757. Un Arrêt du Conſeil d'Etat, 21 Mai 1758, ordonna le nétoiement & l'élargiſſement de la riviere: le devis dreſſé par M. Antoine eſt reſté ſans exécution.

Grand'route ouverte en 1742, où le Duc de St.-Agnan paſſa le premier au retour des Etats, le 1er. Juillet. Poſte royale de Dijon à aris. Subdélégation. Grenier à Sel, établi comme Chambre dépendante du Grenier de Pouilly en 1618, & en Grenier à Sel avec un Corps d'Officiers, en 1694. Recette de Semur. Vignoble. Carriere de marbre noir,

(1) Jacques Foreſtier, Grenetier & Echevin, fut Alcade aux Etats de 1656; & en cas d'abſence, Gilles Nicolas, Syndic, fut déſigné.

mêlée de blanc & rouge. Les fruits y ſont fort bons; les pruneaux renommés; l'ail y vient très-bien. 4 moulins.

Six foires. Commerce en chanvre & en laine.

Viteaux peut contenir 2000 ames, 450 ménages, 1500 Commun. avec les dépend. Poſange 42 f. Myard, *Myardum*, lieu anc. autref. conſidérable, donné à l'Abbaye de Flavigni en 800, aliéné depuis & ruiné, n'ayant plus que 5 feux, érigé en Fief par François Duprat de Barbançon, Baron de Viteaux, en 1744, en faveur de J. Hugues Violet de la Faye, Lieutenant Général du Bailliage de Dijon; auj. à ſon fils Claude-François Violet, Seigneur de Vêvre & de Marcelois. Château à la moderne, bâti en 1754, avec Chapelle caſtrale.

Viteaux, patrie de HUBERT LANGUET, fils de Germain Languet, Capitaine du Château, & de Jeanne Devoyo. Reçu Docteur en Droit à Padoue, il parcourut l'Allemagne où il prit goût pour les erreurs de Luther, ſur les leçons de Melanchton. Etant Miniſtre d'Etat d'Auguſte, Duc de Saxe, il fut envoyé en France, fit une harangue éloquente & hardie à Charles IX, au nom des Princes Proteſtans d'Allemagne, & ſauva du maſſacre de la St. Barthelemi, Dupleſſis-Mornai & quelques autres amis. Il mourut à Anvers

en 1581, à 63 ans, au ſervice du Prince d'Orange qui l'eſtimoit beaucoup, & fut inhumé aux Cordeliers avec une pompe funèbre. Ses héritiers ne trouverent que des médailles, quelque vaiſſelle d'argent, ſa bibliothéque, & environ 1000 liv.

Languet fut un des plus ſavans hommes de ſon temps, & ce qui lui fait encore plus d'honneur, c'eſt que ſes contemporains ont loué en lui la probité, la connoiſſance des uſages du monde & la ſimplicité des mœurs. M. de Thou en fait le plus grand éloge : ſa vie écrite par Philibert de la Mare, fut imprimée à Hall en 1700. On peut voir la liſte de ſes ouvrages dans la Bibl. des Auteurs de Bourg^e. pag. 371.

Ses lettres latines, politiques & hiſtor. à Phil. Sidney, parurent à Francfort *in*-12, 1663. Dalrymphe en a donné à Londres chez Murray une belle édition, 1776. Sa correſpondance avec Sidney commença en 1563, & continua juſqu'en 1580. On ne peut que ſavoir gré à l'Editeur d'avoir donné une nouvelle vie à ces lettres : ce monument de délicateſſe & de goût dans un temps où les Savans ſe piquoient plus d'entaſſer l'érudition, que d'en faire un bon choix, peut être conſidéré comme l'aurore de cette littérature agréable ſans trop d'ornemens, fleurie ſans vaines recherches, qui dans la ſuite a rendu célèbres pluſieurs Ecrivains.

Son ouvrage intitulé, *Vindiciæ contrà tyrannos*, publié en 1579, est la production d'un fier républicain, qui ne ménage rien, & qui pense sur les Monarques comme on parloit dans le Sénat de Rome après l'expulsion des Tarquins.

La branche aînée de sa famille, dont étoient le Curé de St. Sulpice & l'Archevêque de Sens, s'est éteinte en Vincent-Louis Languet de Rochefort leur neveu, mort sans enfans à Dijon en 1769, regretté comme un excellent Magistrat, un bon Citoyen, & un modele de probité. Mais la branche cadette subsiste dans Mrs. Languet de Sivry qui demeurent à Arnay-le-Duc. C'est aussi la patrie de Cl. Drouas, mort Evêque de Toul en 1773, Prélat recommandable par ses talens & le grand nombre d'établissemens pieux & utiles qu'il a faits. Il descendoit en ligne directe de Guillaume Drouas, Gouverneur de Viteaux, dont il a été parlé plus haut.

La mesure pese 23 à 24 livres. Les armes de la Ville sont d'azur au faisceau d'armes, émoussé de sable, & lié de gueules.

A 4 l. de Semur, 7 de Saulieu, 9 de Dijon. Lat. 47 d. 21' 48". L. 2 d. 11' 33".

*

ALISE ET SAINTE-REINE.

ALISE, *Aleſia*, *Alixia*, Capitale des Mandubiens dans la République des Eduens, a été ſi célèbre du temps des Gaulois & des Romains, qu'elle mérite un article particulier. Diodore de Sicile en attribue la fondation à Hercule le Lybien, à ſon retour d'Ibérie, & l'appelle la *Métropole des Gaules*.

Son emplacement ſur le terre-plain du mont Auxois, a mille toiſes de longueur ſur une largeur de 400; & Céſar nous apprend qu'outre ſes Habitans, elle reçut une garniſon de 80000 hommes.

Ce mont, élevé au deſſus de la plaine, d'environ 250 toiſes de hauteur perpendiculaire, eſt eſcarpé de toutes parts, & paroît comme placé ſur une autre montagne dont la pente eſt plus douce. Le pied étoit baigné des deux côtés par deux rivieres (l'Oze & l'Ozerain) : une plaine de 3000 pas s'étendoit devant la Ville; c'eſt la vallée des Lomes depuis Ste.-Reine juſqu'aux granges de Grignon.

Aliſe, excepté du côté de la plaine, étoit environnée de tous côtés, de montagnes auſſi élevées que ſon emplacement : en effet, on voit au nord celle de *Menetreux*, à l'eſt

celle de *Gresigny* où campoient Caninius & Antistius, où se fit la premiére attaque des Gaulois & leur plus grand carnage; au sud est le mont de *Peuvenelle;* au sud-ouest le mont Druaux (*à Druibus*) : toutes ces circonstances, tirées de César, déterminent le local d'Alise, & décident qu'elle étoit assise sur le mont Auxois.

On entroit dans Alise par trois portes.

La 1re. au nord-ouest en cotoyant le mur, où est une Croix.

La 2e. à l'ouest vers le milieu de la montagne, près de l'Eglise parc., le seul chemin par lequel les voitures puissent y parvenir.

La 3e. à l'est d'hiver, à la pointe au dessus du pont de Ravouse, où se trouve la source de la fontaine dite de la porte.

César après la prise de *Genabum* (Orléans) passe la Loire à Nevers, surprend les Eduens qui s'étoient révoltés, les bat & les met en fuite sur l'Armançon, entre Buffon & Ravieres, & les poursuit jusqu'aux pieds d'Alise où leur chef Vercingentorix s'étoit enfermé.

Toute la Gaule, animée par le desir de recouvrer sa liberté, arma 250000 hommes pour le secourir : malgré cette multitude & les efforts du Général, l'habileté & la bonne fortune de César, le firent triompher de tous les obstacles. Après la défaite des Gaulois, & sept mois d'un siége opiniâtre, la Ville se

rendit. Vercingentorix fut fait prisonnier, & la Gaule asservie, l'an de Rome 701. Le siége de cette Ville & sa prise sont regardés par tous les Historiens & les Militaires, comme le plus grand effort du courage & du génie.

Florus prétend que César brûla cette place, quoique lui-même n'en dise rien dans ses Commentaires; mais il est certain qu'elle subsistoit ou fut rebâtie sous les Empereurs. Selon Pline, ce fut dans cette Ville que commença l'invention d'argenter au feu les ornemens des chevaux, & le joug des bêtes attelées aux voitures roulantes. Mais ce qui démontre qu'elle étoit considérable sous les Romains, ce sont plusieurs voies publiques qui tendoient à cette Ville, ou qui en sortoient, & dont on trouve des vestiges.

Une de ces voies a sa direction entre l'est & le sud, passant sur le mont Peuvenelle & dans la forêt d'Eugny, pour aboutir à Sombernon : une autre tendoit à Autun par Mont-St.-Jean & Arnay-le-Duc, dont une branche alloit à Saulieu.

Une 3e. aboutissoit à Sens par le Fain, (*Fines*) par Perrigni, Anci-le-Franc & Lezines jusqu'à Tonnerre : on vient de pratiquer une grand'route depuis cette Ville à Semur, qui suit en partie la direction de cette ancienne chaussée.

Une 4e. descendoit au pont de Ravouse,

conduisoit à Langres par Darcey & Frolois : une branche tendante à Troyes passoit sur la montagne de Menetreux, par Lucenai, Vilaines, Larrey & par Lans, *Latiscum*, Ville détruite, près de Molême.

Ce concours de plusieurs voies publiques prouve qu'Alise se conserva dans un état assez florissant sous la domination romaine. Ce fut le lieu du martyre de Ste.-Reine, à la fin du IIIe. s. (1) S. Germain d'Auxerre, dans son voyage d'Arles en 431, passa par Alise, & logea chez un Prêtre son ami, nommé *Senator*, au rapport de Constance, Historien & disciple de ce grand Evêque.

A la chûte de l'Empire d'Occident, Alise étoit encore le chef-lieu d'un canton considérable, *Pagus Alesensis*, d'où s'est formé le nom d'*Aulsois*, depuis *Auxois*. Ce canton avoit le titre de Comté, & s'étendoit depuis Saulieu à Duême, & d'Avallon à Chanceaux. Il fut possédé par les Sires de Vergy, & uni au Duché par le Duc Eudes I en 1082. (*V. t. 1, pag. 335*).

(1) Rien de plus fabuleux que les actes de son martyre. Les uns, dont s'est servi Surius, existoient du temps de Raban, & ont été fabriqués au IXe. s. Les autres sont d'un faux Théophile qui se donne pour témoin oculaire. Le fourbe dit qu'elle souffrit le martyre dans Alise située *en la* 1re. *Pysidie* : qu'on juge du reste par ce trait d'ignorance.

Alise, saccagée par les Barbares, n'étoit plus un lieu de sûreté. Les ravages des Normands occasionerent la translation des reliques de Ste.-Reine à Flavigni en 864. Dom Georges Viole a donné l'histoire de cette translation, *in*-12, 1653. Le Moine Heric, qui a fait un poëme sur la vie de St. Germain d'Auxerre au IXe. s., assure qu'Alise, dont il tire le nom *ab Alendo*,

Quod alat præpingui pane colonos,

étoit alors dans un état de décadence & de ruine :

Tu quoque Cæsareis fatalis Alisia Castris...;
Nunc restant veteris tantùm vestigia castri.

Alise étant ruinée, il resta quelques habitations sur le penchant de la montagne, qui ont formé un Bourg, auquel le nom d'*Alise* s'est conservé : il est du domaine de l'Evêché d'Autun, auquel l'annexa Charles-le-Chauve en 877, en le détachant de Flavigni, dont on croit qu'il dépendoit. Il y avoit même au VIIIe. siécle une petite Abbaye détruite depuis, près de la Paroisse.

Il ne reste plus sur le mont Auxois aucun vestige d'antiquité apparente : tout le terrein est en terre labourable.

Nunc seges ubi Troja fuit.

On y trouve seulement des fragmens de tuiles, de briques très-épaisses, des vases

de terre cuite de différentes couleurs, des inſtrumens de Chirurgie, des fers de lances, de javelots, & quelquefois des morceaux de chaînes d'or, un dé d'or. On y voit des puits, des reſtes d'aqueducs, des degrés; on ne laboure guere ſans déterrer tous les ans des médailles romaines, d'or, d'argent, de cuivre, depuis les 1ers. Empereurs juſqu'à Gratien, & même juſqu'à Gontran, ſous lequel apparemment la Ville fut détruite. Un Marchand du pays (Joſeph Maillard) m'aſſuroit en 1760 en avoir vendu depuis 30 ans plus de deux boiſſeaux. Il en a remis deux d'or à M. Antoine, dont une de Gontran, frapée à Chalon. M. le Curé de Flavigni en a pluſieurs, entr'autres, une d'Otacilia, femme de l'Empereur Philippe au IIIe. ſ.

En 1652 on découvrit à l'entrée du vieux cimetiere d'Aliſe, une inſcription aſſez bien gravée ſur une longue pierre, que l'on préſume avoir été employée au couronnement d'un portique élevé par un Gaulois au *dieu Moritaſgus*, Roi de Sens. La voici telle que je l'ai copiée dans la cour des Cordeliers, ſur une fontaine :

Ti. Cl. Profeſſus niger omnibus
Honoribus apud Æduos &
Lingonas functus, Deo Moritaſgo
Porticum teſtamento poni
Juſſit ſuo nomine, Juliæ
Virgulinæ uxoris & filiarum Claudiæ
Profeſſæ & Julianæ Virgulinæ.

Sur la

Sur la moulure du bas de la pierre ſont les mots qui contiennent l'exécution du teſtament :

JUL. VIRGULA FILIA MŒRENS POSUIT.

SAINTE-REINE.

Bourg de l'Auxois, Pare. voc. St. Leger, Dioc. d'Autun, Arch. de Touillon. Humbert Legoux en étoit Curé, Chanoine d'Autun, Doyen de Chalon, Conſeiller au Parlement, mort en 1514.

On doit diſtinguer ce Bourg en deux parties : la 1re. & plus ancienne a retenu le nom d'*Aliſe*, à l'eſt-nord où eſt la Paroiſſe ; là étoit au VIIIe. ſ. une petite Abbaye où repoſoit le corps de Sainte Reine, que St. Germain d'Auxerre vint honorer en 431. Le tombeau de cette illuſtre Vierge étoit en ſi grande vénération, qu'on venoit s'y purger par ſerment des crimes dont on étoit accuſé : ce qui ne ſe pratiquoit qu'aux ſépulchres des plus inſignes Martyrs, ſignalés en miracles, comme à St. Andoche de Saulieu. Semnon, Curé de St. Euphrêne en 826, fit jurer ſur ce tombeau un Habitant d'Aliſe, ſon débiteur, & qui en ſe parjurant devint aveugle, ſelon la chronique : c'étoit un aſyle ou lieu de franchiſe. Cette partie étoit fermée de murs dont on voit les reſtes, & une porte avec la date, 1587.

Julien Clerget, Prêtre, natif de Grignon, rétablit en 1488 une ancienne Chapelle de Sainte Reine, située au milieu des vignes, qu'il dota; ce qui augmenta la dévotion des peuples & le pélerinage. On construisit bientôt au bas & à l'entour plusieurs maisons; ce qui fit donner à cette partie à l'ouest le nom de *Sainte-Reine.*

L'Evêque Antoine de Chalon unit cette Chapelle à la Cure en 1498; mais par Arrêt de 1600, les Habitans furent maintenus dans la perception de la moitié des oblations pour l'ornement de leur Chapelle, & confirmés par un autre Arrêt de 1636. Ils céderent leurs droits & un terrein voisin aux Cordeliers, établis à leur priere & à la recommendation de la Reine-Mere & du Duc de Longueville en 1644. Claude de Ragni se départit en leur faveur du droit de patronage de la Chapelle & d'un cens de 20 s.

Les Religieux éleverent une Eglise, dont le premier Président posa la premiere pierre au nom d'Anne d'Autriche. Louis d'Attichi unit la Cure & la Chapelle au Couvent en 1651 & 1659, à condition de payer 4600 livres, qui devoient être employées à la réparation des moulins & étangs d'Issy-l'Evêque, emportés par les inondations; mais Gabriël de Roquette leur ôta la desserte de la Cure, & rentra dans son droit de collation de ce Bénéfice en 1670.

Les Evêques, Seigneurs du lieu depuis la charte de Charles-le-Chauve, y avoient une maiſon. L'Evêque Girard y reçut l'hommage de Guillaume, Abbé de Flavigni, en 1263. On voit un acte de 1284, daté *apud Aleſiam in domo epiſcopali.* Elle étoit près de l'Egliſe où l'on voit encore un pan de haute muraille, & une *croſſe* à une fenêtre. De l'autre côté eſt un bâtiment, nommé le *preſſoir d'Autun.*

L'Hôpital riche, conſidérable & agréablement ſitué, doit ſon établiſſement à deux pieux Bourgeois de Paris, Jean Deſnoyers & Pierre Blondel. Sous la direction de Saint Vincent de Paule, ils conſacrerent leurs biens & leur vie au ſoulagement des pauvres & des malades qui s'y rendoient de toutes parts. Le premier acheta la Terre des Laumes de N. de Chaugy. Le cœur du ſecond, mort en 1667, repoſe en la Chapelle. La Reine-Mere donna 1000 livres par an juſqu'à ſa mort. Louis XIV continua cette aumône, & y joignit, en 1659, dix minots de ſel ſur le grenier de Montbard, dont la Maiſon jouit encore.

Les autres Bienfaiteurs ſont, le Marquis de Laval ; Simon Tubeuf, Conſeiller du Roi ; N. de Saint-Loup, Etienne Rondeau & Anne de Brandin, qui donnerent leurs fonds à Collonge près Semur en 1666 ; Antoinette Dolbeau, veuve de N. de Belle-

vue, légua des biens considérables en 1667; J. B. Meusnier, Prêtre; Hugues Jannon, Prêtre d'Auxonne; la Marquise du Bois-Dauphin de Paris. Charles de Clugni-Chatenai a fondé, en 1717, un lit pour sa Terre de Darcey.

Cet hospice, si utile aux Pélerins, aux Soldats & aux pauvres du voisinage, patenté en 1659, est desservi avec zèle & édification par six Sœurs de la Charité depuis 1666, & un Chapelain fondé par Franc^e. Hémon: il a quarante lits, & vingt autres pour les malades de la peau: il nourrit huit Orphelins. Neuf Administrateurs, l'Evêque d'Autun, deux Conseillers d'Etat, MM. du Parlement de Paris & de Dijon, & de la Chambre des Comptes.

En la Chapelle très-propre, est un beau grillage, don du Président de Chevignard: on y voit un reliquaire d'argent sur bois d'ébêne, renfermant un os du bras de Sainte Reine, donné par la Reine Anne en 1665.

L'eau de la table & des cuisines vient de la fontaine de *la Porte* sur la montagne par des canaux de 1500 toises. En 1670, on réunit plusieurs sources sortant du mont, qui, par une voûte de quatre pieds de large, coulent dans un bassin fermé, & de-là au jardin de l'Hôpital.

La source des bains est tirée de la fontaine des Dartreux, sur le finage de Gre-

figny au nord, & fe rend par des canaux de terre dans un réfervoir qui deffert les bains & les lavoirs : cette eau fraîche & lympide a été reconnue favonneufe, minérale & très-falutaire pour les maladies cutanées, par Franc. Doucet, habile Chirurgien de Frolois : il a compofé en 1778, fur ces eaux, un Mémoire manufcrit, dont j'ai eu communication, & qui mériteroit l'impreffion.

On a commencé en 1778 une falle de bains pour les pauvres, compofée de fix cabinets, & un autre en dehors pour donner la douge, de deux chambres pour les Bourgeois, ayant chacune quatre cabinets, & trois appartemens pour les Seigneurs au deuxiéme étage : on en doit faire quatre autres fur les lavoirs. Déjà ces bains font fréquentés par des perfonnes de diftinction, qui en ont éprouvé d'heureux effets. Les malades font très-bien foignés, jouiffent d'un air falubre & de la vue la plus agréable & la plus variée.

On travaille à la jonction de la grande route de Pouillenay à Sainte-Reine. Celle de ce Bourg à Montbard, propofée plufieurs fois, à moitié faite, feroit très-utile pour faciliter aux Parifiens & aux Champenois l'abord de Sainte-Reine, ainfi qu'une autre qui, par Darcey, joindroit la route de Dijon.

L'eau de la fontaine des Cordeliers eft

renommée par sa légéreté, son froid & sa limpidité. La feue Reine n'en buvoit pas d'autre, ainsi que Stanislas, Roi de Pologne, le Duc de Randan, le Cardinal de Tencin; le Maréchal de Saxe en faisoit usage en Flandres & à Chambort. On venoit de loin autrefois en boire sur les lieux. Casimir, Roi de Pologne, y passa un mois en 1672. (*V. Semur, pag. 303*).

Les Cordeliers doivent la distribuer gratis aux Habitans une fois par jour. Jean Barbuot, Médecin de Flavigni, a décrit *les vertus admirables* de cette fontaine précieuse, en 1661. J. Guyot de Suramberie, Doyen des Médecins de Dijon, Protestant, publia en 1653 un Traité, où il prétend démontrer que ces eaux guérissent, parce qu'elles sont minérales, sans que la Sainte y ait aucune part. Guy Patin, dans une lettre à Spon, estime le dessein de cet Ouvrage. N. Guerin publia en 1702 à Paris une lettre touchant les minéraux qui entrent dans les eaux de Ste.-Reine & de Forges : on peut voir encore dans le Mercure de France, Août 1758, la lettre d'un Chirurgien à un Docteur de Rheims sur les eaux minérales de Ste.-Reine.

Cette eau ne contient ni terre, ni sélénite, par l'analyse faite sous mes yeux en Septembre dernier, par D. Gentil, Prieur de Fontenet; & c'est à la privation de ces matieres qu'elle doit sa légéreté, & en quoi elle

le dispute à l'eau distillée. Il est bon d'avertir le public qu'on en distribue à Paris plus de 40000 bouteilles, tandis que les Cordeliers possesseurs de cette fontaine, qui seuls la distribuent sous leur cachet, n'en envoient à Paris que 2000; ainsi pour avoir la véritable, il faut s'adresser directement aux Cordeliers de Ste.-Reine.

Le commerce du lieu qui est pauvre, est en chapelets, bouquets, petites châsses. 4 foires établies en 1778. Deux apports considérables dans l'année. Boîte pour les lettres. Finage fort resserré par celui de Gresigny & celui de Flavigni. Beau seigle sur le mont Auxois. Carriere de marbre non exploitée : point d'endroits en Bourgogne où l'on trouve les plus belles bélemnites, appellées dans le pays *fuseaux de Ste. Reine*, pierres de foudre, de linx, dents de crocodille. Le pays voisin abonde en d'autres fossiles & coquillages marins.

450 Comm. avec les Celliers & l'Epinouse *Spinosa*, à l'Abbé d'Ogni : Mussi-la-Fosse est Annexe.

A 3 l. de Montbard, 3 de Semur, 10 de Dijon, 55 de Paris.

Lat. 47 d. 32' 21". L. 2 d. 7' 58".

EPOISSES.

SPISSIA, *Spincia*, *Espissia*, *Espessa*, *castrum Eposium ;* Par. V. S. Symphorien, Dioc. de Langres, à la coll. de l'Evêque ; Doyenné de Moutier-St.-Jean : à un quart de lieue est la Chapelle de N. D. des Champs, dite *du Bouchot*, qu'on croit avoir été l'Eglise mere avant l'érection de Collégiale.

Celle-ci a été fondée dans la Chapelle castrale au XIIe. s., à ce qu'on croit, par Rainard de Montbard, dont le fils Bernardin d'Epoisses donne, en 1203, la dîme de ses terres aux Chanoines : » S'il arrive, dit-il » dans la charte, que le Seigneur néglige le » labourage de ses champs, ils pourront en » labourer autant qu'ils voudront, sans payer » la tierce. « Le Chapitre étoit alors composé de dix Prébendes dont deux pour les Laïcs qui ont été supprimées, une à la disposition du Prieur de S. Bernard des Monts, à cause du Prieuré de Montreal. L'Abbé de Reome étoit Chanoine né en 1211. L'Evêque de Langres, comme Abbé de Moutier-St.-Jean, perçoit, par transaction de 1635, sa Prébende en bled, & nomme à six Canonicats, le Seigneur à un autre, & le Curé-Chanoine est alternativement à la nomina-

tion de l'Evêque & du Chapitre qui a le patronage des Eglises de Vilaines-les-Prévôtes & de Chandoiseau, donné par l'Evêque de Guillaume en 1211.

On y voit les mausolées de quelques anciens Seigneurs d'Epoisses & ceux de Louis d'Anssienville de Bourdillon, Bailli d'Auxois, Chevalier des Ordres, Capitaine de 50 hommes d'armes, & de Cl. de Saulx sa femme, fille du Maréchal de Tavannes, morte en 1639, appellée dans son épitaphe, *le phénix de son siécle, le parangon des fidelles epouses....*

On remarque un *ecce Homo* de Pilon, fait en 1550, qui est un morceau admirable : au piedestal un médaillon précieux de la naissance du Sauveur.

Dans le sanctuaire à gauche est un grand tableau du martyre de St. Symphorien : à côté de sa mere, qui l'exhorte, est un Capucin qui, tenant le Crucifix à la main, semble l'encourager à recevoir la mort pour son Dieu. On y voit les armes du Maréchal Bourdillon, qui indiquent le temps de ce tableau fait au milieu du XVIe. s.

La Maison-Dieu fut donnée aux Chevaliers Teutoniques par André, Baron d'Epoisses. Hilduin, Evêque de Langres, l'avoit remise à Moutier-St.-Jean en 1200. La charte est dans le IVe. vol. du Gal. Christ. p. 192, pr. Le Seigneur en est actuellement en possession.

Michel Menetrier, de Bar-sur-Seine, mort

Curé d'Epoiſſes en 1730, a laiſſé une ſomme de 12000 liv. deſtinées à payer deux Maîtreſſes d'Ecole pour les filles. On a conſtruit une maiſon pour cette bonne œuvre qui n'a pas encore eu ſon exécution.

ANCIENS SEIGNEURS.

Epoiſſes étoit jadis du Domaine des Rois de la 1re. race. La Reine Brunehaut & Thierri ſon petit-fils y ſéjournoient comme dans une Maiſon Royale. Mais les Gouverneurs des places ayant rendu leurs Fiefs héréditaires ſous le regne foible de Charles le Chauve & de ſes ſucceſſeurs, Epoiſſes eut des Seineurs particuliers de ſon nom, dont la derniere héritiere Edvige, épouſa Bernard de Montbard au XIIe. ſ. Il fut bienfaicteur des Abbayes de Pontigny, Lezines, Val-des-Choux & Fontenet, & le Fondateur de la Maiſon-Dieu d'Epoiſſes.

André ſon fils ſe croiſa, fut fait priſonnier en 1225, & mourut en 1231, laiſſant deux fils Jean & Bernard, décédés ſans enfans, & une fille nommée Elvide, qui épouſa Dreux de Mello, petit-fils du Connétable de France, Seigneur de Saint-Bri & de Château-Chinon. Il décéda en 1241 dans la Paleſtine, où il avoit ſuivi Saint Louis. Sa femme s'étant vouée dans une maladie à Saint-Loup de Genay-lès-Semur,

fit don au Curé d'un bois appellé la *commune de Genay*, avec la Juſtice & le titre de *Vicomte* : dans ſon épitaphe à Fontenet en 1270, elle eſt appellée *Euſtachia*, couſine d'Edouard, Roi d'Angleterre, & morte à Carthage dans la Croiſade de Saint Louis : en elle finit l'ancienne & illuſtre Maiſon d'Epoiſſes. Dreux ſon donataire univerſel tranſmit cette Seigneurie à Guillaume de Mello ſon frere, époux d'Agnès de Saint-Verain, dont il eut Guillaume II, qui fit partage en 1298 avec ſa ſœur Jeanne de Mello, à laquelle il relâcha la Terre de Givry en Chal. & celle de Vic-Chaſſenay : il reçut la ſépulture à Fontenet en 1326, laiſſant de Marie Chateauvilain-Luzy, Gibaut de Mello, qui ſe croiſa & s'unit à ſon retour, en 1365, à Iſabelle de la Tour d'Auvergne, dont il n'eut point de poſtérité : ils ſont tous les deux inhumés au Sanctuaire de l'Egliſe d'Epoiſſes, où l'on voit leur effigie & armoiries. La mort d'Iſabelle eſt marquée en 1394.

Guillaume de Mello, fils de Guy, & héritier de Gibaut, mourut jeune vers 1399. Il eut d'Iſabeau de Bourbon Guillaume de Mello, dernier du nom, mort dans le célibat en 1419, laiſſant ſa riche ſucceſſion à Jeanne de Mello ſa ſœur, qui s'allia à Jean de Montaigu de Couches. Claude leur fils affranchit de la main-morte en 1448, Epoiſſes,

Epoiſſotte, Corombe, Toutri, Torci, Menetreux & Vic-de-Chaſſenay : ce qui fut confirmé par Philippe-le-Bon. Il fonda en 1469, avec ſa femme Louiſe de la Tour, le Chapitre de Couches, & mourut ſans hoirs en 1471. Sa ſucceſſion opulente fut diſputée par quinze Seigneurs. Le Chancelier Guillaume Hugonet, ayant acquis pluſieurs portions de ſes cohéritiers, ſe les fit adjuger par Arrêt du Conſeil en 1474.

Philippe d'Hocberg acheta les autres portions, & la Terre d'Epoiſſes ſe trouva diviſée entre ces deux Seigneurs, qui eurent de grands procès, pendant leſquels Hugonet, fidele Miniſtre de Marie de Bourgogne, eut la tête tranchée à Bruxelles. Sa veuve Louiſe de Laye, tenant la maiſon-forte d'Epoiſſes, y introduiſit des Officiers & Gens d'armes, du parti de Marie. Mais d'Hocberg, comme Maréchal de Bourgogne, la réduiſit en 1478, & tranſigea trois ans après avec Charles Hugonet, qui céda ſes droits ſur Epoiſſes pour 600 livres de rente ſur des Terres de la Baronnie.

Philippe d'Hocberg, devenu paiſible poſſeſſeur d'Epoiſſes, laiſſa, de Marie de Savoie, pour héritier, en 1505, Jeanne d'Hocberg, femme de Louis d'Orléans, duc de Longueville, Marquis de Rothelin, grand Chambellan de France, qui renouvella le terrier en 1525, & mourut en 1529. Sa veuve

ratifia les Lettres d'affranchiſſement de ſes vaſſaux, données en 1408, moyennant 12 den. ſur chaque Habitant pour droit de bourgeoiſie, & réduiſit les ſeize boiſſeaux d'avoine *d'affouage* ſur certains meix, à 5 ſols de rente : cette bonne Ducheſſe mourut ſans lignée en 1545, & fut inhumée dans l'Egliſe Collégiale.

François d'Orléans, fils de Louis & de Marie de Lorraine (d'un 1er. lit), hérita d'Epoiſſes, & mourut ſans alliance en 1547. Cette Terre fut adjugée à Jacques de Savoie, Duc de Nemours, Colonel Général de la Cavalerie : pendant huit ans qu'il fut Seigneur, il vendit à Claude Bourgeois de Creſpy Vic-Chaſſenay, ſous la réſerve du fief, pour 14000 livres ; & Epoiſſes en 1561, pour 90006 livres, à Imbert de la Platiere (1) de Bourdillon, Maréchal de France, mort à Fontainebleau en 1567, & enterré à Epoiſſes. Sa niece & ſon héritiere Françoiſe de la Platiere, s'unit à Louis d'Anſſienville, Chevalier des Ordres, & en eut Louis qui, fidele à ſon Roi pendant les guerres de Religion, ſe vit enlever ſon château par les Ligueurs qui l'occuperent cinq ans : il fit ériger ſa Baronnie en Marquiſat

(1) La Platriere, Château en Nivernois. On voit un Imbert de la Platiere, Evêque de Nevers en 1513.

par Let. Pat. de 1613, vérifiées en 1617, & reçut les foi & hommage de Jeanne Fremiot de Chantal pour la Baronnie de Bourbilli. Il obtint en 1648 un Arrêt de la Chambre des Comptes, sur production de titres, par lequel Epoisses est reconnu n'être point domanial. Son tombeau & celui de sa femme Cl. de Saulx se voient en l'Eglise Colleg. dont il fut bienfaiteur. Il institua en 1652, pour héritier, Achiles de la Grange d'Arquien, Comte de Maligni, son neveu, époux de Louise d'Anssienville, dont la fille unique, Magdeleine de la Grange, épousa en 1661, Guillaume de Peich-Perou-(1) Cominge, Comte de Guitaud, Chevalier des Ordres : mais cette Dame n'ayant point d'enfans, institua en 1667 le grand Condé pour son héritier, qui remit Epoisses au Comte de Guitaud son Chambellan, en 1672. Ce pieux Seigneur mort à Paris, fut inhumé à Epoisses en 1685, laissant d'Antoinette de Verthamont Louis-Athanase de Guitaud, Lieutenant Gén. des Armées, Elu

(1) Pechperoux, Châtellenie en Quercy, entre Cahors & Lauzerte. Gaillard de Pechp. vivoit en 1211. Pons de Pechp. marié en 1596 à sa parente Francoise de Cominge, fille unique de Franç. de Cominge, Seigneur de Guitaud, à condition que les enfans porteroient le nom & les armes de Cominge, ajoutées à celles de Pechperoux.

de la Nobleſſe en 1731 : il eut de Magdeleine de Chamilland Charles-Guillaume, mari d'Adelaïde Durey-Menieres, mort en 1763 à vingt-ſix ans, dont le fils Charles-Guillaume, né en 1759, ſe trouve le 24e. Seigneur d'Epoiſſes depuis l'an 1000, & le 16e. de ſa Maiſon en ligne directe. La piété & la bienfaiſance ſemblent être héréditaires parmi ces Seigneurs. Le terrier eſt de 1525.

CHATEAU.

Le château eſt peut-être le plus ancien qu'on connoiſſe en Bourgogne, puiſque le Roi Thierri & ſon aïeule Brunehaut l'occupoient en 598. Colomban, qui parloit aux Rois avec un zèle d'Elie, vint à Epoiſſes, fit des reproches amers à Thierri ſur ſa vie licencieuſe, & refuſa de bénir ſes enfans naturels que lui préſentoit la Reine-Mere. Ce refus lui attira un ordre d'exil en ſon Abbaye de Luxeuil.

Cette fortereſſe fut occupée depuis par les Seigneurs du nom d'Epoiſſes, qui, de Gouverneurs, s'en rendirent propriétaires, & par ceux de la Maiſon de Montbard & de Mello, comme on vient de le dire. Elle fut rétablie au XIVe. ſiécle, & réſiſta aux Anglois qui s'étoient emparés de Guillon & de Flavigni.

On a vu que le Maréchal d'Hocberg en

fit le ſiége, & la prit en 1478. Sous Louis d'Anſſienville, le Duc de Nemours s'en ſaiſit par la trahiſon de deux Chanoines Ligueurs, Utin & Barbier, & de ſix Bourgeois, ſurtout d'un nommé *Lafleur*, qui corrompit par argent le Portier du donjon, & y introduiſit le jour de Carnaval 1591, les ennemis, qui tinrent la place pendant cinq ans.

Le Capitaine de St.-Georges fit les fortifications telles qu'on les voit aujourd'hui. Il capitula avec le Seigneur pour 6000 écus, empruntés de Roſe Brigandet, veuve du Préſident Guillaume de Montholon, en Septembre 1595. Jacques Chabot, Marquis de Mirebeau, revenant de la Cour, fut pris près de Moutier-St.-Jean par les Ligueurs, & renfermé au château d'Epoiſſes en 1592. Henri IV ordonna de le démolir, ainſi que celui de Talant, Vergy, Viteaux, en 1609; mais celui d'Epoiſſes fut épargné : c'eſt encore un des plus vaſtes châteaux, des plus forts, des mieux bâtis & des plus agréablement ſitués qui ſoient en Bourgogne. Les armes des Bourdillon, avec la date 1560, ſont ſur les deux portes; ce qui ſemble indiquer le temps de leur conſtruction.

Epoiſſes eſt fort ancien; ſon nom celtique ſignifie, ſelon Bullet, *riche contrée*, *belle vallée*: ne ſeroit-ce pas plutôt *bois épais*, *ſpiſſa ſylva*, dont le Pays étoit autrefois couvert.

Ce Bourg

Ce Bourg eſt ſitué dans une vallée auſſi riante que fertile, environnée de côteaux couverts de vignes. Cette Baronnie fut érigée en Marquiſat, composé du Bourg d'Epoiſſotte, Coromble, Toutry, Torcy, Pouligny, Vic-Chaſſenai, Menetoi, Menetreux, Atie-ſous-Montréal, Genouilly, Dompierre en Morvan, *&c.*... Plus de 150 Fiefs en ſont mouvans, notamment le Comté de Chevigny : les Baronnies de Bourbilly & Forléans, l'ancien fief de Tote, & celui de la Cour d'Arcenai, Rouvrai même, Etaules & Souhey en relevoient, mais on en a laiſſé preſcrire la mouvance.

C'étoit jadis le dépôt de ſel gris pour la Province juſqu'à Dijon; ce qui rendoit ce Bourg très-fréquenté, ayant douze rues; mais les guerres, les grandes contagions l'ont réduit à moitié, n'ayant plus qu'env. 700 Comm. avec les dépendances, Foux, Changy, Plumeron de la Baronnie de Forléans, Epoiſſotte de celle d'Epoiſſes : Fief-d'Arme à N. Maillard, Fief du Cloiſeau à N. Ligeret. Il ſeroit à deſirer qu'une branche de la route communiquât à Liſle pour Vermanton & Auxerre, ce qui faciliteroit le commerce des grains & du vin.

Jean Moine vient d'établir une manufacture à 5 métiers de bas, bonnets, chauſſons, gilets, pantalons de coton, à l'inſtar de celle d'Arci-ſur-Aube, ſous la protection de la

Comtesse de Guitaud. Cette manufacture fournit du coton à quarante-deux fileuses de Moutier-Saint-Jean, où il y a deux Maîtresses pour diriger les Eleves sous les yeux de leur Pasteur. On nourrit au château d'Epoisses des lapins d'Angola, dont le poil est plus long & plus fin que celui des nôtres, qui sert à faire des gants, des chaussons & calottes à oreilles.

Recette, Subdél. Grenier à sel de Semur. 4 foires. Marché le Lundi. Etape de vin, boucherie, *&c.* La mesure pese 20 à 22 l. Vaste étang desséché, bien cultivé, qu'on empoissonnoit de 10 à 12 milliers.

3 l. de Semur, 4 d'Avallon sur la gr. route, 6 de Saulieu, 3 de Montréal, 16 de Dijon. Lat. 47 d. 27' 41". L. 1 d. 48' 31".

MOUTIER-SAINT-JEAN, Bourg & Abbaye.

R*EOMAUS*, *Reomus*, *Monasterium S. Joannis;* Par. voc. St. Paul, Patronage des Religieux de l'Abbaye; Doyenné composé de 49 Paroisses; Dioc. de Langres.

Chapelle dans la Paroisse, voc. St. Antoine, richement fondée par Antoinette Vaussin, De. de Crêpan, veuve d'Eléonore de Reclene, en 1710, & où elle fut inhu-

mée. Le Chapelain doit résider. Chapelle rurale de Ste. Marguerite aux Bénédictins.

Hôpital fondé par Claude-Charles de Rochechouart-Chandenier, Abbé de Moutier-St.-Jean, patenté en 1681, gouverné par 5 Sœurs de la Charité, dont une pour l'instruction des filles. On admire également leur zèle & leur propreté qui paroît sur-tout dans la lingerie & l'apothicairerie. Les principaux bienfaiteurs sont le Frere Jacques, attaché au service de l'Abbé Chandenier; Jeanne Vernot, veuve de Cl. Langely, qui donna sa maison; N. Fouassier, Prêtre; les Dlles. Varenne, & MM. Cœurderoy. Les Administrateurs sont le Prieur de l'Abbaye, le Président Cœurderoy, le Bailli & le Procureur Fiscal, selon les dispositions du Fondateur. Cet Hôpital est pour les pauvres de 17 Villages ou Hameaux, Terres de l'Abbaye.

La seigneurie de ce Bourg à la mense abbatiale, comprend dans le Bailliage d'Auxois, Moutier-St.-Jean, Atie, Bar, Fain, Chevigny-le-Désert, Curey, Jeux, les Tivauches, Turley; & du pays qu'on dit neutre, Estivey, partie de Villiers-les-Hauts. La Justice des Religieux a dans sa dépendance, Atie, Cortaint, partie de Viserny & Sincey-lès-Rouvrai.

Ce Bourg, jadis fortifié, fut assiégé par la garnison de Rougemont en 1422, & défendu par le Capitaine Davout, qui obtint de

l'Abbé Simon de Saulx, en récompenſe de ſa valeur, le fief de Vigne près d'Epoiſſes, poſſédé par un de ſes deſcendans. Le Maréchal de Biron étoit occupé au ſiége de Moutier-Saint-Jean, lorſque les Députés de Beaune vinrent le prier de les délivrer de la tyrannie des Ligueurs en 1595. Rochefort & ſon frere de Mareuil s'étoient emparés de ce Bourg & de l'Abbaye dont ils fondirent les cloches pour faire du canon, tuerent le Prieur Maillard, & pilloient les Villages voiſins. Biron chaſſa les Ligueurs du pays, rétablit l'ordre, & partit pour Beaune.

Moutier-St.-Jean ſe reſſentit long-temps de la licence effrénée du Régiment de Buſſy, pere du fameux Roger de Rabutin; il aſſiégea la place le 23 Décembre 1629, rompit les moulins, pilla le fauxbourg, & un manuſcrit porte que l'Office paroiſſial de Noël ſe fit en la maiſon de Vernot, Greffier. La Province même indignée de ſes excès, lui intenta un procès qu'il perdit, malgré la protection du Prince de Condé, & fut condamné à de gros intérêts en 1631. (*V. t. 1er, pag. 494*).

Le finage eſt fort reſſerré; ſept charrues ſuffiſent pour le cultiver. Les chanvres groſſiers ſont vendus pour la Marine. L'éloignement des grand'routes, les chemins finéraux déteſtables, ſont des obſtacles au commerce.

L'expatriation feroit plus grande, fans les aumônes des Bénédictins, & les revenus d'un petit Hôpital fagement adminiftré. Le zèle du Curé (M. Reuillon) a procuré une 3e. reffource, en obtenant de la Comteffe de Guitaud, du coton de fa filature pour occuper 42 filles. Les fruits y font délicieux; l'air pur. 117 f. 400 Commun. La métairie *de l'Aumône* à l'Abbaye eft la feule dépendance. 1 tuilerie. Le ruiffeau de Réome fortant de Cortaint, paffe au bas du Bourg, & va fe jeter dans l'Armançon au bas d'Atie.

A B B A Y E.

C'eft la plus ancienne de la Bourgogne, puifqu'on en place la fondation au milieu du ve. f. par S. Jean, fils d'Hilaire, Sénateur de Dijon, & de Quiette, tous deux loués par Grégoire de Tours, & inhumés près du tombeau de St. Benigne.

Jean fe retira dans un défert du Tonnerrois, & bâtit un Monaftere appellé de *Reome*, du nom d'un ruiffeau voifin, fous le voc. de la Ste. Vierge, & qui depuis a pris le nom du Fondateur, mort en 539. Il fut d'abord fous la regle de St. Macaire, & en 659 fous celle de S. Colomban, introduite par Hunna VIIe. Abbé. Le P. Royer a donné en latin l'hiftoire de cette Abbaye, *in*-4o. 1637. On y voit que deux Abbayes de filles, Rouge-

mont & le Puys-d'Orbe, dépendoient de celle de Réome, comme le prouvent les chartes de Guillencus, Evêque de Langres en 1126, & de Geoffroy en 1147.

D. Plancher a fait graver au 2d. vol. p. 321, le tombeau de S. Jean orné de douze figures, renouvellé en 1744, & placé à gauche dans une Chapelle. Un Moine du lieu, 30 ans après la mort de cet Abbé, écrivit sa vie d'un style simple, clair & concis, copiée par Grégoire de Tours. L'Abbé Jonas la retoucha cent ans après, & y fit des additions considérables : c'est cette vie ainsi remaniée que le P. Royer publia en 1637.

Il paroît que le corps du saint Abbé fut d'abord inhumé dans l'oratoire de St. Maurice, Paroisse du voisinage, dite depuis Corsaint, *à corpore Sancti*, & ensuite transféré dans son Abbaye; il fut mis en dépôt au Château de Semur durant les ravages des Normands, & rapporté à Moutier en 910. Clotaire I appelle ce Saint, dans une charte, le patron de sa famille & son orateur : *patronum nostri generis & oratorem.*

François, Cardinal de la Rochefoucault, unit en 1631 cette Abbaye dont il jouissoit, à la Congrégation de S. Maur. Le chœur & la croisée de l'Eglise ont été rebâtis magnifiquement en 1730; la nef est ancienne; c'est une belle Basilique longue de 77 pas, bien éclairée, ornée de tableaux de bon goût,

dont deux ſont de Couſtoux. La ſtatue de la Vierge eſt de Francin. La maiſon, qui a commencé d'être rebâtie en 1747, poſſéde une bonne bibliothéque. On y fait un cours d'études pour les jeunes Religieux.

Cette Abbaye ſous nos Ducs avoit l'air d'une fortereſſe, avec tours, foſſés, pont-levis, & un Capitaine pour la défendre. Elle fut aſſiégée en 1422 par les Gendarmes de Rougemont, qui furent repouſſés & battus par le Commandant Jean Davout, auquel l'Abbé Simon de Saulx donna en reconnoiſſance le fief de Vigne. Elle ne put échapper aux fureurs des Huguenots en 1568, ni à la rapacité des Ligueurs qui tuerent même le Prieur & le Portier, & s'emparerent de la maiſon qu'ils occuperent trois ans. Biron fut obligé de les aſſiéger, d'employer le canon, & les força à capituler, en l'abſence de leur Capitaine Rochefort, qui ſe noya dans la Saone devant Seurre. On ſait par tradition que le Capitaine Vauſſin défendit depuis ſa patrie contre les tentatives des Ligueurs, & qu'elle reſta fidelle au Roi.

On compte 82 Abbés juſqu'à la réunion au ſiége de Langres, conſommée en 1731, parmi leſquels on remarque deux Saints, Jean & Sylveſtre. Lothaire, fils de Charles le Chauve, qui mourut en 865, âgé de 20 ans : *annis puer, mente Philoſophus*, dit de lui

le Moine Heric, qui en fait un grand éloge. Carloman son frere, tondu dès l'âge de 7 ans, perdit, par sa rébellion, son Abbaye en 870 : alors elle tomba entre les mains des Laïcs ; d'abord en celles de Louis le Bégue, ensuite de Bozon qui se disoit Roi de Bourgogne.

St. Mayeul de Clugni y rétablit la discipline en 984, & en est regardé comme le 22e. Abbé. Guillaume réduisit les Moines à 30 en 1346 ; Guy & Louis de Jaucourt ; Simon de Saulx qui assista au Concile de Constance ; Guy de Lugny, P. d'Aligni ; Guille. de Macheco, Conseiller-Clerc au Parlement, mort en 1505 ; Sébastien de Rabutin, . . . depuis, les Cardinaux de la Baume, Tetedefer, Tournon, Babou-la-Bourdaisiere, Lenoncour, Richelieu, la Rochefoucault, 2 Rochechouart-Chandenier, dont Claude-Charles fut distingué par la piété & la bienfaisance ; il nourrit les pauvres pendant la famine de 1709, & fonda l'Hôpital. Il eut pour successeur Charles Andraut de Langeron ; & Louis de Thésut fut le dernier Abbé.

Les Bienfaiteurs de cette Abbaye sont les Rois de France de la 1re. race, les Ducs de Bourgogne, les Comtes d'Auxerre, les Seineurs de Noyers, de Rougemont, & les Evêques de Langres.

La garde de cette Abbaye étoit aux Ducs de Bourgogne. Charles le Bel la disputa au

Duc Eudes en 1324 ; mais le Bailli de Sens, Commiſſaire du Roi, ayant reconnu par l'information que la poſſeſſion des Ducs étoit indubitable & immémoriale, le Roi donna pleine main-levée de la ſaiſie faite en ſa faveur, en 1325.

A 2 l. de Montbard, 2 ½ de Semur, 22 de Langres.

FONTENET ou *FONTENAI*, Abbaye.

FONTENETUM, *Fontenacum à Fontibus*, Abbaye de l'Ordre de Ciſteaux, 2e. Fille de Clairvaux : V. la Vierge. Elle fut fondée en 1118 par Bernard & Milon de Montbard, oncles de Saint Bernard, dans un lieu appellé *Chatilun*, occupé par l'Hermite Martin ; Diocèſe d'Autun, Par. de Touillon.

Ebrard, Evêque de Norvick en Angleterre, fit bâtir la vaſte Egliſe qu'on voit encore, & y fut inhumé. Elle fut conſacrée par le Pape Eugene III, en préſence de 10 Cardinaux, 8 Evêques, de S. Bernard & de 8 Abbés, le 21 Septembre 1147. Elle a 220 pieds de long ſur 70 de large.

On y voyoit jadis les tombes d'Euſtache d'Epoiſſes, femme de Dreux de Mello, 1273 ; de Marie de Til, de Marie de Gran-

cey, de Jeanne de France, femme du Duc Eudes IV, & de Jeanne de Bourgogne, sœur de Philippe de Rouvre, morte en 1360 à Maisey. D. Plancher a fait dessiner ce dernier monument, t. 2, p. 238. Le Duc Philippe fonda pour elles 2 anniversaires à Fontenet, & 1 pour lui. Ces tombes ont disparu depuis les nouvelles réparations, ainsi que celles de plusieurs Seigneurs de Montbard, d'Epoisses & de Rochefort.

On voit encore au cloître celles de 3 Frolois; entr'autres, d'Eudes de Frolois, Sire de Rochefort & de Molinot, 1308, gravée dans le second vol. de D. Plancher, p. 311; d'Etienne de Mailly, Seigneur d'*Estet*.

Les principaux bienfaiteurs sont les Seigneurs de Montbard, Châtillon, Grignon, Salive, Frolois, Til, Saigni, Sombernon, & sur-tout les Ducs de la premiere race.

Etienne, Evêque d'Autun, donna le vallon & le fonds sur lequel l'Abbaye est bâtie, avec la grange de Jailly ou du Carmet & celle de Flacey; ce qui fut confirmé par l'Evêque Humbert en 1142.

32 Abbés Rég. & 13 Commendataires: parmi les premiers, on distingue Godefroi, cousin de S. Bernard, qui se démit en 1127, & fut Prieur de Clairvaux, ensuite Evêque de Langres pendant 23 ans, inhumé à Clairvaux en 1165. Arnaud, frere de Henri,

Evêque d'Autun, 1154; Juſtin de Grancey, 1186; Guillaume de Montbard, 1357; Jean de Laignes, 1415; Renaut de Breſche, mort Evêque de Coutance, 1530; Jacques de Jaucour, inhumé devant l'Autel, 1547, dernier Abbé Régulier, qui l'avoit été de Pontigni.

Jean de la Broſſe, Archevêque de Vienne, 1er. Abbé Commendataire, mort à Fontenet; le Cardinal de Lorraine; Cl. de Longvy, Cardinal de Givry; Charles d'Eſcars, Evêque de Langres, mort en 1614; Fr. Sanguin de Livry, 1723; Ant. de Moncley, Evêque d'Autun; Jean Comte de Zalvski, Polonois; Jacques de Vogué, Evêque de Dijon.

L'Abbaye du S. Lieu, dite de Sept-Fonts, eſt la 1re. Fille de Fontenet; les autres Filles ſont Marcilli-lès-Avallon, Chalis, Cheziri.

Le Cartulaire eſt rempli de Bulles de Papes, favorables à Fontenet. Innocent IV défend même à ſon Légat de ſuſpendre, ni excommunier les Religieux, & les exempte de la viſite des Evêques. Alexandre III défend de prendre un malfaiteur dans leur Egliſe. En 1216, Innocent III permet aux Abbés d'abſoudre de l'excommunication les Moines qui s'entrebattent. Martin IV excommunie les Convers qui volent les biens de l'Abbaye. Le Légat Georges d'Amboiſe accorde à l'Abbé la mître, l'anneau & le bâton paſtoral.

Les Ducs & les Rois leur ont aussi concédé des priviléges. Eudes III leur donna le droit d'aller, venir, vendre, acheter sans aucun péage, ni amende, dans toutes ses Terres, en 1209. S. Louis, le Comte de Champagne en firent de même. Le Roi Jean leur permet d'acquérir haute, moyenne & basse Justice, en 1361. Philippe-le-Hardi les exempte des *chevauchées* de valet dues pour sa chasse, & des pains dus à ses chiens, en 1364. Le Duc Jean permet en 1419 de fortifier & réparer les édifices contre les gens de guerre; & Louis XII de faire des fossés, guérites & fortifications, en 1506. Charles VIII prend sous sa protection spéciale l'Abbaye de Fontenet, comme avoit fait le Duc en 1231; & mande au Bailli d'Auxois de tenir la main à son Ordonnance, en 1484.

Le Traité de partage entre les Abbé & Religieux est de 1710, homologué au Grand-Conseil en 1719.

L'ancien réfectoire, bâtiment délicat, voûté, percé de 34 fenêtres, a 35 pas de long sur 14 de large; il est soutenu au milieu par quatre colonnes.

Fontaine dans le bois, autrefois fort connue par les guérisons que ses eaux opéroient sur les teigneux; le concours en étoit si grand, que les Ducs y firent bâtir sous leur logis 3 salles voûtées pour y recevoir les teigneux ou *rachets*, d'où l'endroit prit le

nom de *Racherie.* Ces eaux ſont tombées en diſcrédit, & à peine ſe ſouvient-on de leur vertu. Celles de Sainte-Reine en ont pris la place. Fontaine *ferrée*; autre au ſud qui fournit de l'eau à la maiſon ſous laquelle paſſe par différens canaux le ruiſſeau de Touillon, qui donne la meilleure truite de la Province. 3 étangs. 1 moulin, 1 à ciment, tuilerie. Four à chaux.

Dans le préau du cloître eſt une pierre ronde d'un ſeul bloc, percée de 26 trous pour verſer l'eau, épaiſſe d'un pied, & de 33 de circonférence, tirée du Pays, où il y a pluſieurs carrieres: une pareille a été envoyée à Clairvaux.

L'Abbé eſt Seigneur de Fontenet, dont les dép. ſont Etinge, Fontaine-lès-Seche, Frêne, Marmagne, S. Remi, Cruchy & Planai: les Morots en Duémois ſont aux Moines. Les granges de Jailli, des Morots, de Poiſeul, d'Eringes, le Preſſoir, Villeneuve-lès-Convers & autres apparten. à l'Abbaye, doivent aux premiers Moines leur exiſtence & leur augmentation: ils deſſervoient jadis preſque toutes les Paroiſſes des environs; entr'autres, Frêne, Eringes, Greſigny, Villeneuve, Poiſeul, *&c.* Ils étoient 300 Moines au XIII & XIVe. ſ. auj. 6.

André Gentil, Prieur a remporté en Mai 1779 le prix de la Société d'Agriculture d'Auch. Il a donné en 1777 un ouvrage

intitulé, *Diététique générale des végétaux*, & application de la chymie à l'agriculture. On voit chez ce Savant des minéraux, fosiles, laboratoire de chymie, bibliothéque choisie.

D. Jean Cercelet, Prieur, mort en 1719, âgé de 47 ans, a recueilli les titres & les priviléges de l'Abbaye, en 4 vol. que D. Gentil a eu la complaisance de me laisser parcourir : j'ai vu aussi un p. vol. in-f. mss. en parchemin, bien écrit, qui forme un beau cartulaire.

Les armes de l'Abbaye sont de gueules à 3 bandes d'or (Bourg^{e}. anc.) auxquelles on a ajouté depuis 3 barbeaux adossés au naturel, & brochant sur le tout (de Montbard) & en chef une fleur de lys d'or.

Entre Montbard, Touillon & Frêne.



BAILLIAGE

DE SEMUR.

LES Paroiſſes ſont de la Recette, Subdélégation, Grenier à ſel de Semur : 20 ſont de l'Archiprêtré de cette Ville, 18 de celui de Flavigni, 11 de celui de Touillon, Diocèſe d'Autun ; 18 ſont du Doyenné de Moutier-Saint-Jean, & 5 de celui de Molême, au Diocèſe de Langres ; 9 de celui de Dijon, Doyenné de Sombernon.

ANSTRUDE.

Autrefois Bierry, *Birreium*, *Beriacum*, voc. S. Jean (décolé), Doy. de Moutier-S.-Jean, Dioc. de Langres, à la coll. de l'Evêque, comme Abbé de Moutier-S.-J. auquel le patronage fut donné par Geoffroi, Evêque Diocéſain, en 1147.

Mauſolée de Mile de Bierry & d'Iſabeau de Corval, érigé en 1313, & rétabli en 1759 : autre d'Helene Quarré d'Aligni, morte en 1742, & celui de ſon mari, élevé de ſon vivant.

Cet ancien fief mouvant de Noyers, fut érigé en Baronnie par Lettres-Pat. de 1737,

enrég. en 1738. Le Roi y dit » que César-
» François d'Anstrude est issu d'une des
» plus anciennes & des plus illustres Mai-
» sons d'Ecosse, possédant depuis 1170 la
» Baronnie d'*Anstruther*, en la Province de
» Fiffe. « Les Anstrudes vinrent en 1515
servir sous François Ier. dans la Compagnie
des Gardes Ecossoisses, où ils se signalerent
par leurs services.

Le château rebâti en 1710, a été possédé
par des Seigneurs qui paroissent sortir des
Sires de Noyers. Hilderic de Bierry en
1150; Hugues en 1231; Hugues II se rendit
vassal du Duc pour les Terres de Torcy &
de Pouligny, qu'il possédoit en franc-aleu,
& fut inhumé en 1290 dans l'Abbaye de
Moutier-Saint-Jean, où l'on voit son tom-
beau figuré. Marie de Bierry, derniere du
nom, épousa Cl. de Ragny en 1360. Cette
Terre passa ensuite à différens Seigneurs,
jusqu'en 1649, que Françoise de Chargeres-
Laboutiere la porta à Cl. d'Anstrude son
époux, aïeul du Baron actuel, dont le fils
André-François est Chevalier de S. Louis.
Claude fut reçu aux Etats en 1682.

70 f. 500 Com. Dépend. Souillard de 18
f. Chevigny, 35. Pays vign. Bois. Belle fon-
taine voûtée, lavoir, 3 moulins sur le
ruisseau Bornan qui fait flotter le bois jus-
qu'à Rougemont. Riche carriere de pierre
blanche, qui fournit les environs.

A 3 l. & ½ de Semur, 4 de Noyers, 2 de Montbard.

ARNAI-SOUS-VITEAUX.

Arnetum, *Arnayum*, Arch. de Flavigni, à la coll. de l'Evêque d'Autun, Subd. de Viteaux. Guille. de Saffres en étoit Curé en 1273. Chap. rur. de S. Abdon ſur la cîme de la montagne au ſud, bâtie par les Suchey depuis 200 ans.

Anc. Seigneurs du nom : Barthelemi d'Arnai en 1145 : Girard & Hugues, bienfaiteurs de l'Ab. de la Buſſiere, 1214 : Ponce, 1294 : Huot, bienfaiteur du Val-Croiſſant, 1331. Philibert Maillot, Seigneur d'Arnai, a fondé la Chapelle de la Trinité en 1642. En l'Egliſe, épitaphe effacée de Jean de Croiſier, Chevalier, Sgr. de Dampierre & d'Arnai, mort en 1590 : Fondation de ſix Meſſes *à note* par Deniſot de Biou, Sgr. du Vergier d'Arnai, en la Chapelle de N. D. où il eſt inhumé près de ſes ancêtres. Autre fondation par Charles Barbier, 1488 ; & Alex. du Croiſier dont on voit les portraits au vitrail, avec leurs armoiries. Anc. Chât. dont une tour quarrée.

50 f. 450 Comm. avec les dépend. Ville-Ferri 30 f. avec anc. Chât. Brin 30 f. à N. Reuillon, anc. Maître aux Comptes de Dole. Volenai 2 f. à l'Abbé d'Ogny, dont les Peutat

ſont Fermiers depuis 300 ans : il eſt de la Paroiſſe d'Arnai ſeulement depuis 1652, auparavant de Ste.-Colombe.

Partie d'Arnai forme une Châtellc. Roye. avec St.-Euphrêne, & la Juſtice s'exerce à Semur; l'autre partie eſt patrimoniale, à Louis Bertier, Intendant de Paris, Engage. de la portion du Roi, & Sgr. de Ville-Ferri.

Jadis Léproſerie au nord au delà du pont, dont l'endroit s'appelle le chemin de la Maladiere. On paſſe la Braine ſur un pont à 5 arches. Froment. Vignes. Prés. Un orvale conſidérable découvrit en 1769 les fondations de pluſieurs maiſons d'un Village détruit, nommé *Verroille*. 2 moul. ſur la Braine. 1 foulon.

Anc. fam. les Allemans & Peutat.

A 1 l. $\frac{1}{4}$ de Viteaux, 3 de Semur.

ATIE-SOUS-MOUTIER.

Attegiæ, de Ateis, Atteium; Ann. de Viſerny, voc. S. Caſſien; Sge. aux Bénédictins de Moutier-S.-Jean. L'Egliſe leur fut donnée par Guillencus, Evêque de Langres, en 1126. Le Duc Eudes III remet à l'Abbé, en 1194, ſon droit de gîte dans ce Village. 200 Com. 2 moulins. Côt. de vignes. Excellente fontaine de *Chazé*. Le ruiſſeau de Réome tombe dans l'Armançon au bas d'Atie.

$\frac{1}{2}$ l. de Moutier-St.-Jean, 2 de Semur.

ATIE-VILLIERS : (*Voy.* POUILLENAI *ci-après*).

AVONE.

Avona, voc. l'Exalt. de la Sainte Croix, Dioc. de Dijon, Doy. de Sombernon, Pat. de l'Abbé de S.-Seine, accordé par Garnier, Evêque de Langres, en 1197. Sg^r^. le Grand Prieur de Champagne, ayant succédé aux droits des Templiers, qui avoient en 1199 un hospice pour les passans.

Alemardus d'Avône, Bienf. de l'Abb. de la Bussiere en 1191. 46 f. 300 Comm. Dép. 1°. Corcelotte de 18 f. voc. S. Nicolas, Annexe réunie à la Cure d'Avône en 1753; c'étoit un Fief de Sombernon érigé par Nic. Brulart, en faveur de Charles Boillot, dont le petit-fils Jean-Bernard Boillot, Trés. de Fr. a acquis la Justice de la Duchesse de Luynes. 2°. Barain de 24 f. aux Valon en 1570, dont Guill^e^. Valon, Cons^r^. de Philippe le Hardi en 1378; Valon de la Cour, Châtelain de Salmaise, 1440. Philippe son fils qui accompagna Charles VIII au Roy^e^. de Naples, fut l'aïeul de Cl. Valon, Capitaine de Flavigni durant la Ligue. Des Valon, Barain passa aux Fyot, de Requeleine, Filzjean; auj. à M. Brunet de Monthelie.

Ruisseau qui tombe dans celui de S. Mémin, & forme l'Ozerain. Moulin. Prés. La famille Dryot, ancienne, posséde un domaine de 1200 journaux.

7 l. de Dijon; entre Sombernon & Viteaux.

BAR.

Barrum, An. de Torsy, voc. S. Mathieu, Dioc. de Langres. La Par^e. a 3 parties, Bar, Jeux, anc. *Jox*, *Jovum*, portion de Corombe ap. la *rue de Bar.* 300 Com. Sg^r. l'Evêque de Langres, comme Abbé de Moutier-Saint-Jean, auquel cette Eglise fut donnée en 1141. Fief de la Mairie à Charles Lanneau de Marey, Chevalier de S. Louis. Carriere. Petit côteau de vigne. Bled. Prés. Anc. famille, les Drouhin: P. Drouhin étoit Châtelain de Vieux-Château en 1409.

1 l. d'Epoisses, 2 de Semur.

BIERRE-LÈS-SEMUR.

Par. voc. S. Leonard, à la coll. de l'Ev. d'Autun, du Comté de Montigni, érigé en 1706. Hugues IV acquit de Guyot d'Ostun Bierre & Ruffey, en 1223. Ils furent cédés avec Montigni & Corcelles, par Philippe le Hardi, à Guy de la Tremoille, pour 8000 liv. en 1368. Jean de Bierre, dit la Moiche, Bailli du Charolois, Ecuyer ordi-

naire du Duc, en 1419. Claude Bourgeois de Crefpy, Préf. au Parlement en 1571, Seig^{r}. de Bierre & de Flée, acquis depuis par Marc-Antoine Chartraire, dont le petit-fils, Tréforier Général des Etats, en jouit aujourd'hui.

Beau & vafte Château orné de bofquets, ftatues, piéces d'eau, jardins à l'angloife, avec un parc immenfe, ménagerie, faifanderie, *&c.* Belle fontaine de la Prelée qui procure au Château de la bonne eau.

260 Com. Dép. Prelée, Lucenai, Altern. avec Aify; Flée en eft l'Annexe. (*Voy. ce Village ci-après*). 2 moulins. Gr. route de Saulieu à Semur, entre ces 2 Villes.

1 l. de la Maifon-Neuve.

BIERRY. (*Voy. ci-devant* ANSTRUDE).

B O U R B I L L Y.

Village de la Par. de Vic-Chaffenai, de de 32 f. 102 Com. Charles de Bourbilli, Bienfaiteur de l'Ab. de Fontenet, en 1254. Alix de Marigni, Dame de Bourbilli, le vend à Guill^{e}. de Mello, Seigneur d'Epoiffes, en 1284, avec Forleans, Foux, Changy & Plumeron. Jean de Thil, Seigneur de Bourbilli en 1321. Dame, Marg^{e}. de Beaujeu, Princeffe de la Morée, 1379. Louis de Sa-

voie, Prince de la Morée, vendit à P. de la Trimouille, en 1403. Aux la Trimouille succéderent en 1467 les Rabutin de Chantal.

L'illustre Marie Rabutin-Chantal, Marquise de Sevigné, donna cette Terre, en 1697, à sa fille Franç^e^. de Sevigné, Comtesse de Grignan. Pauline de Castellane-Adhemar de Monteil, épouse de Louis de Simiane, en reprit de fief à Epoisses, en 1706. Guy Chartraire, Seign^r^. de S. Agnan & de Ragny, l'acquit en 1719, & la laissa par testament, en 1731, à Guy Chartraire de Ragny, avec substitution à MM. de Bourbonne & de Montigni.

Anc. Château dans la prairie, près du Serain, où demeuroit Jeanne-Franç^e^. Fremiot, veuve de Christophe de Rabutin, Baron de Chantal, canonisée en 1768. Vaste Chapelle bâtie & fondée par Christ^e^. Rabutin, & où il fut inhumé en 1567. On y voit le portrait de Mad^e^. de Chantal. Une ruche d'abeilles dans le mur a été détruite depuis 25 ans, après avoir subsisté plus d'un siécle. On montre le grand four où cette Ste. Veuve cuisoit le pain toutes les semaines pour les pauvres. Par traité de 1631, elle accordoit aux Habitans *le champoie* par tous ses prés après la 1re. herbe fauchée jusqu'au 25 Mars. 2 moulins.

A $\frac{3}{4}$ l. de Vic-Chassenai.

B O U S S E Y.

Bouveium, Par. voc. S. Barthelemi, Archip. de Flavigni, dont l'Abbé eſt Patron; de la Baronnie de Viteaux. Jean de Bouſſey donne à l'Abbé de la Buſſiere ſa vigne de *Paſſavant* pour ſa ſépulture, en 1209. Fief de *la Plante* inféodé par Guil^e. Duprat, en faveur de N. Drouas, ſorti de ſa famille depuis 20 ans, acquit par Marguerite Charnois, & doit paſſer à M. de S. Belin-Malain. 30 f. 123 Com..

Vêvre, *Vaura*, *Valva*, en eſt l'Annexe, autref. mere Egliſe cédée à Flavigni en 992, voc. S. Baudri. Hugues IV acquit Vêvre de Guy de Saffres, en 1258.

Ces deux Villages ſont près de Viteaux.

B R A U X.

De Brecis, *Brecia*, Par. voc. S. Médard, Patr. du Chapitre de Semur, comme Prieur de Bar, auquel Hugues, Evêque d'Autun, le donna en 1288 pour le Prieuré de S. Hilaire à Fontaine-lès-Chalon. (*Voy. ce Village, p. 125*). Seigneurie à la Cathédrale d'Autun. Beatrix de Beaujeu, Dame de Braux, épouſe de Jean de Chalon, Sire d'Arlai, 1399. Thibaut de Chalon, Seig^r. de Grignon, légue en 1511, à Simon de

Rupt ſon couſin, la Terre de Braux. Dans le Villᵉ. Fief d'Avirey, à M. Champeaux le Receveur.

360 Com. Dép. la Croiſée de 15 f. avec Chapᵉ. rurᵉ. fondée. Un moulin ſur l'Armanſon. Velogni, *Veliniacum*, eſt l'Annexe, voc. S. Nicolas. 35 f. 140 Com. Château à N. Drouas. Jacques Drouas, Maître aux Comptes, fut inhumé en l'Egliſe de Velogny en 1650, auprès de Cl. Drouas, Chanᵉ. de la Stᵉ. Chapelle, 1644.

2 côteaux de vignes. Bon froment. Prés. Carrᵉ. Nouvelle route de Viteaux & Beaune à Semur. Jean Nicolle, Curé en 1676, a laiſſé aux pauvres 1400 liv. & 1000 à l'Egliſe de Braux, & 4000 liv. à l'Hôpital d'Arnai-le-Duc ſa Patrie, en 1710. Jean-François Menaſſier, Curé, a fondé un lit pour ſes pauvres à l'Hôpital de Semur, en 1745.

3 l. de Semur, 1 ½ de Viteaux.

BUFFON.

Buffo, *Bifons*, de *Bis-Fons*, double fontaine, Ann. de S. Remi, voc. S. Pierre. Godefroi, Evêque de Langres, donne à Moutier-S.-Jean, l'Egliſe de *Betfontis* en 1147. Louis de Gordes y établit un Prêtre-Curé en 1681, du patronage de l'Abeſſe de Rougemont. L'Egliſe vient d'être réparée & augmentée par les ſoins du P. Ignace Bougot, Deſſervant.

Jacques de Buffon permet en 1270 aux Moines de Fontenet, de prendre de la pierre en sa carriere : Hugues de Buffon épousa Marguerite de Saffres en 1280. Guillaume & Pierre de B. étoient sous la banniere de Pierre de l'Espinace à la montre d'Avallon, en 1358. Guy de Rochefort, Chancelier de France, Seigneur en 1500. René de Rochefort ayant assigné à la Table de Marbre de Paris les communaux de Buffon, le Syndic des Etats intervint pour la conservation du territoire du Duché, & par Sentence arbitrale du Bailliage d'Auxois en 1568, Buffon est resté en Bourgogne; ce qui fut confirmé par transaction de 1574.

En 1774, cette Terre a été érigée en Comté pour Georges-Louis le Clerc, dont le nom est devenu si célèbre dans toute l'Europe. (*V. son éloge, art. Montbard, p.* 423).

80 f. 260 Com. avec les Berges, Métairie; les Forges de 16 f. La Braine s'y réunit à l'Armanson. 2 belles forges construites en 1769, dont la premiere est composée d'un fourneau pour la fonte des mines, de deux chaufferies avec leur marteau, d'une fonderie, batterie à tôle. Toutes ces *usines* sont placées au bas d'un rocher élevé de 18 pieds au-dessus du niveau de la riviere, & sur lequel sont situés les bâtimens du Maître & des Forgerons, les magasins, halles, dépôt, écuries, de sorte qu'ils sont à l'abri des plus

grandes inondations : c'eſt l'enſemble d'une conſtruction ſolide & réguliere, & auſſi vaſte que commode.

La ſeconde forge à un demi-quart de l. plus haut, à la jonction des 2 rivieres, eſt composée d'une chaufferie avec ſon marteau, & d'un martinet. Riche miniere en grain & en roche ſur la crête d'une montagne, élevée de 180 pieds au-deſſus de l'Armanſon, & dont la mine ſe tire entre les roches juſqu'à plus de 80 pieds de profondeur. Brocard à deux ordons.

On y fabrique du fer marchand de toute eſpèce, & de la meilleure qualité ; fer en battage, carrillon & verge ronde, fer coulé, feuillards, tôle de différens échantillons.

Bonne carriere de p. de taille, une autre pour l'ornaille. Belle fontaine qui a donné le nom au Village qui eſt ſur la gr. route de Dijon à Paris. 4 foires nouvellement établies.

1 l. ¼ de Montbard.

CESSEY.

Scitiacum, *Siniacum*, *Ceſſiacum.* P. voc. S. Benigne, Patronage de l'Abbé de Flavigni, donné par l'Evêq. Gautier en 992.

Prévôté R. dont Jacques Jarry de la Jarrie, Chevalier de S. Louis, eſt Engagiſte. Cette famille, originaire de Poitou, a donné un

Gouverneur de Marans sous Charles IX. Jean B. de la Jarrie fut reçu aux Etats en 1706. Philibert, Seigneur de Grand-Pré, l'avoit été en 1685.

20 f. 70 Com. Mét. des Colardot. Maubec de Capponai a publié un Traité des eaux minérales de Cessey, *in-12*, 1679.

½ l. de Viteaux.

LA CHALEUR.

Calor. An. de S. Antot, Dioc. de Dijon, voc. la Vierge. Cette Eglise fut donnée à S. Seine en 1179, par l'Evêque Garnier. Elle est seule dans l'endroit le plus élevé de la montagne, & peut-être de la Bourgogne. Le Village autour ayant été brûlé ou dépeuplé par la peste, on s'est bâti près de la gr. route. Poste Royale; pays très-froid; env. 8 f. Guy de *Calaure*, au XIIe. f. Barthelemi de Fontaines accorde à la Bussiere le pâcage par le finage de la Chaleur, en 1206.

Baronnie à Bernard Sayve en 1701, aujourd'hui au Marquis d'Antigny.

6 l. de Dijon, 3 de Viteaux.

CHANDOISEAU.

P. v. S. Pierre-aux-Liens, Patron le Chapitre d'Epoisses, Doyenné de Moutier-S.-Jean, du Comté de Chevigny. Renier de

Chandoiſel, Bienfaiteur de Fontenet en 1200. Le Duc acquit en 1280 la tour de Chantoiſeau pour 40 liv. de Béatrix, Comteſſe de la Marche & de Pierre de Saigni. Cette tour fut cédée à P. de Ragny, par Ch. de Mello en 1439. J. Poulailler, Seigneur de cette tour en 1468. Fondation de 60 livres de rente pour les pauvres, par Renée de Chanlecy-Pluvaut, Comteſſe de Chevigny, en 1741.

31 f. 110 Com. Dép. Métairie de Saint Fiacre, avec Chapelle, jadis Hermitage, bâti par le Prieur de S. Jean de Semur en 1478. Côt. de vignes. Froment. Prés. Ruiſſeau de *Tantalion* qui formoit un étang près de la vieille tour. Autre chât. au nord, dont il ne reſte rien. Lantilli eſt l'Annexe. La gr. route paſſe ſur le finage.

A 1 l. ½ de Semur & de Montbard.

CHARIGNY.

Cariacum, *Cariniacum*, P. v. S. Martin. Patron l'Abbé de S. Rigaud, dont les Moines deſſervoienr le Benéfice au XIIIe. ſ. du Comté de Montigni.

Pierre Poinceot, Seigneur en 1514, env. 60 f. 180 Com. Dép. Villeneuve, avec Chap. rur. de S. Gengoux. Anc. route de Semur à Viteaux, fort dégradée & abandonnée depuis la nouvelle par Braux. Sur la mon-

tagne, restes de la voie rom. app. le chemin ferré qui venoit d'Alise. Froment, Vignes. 2 fontaines réunies forment un p. ruisseau qui tombe dans l'Armanson. 1 moul.
2 l. de Semur, 2 de Viteaux.

CHASSEY.

Chassicum, *Chanceium*, voc. la Vierge; Patron le Chapitre de Semur, comme Prieur de Bar depuis 1288, Arch. de Flavigni. Le Curé, seul Décimateur. Herlain de *Chacé*, témoin d'une charte de Baudouin de Chailli, en faveur de la Bussiere, 1180: Ponce & Milo son frere, 1198: Geofroi de *Chacey* donne à la même Abbaye 2 setiers sur ses tierces, en 1216. Guillaume de *Chaacé*, Bailli d'Auxois, en 1264. Renaud, Chevalier, tient un fief à Munois, 1280. Jacques, Conseiller du Duc en 1447: ensuite les d'Aumont, qui ont fondé le 2 Janvier une aumône ou diner à treize pauvres, dû par le Curé. Prosper de Moreau, Capitaine de Flavigni, Seigneur en 1680. Franc. Regnier dont l'aïeul étoit Chevalier d'Honneur à la Chambre des Comptes de Dijon. N. de Messey de Bielle vendit la moitié; & P. Leauté, Conseiller au Parlement, l'autre à Jean-Henri, Lieut. Gén. du Bail. de Semur, vers 1754; aujourd'hui à son fils Simon-Jacques-Henri, Chevaux-Léger.

48 f. 180 Com. 1 moulin. Magni-la-Ville dont dépend Souhey, eſt l'Annexe. Froment. Vignes & bons prés.

2 l. de Semur, 1 ½ l. de Flavigni,

CHEVANAY.

Chavanetum, *Chevanæum*. P. voc. la Vierge; Pat. les Bénéd. de S. Seine, Dioc. de Dijon, Doyen. de Sombernon.

Garnier de Blaiſi fait hommage de *Chevaignay* à l'Abbé de S. Seine en 1229, en préſence du Duc Hugues IV. Jean de Malain de Lux l'acquit de Jeanne de Vienne en 1440: Jean le Marlet, Seigneur en 1567: Jean Fyot, Conſeiller, 1571. Cl. Sayve de la Motte, 1628, dont on voit les armoiries ſur un vitrail; aujourd'hui à M. de Paulmi. Vieux château à 4 tours.

Ce Village ſur l'Ozerain a 47 feux, 300 Com. (240 en 1764). Dép. Chaudenai, autrefois conſidérable avec un château: Champrenault avec Chapelle qui ſubſiſtoit en 1218, voc. S. Claude. Moulin, foulon. Ce lieu faiſoit, au XIIIe. ſ. partie du domaine des Sires de Saffres qui en reprenoient de fief de l'Abbé de S. Seine. Marguerite de Champrenault, bienfaitrice du Prieuré de S. Helier, en 1261. Engilbert de Malain, Seigneur en 1560: l'actuel eſt Philibert Fourneret.

C'eſt en ce lieu que le zèle patriotique

du Curé (Antoine Guenot , de Talant) a formé en 1778 une nitriére artificielle, dont l'hangar a cent pieds de long : c'eſt la premiere , établie depuis l'Edit du Roi , & qui a mérité à ce digne Paſteur une belle médaille d'or de Sa Majeſté : ſur la porte on lit ce dyſtique:

Tu Patriæ tutamen eris , Martemque repelles
Finibus à noſtris : ære tonante fugit.

Il avoit ouvert en 1775 un chemin juſques-là impraticable , de 3 l. de long , en ſuivant la voie rom. d'Aliſe à Sombernon. M. Dupleix , Intendant , pour ſeconder ſes vues , lui fit paſſer 400 livres ; mais ſon projet , ſi utile à tout le canton , a été traverſé par des obſtacles auxquels ſon zèle déſintéreſſé n'auroit pas dû s'atendre : aidé de quelques Particuliers , il a fait rétablir en pierre le pont de S. Helier ſur l'Oze , jadis en bois. Il a inſtitué en 1775 , des *Fêtes Céréales* , avec des prix pour les Laboureurs qui ont le mieux cultivé leurs champs. Elles furent honorées en 1778 de la préſence de l'Intendant , qui donna 10 louis , employés à la décoration de l'Egliſe. La mendicité eſt bannie de la Paroiſſe , & même y eſt odieuſe.

Alexandre Viriot , Bourgeois , a le talent de remettre les fractures avec ſuccès. Il eſt dommage qu'un homme ſi utile au public

ait 89 ans. Le domaine *Viriot* a été affranchi par Louis de Reugni, Seigneur de Chevanay en 1697.

On voit par les noms celtiques de *Chavanæum*, *Caldenaium*, Chaudenai, que ces Villages ſont fort anciens. S. Helier l'Annexe aura ſon art. particulier. Petite Sainte Reine, Chapelle dont il eſt parlé dés 1218.

6 l. de Semur 1 ½ l. de Viteaux, de la Subdél. & du Grenier à ſel.

CHEVIGNY.

Cheneveium, *Chavignium*, app. Chavaigne dans un acte paſſé à Semur en l'Hôtel du Duc en 1227: Village de la Paroiſſe de Millery. Cette Terre qui a donné le nom à d'anciens Seigneurs, entra dans la Maiſon de Choiſeul en 1479, par le mariage de Catherine Dupleſſis fille de Thibaut 1er. Chambellan du Duc Charles, avec Pierre de Choiſeul. Il en eut 2 fils, Jean de Chevigny, & Nicolas, Chef des Branches de Choiſeul-Pralin & de Stainville. François de Chevigny s'allia en 1578 à Françoiſe d'Eguilly, & forma les branches de Choiſeul d'Eguilly & de la Buſſiere. Chevigny fut érigé en Comté en 1696, pour Franc. de Choiſeul, Elu de la Nobleſſe, aïeul de Ceſar-Gabriël de Choiſeul, Miniſtre des Affaires étr. auj. à ſon fils Renaud-Céſar.

Louis

Louis de Choiseul-Pralin, ci-devant Ambassadeur à Naples. (*V. sur les Choiseul, Eguilly, Bailliage d'Arnai ; & Aligni, Bailliage de Saulieu*).

Le mardi après le Dimanche de la Trinité, tous les propriétaires des vignes au climat de Mont-Libaut doivent, à peine d'amende de 3 livres 5 sols, se rendre au château à cheval, bottés, éperonés, la lance sur la cuisse, où, après un déjeûné dû, composé d'une tranche de jambon, & de plusieurs verres de vin, avec un picotin d'avoine; ils conduisent en cet équipage le Seigneur ou ses Officiers sur la chaume *aux Museaux* proche la Chapelle de S. Lazare de Semur. Le Greffier donne acte de comparution & défaut contre les absens; ensuite on fait une course à cheval, & celui qui arrive le premier au but, reçoit une paire de gants, & les autres, des rubans, le tout aux frais du Seigneur : enfin, l'Hôpital qui jouit de cette Léproserie des Muzeaux, fournit à chaque Cavalier un petit pâté & 2 verres de vin; au moyen de quoi les fonds de l'Hôpital, situés sur le finage de Chevigni, sont exempts du droit de tierce ; & les propriétaires des vignes de Mont-Libaut, sujets à la *chevauchée*, ne doivent ni cens, ni dîmes, ni autres droits.

Tout le cortège descendant de la Léproserie, se présente à la porte du Fauxbourg

des Vaux ſur le *Pont-Dieu*, où il eſt arrêté par les Maire & Echevins, car on prétend que ſi les Officiers entroient dans la Ville, ils pourroient y exercer la Juſtice.

Anc. Chât. fort. Les dépend. du Comté ſont Millery & Chandoiſeau, Paroiſſes, Cernois, Charantois, Colonge & le Cloux de Genay, Villages, avec partie de Chevigni, dont l'autre dépend de la Juſtice du Prieuré de S. Jean de Semur. On croit que la Chapelle de S. Antoine a été l'Egliſe matrice de Chevigni.

A $\frac{1}{2}$ l. de Semur.

CLAMEREY.

Clameriacum, *Clamare*, P. voc. S. Cyr & Ste. Julitte, à la coll. de l'Ev. d'Autun. Seigneur, M. Carrelet de Loiſy, Conſeiller au Parlement. Large tombe de Louis Quinart de Thelis, Chevalier, Sire de les Dauvrées & Sanvignes, 1381, & de Jaquette de Crux ſa femme. Philippe Bouton, Seigneur en 1460; Aimé Julien 1500; Guy-Aug. Eſpiard, Doyen du Parlement, mort en 1737: Cl. Ant. Eſpiard affranchit Clamerey en 1759.

Ce Village, dont le nom eſt celtique, paroît très-ancien. On y a trouvé pluſieurs médailles, dont 1 d'Othon, 1 de Veſpaſien, des urnes de bronze, de vieilles épées, & quelques tombeaux de pierre d'Anſtrude,

100 f. 350 Com. 2 Ham. les Dauvrées, Baronnie. Anc. Chât. à Guillaume de Gelans, 1425, à M. de Loisy; & Sauci à N. Champeaux: Guy & Simon de *Sauceio*, Chevaliers, Bienfaiteurs du Val-Croissant en 1256.

Ruisseau qui sort de Velogny & se jette dans l'Armançon au bas de Clamerey.

2 l. de Viteaux, 3 de Semur.

CLIREY : (*V. la* ROCHE-VANEAU *ci-après*).

CORCELES-LÈS-SEMUR.

Corcellæ, P. voc. S. Martin, patronage du Chapitre de Beaune, disputé par l'Eveq. Dioc. Hugues de Corcelles, Chevalier, fait une fondation en 1262, en augmentant celle de Hugues son aïeul au Prieuré de S. Jean de Semur.

Corcelles fut acquis par le Duc en 1333, de Gillette de Corcelles, fille de Jean, femme de Thibaut de Beauvoir. Philippe le Hardi racheta cette Terre, cédée par Philippe de Rouvre à Nic. de S. Ambouft, Chevalier Anglois, pour 5000 florins, en 1367: il la remit en 1378 à Guy de la Trimouille, pour 8000 florins. Le Prince y résidoit le 22 Juin 1386. Le château fut démantelé en 1478, parce que le Seigneur avoit pris le parti de Marie de Bourgogne. Il fut depuis rétabli, & passa aux Gouffier, Chabot, & à Guillaume de Tavannes, par

ſa femme Catherine Chabot, en 1576. C'eſt de-là que ce Seigneur porta de ſi grands coups à la Ligue, & qu'il prit Semur, Saulieu, *&c.*

Ce fut la premiere retraite du Parlement Royaliſte, avant d'aller à Flavigni. Les deſcendans de Tavannes ont joui de cette Baronnie juſqu'à Marguerite de Saulx, qui la tranſmit à ſon mari Louis de Montſaulnin, Marquis de Montal, dont la petite-fille Marguerite-Anne-Marie de Montſaulnin épouſa Charles-Paul de la Riviere, Vicomte de Tonnerre, mort en 1778, laiſſant un fils.

Les dép. de la Baronnie ſont Ruffey, Montigni-Saint-Barthelemi, Lucenai-lès-Bierre, Pont en la Paroiſſe de S. Euphrône. Charles VIII permet en 1485 à Philippe Frouard, Bourgeois à Corcelles, de poſſéder *fief & choſe noble.*

250 Com. Dép. Ruffey, anc. Château. Cernaizot, Métairie. Moulin ſur le Serain. Bled & ſeigle. Bois ſur la gr. route de Saulieu à Semur. 1 l. de Semur.

COURCELLES-SOUS-GRIGNON.

Curcellæ, P. voc. S. Pierre, à la coll. de l'Ev. d'Autun, Arch. de Touillon. Rainard de Courcelles, Chevalier, en 1202, & Hugues de Courc. en 1271, Bienfaict. de l'Abbaye de Fontenet. Jean de Frolois reconnoît tenir

Courcelles en fief du Duc, en 1296. Il fut partagé entre Philippe de Flavigni & Jean de Barin, en 1425. Nic. de St.-Antot, Seigneur en 1515. Antoine son fils, 1er. President du Parlement de Rouen, 1562; aujourd'hui aux héritiers de Charles Damas de Cormaillon. Anc. chât. Eglise propre, chœur voûté en 1767. Plusieurs fontaines.

80 f. 320 Com. Dep. Benoisey, *Bonasium*, dit Bonesey, en 1146, Village considérable, au Seigneur de Courcelles & à celui de Grignon.

On passe la Braine sur un pont. Vignes. Froment.

1 l. de Montbard & de Fontenet, 3 p. de Semur.

CORCELLES-FREMOI : (*V.* MONTBERTAUT).

CORMAILLON : (*V.* LANTILLI).

COROMBLE.

Cortenniacum, *Corumblæ*, P. voc. la Vierge, à la coll. de l'Abbé de Moutier-Saint-Jean depuis 1147, & du Doyenné; du Marquisat d'Epoisses. Confrairie de la Vierge, dont les revenus sont employés à soulager les pauvres. La Chapelle du Bouchot, jadis mere Eglise d'Epoisses, est sur le finage de Coromble.

Env. 100 f. 260 Com. La rue dite *de Bar*, composée de 26 f. étant de la Par. de Bar. Bon côteau de vignes. Prés, & beaucoup d'arbres fruitiers. $\frac{1}{4}$ l. d'Epoisses.

CORSAINT.

De Corpore Sancto, où l'on croit que fut d'abord inhumé le corps de S. Jean de Réome ; P. voc. S. Maurice, Pat. de l'Abbé de Moutier-St.-Jean, auquel il fut accordé par l'Ev. Brunon de Roucy, vers 1008. Seigneur, le Chapitre d'Auxerre. Fief de Prêle à Louis-Philippe Cœurderoi, anc. Officier.

500 Com. Dép. Cortain aux Bénédictins de Moutier-St.-Jean. Les Tivauche, Curey, Turley, les Menetreux-sous-Pizy, au Chapitre d'Auxerre. Froment. Quelques vignes. Le ruisseau Réome prend sa source à Fontaine-Froide, sur le finage à l'ouest, entre Corsaint & Epoisses.

Ce lieu est fort anc. par les tombeaux & les antiquités découvertes depuis quinze ans; entr'autres, un petit appartement de 8 p. en quarré, pavé en mosaïque, représentant un soleil d'un côté, & plusieurs figures de l'autre : on croit que c'étoit un sallon de bains, ou un petit Oratoire des Payens.

Claude Vaussin, Abbé de Cisteaux, en 1645, frere utérin de Jean Bouchu, 1er. Président du Parlement, mort à Dijon en

1670, étoit né à Corsaint, où ses ancêtres possédoient le fief de Prêle.

½ l. de Moutier-St.-Jean, 1 d'Epoisses, 3 de Semur.

COURTANGY, Prieuré aux Bénédictins de Moutier-St.-Jean. (*V.* MONTBARD, *p. 398*).

CRÊPAN.

Villa Crespea, Ann. de Montbard ; Eglise neuve bâtie par les soins du P. Ignace Bougot. Le Duc en laisse la Justice aux Moines de Moutier-St.-Jean en 1197 : la charte est rapportée dans le *Reomaus*, p. 233. Ils l'ont perdue ou aliénée depuis. Ils ont acquis cette Terre en 1737. Pierre Cœurderoi, Seign[r]., fut reçu aux Etats en 1724.

63 f. 230 Comm. Moulin Bigarne sur le ruisseau Dandarge.

½ l. de Montbard.

DAMPIERRE ou *DOMPIERRE* en montagne.

Damni-Petra, Par. voc. St. Pierre, Arch. de Flavigni, Patr. le Chap. d'Autun. Renaud de *Donna-Petra* en 1157. Mathilde, Comtesse de Grignon, donne à St. Nazaire d'Autun 60 f. sur les coutumes de Dampierre, & son four bannal, de l'agrément du Duc Eudes III en 1196. Cette Terre fut cédée pour les

deux tiers à l'Abbé d'Ogni, qui l'aliéna en 1565 à N. Coutier de Juilly; l'autre tiers fut réuni à la Châtellenie de Salmaise, dont M. Bertier de Sauvigni est Sgr. Engagiste. Petit ruisseau qui se jette dans l'Ozerain. 40 f. 140 Comm. Dép. Meix-Varange, Fief à N. Gibier, Maire de Viteaux, & la Métairie de Mauvelain.

A 1 l. de Viteaux, 2 de Flavigni, 4 de Semur.

LES DAUVRÉES : (*V.* CLAMEREY *ci-devant*, *pag.* 514).

DRACI-LÈS-VITEAUX.

Driacum, Ann. de Marcilli, voc. S. Pierre; à Cl. Benigne Harcelot, jadis aux Clugny de Thenissey. Le Château fut pris par les Ligueurs, & démoli en 1592. 27 f. 90 Com.

EPOISSES : (*Voy. ci-dev. parmi les Bourgs*, *pag.* 472).

ERINGE.

Aringiæ, vieux mot qui sign. *grange*; Ann. de Frêne, voc. S. Barthelemi; Seig^e^. à l'Abbé de Fontenet, qui lui fut donnée par Rainal de Montbard en 1140, acquise auparavant de Renaut & Valon d'Eringe en 1119. Ce

Village ſur la montagne étoit muré avec 2 portes.

150 Comm.

A $\frac{1}{2}$ l. de Frêne, 2 de Montbard, 3 $\frac{1}{2}$ de Semur.

Etais ou *Etaye*.

Par. voc. St. Barthelemi, Dioc. de Langres, Doy. de Molême; Patr. altern. avec l'Abbé de St. Michel de Tonnerre & celui de Moutier-St.-Jean auquel fut donnée l'Egliſe d'*Eſtheth* en 1174. Sg^r. Antoine de St. Belin, Chev^r. de St. Louis. Mathieu d'Eſtez en 1126; Guy en 1143; Emanjars, dite Blanche, Dame d'Etais en 1271; Bienfaicteurs de l'Abb. de Fontenet. Eudes III accorde aux Habitans le droit d'uſage dans le bois de Jully, confirmé par Philippe le Bon en 1457. Le Chât. pris par les Ecorcheurs, fut repris par le Duc, qui le fit démolir, ainſi que celui d'Arci & celui de Senevoie, en 1363.

53 f. 180 Comm. S.-Antoine, où demeuroient les Antonins dépendans de Norge, qui avoient ſoin des malades. Les Antonins d'*Eſtez* cédent à l'Abb. de Fontenet ce qu'ils ont à Nogent en 1271. Puy en eſt la Succurſale. 1 moulin à vent. Pays ſec ſur la montagne. Vaſtes champs de terre rouge à ſeigle, peu de froment, beaucoup de bois.

2 l. $\frac{1}{2}$ de Montbard, 5 $\frac{1}{2}$ de Semur.

FAIN-LÈS-MONTBARD.

Fanum, *Fanium*, ou plutôt, ſelon d'Anville, *Fines Æduorum ;* voc. S. Germain, Arch. de Touillon, à la collat. de l'Evêque d'Autun. Sg^e^. aux héritiers de N. Damas de Cormaillon. On voit en 1218 un Lambert Chapelain du Fain, qui doit du grain à Fontenet ſur les dîmes. Humbert du Fain en 1160; Girard du Fain fait du bien à cette Abbaye en 1223. Beatrix du Fain fait hommage à André d'Epoiſſes en 1228 ; une autre Beatrix céde à Fontenet toute Juſtice dans le pourpris de la cloiſon du *preſſoir* en 1332. Le Duc Eudes donne à ſon féal Chevalier André de Cuſſigni, le Fain tel que le poſſédoit Béatrix. Gilles de Vaudrey, Sgr., en fait hommage à Louis d'Orléans, Baron de Montbard, en 1513 ; Florent de Vaudrey, 1548. Pierre Damas, Sgr. de Velars, Courcelles & Morande, acquit le Fain de Claude de Vaudrey en 1623, & il eſt poſſédé par ſes deſcendans. Charles Damas de Cormaillon, Lieut. Gén. des troupes de Dannemark, Gouverneur de Copenhague, ſe diſtingua par ſes talens militaires l'autre ſiécle : on voit au Château ſon portrait en grand, peint en 1705. Pierre Damas a ſa tombe en l'Egliſe du Fain, mort en 1634 ; & ſa fille Benigne, femme de Michel de Torci, Sgr. de Lantilli, 1644. (*V. Lantilli, art. de Cormaillon*).

La maiſon & chauffoir ancien des Poinſot, dit le *meix Poinceot*, où le Duc avoit Juſtice, fait partie de la Châtellenie de Montbard.

30 f. 100 Comm. Froment. Quelques vignes. La Braine paſſe au bas du Village. Au deſſus eſt la route de Dijon à Paris. Reſtes de l'anc. chauſſée *Brunehaut*.

A 1 l. de Montbard, 3 p. de Semur.

FAIN-LÈS-MOUTIER-SAINT-JEAN.

Fanum ou *Fines*, Par. voc. la Vierge, Pat. & Seig^r^. l'Abbé de Moutier-St.-Jean & du Doyenné, Dioc. de Langres. Chapelle de la Vierge, fondée en 1676 par Reine Fion, veuve Godot, & bâtie par Henri Fouaſſier, Chapelain, en 1710; Patr. l'Abbé de Moutier-St.-Jean. Autre Chapelle de S. Jean auſſi fondée.

260 Comm. Depend. St. Juſt avec Chap^e^. ſuccurſale, voc. S. Georges. Bled. Prés. Peu de vignes. 2 fontaines publiques, un lavoir, un abreuvoir. Uſages avec réſerve de bois. Veſtiges d'un Château app. le Fragnat; à l'oueſt Chapelle qu'on croit avoir été une maiſon de plaiſance des Abbés. Reſtes de la voie rom. qui ſépare le bois de la Vendue, du bois de la Foſſe, venant de St.-Juſt & de Quincy, tendant à Corſaint.

Village entre Moutier-S.-Jean à ½ l. Anſtrude, Vaſſi & Senailli.

A 3 l. de Semur, 22 de Langres.

FLÉE.

Flaciacum, Ann. de Bierre, voc. S. Symphorien. Apport le jour de Ste. Anne, où l'on donnoit plus de 500 *michottes* de 3 livres aux pauvres : cette *donne* depuis 2 ans a été changée en distribution pour ceux de Flée & d'Allerey.

Hugues de Flée, Chevr. en 1252; Guille. de Rougemont, Sgr. 1334; Jacq. de Bussiere, Marquis d'Anglure, 1364; sa veuve épousa Guy de Pontalier, Maréchal de Bourgogne; Girard Forcault acquit la maison-forte de Flée en 1416; Charles Bernard, Sgr. Lieut. Gén. de Semur, bienfaicteur des Carmes, où il fut inhumé en 1488; depuis le Prince de Rohan-Montauban; auj. à N. du Piles de St.-Severin, anc. Trésorier de la Maison du Roi, qui vient de bâtir un Château à la moderne.

Froment. Bois. 136 Comm. Dép. Allerey & le moulin de la Ronce sur l'Armançon.

A 1 p. ½ l. de Bierre, 1 ½ de Semur.

FONTAINE-LEZ-SECHE.

Fontanæ, *Fontes Sicci*, Par. voc. S. Eloy, à la coll. de l'Ev. de Langres, jadis de celle de l'Abbé de Fontenet, Sgr. 12 f. 100 Com. Bois. Seigle.

Planai eſt l'Annexe, voc. S. Laurent; 103 Com. Dép. Calais, Métairie dans les bois de 4 f. Petite Egliſe propre & voûtée. On lit ſur le portail la date 1582; mais le chœur eſt plus ancien, bâti par les Bernardins. Pays découvert. Seigle & froment. Bois. Pierre tégulaire. Sur le chemin de Châtillon à Tonnerre. Village fermé de murs, & une porte renverſée en 1778.

3 l. de Montbard, 6 de Semur, 7 de Châtillon.

FONTETTE.

Annexe de S. Memin, Dioc. de Dijon, voc. S. Nicolas, dans un vallon. Barthelemi de Fontette, en 1213. Guillᵉ. de *Fontoytes*, Bienfaiteur de la Buſſiere, 1259, Jean reconnoît tenir en fief de Jean de Drée, 1332. Hugues paroît ſous la banniere de Jean de Chaudenai, à la montre d'Avalon, 1358. Jean fait Chevalier à la bataille de Liége, par le Duc, 1468: ſa femme Cl. Damas de la Bazole, inhumée à S. Seine en 1480. Pierre, Abbé de S. Seine, 1498. Philibert fut tué à Beaune d'un coup de mouſquet, pendant la Ligue, & ſon fils Andremont, au ſiége de Thionville en 1635: il étoit pere d'Helene de Fontette, 1ʳᵉ. Abbeſſe réformée de Prâlon, morte en 1704, à laquelle ſuccéda ſa niéce Jacquette de Fontette, décédée en 1711.

Aujourd'hui à M. Fevret de S. Memin. 30 f. 100 Com.

1 l. $\frac{1}{4}$ de Sombernon, 3 de Viteaux.

FORLEANS.

Annexe de Montbertaut, voc. la Vierge, anc. Baronnie qui comprend Forleans, Foux, Changy, Plumeron, Bourbilli, Sauvoigni-lès-Semur, & Villars-lès-Teuraux. Elle appartenoit jadis aux Sires d'Epoisses, d'où elle passa aux de Thil de Châteauvilain, aux la Trimouille, aux Rabutin, en 1467, par Jeanne de Montagu de Couches. (*Voy. ci-devant Bourbilli*). Mêmes Seig[rs]. depuis. Forleans fut vendu en 1718 à Guy Chartraire de S. Agnan. Anc. Chât. fortifié.

En l'Eglise on lit ces mots : *Christophe de Rabutin, Sg[r]. de Bourbilli, & Cl. de Rochebaron sa compaigne, Fondateurs de céans* : l'un mort en 1569, l'autre en 1565.

30 f. 100 Com. 1 foire le 7 Septembre, sur-tout pour les tonneaux & le bétail.

A 2 l. de Rouvrai, $\frac{1}{2}$ d'Epoisses, 2 $\frac{1}{2}$ de Semur.

FRÊNE.

Fraxinus, Frenum; Par. voc. St. Pierre, à la collat. de l'Evêque d'Autun; Archip. de Touillon; Sg[r]. l'Abbé de Fontenet : la Justice lui en fut confirmée par le Duc en 1282,

& par Arrêt de 1490. Frêne fut affranchi en 1530.

300 Commun. Dépend. Morville, dont Gauthier de Touillon céda les dîmes à Fontenet en 1136; la Bergerie, jadis l'Abergement; les Mét. le rup de Jallan dit *Calerons*, la Grange de Flacey donnée à Fontenet par l'Evêque d'Autun en 1142. Il y avoit une espèce de *Celle* ou Prieuré; car on voit en 1256 un Frere Renaud appellé *Magister Flacei*. Eringe en est l'Annexe. Quelques vignes. Froment & seigle. 3 moulins. Le Village est situé sur la montagne.

A 1 l. ½ de Montbard & de Fontenet, 3 ½ de Semur.

GENAY.

Gennaium, *Genayum*; voc. S. Loup, à la collat. de l'Evêque de Dijon; Archipr. de Semur, dern. Par. du Diocèse d'Autun, du côté de celui de Langres; du Comté de Chevigni: (*Voy. ci-devant ce Village* pour les Seig^rs^. de Genay). Vieux Castel en ruine; sur l'Armançon qu'on passe sur un pont à 3 arcades, fait en 1777.

117 f. 500 Comm. Dépend. le Cloux de 24 f. 2 moulins. Carr^e^. Bois communaux. Le Curé a le titre de *Vicomte* des bois de St.-Loup, donné par Elvide d'Epoisses en 1260: il jouit des droits honorifiques avec Justice.

Rénée-Minerve de Chanlecy-Pluvaut, v^e^. de Franç.-Eléonore de Choiſeul, Comte de Chevigni, a légué en 1741 aux pauvres de ſes Terres, 260 l. par an, dont 50 à ceux du Cloux, 30 à Genay, *&c.* Nouv. g. route de Semur à Tonnerre. Pays de bled. La côte de Genay produit le meilleur vin de ces cantons. On diſtingue le climat de la Confrairie.

A 1 l. de Semur.

GENOUILLY, Village de la Paroiſſe de Dompierre en Morvan. (*V. ce Village au Bailliage de Saulieu*).

GRIGNON.

Griniacum, Caſtrum Grinionis; Par. voc. S. Jean-Porte-Latine; Patr^e^. du Prieur, donné en 1247 par l'Evêq. d'Aut. Prieuré clauſtral de l'Abb. de Flavigni, voc. S. Jean l'Evang. confirmé à cette Abb. en 1217 par l'Evêque Henri, fondé par les Comtes d'Auxois au XIe. ſ. Chap^e^. des 12 Apôtres, fondée par Jean le Clerc, Curé du lieu, vers 1690; Pat. le Prieur. Chap^e^. de St^e^. Anne, dite de St. Sébaſtien, à la coll. de l'Evêque.

Belle Egliſe voûtée, long-temps deſſervie par les Bénédictins. Croix en reliquaire, don d'Ant^e^. de Chalon, Evêque d'Autun, fils du Seigneur. Tombe de Charles de Clugny, Sg^r^. de Grignon & d'Aiſy, 1656.

Le

Le Château en ruine, ſur l'éminence, eſt fort ancien. En démoliſſant la tour à l'oueſt, on trouva, en 1755, dans un angle, pluſieurs médailles d'Antonin le Pieux, grand bronze. Le petit-fils d'Alguide de Vergy y fut tué à coups de fleches l'an 1000. On y voit les armes des Chalon qui l'avoient rétabli. Il étoit encore très-fort du temps de la Ligue. Le Seigneur du nom d'Inteville écrivit au Capitaine la Quinte, » que toutes » ſes Maiſons avoient été pillées, à l'excep- » tion de Grignon; qu'il comptoit toujours » ſur ſa bravoure pour ſa défenſe; & qu'il » pouvoit demander du ſecours au Com- » mandant de Semur dans le beſoin.« Guillaume de Tavannes y mit garniſon royaliſte en 1590. Les Villages d'Eringe, Frêne, Courcelles, Lantilli, Venarey & les Vaſſaux de la Baronnie avoient droit de retrait en cette fortereſſe oblongue, ſituée ſur la crête de la montagne, d'où l'on jouit de la vue la plus variée & la plus agréable. Il paroît qu'elle appartenoit dès le xe. ſ. à la Maiſon de Vergy. On voit enſuite Godefroi de Grignon en 1113; Ferganus, dit dans un titre de 1119, *Conſul Grinnionis;* Odo d'Iſſoudun, époux de Mathilde de Grignon, bienfaitrice de Fontenet, en 1165; elle étoit fille de Raimond de Grignon, & épouſe en ſecondes noces de Guy, Comte de Nevers: Olivier de Grignon en 1190; Geoffroi par ſon teſ-

tament veut être enterré à Fontenet, donne 20 s. de rente à l'Eglise de Grignon pour la lampe, 5 s. pour 4 Léproseries voisines du lieu, 20 s. à 4 Abbayes, en 1271 : Isabelle de Grignon, Abbesse du Puy-d'Orbe, en 1332.

Le Duc Eudes III acquit Grignon par échange, de Hervé, Comte de Nevers, en 1210 : la charte est dans Perard, pag. 309. Robert II, dans son codicille de 1303, laisse le Château de Grignon à Odet son 2ᵈ. fils, après la mort de la Comtesse de la Marche sa sœur. Robert, Sire de Grignon, frere du Duc, fonde son anniversaire à Fontenet en 1333. Philippe le Hardi remit Grignon à Guy de la Trimouille, d'où il passa aux de Chalon : Bernard de Chalon en étoit Seigʳ. en 1491, ensuite Adrien de Stᵉ.-Maure, Comte de Nesle; Edmée-Barbe sa fille épousa Antoine de Jaucourt-d'Inteville, mort à Marignan de ses blessures en 1515; son fils Jean fut tué au siége de Metz en 1552, laissant de Gabriëlle de Stainville, Joachim, Conseiller d'Etat, Chevalier des Ordres, mort à d'Inteville en 1607, sans enfans. Joachim de Buxi, Gouverneur de Champagne, vendit cette Baronnie, en 1617, à Charles de Clugny de Velogny, dont le petit-fils, Louis de Clugny, la revendit à François-Joseph Bretagne, Conseiller au Parlement en 1701; auj. à Jean-B.-Antoine Bretagne d'Orain.

Cette Baronnie comprend Grignon, Orain où est le Chât. à la moderne, la Grange de Grignon, les Granges-sous-Grignon, Saigni: Benoisey & Lantilli relevent de Grignon.

380 Comm. avec les dépend. la Grange de Grignon, dite Orain, du nom d'Orain, jadis aux de Saulx, où est la belle maison du Fief, avec Chapelle castrale, fondée par Charles Bretagne; patr^e^. du Seig^r^. d'Orain: les Granges avec Chapelle fondée, voc. N. D. Patr. l'Abbé de Flavigni.

La Léproserie étoit à l'ouest à mi-côte, l'emplacement s'appelle la *Maladiere*. Dans le champ *de la Place* on a trouvé une médaille de Faustine en argent; & entre le Château & la Motte app. le Châtelot, *Castellum*, plusieurs belles tombes avec des croix figurées & quelques monnoies de Charles le Chauve; ce qui prouve que Grignon est très-ancien : on juge par les ruines de maisons dans les champs, qu'il étoit jadis considérable. 2 moulins sur la Braine.

1 l. de St^e^.-Reine, 2 de Montbard, 2 de Semur.

GROSBOIS.

Grossus Boschus, *Boscus*, Par. voc. St. Joseph; Patr. de l'Abbé de St^e^.-Marguerite, auquel il fut donné par l'Evêque d'Autun en 1150; Arch. de Flavigni.

Guy de Grosbois, bienfaict. de l'Abb. de

St.-Seine en 1213. Cette Terre étoit aux de Vienne au XIIIe. ſ. enſuite aux Beaufremont: Etienne Bernardon, Conſ^r. au Parlement, en 1580, un des Magiſtrats Royaliſtes à Semur. Beau Chât. conſtruit par l'aïeul du Seign^r. actuel, 1er. Préſident du Parlement de Beſançon, fils de Nicolas-Claude Perreney de Grosbois, Préſident à Mortier du Parlement de Dijon en 1720, un des plus éclairés & des plus vertueux Magiſtrats de ſon temps. Riche bibliothéque au Château.

Ce Village de 90 f. 320 Commun., ſitué dans une gorge arroſée par la Braine, releve du Roi, jadis de Sombernon. Dép. Velmont de 12 f. où étoit l'Egliſe par^e. de S. Victor, transférée vers 1715 à Grosbois; Métairie de Vernet. 2 moulins.

Julien-Ben. Collot le Ragois, Aumônier de Monſieur, Théologal de St.-Quentin, mort à Paſſi en 1730, étoit originaire de Grosbois, ainſi qu'Angélique le Ragois, femme de N. de Bretonvilliers. Blaiſe le Ragois étoit Notaire à Grosbois en 1590: ſon fils Benigne, Secretaire du Roi, mourut en 1645.

A 2 l. de Viteaux, du Grenier à Sel & de la Subdélégation; 7 de Dijon, 10 d'Aut.

HAUTE-ROCHE.

Alta-Roca, Par. voc. St. Aubin; Patr. de

l'Abbé de Flavigni, donné en 992 par l'Evêque Vautier, & le Village en 1002 par Aimo Comte d'Auxois. Aisilin céda de même sa maison seign^{e}. bâtie près de l'Eglise en 1008. Franç. Valon, Seig^{r}. de Haute-Roche, Capitaine de Saumaise, inhumé en sa Chap^{e}. 1641, avoit bâti le Château; auj. à M. Bertier, Intendant de Paris.

80 f. 330 Comm. Dép. Ecorsain, de la Justice de Flavigni; le Château des Preys, & les 4 Métairies de Bornay aux Ursulines de Flavigni.

On passe l'Ozerain sur un pont de pierre. 2 moulins. Restes de la voie rom. d'Alise à Sombernon. Plusieurs fontaines au milieu du Village. Vignes. Froment.

1 l. de Flavigni.

JAILLY.

Jaliacum, *Jarliacus*, *Jovicellum*; Par. voc. St^{e}. Reine; Patr. donné à Flavigni en 992: la Justice aux Bénédictins, qui avoient une Celle ou p. Prieuré encore app. le *Doyenné*, occupé par le *Doyen*, la 3e. Dignité après l'Abbé & le Prévôt. Le Duc prétendoit la Justice contre l'Evêque d'Autun en 1332. Hugues IV, par son testament de 1314, légue 60 liv. à Perrinet de Jailly son Clerc. Dans l'Eglise, bas-relief de bon goût, de Pierre de Tonnerre, à 14 figures expressives,

repréfentant le trépas de la Vierge; au deffus font 4 gr. figures de la defcente de la Croix : le tout fait en 1555 aux frais de la fille d'un Vigneron.

75 f. 300 Comm. Dép. Grange de Griffey aux Bénéd. Mét^e. Chantereine : Villeberni en eft l'Annexe. 3 moulins. 1 pont fur l'Ozerain. Léproferie détruite, où eft la Chapelle d'Arvifey du côté d'Ecorfain. Vignes. Froment.

2 l. de Flavigni & de la Subdélégation, 2 de Viteaux & du Gren. à Sel, 5 de Semur.

JUILLY.

Juliacum, Vill^e. de la Par. de S. Euphrêne. Guyot de *Jully*, epoux d'Iolande de Muffi-Lafoffe, en 1370. Charles VIII permet en 1484 à Denis Paquet, Seig^r. de Juilly, de rétablir les fourches patibulaires. 6 Sg^rs. du nom de Somièvre depuis 1550 à 1712, qu'ils vendirent cette Terre à Lazare Bizouard, Conf^r. au Parlement de Metz, mais retirée en 1713 par Pontus-Jofeph de Thyard de Bragni, mort en 1728, laiffant pour héritier fon fils Gafpard-Pontus, qui a vendu en 1779 à Mad^e. Guillot.

L'anc. Chât. occupé par les Ligueurs, & repris par Tavannes en 1590, avoit une tour à 4 étages, démolie pour rebâtir le Château à la moderne en 1722.

A 1 l. de Semur.

L A N T I L L I.

Lentiliacum, *Lentileium*, Ann. de Chandoiſeau, Dioc. de Langres, voc. St. Martin ; avec beau Château à la moderne bâti par Charles de Chaugy en 1709. Il a 180 pieds de face, dans la plus belle expoſition.

Milo de Lantilli, Chev^{r}. Bienfaicteur du Prieuré de N. D. de Semur, en 1213. Cl. de Crecy porte en 1578 à Jacq. de Chaugy, Sg^{r}. d'Anot, cette Terre, dont ſes deſcendans ont joui juſqu'à ce ſiécle, qu'Anne de Chaugy l'a portée en dot à Charles Damas de Crux, dont un fils marié, le Vicomte Damas. Benigne Damas, fille de Pierre, femme de Michel de Torcy, Seig^{r}. de Lantilli, inhumée au Fain en 1644. (*Voy. ſur l'illuſtre Maiſon de Damas*, *tom.* 2, *p.* 138, & *tom.* 3, *pag.* 347).

Fontaine abondante près de l'Egliſe, préſent de la nature d'autant plus précieux, que Lantilli eſt ſur le plateau d'une haute montagne. Canal de 122 pieds de long ſur 32 de large, dans le jardin du Château, creuſé par le pere du Sg^{r}. actuel en 1758. Carriere de marbre. Vignes. Froment. Bois.

48 f. env. 240 Comm. Dépend. Fief de Chaſſe-Lambert, au Sg^{r}. Cormaillon de 12 f., au même ; il a long-temps appartenu aux Bouvot, qui le tenoient de Guill^{e}. d'Ugny

depuis 1439. Barbe Bouvot, veuve de Blaiſe de la Trimouille, le vendit en 1597 à Otto d'Hovel, d'où il paſſa à Pierre de Damas en 1638. Charles ſon fils le vendit en 1663 à Roger de Balathier, Sg^r. de Villargeois; d'où cent ans après à N. de S.-Phal; enfin, à M. Damas de Lantilli. Hugues de Cormaillon, Bienfaicteur de Fontenet, en 1225. Ce Village, jadis conſidérable, avoit une Léproſerie au XIIIe. ſ.

1 l. $\frac{1}{2}$ de Semur.

LUCENAI-LE-DUC.

Lucinaium, *Lucennaium*, *à Luco*, bois; Par. voc. St. Pierre; Patr. le Doyen de Semur, Archipr. de Touillon; Sg^r. l'Evêque d'Autun. Agnès de Lucenai donne 100 florins à Flavigni en 1250. Le Duc acquit de Pernot de Pontallier la 6e. partie de la maiſon-forte de Lucenai, en 1274, & le reſte de Raoul de Cheſſoz, avec 10 meix, d'Hugues de Montreal.

Cette Terre fut cédée par Philippe de Rouvre, avec Grône & Magni-Lambert, à l'Evêque d'Autun en 1360, pour ſes droits à Flavigni & à Fontenet; ce qui fut approuvé par Innocent IV. Env. 80 f. 270 Commun. Dépend. le Paty-de-Nan & S. Georges où étoit un petit Prieuré dép. de Fontenet en 1260. Pays aquatique, quoiqu'en montagne.

Moulin ſingulier, qui tourne par le moyen de pluſ. fontaines réunies, & dont l'eau ſe précipite ſous la roue dans un gouffre pratiqué dans la roche, & que l'on préſume former enſuite les fontaines de Touillon. Ce moulin a été conſtruit en 1619 par N. Propie, Chef d'Echanſonnerie chez le Roi, qui poſſédoit le domaine Grand-Champ : auj. à J. B. Bullier. Route de Dijon à Montbard.

2 l. de Ste.-Reine, 3 de Montbard, 4 de Semur.

LEUGNY : (*Voy.* LA ROCHE-VANEAU *ci-après.*)

MAGNI-LA-VILLE.

Manneium, *Magnacenſis Villa*, Ann. de Chaſſey, voc. la Vierge. Partie eſt de la Châtellenie de S. Euphrêne, partie à M. de Maſſol. 30 f. 200 Com. Dép. Souhey de 30 f. (*Voy. ce Village ci-après*). 1 tuilerie. Bled. Prés & vignes.

1 l. $\frac{1}{4}$ de Semur.

MARCELOIS.

Annexe d'Uncey, voc. la Vierge ; Seige. en toute Juſtice à François Violet de la Faye, dont partie a été démembrée de la Baronnie de Viteaux. Alin de Vaurin vend

au Duc ce qu'il poſſéde à Marcelois, Viteaux, Poſanges, Arnai, pour 6500 liv. en 1243. Le Duc Robert, par ſon teſtament, légue à Guill^e^. de Marcelois 100 liv. pour ſervices rendus. Monſieur, frere du Roi, au ſortir de Dijon, déjeûna ſur l'herbe, aſſis ſous un chêne à Marcelois, le 16 Juillet 1778. 33 f. 120 Com.

1 l. ½ de Viteaux.

MARCIGNY-SOUS-TIL.

Annexe de Nan-ſous-Til, voc. la Vierge. Prieuré dép. de l'Abbaye de S. Pierre de Chalon. L'Abbé Seig^r^. du lieu. La garde en appartenoit au Duc Robert en 1287. Philippe le Hardi y ſéjourna en 1371. 150 Com. compris Saulx de 10 f. avec Chapelle & Château à M. Perrin, & la Maiſon-Rouge où paſſe la gr. route. Près de l'Armançon.

½ l. de Til, 3 petites de Viteaux.

MARCILLI-LÈS-VITEAUX.

Par. voc. S. Georges, Patron le Chapitre de Saulieu; Arch. de Flavigni. Seig^r^. Eng. N. Robelot, Général des Monnoies en Bourg^e^. Guy Pardeſſus, Seigneur, inhumé à S. Benigne en 1587. Jean Maſſol, Conſeiller au Parlement, 1593.

35 f. 150 Com. Fauconneau, anc. maiſon

de chaſſe des Ducs, détruit. Dracy eſt l'Annexe.

¾ de l. de Viteaux.

MARIGNI-LE-CAHOUET.

Dit anciennement *Coaouheux*, *Cahos*, *Mariniacum*; Par. voc. S. Germain, Patron le Chap^e^. de Saulieu. Beau chœur voûté, & belle ſonnerie de 5 cloches. Sur la colonne quarrée qui ſoutient le benitier, eſt gravée la figure d'un Mercure Gaulois tenant la bourſe. Vildrade donne à l'Ab. de Flavigni un domaine *in villa Madriniaco*, en 1010. Milo de Marigni vend à Girard de S. Symphorien, la 3e. partie de la dîme, en 1231. Odo de Montagu affranchit en 1235 les Habitans, pour une taille de 5000 ſols (eſtimés auj. 250 liv.); ce qui fut confirmé, en 1252, par Guill^e^. de Montagu. Guillaume reçut en 1353, la foi & hommage de Jean de Frolois, Seigneur de Molinot; de Jean de Saigni, Seigneur de Cormaillon; de Guill^e^. de Fontaines, Seigneur de Montoillot. Eudes de Villars, Seig^r^. de Marigni, par ſa femme Agnès de Montagu, en 1361; en elle finit la branche de Montagu-Marigni. Pierre de la Baume, Seign^r^. 1444: Guy de la Baume, 1490: Jeanne de Mouy, Comteſſe de Château-Vilain, ſa veuve, 1554. On voit au chœur leurs armes à une fenêtre. François

d'Avaucour, 1547; Jean d'Avaucour, 1571; Magdeleine sa fille, Comtesse de Château-vilain, Baronne de Til & de Marigni, épousa Cl. d'Orgemont, Chevalier des Ordres : leur fille Guillemette, s'unit à François Juvenal des Ursins, en 1596, & vendit, 9 ans après, à Michel du Faur de Pibrac, fils du Savant Guy de Pibrac, Chancelier de Monsieur, Marigni, la Roche-Vaneau, Leugny, Brin, Clirey, Sainte-Colombe, qu'il posséda jusqu'à sa mort, en 1626. Jacques-Fr. son petit-fils, fit ériger ces Terres en Comté en 1652, laissant pour héritier son frere Michel, dont le fils vendit, en 1720, à Philibert Lorenchet, Conseiller-Clerc au Parlement de Paris, duquel acquit, en 1729, André Baudry de Vilaines, Grand-Maître des Eaux & Forêts de Flandres & Picardie, mort en 1743 : son fils Jean, héritier de ses Terres & de sa Charge, est mort en 1773, ayant un fils André Jean-Bap. Baudry, Maître aux Comptes de Paris. Tous les Seigneurs du nom de Pibrac sont inhumés en l'Eglise Par^e^. à l'exception du 1er. tué à Montauban, dont le cœur seulement y fut apporté.

Le Château vaste & fort, avec 4 tours, a été bâti par Jacques de Pibrac. Chap^e^. castrale fondée. 2 Chapelles en l'Eglise, fondées; du Patr^e^. du Seigneur. Catherine Lorenchet, épouse d'André Baudri, a laissé, à

l'Eglise & à sa Chapelle du Château, des marques de sa pieuse générosité. L'horloge est un don de cette Dame charitable.

Aumône fondée pour tous les Vendredis de Carême, d'un demi-boisseau de pois, 60 l. de pain & 10 l. de sel, par Michel de Pibrac, & Cl. d'Estampes sa femme, en 1610. Le terrier est de la même année. 130 f. 450 Com. Dép. Cromot, mét^{e}. à l'Abbé d'Ogny, Lorme-du-Vaux, Come-du-Cerf. 4 moulins sur le ruisseau *Lochere*, qui sort de Sainte-Colombe, & tombe dans la Braine à Pouillenai. 2 foires. Froment. Côteau de vignes consid. Bois. Léproserie à l'est sur la mont^{e}. détruite. On y voit seulement une croix, près de laquelle on a découvert plus. tombeaux de pierre.

Marigni est situé au bas du revers de la montagne d'Arnai.

2 l. de Semur, 2 de Viteaux, 1 de Sainte-Reine.

MARMAGNE.

Mare-magnum, du vieux mot celtique *Mar*, *Marmania*, *Marmenia*, voc. S. Germain, Annexe de Touillon; Seigneurie à l'Abbé de Fontenet. La Justice lui en fut cédée par Renaud de Grignon, pour 100 liv. en 1273, confirmée par le Duc Robert en 1291. Différentes portions de Marmagne furent don-

nées à l'Abbaye au XIIIe. s. par les Seigneurs de Grignon, de Montbard, d'Epoisses & de Senevoie. Les Freres Convers y avoient une maison appellée le Logis de *Charmillois*, donnée par Robelin de Châtillon, en 1237. Par un titre de 1379, on voit que le *Cellérier* étoit à Marmagne le Juge qui condamnoit les coupables à l'amende. Ils ont affranchi ce Village en 1571, pour 10 liv.

Le Duc, en 1269, accorde aux Habitans l'usage du bois de *Juille*, moyennant 8 setiers d'avoine par an.

140 Com. Moulin de Choiseau. Tuilerie. Le ruisseau de Fontenet arrose les prés. Blanchisserie. Route de Dijon à Montbard. Vignes. Froment.

½ l. de Montbard.

MASSINGI-LÈS-SEMUR.

Massingiacum, Par. voc. S. Pierre, Patr. les Religieux de Flavigni. Cette Terre jadis aux de Chalon, Montaigu, de Grignon; en 1640 à J. Damas de Senailli, qui la vendit à N. Jacob, Bourgeois de Semur, duquel la retira Jacques de Chaugy de Lantilli, les Habitans ayant donné 4000 liv. à condition « que ni lui, ni ses successeurs ne « pourroient la vendre qu'à des Nobles, » faisant profession des armes, capables de » les défendre ». Marie de Chaugy la porta

en 1685, à Franç. de Pibrac, Comte de Marigni, dont la fille cadette épousa Pontus Joseph de Thyard de Bragni, morte en 1748, laissant pour principal héritier Gasp. Pontus de Thyard, qui vendit en 1765 à Claude-Charles Damas de Crux, Seign^{r}. de Lantilli. 300 Com. Dép. la Courtine. On voit un Charles de la Courtine en 1496; auj. à M. de Montille.

A une pet. l. de Semur.

MASSINGI-LÈS-VITEAUX.

Maximiacum, Par. voc. S. Cyr, à la coll. de l'Evêque d'Autun, de la Baronnie de Viteaux. 45 f. 150 Com. Roche 2 f. Chap^{e}. de la Vierge. Calvaire assez curieux par les figures de pierre dans le roc.

$\frac{1}{2}$ l. de Viteaux, 4 $\frac{1}{2}$ de Semur.

MENETREUX-LE-PITOIS.

Menestrellum, *Menestriolum*, *Minervæ ara*, ainsi nommé de ses anc. Seigneurs les Pitois au XIIIe. s. Ils possédoient Monthelon, Couchey, Chaudenai-sur-Dheune, Mimande, (*Voy. ces Villages*). Philibert Pitois, Seig^{r}. de Mercurey en 1480: Pierre, Seign^{r}. de Quincize, fonda une Commanderie sous le titre de S. Pierre-Pitois de Quincize, & en fut le 1er. Commandeur en 1711, inhumé

aux Capucins de Châteauchinon en 1732; comme Fondateur du Couvent, laissant Pierre Pitois, Bailli d'Epée à Saint-Pierre-le-Moutier, 1744.

Par. voc. S. Valentin, Patr. le Prieur de Mêvre, Arch. de Touillon. Emengarde, femme de Jean de Menetreux, Bienfaitrice de Fontenet, en 1234, ainsi que Guy du Flay, Seignr. de *Monestreuil*, en 1239. Des Pitois cette Terre vint aux la Trimouille, dont Claude a rebâti le Château à la fin du XVIe. s. Sa fille s'unit en 1570, à Louis de Jaucourt de Vilarnoux. Louis son petit-fils, par un bail de 1651, charge le Fermier de nourrir le Ministre Salomon Carrouge, quand il viendra dans le Pays, & de lui donner 250 liv. Le Prêche se tenoit dans une grand-salle du Château. Joachim de Jaucourt affranchit Menetreux en 1629, & son fils vendit à Charles de Montal, en 1675. Charles de Vichy-Agencour, anc. Capitaine d'Infanterie, pensionné du Roi, acquit en 1767, de Charles-Paul de la Riviere, & a rebâti le Château. Il est de la même maison que les Vichy-Chamrond, qui tire son nom de la petite Ville de Vichy en Bourbonnois, échangée en 1314 avec Jean, Duc de Bourbon, pour des Terres en Brionnois. La branche de Bourge. a possédé 400 ans Agencour près Nuys; ensuite Premeaux en partie, Tailli, Saigni. Elle est alliée aux Rully, Chiffey,

Chissey, Choiseul-Traves, Villers-la-Faye.

50 f. 210 Comm. Une maison des Laumes en dépend. Fief de Cissey à M. Courtot, Capitaine-Commandant des Dragons au Régiment de la Reine. Froment. Vignes. Prés. La Braine sépare le finage de celui de Grignon. Le confluent de l'Oze dans la Braine se fait au bas des Laumes sur le finage de Menetreux. Carriere sur la mont^{e}. où le Sg^{r}. a découvert du marbre. Bonne font^{e}. entre les vignes, app. la *fontaine du Pape*.

A $\frac{1}{2}$ l. de St^{e}.-Reine, 3 de Semur.

MILLERY.

Par. voc. St. Georges, Patr. l'Abbé de St. Etienne d'Autun, du Comté de Chevigni. 80 f. 440 Comm. Dépend. Chevigni (*V. ci-devant, p. 512*), Menetreux, Charentois, Colonge : Millery est au milieu de ces quatre Villages, n'ayant que l'Eglise. Préjailli à M. de Guitaud. Moulin & pont sur l'Armançon à Millery. J. d'Epoisses donne à Fontenet partie de la dîme à Charentois en 1227. Simon Bazin vendit aux Moines, en 1424, les deux autres parties.

$\frac{1}{2}$ l. de Semur.

MONTBERTAUT.

Mons-Bertaldi, Par. voc. S. Jean-B. Dioc. de Langres, Doyenné de Moutier-S.-Jean ;

Patr. le Chapitre d'Avallon. Clément VII, résidant à Avignon, unit cette Cure, ou plutôt celle de Vieux-Chateau alors matrice, au Chap. d'Avallon. Benoît XIII confirma cette union non encore consommée en 1402, à la priere du Duc. J. B. Tarin d'Offigni, ancien Recteur de l'Université, inhumé en cette Eglise en 1719 : il étoit fils de Jean Tarin, Ecuyer, Lecteur ordinaire du Roi, Profess. Royal & Historiographe de France.

Fondation des Maîtres d'Ecole de Vieux-Chateau & de Montbertaut, faite par N. d'Aligre, de 100 l. chacun, pour l'instruction gratuite des enfans.

Hugues de Vienne vend ces deux Terres pour 10000 l. en 1285. Il paroît que cette vente faite à des étrangers n'eut pas lieu. 4 ans après les de Vienne vendirent Vieux-Chateau au Duc Robert : (*V. ce Village ci-après*). Pierre de Montbertaut, Consr. du Roi & du Duc en 1404, présenta la savante Christine de Pise à Philippe le Hardi.

50 f. au chef-lieu, 700 Comm. Dépend. Vieux-Chateau, 48 f. 200 Comm. Fremoi 30 f. Corcelles 50; Vilars avec moulin, 20; Forléans l'Annexe : ces 2 derniers du Marquisat de Ragni. Le Serain sépare, sur le finage, le Diocèse d'Autun de celui de Langres.

1 l. d'Epoisses, 1 $\frac{1}{4}$ de Rouvrai, 2 $\frac{1}{2}$ de Semur.

MONTIGNI-MONTFORT.

Montigneium, *Mons ignitus*; Par. voc. St. Martin, jadis S. Abdon; Patr^e. l'Abbeſſe du Puy-d'Orbe; Dioc. de Langres, Doyenné de Moutier-St.-Jean. Sg^e. à M. Champion de Beauregard.

500 Comm. Dép. Montfort avec Château qui aura ſon article; Villiers, *Villare*, cédé au Duc par Hugues de Til, Seign^r. de St.-Beuri en 1265, & la Mét^e. de Fautin. Deux moulins. Ruiſſeau app. *Tantalion*. Vignes. Froment. La gr. route de Semur à Montbard coupe le finage.

2 l. de Semur, 1 de Montbard.

MONTIGNI-SUR-ARMANÇON.

Par. voc. S. Martin, à la collat. de l'Ev. d'Autun; Arch. de Semur. Le Duc acquit de J. du Vaux de Lugni la maiſon-forte de Montigni pour 3000 l. en 1310. Philippe le Hardi la céda avec Corcelles à Guy de la Trimouille en 1378. Jean de Cuſſigni, Sg^r. en 1437; érigé en Comté pour Marc-Ant^e. Chartraire en 1706; auj. à ſon petit-fils Tréſorier Gén. des Etats. Anc. Chât. dont les 4 tours quarrées ſont à moitié détruites.

Ce Comté comprend Montigni, Bierre & Charigni Paroiſſes, Brianny, Villeneuve &

partie de Roilly. 110 f. 500 Comm. Dép. Roilly, Brianny où font 2 Chapelles. Déux moulins.

L'Armançon qu'on paſſe ſur un pont à 5 arches, ſépare la Paroiſſe des 2 Villages. Bons prés. Froment, & bois.

Donne en pain à Montigni le jour de St. Sébaſtien : autre à Brianny le 9 Février.

A 1 l. $\frac{1}{4}$ de Semur, 3 de Viteaux.

MONTIGNI-SAINT-BARTHELEMI.

Jadis app. Montigni *le Queux ;* Archip. de Quarré ; Patron le Prieur de Precy ; de la Juſtice de Corcelles-lès-Semur. 40 f. 120 Comm. 1 moulin ſur le Serain.

A 1 l. $\frac{1}{2}$ de Semur.

MONTFORT.

Mons-Fortis, anc. Baronnie dans la Paroiſſe de Montigni, dont dépend le Hameau de Montfort, Vilaines-lès-Prévôtes, & Villiers-Montfort.

Chât. iſolé ſur l'éminence, très-fort, rebâti par Frédéric Caſimir en 1626. Chap^e^. caſtrale ; à côté Prieuré dépend. du Puy-d'Orbe, fondé en 1228, dont il ne ſubſiſte plus que la Chapelle de S. Denis.

Bern. de Montf. Familier du Duc Hugues Ier en 1078 ; ſon fils étoit à la Cour de Hugues

II; Jobert en 1139; Jean, Consr. de Philippe de Rouvre, 1360.

Jeanne de Vergy, Dame de Montfort, épouse de Geoffroi de Charni, tué à la bataille de Poitiers en 1356, laissant Geoffroi II, dont la fille Marguerite s'allia à J. de Beaufremont. Pierre leur fils eut de Marie de Bourgogne trois filles; Antoinette l'aînée laissa d'Antoine de Luxembourg, Philiberte mariée à Jean de Chalon, Prince d'Orange, mort en 1502. Leur fils Philibert, mort au service de l'Empereur Charles V en 1530, fit héritier son neveu Réné Comte de Nassau, dont les biens passerent à Guillaume, Prince d'Orange, si fameux dans les guerres de Flandres. Sa fille, Emilie de Nassau, porta Montfort à Frédéric Casimir, Prince Palatin de Landsberg. Les héritiers de leur fils Frédéric vendirent, en 1681, la Baronnie de Montfort à Anne Souvré, épouse de Franç. Michel le Tellier de Louvois, d'où elle passa à leur fils le Marquis de Barbezieux, dont la fille Marie-Magdeleine le Tellier, femme du Duc d'Harcourt, vendit en 1730 à Frédéric de la Forêt, mort en 1752, laissant 3 filles pour héritieres.

Les Princes d'Orange, & après eux les Palatins, avoient établi en leur Château un prêche pour leurs Officiers & les Huguenots du voisinage. Les Ministres avoient leur habitation dans le Hameau de Fautin.

Entre Montbard & Semur.

MONTILLE, Chât. de la Par^{e}. de Semur ; (*V. Semur, pag. 328*).

MUSSY-LA-FOSSE.

Muxium, *Mussaium* ; Ann. de St^{e}.-Reine, voc. S. Leger. Chap^{e}. de St^{e}. Anne, fondée par Etienne Garnier, Receveur au Grenier â Sel de Semur, & Louise Piton son épouse, en 1678.

Jobert de Mussy signe une donation deMathilde, Comtesse de Grignon,en 1196. Jean, époux d'Elvide de Saffres, 1270. Ponce fait accord avec le Duc Hugues IV, 1315. Jean de *Mussey*, Sire de Jours, neveu de J. de Saffres, Grand-Doyen de Langres, 1350. Yolande de Mussy, femme de Guyot de Jally donne à Flavigni 60 l. pour un ciboire en 1370. Philippe en 1389.

Guy de Bar, Sg^{r}.; Geoffroi de Beauvoir son héritier, 1444; Jacq. d'Aumon, 1463; Guill. d'Estrac, 1511; Guill. de Montholon, 1559; le Prés. Cl. Bourgeois; Nic. Brulard, 1er. Prés. 1622; Marie Bruslard, Duchesse de Luynes, vendit en 1749 à Franç. Gueneau, Ecuyer, Maire de Semur. Anc. Chât. fort.

30 f. 100 Comm. 1 moulin. Fontaine de St^{e}. Marguerite sur la montagne. Ce Village est situé dans une gorge entre 3 montagnes, au débouché de la vallée des Laumes.

1 l. de St^{e}.-Reine, 2 de Semur.

NÊLE.

Niella, *Nellium*; Par. voc. S. Martin, Doy. de Molême, Dioc. de Langres, à la coll. de l'Evêque. Eglise propre, desservie autref. par les Moines de Quincy. Mausolée d'une Dame Jotrux, 1273. Le Curé Décimateur. Baronnie au Prince de Condé, unie au Marquisat de Larey. Anc. Château-fort à 4 tours quarrées, dont une subsiste.

50 f. 260 Comm. Dép. Massou 16 f. Ham. du Baill^e^. de Châtillon. Nêle, clos de murs à 3 portes en 1579, est fort chargé de redevances. Pays sec, sans fontaine ni puits. Dans les temps de sécheresse, on conduit le bétail jusqu'à Chamesson ou à Leignes, à 2 l. Bois. Seigle. Moulin à vent.

A 3 l. de Châtillon, 4 de Montbard, 7 de Semur.

NOGENT-LÈS-MONTBARD.

Novigentum, *Nongentum*; Par. voc. S. Gengoux; Dioc. de Langres, à la coll. de l'Ev. comme Abbé de Moutier-St.-Jean.

Tecelin de Nogent en 1195, Bienfaiteur de Fontenet. Par accord avec Marguerite de Bourgogne, Comtesse de Tonnerre, le Duc Robert lui céde, en 1287, la *Ville de Nogent*, acquise par Hugues IV. Philippe le

Hardi l'acquit de nouveau pour 1000 liv. en 1387, de Gautier de Rochefort, & de Marguerite de Tanlai sa femme. Elle fut aliénée, puisque Guill^{e}. de Pontalier en étoit Seign^{r}. en 1445; Jacques d'Inteville, 1497; Denis de Gellans, 1531. Franç. de la Plume vendit cette Terre, en 1620, à César-Auguste de Bellegarde, dont la veuve Catherine Chabot revendit en 1631 à Edme, Bourgeois d'Origni; acquise par Edme Fromager, dont le petit-fils Jean fut reçu aux Etats en 1712, & laissée par succession, en 1762, à Barthelemi Guenichot, pere de Jacques Guenichot, Conseiller au Parlement.

Anc. Léproserie détruite, dont parle un titre de 1220. 40 f. 130 Comm. Moulin. Belle prairie, souvent endommagée par la Braine.

½ l. de Montbard, 3 de Semur.

NORMIER.

Par. voc. S. Martin, Patr. & Seign^{r}. le Commandeur de Pontaubert. 45 f. 140 Com. Dép. les Chaumes, Métairie autref. aux Templiers.

3 l. de Semur.

ORAIN. (*Voy.* GRIGNON *ci-devant*).

PLANAI. (*V.* FONTAINE-LEZ-SECHE).

POUILLENAI.

Poliniacum, *Poillenacum*, *Pruviniacum*, mots celtiques ; ou ſelon quelques-uns, *Appollinis Templum ;* Par. voc. S. Symphorien, Patre. de l'Abbé de Flavigni, accordé par l'Evêque Vauthier en 992. Ce Village fut donné à cette Abbaye par Bayo, en 755, avec l'Egliſe, où l'on voyoit l'épitaphe de noble Rotimbach, Capitaine des Reîtres, tué par les gens de guerre de M. de Venarey en 1565 : elle fut copiée par Palliot, en 1676.

120 f. 450 Comm. Dép. Villiers, *Villare*, donné par Andradus à l'Abbé de Flavigni, en 890. Château-fort avec 4 tours, bâti en 1554, par N. Damas de Cormaillon. Athie-Villiers étoit un Hameau détruit, & Fief donné par le Duc à Flavigni, en 1239. Il fut aliéné ; car on voit un Guyot d'Athie en reprendre de fief de l'Abbé, en 1379. Guille. Damas, Seignr. par ſa femme Catherine d'Athie, en 1407. Guyot Damas réunit pluſieurs portions avec Villiers, en 1461. Jean Damas de Sandaucour, Elu de la Nobleſſe, 1584. Ce Seignr. étant Ligueur outré, Henri IV confiſqua ſa Terre, & la donna à Cl. Valon, Gouverneur de Flavigni, en 1590. Apparemment qu'elle lui fut rendue à la paix; car ſa fille Marie la porta à Nic. de Fuligni, en 1596 : acquiſe par Jacques Guenichot de Nogent, en 1767.

Autres dép. de la Par^e. Preaux 9 f. mét^e. de 7 fontaines. Deux moulins. Ruiſſeau qui ſort de Sainte-Colombe, & tombe dans la Braine qu'on paſſe ſur un pont fait par la Province. Route de Semur à Flavigni, percée depuis 20 ans. Côteau de vignes. Bon froment. Fontaine ſalée au nord, à 600 pas, dont il eſt parlé dans un titre de 1502. Mine de mica, ou poudre d'or en pierre, découverte en 1733 à l'oueſt. 2 fondations faites par 2 Damas, converties en 41 liv. pour les pauvres.

2 l. de Semur, 1 de Flavigni, 1 de Sainte-Reine.

POSANGES ou *POUSANGES.*

Puſagiæ, Vill^e. de la Par. de Viteaux, avec Chap^e. voc. S. Martin. 42 f. Alin de Vaurin vend, en 1245, au Duc ſes fonds à *Poiſoinges*, Verrey, *&c.* L'acte eſt dans Perard, p. 444. La maiſon-forte appartenoit, en 1300, à Jean de Frolois, qui reconnut qu'elle relevoit du Duc en 1328. Guill^e. du Bois, Maître d'Hôtel du Duc, fit reconſtruire le Chât. & fut inhumé en la Chapelle en 1454. Ces Seigneurs avoient un Hôtel à Dijon, où Jean de Novailles fit ſon teſtament en 1479. (*V. tom. 2, p. 128*). Joachim du Bois, Seig^r. en 1533. Franç. de Cleron de Saffres, en 1583. Depuis aux de Surienne; maintenant aux Urſulines de Viteaux.

PUY ou *POIX.*

Podium, *Puteus*, d'un puits profond au milieu de l'endroit, qui abreuve tout le Village. Annexe d'Etaie. Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, dép. de S. Michel de Tonnerre ; Dioc. de Langres. Seigneurie jadis aux Brulard ; maintenant au Marquis de Vichy-Chamrond. Anc. Chât. fort, où les Habitans d'Etaie & de Coulemier avoient droit de retrait.

100 f. 360 Comm. Seigle. Beaucoup de bois. 1 moulin à vent. La riviere de Vilaine paſſoit autrefois à Puy ; maintenant elle ſe perd au bas du 1er. Village.

A 3 l. de Montbard, 6 de Semur.

PUY-D'ORBE.

Orbiacum, *Puteus-Orbis*, Abbaye de Bénédictines, ruinée, dans les bois ; Par. de Verdonet, ſoumiſe à Moutier-Saint-Jean en 1126, transférée à Châtillon-ſur-Seine en 1619. (*Voy. cette Ville, tome VI*).

QUINCEROT. (*V.* S. GERMAIN-DE-SENAILLI *ci-après.*)

LA ROCHE-VANEAU.

Rupis, *Rocca-Vanelli*, Par. voc. S. Martin,

Patron l'Abbé de S. Seine. Dès le temps de Norgaud, Evêque d'Autun au Xe. ſ. il avoit un petit Prieuré près de l'Egliſe ; auj. Ferme à la menſe abbat^e. Une contrée eſt appellée le *Champ de la Chapelle*, où étoit jadis un Oratoire, peut-être même l'Egliſe Par^e. On y trouve des ruines. Veſtiges d'un ancien Château au nord.

Renaud de la Roche, Chev^r. donne à Flavigni ſes fonds à Villeferry, & une Mét^e. à Clirey, en 1204. Gauthier fait, en 1256, des dons à l'Abbé de S. Seine. Jeanne de la Roche, épouſe d'Eudes de Montaigu, Seig^r. de Marigni, au XIVe. ſ. Pierre de la Baume, Seign^r. en 1460. Guy ſon fils, en 1490. On voit au vitrail ſon portrait & celui de ſa femme. (*V. Marigni-le-Cahouet, pour les Seigneurs*). Auj. à Mad^e. Damas de Vellerot.

400 Comm. Dép. Leugny de 50 f. Clirey de 36, avec Chapelle rur^e. Vendu par l'Abbé de Flavigni, en 1658, à Jacques du Faur de Pibrac : maintenant au fils de M. Bataille, Capitaine au Régiment Dauphin, Cavalerie.

La Roche eſt ſitué dans une gorge profonde, reſſerrée par 2 hautes montagnes où coule un petit ruiſſeau ſortant de Clirey, ſur lequel ſont 3 moulins. Côteau de vignes. Froment. Pierres étoilées. Anc. familles les Degon, Potier, Corneſſe. Jean Corneſſe fit une fondation en 1531.

A 1 ½ de Viteaux, 3 ½ de Semur.

SAFFRES.

Saffræ, *Saphra*, Par. voc. S. Pierre, à la coll. de l'Evêque d'Autun, Arch. de Flavigni. Ce Village a donné le nom à d'anc. & illustres Seigneurs qui me paroissent sortir de la noble Maison de Châtillon-sur-Seine; car on voit Eve de Châtillon, Dame de Saffres, en 1000. Otho de Châtillon eut de Diane de Montbard, Henri & Simon de Saffres, 1107. Harvier de Saffres, épouse en 1147 Marie de Marey. Hugues, Bienf^r. de la Bussiere en 1145. Odo signe la charte de Commune de Dijon, 1187. Hervé bâtit la Chap^e. castrale, fit du bien à Prâlon, & mourut en la Croisade. Etienne, Seig^r. de Fontaines en 1200. Guy vend au Duc ses fonds à Vêvre; inhumé en l'Hôpital de Saffres en 1279. Hervé & Beatrix sa femme enterrés aux Cordeliers de Châtillon, 1306; & Garnier de Saffres à la Bussiere, 1305. Pernot de Montbard fait la guerre à Hue de Saffres, qui est assisté de ses cousins, Seig^rs. de Fontaines & de Marey, & même du Duc, en 1350.

En l'Eglise de Saffres, tombe de Catherine de Montbeliard, femme d'Antoine de Saigny, Seign^r. de Saffres, 1400. Les Saffres furent alliés aux Maisons de Bourgogne, de Foix, Sombernon, du Blé, Choiseul, Saulx, Fon-

taines, Marey, Saigny, Cleron. Ils fondirent dans celle-ci par le mariage d'Othenin de Cleron, originaire de Comté, Chambellan de Louis XI, avec Marie de Saigny, fille de Pierre de Saffres & de Roline Choifeul, en 1487. Franç. de Cleron, 1587. Vincent Robelin, Préfident au Parlement, Baron de Saffres en partie, fervit Henri IV au fiége de Paris. Son Château, pendant ce temps, fut affiégé & pillé par les Ligueurs. A Jacques Vincent Languet de Rochefort a fuccédé N. d'Andeleau, originaire du Hainaut, Seig^{r}. actuel.

90 f. 320 Comm. Dep. la Mét^{e}. *Beaucourti*, La Léproferie a été réunie à l'Hôpital de Viteaux, à condition de 2 lits. Les pruneaux de Saffres font renommés. La Braine coule au bas du Village.

1 petite l. de Viteaux.

SAIGNY.

Saigniacum, *Seigneium*, Annexe de Grignon & de la Baronnie, voc. S. Prix : anc. Seigneurs du nom diftingués dans nos titres. Godefroi de Saigny donne à Fontenet fes fonds à Eringe, en 1146. Hiie de Saigny Chev., gendre de Jean de Saffres, reçut une lettre très-honorable de Charles VI en 1384. Antoine fon fils époufa Catherine de Montbeliard en 1445 : delà le fief de *Montbeliard*

à M. Gueneau, de Semur. Pierre leur fils, époux de Roline de Choiseul-Clemont, mort en 1494. Marie de Saigny s'unit à Othenin de Cleron en 1487; en elle finit le nom de Saigny : sa sœur Jeanne fut Abbesse du Puy-d'Orbe, 1504. Fiefs Rigogne & Racet, à M. de Vichey depuis 200 ans. Fief de Beaufremont à Mad^e. le Grand de Jours. 50 f. 200 Com. Moulin. Vignes. Froment. Il y avoit une Léproserie en 1290. 2 Mét.

1 l. $\frac{1}{4}$ de Sainte-Reine, 2 de Montbard, 2 $\frac{1}{2}$ de Semur.

SAINT-ANTHOST.

Par. voc. S. Antide, Arch. de Besançon, Dioc. de Dijon, Doy. de Sombernon, Patr^e. de l'Abbé de S. Seine, auquel il fut donné en 1192 par Garnier de Langres.

Dans l'Eglise très-ancienne, mausolée de Jacques de Sommievre, Seigneur de Juilly & de S. Anthost, Colonel du Régiment de Conti, mort de ses blessures, reçues au siége de Dole en 1636; érigé par sa femme Anne de la Grange: autre de Guillaume de Massol de Serville, Chev. de S. Louis, Lieut. Gén. des Armées, âgé de 72 ans, pere du Seigneur actuel.

Guyot de S. Anthost, Ecuyer, Véneur du Duc en 1410: Antoine de S. Anthost, Conseiller au Parlement en 1540, depuis Pre-

mier Préſident au Parlement de Rouen. (*V. tom. IV, pag.* 325). N. Grangier, Seigneur, 1576. Anc. Chât.

20 f. 70 Com. Dép. Geligni, Virmoulin ou Viel-Moulin, *Vetus-Molendinum.* Alix, fille de Gautier de Virmoulin, donne en 1239 à S. Seine, 4 ſetiers ſur ſes dîmes, annexés depuis au Prieuré de S. Mémin. Hermitage de Ste. Barbe où il y a toujours eu un Hermite. On voit ſur la Chapelle les Armes des Ducs de Bourgogne. La Chaleur eſt l'Egliſe ſuccurſale où le Curé bine.

1 l. de Sombernon, 3 de Viteaux, 6 de Dijon.

SAINT-BEURRY.

Beurezeium, Par. voc. S. Baudry, *Baldericus*, Solitaire de Mémont au VIIe. ſ. Patre. l'Abbeſſe de St. Julien de Dijon. Chapelle fondée au vieux Château.

En l'Egliſe, Chapelle dotée en 1501 par Jean Perrot, à la nomination des Fabriciens au défaut de la famille.

Le Village étoit jadis ſur le ſommet d'une montagne iſolée qui domine toute la vallée de S. Thibaut : les guerres & les peſtes l'ont ruiné ; il n'y reſte plus que l'Egliſe, le Preſbytere & les débris d'un Château-fort brûlé par le feu du Ciel en 1690.

Anc. Seignrs. du nom. Artaud de *S. Baldry*, Bienfaiteur

Bienfaiteur de l'Abb. de Flavigni en 1119; Isardus de *Semburri*, 1230; Jean, 1291; Jean de Til, Seigneur, en 1306. Guillaume de Til, pere de Pierre, en qui s'éteignit en 1420 la Maison de St.-Beurry; Antoine Palatin de Dio-Montperoux, mort en 1479. Philippe Bouton de Corberon, par Catherine de Dio, en a joui jusqu'en 1510, fit le terrier en 1493; autre en 1537, renouvellé par Laurent de Pracontal. Jean Bouton vendit à Philippe de Dio la *Baronnie* de S.-Beurry, les halles, un parc, la maison-forte avec Sauci & les Dauvrées, en 1564, pour 7000 liv. dont mille devoient être employées à fonder 2 Chapelains à St.-Beurry. François Damas de Crux, Seigneur, en 1660, dont le petit-fils Claude-Charles Damas vendit en 1756 à François de Frêne, mort en 1766: Seigneur actuel depuis 1777, Jean-Baptiste de Brachet, Chev. de S. Louis, ayant 4 fils de N. de Chatenai, dont un Chevalier de Malthe, & les autres Pages du Roi. On voit un Guillaume Brachet en Limousin, Châtelain de Raymond, Prince d'Antioche, en 1140; Catherine Brachet, Dame de Salignac, épousa Jean Potron de Xaintrailles, Maréchal de France, Chambellan de Charles VII. Mathieu de Brachet, Sénéchal du Limousin, Bailli de Troyes, eut pour femme Marguerite d'Aubusson, en 1452. Une branche s'est établie en Bourgogne. Jean acquit la Terre

de S. Andeux, & fut reçu aux Etats en 1736.

S.-Beurry relevoit jadis de Mont-Saint-Jean, maint. du Roi, & portoit son Fief & sa Justice sur le Prieuré de S.-Thibaut.

100 f. 360 Com. Dép. Beurizot, Lhée, Ligniere, les Tilleuls, Vercisy, Chât. & Seigneurie à Pierre-Philibert Guillot. Deux moulins. Prairies abond. arrosées par l'Armançon. Bon froment. Quelques vignes. Taillis.

1 l. de Viteaux, 3 ½ de Semur.

SAINTE-COLOMBE.

Par. Patron l'Abbé d'Ogni; Seign^r. Jean-Charles Filzjan, Conseiller au Parlement; Robert de Sainte-Colombe, en 1280. Pernette de Sainte-Colombe, Bienfaitrice du Prieuré de Val-Croissant, 1292.

150 Com. avec la Métairie Laborde. 2 moulins que font aller 2 fontaines sortant du pied du Château, & dont l'eau est très-bonne. Grenier à Sel, Subdél. de Viteaux, & 1 l. ½. 3 ½ de Semur.

SAINT-ELIER OU HELIER.

Prieuré en la Paroisse de Chevanay, S. *Hilarius*; jadis à l'Abbé de St. Seine, uni au Séminaire de Dijon par Let. Pat. de 1689, fondé par les Sires de Sombernon au XIIe. s. Pierre Damas en étoit Prieur en 1400.

Le Village formé autour est l'Annexe de Chevanay, voc. S. Barthelemi. 16 f. 40 Com. Champrenault de 24 f. en dépend. (V. *Chevanay*).

A 2 de Sombernon.

SAINT-EUPHRÊNE, ou *EUPHRONE*, ou *EUFRÊNE*.

Par. voc. S. Clément Pape; Patr. le Chap. d'Autun. On croit que Moutier-St.-Jean y avoit un Prieuré, voc. S. Euphrône, qui a donné le nom à la Paroisse, fort ancienne, puisqu'au IXe. s. il est parlé de Semnon, Curé. (*V. l'art. de Ste.-Reine, p. 463*). Chape. rure. de St. Hilaire.

Châtell. R. dont dépend Arnai, Marcilli-lès-Viteaux, Merceuil, la Grange du Cerf, partie de Magni-la-Ville & de Brin. Seigr. Engag. le Marquis de Thyard.

Ce Vill. paroît, par le terrier de 1502, avoir été de tout temps à nos Ducs, ensuite à nos Rois. L'Abbé de Moutier-St.-Jean en possédoit une portion, cédée à Henri III pour sa portion de l'imposition de 100000 l. établie sur le Diocèse de Langres en 1574. Ces 2 portions furent aliénées par Henri IV en 1596, à Rose Brigandet, veuve du Président Guill. de Montholon, depuis à son gendre Cl. Bourgeois de Crêpy, dont les des-

cendans en ont joui jusqu'en 1684. Guy Sallier de Montachon vendit en 1709 à Marguerite de Tavannes : depuis 1714 Pontus-Joseph de Thyard-Bragni, mort en 1728.

350 Comm. Dép. Juilly, Villenote l'Annexe, Villars-Pautras, Pont & Massene : ces 5 Villages sont autant de Seigneuries. Juilly a eu son article (*pag.* 534), Villenote aura le sien. Villars à M. Guillot. Pont dépend de la Seign^{e}. de Corcelles-lès-Semur. Outre ces Villages, le Ham. de la Grange-du-Cerf, Mét^{e}. Beauvais, & celle de Saulx. Froment. Bois. Prés.

$\frac{3}{4}$ de l. de Semur.

SAINT-GERMAIN-LÈS-SENAILLI.

Par. voc. S. Germain d'Aux. Patr^{e}. l'Abbesse de St. Andoche, Dame du lieu; Doy. de Moutier-St.-Jean, Dioc. de Langres.

470 Comm. Dép. Senailli de 63 f. avec Chap^{e}. fondée; Quincerot 44 f. Chât. à N. d'Haranguier, Ecuyer de Monsieur, Chev^{r}. de St. Louis, qui vient d'affranchir ce Village : Joachim son aïeul fut reçu aux Etats en 1682. Chap. rur. Pont sur l'Armançon. 1 moulin. Vignes. Bled. Bois. Cette Paroisse confine à la Champagne.

1 l. de Montbard & de Moutier-S.-Jean, 3 de Semur.

SAINT-MÊMIN.

Villa S. Maximini, voc. S. Sulpice, Dioc. de Dijon, Doy. de Sombernon. Le Prieuré fondé au XIe. ſ. a donné le nom au Village, dépend. de St.-Seine avec moye. & b. Juſt. la haute au Sgr. M. Fevret de Fontette. Le Prieur Commend. entre aux Etats.

Cette Pare. à mi-côte a 300 Comm. Dép. Godan, *Colonia Villa Godenſis*, à la même Abb. en 1200. Fontette avec Chape. de St. Nicolas où le Curé bine : elle fut confirmée, avec ce Village, à l'Abbé de St.-Seine par Alexandre III en 1178, & par Innocent III en 1245. (*V. ci-dev. Fontette, pag. 525*).

Cette Terre app. *prædium S. Maximini*, lui avoit été donnée par Guy de Sombernon vers 1150. Un Arrêt de 1497 marque qu'il y avoit des vignes à St.-Mêmin, dont dépend encore la Grange-Guyot, Bonidan dans le vallon où fut d'abord un moulin, enſuite une Métairie bâtie par un Curé qui en fit don à l'Abbé de Saint-Seine au XIIIe. ſ. Un moulin ſur l'Ozerain.

A 2 l. de Viteaux, 7 ½ de Semur.

SAINT-REMI.

S. Remigius, Par. Dioc. de Langres, Doy. de Moutier-St.-Jean ; Patrone l'Abbeſſe de

Rougemont ; de la Justice de l'Abbé de Fontenet, auquel elle fut cédée en 1234 par le Duc Hugues IV, en échange de ce que les Moines avoient à Beaune : ce Prince exempte leurs sujets à St.-Remi de toute coutume, garde, exactions. Anc. Chât.

125 f. 440 Comm. avec les dép. Blaisy & Cruchy : Buffon en est l'Annexe. Pont à 7 arches sur la Braine, & 1 moulin. Côteau de vignes. Bled, seigle, & bois. Gr. route de Montbard à Tonnerre.

A $\frac{1}{4}$ de l. de Montbard, 4 de Semur.

SAINT-THIBAUT.

Eglise Par. & Priorale ; Patr. le Prieur. Ce Vill. app. *Fontaine*, détruit par les guerres & les incendies, n'a plus que 60 f. 250 Com. L'Eglise, qui étoit au sud, ayant été brûlée, la priorale servit de Paroisse.

Prieuré fondé au XIIe. s. par les Sires de St.-Beurry, dans la dépendance de l'Abbé de S. Rigaud, qui en est Patron dep. 1331 ; droit qui lui fut confirmé par Arrêt de 1660 : le Prieur lui paie encore une *redevance du Patronage.* Le 1er. Prieur séculier fut Jacq. Lambelin, ensuite Girard Sayve, Louis Polherat, Nic. Vernier, Morisot, César & Simon de Villers-la-Faye, Duguai de Lenoncour, 2 Franç. Piget. Le Prieur, Curé primitif, entre aux Etats. Les Sires de Til de

S.-Beurry avoient la garde du Prieuré, dont les reliques en temps de guerre étoient portées en la maiſon-forte de St.-Beurry.

Robert II amortit les fonds acquis en 1297, & fit bâtir la belle Egliſe dont la nef périt par les fondations, & entraîna une partie du chœur; ce qui reſtoit de la charpente fut brûlé en 1728 avec 9 maiſons : elle a été réparée en 1759 par les ſoins de J. Doillot, Curé pendant 30 ans. Le chœur a 80 pieds de hauteur, 40 de longueur, 38 de large, ſans piliers.

La Ducheſſe Agnès, fille de St. Louis, légue en 1323 à l'œuvre de St.-Thibaut, 100 ſ. & autant aux Moines pour leur pitance. Ils étoient 12 alors. Dès le temps de Saint Louis, c'étoit un fameux apport de dévotion. Charles, 2d. fils du Duc Philippe le Hardi, fut voué à St. Thibaut, auquel la Ducheſſe envoya 22 livres de cire, poids de l'enfant.

Renaut Gaſtelier, Maître aux Comptes de Dijon, fonde en 1466, à Saint-Thibaut ſa patrie, en la Chap. de St. Gilles où giſſent ſes pere & mere, une Meſſe quotidienne à 2 Chapelains Prêtres réſidans, à la nomination de ſa famille, & à ſon défaut & en cas de controverſe, à celle du Prieur : ce qui n'arrivera pas de long-temps, puiſque la préſentation du Prieur Violet (mort en 1779) fut faite par 85 Patrons en 1727.

Mêmes Sgrs. qu'à St.-Beurry pendant 500 ans. Ant. de Til en 1290; Simon de Saulx, 1569; Ant. de Pracontal, 1632; les Damas de Crux; N. Pierron de Chamouſſet, 1700; ſon fils 1715; Champeaux de Sauci, 1756. Le terrier eſt de 1499.

340 Commun. Dép. Creuſot 7 f. (20 en 1507, Jean de Clugny étant alors Seignr.); Chrétien de Macheco, 1526; Guy-Auguſte Eſpiard en 1720; auj. à N. Carrelet de Loiſy. Le terrier eſt de 1507. A la Maiſon-Moine beau domaine à Louis de Suriene, Chevr. de St. Louis, ancien Officier de Cavalerie penſionné, uni à Catherine Cleron, derniere de la branche Cleron de Saffres: (*V. Saffres ci-devant*). Plaine renommée pour le bon froment.

1 l. de Viteaux, 4 de Semur.

SAVOISY.

Salviniacum, *Sauvoiſiacum;* P. voc. Saint Martin, Dioc. de Langres, Doy. de Molême, Patre. l'Abbeſſe du Puy-d'Orbe. Seigneurie à MM. de Frêne & Vaillant.

Anc. Seigneurs du nom. Gautier de Savoiſy, 1180; André 1239; Jean & Guyot, 1337; Henri, Archev. de Sens. Les Seigneurs de Seignelay ſont ſortis de Philippe de Savoiſy qui vivoit en 1357. Charles, Seigneur de Seignelay, premier Chambellan

de Charles VI, Grand Echanſon de France, éprouva les effets du crédit énorme & de la vengeance de l'Univerſité de Paris, qui le fit bannir & démolir ſes maiſons en 1404, mort en 1420. Geoffroi de Charni, Seigneur de Savoiſy, Chambellan du Roi, Philippe de Valois, Gouverneur de Picardie, portoit la banniere à la bataille de Poitiers.

Le Château fut rebâti magnifiquement par le Chancelier Rolin qui avoit épouſé Marie Deſlandes, Dame de Savoiſy. Il fit édifier la belle Egliſe dont on vient de rebâtir la nef & le clocher. On voit ſes armes (3 clefs) à la voûte. Guillaume Rolin de Beauchamp, Seigneur à qui Charles VIII accorda en 1488 un marché & deux foires à Savoiſy; aujourd'hui quatre foires & plus de marché.

Fondation d'un Chapelain qui doit la Meſſe Fêtes & Dimanches, faite en 1656 par Marie Camus, veuve de Michel Paricelli, Seigneur d'Hemery & de Tanlai, Surintendant des Finances. Il doit inſtruire dans ſa maiſon *les enfans mâles en la créance du Catéchiſme*, & leur montrer à lire & écrire. Il eſt à la nomin. de l'Evêque Dioc.

Ce Village, affranchi en 1557 par les Montmorenci, fermé de murs avec deux portes en 1555, a 110 f. 350 Com. Métairie de la Franchiſe. Léproſerie, dite *Maiſon-Dieu* où il y avoit encore des malades au XVIe. ſ. 1 moulin à vent ſur le chemin de Planay. Terre

rouge & graveleuse. Seigle. Pays défriché, autrefois couvert de bois. Commerce en fuseaux ; plus de 40 Fuseliers, & 12 Peigniers qui font les peignes en toile & drap.

2 l. ½ de Montbard, 5 ½ de Semur.

SOUHEY.

Village de 30 f. dép. de Magni-la-Ville, avec un Chât. à la moderne. Guillaume *de Souheto*, Prieur de S. Marcel-lès-Chalon, 1385 ; Jean de Souhey, Abbé de Lisle-Barbe, 1394. Jean Coutier, Seigneur de Souhey, Conseiller du Duc, inhumé à Flavigni, 1421 ; Guy Moreau, second Président au Parlement, Seigneur, 1526, érigé en Baronnie en 1643 pour François Coutier, Chev. de la Chambre des Comptes, ensuite en Marquisat en 1679, pour Cl. Coutier son fils, avec Magni, auquel il incorpora la Roche-Vaneau, Gresigni, partie de Munois & la maison-forte de Bornai. Il passa à Marie-Anne Coutier sa sœur, épouse d'Antoine-Louis Damas de Crux ; Louis-Alexandre Damas a vendu en 1768 à N. Mollerat.

C'est dans le Château que se tint la conférence des bons Royalistes en 1589, & où il fut résolu de s'emparer de Semur. Vignes. Froment, & bons prés. 1 huilerie.

1 l. ½ de Semur.

TORSY ou *TORCY-LÈS-EPOISSES.*

Par. voc. S. Pierre, à la coll. de l'Evêque de Langres, comme Abbé de Moutier-Saint-Jean : le Curé Décimateur. Belle Eglise voûtée. Antoine Lemulier, Curé pendant 33 ans, & Doyen, légue en 1662 par son testament 600 liv. à la Fabrique, aux pauvres tout le bled de son grenier & de sa grange, (1200 mes.) & à ses successeurs tous ses livres qui resteront au Presbytere.

Hugues de Bierri se rendit Vassal du Duc pour Torsy & Pouligni qu'il possédoit en franc-aleu en 1240. Alette de Vilaines, Dame en partie de Torcy en 1229; Philippe de Tanlai, Seigneur de cette 4e. partie, 1375; Philippe de Château-Neuf, 1395; Hubert & Jacques de Torsy, co-Seigneurs avec les Sires d'Epoisses, qui ont réuni la totalité par droit de commise ou par acquisition.

60 f. 230 Com. Dép. Pouligni avec Chap^{e}. de S. Roch, sur la route d'Epoisses à Semur. Bard en est l'Annexe, autrefois Mere Eglise. La Fabrique a un terrier de 1533, & jouissoit jadis de beaux droits de cens, rentes, *&c*.... Pays de bled en plaine.

1 l. d'Epoisses, 2 de Semur.

TOREY ou *THOREY-SOUS-CHARNI.*

Dit *Thoire* dans un acte de 1260, *Thoreium* ; Par. voc. S. Martin , Patron le Prieur de Glanot , Arch. de Semur. Belle sonnerie. Chap^e^. de Sainte-Barbe fondée.

16 Seigneuries autrefois dans ce Village qui n'en forme plus que 2 ; l'une à M. de Ganay de Lusigny , du Bailliage de Semur ; l'autre moindre, de 19 maisons seulement , du Comté de Charni , Bailliage de Saulieu.

Ponce de Mont-Saint-Jean, Sire de Charni, déclare que la Duchesse Alix lui a donné le fief de *Toire* en 1222. L'acte est dans Perard, p. 328.

Fief de la Thouasse , inféodé par Eléonor Chabot-Charni à Léonor de Poncy, Capit. du Chât. de Mont-St.-Jean en 1575 ; auj. à Etienne Boullemet, Pref. au Gren. à Sel de Saulieu.

Ce Village dans un fond , entouré de hautes mont. cultivées , a 85 f. 340 Com. avec Villeneuve de 20 f. & Chap^e^. de S. Aubin , érigée en 1481 , du Comté de Charni.

Des sources d'eaux vives & abondantes font aller plusieurs moulins en tout temps. On trouve une terre blanche semblable à la chaux fondue qui fait un mortier solide & propre. Cette espèce de marne seroit utile pour ameublir & bonifier les champs de terre glaise ou *aubue*. Fossilles , pétrifications. Cô-

teaux de vignes. Bon bled, chanvre & prés. Le gibier délicieux ; le miel recherché. Peu de bois. Le Payſan laborieux. Anc. maiſon d'Antonins ſur la montagne à l'oueſt, ruinée : on croit qu'ils ſe retirerent à Charni. A l'eſt-nord, Croix de la *Maladiere* qui annonce l'emplacement d'une Léproſerie. Pluſ. Médailles, 2 ſquélettes, des vieilles boucles & agraffes de ceinturon trouvées dans les vignes, marquent l'antiquité du lieu dont le nom eſt celtique.

1 l. de Mont-Saint-Jean, 4 de Saulieu, 4 de Semur, 4 d'Arnai-le-Duc, 2 de Viteaux.

TOTE ou *THOTES.*

Annexe de Dampierre en Morvan, voc. la Ste. Croix.

Beau Chât. avec foſſés, terraſſes, jardins, parterre : ce fut la premiere retraite du Parlement Royaliſte du temps de la Ligue, en 1588, le Préſident Fremiot en étant alors Seigneur. Les de Vienne aux XII & XIIIe. ſ. Jean de Charnaut en 1367 ; Arnaul ſon fils en 1381 ; enſuite les Digoine, la Baume de Montrevel, Fremiot, Neucheze, dont Jacques, Evêque de Chalon, fit conſtruire la Chapelle & rebâtir le Château ; Charles de Montſaunin, Comte de Montal, Lieut. Gén. des Armées, mort en 1690, que Vauban appelloit un des Héros du Morvan : on voit au

Chât. son portrait, & dans la cour 4 piéces de canon prises sur l'ennemi, données par Louis XIV. Anne-Marie de Montal a porté cette Terre à Charles-Paul de la Riviere, Vicomte de Tonnerre, mort très-regretté en 1778, laissant un fils.

La Riviere en Nivernois est une anc^{e}. Baronnie, connue dès 1147. Cette Maison a donné un Grand-Maître des Eaux & Forêts de France, deux 1^{rs}. Chambellans de Charles V & Charles VI; un Ministre de ces Rois; des Gouverneurs du Nivernois, qui ont fondé l'Abbaye de l'Espeau.

200 Com. Dép. Beauregard avec ancienne Chapelle détruite au coin du bois; jadis Prieuré où les Moines de Fontenet devoient le service. Ils possédoient en toute franchise la *maison de la Belouze* dès 1258, & jouissoient de la dîme. 3 étangs, 1 moulin. Bois. Terre rouge. Froment & seigle. Le Serain, qu'on passe sur un pont, sépare cette terre de celle de Bourbilli. 1 foire fameuse pour les moutons.

2 l. de Semur, 2 de Rouvrai.

TOUILLON.

Tullum, *Tullonum*, *Tuillium Castrum*; P. voc. S. Germain, Archip. de 20 Paroisses; l'Evêque d'Autun, Collateur & Seigneur. Il jouissoit de cette Terre dès 1186 : les

Ducs apparemment y rentrerent ; car Philippe de Rouvre la céde à l'Evêque en 1360: c'est une Baronnie dont dépend Alise-Sainte-Reine. Gaudry, oncle de S. Bernard, étoit Seigneur de Touillon en 1128. Tour quarrée, reste de l'anc. Chât. des Ducs & des Evêques.

100 f. 350 Com. Dép. Malmaison, le Jailli de 20 f. Chassagne, mét. Papeterie nouv. sur le ruisseau. Huilerie. Moulin. Marmagne en est l'Annexe. L'Abb^e. de Fontenet est sur la Par. de Touillon. From. Seigle. Beau bois de Laye à l'Evêque. Ruisseau qui flotte le bois dans un canal creusé par les Marchands depuis la Papeterie jusqu'à l'étang de Choiseau, ensuite est porté jusqu'à la Braine. Au bord du bois, font^e. estimée aussi légere que celle de Sainte-Reine. Le ruisseau de Touillon nourrit d'excellentes truites toutes saumonées.

1 l. $\frac{1}{2}$ de Montbard, $\frac{1}{2}$ de Fontenet.

TOUTRY.

Tustriacum. Ann. de Vignes, voc. S. Martin, Dioc. de Langres. L'Eglise en fut donnée à Moutier-Saint-Jean par l'Evêque Geoffroi, en 1147, du Marquisat d'Epoisses. La petite partie du pont dépend de la Châtellenie de Montréal & Guillon, Bailliage d'Avallon. Joli Vill^e. sur le Serain, de 70 f. 250 Com. Bons fruits. Bled. 2 moulins. 1 foulon. Fief

des Ormes à J. F. Davout de Vignes. Patrie de Jean Picard qui vivoit à Paris au XVIe. f. eftimé des Savans de fon temps. L'Abbé Papillon cite de lui pluf. ouvr. tom. 2, p. 151.

$\frac{3}{4}$ de l. d'Epoiffes, 4 de Semur.

VELOGNY, Annexe de Braux : (*V.* BRAUX, *p.* 504).

VENAREY.

Venerium, *Veneris Ara*; P. voc. S. Germain, Patron l'Abbé de Flavigni, Arch. de Touillon. Château dont partie fut bâtie par Mad^{e}. de Brun vers 1730, à M. de Bataille fils, Capitaine au Régiment Dauphin Cavalerie. Guy de Venarey en 1212. Guillaume, Chev. part pour la Terre Sainte en 1231. Etienne reconnoît en 1324 que fa maifon-forte de Venarey eft jurable & rendable au Duc; Guy de la Tour, 1371. Les de Crecy, Seigneurs au XVe. f. Nic. de Crecy en 1480. J. Bruneau par fa femme Anne de Crecy, 1618; depuis les de Montal, de la Riviere. N. de Morges, Chev. d'Honneur au Parlement de Grenoble, 1768. Henri de Bataille affranchit ce Village en 1777.

80 f. 340 Com. Dép. les Laumes, Terre à l'Hôpital de Sainte-Reine : la vallée eft fameufe par la fertilité des bleds. Chapelle rur. voc. St^{e}.-Marguerite. Anc. Chât. jadis aux de

de Chaugy. 2 moul. 1 huil. Le champ au nord du côté de Grignon porte le nom de *Maladere*, ce qui indique le lieu d'une anc. Léproferie. La Braine qui reçoit au bas des Laumes l'Oze & l'Ozerain, paffe fur le finage de Venarey; un bras de cette riviere dit *la Noue*, couvre fouvent de gravier plus de 100 journaux de bonnes terres ; inconvénient auquel on pourroit parer par un canal plus large & permanent.

$\frac{3}{4}$ de l. de Sainte-Reine, 2 de Semur.

VERDONET ou *VERDONAY.*

Viredancium, P. voc. S. Barthelemi; Patrone & Dame l'Abbeffe du Puy-d'Orbe, Dioc. de Langres, Doy. de Molême.

280 Com. Dép. le petit Aran; Métairies de Beauregard & la Folie, mais celle-ci en Champagne : celle de Beaurepas eft ruinée. Grange de Seftre, *Segeftrum*, où étoit l'Eglife Par^e^. en 1129, felon la charte de l'Evêque Guillencus pour le Puy-d'Orbe, citée au t. 4, Gal. Chr. col. 160, pr. Verdonet n'étoit alors qu'une Chap. *Capella Viredanci.* Cette Abbaye étoit alors fur le finage de Seftre, auj. dans la Par. de Verdonet. J'en ai vu les ruines dans les bois : il ne refte que le chœur de la pet. Chap. avec la tombe d'une Abbeffe, 1582. Entre ce Village & le Puy-d'Orbe eft la borne qui fépare la Bourg^e^. de la Champ^e^.

Verdonet étoit fermé de murs à 3 portes ; & tourelles à demi ruinées. Pays sec. Seigle, conceau & bois.

2 l. ½ de Montbard, 5 ½ de Semur, 5 de Châtillon.

VERREY-SOUS-DRÉE.

Valeriacum, *Vitriacum*, *Valdriacus in Pago Magnimontense* : Ann. de Drée, jadis Eglise Matrice, dép. de Saint-Seine, en 1162 ; voc. Saint-Maurice, Dioc. de Dijon.

Ce Village est ancien, puisque St.-Seine s'y retira au VIe. s. Jean de Fontette, Seigneur en 1332 ; Benigne Fevret mort en 1694 ; Charles son fils, Alcade de la Noblesse, 1727 ; auj. M. Fardel, Président au Parlement. Pétrifications, sur-tout cornes d'Ammon.

A 2 l. de Sombernon.

VÊVRE.

Vabra, *Vaura*, *Ververa* ; Ann. de Boussey, autrefois Mere Eglise ; voc. S. Léonard. Guy de Saffres vend au Duc Hugues IV, Vêvre qu'il tenoit en fief d'Etienne de Mont-Saint-Jean, en 1258. Seigneur François Violet de la Faye. 70 Com. avec 2 Métairies.

1 l. de Viteaux.

VIC-CHASSENAI.

Vicus ex Cassaneio, à cause du Hameau de

Chassenai, voisin du chef-lieu; P. voc. Saint Martin, à la coll. de l'Evêque d'Autun; le Curé seul Décimateur.

Par Arrêt de 1633 il fut permis à Etienne Taschon, Curé de Vic-Chassenai, Archipr. de Semur, de résider en cette Ville comme Siége de l'Archiprêtré, où il avoit une mais. au Chât. affectée à son Bénéfice, & où résidoient les Curés depuis 200 ans.

Robert de Grancey vend à Philippe de St.-Verain la 4e. partie de la Seigneurie de Vic-Chassenai, en 1301. Cette Terre fut affranchie par Cl. de Montagu, Sire d'Epoisses, en 1448: elle fut aliénée par Jacques de Savoie, Duc de Nemours, Seigneur d'Epoisses, à Cl. Bourgeois de Crespy, en 1553, & retirée en 1563 par Imbert de la Platiere, Maréchal de Bourdillon: depuis est toujours restée au Marquisat d'Epoisses.

106 f. dont 16 au chef-lieu, 380 Com. avec Bourbilli qui a eu son article; Chassenai de 15 f.; Sauvigni 12; Menetoy 19; Cernois 12, qui est du Comté de Chevigni; la Rochette à Pierre Simon, 1er. Président du Présidial de Semur. 1 moul. à vent. En tout 632 ames, 260 enfans. Année commune naissent 24 personnes, meurent 18.

Pays en plaine. Bon froment. Bois. La Pare. a 2 l. $\frac{1}{2}$ de circonférence.

1 l. $\frac{1}{2}$ de Semur à l'ouest, 1 $\frac{3}{4}$ d'Epoisses.

VIEUX-CHATEAU.

Ann. de Montbertaut, jadis Mere Eglise Dioc. de Langres. En l'Eglise, tombe de Vincent de Meurs, Docteur de Sorbonne, 1er. Supérieur du Séminaire des Missions étrangeres, mort Solitaire pénitent en 1668, à 40 ans : *ardore juvenis, labore senex, mente sanctus*, dit son épitaphe.

Châtellenie Re. dont dép. Montbertaut, Fremoy, Corcelles, Villars, Champ-Morlin, la Charmée. Le Greffe est aux Gueniot depuis 250 ans. Terriers du Roi de 1426, 1466. J. Driot, Châtelain en 1399; Pierre Drouhin en 1409.

Viel-Chastel fut acquis par le Duc en 1285 d'Alix de Vienne pour 1659 l. avec ses dépendances, & affranchi en 1458.

Château sur la monte. presqu'inaccessible à l'ouest, servoit de barriere à la vallée d'Epoisses contre les partis ennemis, app. en 1320, maison-forte de *Veu-Chasteaul*.

Sgrs. engag. Bernardon de la Brognieres, 1er. Ecuyer Tranchant du Duc, 1451; Michel de Chaugy, 1466. Guy Blondeau, Grand Maître des Eaux & Forêts : sa petite-fille Magde. Blondeau la porta en dot à Etienne d'Aligre, fils du Chancelier. Anne-Charlotte d'Aligre, veuve du Préf. de St.-Fargeau, l'a vendue en 1767 à Guy-Henri Sallier de la

Roche, Président de la Cour des Aides de Paris. (*Voy. Montbertaut sur la fondation de 2 Maîtres d'école*).

Anc. Léproserie avec Chap. de S. Nicolas, détruite depuis 6 ans, & réunie à l'Hôpital de Montbard, à condition d'un lit pour les malades du lieu. Fief à M. de Vassi.

45 f. 200 Comm. 1 moulin sur le Serain, que l'on passe sur un pont neuf à 7 arches, & qui coule dans un vallon profond entre 2 montagnes. Il sépare le Dioc. d'Autun de celui de Langres. Un chemin conduit à Ste.-Magnence par Champ-Morlin, un autre à Rouvrai par les bois, un 3e. à Sensey. Pays de froment tenant à la vallée d'Epoisses par le nord-est, & au Morvan à l'ouest. Chanvre réputé.

A 1 l. de Rouvrai, 1 d'Epoisses, 4 de Semur.

VILAINES-LÈS-PRÈVOTES.

Villana, Par. voc. St. Pierre, Patron le Chap. d'Epoisses, Dioc. de Langres. Chât. totalement détruit, dont il ne reste que les fossés. Les *Ecorcheurs* s'en emparerent en 1366. Il fallut un siége de six semaines, & beaucoup d'argent pour les déloger de ce fort, d'où ils rançonnoient tout l'Auxois.

Alette, Dame de Vilaines, belle-mere d'André d'Epoisses, en 1229, Bienfaictrice

de Fontenet. Marie de Chateauvilain, Dame de Vilaines, belle-sœur de Guill^e^. de Mello d'Epoisses, 1394. Girard de Chateauneuf, Sg^r^. de Vilaines, en fait foi & hommage à Guill^e^. de Mello d'Epoisses en 1409. Dans l'Eglise, tombe du dernier Sg^r^. Frédéric de la Forest, Baron de Montfort, mort en 1752, après avoir servi le Roi 51 ans. (*V. Montfort pour les Sg^rs^. au XV & XVIIe. s.*)

60 f. 230 Com. 1 moulin sur l'Armançon. Vignes. Bon bled. Ruisseau formé de deux fontaines. Ferme de St.-Philibert où étoit autrefois le Noviciat de Fontenet.

A 2 l. de Semur, 1 ½ d'Epoisses, 2 de Montbard.

VILLEBERNI.

Villa Bernaci, *Barni*, Ann. de Jailly, voc. St. Nicolas, partagé en 3 parties, l'Eglise au milieu, bâtie au commencement du XVe. s. encore desservie, ainsi que celle de Jailly, par les Moines de Flavigni en 1568. La Chapelle castrale fut fondée en 1682 par Gabriël de St.-Belin.

Guillaume de Marey céde au Duc ce qu'il posséde à Marey en échange de Villeberni, à condition que la forteresse à faire sera du fief-lige de Hugues IV, en 1258. Il paroît que cette Terre avoit appartenu aux de Vienne qui l'avoient vendue au Duc en

1240. Il y avoit un Maire en 1196. Etienne de Maucycliers, Seigr. en 1358; Guillaume Poinsot de St.-Seine en 1406. Hugues d'Orges, Evêque de Chalon en 1415, mort Archevêque de Rouen au Concile de Basle en 1434, étoit né à Villeberni dont son pere Regnier étoit Seignr. en partie, & fit bâtir l'Eglise qu'il consacra en 1428. Ante. d'Orges étoit encore Sgr. d'une partie, & Pierre de Montigni de l'autre, en 1560. Edmée d'Orges épousa Gabriël de St.-Belin, & lui porta les 3 portions réunies de Villeberni: Georges leur fils s'unit à Franççe. de Malain, fille de Jean Baron de Voudenai, en 1633; d'où les St.-Belin ont pris le surnom de *Malain :* auj. à Louis-Nic. de St.-Belin-Malain.

Les St.-Belin descendent d'Artus de St.-Belin, qui accompagna St. Louis dans la Croisade en 1246. Geoffroi, Bailli de Chaumont, Chambellan de Louis XI, s'unit à Marguerite de Baudricourt, sœur du Maréchal de France. Charles, Chevr. de Rhodes, tué à la bataille de Ravenne, 1512. Georges de Saint-Belin, Colonel d'Infanterie, Elu de la Noblesse de Bourgogne aux Etats de 1650. Les terriers sont de 1533, 1617, 1656.

100 f. 350 Comm. Méte. Lobereau. Vigne. Bled. Prés. 2 fontaines abondantes. Sur l'Ozerain, dans un fertile vallon.

1 l. $\frac{1}{4}$ de Viteaux, 2 de Flavigni, 4 de Semur.

VILLENOTE.

Villula, Succurſale de S. Eufrêne, voc. S. Nicolas. Guy Moreau, Préſident au Parlement, Seigneur, fit renouveller le terrier en 1538; Guy ſon fils; Cl. Bourgeois de Crêpy; Guill^e^. Baron d'Origni ſon petit-fils, 1617; Erar du Châtelet; Guy Sallier de Montachon, 1717; Pontus-Joſeph de Thyard de Bragny, dont le fils a vendu en 1779 à M. Guillot.

12 f. 160 Comm. compris Villars-Pautras au même Seigneur.

½ l. de Semur, ſur la route de cette Ville à Flavigni.

VILLY.

Vidiliacum, *Villiacum*, Par. voc. S. Martin, Patr^e^. de l'Abbé de Flavigni, donné en 992 par l'Evêque Gautier. Egliſe anc. agrandie d'un ſecond chœur en 1536, par Antoine de Malain, Seign^r^.

Denis Guiotte, Garçon Boulanger, ayant fait une petite fortune aux Iſles, donna 1000 livres à l'Egliſe en 1712; fit les bancs & les ornemens, & du bien aux pauvres & à ſes parens. Chap^e^. rur^e^. de St^e^. Barbe-ſous-la-Roche, où l'on faiſoit le Service durant la peſte: on y a trouvé des tombeaux. Hôpital fondé par Cl. Beuchot-Martene, & Blaiſe

Simon ſa femme, en 1662, dont les revenus ſervent à payer le Maître d'école. Chap^e^. de S. Antide fondée en l'Egliſe, dont le Seig^r^. eſt Patron. Beaux vitraux peints, qui repréſentent l'arbre généalogique de la St^e^. Vierge. On y voit la figure de Jacquette d'Orges. Droit de *table* à Pâques adjugé au Curé contre les prétentions de Georges de Vingles, Doyen de Flavigni, par Sentence de l'Officialité en 1516.

Humbert de Villy en 1090; Renaud de Cercey, Seign^r^. 1430; P. Poinceot, 1488; Jean de Ruffey, 1538. Veſtiges de trois anc. Châteaux, dont l'un a été rebâti par le Seign^r^. actuel, Chrétien-Gaſpard de Macheco de Premeaux.

140 f. 460 Comm. 15 feux ſont du Domaine du Roi, au Seign^r^. Eng^e^. 7 de la Juſtice de Villeberni, avec terriers de 1570 & 1620. Cette derniere partie fut acquiſe de Hugues de Chaugy, par Antoine d'Orges, en 1556 : elle releve du Chât. de Salmaiſe. Anc. familles, les Coutier, Menetrier, le Gendre. Huilerie depuis 1570. 2 moulins. L'Ozerain y reçoit 2 ruiſſeaux. Vin très-médiocre. Reſtes de la voie rom. ſur la mont^e^. à l'eſt. Subdél. Grenier à Sel de Viteaux, à 1 l. $\frac{1}{2}$, 8 de Dijon.

VISERNY.

Viſarnacum, Viſarneium in pago Tornodorenſi.

Par. voc. Ste. Christine, à la coll. de l'Evêque de Langres, comme Abbé de Moutier-Saint-Jean, auquel le Patronage fut donné par l'Evêque Geoffroi en 1147. Le cimetiere est sur la montagne, avec Chapelle, où, selon la tradition, étoit l'Eglise Pare.

La chronique de S. Benigne dit que Viserny fut perdu pour cette Abbaye, dans les guerres des fils de Louis le Débonnaire, en 842. Seignr. Jean-Bap. de Montherot, Chevr. de S. Louis, Prévôt Général des Maréchaussées de Bourgogne. Philippe de Montmoyen, Seignr. en 1255, auquel, & aux Habitans, l'Abbé de Moutier-Saint-Jean accorde l'usage perpétuel des bois de l'Abbaye, appellés des *Granges Obatées*, sans payer aucun droit de forestage. A raison de cette concession, Philippe reconnoît tenir en fief de ce Monastere ses fonds à Viserny. L'Abbé Phile. de Lenoncour, par transaction en 1588, céde la moitié du bois aux Habitans, & se réserve l'autre : tout le bois contenoit alors 1326 arpens 97 cordes. Le Seigneur actuel a été conservé dans son droit d'usage, par Arrêt du 17 Juin 1773.

380 Comm. Atie en est l'Annexe. Vign. conside. Bled. Bons prés. Sur l'Armançon. Plus. Fontaines, dont la plus abondante est celle de Ste-Christine. Carriere.

2 l. de Semur, sur la route de Tonnerre.

U N C E Y.

Unciacum, Par. voc. S. Martin, Patr. la Cathédrale d'Autun; Seign[r]. le Grand-Prieur de Champagne. Cette Terre appartint à l'Abbé de S. Seine depuis 1178 à 1245.

44 f. 300 Comm. avec Marcelois son Ann. de 40 f. Bertrand d'Uncey, Chantre de la St[e]. Chapelle de Dijon, Chan[e]. de Vergy, Chancelier de Bourgogne en 1366, fut inhumé au chœur de la Sainte Chapelle en 1368.

1 l. $\frac{1}{4}$ de Viteaux.

Fin du Bailliage de Semur.





DESCRIPTION

D'AVALLON.

VILLE celtique, *Aballo*, ſelon les Itinéraires & une médaille gauloiſe découverte par M. Pellegrin : *Abellio Caſtrum Avalonis*, dans la vie de Saint Colomban, écrite par ſon diſciple Jonas au VIIe. ſ. Ce mot en celtique ſignifie, ſelon Adrien de Valois & Bullet, *Pomme* (1) : ne ſeroit-ce pas plutôt à cauſe de ſa ſituation près d'une vallée profonde, *à valle?*

Cette place forte fut dès le VIe. ſ. le chef-lieu d'un canton appellé *Pagus Avallenſis* ou *Avaliſo*, qui, du temps du Roi Gontran, faiſoit avec le Nivernois partie du ſecond Royaume de Bourgogne. Il en eſt parlé dans les Capitulaires en 806, 817. Flodoard la nomme en 931, *Avalonem Caſtrum*. On y frappoit des petites monnoies d'argent ſous les Rois de la 2de. Race : on lit ſur une, *Caſtis Avallons*.

---

(1) Une petite Iſle en Angleterre où il croît beaucoup de pommiers, porte le nom d'*Avallonia*.

Elle étoit de quelque considération du temps de St. Germain de Paris, puisque ce grand Evêque y avoit été élevé dans les Ecoles publiques, sous le Prêtre Scopilion son parent. Fortunat, son Historien, rapporte que Germain passant en ce lieu, logea chez le Comte, qui lui apporta les clefs pour ouvrir la prison, d'où on lui met dans certaines statues des clefs à la main, pour marquer sa charité envers les prisonniers.

Savaric, 25e. Evêque d'Auxerre, poussa si loin son ambition, qu'il se fit chef de parti, & s'empara du Nivernois, du Tonnerois & d'Avallon; mais comme il s'avançoit pour conquérir le Lyonnois, il fut frappé de la foudre en 715.

Les Sarrasins après avoir marqué leur passage par le fer & le feu dans nos Provinces méridionales, vinrent saccager Tournus, Chalon, Saulieu, & n'épargnerent pas plus Avallon, l'an 731. (*V. tom. 1, pag. 107*).

Il paroît que l'Avallonois se ressentit des ravages des Normands qui furent défaits à Chalau, *Kalaumons*, dans le Morvan à deux lieues de Lorme, en 843, selon le sentiment de l'Abbé le Beuf.

L'ambitieuse Emma, femme du Roi Raoul, sœur de Henri Duc de France, enleva en 931 à Gislebert, 2d. Duc Bénéficier, le Château d'Avallon, dépendant du Comté d'Auxois, & de si grande importance & dignité,

dit Duchesne, *Maison de Vergy*, p. 41, qu'il avoit eu des Comtes particuliers. Cette perte irrita si fort Gislebert, qu'il quitta le parti de Raoul.

Le Roi Robert étant en guerre avec le Comte Otte-Guillaume, que le Duc Henri le Grand avoit fait son héritier, poursuivit son rival, prit plusieurs places en Bourgogne: mais il éprouva devant Avallon une résistance opiniâtre, & ne s'en rendit maître qu'après trois mois de siége. Quelques Historiens suivis par Paul Jove, disent que tout à coup les murailles de cette forteresse tomberent au chant des hymnes, comme celles de Jéricho : mais les plus anciens Chroniqueurs n'ont point parlé de ce miracle; ils racontent tout simplement que la famine força les Soldats à se rendre en 1005.

Le Roi irrité d'une telle résistance, fit démanteler la place qui fut pillée, & les Habitans passés au fil de l'épée. Perard rapporte une charte de Robert en faveur de S. Benigne, datée d'Avallon pendant le siége; *actum apud Avalonem Castrum in obsidione*. Le pere Anselme cite cette charte à l'occasion des grands Bouteillers de France, pour prouver que Bouchard de Montmorenci, dit *le Barbu*, tenoit rang parmi les grands Seigneurs de la Cour du Roi, & qu'il se trouva à ce siége, où il souscrivit la charte dont on vient de parler. Robert revint en

cette Ville en 1022, fit du bien aux malheureux restes des Habitans, en leur distribuant 15 livres d'or pour réparer leurs pertes, & y nourrit 300 pauvres. Il y donna un Diplôme en faveur de l'Abbaye, *de fructuari*, rapportée par Guichenon, & datée d'Avallon, *datum Aavaloni*, 1022.

Constance son épouse voulant engager le Roi à préférer son second fils Robert à Henri l'aîné, pour la succession à la Couronne, les deux freres se firent la guerre. Robert s'empara d'Avallon & de Beaune en 1031, & le Roi étant mort l'année suivante, la paix se fit par la cession de la Bourgogne à Robert, premier Duc. Ses successeurs releverent Avallon de ses ruines, & le fortifierent. Eudes III fit plus, il lui accorda le droit de Commune en 1200, tel que celui de Vezelai, confirmé par son fils Hugues, en 1220. Ce Prince écrivit de Montbard, en 1214, à Gautier, Evêque d'Autun, qu'il appelle *son pere & son Seigneur*, en ces termes : « Je prie instamment votre paternité, au » cas que je révoque la franchise & liberté » que j'ai donnée à mes sujets d'Avallon, » de mettre ma Terre en interdit, à leur » requisition, & de leur donner sur ce toute » l'assurance qu'ils vous demanderont ».

Le Duc écrivit de même à l'Evêque de Langres, qui donna la même attestation que celui d'Autun. Garreau avance donc à tort

que *les Habitans disent que leurs priviléges furent concédés en 1214*; puisqu'ils ont les actes de leurs Souverains pour leurs franchises, dont le premier est de 1200, non 1214, comme le dit cet Auteur peu instruit de l'antiquité.

Le Chapitre d'Avallon ayant aussi affranchi ses serfs dans la Ville, le Duc approuva cette liberté. C'est probablement delà que viennent les cens & lods que les Chanoines ont encore sur plusieurs maisons & héritages. Ces actes d'affranchissement ont été juridiquement vérifiés par MM. Begat, Popon & Morelet, Commissaires députés.

Hugues IV ayant épousé en secondes noces Béatrix de Champagne, donna en apanage à Hugues son fils, les Seigneuries d'Avallon, de Montréal & de Montbard. . . . Ces Princes faisoient cas de ces places, puisque Robert II dans son testament défend à ses successeurs de s'en dessaisir.

Les funestes divisions des Maisons de Bourgogne & d'Orléans remplirent la France de confusion & de carnage pendant 40 ans. Charles VII en guerre avec Philippe le Bon, se rendit maître d'Avallon, & y mit garnison sous le commandement de Jacques d'Epailly, dit le Capitaine *Fort-Epice*, avec 200 hommes. *C'étoit*, dit Montrelet, *la fleur des Gens d'Armes, roides & instruits de la guerre, qui moult vaillamment se défendirent*, lorsque les troupes de

de Philippe le Bon les assiégerent en 1433. Pierre de Charni, Thomas de Vaudrey, Jean Batard de S. Pol, d'Humieres, Chefs des Bourguignons, furent d'abord repoussés par les assiégés, *qui*, dit du Haillant, *firent devoir plus que d'hommes;* mais par leur adresse & *leurs engins*, la Ville fut prise & pillée. Forte-Epice craignant l'assaut, se sauva de nuit (1) par une fausse porte, & laissa la place à la discrétion des Bourguignons. Les femmes & les citoyens furent traités avec beaucoup d'insolence de la part du Soldat. Ce lâche Capitaine qui s'étoit retiré sans ménager une capitulation honorable pour le salut de la Ville, fut tué quelques temps après à Chablis par Jean d'Inteville.

Le Duc fit alors publier une Déclaration, par laquelle il rétablissoit les Habitans qui avoient quitté la Ville, *en leur bonne fame & renommée, en tous leurs biens & héritages.*

(1) La lâcheté de ce Capitaine des Nivernistes, & son insolent procédé avec les Dames d'Avallon la veille de sa fuite, dans un bal, produisirent une haine irréconciliable entre l'Avallonois & le Nivernois. Des peres par testament laissoient à leurs filles une dot honnête, mais à condition qu'elles n'épouseroient pas un homme né au delà de l'Yonne & de la Cure, sans quoi ces testamens prononçoient exhérédation. On se souvient d'un ancien proverbe :

Ma fille ne passe les rivieres,
Sans quoi sous ta cote les étrivieres. . . .

Les Ducs reprenoient de fief pour Avallon entre les mains de l'Evêque d'Autun; tel Hugues IV, en 1220; Robert II, 1283; Eudes, en 1352; Philippe le Hardi, en 1390; Philippe le Bon, 1422. Mais depuis que les Rois ont réuni l'arriere-fief au fief dominant, on ne voit plus de ces reprises de fief de leur part.

Après la levée du siége de Dijon par les Suisses, en 1513, Louis XII se rendit à Avallon, où il reçut en présent des oublies, du miel & des confitures. Il fut si flatté de l'accueil des Habitans, qu'il accorda droit de bourgeoisie à tous : *sivè sint vel non sint Burgenses, adveniant Burgenses.* Deux jours après son départ, Charles de Bourbon, Connétable de France; François, Duc de Chatelleraut, son frere; Anne de France, Duchesse de Beaujeu, & Suzanne de Bourbon, passerent par Avallon avec une grande suite. On présenta au Connétable, comme Lieutenant Général de la Province, le poêle qu'il ne voulut point accepter, mais renvoya tous les honneurs à la Dame de Beaujeu sa belle-mere, fille du Roi : ils délivrerent plusieurs prisonniers, & partirent pour Moulins.

Il en coûta 2000 écus à la Ville pour sa quote-part, destinée à former la somme promise aux Suisses par la Trimouille, quand ils leverent le siége de Dijon; somme très-

forte en ce temps, puiſqu'aux Etats de 1525 la Province ne paya que 28000 liv. au Roi, & Avallon 505 liv. Le Chapitre entra dans cette contribution auſſi bien que dans celle de la rançon de François Ier, pour laquelle il fut taxé à 45200 livres, & vendit pluſieurs Terres. La crainte des Huguenots qui journellement *quêtoient & aſſailloient* cette Ville, y fit envoyer, par ordre de Tavannes, 12 arquebuſes à croc tirées de Beaune en 1568. Le même motif fit fermer de murs les deux Couſains.

Ces ſages précautions furent occaſionées par les ravages de l'armée proteſtante conduite par Wolfang, Duc des Deux-Ponts, qui avoit marqué ſon paſſage en Bourgogne par le pillage & l'incendie en 1569. Il aſſiégea Avallon ſans le pouvoir prendre; mais il brûla tous les fauxbourgs & les Villages voiſins. Il trouva le vin ſi bon, qu'il en emporta plus de 200 bouteilles, qui causerent ſa mort à Eſcars en Limouſin.

L'Amiral de Coligni ayant fait ſa paix en 1570, obtint des ordres pour informer ſi un Médecin, 1er. Echevin d'Avallon, n'auroit pas empoiſonné le vin. N. Barbette, Lieut. Criminel, reçut cette commiſſion; mais les témoins entendus qui voyoient encore fumer leurs maiſons incendiées, ne dépoſerent rien contre le Médecin. On lit ſur un manuſcrit, au bas d'une image de la Vierge,

ces deux vers écrits par ce Barbette qui devint Chanoine :

> O Vierge pure & nette,
> Ayez pitié du pauvre Barbette. 1582.

Avallon essuya de plus grands malheurs pendant la Ligue, pour laquelle il s'étoit déclaré. Les Officiers (1) du Bailliage se retirerent à Montréal. Les Royalistes furent chassés comme *fauteurs d'hérétiques* ; entr'autres, Georges Filzjan, Lieutenant Civil, & Capitaine à la place duquel on mit Joseph Borot. Les Habitans autorisés par le Duc de Mayenne & du prétendu Roi Charles X, élurent Maire Sébastien Goureau le 30 Décembre 1590, pour avoir la garde de la Ville, l'exercice de la Justice en premiere instance, & connoître de toutes les causes civiles, criminelles & celles de la Police.

Ce fut pendant sa majorité que la Ville manqua d'être prise par les *exilés*, soutenus des troupes du Roi commandées par le Maréchal d'Aumont, 28 Septembre 1592. Une

---

(1) Les noms de ces bons Citoyens fideles au Roi méritent d'être connus : Georges Filzjan, Lieutenant Civil ; J. Odebert, Lieut. Criminel ; Pierre Regnard, Lieutenant Particulier ; Etienne Gaucher & François Miliot, Conseillers ; Nic. Filzjan, Avocat du Roi ; J. Bourfaut, Procureur du Roi ; Georges de Clugny, Juge-Prévôt.

ſauciſſe ou pétard de 300 livres de poudre, appliqué ſous l'égout à l'entrée de la grande porte, fit une breche à paſſer trois hommes. La premiere porte fut jetée à dix pas en dedans; celle du pont-levis briſée, toutes les chaînes & ſerrures furent rompues; la couverture du canal, peſant plus de 300 livres, fut enlevée & portée à plus de 800 pas ſur la plaine des Chaumes, où l'on érigea une croix en *ſigne de ſouvenance*. Les Royaliſtes entrerent par la breche, pénétrerent, en ſe battant, juſqu'à la petite porte du Vicomté, où ils furent repouſſés par les Bourgeois commandés par Gourreau, qui fut bleſſé, ainſi que le Syndic Georges Segault : mais il en coûta la vie à deux Capitaines ennemis, la liberté à deux autres, & le reſte prit la fuite.

Les Avallonois conſidérant cet événement étonnant comme *un réméré miraculeux*, attribuerent le ſalut de la Ville « à l'apparition » de Saint Michel ſur la breche, comme il » avoit apparu à la pucelle ſur le pont d'Orléans, & à la priere de Monſieur St. Lazare. « Ils firent vœu perpétuel avec le Chapitre, « de faire tous les ans, le jour de » St. Michel, un grand ſervice en la Collégiale où les matines devoient ſe dire à » deux heures, & enſuite une proceſſion » générale où l'on porteroit le Corps de N. » S. avec le chef de S. Lazare, & à laquelle

» chacun aſſiſteroit un cierge à la main. » Ces traits ſont tirés de l'acte même du vœu que j'ai ſous les yeux, paſſé le 28 Septembre 1592, *pour remercier Dieu de les avoir délivré du parti des Hérétiques, ennemis de notre Sainte Religion & de la Ste. Union des Catholiques.*

Le péril où la Ville s'étoit trouvée, les partis de Royaliſtes qui rodoient aux environs, d'accord avec les *bannis*, déterminerent les Ligueurs à y jeter du ſecours. Le Vicomte de Tavannes tâcha de s'y introduire avec un Régiment ; mais on ne voulut le recevoir qu'avec 30 chevaux ſeulement ; ce qui l'obligea de ſe retirer vers Auxerre, dont il fut de même repouſſé. Il revint précipitamment en la premiere Ville, où le Maire trop crédule, Joſeph Borot, lui donna entrée, ſous promeſſe de ne faire que s'y rafraîchir : mais à peine y fut-il introduit, que ſes ſoldats avides de butin, pillerent toutes les maiſons pendant huit jours. Borot mourut de déſeſpoir (ou de poiſon (1) ſelon quelques-uns) de voir par ſa faute ſa patrie à la diſcrétion de 800 pillards commandés par le Baron de Viteaux, Gouville & de Lure de Bauche, qui n'épargnerent perſonne. Afin de mieux contenir les Habitans,

(1) Un manuſcrit dit même qu'il fut condamné *à la hart* par contumace, avec ſon ami Pirot.

on leur donna pour Gouverneur Joachim Damas du Rouſſet, ſurnommé le terrible, qui propoſa même de conſtruire une citadelle pour perpétuer la ſervitude.

Ces vexations inouies de la part des gens qui ſe diſoient les ſoutiens de la Religion, les Défenſeurs de la *Ste.-Union*, firent repentir les Avalonois de leur attachement à la Ligue, & ramenerent les eſprits du côté des Royaliſtes. Sébaſtien Filzjan ayant ſuccédé à Borot, ſe prêta volontiers à leurs vues pour ſecoüer le joug de la tyrannie, en appellant à leur ſecours les exilés, & Edme de Rochefort Pluvaut, Gouverneur de Vezelai. Celui-ci s'approcha d'Avallon le 27 Mai 1594 par la porte Auxerroiſe : en moins d'une heure il ſe rendit maître de la place, & fit priſonnier le Gouverneur Commune, & le Capitaine Gouville avec la garniſon. Tout fut exécuté avec tant d'ordre, qu'il n'y eut ni pillage, ni meurtre, que de dix ſoldats Lorrains. A cet heureux événement les haines s'éteignirent, les rivalités ceſſerent, l'humanité rentra dans ſes droits; les exilés & les Citoyens s'embraſſerent en déteſtant la ligue qui avoit allumé parmi eux le flambeau de la diſcorde, & ſentirent qu'ils n'avoient tous qu'une même patrie. On abolit la proceſſion de la *Sauciſſe*, & on en établit une qui s'eſt continuée tous les ans le 27 Mai pendant plus d'un ſiécle. Dans l'acte

les Ligueurs ſont traités de *rebelles au Souverain*, *ennemis de la Religion & du Royaume*, *auteurs des troubles*.

La Ville ainſi remiſe à l'obéiſſance du Roi, lui envoya des Députés qui obtinrent abolition du paſſé pour les déſordres commis au fauxbourg St. Martin, au château de Giroles, Annai, Tori, à la tour du Pré; ..... confirmation des priviléges, & le rétabliſſement du Bailliage qui avoit été transféré à Montréal. Henri IV récompenſa Germain Saveron, Sergent Major de la Ville, qui avoit le plus contribué à ſa réduction, en lui accordant le revenu *des mandats de la Prévôté* pendant ſix ans. Jean Regnard Echevin, Cl. Pirot, eurent une gratification de 500 écus ſur l'épargne; & Albert de Neſvre, l'Office de Jaugeur des vins, comme *reconnus ſerviteurs de S. Majeſté & pour leurs bons offices*. Le Roi ordonna, ſur la demande des Bourgeois, que le procès ſeroit fait au Capitaine Claude Robert, *pour avoir voulu proditoirement entreprendre la conſtruction d'une citadelle*. Rochefort-Pluvaut fut nommé par les Habitans Capitaine de la Ville, & confirmé par le Roi.

Le brave Georges de Clugny qui avoit perdu ſes biens, rentra glorieuſement dans ſa Patrie, dont il étoit expulſé depuis dix ans, & reprit les fonctions de ſa Charge, ainſi que Georges Filzjan: tous ces articles furent accordés & ſignés de la main de

Henri IV, au camp devant la Fere, le 12 Juillet 1594. Le Roi exempta le Chapitre de décimes pour six ans, *à cause des démolitions advenues par le feu du Ciel sur les clochers en 1569.*

Le pourpre, la fiévre *chaude fanatique*, selon l'expression de Worle Chausson, Notaire, dont le journal m'a été communiqué, emporta beaucoup de monde en 1631. La peste commençant à se faire sentir en 1636, on établit des Officiers de santé; Pierre Chevalier, Chirurgien à 50 écus par mois, & un Minime Confesseur, à 32 s. par jour. On mit les *quarantiers* en la maladiere où le Notaire Chausson, Receveur de cette maison, leur fournissoit du pain. En 1637, 200 maisons furent frappées de la peste qui enlevoit 25 à 30 personnes par jour : on porta les malades aux Chaumes & à Morlande dans des loges bâties exprès. On y voit encore une croix dont l'inscription porte qu'il y eut 6 à 700 morts d'inhumés en 1637. Le journal remarque que la vendange, fort abondante cette année, *commença dès la mi-Août, & fut parachevée à la mi-Septembre, mais avec grande peine & frais à cause du mal.* On voit par les titres que cette Ville avoit déjà été plusieurs fois affligée de la peste, comme dans les années 870, 1032, 1347, 1515, 1535 & 1595 : pendant cette derniere, le Doyen Morot resta seul, & fit l'Office aidé

du bas-chœur. Après le danger paſſé, les Chanoines de retour, ayant exigé leurs droits d'aſſiſtance, furent condamnés par Arrêt du Parlement, & le revenu des Prébendes adjugé au Doyen qui s'étoit ruiné par ſes aumônes durant la peſte : il mourut en 1617.

J'aime trop les traits de patriotiſme, pour oublier celui-ci qui terminera la partie hiſtorique. Le Prince de Condé ayant quitté Dijon en 1636 à cauſe de la peſte, ſe rendit à Avallon dont il aimoit le ſéjour, ſoit à cauſe de ſa ſituation, de la ſalubrité de l'air, ſoit par l'agrément de la chaſſe; il y avoit même un hôtel *en la gr. rue*, où il avoit laiſſé ſon fils le Duc d'Engien, depuis le Grand Condé. Ce Prince affable & populaire avoit gagné tous les cœurs, les Habitans le chériſſoient à tel point, que non contens de lui avoir donné un hôtel, ils réſolurent de lui offrir la plaine *des Chaumes*, qui ſert de pâcage aux beſtiaux du petit peuple. André Normand, Conſeiller au Bailliage, ſentit vivement le préjudice pour ſa patrie d'une pareille aliénation; il parla ſi fortement en l'aſſemblée pour les intérêts publics, qu'il ramena tous ſes Concitoyens à ſon ſentiment. On peut ajouter à l'éloge du Prince, qu'il ne fit paroître aucun reſſentiment au zèlé patriote qui avoit empêché de lui faire un ſi beau préſent, dont il auroit pu faire un parc.

COMTES ET VICOMTES.

L'Avallonois fut un ancien Comté, diſtrait de celui d'Auxois, qui prit ſa dénomination de la Ville principale. Il faiſoit partie, ſous le Roi Gontran, du Royaume de Bourgogne, & eut dès-lors ſes Comtes particuliers. On voit dans le *Reomaus*, p. 13, un *Nicaſius*, & un autre du même nom, Comtes d'Avallon, dans la vie de S. Germain de Paris, au VIe. ſ. Ce Comté fut donné avec l'Auxois & les Villes qui en dépendoient, par Charlemagne en 806, à Louis le Débonnaire qui le céda à ſon fils Pepin en 817. Ausbert, Comte d'Avallon, fut choiſi par Charles le Chauve en 840, pour être envoyé avec Modoin, Evêque d'Autun, dans les Provinces méridionales, afin d'y rétablir l'ordre & y rendre la juſtice.

L'Avallonois fut réuni dans le XIe. ſ. aux Comtes d'Auxois de la puiſſante Maiſon de Vergy, & dans la ſuite au Duché de Bourgogne. Il s'étendoit, ſuivant les chartes citées *au 1er. vol. pag. 344*, depuis Corbigny juſqu'à Châtel-Cenſois, de Vezelai à Rouvrai, & à Sarri près Noyers. L'hôtel du Comte, nommé depuis 1300 l'hôtel *du Sire Hugues*, du nom d'un 2^d^. fils du Duc, qui eut en apanage le Comté d'Avallon, fut depuis appellé la *cour Catin*, du nom de N. *Catin*, Chev^r^.

& Capitaine de cent hommes d'armes, qui l'occupa ſous les ordres des Ducs de Bourgogne.

L'aîné de la Maiſon de Chatellux porte, depuis plus de quatre ſiécles, le titre de Vicomte d'Avallon, dont le Roi eſt Comte & Seigneur. Jean de Chatellux, *Vice-Comes Avalonis & miles*, veut être enterré à l'Abbaye de Chore ou Cure, près de Guy ſon pere en 1331. Cl. de Chatellux, Vicomte d'Avallon, Chambellan du Duc, obtint de faire *emparer* & fortifier ſon hôtel de la Vicomté en 1434, promettant de le remettre au Duc ou à ſes hoirs, moyennant compenſation raiſonnable. Cet hôtel, depuis converti en Jeu de Paume, s'appelle le *Tripot*, d'où la rue a pris le nom.

COLLÉGIALE.

Cette Egliſe eſt fort ancienne : Pierre Foreſtier en fait remonter l'origine à celle du chriſtianiſme en Bourgogne. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il y avoit au commencement du VIe. ſ. une Ecole où S. Germain de Paris fut élevé. On la croit fondée en 746 par le Comte Gerard qu'on a confondu avec Girard de Rouſſillon. Celui-ci vivoit ſous le regne de Charles le Chauve, & fut le Fondateur de l'Abbaye de Vezelai alors dans l'Avallonois, & de celle de Poutieres où il

fut inhumé avec Berthe sa femme, en 868. Le Conseiller Begat, Commissaire député en 1554, dit, dans son procès-verbal dressé à Avallon, avoir vu la charte de Girard, qu'il appelle *testament*. Mais la légende de Poutieres ne fait aucune mention de l'Eglise d'Avallon, qui existoit long-temps auparavant. Ce Seigneur très-puissant auroit pu lui faire du bien sans l'avoir fondée.

Cette Eglise fut sous le vocable de N. D. jusqu'à l'an 1000, qu'elle reçut celui de St. *Lazare* à cause d'une relique de ce Saint donnée par le Duc Henri, qu'on croit l'avoir reçue de l'Empereur d'Orient. Elle fut unie par le Duc Hugues I en 1077, à l'Abbaye de Cluni, malgré l'opposition de cinq Chanoines, & recouvrée peu de temps après par l'Evêque d'Autun comme Abbé d'Avallon. Le Pape Pascal, qui avoit consacré l'Eglise d'Avallon en 1106, confirme à l'Evêque la possession de l'Eglise de St^e^. Marie-S. Lazare, par une Bulle de 1116. Remarquons ici à la louange de ce Chapitre, que durant le terrible fléau de la famine qui désola pendant trois ans la France en 1031, trois Chanoines nourrirent les pauvres. *Deus per manus eorum omnibus præstitit alimentum ; amari fuerunt hi dies*, dit l'ancien Nécrologe.

Deux Prébendes furent fondées par nos Ducs : il n'y en avoit que neuf sous le Duc Hugues Ier. Cent ans après elles étoient mon-

tées à 24, réglées à 15 par Céleſtin III; enfin à 12 actuellement, à la collation de l'Evêque d'Autun, qui jadis jouiſſoit du droit d'annates ſur ces Bénéfices vacans, auquel Gauthier renonça en 1192, *en recevant une ſomme honnête.* Le Doyen eſt élu par le Chapitre comme à Saulieu.

Au XIIe. ſ. il y avoit quatre Dignités; un Chantre, un Prévôt, un Tréſorier, & un Abbé, l'Evêque d'Autun, qui ne ceſſa d'en prendre le titre qu'en 1458, lorſque Pie II y établit un Doyen. Le Prévôt fut ſupprimé en 1197, la Chantrerie vers 1460; la Tréſorerie, qui étoit de la menſe épiſcopale, fut éteinte par Ferry de Grancey, & unie au Corps du Chapitre. Pierre Saulnier lui accorda en 1596 la ſuſpenſion d'une Prébende affectée pour les Enfans de chœur & un Maître de Muſique. Fevret dit que le Théologal eſt le premier qui ait été inſtitué depuis le Concile de Trente : l'Archidiacre d'Avallon, Dignitaire de la Cathédrale d'Autun, qui a juriſdiction, non ſur la Collégiale, mais ſur les Paroiſſes du territoire eccléſiaſtique, qui s'appelle l'*Archidiaconné d'Avalon.* Fevret obſerve que tous les Officiaux particuliers ayant été réunis à celui d'Autun, celui d'Avallon a eu le même ſort. Le ſavant Bocquillot prétendoit que toutes les Prébendes ſont presbytérales, & qu'il n'y en a point d'affectées à des Diacres & ſous-Diacres.

Les principaux Bienfaiteurs ſont nos 1rs. Ducs, les Seigneurs de Chatellux, de Jaucourt, de Veſigneux, de Villarnou; les Odebert, les Clugny, Filzjan, *&c.* Les Jaucourt ont leur Chapelle & un caveau où fut inhumé en 1390, 1°. Philippe de Jaucourt, Gouverneur du Nivernois & du Comte de Nevers, qui donna au Chapitre la Terre de Chaſſigni & ſa maiſon d'Avallon; 2°. Guyot de Jaucourt, Sgr. de Ruere, Marau, Quarré, le Vaux, *&c.* .... légua en 1454 les Terres de Montmardelin & de Vilaines; 3°. Philibert de Jaucourt, Chambellan du Duc, Gouverneur de l'Auxerrois, Seigneur de Prêle, Marau, Villarnou, mort en 1473 ſans enfans : 4°. Jean de Jaucourt, du nom de *Digoine* à cauſe de ſa mere Jeanne de Digoine, épouſe de Guillaume de Jaucourt, Chambellan du Duc Charles, établi Gouverneur d'Auxerre & Bailli de Dijon, par Louis XI en 1477, fut enterré près de ſes pères en 1505. Dans le chœur étoit le mauſolée de Hercules de Chatellux, Chevalier de l'Ordre, mort en 1645, & de Charlotte de Blagni ſon épouſe; il fut détruit en 1740: on a mis une épitaphe gravée ſur le marbre en 1743.

Le Chapitre poſſéde les Terres de Chaſſigni, Maiſon-Dieu, Etaule & Vilaines. Il jouit de l'éminage donné par les Ducs & les Jaucourt. Il confere de plein droit les neuf Chapelles de ſon Egliſe, & nomme ſix Cu-

res : celle d'Avallon se nomme en plein Chapitre à la pluralité des voix.

Depuis 1458 on compte 17 Doyens, parmi lesquels on distingue Philippe de Beaujeu, Evêque de Bethléem; Martin Dupin; Lazare Morot, fameux Ligueur en 1592; Pierre & Georges Filzjan; Claude Fyot, Abbé de S. Etienne, Elu; Etienne de Neuvre; Emmanuël de Roquette, Abbé de S. Gildas, Elu; Jacques Berthier, mort en 1739; J. Maurice Bureau, Conseiller-Clerc au Parlement : depuis 1777 l'actuel est Pierre-Louis Bouchu, Prédicateur du Roi, Prieur de Vivoin dans le Maine.

Cette Collégiale a eu quelques Chanoines distingués par la science & la piété; tels que Jean Garrikes qui assista au Concile de Constance; Martin Dupin; Phil. de Beze, frere du fameux Théodore, qui, aidé de six autres Chanoines, préserva la Ville par son zèle & ses prédications, de la contagion du calvinisme, tandis que les Villes voisines, Corbigni, Vezelai, Lorme, Noyers, en étoient empoisonnées : Martin Dupin, que S. Julien appelle *docte & grand rechercheur d'antiquités*, mort en 1572; Joseph Gaucher, qui a traduit au XVIe. s. plusieurs Traités de St. Augustin; Louis Odebert, Principal du Collége de Cambrai, qui a laissé plusieurs mss. & une oraison synodale prononcée en 1521 : on voit en la Collégiale son épitaphe sur une

une plaque de cuivre qui couvre ſa tombe.

Vincent Doris de la Fondrée, Théologal, & jadis Principal du Collége, a compoſé l'éloge du Préſident Odebert, qui eſt à la tête de l'ouvrage de ce grand Magiſtrat, intitulé, *Académie des afflictions*, & 3 diſcours latins impr. en 1662.

Simon-François Joly, Théologal né à Semur, dont la mort eſt marquée en 1722, à l'âge de 42 ans. Dans une épitaphe, qui en fait un bel éloge, on lit : *urbi & ſuis deſiderandus.*

Pierre Foreſtier, né en 1654, & inhumé en 1723, étoit ſimple, retiré, peu communicatif & ſévere à lui-même. Son meilleur ouvrage eſt l'*Hiſtoire & le Dogme des Indulgences*, & des jubilés, avec l'origine des Confrairies, *in-12*, 1700. Ses *Vies des SS. Patrons Martyrs & Evêques d'Autun*, parurent *in-12* en 1713, & ne répondent pas à l'attente du titre.

Celui qui a fait plus d'honneur à ſon Egliſe, eſt ſans contredit Lazare-André Bocquillot, mort en 1728, dont il ſera parlé parmi les illuſtres Avallonois.

Le Chanoine Vincent Voillard vient de publier quatre *Diſcours contre l'incrédulité*, *in-12* de 257 pages : Paris, chez le Breton, 1779.

Rien de ſi ſage que les Statuts latins de

cette Collégiale dreſſés en 1459. L'hebdomadier le jour des Cendres les donne ſur l'avant-derniere marche de l'eſcalier du portail, aux Chanoines & au peuple : c'eſt un veſtige de la pénitence publique. Le Chapitre en proceſſion générale va faire à St. Martin la bénédiction & diſtribution des rameaux, le Dimanche avant Pâques. Jadis le jour des Cendres on faiſoit un fantôme appellé *Carême-prenant* : les Prêtres marchoient en proceſſion comme à un véritable convoi, & on diſoit une Meſſe de *Requiem*. J'ai vu, diſoit M. Bocquillot en 1700, un vieux Chanoine qui avoit célébré pluſieurs fois cette Meſſe. On faiſoit pleuvoir autrefois des oublies ſur le peuple, le jour des Rameaux, & on lâchoit des oiſeaux : cet uſage s'eſt obſervé depuis le XIe. ſ. juſqu'en 1536.

Il eſt étonnant que la *librairie* ou les manuſcrits de cette Egliſe aient été vendus dans le dernier ſiécle. Une Bible de cette *librairie* eſt dans l'Abbaye de S. Victor de Paris, & le martyrologe en celle du Roi. La groſſe cloche faite en 1332, peſant 10 milliers, fut refondue en 1617 aux dépens des Chanoines, parce que, diſent les regiſtres, *nihil erat in ærario publico.*

Cette Egliſe a été reconnue de fondation royale par les Ducs des deux Races & par les Rois de France. Le Duc Hugues en l'uniſſant à Cluni en 1077, dit dans la charte,

quæ Ecclesia fuit antiquitùs à nostris prædecessoribus hæreditario jure possessa.

Le grand portail du XIe. s. est bien gravé dans le 1er. vol. de D. Plancher, pag. 514. L'inscription l'*an mil* paroît désigner le temps de l'apport de la relique de St. Lazare.

Cette relique attiroit autrefois un grand concours de peuple. Blanche de Bretagne, Comtesse d'Artois, qui se crut guérie de la lèpre par ce Saint en 1322, fit présent d'un reliquaire de 22 marcs d'argent. Elle composa un cantique qui étoit en la bouche de tous les pélerins; il commençoit ainsi:

Sire Saint Ladre d'Avalon,
Baille meix indulgence & remichion....

Quand Philippe le Bon vint en cette Ville, on porta au devant de lui le chef de Saint Lazare. Louis XI y fit une offrande de 30 écus d'or. Les Habitans de Vezelai y vinrent processionnellement dans le temps de la peste en 1526. Le Chapitre d'Auxerre accorda 15 jours de vacance au Chanoine Germain Charmoi, *pour aller visiter Monseigneur St. Lazare*, en 1522.

Il y eut à l'occasion de cette relique un grand procès au XVe. s., dont voici le sujet & les suites. Louis XI étant malade eut recours à tous les Saints dont les reliques étoient célèbres de son temps. Il fit quel-

ques préſens à l'Egliſe d'Avallon (1), & promit un reliquaire d'or : les Autunois jaloux publierent alors qu'eux ſeuls poſſédoient le vrai chef de St. Lazare.

Le Roi, inſtruit de cette conteſtation, s'adreſſa au Cardinal Rolin pour avoir une juſte idée des deux reliques, avec ordre de les examiner attentivement. L'Evêque qui étoit à Paris, écrivit, en Juin 1482, à ſes Grands-Vicaires de bien vérifier la choſe.

L'Evêque d'Aveſne, Grand-Vicaire, & l'Official, après la viſite des deux Egliſes, aſſignerent les Parties à comparoître devant eux au Château de Lucenay le 12 Juillet, pour y être jugés définitivement. On comparut en effet, mais pour demander un délai, afin de mieux chercher les titres. Cependant les Commiſſaires, preſſés par les Chanoines d'Autun, prononcerent que le chef de St. Lazare repoſoit tout entier dans la Cathédrale, à la réſerve de la machoire

(1) Dans un vieux manuſcrit on lit ces mots peu honorables pour ce Prince & ſon Médecin Jacques Coittier :

> Louis XI & ly Coitiers
> d'Avalon dépeuplerent les greniers.

On croit que les 300 écus d'or donnés par Louis XI à St. Lazare, furent employés à un buffet d'orgue, dont l'ouvrage eſt eſtimé : on y voit l'écu de France,

inférieure, & firent défenſe aux Chanoines d'Avallon d'expoſer leur relique prétendue, ſous peine d'interdit, & aux Habitans de la révérer ſous peine d'excommunication.

Ceux-ci en appellerent au Parlement. Cette Sentence précipitée ne fut point exécutée du vivant du Cardinal Rolin, qui fit même en l'Egliſe d'Avallon une fondation conſidérable. Il y eut en 1483 une tranſaction entre les deux Chapitres aſſez dépourvus de titres, pour demeurer chacun dans ſes droits. Celui d'Avallon reconnoiſſant ſon tort d'avoir appellé au Parlement, offrit de payer 100 liv. pour les frais d'appel. Jean Rolin, Chanoine d'Autun, s'écria alors : *maudit ſoit celui qui recommencera le procès :* les Avallonois répondirent, *amen.*

On étoit en paix après une ſi grande fermentation, lorſque l'Official d'Autun déclara par Sentence de 1487, que les Chanoines d'Avallon avoient encouru la ſuſpenſe, & les Habitans l'excommunication. Le Chapitre y forma oppoſition, & en appella à la Métropole. Aubert de Jaucourt & les Habitans en appellerent au Parlement : l'appel fut reçu dans les deux Cours. Les enquêtes des Commiſſaires aboutirent à dire que de toute ancienneté on révéroit à Avallon la relique de St. Lazare. On ne voit dans les écritures des deux Chapitres, produites à Lyon pour preuves, que le portail, les ta-

pisseries, les légendes & le martyrologe; mais on n'assigne pas même l'époque certaine de leurs reliques. Ceux d'Avallon disoient seulement les avoir reçues l'an 1000 du Duc Henri, dont ils font *un Empereur*. On ignore la décision de cette affaire, qui vraisemblablement fut assoupie comme la premiere.

Cette relique reposa dans un buste d'argent donné par Blanche de Bretagne, jusqu'en 1535, que le Chapitre en fit un autre de vermeil, mieux travaillé, d'argent doré, de 45 marcs, & non de cuivre doré comme l'avance D. Plancher. Philippe de Beaujeu, Evêque de Bethléem, fit cette translation solemnelle, dont la cérémonie dura 10 jours. Plus de 100000 personnes s'y trouverent: on y venoit de Normandie, Bretagne, Picardie, Touraine, Poitou, même d'Allemagne. M. le Tors a donné une Dissertation sur ce sujet dans le Mercure de France, Avril 1741. On prétend avoir des reliques de St. Lazare, non-seulement à Autun & Avallon, mais encore à Vezelai, Marseille, Findsizlen en Suisse, à Plaisance en Italie, Andelaw en Alsace, à Moyen-Moutier en Lorraine.

PAROISSES.

1°. L'Eglise de St. Pierre, qui est matrice & principale, paroît avoir été dans son ori-

gine le baptistere de la Collégiale, dont elle n'est séparée que par un mur. Depuis 200 ans seulement il y a un clocher. On voit un Curé dès 1258 : Hugues de Luci l'étoit en 1402. Mais en 1423 la Cure fut unie au Chapitre, duquel elle auroit dû être désunie en 1629 en vertu de l'art. XII de l'Ordonnance de Louis XIII, & ne le fut qu'en 1667, temps où il y eut un Curé-Vicaire perpétuel. Par Arrêt de 1743, les droits du Chapitre, Patron, Curé primitif & principal Décimateur, ont été réglés avec le Curé.

Chapelle fondée par Jean de Clugny en 1530, avec caveau.

Environ 4500 Commun. avec les dépend. Champien pour moitié, les Cousains-la-Roche & le Pont, Granges Chatelaines, les Pannas.

2°. St. JULIEN, Succursale, est du XIe. s. avec une fort belle fleche au clocher. Elle a été rebâtie au XVIe. s., & consacrée par Jacques Huraut, Evêque d'Autun. Elle reçut de Brioude un ossement de la tête de Saint Julien en 1622. Mépart fondé en 1675 par le premier Curé Jean Prejan, mort en 1680, pour 4 Prêtres, mais encore sans exécution, soit par la faute de ceux qui en ont régi les revenus, soit par le malheur des temps. Deux Vicaires seroient plus utiles à la Paroisse que des Mépartistes. Chapelle de Saint Etienne

fondée par Etienne Champion en 1685 : du patronage de la famille.

Michel d'Aynes, Bourgeois & Fabricien zèlé, a fait du bien à cette Eglise par dons de calices & d'ornemens précieux, en 1513.

Pernette Jolivet, veuve de Gengon de Vezon, donna des fonds en 1508 *pour faire & entretenir le cri qui se fait chacun Lundi à une heure après minuit parmi la Ville, au son de deux petites clochettes, pour la commémoration des trépassés.* Le cri étoit, *réveillez-vous bonnes gens qui dormez, & priez Dieu pour les trépassés.* Cet usage a cessé depuis 20 ans.

3°. *St. Martin.*

Paroisse du fauxbourg de ce nom, dont on croit que l'Eglise étoit jadis un temple d'Apollon, app. *Abellio*, nom analogue à celui d'Avallon. On voit auprès la fontaine Bredelaine, *à Beleno*, autre nom celtique d'Apollon. M. Bocquillot estimoit cette Eglise plus ancienne que la Collégiale. L'inspection du portail, le ceintre des voûtes, de la nef, le portoient à croire qu'elle étoit jadis beaucoup plus grande. Les Calvinistes la ruinerent en partie. Le sanctuaire est orné de 4 colonnes de cipolin antique.

C'étoit autrefois un Prieuré dépendant de Saint Martin d'Autun, auquel les Terres de Giroles & de Tharot furent unies par le Roi

Raoul en 924. Il y avoit encore des Moines en 1463. L'Abbé de S. Martin eſt Patron de la Cure, qui a 360 Comm. avec les dépendances, Chaſſigni de 20 f., Repoſeur de 6: 2 moulins. Les Capucins, Minimes, Viſitandines, ſont ſur la Paroiſſe.

Le Duc Eudes en affranchit les Habitans, conjointement avec Hugues Abbé de Saint Martin, pour 5 ſ. & un ſetier d'avoine, en 1210. L'eſpace de la franchiſe fut depuis la porte d'Avallon juſqu'à l'étang au Duc, au territoire de *Plauſſe* & *ad pontem Rivuli victorii.*

MONASTERES.

MINIMES, fondés en 1607, dont l'Egliſe fut conſacrée par Robert Berthelot, Evêque de Damas, en 1615 : elle eſt très-propre, avec un bel autel en marbre. Ces Religieux rendirent de grands ſervices aux Habitans affligés de la peſte en 1631 & 1637; quatre en moururent, & furent inhumés ſur une chaume au pied d'une Croix. On leur accorda le droit d'aſſiſter aux obſéques, moyennant 12 cierges & 60 ſ. payables par les héritiers du défunt. Dans leur Egliſe eſt la tombe de Léonor de la Magdelaine, Marquis de Ragni, Chevalier des Ordres du Roi, 1628. Monument de Jacques Chartraire de Marcelois, Conſeiller au Parlemt. de Metz, inhumé en 1749 auprès de ſon pere & de

ſon aïeul. Il y avoit l'autre ſiécle en cette Maiſon, Noviciat, Cours de Philoſophie & de Théologie.

CAPUCINS, bâtis en 1653 par les libéralités de Pierre Odebert. Leur établiſſement conteſté par les Habitans, fut décidé par ordre de la Reine-Mere, & patenté en 1654.

URSULINES, Colonie de celles de Dijon, en 1629, reçues à condition qu'elles ne pourroient exiger portion dans les bois communaux.

VISITANDINES, Colonie de celles de Semur, en 1646. Marie-Helene de Chaſtellux, 1re. Supérieure. Le Couvent eſt beau, bien bâti; l'Egliſe riche en ornemens.

HOPITAL.

L'Hôpital, voc. St. Joachim, jadis près de l'Egliſe de St. Julien, a été rebâti magnifiquement en 1713 aux frais de la Ville, hors des murs, à la porte Auxerroiſe. Il a 28 lits.

Le Préſident Odebert lui donna 30000 l. en 1659. On devroit voir ſur la porte le buſte de cet inſigne Bienfaiteur, ainſi qu'il l'avoit ordonné.

La belle Croix, jadis en la place du marché, tranſportée en 1758 dans la cour de

l'Hôpital, a été élevée en 1423 par un Boucher nommé Nic. Tierce. On trouva dessous un puits comblé, qui étoit public. Sur la requête des Habitans, l'Evêque Huraut ordonna en 1531, que l'Hôpital & la Maladerie leur seroient remis; qu'ils nommeroient, pour l'administrer, deux Echevins qui rendroient leur compte chaque année en sa présence ou celle de son Grand-Vicaire, de 2 Chanoines de la Collégiale, & de 4 Bourgeois choisis. Il regla qu'on bâtiroit un autre Hôpital dans l'endroit du grand cimetiere.

» Ce Prélat, chose singuliere! pour avoir
» laissé & délaissé le régime desd. maisons à
» la Ville, la charge de 30 écus d'or de pen-
» sion envers *son Barbier*, sa vie durant seu-
» lement. »

Dans le terrier de 1641 les Habitans sont qualifiés *Gouverneurs*, *Recteurs & Administrateurs* de l'Hôpital. On y voit un Receveur dès 1531. Les Directeurs actuels sont, l'aîné des héritiers des Odebert, le Doyen, le premier Chanoine, le Lieutenant Civil, l'Avocat-Procureur du Roi, le Maire & les Echevins. On y doit huit Messes par mois, à la décharge de la Léproserie de Montreal qui a été réunie. Les Champion, Normant & Jacob y ont fondé des Messes.

Le Directeur de l'Hôpital étoit obligé de présenter au Chapitre, le jour de Pâques, lorsqu'il y venoit en procession, un mouton

ou un *cabry* orné de rubans. Cette procession étoit appellée *du cabry*. Mais une rétribution de 100 s. tient lieu de l'offrande depuis long-temps.

L'ancienne Léproserie, dotée par les Citoyens, fut réunie au Collége en 1654. La Chapelle de 100 pieds de long sur 30 de large, a été démolie en 1755. A Cousain-la-Roche est un pré clos de murs, où les lépreux avoient droit de faire paître leurs mulets certains jours de l'année.

Le Président Odebert a fondé deux places à l'Hôpital Ste. Anne de Dijon, pour deux filles d'Avallon. Guille. de la Porte, Seignr. de Chevanes proche Tannai, & Benigne Odebert sa femme, contribuerent en 1584 à l'établissement de l'Hôpital de la Trinité d'Auxerre pour les pauvres valides, où l'on devoit en recevoir un d'Avallon, Clamecy, Tannai & Pontaubert, qu'ils déclaroient *être les lieux de leur nativité*. (Hist. d'Auxerre, t. 2, p. 403).

Sur un roc élevé, séparé des chaumes & de Cousain, étoit l'HERMITAGE de S. Guillaume depuis 1120, habité jusqu'en 1664. Joseph Barbe, de Lille, dernier Hermite, fut inhumé dans la Chapelle. Il dépendoit du Chapitre, qui en a fait un bail de 99 ans en 1745.

Autre ancien Hermitage au dessus de Cousain-le-Pont, établi par le Chapitre pour

l'instruction des Habitans des Chatelaines, des Gathies, de Cousain-le-Pont, de la Grange-du-Bois. St. Bonaventure, avec 12 autres Cardinaux, signa des Indulgences pl. en faveur de cet Oratoire. Le dernier Hermite fut massacré en 1410 : le Chapitre alors fit desservir cette Chapelle jusqu'en 1430.

COLLÉGE.

Le Collége avoit jadis un Principal & 3 Régens. Michel de Terne étoit Principal en 1538, avec 2 Régens & un Ecrivain, moyennant 400 liv. & 240 dues par le Chapitre. Les Ecoles furent réparées en 1561. Le Chapitre fut condamné, par Arrêt de 1619, à céder au *Recteur* la Prébende préceptoriale, qui dans la suite, par transaction, fut fixée à 240 livres; & enfin par un nouvel accord, les Doctrinaires ont le produit d'une Prébende, à peu de chose près.

Le Collége leur fut donné en 1654. Le Président Odebert, dont le buste étoit au dessus de la porte jusqu'en 1769, en est regardé comme le Fondateur. Georges Filzjan fit la bénédiction de la Chapelle sous le voc. de N. D. des 7 douleurs, le 8 Novembre 1654. Les Chanoines Bocquillot & Chupin ont donné leur bibliothéque.

On enseigne en ce Collége les Humanités avec la Philosophie, & on y tient pension.

Les prix ſe diſtribuent dans la grand'ſalle de l'Hôtel de Ville depuis 1775. Les Doctrinaires ont été chargés en 1753 de la deſſerte de la Chapelle des priſons, & d'y faire les inſtructions, ſuivant la fondation de 1677 par Marguerite Chevalier.

BAILLIAGE.

Ce Bailliage, 2[d]. Siége de l'Auxois, eſt ancien. Sous les Ducs il reſſortiſſoit, pour les cas royaux, à Villeneuve-le-Roi. Eudes II fit don au Chapitre de ce qu'il retiroit des *plaids généraux* dans les limites des Paroiſſes de l'Avallonois en 1192. Les aſſiſes s'y tinrent en 1326 par Jean le Fors d'Oſtun, Bailli d'Auxois.

Jean Malvoiſin étoit en 1429 Lieutenant du Bailli au Siége d'Avallon : depuis lui on compte 21 Lieutenans Civils, parmi leſquels on remarque Perrin de Prêles ſon ſucceſſeur en 1445 ; Nazaire Daubenton, 3 Filzjan, Guill[e]. de Berbizey, 3 de Clugny, 2 Vauſſin, Lazare Morizot, & Henri-Hubert le Tors.

Parmi les 20 Lieutenans Criminels, Jean Odebert, 2 Guijon, Georges Cromot : cet Office a été réuni à celui de Lieuten. Civil par Edit de 1759.

Jean Sadon, Procureur du Duc en 1328; P. d'Arme, 1495; 4 Bourſault, 4 Normant; Jean Caillat depuis 1723 à 1778; Marc-An-

toine-Lazare Malot. Cet Office a été uni à celui d'Avocat du Roi en 1759.

Semur prétendoit être le Bailliage général de l'Auxois, & s'attribuer la connoissance de toutes les affaires du territoire des autres Siéges : mais Charles VIII, par Lettres patentes de 1494, défend à son Procureur au Siége d'Auxois, *& à tous autres, de ne travailler en Justice, ni tirer en cause, ni distraire les Habitans & ressortissans d'Avallon.* Par traité de 1499, signé Brignon & Macheco, Conseillers au Parlement, les Parties convinrent de se conformer à ces Lettres patentes.

Ce Bailliage, auquel la Prévôté a été réunie en 1739, comprend 53 Paroisses, 2 Bourgs, 1 Abbaye, 4 Prieurés, 1 Comté, 2 Marquisats, 2 Châtellenies, 72 Seigneuries, 22 Fiefs. Le Comté de Chastellux en a été distrait en 1766, pour en former une Justice qui ressortît nuement à la Cour.

Par Edit de 1759, le Bailliage d'Avallon est composé d'un Lieutenant Civil & Criminel, 1 Lieutenant Civil-Assesseur-Criminel, 2 Conseillers, 1 Avocat-Procureur du Roi. Les Procureurs, au nombre de 12 en 1706, ont été réduits à 8 en 1771. 6 Notaires, désunis des Procureurs en 1763.

Georges de Clugny fut député du Baill^e. d'Auxois aux Etats de Blois en 1576, & Jacques son fils à ceux de Paris en 1614; tous deux étant Juges-Prévôts d'Avallon.

Le Bailliage est arrosé par 3 rivieres : la Cure, *Chora*, *Cora*, qui passe à Chastellux & s'unit à l'Yonne à Crevant; le Cousain, *Cosanus*, *Cosa*, qui baigne les murs de la Ville en serpentant dans de profondes vallées; le Serain ou Senain, qui passe à Toutry, Guillon, Montréal, va se perdre dans l'Yonne à Bonnard près de Joigni.

La partie méridionale de l'Avallonois est aride, montueuse, couverte de bois. D'Avalon à Nevers, on peut presque toujours voïager à l'ombre des forêts. Mais le pays de Morvan, malgré son aridité, est riche en bétail de toute espèce, qui se nourrit dans les pâturages fournis par les bois. On y recueille seulement du seigle, de l'avoine, du sarrasin & des pommes de terre. Le climat est très-froid pendant l'hiver, & souvent couvert de neige. Les fruits y sont âpres, sauvages & dénaturés. Les chasseurs y trouvent sangliers, chevreuils, & quelquefois des cerfs : les bécasses y sont communes. Les nombreux étangs & les ruisseaux procurent de bons poissons; mais on n'y voit ni vignes, ni froment, ni même des pierres calcaires, ni coquillages, ni aucunes pétrifications. La partie de l'est & du nord paroît être l'image de la Terre promise, par la richesse des moissons, par la fertilité des rians côteaux qui donnent des vins délicieux, & par l'excellence des fruits en tout genre

genre. On diroit que le Coufain fait la féparation des enfans d'Ifraël & de ceux d'Edom. Les uns jouiffent vraiement de la graiffe de la terre ; les autres femblent n'en avoir que la rofée : la nature a traité les premiers en mere, & paroît ne regarder les feconds qu'en marâtre.

Les MAITRISES des Eaux & Forêts furent toutes fupprimées en 1658. Le Roi rétablit celle d'Avallon en 1672, & y unit celle de Semur, enforte qu'elle étend fa Jurifdiction fur les quatre Siéges d'Auxois. Les Officiers payerent au Roi la finance de l'Office de Tréforier de leur bourfe commune, réuni au Corps par Arrêt du Confeil, 1697.

SUBDÉLÉGATION des Prévôts des Marchands & Echevins de Paris, établie en 1740, à l'inftar de celles de Clamecy & de Vermenton, pour le flottage du bois, dont le Siége eft à Auxerre. C'eft une Jurifdiction contentieufe, compofée d'un Lieutenant-Juge & Subdélégué, d'un Subftitut du Procureur du Roi du Bureau de Paris, & d'un Greffier. L'Audience ordinaire fe tient les Mardi & Vendredi.

Ce département commence à la fource des rivieres de Cure & de Coufain, embraffant tous les ruiffeaux qui y affluent, & fe termine au Village de Saint-Moré; Election de

Vezelai, à 3 l. nord d'Avallon; ce qui peut former 18 lieues d'étendue.

La Cure reçoit les ruiſſeaux de Goulou, Breuil, Braſſi, St.-Marc, Chalau & Blanjame, qui flottent tous à bois perdu. Le Couſain a deux principales ſources qui font deux branches; l'une, à l'étang Champeaux près de Saulieu, Paroiſſe de S. Leger, après avoir reçu les ruiſſeaux de Saint-Briſſon, traverſe l'étang de St.-Agnan, Treclin, & ſe réunit au pont de Cuſſi-les-Forges à l'autre branche qui ſort de St.-Didier : c'eſt à ce pont de Cuſſi qu'il prend le nom de Couſain.

Ces deux rivieres flottent par année 40 à 50000 cordes de bois pour Paris : on les met en train ſur les ports d'Arci, Beſſy, Vermenton & Crevant. Tout le pays qui eſt enfermé entre ces deux rivieres, & celui dont leurs côtés ſont revêtus, contient plus de 70000 arpens de bois au Roi, aux Seign^rs. de Chaſtellux, de Maraut, Saint-Andeux, Villarnoux, la Roche en Breni, Chanteau, St.-Briſſon, à l'Evêque d'Autun, & à différentes Communautés.

M. de Vauban avoit conçu le projet de rendre le Couſain navigable, en établiſſant un réſervoir au Vaux de Magni par le moyen du ruiſſeau. Un Arrêt du Conſeil autoriſa l'exécution du projet. En 1733 un habile Pariſien vint ſuivre le cours de cette riviere, & reconnut non-ſeulement la poſſibilité du

canal, mais même la facilité. La guerre qui ſurvint, fit oublier ce projet dont feu Henri-Hubert le Tors, bon patriote, démontra les avantages dans un Mémoire préſenté à l'Intendant de Paris en 1768.

GRENIER A SEL, établi en 1370 par Philippe le Hardi : Guyot Mangeart en étoit Grenetier en 1407.

SUBDÉLÉGATION : Gouvernement particulier dans la Lieutenance générale de l'Autunois, Auxois & Auxerrois. Recette particuliere des Etats.

L'EXERCICE DE L'ARQUEBUSE, interrompu depuis 1746, & jadis bien compoſé, fut patenté par Henri IV en 1609. » Tant, dit le » Roi, pour divertir les Habitans de l'oiſi» veté, débauche & jeux diſſolus, qu'auſſi » avec la récréation qu'ils y prendront, ac» quérir l'expérience & aſſurance de s'aider » deſdites armes, & fuſſent plus certains » pour nous ſervir en temps de guerre & » de néceſſité. «

MAIRIE.

L'établiſſement de la Commune par Eudes III, remonte à l'an 1200, comme on a vu. Depuis l'Edit des Maires perpétuels, on en compte trois, Claude Champion, Claude

ſon fils, & Jacob ſon petit-fils. C'eſt la 8e. Ville qui députe aux Etats & nomme l'Elu. Les anciens Elus ont été N. Filzjan, 1590; Jacques de Clugny, 1618; Jean Borot, Prévôt Royal, 1648; François Artault, auſſi Prévôt, Elu après la mort de Georges Guijon, Lieuten. Crim. 1679; Cl. Champion, Maire, 1715.

L'Hôtel de Ville a été rebâti en 1770: la tour de l'horloge eſt un ouvrage hardi & délicat, du XIIIe. ſ.

Selon le terrier du Roi de 1486, « la haute » Juſtice au Roi s'exerce par le Bailli d'Au- » xois ou ſon Lieutenant. Les Habitans ont » droit d'élire un Capitaine pour la garde » de la Ville en temps d'éminent péril, à » leurs dépens; & s'ils ne veulent en mettre » un, il eſt tenu de l'entretenir à ſes frais. » Les Habitans ont privilége d'aller danſer, » jouer, courir aux barres & faire tous au- » tres ébattemens, paſſer & repaſſer à pied » & à cheval par le pré *St. Martin* ou pré » *aux Moines*, pour aller à l'Etang-aux-Moi- » nes, depuis le jour de Pâques charnel à » la Nativité de S. Jean-Baptiſte, ſans con- » tredit de perſonne. »

Hercule de Chaſtellux prétendoit que les Habitans n'étoient qu'uſagers dans leurs bois communaux, & que la propriété lui en appartenoit: mais, par Arrêt du 27 Février 1732, les bois leur furent adjugés, avec dé-

fenſe au Seigneur de les y troubler. Ils leur ont été concédés dans le temps de l'érection de la Commune : une partie, comme le Bois-Moines, a été acquiſe de l'Abbé de S. Martin en 1588; & le tout leur a été confirmé par nos Ducs & nos Rois. Ces bois patrimoniaux à la Ville ont été eſtimés en 1716 à 1482 arpens : la réſerve eſt de 350. Les octrois patrimon. furent accordés en 1692.

On ne peut qu'applaudir au zèle des Magiſtrats qui ont bâti un bel Hôpital, élevé l'Hôtel de Ville, établi les lanternes, percé dans le voiſinage des routes aiſées, impraticables auparavant, formé des promenades publiques. Ils ont fait ouvrir la Ville en abattant les vieilles portes, auſſi obſcures que maſſives, & n'ont rien omis pour la rendre plus commode & plus agréable : il n'y manque qu'une fontaine publique, ſouvent projetée, & qui ſans doute s'exécutera bientôt.

La population augmentant, & les logemens devenant très-rares, la Ville a concédé à différens Particuliers du terrein ſur les Chaumes, pour y bâtir maiſons, tuileries, poterie, moulin-à-vent, y planter des mûriers & des pepinieres. Voyant les nouveaux bâtimens s'élever, elle a fait, en Août 1779, aligner des rues dont trois aboutiront à la rue neuve par un pont de communication que l'on ſe propoſe de conſtruire. Ainſi

la vaſte plaine des Chaumes, qui juſqu'ici n'avoit ſervi qu'au pâcage du bétail, ſera bientôt en partie cultivée & habitée. Cet endroit, quoiqu'élevé, eſt parſemé de ſources : il y avoit même jadis un étang appellé *Guilleron*, d'où ſortoit le ruiſſeau la Goulotte, *Guletta*.

Papeterie de Vêvre ſur le Couſain; 10 moulins, 4 foulons; 1 moulin pour ſcier les planches, ſur le ruiſſeau de Montmain; 7 tanneries, jadis plus de 20. On fabriquoit, le ſiécle dernier, des draps façon de Semur, dont on habilloit les troupes. 8 foires, dont deux exiſtoient avant 1170. Commerce en vin, bois, flottage, feuillettes, & beſtiaux. Les vins ſont commiſſion. Les climats les plus renommés, ſont, Annai-la-Côte, Rouvre, le Vaux, Tharot, Champ-Gachot & Montfôte, dont les vins ſe débitent à Paris & dans les pays étrangers où ils ont acquis une juſte réputation. Ils ſont moins colorés & plus capiteux que ceux du Beaunois.

Une thèſe ſoutenue à Paris dans les Ecoles de Médecine, le 23 Mars 1733, dit : *in vino ſalubritatem, cum voluptate conjunctam quæris? Eligas odore flagrans, tenue, rubrum, placidum, leniter pungens, quale eſt Aballonenſe : hoc nullum ſuavius, ſalubrius nullum præfert Burgundia.* Le jeune Médecin qui parloit ainſi n'avoit pas goûté apparemment du *Vône*, ni du *Vollenai*, ni du *Savigni*.

HISTOIRE NATURELLE.

On trouve ſur les Chaumes & les montagnes, beaucoup de ſimples recherchés par les Botaniſtes. Fontaine ſallée au Vaux de Lugni; une autre près de Vezelai, qui étoit autrefois de l'Avallonois : on a tâché de faire diſparoître ce bienfait du Créateur, d'autant plus précieux qu'il pourroit ſuppléer au ſel marin, engraiſſer le bétail, *&c.*

Avallon, ſitué en partie ſur un roc de granit, n'a point de fontaines dans ſes murs, mais ſeulement aux environs où l'eau eſt très-bonne; ce qui eſt fort incommode aux Habitans, & dangereux dans les cas d'incendie.

La belle carriere de Champ-Rothard en la Paroiſſe de Couternon, étoit au XVe. ſ. dans l'Avallonois. Les ſiéges découverts en 1765, en avoient été tirés il y a peut-être 2000 ans : l'Egliſe Collégiale en eſt bâtie, ainſi que celle de Montreal & le Château. Autre carriere de pierre de taille dans la Paroiſſe du Vaux. La pierre de Champien fait de la bonne chaux griſe : celle de Giroles & de Châtel-Girard de la chaux blanche. A Domecy-ſur-Vaux eſt une carriere de tuf très-léger.

M. Martenot poſſéde un gros morceau de cryſtal blanc, tranſparent, taillé naturelle-

ment, trouvé dans un rocher qui domine les Isles de la Baume. Au dessus du rocher est une vaste campagne parsemée de granit, de pierres à feu, de grains très-petits de crystaux : entraînés par les eaux, ils filtrent dans les anfractures du rocher, s'y rassemblent, & forment une pyramide hexagone. J'en ai vu chez M. Martenot quelques-uns épais de 2 lignes, avec lesquels il taille le verre.

On travaille près de Vassi-lès-Avallon, à la découverte d'une mine de charbon de terre. Les fouilles étoient en Octobre dernier, quand je les vis, à 120 pieds de profondeur.

Les eaux qui dérivent dans le Cousain près du Vaux & de Sermizelles, charrient quantité de mines de fer; les plaines de la Maison-Dieu, de Cussi, Sauvigni, Etaule & Giroles, en sont couvertes : Giroles & Cussi avoient même jadis des forges, & en portent encore le nom.

On trouve dans les environs d'Avallon, des huitres pétrifiées, gryphites, peignes, bélemnites & cornes d'ammon. Les truffes de Châtel-Girard sont renommées. Le poisson du Morvan passe pour excellent.

Il n'est pas rare de voir dans Avallon des octogénaires qui ont joui jusqu'à cet âge d'une parfaite santé : l'air pur qu'on y respire, la bonté des fruits, le suc des légumes

excellens, la finesse des vins, contribuent beaucoup à conserver la vie.

ANTIQUITÉS.

Avallon a été brûlé & saccagé trop souvent, pour qu'on y trouve des monumens qui prouvent son antiquité. Voici ce que j'ai pu recueillir. 1°. Une médaille de bronze du petit module, d'une assez bonne fabrique gauloise, selon M. de Caylus, & que M. Pellerin croit être du second siécle. D'un côté est une tête d'homme sans barbe, avec des cheveux flottans sur les épaules; de l'autre on lit *Aballo ;* sur le type est un mulet qui marche : cette piéce est unique.

2°. Le camp des *Alleuds*, sur un rocher, entouré de bois, & près d'un profond vallon dans lequel coule la riviere. Le seul endroit accessible est défendu par un retranchement fort élevé qui en occupe encore toute la longueur. Ce camp fut occupé par Robert le Pieux qui faisoit la guerre au Comte de Nevers en 1005, comme il a été dit : aussi nos ancêtres l'appelloient *le camp du Roi Robert.* Mais il est bien plus ancien. Le Comte de Caylus qui l'a fait graver, l'estime romain, ainsi que M. Pasumot, & le Marquis de Fontenay, auquel M. le Tors en avoit envoyé le plan, que ce Seigneur Franc-Comtois a rendu public. Je croirois volontiers qu'il tire

ſon nom de la Légion toute gauloiſe formée par Céſar, qu'il appella les *Alaudes*, d'un mot facile à reconnoître dans celui d'*Allouettes*, & qui le ſervit utilement. Le mot des *Alleuds* pourroit venir de celui *Alaude*. On vient de bâtir ſur cet emplacement.

Les Chatelaines, 2 Hameaux voiſins, ſont appellées dans les vieux titres *Caſtellaniæ*, petits forts établis pour défendre le camp *des Alleux*, bâtis du temps des Romains, ou au moins par le Roi Robert, lorſqu'il campoit aux *Alleux* durant le ſiége d'Avallon. Les Habitans qui depuis ont occupé *ces Chaſteis*, ſont connus ſous le nom de *Châtelains* dès 1220, & ſont déclarés n'avoir beſoin d'aucun affranchiſſement, attendu qu'ils ſont *Cuſtodes Caſtrorum*.

3°. On a parlé du *Caſtrum* ou Château qui commençoit à la tour de l'horloge, & finiſſoit à la petite porte appellée par quelqnes-uns *la porte au mauvais Chien*. Dans le flanc de la montagne qui portoit cet ancien Château, on a trouvé en 1765, une ſuite de pierres taillées en romboïde, ou en forme de coin plein, de 2 pieds ſur la grande face. Les pierres liées entre elles étoient à 22 pieds de profondeur. Leur aſſemblage formoit 30 pieds de diametre pour l'aire du centre. On a cru appercevoir les reſtes d'un théatre antique, ou d'une Ecole de Druïdes. On voit 2 de ces ſiéges de pierre dans la

cour du Chanoine Martinot puîné, à qui on doit cette découverte, lorſqu'on détruiſit la grange des dîmes qui ſubſiſtoit depuis l'an 1300 : il trouva ſous des maſſes de pierres ſix médailles, dont une gauloiſe, une de Jules Céſar, une d'Octave-Auguſte, 2 d'Antonin le Pieux, & 2 d'Adrien.

4°. En démoliſſant au Collége les fondations d'une tour de l'ancien Château, en 1709, on découvrit ſous une pierre du bled noirci, 2 lionceaux d'or & pluſieurs médailles. Sur une qui étoit jadis entre les mains du Chanoine Valon, on liſoit *Imp. Cæſ.* au revers *Aug.* avec une aigle. Cette pierre très-groſſe & ronde, ſervoit de fondement à un mur de 18 pieds d'épaiſſeur, dont l'ouvrage étoit ſi ſolide & ſi maſſif, qu'on pouvoit à peine en rompre 2 ou 3 pieds par jour.

Les lionceaux, cette médaille, ne pourroient-ils pas faire conjecturer qu'Auguſte avoit formé *ce Caſtrum* pour y loger des troupes qui devoient paſſer ſur la grande route dont on connoît les veſtiges, & dont les Itinéraires font mention ?

5°. Reſtes de la voie romaine entre Saulieu & Sermizelles, qui tendoit vers Auxerre; elle n'entroit point dans Avallon, mais paſſoit ſur la chauſſée de l'Etang-au-Duc, près de laquelle on trouva une colonne miliaire que les Ouvriers briſerent. Branche d'un

autre vieux chemin d'Avallon à Autun, par Quarré & le Morvan.

6°. On voit 4 colonnes hautes de 10 pieds, de cipolin antique, qui ornent le sanctuaire de S. Martin, auj. Paroisse, jadis Prieuré de Bénédictins. La rotonde paroît avoir été un temple ancien.

7°. Un très-joli saphir, enchâssé en or, gravé en creux, offre le sacrifice d'un mouton immolé sur un autel par un Victimaire, sous les yeux d'un Prêtre dont la tête est à demi-voilée, & d'une femme qui porte sur la victime un œil inquiet. Ce saphir est suspendu par un ruban de soie au chef de S. Lazare.

8°. J'ai vu plusieurs beaux morceaux de marbre blanc au Vaux, un débris d'encadrement en albâtre, qui faisoit partie de la décoration d'un sallon découvert en 1773 : au même endroit le sédiment, dont le fragment se trouve encroûté, semble annoncer comme chambre de bains, le sallon auquel il appartenoit. Il est conservé dans le cabinet de M. de Nêvre.

ILLUSTRES AVALLONOIS.

Avallon a vu naître des Littérateurs & des Ecrivains en différens genres. GUILLAUME LE LIEVRE, qui fit imprimer en 1520 un Ouvrage intitulé : *Ars memorativa*.

SIMON VAL-LAMBERT, connu ſeulement par ſes livres, étoit Médecin de Marguerite de France, fille de François Ier. Ducheſſe de Savoie, & du Duc d'Orléans au XVIe. ſ. Paul Jove, la Croix du Maine & du Verdier en parlent. Son *Hiſtoire latine* de Cicéron, 1545, fut réimprimée en 1724, à Hambourg.

JEAN MACER, né à Santigni proche Montréal, Profeſſeur en Droit-Canon à Paris, donna, 1°. un petit livre latin ſur les heureux ſuccès des François, dédié à Henri II. 2°. *De laudibus Mandubiorum*, où il fait l'éloge de l'Auxois, de ſa fertilité, de ſes hommes illuſtres, & de ſon Bailliage, 1556. 3°. Trois livres de l'*Hiſtoire des Indes*, *in*-8°. qu'il compoſa ſur la relation d'un Voyageur qui y avoit demeuré 30 ans.

CLAUDE SEGUENOT, né en 1596 de Jean Seguenot, Avocat du Roi, Prêtre de l'Oratoire en 1626, mort à Paris en 1670, après avoir été aſſiſtant du Général. La ſingularité de ſes opinions, que le Cardinal de Richelieu lui fit expier par la perte de ſa liberté, ne doit pas empêcher de le regarder comme un Savant & un Prêtre d'une grande piété. Il avoit prêché avec réputation, & ſes ſermons ont été publiés après ſa mort. Les Abbés Dupin & Papillon ont donné la liſte de ſes Ouvrages. Cette famille ancienne ſubſiſte en N. Seguenot qui demeure à Marcilli-lès-Viteaux, dont l'aïeul Jules Seguenot,

mort Capitaine au Régiment d'Auxerrois, reçut plus de vingt blessures à la bataille de Malplaquet, & obtint des Lettres de Noblesse.

CLAUDE ETIENNOT, natif de Varennes près de Cizery, en 1639, Bénédictin à Vendôme en 1688, fit à Pontoise l'histoire du Vexin François en 3 vol. *In-fol.* autant sur les antiquités de son Ordre au Diocèse de Bourges, dédiées à D. Vincent Marsolles, Supérieur Général. L'Auteur, dans l'épitre dédicatoire, peint son caractere par ce vers :

Immorior studiis, & amore senesco sciendi.

Ce laborieux Ecrivain fit la même chose dans 15 autres Diocèses; ensorte qu'il écrivit en 11 ans 45 vol. *in-fol.* : recueils qui ont été très-utiles aux Auteurs du *Gallia Christiana* & de l'Histoire de Languedoc. Il remplit pendant 15 ans la place de Procureur Général de l'Ordre à Rome, avec un éclat, une intégrité qui le firent admirer, non-seulement des Bénédictins, mais de tous ceux avec lesquels il traitoit à Rome, où il mourut en 1699. D. Mabillon lui adressa sa lettre *sur le culte des Saints inconnus.*

LOUIS & PIERRE ODEBERT, Présidens au Parlement, ont servi fidellement le Roi & la Patrie pendant un siécle, dit Paillot, p. 270, & furent inhumés à S. Etienne de Dijon. Le monument de Pierre Odebert,

ſculpté par Dubois, eſt adoſſé au mur de la nef. Ce généreux Magiſtrat eſt Fondateur de l'Hôpital de St^e. Anne (*V. tom. II, p. 71*), des Chaires de Théologie au Collége-Godran, du Collége & de l'Hôpital d'Avallon dont il étoit originaire. Il mourut plein de mérites en 1661.

LAZARE BOCQUILLOT eſt le Savant qui fait le plus d'honneur à ſa Patrie. « Cet » homme célèbre par ſes Ouvrages, dit le » Conſeiller de Clugny, étoit d'une piété, » d'une probité à toute épreuve ». Son *Traité de la Lithurgie* paſſera à la poſtérité. Ses *Homélies* ont été revues par Nicole & Hamon, qui lui conſeillerent de les faire imprimer. Il y explique la Religion ſimplement & avec ſolidité : la piété de l'Auteur y brille plus que l'éloquence.

Il avoit travaillé par ordre de Gabriël de Roquette au rituel du Diocèſe, & l'avoit achevé. Son manuſcrit envoyé à Autun ne lui a jamais été rendu. C'eſt une perte pour le Diocèſe. Le Traité *des Exorciſmes* de Duguet avoit été compoſé pour Bocquillot, lorſqu'il conduiſoit la Paroiſſe de Chaſtellux, dont il fut le premier Curé. Ce pieux & laborieux Chanoine mourut en ſa Patrie le 22 Septembre 1728, âgé de 80 ans, laiſſant ſes livres aux Doctrinaires. Henri-Hubert le Tors, ſon ami, donna ſa vie & ſes lettres au public, *in*-12, 1745.

JACQUES DE CLUGNY, fils de Georges, Juge-Prévôt d'Avallon, bon Royaliste qui contribua à la réduction de cette Ville en 1594. Jacques fut Lieutenant Civil en 1664, ensuite Lieutenant Général au Bailliage de Dijon, en la place de son oncle Jean de Clugny, que Louis XIV avoit nommé Conseiller d'Etat, & mourut à Dijon en 1684. Il fit par ordre de Colbert, *la description des grottes d'Arci*, qu'on lit dans le 2d. volume des *Mémoires* du P. Desmolets. C'étoit le bisaïeul de J. Etienne de Clugny, mort Contrôleur Général en 1776.

HUBERT LE TORS exerça avec honneur la profession d'Avocat, sur-tout pour les pauvres. Sa piété égaloit ses talens qui étoient peu communs. Il finit ses jours en 1763, âgé de 92 ans. On lui doit l'édition des Georgiques de Virgile en vers françois, par Segrais, *in*-8°. 1712.

HENRI-HUBERT LE TORS son fils, fut Avocat en 1724, Lieutenant Criminel en 1732, Civil en 1759. Il mérita les éloges du Chancelier d'Aguesseau, qui souhaitoit que tous les Tribunaux fussent remplis de Magistrats aussi éclairés & aussi intègres que Henri le Tors. Sur ses représentations, la Prévôté d'Avallon fut supprimée & réunie au Bailliage en 1739. Il publia, en 1745, *la vie & les lettres* du Chanoine Bocquillot. On trouve dans les Mercures de France, depuis

depuis 1735 à 1741, plusieurs dissertations de lui sur des points d'antiquités, qui prouvent son érudition. Il termina sa carriere en 1774, à l'âge de 70 ans.

Les Odebert, les Vezon, Clugny, Champion, Normant, ont donné des Magistrats au Parlement. Les Cromot, un Conseiller en la Cour des Aides de Paris en Jacques Cromot, laborieux & zèlé Magistrat, inhumé dans la Chapelle de sa famille à Avallon. Il étoit le bisaïeul de M. Cromot du Bourg, Conseiller d'Etat.

JEAN MARTINOT, Citoyen d'Avallon, fut ennobli pour ses services, par Louis XI, en 1479.

Quelques Bibliothéques, plus estimables par le choix que par le nombre de volumes. Les Doctrinaires ont celle de Lazare Bocquillot; mais on n'y voit plus ses manuscrits précieux. Celle d'Etienne-Guillaume le Tors de Crecy, qui en a hérité de son pere, est considérable, ainsi que celle de l'Avocat Comynet pere, sur-tout pour le Droit & l'Histoire. M. Martinot puîné s'est procuré une bonne collection de livres, & plusieurs missels, breviaires, heures en velin, manuscrits, ou des premieres éditions du XVe. s.

Les armes de la Ville sont d'azur à une tour d'argent maçonnée de gueules, avec la devise : *Esto nobis turris fortitudinis.*

A 20 l. de Dijon, 11 d'Auxerre, 8 de Saulieu, 6 de Semur, 3 de Vezelai.

Lat. 47 d. 26' 23". L. 1 d. 32' 27".

MONTREAL.

ANCIENNEMENT Mont-Reau, *Mons Regalis*, *Mons Regius ;* jadis Ville, maint. Bourg; Par. voc. N. Dame, Arch. d'Avallon, Dioc. d'Autun. Collégiale fondée vers 1068, ſelon la tradition, par les Sires de Montreal. Les principaux Bienfaiteurs ſont les Seigrs. du lieu, ceux de Montbard, de Villarnoux, de Grancey, des Bordes, de Tallecy, le Chancelier Mohez, le Cardinal Rolin, Edme de Ragni, Chanoine.

Le Roi Jean amortit les fonds de cette Egliſe en 1361, & ſon fils Philippe le Hardi en 1370. Elle étoit deſſervie par dix Chanoines & 6 Chapelains : ceux-ci ne ſubſiſtent plus. Les Canonicats ſont à la collation de l'Evêque diocéſain, ainſi que la Cure depuis ſa réunion en 1690 au Chapitre, qui députe aux Etats.

L'Egliſe, ſituée auprès du Château ſur une éminence, eſt d'une architecture gothique, en croix latine d'un aſſez bon goût ; mais elle a le défaut d'être enfoncée en terre. Derriere le maître-autel eſt un précieux bas-relief en albâtre, de plus de 50 figures, re-

présentant les mysteres de la St^e. Vierge en 5 panneaux. On voit au milieu le Légat du Pape, un Archevêque & plusieurs croisés : dans un des cadres est Anseric de Montreal à genoux, tenant son ceinturon en main; ce qui sembleroit indiquer que c'étoit son autel portatif du temps des croisades; ou plutôt, vu son volume, une piéce faite au retour de la Terre-Sainte. Je n'ai point vu de stalles anciennes mieux travaillées ni plus remplies d'ornemens. Les têtes des Apôtres, des Prophêtes, du Sauveur & de la Vierge, sur-tout celles des trois Vertus théologales, sont d'un très-bon goût & d'une expression frappante, avec leurs attributs : mais il y a des morceaux qui ne paroissent qu'ébauchés en comparaison des autres. C'est l'ouvrage de deux freres nommés Rigoley, de Nuys-sur-Armançon, en 1522. Ils se sont représentés au dessus d'un panneau, à table, se versant du vin dans leur gobelet : sur un autre sont les figures d'un Juge assis sur son tribunal, d'un plaideur découvert, un genou en terre, ayant son *escarcelle*, & derriere un Procureur qui fouille dans la bourse, & lui enleve ses écus.

En la Chapelle de Saint Sébastien est la figure du Chancelier Pierre Mohez à genoux & éperonné, ayant son fils d'un côté, sa femme de l'autre, revêtu de son *jaquet* & de son baudrier, qui paroît venir adorer l'Enfant

Jésus. Cette Chapelle fut fondée en 1369 par ce Magistrat, originaire du lieu, dont les parens étoient bienfaiteurs du Chapitre.

Les inscriptions de presque toutes les tombes anciennes sont effacées ou inlisibles : on reconnoit seulement celles des Damas, des Pot, Châtelains de Montreal, dont le dernier Augustin Pot mourut en 1535, Lieutenant de l'Amiral Chabot.

Les Papes Clément III en 1188, Honoré en 1216, ont pris cette Eglise sous leur protection, & en ont confirmé les possessions. Henri, Evêque d'Autun, lui donna dans le XIIe. s. 7 Eglises dont elle a encore le patronage.

On venoit autrefois, dans les grandes calamités, en procession à N. D. de Montreal: il y en eut une de 11 Paroisses, celle d'Avallon à la tête, en 1554; une autre de 10 Villages le 14 Juin 1603.

Le Chapitre posséde un martyrologe en vélin, *in-4°*. bien écrit, relié en bois, qui fut examiné par D. Mabillon, & jugé du XIVe. s. il contient un nécrologe des bienfaiteurs de l'Eglise, qui fait connoître plusieurs familles du lieu & du voisinage, & les anciens Seigneurs du canton. M. le Prieur Mynard a bien voulu en faire un extrait, qui m'a été fort utile.

PRIEURÉ.

Le Prieuré, fondé à titre d'Hôpital, voc. St. Bernard de Mont-Joux, de la Congrégation des Chanoines Rég. de France, existoit en 1012, puisqu'un Seigneur de Tallecy fit en ce temps une fondation : les autres bienfaicteurs sont les de Montreal & les Chastellux. Gauthier, Evêque d'Autun, lui donna le droit d'annates sur toutes les Prébendes vacantes de la Collégiale, à la charge de desservir par lui ou son Vicaire, le Canonicat pendant un an. Le Prieur jouissoit autrefois d'une Prébende de la Collégiale d'Epoisses, confirmée par la Bulle d'Honoré III en 1286; mais ce droit paroît avoir été prescrit depuis 1448. Léon X accorda des indulgences à ceux qui visiteroient cette Eglise, où l'on voit le mausolée de Guillaume Josserand, Prieur, en 1556.

Antoine de Fontaine qui donna les premiers élémens de géométrie au jeune de Vauban son parent, avoit été Prieur de Montreal avant de l'être à Semur. Jacques Quarré d'Aligni, son neveu, fut son successeur à Montreal, mort en 1708 : auj. François Mynard à qui je dois un bon mémoire sur ce Bourg, & qu'on peut appeller le restaurateur de ce Bénéfice, dont le Prévôt du grand S. Bernard dans les Alpes est Patron.

Chapelle de la Trinité dans la tour de la maiſon *Arbalête*, famille noble qu'on trouve à Montreal dès le XIVe. ſ.

L'Egliſe de S. Pierre de Cherizy étoit autrefois Paroiſſiale, comme le prouvent deux fondations du XIVe. ſ. On croit avec fondement que c'étoit la Paroiſſe de Montreal, où cependant je vois un Curé dès 1273, mais qui l'étoit peut-être des deux Egliſes. On a célébré long-temps tout l'Office paroiſſial chaque année le jour de S. Pierre-aux-Liens à Cherizy. On y voit les épitaphes de cinq Seigneurs, de Pierre de la Boiſſiere en 1501, de Georges d'Hume, 1537; de ſon fils Jean, 1616. Ce Fief eſt à préſent à N. de Frêne, de Châtillon.

Chapelle de la Vierge au Château de Monthelon, autrefois Village, maintenant ſimple Fief. Henri, Bailli de Montreal, le poſſédoit en 1280; Robert de Sermizelles en 1315; Robert de Monteplain, en 1370. Il fut vendu par Gautier de Brignard, Seig^{r}. de Corſain, & Jeanne de Courtenai ſa femme, à Huguenin, Gruyer de Montreal, en 1374; auj. au Sg^{r}. de Domecy. Ce Fief avoit baſſe Juſtice & des priſons en 1501. Près de ce lieu eſt l'Hermitage de S. Ayeul, ſur la Paroiſſe de Vignes. (*V. ce Village.*)

La Léproſerie, voc. S. Barthelemi, ſituée à l'extrêmité du fauxbourg, eſt du temps des Croiſades. Les revenus ont été unis à

l'Hôpital d'Avallon, à charge de 2 lits, & la Chapelle ruineuſe détruite en 1777.

ANCIENS SEIGNEURS.

Montreal a donné le nom à une des plus anciennes, des plus illuſtres & des plus puiſſantes Maiſons de Bourg^e^. Dès le XIe. ſ. on la voit élever une Baſilique à grands frais, y doter une Collégiale, preuve d'une exiſtence déjà diſtinguée, bien antérieure à ce ſiécle, & qui ſe perd dans les ténèbres de l'antiquité. Quoique poſſeſſeurs de pluſieurs belles Terres, ces Seigneurs ne prirent point la qualité de Comtes que des Auteurs leur donnent, mais ſeulement celle de *Sires* de Montreal.

Le plus vieux titre qui en faſſe mention, (car celui de la fondation du Chapitre eſt perdu) eſt une charte en faveur du Monaſtere de *Fonteſme* près de Joux, au Diocèſe d'Autun, transféré depuis à Rigny-ſur-Cure. Pierre de Montreal, fils de Hugues, Chanoine d'Autun, s'y étant rendu Moine, Marie ſa mere donne en 1115 un moulin qui devoit être un lieu d'aſyle.

Hugues de Montreal accorde en 1119, aux Freres de Fonteſme, Champlevé, à préſent la forêt de Champlive, au Seign^r^. de Liſle.

Anſeric ſon fils, Bienfaiteur de Rigny en

1147, ſe croiſa avec Louis VII. Dans un acte il prend le titre de *Pater Eccleſiæ Collegiatæ :* l'auroit-il pris ſi Robert Ier. l'eût fondée, comme quelques-uns le veulent? D'ailleurs ce Duc étoit occupé en 1068 à conſtruire la belle Egliſe de N. Dame de Semur; & il ne paroît pas qu'il ait joui d'aucuns fonds à Montreal.

Un autre Anſeric en 1170, ſe déclare l'avoué (défenſeur) du Chapitre doté par ſes prédéceſſeurs : *Eccleſiæ B. M. quam anteceſſores noſtri fundaverunt & bonis propriis dotaverunt.* C'eſt cet Anſeric qui ſe trouve à la priſe de Sylves en Portugal ſur les Sarrazins par les Croiſés, qui ſe rendit enſuite au mémorable ſiége de Ptolemaïs, où il périt un an après ſon départ en 1191, ſous les yeux de Philippe-Auguſte.

Hugues, dit le Blanc, céde à Rigny la Terre de Pré-Brunon (à préſent un bois apellé Champ Brenot) en 1140, en préſence de Bonami de Lucy, de Pierre de Provency & d'Alderic de Grosbois. Il fut un des hauts Barons qui ſignerent la charte de Commune de Dijon, en 1187.

Hugues, fils d'Anſeric, Sénéchal de Bourgogne, & de Sybille, fille de Hugues le Roux, frere du Duc Eudes, fut Evêque de Langres en 1219 : il reçut l'hommage de Hugues IV pour ce qu'il poſſédoit à Châtillon & à Montbard, en 1228, & mourut plein de mérites, en 1231.

Guy de Montreal, Seigneur de Beauvoir en 1190.

Anſeric céde en 1210, à Thomas ſon Phyſicien (Médecin), la dîme de S. André en terre-plaine pour ſa vie, & reconnoît que ſon Château de Beauvoir eſt *jurable & rendable au Duc.*

Jean de M. Seign^r. de Tart, de Magni & de Neully, où il avoit conſtruit une forteresse, fonda en 1224 le Val-Saint-Lieu, dit l'*Abbaïote*, de l'Ordre du Val-des-Choux, en la Paroiſſe de Magni-ſur-Tille. (*V. tom. 2, p. 515.*)

Anſeric VII ſon frere n'imita point la piété de ſes ancêtres. Jaloux des biens qu'ils avoient donné aux Egliſes, il les enlevoit & maltraitoit les Prêtres, dont les plaintes parvinrent juſqu'à S. Louis. Ce Prince avertit Hugues IV de réprimer les violences de ſon Vaſſal. Celui-ci, au lieu de réparer ſes torts, alla ſe préſenter hardiment au Roi, qui avoit déjà deux fois ordonné de le punir. Mais il ne put ſe juſtifier, ni répondre à ſes accuſateurs, ni ſe déterminer à recourir à la clémence de ſon Souverain, qui dans un dernier Mandement, preſſa le Duc de s'emparer du Château de Montreal. Anſeric ne ſe ſentant pas aſſez fort pour réſiſter au Duc, lui rendit ſa fortereſſe *ſans nul ſi*, c'eſt-à-dire, ſans condition, en 1255, & ſe retira à Châtel-Girard où il devint plus modéré,

où il n'eut plus occasion d'exercer les mêmes violences.

Jean revendiqua en 1269, après la mort de son pere, Montreal comme son patrimoine. Le Duc par accord lui céda seulement la *Motte d'Atie*, & 670 liv. de rente : foible dédommagement d'une belle Terre possédée si long-temps par ses ancêtres. Sa fille Agnès, femme d'Odo de Bezors de Villarnoux, céda de même tous ses droits sur Montreal, pour 500 liv. en 1292.

Guy, fils de Jean, époux de Marie de Tanlai, ne prit plus que le titre de Seigneur d'Atie : il vendit même cette Terre au Duc Robert en 1304. Il avoit déjà remis ses droits sur la Châtellenie de Lisle, de même que sa sœur Luce, femme de Gaucher de S. Florentin, & ses deux autres sœurs Agnès & Béatrix. Ainsi s'affoiblit cette illustre Maison, alliée à celle de Bourgogne, & qui s'éclipsa totalement au XVe. s. Elle avoit possédé la Châtellenie de Montreal, Lisle & ses dépendances, Beauvoir, Sauvigni le Beurreal, Vieux-Château, S. André, Pisy, Marmeau, Monceau, Pont-d'Aisy, Estivey & Lucenai en partie, Atie & plusieurs Terres dans le Dijonnois.

Montreal passa des Ducs à nos Rois, qui le céderent par engagement à Frédéric, Marquis de Baulge en 1512, & aux Seign^{rs}. de Ragni en 1596. Ceux-ci en ont joui jus-

qu'en 1772, que les domaines de Montreal & de Guillon ont été adjugés au Marquis de Fontaines.

CHATEAU.

Ce Château eſt fort ancien, puiſqu'on en fait remonter l'origine juſqu'à la premiere race de nos Rois, dès le temps de la Reine Brunehaut. Je croirois volontiers que c'eſt l'ancien *Brocarica* où nos Monarques avoient une Maiſon Royale, plutôt que la *Boucheraſſe*, Hameau de la Parᵉ. de Trevilly, où je n'ai pas vu le moindre veſtige de Château, & ſans qu'aucune tradition du Pays puiſſe en faire ſoupçonner l'exiſtence.

La Reine-Mere & ſon petit-fils Thierry s'y rendoient depuis Epoiſſes. C'eſt peut-être de ce ſéjour que ce lieu aura changé ſon nom celtique en celui de *Mons Regalis*. Quoi qu'il en ſoit de cette conjecture, on ne peut douter à la vue de ce Château & des titres, qu'il ne ſoit fort ancien. Il a été réparé & fortifié par les Sires de Montreal, & par nos Ducs. Il avoit 4 belles portes en tours quarrées à herſe & machecoulis, un donjon environné de 19 tours, d'un foſſé, d'un cavalier, *&c.* 28 Villages en étoient retrayans & y devoient garde. On regardoit cette fortereſſe comme la clef de la Bourgogne du côté de la Champagne.

Un vieux manuſcrit dit qu'elle fut ruinée par les Normands ou les Hongres, & rebâtie par Anſeric Ier. qui la plaça auprès de l'Egliſe, ſur le ſommet de la montagne, étant auparavant à *la porterie de la baſſe-cour* appellée *Belot*. On n'y employa que des pierres d'échantillon tirées de Champ-Rotard. La grande ſalle à 100 pieds de long ſur 36 de large, avec 2 cheminées immenſes & 4 croiſées. Les cachots ſont affreux.

Ce Château fut ſouvent attaqué par Landry, Comte de Nevers, ſous Anſeric II qui ſut toujours le repouſſer. Hugues de Bourgogne, frere de Robert II qui lui avoit remis cette place, y fit enfermer Othon de Bierre, avec Jean de Salon; & pour cette détention injuſte, fut condamné par Arrêt du Parlement, en 1280, à 600 liv. d'amende envers le Roi.

Il fut fort endommagé par les Anglois, maîtres de Flavigni & de Guillon en 1359. Eudes IV y conclut un Traité d'alliance avec Amé, Comte de Savoie, en 1348, & y ratifia le contrat de mariage de Jeanne ſa petite-fille avec ce prince, en préſence de pluſieurs de ſes Barons.

Le Duc Jean réſidant en 1404 dans ce Château, y date une célèbre Ordonnance qui rend à ſes Sujets le commerce libre des grains dans les Pays étrangers, ſur la repréſentation faite par les Elus, que la Pro-

vince produisoit plus de grains que les Habitans pouvoient en consommer. Il fit pourvoir le Château de munitions & d'artillerie, en 1419.

Les Etats s'y tinrent sous François Ier. qui les honora de sa présence. La chambre qu'il occupoit est dans une tour qui porte encore le nom de *Tour du Roi.* Apparemment que pendant son séjour on bâtit les halles, sur la façade desquelles on voit la *Salamandre*, sa devise chérie. Le Bailliage d'Avallon y fut transféré dans le temps de la Ligue, comme dans un lieu de sûreté. Ce fut aussi l'asyle des autres Royalistes de cette Ville, decidée pour le parti de la Ligue; tandis que Montreal étoit resté fidele au Roi qui en fit réparer les fortifications, démolies depuis par ordre de Henri IV. On a prudemment desséché un étang qui baignoit le pied du Château, & dont les vapeurs occasionoient des maladies meurtrieres.

Pendant tout le temps que les Montreal ont été Seigneurs, on ne voit ni Châtelains, ni Capitaines, mais seulement un Prévôt. Gibaud l'étoit en 1164; Milon en 1170; Pierre de Vezelai en 1186. Nos Ducs étant devenus possesseurs de cette Terre en 1255, établirent des Châtelains. Les titres font mention de Jean Milot, Jacques Chantepinot, Desgranges, Gamaches, Jean de Mussy, au XIVe. s. Louis Robert, Guillaume Bataille,

4 du nom de Pot, des illustres Pot, Seign^{rs}. de la Roche-Nolai, (*V. tom. 3, p. 86; tom. 1*^{er}*. p. 231*).

Les dépendances de la Châtellenie sont le chef-lieu, Angely, Panci, Blacy, Monceau pour 2 maisons, Cussi pour 6, Montot pour 17, Cormarin & Santigni 7, Perrigni, Courteroles pour 10. De la Châtellenie de Guillon unie à celle de Montréal en 1723, Guillon, S. André pour 6 maisons, Chevanes 5, Toutry 4, Savigni pour le tiers du Village, les 2 autres tiers du Marquisat de Ragni.

Montreal, comme on l'a vu, est ancien: mais ce n'est plus cette Ville qui se trouvoit en état, comme Semur & Avallon, de prêter au Duc Philippe le Hardi, pour son voyage de Bruges, dans le temps qu'il traitoit de la paix avec l'Angleterre. Ruinée par les guerres & les pestes, dénuée de commerce & de passage, elle n'a plus que 100 feux, & pas 400 Comm. compris les Fiefs de Cherizy & Monthelon, une métairie & 3 moulins. Elle jouit des priviléges de franchises comme Semur & Avallon, & c'est la 20e. Communauté qui députe aux Etats.

Le Serain coule au bas, & reçoit le ruisseau de Perrigni, grossi par celui de Pisy, de Marmeau & de Saulx. Point de bois sur le territoire assez limité. Sol argilleux & de difficile culture au sud; meilleur proche

la riviere, mais si endommagé par les eaux, que la récolte trompe souvent l'espérance du Laboureur.

La chaussée, aujourd'hui si dégradée, paroît un ouvrage de Brunehaut, bien entretenue du temps des Ducs qui résidoient quelquefois à Montreal. Cette levée étoit longue de 800 toises, pavée & percée de 14 ponts, dont 5 grands pour l'écoulement du Serain & des ruisseaux qui s'y rendent. C'étoit le passage des troupes d'Avallon à Montbard, qui épargnoit trois lieues & une couchée.

Son état pitoyable de dégradation prive Montreal, autrefois dépôt de feuillettes & de mairrain, de toute communication, même pour la conduite du bétail dans les prairies. Pour peu que les eaux augmentent, les Hameaux voisins sont dénués de secours spirituels & temporels. Le Pasteur & le Chirurgien n'osent, sans risquer leur vie, s'exposer au passage; & cependant on ne peut tirer, soit bled, vin, foin, soit bois, pierre, sable, que par cette voie.

17 Villages se ressentent aussi du mauvais état des ponts & chaussées de Montreal, n'ayant pour le débit de leurs denrées que la Ville d'Avallon, où ils ne peuvent les conduire sans les risques les plus éminens de la vie pour eux & leurs bestiaux, & la ruine entiere de leurs voitures. Effrayés par

l'exemple de plusieurs Paysans, qui en franchissant ce pas redoutable, ont été ensevelis sous les eaux, ils se sont unis pour implorer la protection des Elus, & leurs prieres méritent d'être écoutées.

La Province fit reconstruire à neuf, en 1727, les 3 grandes arcades de ces ponts : 20 ans après elle fit faire deux autres ponts, qui ayant leur direction à la chaussée de Montreal, sembloient en annoncer le rétablissement prochain. Les Etats de 1745 déciderent même que la route d'Avallon à Montbard passeroit par Montreal; mais le projet est resté sans exécution.

De tous ces inconvéniens il résulte une désertion qui se fait déjà sentir, & qui augmentera si l'on n'y apporte un prompt remede. C'est ici le cri du patriotisme, & encore plus celui de la vérité qui ne manquera pas de se faire entendre aux oreilles des peres de la Patrie, en faveur d'un Pays délicieux par lui-même, d'une Ville décorée d'une Collégiale & d'un Prieuré, distinguée par ses anciens Seigneurs & sa forteresse, honorée si souvent de la présence de nos Souverains qui y tenoient leur Cour, & qui l'ont comblée de bienfaits.

La mesure de bled de 21 à 22 livres, d'avoine 25. La jauge pour les tonneaux est celle d'Auxerre. 6 foires.

2 l. d'Avallon, 2 d'Epoisses, 18 de Dijon. Lat. 47 d. 32' 30". L. 1 d. 40' 13".

GUILLON, Bourg.

GUILLO, *Gillo ;* ce mot, ſelon Ducange, ſignifie bouteille, flacon, vaſe à mettre du vin : Par. voc. S. Remy, Patr. le Doyen de Semur, Doyenné de Moutier-St.-Jean, Dioc. de Langres.

Chap^e^. fondée par Vincent Barbier, à la nomin. de la Fabrique. Anc. Prieuré détruit, dép. de celui de N. Dame de Semur, qui par Arrêt du Parlement de Paris en 1397, fut maintenu en la Juſtice de Guillon, conjointement avec le Duc, contre le Chapitre de Langres. Les Officiers du Roi exercent ſeuls la Juſtice ; mais la moitié des amendes appartient à la Collégiale de Semur.

Par un titre de 1317, on voit un Maire à Guillon, un autre en 1477. Châtellenie R. réunie à celle de Montréal : c'étoit jadis un membre de celle de Vieux-Château.

Selon le terrier du Roi pour Avallon, de 1486, le Prévôt de cette Ville avoit 4 Siéges ordinaires où il tenoit ſes plaids, dont l'un étoit Guillon.

Ce Bourg eſt remarquable par le Traité qui y fut conclu avec les Anglois, en 1359, par lequel, moyennant 200000 *moutons* d'or, ils devoient évacuer la Bourgogne & Flavigni où ils campoient depuis 3 mois. Le Château

où se fit ce Traité qui prépara celui de Bretigni, ne subsiste plus.

Ce lieu étoit autrefois considérable; mais il fut en partie détruit durant les guerres du Duc Jean avec les Armagnacs. Guitry, Bailli de Sens, y mit le feu en 1418. Il n'y avoit que 60 f. en 1555, auj. 92, & 500 Comm. avec les dép. Courtrole de 30 f. Perrigni 18, Montot 18. 4 moulins sur le Serain, dont 2 à Pierre-Barbe, de Lisle, La Province a fait construire un beau pont de 8 arches sur le Serain, en 1755. Sur le finage est un côteau de vin renommé, appellé *Montfôte*.

Pays de franc-aleu, riant, fertile en bled, chanvre, *&c.* 5 foires. Les Habitans ont droit de pêche dans la riviere, & d'y faire rouir leur chanvre, confirmé par Arrêt du Parlement.

Les anc. familles sont les Bourget, Gautier & Caillot.

4 l. de Semur, 5 d'Avallon, 1 de Montreal.

Lat. 47 d. 27'. 58". L. 1 d. 43' 42".

MARCILLI-LÈS-AVALLON, Abbaye.

Village de la Paroisse de Provency, Dioc. d'Autun, remarquable par une Abbaye de Bernardins, voc. N. Dame *de Bon-Repos*, de la filiation de Fontenet, fondée en 1239 pour des filles, par Bure de Prey, Chev^r.

Seignr. de Prey, Marcilli, Tori, & par Marie d'Anglure (non d'Angleterre, comme l'écrit D. Plancher, tom. II, p. 152). L'acte de fondation est dans Perard, p. 444. Miles de Noyers, dont Bure étoit Vassal, y donna son consentement. Son fils confirma cette fondation & les fonds cédés par Reine de Marcilli, femme de Paul de Gissey. Il ordonne qu'on y fasse l'anniversaire de son pere, d'Izabeau d'Etampes sa mere, & de leurs *antécessours*.

Béatrix de Noyers en fut la premiere Abbesse, morte en 1246; ensuite Alix de Prey, Jeanne de la Souche, Elisabeth & Marguerite de Ragni, Eremburge d'Avoult, Yolande d'Etaules, Jeanne du Vaux, Marguerite d'Arci : Jeanne d'Avoult, de Prieure devint Abbesse de la Couture, morte en 1466. Agnès de S. Pierre, 18e. & derniere Abbesse, fit sa démission entre les mains de l'Abbé de Rigni, qui transféra les Religieuses au Reconfort en 1460, par permission du Duc, dont les Lettres ne font pas une mention honorable des Religieuses.

Depuis cette époque il y a eu des Abbés Réguliers. Ils présidoient aux Etats d'Auxois, avoient droit de crosse & de mitre. L'Abbé est seul actuellement & sans Religieux. Jean-Antoine Macusson, né à Bar-le-Duc, Abbé en 1680, fit une dissertation sur *l'aurore boréale* in-4°. 1733; un *Traité* historique des Chapitres

de Citeaux; *ſyſtême* nouveau ſur le ſoleil, 1740 : enfin *l'Hiſtoire* de la converſion miraculeuſe du Chev^r^. de Brun, Maître-d'Hôtel du Roi au XIIIe. ſ. par la dévotion de ſon épouſe à N. Dame de Bon-Repos, 1744. Ce petit Ouvrage annonce plus de crédulité que de goût & de critique. Blaiſe Larguet, IVe. Abbé, fut élu Abbé de Ciſteaux en 1516.

Les Bienfaiteurs de cette Abbaye ſont les Sires de Noyers, le Duc Robert II, les Seig^rs^. de Prey, Etaules, Cuſſy, Vaſſi, d'Avoult, *&c.* On y voit les mauſolées du Fondateur & de ſa femme, 1241; de Miles de Noyers, 1350; de Miles ſon fils, Grand-Bouteiller de France; de Milon, pere du Maréchal, avec leurs femmes. Avant qu'on eût réparé l'Egliſe, j'y ai vu, en 1760, les tombes d'Houdard, Seigneur d'Etaules, Maître de l'Hôtel du Roi, petit-fils de Bure, Fondateur, & d'Agnès d'Avoult ſa femme; de Guillemie d'Etaules, Vicomteſſe de Saulieu, femme de Jean d'Etaules, 1246; de Reine de Thory; d'Alix de la Riviere, femme de Guy de Cuſſy, Seign^r^. de Giſſey-le-Vieux, 1282; d'Eudes du Vaux, époux de Marguerite d'Avoult, 1272; de Jacques d'Avoult, Seigneur de Prey & de Marcilli; de Jean d'Avoult, Sire d'Etaules, 1394; . . . d'Elie de Clugny, Seign^r^. d'Etaules, 1688.

La Léproſerie de Salce, où les malades

de Magni-lès-Avallon avoient droit, dép. de l'Abbaye de Marcilli. (*V. Magni ci-après*).

15 f. & 50 Comm. à Marcilli. Seign^r. N. Champion d'Etaules, & l'Abbé pour son pourpris, *&c.*

1 l. d'Avallon.

Fin du 5e. Volume.

ADDITION UTILE

SUR les Châtellenies de Sagy & de Cuisery dont il est parlé au IVe. vol. pag. 673, & au Ve. pag. 64.

JE ne dirai rien ici de moi-même; les matieres de droit contenues dans ce petit Mémoire, sont au dessus de ma foible portée: c'est un Jurisconsulte célèbre (M. Melenet) qui va nous instruire. J'ai recouvré ses notes intéressantes restées manuscrites, & je me fais un devoir de les publier. Elles peuvent servir à répandre un jour lumineux sur des choses obscures, & expliquer des contradictions apparentes dans les usages de la Bresse Chalonoise.

Ce Mémoire sera suivi d'une Vérification

faite ſur les lieux par deux Patriotes éclairés, des biefs & ruiſſeaux qui ſéparent les Pays du Droit Ecrit de ceux du Droit Coutumier. Pour mieux développer cet objet, j'ai fait graver une petite carte, qui met ſous les yeux les lieux indiqués dans ce ſecond Mémoire. J'en dois le deſſein à M. Antoine, Ingénieur. Je crois que ces morceaux feront plaiſir, non-ſeulement aux Habitans de la Breſſe Chalonoiſe, mais à pluſieurs Avocats & Procureurs de Dijon & de Chalon, qui m'ont fort preſſés de les rendre publics.

NOTE de M. Melenet ſur les Uſages de la Breſſe Chalonoiſe.

Les Châtellenies de Sagy & de Cuiſery faiſoient anciennement partie de la Breſſe, au moins quant à la ſouveraineté; car quant à la mouvance féodale, Cuiſery relevoit des Ducs de Bourgogne. Hugues III déclare en 1186 tenir en fief de l'Empereur Henri, ſes biens de Cuiſery, Bagé & autres Fiefs. Renaud, Sire de Bagé, dans un traité fait avec l'Abbé de Tournus en 1236, reconnoît le Duc pour *ſon Seigneur.* (V. Hiſt. de Tournus par Juenin, pag. 192, pr.)

Ainſi les Terres de Bagé même relevoient en fief de nos Ducs, qui étoient, à raiſon du pays d'outre-Saone, grands feudataires de l'Empire, comme ils l'étoient de France

pour leurs domaines en deçà de la Saone. Le ſentiment de Guichenon, ſoutenant que les Sires de Bagé étoient *Souverains*, ne peut ſe concilier avec les chartes, qu'en ſe reſtreignant à leurs poſſeſſions dans la Breſſe Savoyarde.

En effet, Henri de Bagé confeſſe, en 1220, tenir du Duc en fief *ſon Châtel* de Cuiſery, promettant de ne le donner, ni vendre, ni ſéparer du Duché : l'acte eſt dans Perard, pag. 323.

(*) Sybille de Bagé, fille unique de Guy mort en 1248, porta au Comte de Savoie, Amédé IV, les Châtellenies de Cuiſery & de Sagy, que ce Prince échangea en 1289 avec le Duc Robert pour le pays de Revermont, Coligni, Treffort, Montreal, qui lui avoient été remis par le Comte de Bourgogne ſon couſin, en 1285. On ignore par quels droits ces pays échangés ſe régiſſoient alors; car ces temps ſont antérieurs à la rédaction de notre *Coutume*, aux *Statuts* de Savoie, & à la naiſſance des *Uſages* de Breſſe. Il eſt bien probable que Treffort & Montreal uſoient du même Droit Ecrit que la Province où ils ſe trouvoient enclavés. Sagy

(*) Ici ſeulement commence la Note de M. Melenet, que j'ai cru devoir faire précéder par les traits hiſtoriques qu'on vient de lire.

& Cuifery, voifins de la Bourgogne, avoient fans doute adopté la plupart des ufages des Bourguignons. Dans l'échange de ces places, on ne convint de rien fur cet objet. Le procès-verbal de notre Coutume rédigée en 1459, fait foi qu'encore alors ces deux Châtellenies ufoient du Droit Ecrit. Cependant comme ce droit ne regle pas plufieurs chofes qui font pratiquées parmi nous, les peuples de Sagy & de Cuifery fe font infenfiblement accoutumés à nos ufages.

Dans le terrier de Sagy, renouvellé par les Commiffaires du Roi en 1504, on lit ces mots : « les hommes dudit lieu font de ferve » condition & pourfuite ; enforte que toutefois que main-morte a lieu, *felon la Coutume de Bourgogne*, les droits appartiennent » au Roi notre Sire. « D'où il réfulte que ceux de Sagy fuivent notre Coutume, du moins pour les droits de main-morte.

Cependant ils ont fi peu cru y être fujets, ou en avoir le bénéfice en toutes chofes, qu'ils obtinrent de Louis XIII, en 1620, un Edit pour ufer du retrait lignager à la forme de Bourgogne. Mais fans permiffion des Rois, ils ont admis l'ufage de nos décrets, & ne pratiquent point les *fubhaftations* ni les *difcuffions* ufitées en Breffe : ils ne ftipulent pas les intérêts des obligations, quoiqu'en 1642 les Breffans ayant été maintenus par Arrêt du Confeil à les ftipuler.

La taille eſt perſonnelle en ces Châtellenies, au lieu qu'elle eſt réelle en Breſſe : on eſt reçu à demander pour les ſervis & arrérages 29 ans comme en Bourgogne, quoiqu'un Duc de Savoie eût fixé les preſcriptions à 5 ans, comme il s'obſerve encore en Breſſe.

Ces peuples ſtipulent des communautés & des douaires par leurs contrats de mariage, & non des augments. Les femmes n'uſent pas du droit de rétention, comme l'atteſte l'Auteur des *Inſtituts Coutumiers* au Duché, fol. 158, & ce fut par ſurpriſe que la Dlle. Perret, veuve Cachot, fit juger le contraire en 1689. Cependant les femmes de Breſſe en jouiſſent ; d'un autre côté, il eſt certain que les Habitans des deux Châtellenies ſuivent les formalités du Droit Romain dans leurs diſpoſitions de derniere volonté (encore je doute ſi un fils de famille y eſt incapable de teſter). Il eſt ſûr auſſi qu'ils pratiquent les preſcriptions de 10 ans entre préſens & de 20 entre abſens. Ils ſuivent donc en quelque choſe le Droit Ecrit, & en certaines matieres ils ſe réglent par notre Coutume.

Pour démêler l'origine de cette bigarure, il faut obſerver qu'autrefois Sagy & Cuiſery faiſoient partie de la Breſſe. Il y a grande apparence qu'avant l'échange de 1289 dont on a parlé, Treffort & Montreal uſoient des mêmes Coutumes de la Bourgogne, ramaſſées

dans une ancienne charte qui eſt en la Chambre des Comptes; mais depuis quittant ces pratiques, ils ont ſuivi en tout le Droit Ecrit & les Uſages de la Breſſe.

Il étoit naturel que les peuples du Pays donné au Duc en contre-échange, adoptaſſent notre Droit Coutumier; cependant avant 1459 ils ſuivoient encore le Droit Ecrit 170 ans après l'échange.

Mais comme peu à peu ils ſe ſont accoutumés aux manieres du Duché auquel on les avoit unis, ils en ont épouſé inſenſiblement les uſages dans les cas ſur leſquels les Loix romaines gardent le ſilence; & ils ont retenu le Droit Ecrit dans les choſes ſur leſquelles il décide : d'où il eſt arrivé qu'en certaines matieres ces peuples ſont jugés par le Droit civil, & dans d'autres par le Droit coutumier.

Dans le concours de manieres différentes, je cherche un principe pour reconnoître quand eſt-ce qu'on doit regler ces peuples par le Droit Ecrit ou par le Coutumier; ſur quoi je ne puis rien imaginer de plus ſpécieux & de plus propre à concilier tout ce que je viens de dire de leurs uſances, qu'en diſtinguant les choſes décidées par la Loi romaine, de celles qu'elle n'a pas réglées.

Les formalités des diſpoſitions de derniere volonté & les preſcriptions ſont déterminées par le droit civil : c'eſt le droit primitif &

naturel des Habitans de ces contrées ; il faut donc qu'ils en ufent ; car à quel propos iront-ils emprunter des manieres coutumieres fur des cas décidés par le Droit Romain qui eft leur loi originelle ? Mais dès que ce droit leur manque, c'eft-à-dire, dès qu'ils font en difficulté fur des matieres inconnues aux anciens Jurifconfultes Romains, ils fe trouvent alors dans la néceffité d'aller à l'emprunt ; & il eft bien plus naturel qu'ils empruntent les maximes des Bourguignons leurs voifins & leurs compatriotes, que d'aller emprunter les ufages des Breffans qui étoient des étrangers par rapport à eux ; puifqu'en 1289 on les tira de la domination des Comtes de Savoie, pour les mettre fous celle des Ducs de Bourgogne.

Il ne faut pas dire qu'ils avoient les ufages de la Breffe pour les régler au défaut de la Loi romaine ; car certainement les Ufages de la Breffe font d'une introduction moderne & bien poftérieure à l'échange de 1289. Ainfi les peuples dont je recherche les maximes, ne porterent point ces *US* avec eux, quand on les unit au Duché.

Ces remarques font tirées d'un manufcrit intitulé : *Projet d'une nouvelle réformation de la Coutume du Duché*, par l'Avocat Melenet.

VÉRIFICATION

FAITE sur les lieux en Juin 1779, par M. Antoine VITTE, Avocat & Subdélégué-Adjoint, assisté de M. Antoine PAGEAULT, Notaire & Procureur, résidant à Louans; à l'aide, 1°. des Indicateurs pris dans les Paroisses & Villages où il y avoit du doute; 2°. du Mémoire de M. de Montholon imprimé en 1697; 3°. de celui de M. d'Azincourt, qui est à la suite du texte de la Coutume, publié à Dijon en 1677; 4°. de ceux de Mrs. Vitte & de la Chaux, envoyés en 1733 à Antoine Garreau, imprimés dans la 2e. édition de sa Description de Bourgogne, pour connoître les Paroisses & Villages du Bailliage de Chalon qui usent du Droit Ecrit.

OBSERVONS d'abord que dans la Châtellenie de Sagy, composée de trente Villages, il y en a cinq qui s'étendent en Comté; savoir, Beaurepaire, Cousance, Flacey, St.-Sulpice, Savigni en Revermont, & Varenne-St.-Sauveur en Bresse : 2°. que Louans, pour la partie à l'est, est de cette Châtellenie, & de celle de Cuisery pour la partie à l'ouest : 3°. que cette derniere Châtellenie qui, selon le terrier de 1451 comprenoit trente-deux Villages, n'en a plus que

vingt-ſept, dont ſeize en Droit Ecrit, & onze en Droit Coutumier.

Remarques ſur la ligne circulaire ſuivie depuis la Levanché à la Saone.

Nous avons commencé nos vérifications dès l'étang de *la Levanché* qui eſt ſur la grand-route de Louans à Lons-le-Saunier : à la queue nous avons reconnu une *baſſe*, qui avec le *bief* partageant cet étang, fait limite entre le Duché & le Comté, *juſqu'à la Marre du Sanglier*, entre le Village des Repots dans le Comté & celui de Moret dans le Duché. Cette *baſſe* eſt à l'eſt du chemin de Beaurepaire à Bletterans : les eaux qui en ſortent, traverſent ce chemin ; elles entrent dans la *chaintre des Loureaux*, où elles commencent à faire limite entre les Pays du Droit Ecrit & ceux de la Coutume ; & diviſant cette *chaintre*, elles coulent à l'eſt dans la queue de l'étang de *Coran*, dont le *bief* fait limite juſqu'à celui du *Theuil* : de façon que les Villages de la Paroiſſe de Beaurepaire qui ſont dans le Duché à l'oueſt de cette *chaintre*, & au ſud de ce bief, ſont en Pays de Droit Ecrit.

Le THEUIL prend ſa naiſſance à l'oueſt de la levée de l'étang de *Coran*, traverſe l'étang de *Chauſſevau* & celui du moulin qui ſont dans la Paroiſſe de Saillenard, & continue de

couler dans toute cette Paroiſſe : ainſi ce qui eſt au ſud du bief de l'étang Coran & du Theuil, eſt également en Pays de Droit Ecrit.

Cependant des Habitans de Saillenard, en très-petit nombre à la vérité, prétendent que le *Theuil* a ſa ſource entre les bois communaux de Beaurepaire & ceux de Saillenard; qu'il deſcend dans *l'Etang de la Ville*, & laiſſe le Hameau de Saillenard, celui de Coran, & partie de celui de Rebuan dans la Coutume. Mais après avoir exactement examiné les deux endroits, nous n'avons pas cru devoir adopter ce plan dicté par l'intérêt particulier; moins parce qu'il ſeroit contre le vœu commun des Habitans de cette Paroiſſe, que parce que le terrier renouvellé en 1696 place le Theuil où nous l'indiquons.

Le Theuil, au ſortir de cette Paroiſſe, entre en celle de Frangy, & la traverſe juſqu'à ſon embouchure dans la Seille, au bas de Frangy, où cette riviere fait limite des deux Droits. Depuis ce confluent juſqu'au bas du moulin de Clemencey, où tombe le bief venant de l'étang de la grande Chané, & delà ſuivant le même bief juſqu'à l'étang de la petite Chané, dont le bief qui le partage fait encore limite, on continue de ſuivre, toujours en remontant, le Theuil. Enſorte que tout ce qui, de la Paroiſſe de Frangy, eſt au ſud du Theuil & de la Seille, & tant au ſud qu'à l'eſt deſd. biefs, eſt en Pays de Droit Ecrit.

Le bief, à la ſortie du champ *Terruſſot*, ſur le chemin de Clemencey aux Communes, fait limite dans cet endroit juſqu'à une rue ſeulement vis-à-vis le Village des *Flatots*, qui conduit à la queue de l'étang Jacob, dont le bief fait auſſi limite, juſqu'à ſon entrée dans l'étang *Mion*. Le bief de ce dernier étang fait également limite juſqu'à ſa chûte dans l'étang *au Gras*, dont le bief coule dans la Paroiſſe de S. Germain, juſqu'à ſa réunion avec celui venant du moulin *de la Paniſſiere*, où ils prennent tous deux le nom de la Guyotte. Cette riviere continue de couler dans cette Paroiſſe, juſqu'à l'embouchure du bief ſortant de l'étang *Chaux*, où elle ceſſe de faire limite : de maniere que ce qui, de cette Paroiſſe, eſt à l'eſt des bois de la *Chané* au ſud du chemin, à l'eſt de la rue, au ſud deſdits biefs, & à l'oueſt de la Guyote, eſt en Pays de Droit Ecrit.

Nous ſavons cependant qu'on penſe communément à Saint-Germain, que toute la Paroiſſe eſt dans la Coutume, quoiqu'un ancien nous ait dit qu'autrefois on ne doutoit pas qu'il n'y en eût une partie dans le Droit Ecrit, mais que l'uſage contraire avoit fait loi. Nous ſavons encore qu'il y a un procès au Bailliage de Chalon, au ſujet d'une ſucceſſion dont partie des biens ſont ſitués dans le Village des Guyots ou la Buchere, & celui de Paniſſiere, deux Hameaux de St.-

Germain-du-Bois, sur la question de savoir en quels Droits sont ces Villages, & dans le doute qui de l'oncle ou de la mere doit prouver en 1er. ordre. Nous savons enfin que l'oncle tire son principal moyen d'un terrier où il est dit que Saint-Germain est de la Vicomté d'Auxone, & dans la Coutume de Bourgogne : mais une Sentence du Juge des lieux, qui a eu son exécution, a validé une disposition à cause de mort faite à Panissiere, qui étoit impugnée de nullité par le défaut de survie.

Le Mémoire de M. de Montholon, qui jusqu'à présent a toujours été suivi dans les Jugemens & Arrêts, porte que cette Paroisse est pour une portion dans le Pays de Droit Ecrit, le surplus en Pays Coutumier, mêmement le Château du Seigneur de Ratte, surnommé de la *Baulme*. Et nous connoissons que l'énoncé du terrier de Saint-Germain, en le disant dans la Coutume, ne se rapporte qu'au chef-lieu, & non à tous les Villages qui en dépendent, puisqu'il dit *qui est*, & non pas *qui sont*. Effectivement les biefs & la riviere ci-dessus indiqués, laissent la plus grande partie des Villages, celui de Saint-Germain & le Château de la Baulme, dans la Coutume.

Du bief de l'étang *Chaux*, on prend pour limite des deux Droits, celle des Paroisses de Saint Germain & de Simard avec les Paroisses de Deverouse, Thurey, & Verissey jusqu'à

jufqu'à l'étang *Ruet* qui eft à l'oueft du Meix-Vaillant, dans la Paroiffe de Simard, dont le bief fait limite des deux Droits : après avoir partagé cet étang, il perd le nom au fud du Meix-Vaillant, en l'endroit où les eaux d'une baffe venant du côté de Simard, font jonction, & forment un bief appellé *Tenarre*.

Celui-ci coule entre la grande Vernotte, Paroiffe de Veriffey, & la petite Vernotte de celle de Simard, jufqu'au pré *Chanu*; de forte que toute la Paroiffe de Simard eft un Pays de Droit Ecrit, fuivant trois Arrêts du Parlement; le premier en 1739, contre le Droit de prévention que l'on vouloit attribuer au Châtelain de S. Laurent, fur le Hameau de Prombey; le fecond en 1747, qui a jugé pour Pierrette Bert, veuve Bon, que les Hameaux de Prombey & des Grigots étoient en Pays de Droit Ecrit : le troifiéme en 1767, qui a décidé que la Paroiffe de Simard & tous fes Hameaux feroient régis felon l'ufage des Pays de Droit Ecrit.

C'eft dans le pré Chanu que fe fait la jonction d'une autre Tenarre venant de l'étang *Boichevevre*, qui eft au bas des bois de la *Vernotte*. Ces deux Tenarre laiffent toute la Paroiffe de Juif en Pays de Droit Ecrit.

Le bief qui partage l'étang Boichevevre, fait au fud limite des deux Droits; de même que celui venant de l'étang du Vernay,

entre les bois de Veriſſey & ceux des Bordeaux, Village de la Paroiſſe de Monteret. On ſuit le bief qui partage cet étang des Vernay, & dès la queue on paſſe entre les bois de Veriſſey, & ceux, tant des champs *Conſtantin* que du Fahy, juſqu'à la rue conduiſant du Fahy à Veriſſey, où l'on prend pour limite celle des champs de Veriſſey, & des mêmes bois du Fahy juſqu'à l'étang *Lamy*. De ſorte que toute la Paroiſſe de Monteret avec ſes Hameaux, ſont en Pays de Droit Ecrit.

Le bief qui ſort de l'étang *Lamy*, fait limite juſqu'à ſon embouchure dans la Tenarre au bas de Villey, Village de la Paroiſſe de S. Etienne. La Tenarre fait ſeulement limite juſqu'à un bief ſortant de l'Etang-Neuf en cette Paroiſſe. Ce bief traverſe le grand chemin de Louans à Chalon; à l'eſt de St.-Etienne on le ſuit en remontant cet Etang-Neuf, les prés de Leſſot ou le Bouchat, l'étang du moulin & celui du Montois. A l'eſt ſe trouve le bief du premier étang *Leſne*, qui fait limite, & coulant dans le ſecond étang *Leſne*, il en ſort pour faire limite juſqu'à ſon entrée dans l'étang des *Bretenieres*: de maniere que toute cette partie de Saint-Etienne eſt régie par le Droit Ecrit.

On s'y regarde cependant, comme dans le ſurplus de la Paroiſſe, en Pays Coutumier. Mais ſi M. de Montholon s'eſt trompé

en mettant toute cette Paroiſſe en Pays de Droit Ecrit, & M. de la Chaux en Pays Coutumier, M. Vitte le pere eſt exact dans Garreau, en donnant pour limite la partie de la Tenarre au bas de Villy, entre les embouchures des biefs venant, l'un de l'étang Lamy, l'autre de l'Etang-Neuf, faiſant tous les deux limites.

Le bief ſortant du 2ᵈ. étang *Leſne*, y fait limite juſqu'à ſon embouchure dans la *Serrée*, autre bief qui coule entre les Paroiſſes de St. Vincent & de St. André d'un côté, celle de Monteret de l'autre, & dans celle de Savigny-ſur-Seille : il fait limite juſqu'au bief qui, ſerpentant dans les prés de la Michodiere, ſe forme au bas de la Criniere, & fait bief dès le bois qui eſt au-deſſus de celui de Ratte. Tellement que Monteret & Savigny qui ſont à l'eſt du bief de la Serrée, & au ſud de celui venant de la Criniere, ſont tous en Pays de Droit Ecrit.

De *la Criniere* on ſuit une *baſſe* qui eſt dans la rippe des *Etoupons* & les bois d'*Epouſſet*; dont les eaux forment le bief de l'étang d'Epouſſet, le traverſent, & enſuite prenant le nom des *Chazeau*, coule dans des prés juſqu'à ſon entrée dans un autre bief du même nom des *Chazeau*. De façon que tout ce qui eſt de la Paroiſſe de la Frette, au ſud de cette *baſſe* & de ces deux biefs des *Chazeau*, eſt en Pays de Droit Ecrit.

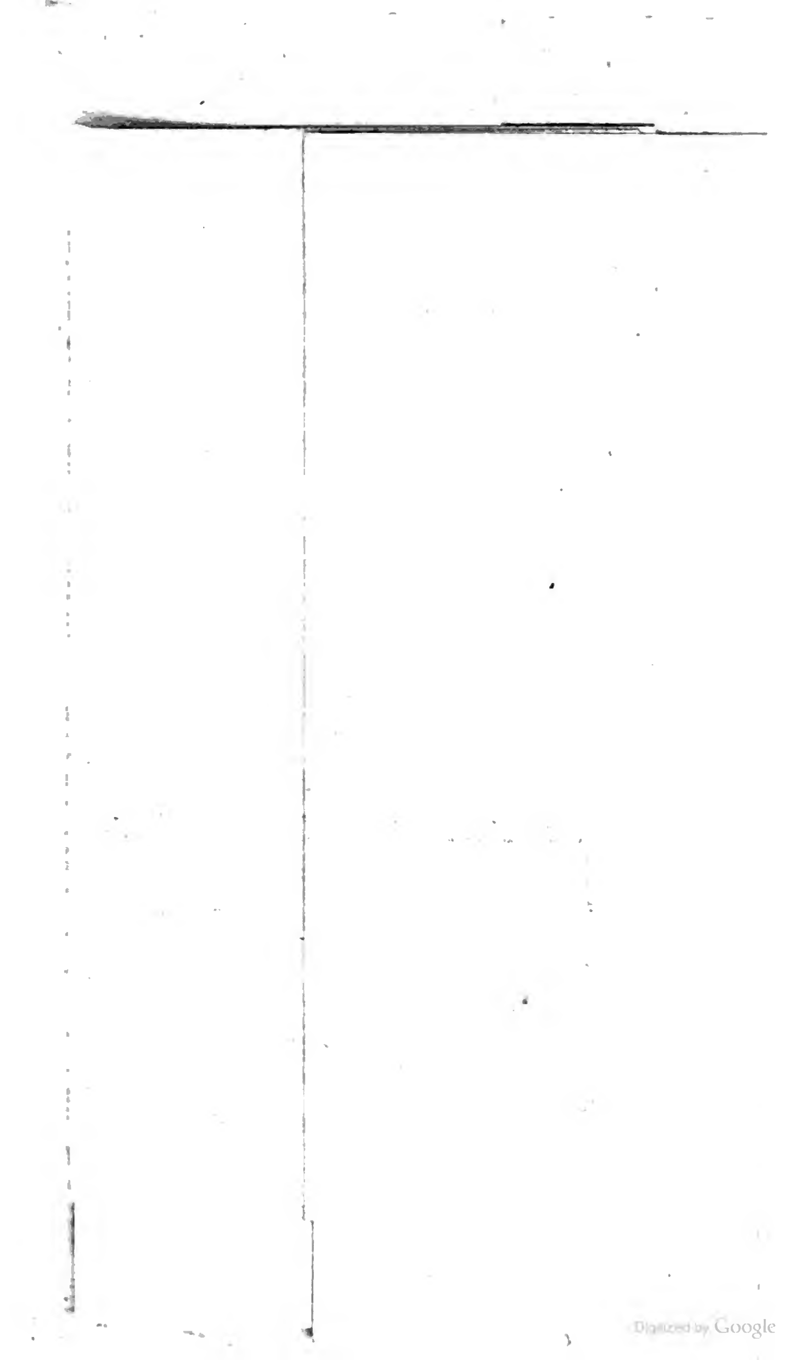
Le Chazeau s'embouche en un autre bief qui coule dans les grands Prés, entre le Mouley & la Cologne, & laiſſe toute la Paroiſſe d'Huilly en Pays de Droit Ecrit.

Le bief qui traverſe *les grands Prés* ſe réunit à l'embouchure de celui qui vient de l'étang du *Moulin du Roi*, entre la Colonge & Chardenet, & s'appelle toujours le bief des *Chazeau*. Il fait limite & partage cet étang.

Dans le bois *des Roux*, & la petite commune du *Molart*, ſe forme une autre *baſſe* dont les eaux coulent dans le champ de Philippe Boiſſon, traverſent une rue, coulent dans la *chaintre* du champ *de la baſſe*, traverſent une autre rue, & forment le bief de LOIRE, entre le meix de Joſeph Fatey, dans le Village du Molart & les bois de la Cheneviere. Ce bief partage l'étang *des Bordes*, & coule enſuite entre le Village des B*ordes* & celui de la *Faye*, coupe les étangs *Galopin* & *Richy*, & paſſe entre le Village de la *Cateniere*; de ſorte que tous les Villages de Simandre qui ſont au ſud de ces biefs & baſſes, ſont en Pays de Droit Ecrit.

Ce bief de LOIRE paſſe enſuite dans la Paroiſſe de l'Abergement-lès-Cuiſery, & delà dans la prairie de l'Achat juſqu'à la Saone: tout ce qui eſt au ſud de ce bief eſt en Pays de Droit Ecrit.

Fait à Louans le 12 Juin 1779. *Signé*, PAGEAULT, VITTE.





APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le cinquiéme volume de *la Description Historique & Topographique du Duché de Bourgogne*; je n'y ai rien remarqué qui puisse en empêcher l'impression, & le public instruit de l'utilité de l'Ouvrage, recevra ce volume avec autant d'empressement que les précédens. A Dijon ce 10 Décembre 1779.

Signé, MORIN.

TABLE GÉNÉRALE.

Fin de la Table.

ADDITION.

Pag. 81, *ajoutez* : les Chaſſepot ou Chaſſipol, anc. famille de Bourgogne, ont poſſédé aux XVI & XVIIe. ſ. le Fief de Breuil-Grizon & la Terre de Beaumont-ſur-Grône, qu'ils vendirent en 1683 à M. de Louvois. Louis en étoit Sg^r. en 1626; François, Tréſorier Gén. de la Maiſon du Roi, depuis Conſeiller d'Etat, en 1643. Sa veuve eut des Lettres de garde-noble en 1665, & préſenta l'épervier à la Chambre des Comptes.

Leur fils aîné fut Conſeiller au Parlement de Paris : du puîné, Préſ. en la Cour des Aides en 1691, deſcend Jean-Fr. de Chaſſepot de Piſſy, qui demeure en Picardie, ayant deux de ſes fils Chevaliers de Malte.

St.-Julien de Baleure qui écrivoit il y a 200 ans, dit, p. 323, » que la Maiſon de Chaſſipol, ancien-
» nement bonne, tire ſon nom de Chaſſipol, Sg^e. en
» la Terre d'Huchiſy, qu'elle a poſſédé Ozenai en Mâ-
» connois, & que la branche de Leal en Breſſe en
» deſcendoit. »

Guichenon en la 3e. partie de ſon Hiſtoire de Breſſe, pag. 96, fait mention de Jean de *Chacipol*, Procureur Général de Savoie en 1340, dont les deſcendans furent Seigneurs de Franc-Lieu, de Leal, de Varennes, d'Anieres & de Chamergy. Cl. de *Chacipol*, Ecuyer, fit hommage de ſes Terres à Philibert de Savoie en 1563.

ERRATA.

PAGE 2, XIIIe. ſ., *liſez*, XIIe. ſ.

Pag. 10, lign. 22, honorofiques, *liſez*, honorifiques.

Pag. 20, Commandirie, *liſez*, Commanderie.

Pag. 48, Lalhene, *liſez*, Lhaleu.

Pag. 89, la grandeur, *ajoutez*, d'ame de Chamilli.
Pag. 114, lign. 7, 1736, *lisez*, 1636.
Pag. 204, lign. 14, Tarrans, *lisez*, Terrans.
Pag. 206, lign. 18, limier, *lisez*, cimier.
Pag. 209, lign. 16, Talanc, *lisez*, Talaru.
Pag. 280, lign. 22, Clugny, *lisez*, Ceugny & des Chizes.
Pag. 295, lign. 5, Berlincour, *lisez*, Balincour.
Pag. 341, dern. lign., D. *lisez*, de.
Pag. 345, Jeanot, Lemulier, *lisez*, Jeanot Lemulier.
Pag. 371, lign. 17, Aldager, *lisez*, Adalgaire.
Pag. 377 au bas, Pioleur, *lisez*, Piolenc.
Pag. 383, lign. 20, Peuvencle, *lisez*, Peuvenelle.
Pag. 485, lign. 11, Cortaint, *lisez*, Corsaint.
Pag. 625, lign. 16, des Prévôts, *lisez*, Prévôt.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

1°. *Histoire abrégée du Duché de Bourg^e. depuis les Éduens & les Lingons jusqu'à la réunion de la Province à la Couronne en 1477, avec les mœurs, les usages, & les Hommes illustres dans ces différens siécles, dédiée aux Administrateurs du Collége de Dijon, à l'usage de la jeunesse, in-12, 440 pag. 1777, bien imprimé : se vend chez J. B. Capel, Imprimeur-Libraire à Dijon, & chez les différens Libraires de la Province.*

2°. *Relation du grand Prix de Beaune, rendu en Août 1778, précédée d'une Notice historique sur les Jeux des Anciens, & sur l'origine, l'objet, les services & priviléges des Compagnies de l'Arc, de l'Arbalête & de l'Arquebuse, brochure de 140 pag.* in-8°. *beau papier, 2e. édit. 20 s. broché : chez Causse, Imprimeur-Libraire, & chez les Libraires de la Province.*

